SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE RI TAS


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND.T
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

DES

ALPES-MARITIMES

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

par décret du 25 août 1879

Tome VII



NICE
IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO-MIGNON
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Malaquais

1881

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DES ALPES-MARITIMES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

DES

ALPES-MARITIMES

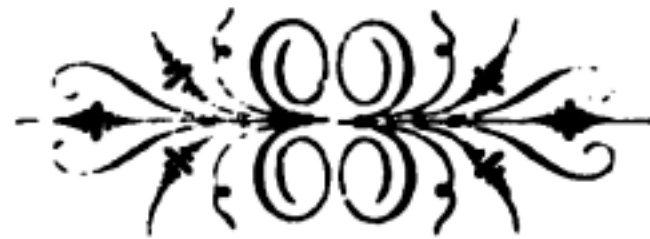
DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

par décret du 25 août 1879



Tome VII



NICE
IMPRIMERIE ANGLO-FRANÇAISE
MALVANO-MIGNON
Rue Gioffredo, 62
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
15, Quai Malaquais

1881



TABLE DES ÉCRIVAINS

ANCIENS ET MODERNES CITÉS DANS CET OUVRAGE, AVEC LA MENTION

DES ÉDITIONS DONT L'AUTEUR S'EST SERVI

CLASSIQUES

STRABON. — *Géographie*, éditions : Müller et Dübner, collection Firmin Didot, Paris 1858 in-4°. — Cramer, Berlin 1884. — Aug. Meineke, Coll. Teubner, Leipzig 1852.

POLYBE. — *Historiarum reliquae*, édit. Firmin Didot, Paris 1859. — Lud. Dindorf, coll. Teubner, Leipzig 1866.

PTOLÉMÉE. — *Géographie*, édition Wilberg, Essen 1838.

PAUSANIAS. — *Description de la Grèce*, éditions: Lud. Dinforf, coll. Firm. Didot, Paris 1845. — J. H. Christian Schubart, coll. Teubner, Leipzig 1870.

DION CASSIUS. — *Histoire romaine*, éditions : Sturz, Leipzig 1824. — Lud. Dinforf, coll. Teubner, Leipzig 1873.

ETIENNE DE BYZANCE. — *De Urbibus*, édit. Meineke, Berlin 1849. — Ant. Westerman. coll. Teubner, Leipzig 1839.

AGATHIAS. — *De rebus gestis imp. Justiniani* lib. V. édit. Bonaventure Vulcain Paris 1660, in-fol. — Lud. Dindorf, coll. Teubner Leipzig 1871.

CÉSAR. — *Commentaires*, édit, Achaintre et Lemaire, coll. Didot, Paris 1819, 1822. — Artaud, Paris, Panckoucke 1828. — Baumstark, Fribourg 1834. — Dübner, Paris. — Frigell Upsal, 1861, — Alexandre Bertrand et le général Creuly, Paris 1864. — Bernard Dinter, coll. Teubner, Leipzig 1864.

PLINE. — *Histoire naturelle*, éditions : Sill'g, Gotha 1851 in-8° — Harduin, Paris 1685 in-fol. — Detlefsen, Berlin 1866. — Littré, coll. Nisard, Paris 1848. — L. Janus, coll. Teubner, Leipzig 1870 et les manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris.

VIRGILE. — *Enéide*, éditions : Nisard, Paris 1843. — Benoît, Paris. — Otto Ribbeck, coll. Teubner, Leipzig 1872.

POMPONIUS MELA. — *Description de la Terre*, édit. Nisard, Paris 1845. — Parthey, Berlin 1867.

TITE-LIVE. — *Histoire romaine*, édit. Nisard, Paris 1838. — Ed. Drackemborch, Stuttgard 1820-28 in-8° — Wilh. Weissenborn, coll. Teubner, Leipzig 1870.

TACITE. — *Œuvres complètes*, éditions : Nisard, Paris 1850. — Ritter, Leipzig 1864. — Karl Halm, Leipzig, coll. Teubner, 1874.

VARRON. — *De l'Agriculture*, édition Nisard, Paris 1844.

MACROBE. — *Œuvre de Macrobe*, trad. Henr. Descamps, N. A. Dubois, Laas d'Agnau, A. Ubicini Martelli. Paris, Panckoucke 1845-47.

PERSE. — *Satires*, édit. Perreau, coll. Panckoucke, Paris 1832.

VALÈRE-MAXIME. — *Des Faits et des Paroles mémorables*, édit. Nisard, Paris 1841. — Kempfe, Berlin 1854. — Karl Halm, coll. Teubner, Leipzig 1865.

FLORUS. — *Abrégé de Tite-Live* (de toutes les guerres), éditions : Karl Halm, collection Teubner, Leipzig 1854. — O. Jahn, Leipzig 1853.

LUCAIN. — *Le Pharsale*, éditions : Nisard, Paris 1837. — Weber, Leipzig 1821.

SILIUS ITALICUS. — *Les Guerres Puniques*, éditions : Lemaire, Paris 1823. — Nisard, Paris 1837.

ŒTHICUS. — *Cosmographie*, édition Wutke, Leipzig 1854 in-8°.

AMMIEN-MARCELLIN. — *Rerum Gestarum*, éditions : Wagner et Erfurdt, Leipzig 1808. — V. Gardtrausen, coll. Teubner, Leipzig 1874.

JUSTIN. — *Abrégé de l'Histoire de Trogue–Pompée*, éditions : Lemaire, Paris 1823. — Frotscher, Leipzig 1827. — Dübner, coll, Teubner, Leipzig 1831.

VELLEIUS PATERCULUS. — *Histoire romaine*, éditions : Nisard Paris 1837. — Karl Halm, coll. Teubner, Leipzig 1876.

VITRUVE. — *Architecture*, éditions : Poleni-Stratico, Udine 1825. — Schneider, Leipzig 1807 — Panckoucke (trad. Maufras) 1847-48.

RUFUS FESTUS AVIENUS. — *Description de la Terre. Les côtes maritimes*, éditions : Schrader et Friesemann, Amsterdam 1786. — Panckoucke (trad. Despois et Saviot) Paris 1843.

DIODORE DE SICILE. — *Bibliothèque historique*, éditions : Ed. Müller, Paris, coll. Firm. Didot 1855. L. Dendorf, Leipzig, coll. Teubner 1867.

JULIUS OBSEQUENS. — *Des Prodiges*, édition Nisard, Paris 1841.

MAMERTIN. — *Panégyriques (Max. et Géneith.)*, édition Emile Baehrens, collection Teubner, Leipzig 1874.

PAUL OROSE. — *Histoire*, édition Havercamp, Leyde 1738, réimprimé à Montrouge 1856.

ANONYME DE RAVENNE. — *Géographie*, édit. Porcheron, Paris 1868 et Pinder et Parthey, Berlin 1860.

Notice des provinces et des cités de la Gaule, éditions : Guérard, dans son Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule, Paris 1832, et dans le Mémoire sur les provinces romaines de Mommsen, Berlin 1863. — Brambach, Francfort 1838.

POLEMIUS SILVIUS. — *Liste*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin 1862, édit. Mommsen.

Notice des dignités de l'empire romain, édit. Bocking.

Itinéraires d'Antonin, édit. Pinder et Parthey, Berlin 1848 et Weseling.

Table de Peutinger, édit. Ernest Desjardins, Paris 1869-1874.

SCYMNUS DE CHIO. — *Description de l'Univers*, édit. Müller, coll. Didot, Paris 1855.

Liste des Provinces sous Dioclétien. — Ms. de la Bibliothèque capitulaire de Vérone, récemment découvert, édit. Mommsen dans les mémoires de l'Académie de Berlin, 1862, trad. franc. de Em. Picot, Paris, 1867.

Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. — Ms. de Vérone, éditions : Parthey et Pinder, Berlin, 1848. — Wesseling, Amsterdam, 1735; et dans la Revue Arch. 1864, t. X., nouv. série, p. 98-112.

AUTEURS MODERNES

(Par ordre alphabétique)

ACHARD. « Description historique, géographique et topographique, des villes, bourgs et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du comté Venaissin, de la principauté d'Orange et du comté de Nice.» Aix, 1787, in-folio.

ALEXANDRE (membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université). « Lettre au colonel Gazan, publiée par ce dernier dans la brochure intitulée : *Inscription grecque trouvée à Antibes en 1866,* » p. 29-30. Toulon, 1876, in-8°.

ALLIEZ (l'abbé). « Les Iles de Lérins, Cannes et les villages environnants.» Draguignan 1860, in-8°. — Excellent ouvrage plein de documents inédits, dont les sources sont soigneusement indiquées.

ALLMER (A.). « Revue épigraphique du midi de la France, » n° 1, 5 et 7. Vienne 1878-79, in-8°.

ANKESHOFEN « Handbuch der geschichte des Herzogthums Karnten vor und unter Romerherrschaft. » Klagenfurt 1850.

ANNUAIRE DU VAR. « Années 1819, 1823, 1824, 1825 et 1829. » Draguignan, in-12. — La partie littéraire de ce recueil était alors dirigée par M. Rousset, conseiller de préfecture, qui y a publié quelques articles archéologiques et littéraires, mais la plupart des articles insérés proviennent d'anonymes divers. Les inscriptions de Vence sont dues à M. Bérenger, notaire érudit, alors maire de Vence (1823), et à M. Guérin (1824), président du tribunal de première instance à Aix ; père de Marcellin Guérin, fondateur d'un prix à l'Académie française. Les articles sur Grasse, Auribeau et Cannes, sont dus à M. Sénéquier de Grasse, père du juge de paix actuel, qui y inséra plusieurs articles entre 1819 et 1825. Je n'ai pu savoir le nom de l'auteur de l'article de 1829, sur les deux inscriptions que je donne sous les numéros 134 et 135 de mon recueil ; j'ai appris seulement qu'à cette époque, c'était un jeune homme parcourant la contrée en amateur.

ANTHELMY (Joseph). « De initiis ecclesiæ Forojuliensium. » Paris, 1680, in-4° ; « Assertio pro unico Eucherio. » Paris, 1726, in-4°.

ANVILLE (D'). « Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains. » Paris, 1760, in-4°, avec carte et tables méthodiques.

APIAN. « Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis. » Ingolstad, 1534, in-folio.

ARAZI (Jean). « Antiquitéz historiques de la ville d'Antibe, par Jean Arazi, aduocat en la cour, 1708. » Manuscrit aujourd'hui conservé dans la bibliothèque du génie à Antibes. La Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes va publier ce travail dans ses mémoires (1880).

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'). « Les Liguses vulgairements dits Ligures ; » inséré dans la *Revue archéologique*, livraisons d'oct. et nov., *nouv. sér.* t. XI, 1875.

AUBE (Frédéric). « Etude sur les voies romaines dans la partie de la Provence qui a formé le département du Var et l'arrondissement de Grasse. » Aix, 1867, in-8°.

BANDURI. « Numismata imperatorum romanorum a Trajano Decio ad Palæologos. » Paris, 1718, in-folio.

BARRALIS (Vincent). « Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatium sacræ insulæ Lerinensis... a Domno Vincentio Barrali Monacho Lerinense, inunum compilata, cum annotationibus ejusdem. » Lyon 1613, gr. in-8°.

BAZIN (Henri). « Lettre écrite à MM. Mougins et Gazan ; » Douai, 18 août 1866, insérée dans la brochure de ces auteurs intitulée *Inscr. grecq. trouv. à Ant. en 1866.* Toulon, 1876, in-8°.

BEAUMONT (J. F. Albanis de). « Travels through the Maritime Alps from Italy to Lyon across the col de Tende. » Londres 1795, in-folio.

BECKER. « Der Oetscher und sein Gebiet. » Vienne 1859-60, in-8°.

BERENGER. « Antiquités de Vence; » inséré dans l'annuaire du Var de 1823 : cet article a été recopié littéralement par Noyon, dans sa statistique du Var et par J. Roux « Stat. des Alp. Mar. » On doit à M. Bérenger, la conservation d'un grand nombre de monuments antiques qu'il a fait encastrer dans les murs des édifices municipaux de Vence.

BERTRAND (Alexandre). « Quelques inscriptions du sud-est de la Gaule, inséré dans la *Revue archéologique*, avril 1869, t. XIX.

BLACAS « Inscriptions copiées à Vence » dans les papiers de Peiresc, ms. de Paris, fonds latin 8958.

BOISSIEU (Alphonse de) « Inscriptions antiques de Lyon, reproduites d'après les monuments, ou recueillies dans les auteurs. » Lyon 1847 in-folio.

BONAPARTE-WYSE « Septentrion. » Touchante pièce de poésie provençale publiée à Antibes en 1878.

BONIFFASSI (Joseph). « Nicienses inscriptiones tum veteres tum recentiores ; » manuscrit que possède M. Eugène Emanuel, chanchelier du tribunal civil à Gênes. On en possède à Nice plusieurs copies plus ou moins complètes et fidèles ; on peut compter parmi ces copies, le manuscrit cité par Carlone sous le titre de : « Marmora Niciensia » et celui que Bourquelot nomme *manuscrit du comte de Pierrelas*. Bonnifassi est mort en 1855.

BONSTETTEN (baron de) « Carte archéologique du Var. » Toulon 1873, in-folio.

BORMANN « Corpus inscriptionum latinarum (Rome), t. VI, » en collaboration avec Henzen et J. B. de Rossi, Berlin 1876, in-folio.

BOUCHE (Honoré) « La chorographie ou description de la Provence et histoire chronologique du même pays. » Aix 1664, in-folio.

BOUQUET (Dom Martin) « Recueil des historiens des Gaules et de la France. » Paris, 1738 à 1855, in-folio.

BOURGUIGNAT (J. René) « Inscriptions romaines de Vence, » Paris, juin 1869, in-8°. J'ai aussi cité quelques lettres que cet auteur m'a adressées au sujet des inscriptions de Briançonnet, etc.

BOURQUELOT (Félix) « Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et des quelques lieux environnants ; » inséré dans les Mémoires de la *Société nationale des Antiquaires de France*, t. XX, de la *nouv. sér.* X, Paris 1850, in-8°, tiré à part.

BRAMBACH (Guill.) « Corpus inscriptionum rhenanarum consilio et auctoritate societat. antiquar. rhenan. » Eberfeld, 1867 in-4°.

BRETON « Antiquités de la ville d'Antibes (Var) » inséré dans le tome IV des Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Toulouse 1840-41, in-4°.

BRUN (F. A.) « Inscriptions anciennes retrouvées ou inédites ; » inséré dans le tome II des Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 109 à 117 ; Nice 1873, in-8°. — « Etude sur les sépultures gallo-romaines des Alpes-Maritimes du IIIe au VIe siècle ; » inséré dans les Ann. de la Soc. des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 215 à 221, t. III, 1875. — « Vérification des inscriptions romaine de Vence, » en collaboration avec M. A.-L. Sardou, Nice 1877, Annales de la Soc., etc. — « Nice et Cimiez, » et « Description des bains de Cemenelum, » Nice 1877. — « Rectification de l'Itinéraire d'Antonin, entre Nice et Vintimille, » Nice 1878, et « Etymologie du nom de Cimiez, » Nice 1878.

CARLONE. « Vestiges épigraphiques de la domination greco-massaliote et de la domination romaine dans les Alpes-Maritimes, » inséré dans le compte rendu des séances du congrès archéologique de France, XXXIVe session 1867, tiré à part, compilation assez complète des textes des Alpes-Maritimes, mais ouvrage où la critique fait absolument défaut. On doit à Carlone la création du musée de Nice.

CASSINI (Ant.) « Illustrazione della lapide *Junoni Reginæ*; » Albenga 1854, in-8°.

CAYLUS (Anne, Claude, Philippe de TURIÈRES, de GRIMOARD, de PESTELS, de LEVY, comte DE). « Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises, » Paris, 1752-1767, in-4°

CERQUAND (H.) « Fragments d'inscriptions de la Turbie, » inséré dans la *Revue archéologique*, oct. 1869, *nouv. sér.* t. XX, avec planches.

CESSOLES (Anselme Hilarion SPITALIER, comte DE). « Notizie sul monumento dei trofei d'Augusto, di Torbia e sulla via Giulia Augusta, » inséré dans les Mémoires de l'académie de Turin, IIe série, t. V, 1843, in-4°, tiré à part.

CHABOUILLET. « Sur une main de bronze adressée à une peuplade gauloise, nommée en grec ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ, » inséré dans la *Revue archéologique*, sept. 1869, *nouv. sér.* t. XX, p. 161-187.— « Rapport sur une communication de M. Brun, à la Sorbonne, » inséré dans la *Revue des sociétés savantes*, VIe série, t. I, p. 375.

CHATEAUGIRON. « Album de Nice, » Nice 1884, in-8°.

CHOLER (Jean). « Manuscrits de la bibliothèque de Munich, » fonds latin, n. 394. Je ne le cite que d'après M. Mommsen.

CLUVIER (Philippe) « Italia antiqua, » Leyde, 1624, in-folio.

CORSSEN (Williams). « Uber die Sprache der Etrusker, » Ebendorf, 1874-75, gr. in-8°.

DESJARDINS (Ernest). « La table de Peûtinger, » Paris 1869-74, in-8°. — « Géographie de la Gaule romaine, » Paris, 1876-78, in-4°.

DONATI (Sébastien). « Ad novum thesaurum veterum inscriptionnum, L. A. Muratorii supplementum, » Lucques, 1765, in-folio.

DONI (Jean-Baptiste). « Inscriptiones antiquæ, nunc primum editæ, notis illustratæ, ab Ant. Fr. Gorio, » Florence, 1731, in-folio.

DOZE (l'abbé). « Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, » oct. 1857, in-8°.

DUCHÉSNE (André). « Les antiquités et recherches des villes, châteaux et places plus remarquables de toute la France, divisé en huit livres, selon le ressort et l'ordre des huit parlements (abrégé de Fr. Belleforest), par A. Duchesne. » Paris, 1609, petit in-8°.

DURANDI (Jacopo). « Il Piemonte cispadano antico, » Turin, 1774, in-4°.

DURANTE (baron Lud.) « Histoire de Nice, » Turin, 1823-24, in-8°. — « Chorographie du comté de Nice, » Turin, 1847, in-8°.

ECKHEL (Joseph Hilarion). « Doctrina nummorum veterum, » Vienne, 1792-98, in-4°.

EICHORN. « Beitrage zur altern Geschichte und Topographie de Herzogthums Karnten, » Klagenfurt, 1817-19.

FABRETTI (Ariodante). « Glossarium italicum in quo omnia vocabula continentur ex Umbricis, Sabinis, Oleis, Volscis, Etruscis, cæterisque monumentis quæ supersunt collecta et cum interpretationibus variorum explicantur, cura et studio Ariodantis Fabreti, » Turin, 1858, in-4°, avec les suppléments parus depuis — « et Atti della regia accademia delle scienze pubblicati dagli accademici segretari delle due classi, » mai et juin, pp. 854 et 894, vol. VII, 1872, in-8°.

FABRETTI (Rafaele). « De Columna Trajani Syntagma, etc., » Rome, 1680, in-4°. — « Inscriptiones antiquæ, que in ædibus paternis asservantur explicatio, cum emendationibus Gruterianis aliquot. » Rome, 1699-1702, in-folio.

FERAUD (Raymond). « La vida de Sant Honorat, légende en vers provençaux, par Raymond Féraud, troubadour Niçois du XIII[e] siècle, » publiée en entier par M. A.-L. Sardou, Nice, 1875, in-8°.

FICORINI (Fr. de). « Le maschere sceniche e le figure comiche d'antichi romani brevemente descritte, » Rome, 1736, in-4°.

FILONARDI. « Codex Filonardianus, » manuscrit anonyme de 1507, cité par M. Mommsen; il est aujourd'hui à la Bibliothèque de Berlin (A 61 p.). L'auteur s'y est occupé de toute la côte, depuis la mer Tyrrhènienne jusqu'à Antibes. Je ne le cite que d'après M. Mommsen.

FLAYOSC (comte de Villeneuve), a fourni à Peiresc (ms. de Paris f. l., 8958), une collection des inscriptions de Vence ; ses copies sont généralement bonnes et les indications exactes.

FODÉRÉ. « Voyages aux Alpes-Maritimes, ou Histoire naturelle, agraire, civile et médicale du comté de Nice et pays limitrophes, » Strasbourg et Paris 1821, in-8°.

FORBIGER (Alb.),« Handbuch der alten Géographie aus den Quellen bearbeitet, » Leipzig, 1842-48 in-8°.

FORTIA D'URBAN (Agricol, Joseph, François-Xavier, Pierre, Esprit, Simon, Paul, Antoine, marquis de), « Mélanges de Géographie, d'Histoire et de Chronologie ancienne, Paris, 1795-1805 in-8°. — Observations sur les mesures itinéraires des anciens, » Paris, 1823, in-8°.

FRANKEL (Max.) « Etude sur un bas-relief grec inédit, » inséré dans l'*Archaologische Zeitung*, (Berlin 1874 in-4°), p. 148.

FRŒNHER, « La Vénus d'Antibes », inséré dans la *Revue Archéologique* (1867, t. XV); p. 300.

GAIDOZ (Henri), « Esquisse de la religion des Gaulois, » Paris 1879 in-8°, extrait du t. V. de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*.

GANDUCI (G), « Discorso sopra l'iscrizione ovvero epitafio ritrovato à Tortona, » Gênes 1614, in-4°.

GARCIN (E), « Dictionnaire historique et géographique de la Provence ancienne et moderne, » Draguignan 1835, in-8°.

GAZAN (A), « Monographie d'Antibes, » dans l'*Annuaire des Alpes-Maritimes*, p. 43-63, 1862, Nice in-8°. — Notice sur une pierre tumulaire de Solliès-Pont, Antibes 1873, in-8° — « Réfutation de la brochure de M. Rossi intitulée : *Le Sphinx de Solliès-Pont (Var) réponse à M. le colonel Gazan*, Antibes 1874, in-8° — « Inscription grecque trouvée à Antibes par le D. Mougins de Roquefort en 1866, » en collaboration avec M. Mougins de Roquefort, Toulon 1876, in-8°.

GAZZERA (l'abbé), « Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte, » inséré dans la 2e série t. II, des Mémoires de l'académie de Turin, 1851, pp. 131 à 277. Gazzera a encore laissé une multitude de papiers, de recueils d'auteurs divers traitant des inscriptions de la région ; ces divers papiers sont conservés à Turin, je ne les cite que d'après M. Mommsen.

GIOFFREDO (Pietro), « Nicæa Civitas sacris monumentis illustrata, » Turin 1668 in-fol. — « Storia delle Alpi-Marittime, » dans laquelle se trouve la « Corografia delle Alpi-Marittime. » Gioffredo, en mourant, a laissé cet ouvrage inachevé ; on en a fait deux éditions, l'une in-fol. dans les *Monumentis historiæ patriæ* de Turin 1839, et l'autre in-8° en six vol. même année. J'ai cité le manuscrit d'après M. Mommsen et les deux éditions. Gioffredo a laissé un autre manuscrit conservé à la Bibliothèque athénienne à Turin (H. III. 6. 7).

GIRARDIN (l'abbé) « Histoire de la ville et de l'Eglise de Fréjus, » 1729, in-12.

GIRAUD (Charles) « Sur le Tribunat militaire donné par le peuple, » inséré dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, séance du 19 mars 1875.

GRUTER (Jean). « Inscriptiones antiquae totius orbis romani, in absolutissimum corpus redactae, olim Auspiciis Jo. Scaligeri et M. Velseri industria autem et diligentia Jani Gruteri denuo cura Geor. Graevii recensitae. Accedunt annotationum, appendix et indices ut et Tironis et Senecae notae (cum praefatione P. Burmanni, » Amsterdam 1707, in-fol.

GUARINI, « Fasti Duumvirali di Pompei, » Naples 1837 in-8°.

GUERIN, « L'article sur les Antiquités du canton de Vence inséré dans l'*Annuaire du Var* 1824.

GUESNAY, « Provinciae Massiliensis et reliquae Phocensis annales seu Massilia gentilis et cristiana, » Lyon 1657, in-fol.

GUICHENON, « Histoire généalogique de la maison de Savoie, avec les preuves. » Lyon 1660, in-fol.

GUIRAN. « Inscriptiones antiquæ urbis et agri Nemausensis nec non locorum et oppidorum inter tertium et quartum lapidem ; » ms. de la bibliothèque de Vienne, cité par Mesnard.

HARDOUIN (Jean), « Nummi antiqui populorum et urbium, » Paris, 1664, in-fol.

HENZEN. « Le tome III du recueil d'Orelli (voy. ce mot) et le Corpus inscriptionum latinarum, Romæ, t. VI du Corpus de Berlin, » en collaboration avec Bormann et I. B. de Rossi, Berlin, 1876, in-fol.

HÉRON DE VILLEFOSSE, « Plusieurs articles dans la *Revue archéologique* et le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1878. »

HERZOG, « Galliæ narbonensis provinciæ romanæ historia, descriptio institutorum expositio. — Appendix epigraphica. » Leipzig, 1864, in-8°.

HEUZEY (Léon). « La Pierre sacrée d'Antipolis, » extrait du t. XXXV, des Mémoires de la *Société nationale des Antiquaires de France*, Paris, 1874, in-8°.

HOMBRES (Gaston d'). « Notice historique sur le comté de Nice, » Paris, 1877. petit in-8°.

HUBNER. « Corpus inscriptionum latinarum Hispaniæ, » formant le t. II, *du corpus de Berlin*. Berlin, 1869, in-fol.

KATANICH. « Orbis antiquus ex tabula itineraria Theodosii seu Peutingeri ad systema géographiæ redactus et commentario illustratus. » Bude, 1824-25, in-4°.

KEYSLER. « Antiquitates selectæ septentrionales et celticæ, » Hanovre, 1720, in-8°.

KNABL. « Schriften des Historischen vereins für Incrösterreich. » Graetz, 1848. — Mitheilungen des Historischen vereins fur Steiermark, » Graetz, 1830 à 1868, extraits des Mémoires de la *Sociéte historique* de Graetz.

KUMPF (médecin de Klagenfurt), a laissé d'excellents mémoires manuscrits, 1781 à 1862. Je le cite d'après M. Mommsen.

LABBE (Philippe). « Pharus Galliæ antiquæ, » Moulins, 1644, in-12.

LAPIE (Pierre). « Orbis romanus ad illustranda itineraria Antonini, Burdigalense, tabulam Peutingerianam, periplos itineraria, delineatus à P. Lapie, » Paris, 1834, en 10 feuilles, feuille 5.

LANCIAREZ. « Memorie storiche di Monaco, » Manuscrit de la Bibliothèque royale de Turin (n. 135), écrit en 1756. Je le cite d'après M. Mommsen.

LAZI (médecin de Vienne), a laissé de nombreux manuscrits ; je ne le cite que d'après M. Mommsen.

LEBLANT (Edmond), « Inscriptions chrétiennes de la Gaule. » Paris, 1865, in-4°.

LETRONNE, « Inscription d'une borne milliaire de la voie Julia Aurélia, » *rev. arch.*, t. II, première partie, pages 173 à 178, Paris, 1845, in-8°.

LONGNON (Auguste), « Géographie de la Gaule, au Ve siècle,» Paris, 1878, in-8°.

LONGPERIER-GRIMOARD (Alfred de), « L'hiver à Menton, » Menton, 1862, gr., in-4°.

LONGPERIER-GRIMOARD (Adrien de), « Dissertations sur deux deniers frappés en Provence, pour les comtés de Forcalquier, » inséré dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XX, nouv. sér. X, Paris, 1850, in-8°.

MANNERT (Conrad), « Géographie der Griechen und Romer, » Nuremberg et Leipzig, 1788-1725, in-8°.

MANSI, « Sacrum conciliorum, nova et amplissima collectio, editio novissima duabus Parisiensibus et prima Veneta longe auctior et emendatior. » Florence et Venise, 1757-98, in-fol.

MANUTI, « Codex Vaticanus. » M. Mommsen nomme ainsi diverses collections d'inscriptions autrefois recueillies par Manuti et conservées aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican, n° 5237. Presque toutes les inscriptions de ce recueil qui se rapportent à nos régions sont dues à Maurice Ferrari. Je le cite d'après M. Mommsen.

MARQUARD, (Gudius). « Inscriptiones antiquæ cum græcæ tum latinæ a Jo. Koolio digestæ et a Fr. Hesselio editæ. » Lewarden, 1731, in-fol.

MAURAND, prêtre d'Antibes qui a fourni à Peiresc un recueil d'inscriptions que l'on trouve dans ses papiers, ms de Paris, fonds latin, n° 8957.

MERULA (Paul), « Cosmographiæ generalis libri tres, item geographiæ particularis libri quatuor, quibus Europa in genere speciatim Hispania, Gallia, Italia describuntur, cum tabulis géographicis. » Amsterdam, 1621, in-fol.

MESNARD, « Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes. » Paris, 1750-58, in-4°.

MILLIN (Alb.), « Voyage dans les départements du midi de la France, » Paris, 1811, in-8° et divers articles dans le *Magasin Encyclopédique*.

MOMMSEM (Théodore), « Corpus inscriptionum latinarum, t. I, III et V, » Berlin 1863 à 1877, in-fol. — « Corpus inscriptionum latinarum regni Neapolitani. — Verzeichniss der romischen Provinzen aufgesetzt um 297 aus denabhand der K. Akad. der Wissensch zu Berlin, » Berlin 1863, traduit en français par M. Em. Picot. (*Rev. Arch.*) t. XIII, XIV et XV, Paris, 1866-1867, in-8°, tiré à part.

METIVIER (Henri), « Monaco et ses Princes, » La Flèche 1865, in-8°.

MOUGINS DE ROQUEFORT (Paul), « Inscription grecque trouvée à Antibes en 1866 par le Dr Mougins de Roquefort, » en collaboration avec M. GAZAN, Toulon 1876 in 8°. « Notice sur quelque poteries sigillées de Fréjus et d'Antibes ; » inséré dans le compte rendu du *Congrès* tenu à Arles par la *Société française d'archéologie* t. XLIII. Tours 1877, in-8° tiré à part. On lui doit aussi la partie épigraphique de l'*Histoire d'Antibes* de l'abbé TISSERAND.

NAVONE, « Passeggiata per la Liguria » Albenga 1832, in-8°.

NOYON, « Statistiqne du Var, » Draguignan 1844 in 8°. La partie archéologique est empruntée à l'*Annuaire du Var* et à MILLIN.

ORELLI (J. C.), « Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio ad illustrandam romanæ antiquitatis disciplinam accomodata, ac magnarum collectionum supplementa complura emendationes exhibens cum ineditis C. Hagembuchii suis que annotationibus Edidit J. C. Orellius, insunt lapides Helvetiae omnes; accedunt prœter Fogginii calendaria antiqua; Hagembuchii, Maffeii, Ernestii, Reiskii, Seguerii, Stembruchelii epistolæ aliquot epigraphicæ, nunc primum editæ. » Zurich, 1828, in-8°. Le volume III, sous le titre de : « Supplementa emendationesque » est dû à G. HENZEN. Ce dernier volume contient les tables ; il a été édité à Zurich en 1856.

ORTELS, « Theatrum orbis terrarum ; » Anvers 1570, in-fol. — « Thesaurus Geographicus, » Anvers 1587, in-4°.

PEIRESC (Nicolas Claude Fabri de), « Inscriptiones antiquæ, » Titre donné aux recueils de papiers conservés à la Bibliothèque Nationale sous les N°s 8957 et 8958 du fonds latin. On y trouve, pour les Alpes-Maritimes, des inscriptions copiées par Peiresc lui-même, qui généralement sont bien lues et d'autres qu'il tenait de divers correspondants, qui toutes laissent beaucoup à désirer. Les principaux auteurs qui ont copié les textes de nos Alpes sont : MAURAND, prêtre d'Antibes : *Recueil des inscriptions de Vence, d'Antibes, et de quelques lieux environnants*, copies très défectueuses ; FLAYOSC (marquis de) : « *Quelques inscriptions de Vence*, » copies généralement bonnes; BLACAS : « *Textes de Vence*, » bonnes copies ; et M. de CHASTEUIL, seigneur de Châteauneuf-de-Grasse, quelques copies très-présentables d'inscriptions relevées sur ses terres.

PEUTINGER, Je ne l'ai cité que d'après Mommsem, qui mentionne des manuscrits de lui à Vienne (Autriche) n° 527.

PICOT (Emile). Traduction française du « Mémoire sur les provinces Romaines de la Gaule » de M. Mommsem, inséré dans la *Revue archéologique*, 1866-67, t. XIII, XIV, XV nouv. série.

POCOKE, « In Solfeld » 1752, je ne le cite que d'après Mommsen.

RENDU (Abel), « Menton, Roquebrune, Monaco, histoire administration de ce pays. » Paris 1848, petit in-8°.

RENIER (Léon), « Mélanges d'Epigraphie, » Paris 1854, in-8°. — « Antiquités de la ville de Lyon de Spon, nouvelle édition augmentée de notes et de recherches sur l'administration romaine dans la Gaule Lyonnaise, d'après les inscriptions, » Lyon 1858, in-8° avec Montfaucon. « Inscriptions romaines de l'Algérie, recueillies et publiées par M. Le Renier, » Paris 1855 in-4°.

RICCIOLI, « Géographiæ et hydrographiæ reformatæ libri XII, » Bologne 1661, in-fol.

RICOLVI (Jean-Paul), « Iscrizioni lette e copiate di fresco da *** nel contado di Nizza co'nomi de' luoghi dove si trovano e le misure loro, » ms., de la Bibliothèque royale de Turin, n° 293 de l'an 1744.

RISSO (A), « Nouveau Guide du voyageur à Nice, » Nice 1840, in-8°.

ROBERT (Charles), « *Revue des Sociétés savantes*, 6° série t. VI, nov. et déc. p. 464 à 483.

ROMANELLI (Domenico), « Viaggio a Pompei, a Peste, Ercolano, ecc. » Naples 1817, in-12.

ROSSI (Gerolamo), « Storia della città di Ventimiglia, » Turin 1857, in-8°. « Description de la ville de Vintimille et de son territoire, » par Jérome Rossi, trad. fr. de L. de Vauzelle, Menton 1875, in-8°.

ROSSI (J. B. de), « Corpus inscriptionum latinarum Romæ, » t. VI, du Corpus de Berlin 1876, in-fol. en collaboration avec Henzen et Bormann.

ROUSSET. Voy. *Annuaire du Var*.

ROUX (Joseph), « Statistique du département des Alpes-Maritimes, » Nice 1862, in-8°.

RUFFI. « Histoire de la ville de Marseille, » Marseille 1696, in-fol.

SAINT-MARC DE GIRARDIN, Renseignements fournis à MM. Gazan et Mougins au sujet de « l'inscription grecque d'Antibes trouvée en 1866 ; » cité par eux p. 17 de leur brochure.

SANGUINETTI. « Iscrizioni romane della Liguria, » Gênes, 1865, in-8°.

SANSON, « Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, tirées des Commentaires de César. » Paris, 1649, in-4°.

SARDOU (Antoine-Léandre), « Questions de géographie historique, » inséré dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, juillet et août 1858, tiré à part ; réédité en 1869 dans l'*Annuaire des Alpes-Maritimes* et à la suite du *Dictionnaire administratif et historique des Communes des Alpes-Maritimes*, sous le titre de : « Problème de géographie historique » et en 1875, dans les Annales de la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*. — « Note sur une inscription antique découverte à Cannes et sur les Seviri augustales, » Cannes 1870, *Mém. de la soc. de Cannes*. — « Epigraphie antique ; inscriptions gallo-romaines de Mougins, » Nice 1873, *Annales de la Soc. des lettres, etc. des Alpes-Maritimes*. — « La vida de sant Honorat, par Raymond Féraud, » Nice 1875, in-8°. — « Vérification des inscriptions romaines de Vence, » en collaboration avec M. F. Brun, Nice 1877 (*Annales de la Société des lettres, etc.*).

SAULCY (de), « Lettre à M. Gazan, » insérée dans le *mémoire sur une Inscription grecque* de MM. Gazan et Mougins (voy. ces mots).

SCALIER (Joseph). Manuscrits de la Bibliothèque de Nice.

SCALIGER. Ses manuscrits de Lyon, dans Bouche, Peiresc, Gruter, etc., etc.

SCHIAFFINO, « Annali ecclesiastici della Liguria, » ms de la Bibliothèque municipale de Gênes (D. 3, 6, 4-8) an 1852 ; je le cite d'après Mommsen.

SCHOTT, « Explication d'une médaille énigmatique d'Auguste, sur laquelle d'habiles antiquaires ont diversement prononcé. » Berlin 1711, in-4°.

SCHOTTKY, « Virunum oder die Alterthümer des Saalfeldes in Karnten. » Klagenfurt 1823, in-fol.

SCHWARTZ (Io. Conrad), « Carmina et fragmenta carminum familiæ Cesareæ, hoc est Cesaris Germanici etc... quæ extant opera ; omnia recensuit, notisque ac duplici indice auxit ; accedunt miscellanea Theologica. » Cobourg 1715, petit in-8°.

SENEQUIER. Articles annonymes sur la géographie ancienne, publiée dans l'*Annuaire du Var* de 1819 à 1825, voy. *Annuaire du Var*.

SIMEON (Gabriel), « Les illustres observations antiques de Gabriel Siméon dans son dernier voyage d'Italie l'an 1557. » Lyon 1558, in-4°.

SIMIAN, « Note sur les inscriptions romaines de Saint-Pons, » dans la *Revue de Nice*, t. III, p. 139 à 141; Nice 1862, in-8°.

SMET (Martin), Manuscrits de Naples (v. E, 4) et l'édition de Leyde 1588.

SOLIERS (Raymond de), Dans l'*Histoire de Provence* de Bouche et ses manuscrits d'Aix.

SPON, « Miscellanea erudite antiquitatis in quibus marmora statuæ etc. hucusque ineditæ referuntur ac illustrantur. » Lyon, 1685, in-fol.

STEINER, « Codex inscriptionum Danubii et Rheni, » Steiheim 1862-64.

SULZER, « Gethanen Reise, » Leipzig 1780, in-8°.

TISSERAND (l'abbé), « Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul-du-Var, » Paris 1860, in-8°. — « Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes, » Nice 1862, in-8°. — « Histoire d'Antibes, » Antibes 1876 in-8° : la partie épigraphique est due à M. Mougins de Roquefort.

UKERT (F. A.), « Géographie der Grieschen und Römer von den fruhesten Zeiten bis auf Ptolemaüs, » Weimar 1843-46, in-8°.

VALCOURT (Docteur de), Cannes, son climat et ses promenades, » Cannes et Paris 1878, in-8°.

VALOIS (Adrien de), « Noticia Galliarum ordine litterarum digesta, » Paris, 1675, in-fol.

VERNAZZA. Divers manuscrits de Gênes et de Turin et dans Gazzera ; je ne le cite que d'après Mommsen.

VICTORIVS (Petrus), « Variarum lectionum libri XXXVIII, » Florence 1582, in-fol.

VULPIUS (Jo. Rocci) et CORREDINUS (Petrus Marcellinus). « Vetus Latium profanum et Sacrum, » Rome 1742-45, in-4°.

WAL (J. de), « Mytologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina, » Utrecht 1867, in-8°.

WALCKENAER (baron de), « Géographie des Gaules, Paris 1839, in-8° et 1862, petit in-8°.

WILMAMS (Gustave), « Exempla inscriptionum latinarum in usum præcipue academicum, » Berlin 1873, in-8°.

ZACCARIA, « Excursus litterarii per Italiam ab anno 1742 ad a. 1752. » Venise 1754-1762 in-4°.

ZUNIGA (Dom Lopez de), « Itinerarium ab oppido complutensi Toletanæ provinciæ ulterioris Hispaniæ usque ad urbem romanam ad Johanem stunicam fratrem feliciter incipit anno 1512, » Rome 1521 in-4°.

TABLES GÉNÉRALES DE DÉPOUILLEMENT

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE

I

Noms d'Hommes et de Femmes

NOTA. — Les noms écrits en capitales sont ceux des personnages appartenant à l'ordre équestre et sénatorial ; ceux qui sont écrits en italiques ne se trouvent, dans mon recueil, que dans des textes faux, et les numéros suivis d'une astérique indiquent aussi des textes faux.

II

Table des Surnoms

III

Dieux, Déesses, etc.

IV

Empereurs et personnes de la famille impériale

De J.-C. 198. Imp. Cæs. divi M. Antonini pii germ. Sarm., filio, divi Commodi fratri divi Antonini pii nep. divi Hadriani pronep. divi Trajani parth. abv. divi Nervae adnep. L. Sept. Severus pius, pertinax, Aug. Arabicus, adiabenicus, parth. max. pont. max. trib. pot. VI, imp. XI, cos. II, procos., 75, 162, et 163.

CARACALLA

De J.-C. 198, Imp. Cæs. L. Sept. Severi, pii, pertin. Aug. Arab. Adiaben, parth. max. filius div. M. Anton. p. germ. Sarm. nep. div. Ant. p. pronep. divi Hadriani abnep. divi trajani parth. et divi Nervae adnepos M. Aurel. Anton. Aug., 163.

De J.-C. 213. Imp. Cæs. M. Aurelius Antoninus aug. felix, parth. max. britannic. max. trib. pot. (XVI) cos. IIII, p. p. procos., 10, 62, 63.

An. incert. Imp. Antoninus p. f. Aug., 283, 284, 285, 287, 292, 295, 311, 313, 314, 315, 316 (*mill.*).

Domin. NN. Augg. (introd. 6).

PLAVTIEN

Fulvius Plautianus, praef. praet. (introd. 6).

HELIOGABALE

De J.-C. 220. Imp. Cæs. div. Anton. fil. div. Severi nep. M. Aurel. Antoninus pius, fel.Aug.trib. pot. III. cos. III. p. p., 5.

MAXIMIN

De J.-C. 235. Imp. Cæs. Caius Julius Verus Maximinus, pius, felix, invictus. aug. p. m. trib. pot... p. p. proc. cos. desig., 11, 12.

GORDIEN

De J.-C. 239. Imp. M. Antonius Gordianus, pius, felix, Aug. pont. max. trib.pot. p.p. cos., 7.

PHILIPPE et son fils.

Entre 245 *et* 247 *ap. J.-C.* M. Julius Philippus, M. Julii Philippi aug. filius Cæs. nobil. nostr. pr. Juv., 8.

DÈCE

De J.-C. 250. Imp. Cæs. Cn. Messius Quintus Trajanus Decius, pius, felix inv. Aug. pont. max. trib. pot. III, cos. II. procos., 9.

VALÉRIEN et GALLIEN

Av. 259 *ap. J.-C.* D. D. nn. Valerianus et Gallienus, 4.

Vers la même époque : Gallienus Junior Aug. Noster., 164.

(id.). Gallienus Aug. N., 405 bis.

CORNELIA SALONINA

(Id.). Cornelia Salonina sanctissima, conjux Gallieni Junioris aug. n., 164.

..... Conjux Gallieni aug. nost., 405 bis.

P. LICINIVS CORNELIVS VALERIANVS

(Id.). P. Cornelius Licinius, Valerianus nobil. Cæs. princeps Juvent., 4.

P. LICINIVS CORNELIVS SALONINVS

P. Cornelius Saloninus Valerianus nobiliss. Cæs. 358.

AVRELIEN

Entre 270, et 275, de J.-C. ..... pius princeps, inv. Aug., restitutor orbis providentissimus, retro princeps, ac super omnes fortis. (introd. 9).

(Id.). Imp. Cæs. L. Domitius Aurelianus pius, fel. inv., Aug. pont. max., 359.

PROBVS

De J.-C. 280? Imp. Cæs. M. Aurel. Probus p. f. inv. aug. (cos III., p. p.), 362.

CONSTANTIN

Après 310 de J.-C. Imp. Cæs. Fl. Val. Constantinus p. f. aug. divi Maximiani aug. nep. divi Constantii aug. p. filius, 64, 110, 129, 173, 175, 365*, (*milliaires*) 398.

Après 310 de J.-C. Imp. Cæs. Constantinus, 103.

(Id.). Imp. Cæs. div.... 174.

V

Consuls

Années de Rome	Années de J.-C.	
		HADRIEN COS. III, *voy. numéros* 79, 282, 290, 291, 294.
872	119	Imp. Caes. Trajanus Hadrianus Aug. III *et* ... (Borghesi 5, p. 63.). — *Suffecti* A. Platorius Nepos *et* ... Gallus, *en fonctions en mai*; — C. Herennius Dolabella? *et* L. Rufus, *en fonctions en décembre*.
877	124	MN. ACILIVS GLABRIO *et* C. BELLICIVS TORQVATVS. COS. *Voy. n°* 79.
		M. Acilius Glabrio *et* C. Bellicius Torquatus. — *Suff.* C. Julius Gallus *et* C. Valerius Severus, *en fonctions en décembre*.
934	181	COMMODE III *et* ANTISTIVS BVRRVS COS., *voy. n°* 168.
		Imp. M. Aurelius Commodus Antoninus Aug. III *et* Antistius Burrus Adventus.
947	194	SEPT. SEVERE COS. II., *voy. n°* 162, 357.
		Imp. Caes. L. Sept. Severus Pertinax Aug. II *et* D. Clodius Albinus Caesar.
966	213	CARACALLA COS. IV, *voy. n°s* 62, 63.
		Imp. M. Aurelius Antoninus Aug. IV *et* D. Cœlius Balbinus II. — *Suff.* M. Antonius Gordianus *et* Helvius Pertinax. — Maximus *et* Aelianus.
973	220	HELIOGABALE COS III, *voy. n°* 5.
		Imp. Caes. M. Aurelius Antoninus (Elagabalus) Aug. III *et* P. Valerius Comazon qui et Eutichianus.
988	235	MAXIMIN COS. DESIGNATVS, *voy. n°* 11 et 12.
		Consul en 236; Imp. Caes. Maximinus p. f. Aug. *et* M. Pupienius Africanus.
992	239	GORDIEN (III) COS., *voy. n°* 7.
		Imp. M. Antonius Gordianus *et* M. Acilius Aviola.
1003	250	DÈCE COS. II, *voy. n°* 9.
		Imp. Caes. C. Messius Quintus Trajanus Decius Aug. II *et* Annius Maximus Gratus.
1042	279	PROBVS COS. III? *voy. n°* 361.
		Imp. Cæsar M. Aurelius Probus Aug. III *et* Ovinius Paternus.

VI

Fonctions publiques supérieures

PROCONSULS

An 152 av. J.-C. Cn. Domitius Ahenob, Procos, 349.
» 124 ap. J.-C. Hadrien, 79.
» 198 » Sept. Sévère, 75, 162, 163.
» 213 » Caracalla, 10, 62, 63.
» 235 » Maximin, 11, 12.
» 250 » Dèce, 9.
» 280 » Probus, 361.

TRIVMVIRI

C. Julius Valerius C. f. Fal. IIIVIR, 172*.

PRÆFECTI

Praefectus Aegypti (*introd.* 5.).
» Annonæ (*introd.*4,5.).
» Civitatium in Alpibus Maritumis(*introd.*1.)
» Civitatium Mosiæ et Treboliæ (*introd.*1).
» Vehiculationis (*introd.* 6.).

PRAESIDES

Præses Alp. Cott. et Marit. (*introd.* 6.).
» et Procurator Alp.-Marit. (*supplément*), Præsides Alp.-Mar., 166, 167.

PROCVRATORES

Proc. Aug. Alp.-Marit., 3, 62, 132, 151 (*introd.* 4, 5, 9.) et 334*.
Procurator provinc. Asiæ (*introd.* 4)
» » Cappadociæ (id.)
Procurator Provinciarum trium Daciarum (id.).
» Hisp. Cit. per Asturicam et Gallæc. (*introd.* 5.)
» Prov. Lugdun. et Aquitan. (*introd.* 5.).
» T. Claud. Cæs. Aug. Germ. in Norico (*introd.* 1.).
» Augg. n. n. (*introd.* 6.).
» A. Rationibus (*introd.* 4. 5.).

Promagister XX hereditatium (*introd.* 5.).

Delectator Aug. pro censore prov. ulter Hispan.
Bætic (*introd.* 4.).

Ducenarius episcepsis Choræ inferior, 151.

Episcopus, 165.

Agonotheta, 165.

Commentariens Alp.-Marit., 170.

Advocatus fisci (*introd.* 6.).

Patronus provinciæ, 163, 171*, 172*.

Flamines provinciæ, 168, 169.

Pontifex minor (introd. 5.).

Haruspex..., 217*.

VII

Constitution militaire

CAVALERIE

STIPENDIA

CENTURIES

VIII

Peuple Romain, Tribus

IX

Ordre équestre

X

Affranchis, Officiers, Esclaves

XI

Provinces et Cités, etc.

XII

Pagi, Vici

XIII

Fonctions Municipales

XIV

Corporations

ERRATA

Page

8 Ligne 19, lisez : *fictives*, et non *physiques*.
16 Avant-dernière ligne, lisez : DEVOTVS, et non DETOTVS.
39 Ligne 18, lisez : *auquel* et non *à laquelle*.
69 » 13, lisez : ανεθηκε, au lieu de ανεθηκη.
70 » 28, lisez : *Centondi* avec un seul *i*.
96 » 4, lisez : *Commentariens*, et non *Commentariensis*.
120 » 12, lisez : *Virunum* et non *Viranum*.
130 » 5, lisez : *Junius* au lieu de *Julius*.
132 Inscription nº 210, ligne 12, lisez : CORONARENT et non CORONALENT.
133 Ligne 37, lisez : *sigles* et non *signes*.
148 » 24, lisez *quo* et non *qua*.
152 Inscription nº 234, ligne 2, lisez : VIXIT et non VIVIT.
156 Ligne 17, lisez : *Titae* au lieu de *Titœ*.
165 » 19, lisez : FECERVNT et non FECFRVNT.
176 » 11, lisez : *Rucinates* et non *Rusinates*.
176 » 21, lisez : *Trumpilini* et non *Trunpilini*.
178 » 1, lisez : Fr. 3 et non Fr. 2.
188 » 20, lisez : *Souches* et non *Sonches*.
207 Inscription nº 294, ligne 3, lisez : *Parthici* et non *Partici*.
219 Ligne 10, lisez : *Verginius* au lieu de *Virginius*.
222 » 23, après « que Maurand a vue » lisez : Je la cite, etc.
223 » 23, *Filonardi* et non *Falonardi*.
226 » 30, lisez : *Nepotœ* et non *Nepotœe*.
230 » 6, lisez : *Abinius* et non *Albinius*.
244 Inscription nº 341, lisez : *rien d'écrit dans*, etc. et non *rien d'écrit de*, etc.
245 » nº 343, lisez : PARENTIBVS avec un V et non avec un U.
258 » nº 356, ligne 6, lisez : RIANVS avec un V et non avec un U.
260 » nº 358. Par suite d'une faute typographique incompréhensible, le mot ORDO qui formait la septième ligne de l'inscription entre les mots : CÆSARI et BRIG. a été omis, ce qui réduit l'inscription à sept lignes au lieu de huit que portait ma copie.
270 Inscription nº 373, ligne 8, lisez : SORORI et non SONORI.
276 Ligne 26, lisez : *que* et non *qui*.
277 Inscription nº 413; lisez : *a* MVRRIA et non MIRRIA.

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'ANTIBE

PAR

LE CHEVALIER JEAN ARAZI

Publiée pour la première fois sous les auspices et aux frais de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, d'après le manuscrit original conservé au Génie militaire d'Antibes.

Texte collationné, revu, corrigé et annoté par M. A.-L. SARDOU, président honoraire de ladite Société des Lettres, Sciences et Arts, et M. ED. BLANC, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Nota. — L'histoire d'Arazi ne comporte qu'une seule planche : c'est par erreur que cette planche a été marquée du numéro I, ce qui pourrait faire croire qu'il doit y en avoir au moins une autre.

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

L'histoire d'Antibes de Jean Arazi n'est pas ce que l'on est convenu d'appeler un monument historique. L'auteur y fait preuve, en faveur de sa ville natale, d'une partialité qui fait parfois sourire le lecteur: il s'attache à prouver, à l'aide de calculs chronologiques que nous qualifierions aujourd'hui d'enfantins, que la ville d'Antibes est la plus ancienne et la plus noble des cités de la Provence; il ne laisse passer aucune occasion d'accabler Nice, alors rivale d'Antibes, de son dédain le plus profond. L'ouvrage, néanmoins, a une valeur réelle: il est rempli de faits particuliers, de noms de personnages, de renseignements curieux qui ne se trouvent que là; et cette considération seule suffisait pour inspirer aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de nos contrées, le désir de voir paraître au grand jour l'œuvre d'Arazi.

Mais la nécessité de cette publication s'imposait en quelque sorte par une raison plus importante et plus décisive encore. Cette raison la voici:

Le manuscrit d'Arazi n'est qu'une simple chronique, défectueuse surtout en ce qui concerne les temps anciens: cela est vrai et l'on est obligé d'en convenir, sans toutefois qu'on ait le droit de se montrer bien sévère envers l'auteur. Peut-on, en effet, lui reprocher amèrement son défaut de critique historique et son ignorance à peu près complète de la science archéologique? Tout cela existait à peine de son temps, du moins au fond d'une province reculée et à une époque où la difficulté des communications était un très grand obstacle à des relations suivies entre gens d'étude et à la propagation des lumières. De nos jours même, ne voyons-nous pas encore nombre de personnes qui, bien que fort estimables par leurs connaissances en diverses parties du savoir humain, ne se doutent guère qu'il existe, depuis assez longtemps, une nouvelle école historique, qui soumet à une critique éclairée tous les faits du passé? Cela est tellement vrai

que presque tous les ouvrages traitant de l'histoire d'Antibes, même les plus récents, reproduisent, la plupart des idées fausses d'Arazi, ses conjectures hasardées, ses assertions incroyables, sans en faire l'objet de la plus petite observation : si bien, que le manuscrit d'Arazi a été jusqu'ici comme une source à laquelle on est venu inconsciemment puiser l'erreur et la répandre de la meilleure foi du monde.

La publication du texte d'Arazi, accompagné d'un commentaire rectificatif, était le seul moyen de mettre fin à un mal que déploraient les amis de la science et de la vérité : c'est là principalement le but que s'est proposé d'atteindre la Société des Lettres, Sciences et Arts, en votant l'impression de ce texte.

M. Edmond Blanc, chargé du travail de copie et de notation du dit texte, a demandé au Génie militaire d'Antibes communication du manuscrit, ce qui lui a été gracieusement accordé. Il en a fait une copie exacte, respectant l'orthographe archaïque du vieil écrivain et l'ordre, bizarre parfois, adopté par l'auteur dans la nomenclature de ses chapitres. Comme l'œuvre n'est pas achevée et que plusieurs chapitres sont indiqués seulement par de simples mentions, il a tâché, autant qu'il était en son pouvoir, de combler ces lacunes par des annotations rapides ; mais il ne lui a pas été possible de le faire dans tous les cas.

M. Sardou a bien voulu l'aider dans ce travail de préparation. Il s'est spécialement occupé de l'impression du manuscrit, relisant avec soin la copie destinée à la composition typographique et y mettant toutes les indications nécessaires à une bonne exécution matérielle.

Arazi a accompagné son texte d'un grand nombre de notes assez peu importantes. Le commentaire rectificatif exigé par les diverses imperfections de ce texte, a fourni un nombre plus considérable encore de notes rédigées par MM. Sardou et Edm. Blanc. Pour éviter une confusion regrettable, nous devons donc prévenir le lecteur que les notes de M. Blanc sont signées E. B. et celles de M. Sardou de la simple initiale S. — Toute addition à une note d'Arazi est placée entre deux crochets [ ].

ANTIQUITÉS HISTORIQUES

DE

LA VILLE D'ANTIBE

PAR

M. JEAN ARAZI, Aduocat en la Cour

1708

HISTOIRE DE LA VILLE D'ANTIBE

PREMIÈRE PARTIE

DE SON ESTAT CIUIL

DESSEIN

Nescio quam natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit esse sui.

Ouid. lib. 1° de Pont. eleg.
3° Luciani in elog. Patr. lib. 1°, f° de Cens.

J'ay dessein d'escrire l'histoire de la ville d'Antibe, ma patrie : cette occupation est si naturelle et si douce, que j'ay un vray plaisir dans mon deuoir. Dieu m'a donné la dessus plusieurs connoissances que je ne veux pas rauir au public.

Le jurisconsulte Ulpien a fait l'éloge historique de sa patrie dans une de nos loix, et je ne feray pas une chose contraire à mes fonctions de publier celluy de la mienne : mon application sera si juste sur la foy des bons auteurs, sur la vérité de nos anciens monuments, et sur les pièces authentiques que j'ay à mon pouuoir, que l'on pourra y contenter une curiosité raisonnable.

CHAPITRE PREMIER

Diuision et establissement du dessein

Ce mesme jurisconsulte Ulpien, a dit, que la ville de Tyr, dont il estoit originaire et qui est dans la Phœnicie, prouince de Syrie, estoit noble parmy les régions de ce pays là, où estoyent les villes de Berythe, de Sidon et de Damas, dont il est si aduantageusement parlé dans les auteurs et dans l'Escriture Sainte; qu'elle estoit très ancienne par une suite de siècles; puissante en armes; perséuérante dans l'alliance contractée auec les Romains; et que pour sa loüable fidélité enuers la république de Rome et son empire, Séuère luy donna le droit italique.

Je prétends, par tous ces endroitz, justifier les choses que j'ay à escrire. Je feray voir, qu'Antibe a esté une ville noble, très ancienne, guerrière et très fidèle; et qu'elle a eu le droit italique, c'est-à-dire que la république de Rome, luy fit l'honneur de luy donner son alliance et de la faire joüir du droit de bourgeoisie romaine et de celluy des villes confédérées à son empire. Mais comme il importe de connoistre le sujet duquel on parle, je vays marquer la situation d'Antibe et dire tous les noms de ceste ville royale.

(§ I) [1]

SITUATION DE LA VILLE D'ANTIBE

La ville d'Antibe est située sur le bout d'une langue de terre qui s'auance dans la mer Méditerranée ligustique, à l'endroit de l'aboutissement, au midy des Alpes maritimes et qui se termine par une éléuation de rochers, qui la rend inaccessible du costé du leuant. Elle a, du costé septentrion,

1. Indication évidemment omise par Arazi, puisque quelques pages après se trouve le § II. Nous mettrons de même entre parenthèses tous les § que l'auteur a oublié de marquer. S.

une autre langue de terre plus petite sur laquelle est basty le fort Quarré, et l'entre deux forme naturellement un circuit d'enuiron neuf cent toyses, qui fait le bassin où est le port.

Elle a, au delà de ce fort Quarré, une plage de grauier d'enuiron deux lieues de long, jusqu'à la riuière du Var et de là jusqu'à la ville de Nice, d'enuiron une demy lieue [1].

Elle a le grand promontoire, dit cap d'Antibe, du costé du midy, qui comporte plusieurs dénominations particulières, suiuant les diuers endroitz de ses pointes de rochers aboutissantz à la mer, dont l'entre deux fait les calanques de la Grouille, de la Garoupe, et de plusieurs autres, qui sont connues des mariniers.

L'entre deux de ce promontoire avec la ville, fait aussi un très grand circuit d'enuiron douze cent toyses, qui forme une bonne rade dans l'endroit que l'on dit communément le port Baccon, en telle sorte que la ville d'Antibe, est entourée par la mer, par les trois quarts de sa situation.

Il y a, sur l'éléuation de ce promontoire, une grande chapelle surmontée d'une tour, et tout celà est appelé Nostre Dame de la Garde. Les consuls d'Antibe y establissent des gardes aux frays de la communauté, qui découurent la haute mer à perte de vüe, jusqu'à la coste de Gennes, la Sardaigne, la Corsègue et les iles de Port-Cros vers Toulon, et qui viennent rapporter incessament, au gouuerneur d'Antibe et aux consuls, tout ce qu'ils voyent passer, jusques à un seul vaisseau, une galère, un brigantin ou une chaloupe [2].

C'est de cette tour de Nostre-Dame-de-la-Garde d'Antibe que, par de feux allumés, on fait le signal de paix ou de guerre à la tour dite de Mont-Boron [3] qui est sur une montagne au

1. Il faut lire sans doute *une lieue et demie;* car du temps de l'auteur, la ville de Nice franchissait à peine la rive droite du Paillon, et l'on compte du Paillon au Var, par la route ordinaire, près de huit kilomètres. S.

2. Il y a beaucoup d'exagération, dans la description de ce panorama; on ne peut voir du phare d'Antibes, que la pointe de la Bordighera au levant, la Corse au midi, (par des temps exceptionnellement clairs), et le golfe de Saint-Tropez au couchant; Gênes, la Sardaigne et les iles d'Hyères, sont absolument hors de vue. E. B.

3. « Alla porta qual resta al'leuante a Nizza e vicino propinqua al mare si vede Mont-Boron, monte grande, alto, sassafo ed infertile, e in cima la torre della guardia, qual riceve l'aduisitioni e segnali che si fanno, con foco d'Antibo e da Capo Rosso ; e lui, similmente con foco fa segnali alla Turbia ed a Monaco. » (Agostin Giustiniani, Ann. di Gen. lib. 1, pag. 2)

delà de Nice, près de Monaco [1], pour l'Italie; et à la tour du Cap Roux vers Fréjus, pour les donner de mesme jusqu'à Marseille.

L'historien de Marseille [2] dit que de la chapelle de Nostre Dame de la Garde de Marseille, qui est sur une petite montagne du costé de Saint Victor, dont il est parlé dans une bulle du pape Honorius de l'an 1218; l'on donne aduis à la ville des galères et vaisseaux qui sont en mer, mettant, le jour pour signal, un panonceau auec autant de perches qu'on découure de nauires, et sur la nuit, à leur place, pareil nombre de brandons allumés; et qu'elle a correspondance auec une autre tour plus éleuée qu'on appelle Marseille-Veyre ou vieille, où il y a une tour, qui respond aussy tout le long de la coste auec toutes les autres, jusqu'à Antibe; en sorte, dit-il, que dans quelques heures, on peut aduertir la ville de ce qu'on a veu paroistre cent milles dans la mer.

Au midy de ce promontoire, sont les isles de Saint Honorat et de Sainte Marguerite, nommées par les anciens *Planasia* et *Lero*, et l'entre deux, jusqu'au cap dit de la Croisette, forme pareillement un très grand circuit, que l'on appelle communément le Golfe Jean ou *Goujoüan* [3], qui est le meilleur port de la coste de Prouence, auec toute sorte de mauuais temps: « *Portus unus ad nauium stationem magnitudinis eximie* » (Guesnay, in Cass. illustrat. lib. I, cap. 41, nº 1, p. 131.)

La ville d'Antibe a enfin la terre-ferme du costé du couchant, qui est à plein découuerte, par cet endroit de Nostre Dame de la Garde, jusques aux montagnes du Cap-Roux, de l'Esterel, du Colliems [4] de Chairon [5], de Tende, de Monaco,

1. Le Mont-Boron, est entre Nice et Villefranche, très-éloigné de Monaco. E. B.

2. Ant. de Ruffi. liv. II, chap. 2, nº 21, pages 409 et 410.

3. Ou mieux *Gourjan* (prononcez *Gourdjan*), comme on disait autrefois : Voyez *Mercure françois*, t. XXIII, 1630, et *Voyage littéraire de Provence* par Papon, 1780. On dit encore ainsi dans le pays. — Ce mot vient sans doute du provençal *gourg*, qui désigne au propre un creux, un gouffre au fond duquel se fait entendre le bruit d'une chute d'eau ou d'une eau courante, bouillonnante : de là *gourga* ou *gourgo*, gouttière, et *gourgarèu*, tuyau qui conduit l'eau. *Gourjan*, dont on a fait à tort *Golfe Juan* (dénomination qui n'a aucune raison d'être) est une sorte d'augmentatif exprimant l'idée d'une grande masse d'eau en mouvement, d'une mer agitée ou d'une mer profonde. S.

4. Probablement les monts de Calern entre Grasse et Gréolières. E. B.

5. Le Cheiron, entre Gréolières et l'Esteron. E. B.

et de la Bourdiguières, riuière de Gennes. Et cette terre-ferme, donne l'entrée à la ville, par les chemins de Cannes, de Grasse et de Nice. Cette situation se trouve soubs l'éléuation du pôle, à cinquante trois dégrés quarante minutes [1], qui sont la reigle des montres solaires, soubs une température fort douce et fort agréable. La veüe que j'en donne, fait assez connoistre tout ce qui importe à mon dessein, sans autre particularité.

§ II

DÉNOMINATION DE LA VILLE D'ANTIBE

Deciatum [2] ou *Deceatium*, a esté le premier nom imposé à la ville d'Antibe par les anciens Décéates, qui y auoyent establi leur ville capitale et leur région, comme voulant signifier que s'estoit là leur ouurage et leur habitation; aussy Charles Estienne dans son ancien dictionnaire historique, dit que *Deciatium* est une région dans la Gaule narbonnoise; et nous apprenons d'ailleurs que la région estoit ditte de ces contrées, qui estoyent gouuernées par des petits rois, auant que les Romains les eussent réduites en Prouince [3].

Elle a ensuite esté appelée *Antipolis*, et ce nom lui demeure, dans le grec et dans le latin. De là, vient qu'elle a esté appelée *Civitas Antipolitana* par *Paulus Merula*, dans sa Cosmographie, soubs la métropole d'Aix, et par

1. Erreur évidente, la position géographique d'Antibes est : 43° 35'. latitude Nord et 4° 46' 15" long Est. E. B.

2. Argentei fluminis ostia. post Forum Julii colonia, inde Deciatorum Antipolis et Vari fluminis ostia ; sub Varo flumine Lerone insula ; (Ptolem. lib 2. Cap. 10).

3. Oppidum latinum Antipolis, regio Deciatium. (Plin., lib. 3, C. 4, in Verb. *Deciatium*) et Rosin, (Antiquitat. Roman lib 1°, Cap. 12). — [Les deux mots *Deciatorum* et *Deciatium*, que donnent le texte de Ptolémée et celui de Pline, sont le nom de la tribu des Décéates et nullement le nom propre de leur capitale : on ne peut donc rien conclure de ces textes relativement au nom primitif d'*Antipolis*. D'ailleurs Pomponius Mela, contemporain de Pline (1er s. de l'ère chrétienne) présente, dans le passage suivant, *Antipolis* et la capitale des Décéates comme deux localités tout à fait distinctes : « *Nicœa tangit Alpes, tangit* oppidum Deceatum, *tangit* Antipolis, *deindè Forum Julii.*, et Etienne de Byzance, venu quatre siècles après, fait la même distinction, donnant à cette capitale le nom de *Decietum* : voilà certes qui est concluant. Mais, où était situé cet *Oppidum* des Décéates, qu'on ne peut confondre avec *Antipolis*? Les uns l'ont placé à Cagnes, d'autres à Saint-Paul-de-Vence, à Biot, à Villeneuve-Loubet. M. Edmond Blanc estime, non sans raison, qu'il devait se trouver entre Cagnes et Villeneuve, au lieu appelé Saint-Jean. Voyez *Epigraphie antique des Alpes-Maritimes*, 1re partie, Introduction. S.]

S[t] Isidore de Séuille, dans la mesme dépendance : *civitas Antipolitanorum* [1].

Elle a esté aussy nommée *Antibla* par Calepin, *Antibou* par Jean de Serres, et *Janiculum* par ce mesme Charles Estienne, à l'imitation de la petite ville de ce nom au delà du Tibre, à présent ruinée [2], qui seruoit de port aux Romains, pour entrer dans l'Hétrurie [3], tout de mesme que la ville d'Antibe sert aussy de port pour entrer en Prouence à ceux qui viennent d'Italie.

C'est par cette double dénomination que M. Furetière nous apprend, dans son *Compendium* du dictionnaire uniuersel latin, p. 28, inséré dans son dictionnaire uniuersel françois, imprimé à Trévoux en 1704, que le mot *Antipolis* signifie Antibe, ville et port de France en Prouence, et partie de Rome au delà du Tibre.

Cette ville est ditte *Antibolus* dans quelques vieux actes; dans les bulles de Clément VII et de Martin V, dont nous parlerons en cette histoire, elle est appelée *castrum, siue locus Antibulorum; castrum, siue locus Antibulis*. Du Ryer, de l'Académie françoise, la nomme *Antipoli*, au sommaire de Florus, du septième liure de la cinquième décade de Tite-Liue, qui est dans le tome XIV de la traduction, p. 137. « Le consul Q. Opimes, dit-il, réduit soubs l'obéissance des Liguriens, delà les Alpes, qui pilloyent *Antipolis* & Nice, des dépendances de la ville de Marseille » ; et les autres écriuains françois, *Antibol*, *Antiboul*, *Antibes* ou *Antibi* : mais toutes ces diuerses dénominations, qui sont des manières particulières de parler, sans autre pénétration, n'ont jamais altéré le nom essentiel, qui est *Antipolis*, dans le langage grec et le latin, et *Antibe* dans le françois; par lequel, tout ce qui appartient à Antibe, est dénommé du nom adjectif : *Antipolitanus* ou *Antipolensis*, et les habitants Antipolitains ou Antibois.

1. Merula, part. 2, cap. 39, n° 50. — Bouche, t. I, p. 154.
2. In verb. *Antipolis*, dans l'histoire de France soubs Clouis. — In verb. *Janiculum*, Plin., lib. 3, cap. 5.
3. Virgil. 8, Æneid.

§ III

DISSERTATION SUR L'ÉTHYMOLOGIE ET IMPOSITION DU MOT *ANTIPOLIS*

L'*Histoire de Prouence* [1] rapporte que la cité d'Antibe ou Antiboul est ainsy ditte, peut-estre de ce qu'elle estoit à l'opposite de la ville de Nice, ville des Marseillois grecs, d'autant, que αντῖ et αντῖος en grec signifie contre, à l'opposite, et πολὶς, une cité; en façon, dit-il, qu'Antibe tire son nom de sa situation, pour estre contre et à l'opposite de Nice.

Cette conclusion affirmatiue est mal tirée d'un peut-estre; et son opinion n'est pas d'ailleurs à suiure, estant fondée sur le sentiment d'un Espagnol passant [2], qui n'a point considéré ce qu'il a dit et sur celluy de l'historien de Nice, qui s'est fait un plaisir de donner cette gloire à sa patrie [3]. Il est vray, que Mgr Godeau, a raconté la mesme chose que l'historien de Nice, mais en le suiuant, sans aucune pénétration [4].

Il ne faut pas donner dans cette erreur: un sentiment mieux fondé doit establir là dessus une plus juste résolution.

Nice, dans l'ancien temps des Décéates et Antibe leur capitale, n'estoit pas en existence, ce feust seulement une fortification, ou chasteau, ou un bourg [5] dans la suite, selon M. Godeau lui mesme, qui feust fondé par les Grecs marseil-

1. Bouche, tome Ier, pag. 287.
2. Jacobus Lopez Stunica, dans son Itinéraire.
3. Joffred. pag. 8; Hist. de l'Eglise, tom. 3, pag. 404.
4. Quidam episcopatu doctrina, ac pietate insignis vocatam Antipolim, existimat quod sit opposita Niciæ; quam interpretationem nominis probare non possum: cum ambæ urbes Massiliensium fuerint coloniæ et ad eas ex equo pertinuerint. Verisimilius ergo est, Massilienses, in condendis urbibus, morem cœterorum populorum esse, nec colonias se commisisse. (Hadrianus Valesius, in verb. *Antipolis*, pag. 24.). Dans un temps, Monsieur Godeau, estoit en procez auec la ville d'Antibe. Il n'a pas obserué les raisons que nous allons dire; aussy, un historiographe moderne ne l'aduoüe pas là dessus, par la seule réflexion naturelle, que ces deux villes ayant également appartenu à Marseille; cette interprétation n'est pas bonne, de croire qu'elle eust voulu les irriter ensemble, par une dénomination injurieuse à l'une, pour le seul aduantage de l'autre.
5. Eam enim contra barbaros supra adjacentes, ii condiderunt munitionem (Strabo, lib. 4.).

lois, enuiron l'an 391 auant la natiuité de Jésus-Christ [1], qui est le temps des establissements des colonies de Marseille ; auquel temps, depuis plus d'un siècle et demy, c'est-à-dire, vers l'an 551 deuant cette mesme natiuité, le nom *Antipolis* estoit imposé à la ville dont nous faisons l'histoire ; et cela est le plus fauorable pour Nice, car s'il falloit croire son mesme historien [2], elle ne fut bastie qu'après la défaite de Salyens, qui feust seulement pour la première fois soubs le consulat de Fuluius Flaccus [3], l'an 132 auant cette natiuité et non pas du temps de Bellouèse, qui assista les Marseillois contre les Salyens, mais qui ne les défit pas.

Ce ne fut doncques pas la situation de Nice, qui fit donner le nom d'Antipolis à Antibe : on l'auroit plustost appelée *Antinicia* que *Antipolis*, s'il y auoit quelque raison de croire ce sentiment; tout de mesme, par exemple, que la montagne qui est vis-à-vis à l'opposite du mont Liban est nommée *Antilibanum* ; et de cela, il y a plusieurs exemples dans l'antiquité [4].

Antipolis fut donné pour nom à cette capitale des Décéates qu'ils nommoyent *Deceatium*, parceque ses habitants nobles et belliqueux s'opposèrent des premiers aux progrès de la ville de Marseille, quelques temps après sa fondation ; et comme Marseille estoit appelée, par antonomase, aux temps anciens, la VILLE, sans y mettre le nom propre Marseille, ils voulurent, par cette entreprise, marquer leur gloire en faisant voir leur capitale *Antipolis*, comme qui alors l'auroit ditte opposée à la ville, c'est-à-dire à Marseille.

Cette manière de parler estoit fort usitée, comme nous voyons dans l'histoire romaine, où l'on marque la ville de Rome par le seul nom de Ville.

1. Bouche, tome 1° p. 381.
2. Joffred. part. 1° cap. 2°, n° 3, et cap. 3°. n° 3.
3. Joffred. cap. 12. — Contin. in fast. consularis 1. — Morery, in verb Bellouèse. — [Il y a eu trois Fulvius Flaccus, consuls, le premier M. Fulvius Flaccus, cons. en 135 av J.-C., le second, C. Fulvius Flaccus, second consul l'année suivante, et le troisième M. Fulvius Flaccus, consul, neuf ans après, en 125 av. J.-C. En l'année 132 av. J.-C., les consuls étaient Publius Popilius Lœnas et Publius Rupillus Nepos. C'est probablement 123 et non 132 qu'a voulu écrire Arazi. E. B.].
4. Plin. lib. 5., cap. 20. — Eucherius, lib. du Var, vocabul.

« Parue, nec inuideo, sine me, liber, ibis in urbem » disoit Ouide autrefois dans son exil [1], au liure de ses tristes plaintes ; et mille endroitz différents justifient cette vérité.

On induit facilement cette opinion des paroles de Pline [2] *in ora oppidum latinum Antipolis regio Deciatium*, pour establir que la capitale des Décéates, qui estoyent des Liguriens, et par ce moyen, du pays latin, receut le nom *Antipolis* tiré du grec, pour les affaires qu'elle eust avec Marseille fondée par les Grecs de Phocée : car hors de là, son premier nom, lui seroit resté dans la manière latine, et Pline n'auroit pas meslé le nom *Antipolis*, dans la circumlocution qui est tirée du grec.

Pour donner plus de jour à ce raisonnement, il faut recourir à l'esclaircissement que nous donne Justin, dans son abrégé de l'histoire de Trogue-Pompée [3] : cet historien nous asseure que les Marseillois s'estant acquis beaucoup de crédit aprez la fondation de la ville, par la faueur de Senatmes [4], qui estoit roy de la contrée, Commanus, son fils et son successeur, fut sollicité par un autre roy de s'opposer, dez le commencement à la grandeur de Marseille. Il lui propposa cette fable de la chienne pleine [5] qui demanda au berger un lieu pour y mestre bas ses petits chiens, lequel lui ayant accordé, elle y deuint si redoutable, dans l'oubli du bienfait receu, qu'elle en chassa le berger. Commanus se rendit à la moralité de cette fable, et ayant tous dressé leur entreprise avec sept mille Liguriens, dont plusieurs s'estoyent cachés dans des paniers de joncs, une femme adultère, abandonnée à un grec Marseillois, lui decouurit la ruse et les Liguriens furent pris et tués.

Argumentum a verosimili valet. J'applique ce discours abrégé et je dis que le roy de la contrée qui donna cet aduis estant Ligurien, puisque autrement il n'y serait pas parlé de lui et des Liguriens, il est de toute vraysemblance

1. Ouid. lib. 1° Trist. eleg. 12.
2. Lib. 3, cap. 4.
3. Lib. 43.
4. D'autres le nomment *Senanus* et *Nann.* S.
5. Phæd. fabul. lib. 1°, cap. 18. — [Ce n'est pas la fable XVIII, mais bien la fab. XIX. E. B.].

que ce feust le roy des Décéates qui fit résoudre Commanus à l'entreprise et qu'il y eust la meilleure part ; car les Décéates estoyent les premiers de la Ligurie aprèz la riuière du Var, tirant vers Marseille [1].

En effet, les Liguriens Gaulois auoyent déja fatigué par des guerres continuelles les Grecs nouueaux-venus, lorsqu'ils donnèrent vraysemblablement bataille *in agris Capertinis ;* c'est-à-dire dans la plaine de Cabris, village voisin d'Antibe, où les Marseillois remportèrent la victoire comme dit Justin [2].

En effet les Décéates eurent bientost leur retour, et cette opposition continuelle leur tourna si bien, qu'ils eurent eux mesmes une victoire sur les Marseillois, dont les Antibois firent battre, au nom du peuple d'Antibe, une monnoye representant d'un costé une teste de femme et de l'autre une victoire auec ces motz ΔΗΙΜΟΣ ΑΝΤΙΠΟΛείτων, c'est-à-dire *Populus antipolitanus,* pour montrer leur aduantage sur les Marseillois, du langage desquels ils se seruirent dans la légende. C'est doncques l'opposition guerrière des Décéates aux Marseillois Grecs, qui fit changer l'ancien nom *Decietum* de leur capitale au nom *Antipolis*, pour une glorieuse marque de leur courage, et non pas la considération de Nice, qui n'estoit pas encore, comme j'ay deja obserué. Aussy elle feust appelée par les anciens *Deciatorum Antipolis* [3].

1. Ptolom., lib. 2, cap. 10.

2. Ligures incrementis urbis inuidentes, Græcos assiduis bellis fatigabant, qui periculo propulsando intantum enituerunt, ut victis hostibus in capertinis agris, multas colonias constituerunt (Justin, cap. 4.). *Capertini agri, circâ Massiliam*, dit le dictionnaire de Charles Estienne, p. 558.

Nota. — Que Valesius, in verb. *Antipolis*, rapportant le passage ci-dessus dit : *in agris Captiuis*

Simon Cartel, p. 17 de l'hist. chron. des Euesques de Riez, assigne ce lieu de bataille à la plaine de Cabriez, pour l'honneur de la ville de Riez ; mais comme les anciens habitants, n'eurent pas des affaires auec les nouueaux Marseillois, nostre pensée est plus juste, pour l'honneur de la ville d'Antibe. — [Le texte de Justin cité par Arazi est fautif et toute son argumentation ne repose sur rien ; l'auteur se laisse entrainer par son lyrisme et son amour de sa patrie. J'ai démontré le néant de cette discussion dans mon introduction à l'Épigraphie antique des Alpes-Maritimes. E. B.].

3. Ptlom lib. 2, cap. 4. — [*Deciatorum Antipolis* signifie tout simplement qu'*Antipolis* était dans le territoire des Décéates, ce qui est parfaitement admis. Quant au changement de l'ancien nom *Decietum* en celui d'*Antipolis*, il n'a pu évidemment se produire que dans l'imagination d'Arazi : nous avons vu en effet (p. 9, addition à la note 3) que les deux localités étaient distinctes et qu'au Ve siècle de notre ère, Etienne de Byzance désigne encore la capitale des Décéates par le nom de *Decietum* ; ce que bien certainement il n'aurait pas fait, si ce nom eût été remplacé par celui d'*Antipolis* depuis huit ou neuf cents ans. S.]

Pour mieux comprendre cette vérité, il faut remarquer, suyuant la chronologie, que Marseille feust fondée tranquilement, au règne de Tarquin, cinquiesme roy des Romains, vers l'an 590 deuant la natiuité de Jesus Christ [1], et que cette première expédition des Décéates arriua enuiron l'an 551 auant cette mesme natiuité; vers lequel temps les Liguriens s'estoyent desja étendus aux contrées des Oxibiens et des Décéates et auoyent commencé d'inquieter les Phocéens et d'auoir des guerres ensemble, ce qui fonde naturellement nostre pensée.

Agatha, Olbia, Tauroentium, Antipolis, Nicia. Tout cela n'implique pas au rapport de Polybe, de Strabon, de Justin et des autres escriuains, qui disent que les Marseillois ont estably les colonies d'Agde, d'Hyères, de Toulon, d'Antibes et de Nice, puisque tous ces establissements n'arriuèrent que de très longues années après cette expédition, c'est-à-dire vers l'an 391 comme nous auons raconté, deuant la natiuité de Jesus Christ. Auquel temps ce n'est pas un grand inconuénient que les Marseillois, ayant remporté d'autres victoires dont leur ville deuint plus célèbre parmy les villes voisines, ils eussent estably des colonies à Antibe, qui existoit desja depuis plus de deux siècles; et, dans les lieux de la contrée, fondé, par la fortification, Nice dans la plage maritime, pour auoir la mer libre contre leurs ennemis, qui estoyent maitres de la campagne, comme dit Strabon. Puisque Justin obserue que ces establissements, feurent fondés aprèz la victoire des Marseillois sur les Liguriens. Il est probable, qu'ils bastirent alors, plusieurs fortifications, pour s'opposer aux ennemis du costé de la terre, comme l'obserue Ammien, au liure 15. « *oppida auctis viribus statuerunt non pauca.* » Ce qui peut conuenir aux tours que nous voyons encore à Cannes, à Grasse, au Bar, à Biot, à Villeneufue, et aux deux qui sont dans Antibe [2].

En telle sorte, que si, dans la suite, Antibe et Nice feurent

1. Bouch. tom. I[r], pag. 379.
2. Les divers monuments, dont il est ici question, datent tous du moyen âge : nous verrons d'ailleurs plus loin Arazi attribuer les tours d'Antibes aux Romains. E. B.

nommées *oppida Massiliensium*, cela ne prouue pas une égalité d'establissement, ni la priorité d'existence pour Nice, puisqu'il y eust, tout au contraire, cette honorable différence pour Antibe, qu'Antibe conserua son ancien nom de gloire et de grandeur *Antipolis*, à lui acquis dez longtemps auparavant, et que Nice, cette nouuelle fortification, feust dénommée du terme grec Νικη, qui signifie victoire, auec un alpha priuatif, *Nicia*, c'est-à-dire *sine victoria*, pour marquer la lacheté des barbares habitants, au dessus desquels, les Marseillois eux mesmes, auoyent remporté la victoire [1].

D'où je tire cette conséquence que les Décéates, qui estoyent des plus célèbres et des plus renommés parmy les Liguriens [2], n'ont pas manqué d'estre toujours dans les grands partis contre les Marseillois, et qu'ils n'ont jamais subi volontairement leur domination, par cette première démonstration de s'estre opposés à leur agrandissement, laquelle démonstration ils ont continuée dans toutes les occasions; ce qui a conservé ce nom d'*Antipolis* a leur ville. Au lieu que Nice feust, dans la suite, nommée *Bellanda* [3] par les Latins, pour vérifier toujours mieux que son party estoit d'estre vaincue et non d'estre victorieuse [4].

En effet, dans la dispute d'Antibe et de Nice, pour l'exemption de la dépendance des Marseillois, dont nous parlerons, Nice, demeura soubs leur préfecture, qui estoit une marque de seruitude et de sujetion, et Antibe feust déclarée, pour un beau titre d'honneur et de liberté, ville jouissant du droit de Latium et seulement dépendant de Rome, et cela par un arrest du Sénat [5]. Tant il est vray, que cette opposition à la ville de Marseille a fait donner le nom *Antipolis*

1. Nice se nommait en grec Νὶκαῖα, qui a formé le latin *Nicæa*; Ce terme signifie: qui donne la victoire, Νικαῖος était un des surnoms de Jupiter. E. B.

2. Plin. lib. 3, cap. 5.

3. Joffred. lib. I, cap. 3, n° 50 et cap. 13, n° 4.

4. Tout cela ne vaut réellement pas la peine qu'on s'y arrête. *Bellanda* était le nom du vieux château fort et nullement celui de la cité de Nice, et ce nom n'apparait pour la première fois qu'en plein moyen âge. On voit encore sur le revers S.-O. de la colline du château les restes d'une tour dite *tour de Bellanda* ou *tour Clérissy*. *Bellanda* serait-il formé de l'adjectif *bel* ou *bello* et de l'italien *ando*, vieux mot tombé en désuétude, qui se disait de la montée d'une colline et que donne le Dictionnaire d'Oudin! S.

5. Strabo, lib. 4.

à la ville d'Antibe pour une marque glorieuse de sa vertu guerrière et de sa noble indépendance, et que les Romains mesme l'ont approuuée, en lui laissant ce mesme nom dans leur langage latin ; ce n'est doncques pas une simple situation à la veüe, ny la considération de Nice, qui n'estoit pas encore en existence, qui lui ont donné cette dénomination *Antipolis.*

§ IV

ERREUR D'UNE OPINION NOUUELLE SUR ANTIPOLIS

Nice ne feust pas la cause de la dénomination d'Antibe, comme nous venons de le voir ; Hadrien de Valois, a eu là dessus une bonne raison, par la considération de la jalousie que les Marseillois ne deuoyent pas donner à ces deux villes, si nous supposons que ce nom *Antipolis* feust donné à Antibe, lorsqu'elles estoyent également soubs la domination de Marseille. Mais enfin cet historiographe n'a pas une bonne pensée dans la nouuelle opinion qu'il propose, que la ville d'Antibe feust dite *Antipolis* de ce que les Marseillois l'auoyent opposée à Vence, ville capitale des Nérusiens, aux Décéates et aux autres Liguriens à longs cheueux ; c'est-à-dire aux Liguriens Gaulois, leurs ennemis, qui estoyent au deçà des Alpes ; car cette opinion est pleine d'erreurs.

Les Décéates eux mesmes estoyent les peuples qui auoyent fondé la ville *Deciatium*, leur capitale suyuant tous les anciens historiens et géographes dont nous auons parlé, et ils changèrent ce nom pour *Antipolis*, pour un trophée de valeur et d'opposition, suiuant l'entente de ce mot ; ce ne feust doncques pas contre eux mesmes qu'ils se l'opposèrent : selon le bon sens, il falloit une ville estrangère et ennemie pour estre le sujet de cette opposition, et partant le nom *Antipolis* feust donné par les Décéates eux mesmes, pour marquer que leur ancien *Deciatium* estoyt deueneu une ville opposée à la ville, c'est-à-dire à Marseille, leur ennemie et

non pas aux Nérusiens ny à leur ville, qui estoit leur confédérée [1].

Cette opposition des Décéates ne pourroit mesme pas regarder les Nérusiens ny les Liguriens Gaulois, puisqu'ils estoyent tous meslés ensemble et tous d'un mesme party contre Marseille, soubs la dénomination générale des Liguriens, qui donnoyent la préférence aux Décéates, en faueur desquels, la ville d'Antibe ayant été appelée leur région, c'estoit leur capitale et leur souueraine et non leur ennemie ; d'où s'en suit que les Nérusiens ny les autres n'auoyent garde de faire une félonie, pour s'attirer son opposition, selon les reigles du droit des gens et les principes de la raison naturelle.

Mais si cet historiographe est mal fondé dans cette opinion, il l'est bien moins encore sur la raison de vraysemblance qu'il ameine pour la garantir, en disant qu'il n'est pas vraysemblable que les Marseillois eussent voulu s'opposer la ville d'Antibe à eux mesmes : car enfin ce ne sont pas les Marseillois qui ont donne le nom *Antipolis* à l'ancienne *Deciatium* ; il ont seulement esté la cause que les Décéates l'ont pris eux mesmes par un changement qui leur estoit glorieux et marquant leur opposition à Marseille.

Enfin, si dans la réuolution des choses du monde, les Marseillois feurent les maitres de la ville d'Antibe dans la suite de leur guerres, ils trouuerent que ce nom *Antipolis* lui estoit donné à juste titre, et nont pas eu occasion de le donner eux mesmes contre eux mesmes ; et cela détruit cette vraysemblance fondée sur un faux principe.

Car, en un mot, lorsque cet historiographe dit que les Phocéens establirent Agde pour l'opposer aux Volsques, qui habitoyent vers le Rhosne, et Toulon, Yers, Antibes et Nice, pour les opposer aux Salyens et aux Liguriens comme des remparts, les noms de toutes ces ville leur estoyent desja donnés ; autrement, selon le sens de cet historiographe, il

1. L'auteur tente de faire prendre le change au lecteur, en établissant en principe et prenant pour base de son argumentation ce qui précisément est en question, c'est-à-dire la cause de la dénomination *Antipolis*. E. B.

auroit fallu que les Marseillois eussent donné à toutes ces villes un nom particulier qui marquast une opposition. Il n'estoit doncques pas bien éclaircy de ce qui nous touche; et son erreur se justifie de ce qu'il adjoint, dans le mesme endroit, que le petit village appelé Biot, voisin d'Antibe, estoit *oppidum Deciatium*, puisque ce village est seulement fondé par seize Liguriens de la riuière de Gennes, l'an 1572 comme nous dirons [1]; duquel nombre seulement il a tiré son nom, dans le latin *bis-octo* et par corruption *bizoto* dans leur langue. Mais il n'en parle que par un peut-estre, aussy bien que de Villeneufue, autre village presque inhabité sur la riuière dite du Loup, auquel il donne la mesme dénomination. Tout cela est donc une imagination chimérique de cet auteur, et il faut reuenir à dire que le nom d'*Antipolis* a esté justement donné à la ville d'Antibe, pour s'estre opposée par les armes à la ville de Marseille.

1. Le village de Biot existait bien avant l'année 1572. Au commencement du XIIme siècle les Templiers y avaient une commanderie; il est fait deux fois mention de Biot *(Bizoto)* dans une charte de 1212, qui porte cette rubrique : *Divisio bonorum Antipolitani* seu *Grassensis Episcopatus*, etc. (Archives de la Préfecture, 6e registre du Greffe des *Insinuations ecclésiastiques*). Enfin une charte du roi René d'Anjou, comte de Provence, à la date du 10 mars 1470, octroie à des émigrants d'Oneille, Rivière de Gênes (*Januensis ripariæ*) la demande, faite par leurs concitoyens et chargés de pouvoirs Antoine Ardissone et Luca Enrico, de s'établir à Biot, lieu abandonné depuis longtemps et devenu tout à fait désert par suite de pestes, d'incursions de pirates, des brigandages du temps, etc. S.

CHAPITRE II

De la noblesse de la ville d'Antibe

Non honorabitur, nisi quem rex voluerit honorari.

La noblesse est une prérogatiue d'honneur, qui par la volonté du Prince, élèue glorieusement le sujet et le distingue des autres de mesme qualité, par quelque priuilège particulier. Les villes sont susceptibles de ce bonheur, et de là, je prétends prouuer la noblesse de la ville d'Antibe, et establir qu'elle a conserué jusques à present, cette marque d'honneur, dont elle a esté fauorisée dans l'ancien temps.

C'est une marque assez honorable pour Antibe, d'auoir esté la capitale de toute la région des Décéates, et sa noblesse est très bien establie par cette considération [1]. Le palais du prince annoblit la ville de sa résidence; et si nous n'auions pas d'autre preuue de noblesse, celle-là suffiroit à nostre dessein. Les Décéates estoyent par eux mesmes considérés entre les plus nobles des Liguriens [2]; et comme les Oxibiens, les Décéates, les Salyens et les autres auoyent chacun leur petit roy dans la contrée [3], il est aisé d'inférer, que la ville d'Antibe ou la capitale dont nous parlons, estoit noble elle mesme parmy ses voisins.

Sa noblesse d'ailleurs, pour la force des armes, est bien loin d'auoir esté perdue pour les insultes des Marseillois; l'imposition du nom *Antipolis*, le justifie, comme nous auons veu, et ce n'est pas l'auoir priuée de cette préroga-

1. Après tout ce que nous avons dit au sujet d'*Antipolis* et de la capitale des Décéates le lecteur est parfaitement à même d'apprécier la valeur de cette considération. S.

2. Plin lib. 2. — Bouche tome 1er, p. 379 et 386.

3. La petite tribu des Décéates et les autres tribus ligures, tout aussi pauvres qu'elle, avaient-elles des rois? Arazi n'en doute pas; et pour lui ces rois étaient, sinon aussi puissants, du moins aussi absolus que son maitre le roi de France Louis XIV. S.

tiue de ville noble, que lui auoir donné le nom d'*Oppidum Massiliensium*. Les lois de la guerre ne lui ont pas fait ce tort, la valeur est toujours estimée et l'on ne doit pas croire que cette dénomination feust un signe d'abbaissement. Elle estoit plustost une marque de l'honneur que se faisoyent les Marseillois, d'auoir adjoint quelque titre à la gloire de la Ville d'Antibe, dont la gloire et la réputation leur estoyent desja bien connues.

Aussy Ambroise Calepin [1], Paul Manuce et Henry Farnèse qui l'ont augmenté, disent tous que ce nom d'*oppidum* estoit imposé *ab opponendo* [2], et cela garantit là dessus nostre pensée.

La monnoye que le peuple d'Antibe faisoit battre, estoit une preuue de noblesse et de soubueraineté, au temps mesme que la monnoye des Marseillois estoit dans son cours. Cela se connoit par la manière d'y mettre la légende en langage grec, que l'on voit à chacune d'elles, et d'autant que cet endroit est noble et glorieux pour Antibes, je veux bien en donner une fidèle preuue.

Je rapporte le père Hardouin jesuite, dans son liure intitulé *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati* p. 55, où il décrit cette monnoye ; il dit qu'elle auoit d'un costé le modèle de la victoire auec le mot ΑΝΤΙΠΟΛΕΙΤΩΝ et de l'autre ΔΗΙΜΟΣ, c'est-à-dire *populus antipolitanus*.

J'ai eu le bonheur de recouurer une de ces monnoyes de moyen-bronze et voicy l'estempe, un peu plus grande néantmoins qu'elle n'est dans l'original ; auec une teste de femme pour signifier la ville, et au reuers un trophée d'armes couronné de lauriers par cette victoire [3].

Ce curieux antiquaire en décrit une autre [1] tirée de Golt-

1. In verb. oppidum.

2. Etymologie à rejeter. *Oppidum* se disait principalement de tout lieu entouré d'ouvrages de défense : les dictionnaires latins font venir ce mot d'*ops* ou d'*opus*. S.

3. Ainsi qu'on peut le voir par la planche qui est jointe à ce travail, l'auteur, dans le dessin qu'il donne de cette médaille, écrit sur le droit : DHIMOΣ et non ΔΗΙΜΟΣ avec un Δ ; est-ce là une inadvertance attribuable au crayon d'un dessinateur inexpérimenté ? C'est possible. Mais si effectivement la médaille porte la lettre D au lieu de Δ, son authenticité me paraitrait plus que contestable. E. B.

1. In Magn. Greco. tab. 36, IX. (Voir la planche).

zius, ayant la teste de Jupiter d'un costé et la proüe d'un nauire de l'autre, et elle nous marque toujours mieux les nobles expéditions maritimes du peuple d'Antibes aux occasions dont nous auons parlé [1]. Tout cela estant plus ancien que la dommination des Césars, comme l'obserue ce père. Je mets encore en cet endroit une estempe de cette monnoye : et toutes les deux ne sont pas suspectes de fraude, elles ont été trouuées dans l'excauation pour les nouueaux ouurages des fortifications d'Antibe; cette circonstance leur donne plus de mérite pour mon dessein.

Bien dauantage. Cette noblesse a encore mieux esclaté par les accords glorieux d'Antibe et de Marseille. Bouche, l'historien de Prouence a obserué les estempes [2] des monnoyes de Marseille, jusqu'à douze façons différentes; et je trouue que la XI[e] et la XII[e] conuiennent à cet honneur, que j'ay dit que les Marseillois se faisoyent d'auoir eu quelques aduantages sur Antibe. Elles représentent d'un costé la teste et

1. La pièce que cite Arazi d'après le père Hardouin, qui lui-même la prend dans la *magna Grœcia* d'Hubert Goltz (en latin *Goltzius)*, n'est pas la même que celle qui est figurée dans la planche. Elle en diffère 1° par la tête de Jupiter, qui n'est pas la même ; 2° par la proue du navire, que Goltz représente en plan, tandis que celle d'Arazi est dessinée de profil. Mais les deux médailles seraient absolument semblables, que leur authenticité n'en serait pas moins contestable : cela prouverait tout au plus que la médaille d'Arazi a été copiée sur celle de Goltz ; tandis que leurs différences indiquent simplement que c'est sur la description sommaire qu'en a donnée le père Hardouin, qu'Arazi a dessiné sa médaille. La médaille de Goltz dont il n'existe aucun exemplaire et dont aucun auteur ne fait mention, ce qui déjà devait la faire gravement suspecter, est en outre rejetée par les numismates à cause de la tête de Jupiter et de la proue du navire, qui ne peuvent, paraît-il, se rencontrer sur la même monnaie : ce sont là des emblèmes opposés, qui s'excluent l'un l'autre ; mais ce qui ne permet même pas de la discuter, c'est qu'il est aujourd'hui acquis que Goltz, dans la crainte de n'être pas complet, a fait figurer dans son ouvrage un grand nombre de médailles, qui, en fait, n'existaient que dans son imagination, en tâchant de compléter les légendes et les objets que le temps avait par trop endommagés. En somme, en fait de monnaies d'Antibes, on n'en connait qu'une seule, celle qui, avec la tête de femme au droit, porte au revers une victoire couronnant un trophée, avec la légende ΔΗΜΟΣ ΑΝΤΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tous les exemplaires de cette pièce que j'ai pu voir, et ils sont relativement nombreux, notamment aux cabinets publics de Marseille et de Paris, sont d'un module bien inférieur à celui qu'indique Arazi ; la pièce n'a guère qu'un centimètre de diamètre ; c'était la monnaie coloniale d'Antibes, comme en avaient presque toutes les autres colónies de Marseille, sauf peut-être Nice. En définitive je doute que le seul témoignage d'Arazi suffise pour faire accepter aux numismates la pièce qu'il a dessinée dans son ouvrage, malgré son affirmation que la pièce a été trouvée dans les fouilles faites pour les fortifications. Sur ce point je ne veux pas l'accuser de mensonge ; mais j'incline à croire que la médaille trouvée devait être à ce point fruste, qu'il était loisible d'y reconnaitre tout ce qu'on voulait, et qu'entrainé par son admiration et son immense amour de sa ville natale, Arazi y a, de fort bonne foi, retrouvé la médaille du P. Hardouin. E. B.

2. Bouche, t. I, pag. 77.

de l'autre une partition croisée faisant quatre carreaux auec la lettre M dans le troisiesme et la lettre A dans le quatriesme. — Cet historien prend ces testes pour les figures de Turi et de Perannus, conducteurs des Phocéens à leur arriuée à Marseille, mais il n'auoit pas veu ce que nous auons dit; et cela semble mieux conuenir à cette teste de Jupiter et à l'opposition, terminée alors, des Marseillois et des Antibois, par ces lettres M. A, qui sont les capitales de leurs noms, posées en dehors du croisement [1].

Cette conclusion, n'est pas sans raisons, en considérant que les Marseillois se glorifioyent dans leur monnoye des choses d'esclat qui leur estoyent aduantageuses, comme sont les monnoyes de la IV et VIII façon, rapportée par cet historien, dans l'une desquelles, on voit un raisin et dans l'autre un rameau d'olivier. Pour signifier, dit-il [2], qu'ils auoyent enseigné aux Liguriens *vitem putere et oliuam servare*, comme dit Justin.

Mais venons à une autre preuue de noblesse de la ville d'Antibe; les Romains ayant entrepris la conqueste de tous ces diuers peuples, enuiron l'an 125 deuant la natiuité de nostre Seigneur Jesus Christ, et les ayant réduits dans la suite en forme de Prouince, dont la Prouence feust establie et tira son nom: *quasi esset pro victa habita;* Antibe a encore receu de nouvelles preuues de sa noblesse.

L'importance de cette ville y fit résider un préteur romain, ayant la dignité de magistrature de Sénat [3], de dire le droit aux habitants et de porter les marques honorables du consulat de Rome [4]. Ce qui estoyt tellement noble et aduantageux, que la république romaine, vouleust bien tesmoigner

1. Voir à la planche les deux dernières médailles. Toutes les monnaies de Marseille portent les sigles ΜΑ, ΜΑΣ, ΜΑΣΣ, ou ΜΑΣΣΑΛ, et toutes les raisons, groupées à grand' peine par Arazi pour établir la lutte entre les Marseillais et les Antibois, ne supportent pas cinq minutes d'examen sérieux. Ces deux médailles sont des oboles du plus infime module; on en possède un grand nombre, mais aucune du module dessiné par Arazi. E. B.

2. Cap. 43.

3. C'est-à-dire appartenant à l'ordre sénatorial, ceux qui dans les inscriptions sont qualifiés de *viri egregii*. E. B.

4. Prætoris insignia: sella, circulis, trofea, lictores sex et cetera (*Consulum insignia*), Fenestella, de *Magist. Roman*, lib. 2, cap. 19. — Pompon. Lœtus, (*Hist. de Protor*).

par cet establissement qu'elle consideroit Antibe comme une prouince, pour lui conseruer l'ancien droit qu'elle auoit, lors de sa domination sur les Décéates. Car, en un mot, l'establissement des préteurs estoit mis seulement aux prouinces [1], pour y dire droit aux prouinciaux et mesme pour y commander la guerre, si l'occasion en estoit pressante [2]; en telle sorte, que le nombre des préteurs augmentoit à mesure que les prouinces augmentoyent à l'empire; et qu'ils auoyent le mesme pouvoir que celuy de Rome appelé *prætor urbanus*, parce qu'il rendoit la justice dans la ville aux originaires romains, et que cet autre appelé *prætor peregrinus*, qui disoit droit aux estrangers arriuant journellement en cette fameuse ville.

Munster et Bellaforest, dans leur Cosmographie, pag. 335, ont voulu dire toutes ces choses, quand ils ont parlé du théâtre d'Antibe, et du siège du préteur qui y estoit. Et celà a duré jusques au cinquiesme siècle, enuiron l'an 408, que les Wisigoths se rendirent maitres de la partie orientale de la Prouence.

Cependant, pour une autre preuue de noblesse, l'empereur César ayant diuisé les Gaules et donné le nom de Gaule Narbonnoise à la Prouence, Antibe en feust déclarée municippe, c'est-à-dire ville jouissant formellement des droits de la ville de Rome; ayant trois ordres dans sa république, les décurions, les cheualiers et le peuple, un magistrat, un dictateur, les decemvirs au plus grand nombre, les censeurs, les édiles et les questeurs, le tout pour l'estat ciuil et politique, et les sacrificateurs et les flamines pour l'estat de leur religion.

L'historien Tacite nous fournit une preuue de cette verité, lorsque, décriuant les combats d'Othon et de Vitellius, dont les troupes se quittèrent comme de guerre lasse à Vintimille, dans la Ligurie [3], enuiron l'an 70 de la natiuité de Jesus-Christ, il asseure, que les troupes d'Othon se retirèrent à

1. Rosin. *Antiquitat. romanor.* lib. 7, cap. 43 et lib. 2, § 27 et 28.

2. Id. lib. 8, cap. 5, part. 2 n° 12, liv. 1, 5; *quibus autem* ff. *quod, cujusq. univ, nom.*

3. M. A-L Sardou a prouvé que le combat avait eu lieu dans les environs de Cagnes, et non pas à Vintimille. V. *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, t. III. E. B.

Albengue, et celles de Vitellius à Antibe, municippe, dit-il, de la Gaule narbonnoise, pour une marque reconneue de sa noblesse.

C'est pour cela qu'il estoit permis aux Antibois d'auoir un corps de collège; et auoir cette permission, c'estoit faire comme la république romaine, donner la loi, prendre des légats en commun, auoir des biens communaux et une caisse commune, agir par seindics, et s'establir des lois. Ce qui estoit certainement un beau priuilège, digne de la noble grandeur d'Antibe, suiuant les inscriptions dont nous parlerons.

Il y auoit encore cette dignité particulière de cheualerie, qui estoit donnée aux gens de mérite, qui auoyent quatre cent mille sesterces de reueneu, qui estoyent choisis par le censeur et à qui il donnoit le cheual public et l'anneau d'or[1] pour une marque de distinction : ce qui témoigne de cette prerogatiue de noblesse, bien différente d'une noblesse de nouuelle édition acheptée à prix d'argent toujours reuendeue en détail et toujours méchanique[2].

La Prouence ayant passé des Wisigoths aux Ostrogoths et de là aux François Mérouingiens, la ville d'Antibe conserua sa haute qualité : en effet, nous lisons que les Sarrasins ayant insulté sa contrée et rauagé plusieurs autres villes, Theodalbus Grimaldy[3], comte de la Gaule Belgique, maire

1. Jus anulorum donare, apud antiquos erat id firme, quam equitem facere dicimus; accipere viro equitum fidei. Gloss Morgin, in lib. 10, § 3 ff. de in jus vocand. - [Ce passage est évidemment mal lu et je n'ai pas en main l'ouvrage cité pour pouvoir vérifier. E. B.]

2. Ou de certaine autre de mousquetaire à genoux, cy-deuant sauetière et toujours tabarine. « Quo semel est imbuta recens, seruabit odorem testa diû. » A coté, l'auteur a écrit : — *Nota* : il faut supprimer l'addition cy-contre, qui feust mise par impromptu, dans le dessein de ne vouloir choquer personne, ce qui n'est pas conuenable icy.

3. Venasque, pag. 65. — — [Charles de Venasque, secrétaire d'Honoré II de Grimaldi, prince de Monaco. Ce modèle des courtisans, ayant remarqué l'analogie, plus apparente que réelle, qui existe entre *Grimaldi* et *Grimoald*, nom de quelques maires du palais sous les rois Mérovingiens, fabriqua une généalogie fantaisiste qui faisait descendre les princes de Monaco et tous les autres, Grimaldi d'un Théodalbus ou Théobaldus Grimoald, petit-fils de Pépin d'Héristal. Comme Arazi reproduit plus d'une fois les faussetés de Venasque, nous croyons devoir dès à présent mettre en garde le lecteur contre de prétendus faits historiques qui ont été admis de très-bonne foi par des écrivains fort estimables, tels que Moreri, Honoré Bouche, etc. La verité est que les Grimaldi étaient tout simplement, comme les Doria, les Fieschi (Fiesque), les Spinola, une famille patricienne de Gênes. Chefs des Guelfes à l'époque de la grande lutte avec les Gibelins et expulsés plus d'une fois de leur patrie, ils se réfugièrent sur divers points du littoral de l'ancien comté de Nice, qui appartenait aux comtes de Provence, rois de Naples, de la maison d'Anjou ; et ce n'est qu'en 1338 qu'ils devinrent maitres et seigneurs de Monaco, et en 1386 qu'une autre branche de la famille Grimaldi acquit du pape d'Avignon Clément VII la seigneurie d'Antibes, qui jusque là avait appartenu aux évêques de Grasse, où le siége épiscopal d'Antibes avait été transferé en 1244. S.]

du palais, lieutenant général d'armée et ministre d'estat sous Childebert III et Dagobert II, estant reueneu d'Espagne et trouuant, soubs le règne de Pepin-le-Bref, la mesme contrée fatiguée des inuasions des Sarrasins, il les en chassa, enuiron l'an 750 après la natiuité, et particulièrement de la ville d'Antibe, que Pepin luy donna auec son *district* en souueraineté, pour récompense de ses belles actions. C'est pour celà, que la généalogie des princes de Monaco, qui marque ce Theodalbus neueu de Charles Martel, duc de Brabant et d'Austrasie, nous figure qu'il se porta à de généreux exploits *ad alta euectus*, pour signifier que la conqueste de cette contrée estoit une expédition glorieuse et un digne sujet de l'entreprise royale, pour la noblesse et l'importance de cette région.

Cette souueraineté ne feust pas perdue par le changement de maitre, elle augmenta toujours plus noblement soubs les François Carlouingiens et soubs les rois d'Arles et comtes propriétaires de Prouence; car Antibe estant restée dans la maison de Grimaldy jusques en l'an 996; il est certain, que cette ville et son district, par la diuision du royaume d'Arles, feust désignée quelques temps après du nom de royaume d'Antibe, *Regnum Antipolitanum*, tant il est vray, que sa noblesse a toujours eu des accroissements glorieux [1].

Je trouve pour cela, que la noble dame Beleis, en l'an 1030 donnant ses terres de Sartoux et leurs appartenances au monastère de Saint Honorat de Lerins, se qualifie de « Mère des deux princes du royaume d'Antibe. » Aldebresus qui en estoit éuesque et Guillelmus Ganceramus, qui en estoit le capitaine souuerain [2].

Les comtes propriétaires de Prouence orientale ayant grossi leur pouuoir et estendu leur puissance, ne pouuant pas souffrir de souueraineté particulière, la ville d'Antibe

1. Au moyen âge *Regnum* s'employait dans le sens de domaine, terre, propriété, sens que ce mot avait déjà du temps de Cicéron. (Voir les dictionnaires latins). « Le titre de *roi*, dit dom Vaines, (*Dictionnaire raisonné de diplomatique*) a été souvent prodigué à des princes et à des seigneurs qui ne l'étaient pas : ainsi le titre de *roi* ne marque pas toujours une souveraineté indépendante. » S.

2. Il faut lire : noble dame *Belielis* ou *Belieldis* au lieu de *Beleis*, et *Aldebertus* au lieu de *Aldebresus*. S.

feust qualifiée de baronnie auec ses dépendances; ce qui ne restoit pas de marquer encore son antique noblesse comme l'on peut voir des anciennes baronnies de Grignan, du Sault, des Baux et de Castellane [1].

Elle passa en cette qualité et par rente et par donation aux éuesques d'Antibe, par les rois d'Arles, les empereurs et par les papes, à la maison de Grimaldy, comme par droit de retour, soubs le pontificat de Clément VII, qui commença l'an 1378, comme nous dirons; et enfin, la Prouence estant obuenue à Louis XI, par le testament de Charles d'Anjou III [2] son cousin germain, les roys de France y ont estably dans les suites un gouuernement, depuis la riuière de Siagne jusques à celle du Var. Ce qui marque cette prérogatiue de distinction et de noblesse, plus illustre par cet aduantage que par tous les autres précédents.

(§ I)

DU GOUUERNEMENT D'ANTIBE [3]

Je viens de donner une teinture générale de l'estat du gouuernement d'Antibe. Les Décéates dans l'ancien temps, les préteurs romains et les seigneurs particuliers, l'ont possedée jusques aux éuesques d'Antibe et de Grasse, qui auoyent cette seigneurie. L'éuesché estant transferré à Grasse, et la ville d'Antibe, son domaine et sa juridiction n'ayant plus apparteneu aux éuesques, par suite du démembrement fait par Clement VII, ce pontife reconneu tel en 1378, donna le vicariat d'Antibe pour le temporel, que l'éuesque de Grasse auoit accoustumé de régir, à Marc et Luc de Grimaldy, nobles Génois, puissants seigneurs distingués par leur valeur et leur fidélité, jusques à réuocation

1. Bouche, t. I, p. 889 et suiv.

2. Le 10 décembre 1481. — [Charles III, comte du Maine, avait succédé l'année d'avant à son oncle le bon roi René, comte de Provence. S.]

3. Ici l'auteur a dessiné une grande planche, portant les armes des Grimaldy. J'ai jugé inutile de reproduire cette planche, car ces armes sont connues de tout le monde. Nul n'ignore en effet que les Grimaldi portaient : *fuselé d'argent et de gueules*. E. B.

au bon plaisir du Saint-Siège, par une bulle donnée à Auignon, le 27 may 1383 [1].

Marc et Luc de Grimaldy qui estoyent fils d'Antoine, lieutenant du roy en Prouence [2], eurent recours alors, à la reyne mère comtesse de Prouence [3], par une précaution plus grande contre les rebelles, pendant les guerres ciuiles du pays ; et par lettres-patentes, données à Auignon le 18 mars 1385, elle leur donna simplement, au nom de Louys II son fils, pour leurs bons et agréables seruices et leur loüable fidélité, la capitainerie et la garde du chasteau et de la ville d'Antibe, auec toute pleine puissance « mere et

1. Voici comment Marc et Luc Grimaldi devinrent acquéreurs de la seigneurie d'Antibes. Deux papes régnaient en même temps : l'un, Clément VII, à Avignon ; l'autre, Urbain VI, à Rome. « Clément VII, dit Papon (*Histoire de Provence*, t. I. p. 401 et suiv.) était généralement reconnu en France ; mais la plus grande partie de l'Italie, sans parler des autres royaumes, et quelques évêques de Provence, s'étaient déclarés pour Urbain VI. Celui de Grasse était du nombre : ce fut pour l'en punir que Clément s'empara de la ville d'Antibes, sous prétexte de la maintenir dans son obéissance. Il en confia le gouvernement, le 26 mai 1384, à Marc et Luc de Grimaldi de Gênes, qui ne la gardèrent que huit mois : car le 26 janvier de l'année suivante, voulant récompenser les services qu'il avait reçus du doge de Gênes, Antoine Adorno, Clément lui donna cette ville à condition qu'il la tiendrait dans la mouvance du saint siège, qu'il paierait tous les ans une once d'or à l'évêque de Grasse, et qu'il ne reconnaitrait point Urbain VI. Mais cette dernière condition n'ayant pas été remplie, Clément VII retira la ville des mains d'Adorno et la soumit à la Chambre apostolique, au mois de novembre 1385. Un an après, il en disposa d'une autre manière et par un autre motif bien différent. Marc et Luc de Grimaldi, dont nous venons de parler, avaient prêté à la Chambre apostolique 5000 florins d'or, monnaie de Gênes ; il leur en assigna le paiement sur les revenus d'Antibes, dont il leur abandonna la seigneurie jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement payés. La reine Marie de Blois, veuve de Louis I[er], duc d'Anjou et comte de Provence, confirma cette cession par lettres patentes datée de Pertuis le dernier de décembre 1386. Suivant cet arrangement Clément VII pouvait se flatter de rentrer un jour en possession de la ville d'Antibes. Mais l'état de ses finances l'ayant obligé de recourir à de nouveaux emprunts, MM. de Grimaldi lui prêtèrent encore 5000 florins à trois différentes reprises. Cette somme jointe à l'autre et aux dépenses qu'ils avaient faites pour l'entretien de la ville, leur en assurait le domaine pour toujours..... MM. de Grimaldi ont possédé la seigneurie d'Antibes jusqu'en 1608, qu'ils la vendirent à Henri IV pour le prix de 250,000 florins. » S.

2. Cet Antoine Grimaldi, qu'Arazi prétend avoir été lieutenant du roi (de Naples) en Provence, était au dire de Gioffredo, un noble génois, *un cavaliere genovese*, habitant Nice. Il fut la tige des Grimaldi seigneurs d'Antibes, Cagnes et Villeneuve, des marquis de Corbon, etc. Le roi Louis de Tarente lui avait inféodé la ville d'Utelle et la vallée de Lantosque, mais cette inféodation fut révoquée par lettres patentes de Jeanne I, veuve de ce roi, données à Aversa le 4 octobre 1365 (*Istoria delle Alpi Marit.* t. III, pag. 332, et t. VII, p. 109). S.

3. Marie de Blois et non Marie d'Anjou, comme le disent l'abbé Tisserand et M. Chabert-Plaucheur. Marie de Blois était femme de Louis I duc d'Anjou, second fils de Jean II, roi de France, et qui devint roi titulaire de Naples et comte de Provence par adoption de la reine Jeanne I, mais qui ne put jamais conquérir son royaume sur son rival Cherles de Duras — Marie d'Anjou était la fille et non la mère de Louis II, fils et successeur du dit Louis I. Elle naquit en 1401, épousa le roi de France Charles VII en 1422 et fut la mère de Louis XI. S.

mixte impere »[1], soubs la mesme clause de réuocation à son bon plaisir; et ces lettres feurent confirmées par le mesme Louys II, auec les mesmes clauses le 13 octobre 1399 et par la reyne Yoland, comtesse de Prouence, par lettres données à Arles le 16 mars 1411, à Jean et Nicolas de Grimaldy, fils de Marc, et à Georges Honoré de Grimaldy, fils de Luc; toujours dans cet esprit de précaution de la fidélité de la maison Grimaldy, contre les entreprises des rebelles, alors conduits par l'éuesque de Grasse Jacobus, qui vouloit rentrer dans Antibe, au préjudice des dispositions de Clément VII.

La maison de Grimaldy d'Antibe a joui paisiblement, depuis ce temps, de cette capitainerie ou gouuernement, comme de son propre patrimoine, par la possession de la seigneurie d'Antibe, jusques au temps de François I, auec une entière fidélité pour le seruice des comtes de Prouence et des roys de France leurs successeurs. On voulut alors troubler Gaspard de Grimaldy II, qui estoit des descendants de Luc de Grimaldy, soubs prétexte d'usurpation du gouuernement, sur les droits des Comtes de Prouence; mais ayant montré les titres de ses ancestre et leurs seruices distingués dans les occasions, François I le fit laisser paisible dans ses droits et en escriuit mesme à Jean Maynier baron d'Oppède, premier président au parlement de Prouence, le dernier juillet 1545, auec des termes honorables pour la maison de Grimaldy, qui marquent, en effet, cette loüable asseurance, que François I eut au temps de sa mort, de dire à Henry II son fils, qu'il n'auoit point de remords en sa conscience, pour auoir jamais fait ou fait faire d'injustice à personne du monde[2].

Comme néantmoins les qualités releuées et l'estime du prince donnent de l'enuie, Gaspard de Grimaldy feust encore troublé soubs le règne de Henry II, qui réuoqua cette capi-

1. La vraie formule, fort usitée dans les vieux actes, est *mero et mixto imperio*, ce qui signifie « avec juridiction supérieure et juridiction inférieure, avec haute et basse justice. (V. *Glossaire de Ducange*). Le supplément de Ducange donne d'autres exemples analogues de l'altération de cette formule par les scribes du moyen âge. L'abbé Tisserand s'en est tenu à celle que lui a fournie le texte d'Arazi ; et, la prenant sans doute pour du provençal, il a hardiment traduit (p. 184 de son *Histoire d'Antibes*) par *avec l'empire-mère et mixte* : c'est pis qu'un contre-sens, c'est un non-sens. S.

2. Mézeray, en la vie de François I.

tainerie ou gouuernement, comme une prétendue usurpation, par lettres-patentes données à Troyes, le 12 mars 1548 ; mais enfin, les enuieux eurent leur confusion entière. Ce gouuernement lui feust continué par un restablissement de ses droits de seigneurie sur la place, et une addition de commandement pour sa majesté, depuis la riuière de Siagne jusques à celle du Var. Et voilà le premier establissement que je trouue de cette estendue. Le roy lui donna mesme l'ordre de Saint-Michel, pour une marque de la distinction qu'il faisoit de son mérite. Cette gloire feust si grande dans sa maison, que non-seulement René de Grimaldy, son fils, eust l'honneur aussy d'auoir cet ordre, mais encore trois de ses beaux-fils : Claude de Villeneufue, baron de Vence, le seigneur de Rosset, en Dauphiné, et Gaspard de Castellane, et à Adhemar de Monteil de Grignan, baron d'Entrecasteaux.

Alexandre de Grimaldy son petit-fils, ayant vendu la terre et place d'Antibe au roy Henry IV, l'an 1608, les domaines et seigneuries en sont demeurés aux roys de France et le gouuernement en a esté séparé.

Antoine du Maine, seigneur du Bourg, baron de l'Espinasse et la Garde, vicomte de Monterat, seigneur de Claugé-la-Mothe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et maistre-de-Camp d'un régiment entreteneu par sa majesté ; Gaspard de Forbin, seigneur de la Barbare et d'Aiguilles ; Jacques de Forbin de la Barbare son fils ; Oliuier de Castellane, Mareschal-de-Camp des armées du roy, colonel d'un régiment de caualerie aussy de son nom ; Léon Bouthillier, comte de Chauigny et Bujençois, secrétaire d'estat, grand thrésaurier des ordres du roy, gouuerneur du chasteau de Vincennes, et Jules, cardinal de Mazarin, ont successiuement possédé ce gouuernement ; et de nos jours, Forbin, marquis de Janson, baron de Villelaure, seigneur de Mannes et autres places, cy-deuant colonel du régiment d'Auuergne, l'a, auec toutes ses dependances de Siagne jusques au Var, depuis l'an 1660, jusques au 14 juillet 1692 [1].

1. Décedé le 4 juillet 1692 à Antibe. Le 22 du mesme mois, la nouuelle arriua à Antibe que le gouuernement auoit esté donné par le roy à M. de Villelaure marquis de Janson son fils.

La ville de Grasse tesmoigna, lors de sa prise de possession, une résistance très-grande, elle qui est la ville du ressort de justice; mais le roy la débouta de son opposition. Elle est comprise dans le gouuernement et la chose demeure sans difficultés.

Le commencement de ce mois de juillet 1692, nous feust funeste par le décès de cet illustre et vigilant gouuerneur; mais la bonté du roy nous ramena à la fin du mois nostre ancienne joye; sa majesté, ayant volontairement donné le gouuernement, à Joseph de Forbin son fils, capitaine de caualerie au régiment royal, qui nous fait reuiure son père et qui succède à ses belles terres et à ses belles qualités.

La nouuelle de cette libéralité royale, si prompte et si glorieuse, est arriuée à Antibe le 22 du mesme mois de juillet. La ville a eu le vray plaisir de receuoir son gouuerneur le 6 féurier 1693 auec des acclamations publiques de reconoissance. M. de L'Huylier, commandant, le receut hors la porte de la demy lune royale; le Corps de ville a fait, d'abord après lui son compliment, et sept volées de canon ont manifesté son entrée dans la ville. Il a esté conduit à la place d'Armes, où les troupes estoyent en bataille, tambour battant aux champs. Les officiers à la teste l'ont salué de la pique chacun à son rang; et M. de L'Huylier, l'ayant ramené à la teste de son bataillon de Grouchy, l'a fait reconnoistre dans les formes. Logé en quartiers d'hyver, nous n'auons pas eu le bonheur de le posséder longtemps dans ce voyage: il est party pour son retour le 11 du mesme mois de féurier 1693. Les consulz de Grasse, qui l'estoyent venus visiter à Antibe, l'ont conduit dans leur ville; et là, en chaperon, en compagnie du viguier et du procureur de la ville, l'ont receu ce mesme jour, et lui ont présenté les clefs de la ville, dans un bassin d'argent, par le premier conseiller de la communauté, dans la salle de l'hostel de Gourdon.

Le roy a fait une nouuelle fauueur à ce gouuerneur aimable, prudent et courageux. Sa Majesté l'a fait premier enseigne de ses mousquetaires: et la prouision du gouuerne-

ment d'Antibe en font au reste un éloge si glorieux et si digne de mémoire, que je dois le donner au public, comme un honneur précieux que nous receuons.

§ II

LETTRE DU ROY FRANÇOIS PREMIER AU PREMIER PRÉSIDENT DE PROUENCE DE L'AN 1545 SUR LE GOUUERNEUR D'ANTIBE [1]

Cette lettre dont nous auons parlé est conseruée dans le chasteau de Cagnes, comme un glorieux monument de la justice du prince, et de la fidélité du sujet; elle mérite bien d'estre placée dans notre histoire.

« Monsieur le président, j'ay esté aduerty, que quelqu'vn de mes officiers a fait courir le bruit par de là, que je me voulois saisir et emparer du chasteau d'Antiboul, chose qui est si faussement controuuée, que je vous veux asseurer, que m'ayant, le seigneur du dit Antiboul, fait actuellement ses preuues de si loyaux seruices qu'il a faict jusques à présent, je fais tant d'estat de sa loyauté et fidélité, que je me voudrois reposer sur luy de la garde d'vne plus importante place que ceste là, tant s'en fault que je luy voulusse oster ce qui est à luy; et affin qu'il puisse congnoistre quelle opinion j'ay toujours eu et ay de luy et que je ne suis point prince qui vueille usurper sur mes subjects ce qui est à eux, je vous prie de luy faire entendre le conteneu de la présente et l'asseurer qu'il demeure auec moi en telle estime, réputation et recommandation que l'vn de mes meilleurs et plus adfectionnés subjects et seruiteurs, et aussy que les effects et les bons et recommandables seruices que j'ay receu de luy, m'en donnent une bonne et franche occasion : ce que je vous prie de faire semblablement sçavoir partout où il appartiendra, de sorte que chascun puisse congnoistre l'opinion que j'ay de luy, et aussy que ce qui en a esté dict par de là est faux et mensonger. Et sur ce, Monsieur le président, je prie Dieu qu'il vous ait en sa garde. Escrit à Jumiexes le dernier jour de juillet 1545 : François et plus bas Bochetet. » Au dessus est mis : A monsieur le Président de ma Court de parlement en Prouence.

1. Cette lettre et la pièce qui la suit, quoique n'étant pas annoncées par l'auteur, me paraissent devoir être publiées à cette place, qui est celle qu'elles occupent dans le manuscrit. E. B.

§ III

PROUISION DU GOUVERNEMENT D'ANTIBE EN FAVEUR DU MARQUIS DE JANSON

« Louys par la grace de Dieu, roy de France et de Nauarre, comte de Prouence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut. L'estat et charge de capitaine gouuerneur de nos ville, citadelle et fort d'Antibe, ensemble de nostre ville de Grasse et tous les lieux dépendants de son ressort entre les riuières de Siagne et du Var, estant à present vacante, par le décez du sieur marquis de Janson, et estant nécessaire pour le bien de nostre seruice, et la conseruation des dites places, d'en confier la garde à une personne sur la fidélité de laquelle nous puissions nous reposer, nous auons estimé ne pouuoir, pour cet estat, faire un meilleur ni plus digne choix que de nostre cher et bien aimé le sieur marquis de Janson, son fils, pour la connoissance que nous auons de son expérience en fait des armes, dont il a commencé à nous donner des preuves dez l'age de seize ans, depuis lequel temps, il n'a pas discontinué de nous seruir en qualité de lieutenant d'une de nos galères, d'aide de camp du sieur Bouflers, de l'un de nos mousquetaires de la 1re compagnie, et enfin de capitaine de caualerie depuis neuf ans : dans tous lesquels employs, il nous a fait voir d'égales marques de sa valeur et de son courage, de son zèle et de son affection à nostre seruice, dont il nous reste une entière satisfaction. Par ces causes et autres, à ce nous mouuons auoir le dit sieur marquis de Janson constitué, ordonné, estably et par ces présentes signées de notre main, constituons, ordonnons et establissons capitaine et gouuerneur de nos ville, citadelle et fort d'Antibe, comme aussy de nostre ville de Grasse et des lieux dépendants de son ressort entre la riuière de Siagne et le Var ; et ladite charge vacante, comme dit est, lui auons donné et octroyé, donnons et octroyons, auec pouuoir de commander aux gens de guerre, que y sont et seront cy-après establys en garnison ; ce qu'ils auront à faire pour notre seruice et la conseruation des dits lieux soubs notre obéissance, faire viure les habitants en bonne union et concorde les uns avec les autres et les gens de guerre en bonne discipline et police, suiuant nos règlements et ordonnances militaires, et au surplus, joüir de ladite charge, des honneurs, authoritez, prérogatiues, prééminences, appointements et

droitz qui y appartiennent, tels et semblables qu'en a bien joüi ou dû joüir le dit sieur marquis de Janson, et ce pendant le temps de trois années entières et consécutiues, qui commenceront du jour et dates des présentes et soubs l'authorite de nostre gouverneur et lieutenant général de Prouence ou, en son absence, de celuy qui y commande.

Donnons en mandement à nostre très cher et féal chancelier le sieur Boucherat, commandant de nos ordres et cheualier de France, que luy estant appareu de bonne vie et meurs, conuersation et religion catholique, apostolique et romaine, du dit marquis de Janson, et de luy pris et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, il le mette et institue de par nous en possession de ladite charge et d'icelle ensuite tout le conteneu cy-dessus, le fasse, souffre et laisse joüir pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements à ce contraires.

Commandons aux habitants du dit gouvernement et aux gens de guerre qui y sont et y seront cy-après establis en garnison, de reconnoitre, obéir et entendre au dit marquis de Janson en toutes les choses qui concernent nostre seruice et la seûreté des dits lieux sans aucune difficulté, sous peine de désobéissance.

Ordonnons en outre au tresaurier et comptable qu'il appartiendra, que les appointements et droitz appartenants à la dite charge, ils ayent à payer au dit marquis de Janson dorenauant par chascune des dittes trois années, aux termes et à la manière accoustumée. Et rapportant ces présentes en copie dicelles, duement collationnées, pour une fois seulement avec quittance du dit marquis de Janson, sur ce suffisantes, nous voulons que tout ce qui lui aura esté payé à l'occasion susditte, soit passé et alloüé en la dépense de leurs comptes, déduits et rabbatus de la recette d'iceux par nos amés et féaux les gens de nos comptes à Aix. Auxquels, mandons aussy le faire sans difficultés, car tel est nostre bon plaisir.

En temoin de quoy nous auons fait mettre notre scel à ces dittes présentes. Donné à Versailles le troisième jour de septembre, l'an de grace mil six cent quatre vingt douze et de notre règne le cinquantième signé Louis et plus bas : Par le roy comte de Prouence, signé Colbert. » Et d'un autre costé est escrit : « Aujourdhuy troisième jour de nouembre mil six cent quatre vingt douze, le sieur marquis de Janson desnommé es présentes, a fait et prêté es mains de monseigneur Boucherat, cheualier commandeur des ordres du roy, chancelier de France, le serment qu'il est dit teneu de faire pour l'estat et charge de capitaine gouuerneur des ville, citadelle et fort

d'Antibe, ensemble la ville de Grasse et lieux en dépendant pour sa majesté ; Moy conseiller secrétaire du roy grand audiencier de France présent. Signé *Bouche*. »[1]

§ V

DE LA FIDÉLITÉ DE LA VILLE D'ANTIBE ET DU DROIT DE LATIUM QU'ELLE MÉRITA[2]

C'est icy un des principaux honneurs de nostre ville ; nous auons déja parlé par occasion, en diuers endroitz de cette histoire, de la fidélité d'Antibe; mais il est temps enfin de tenir nostre promesse et de remplir nostre dessein. Nous auons dit que la fidelité de la ville d'Antibe lui procura le droit italique et voicy la preuue de ce glorieux aduantage.

Strabon[3], ancien géographe qui viuoit du temps d'Auguste, parle de la situation d'Antibe et de Nice et de la fondation de cellecy, postérieure à l'antique habitation d'Antibe, il obserue les procèz entre Antibe et Nice, que Marseille prétendoit mettre toutes deux soubs sa domination ; il adjoute que la chose feust discutée au Sénat de Rome, et que, si bien Antibe est dans la Gaule Narbonnoise et Nice dans l'Italie, néantmoins il feust dit que Nice demeureroit soubs la préfecture des Marseillois et qu'Antibe seroit comptée entre les villes d'Italie. C'est-à-dire entre les villes qui joüissent du droit italique.

1. « Là, se trouve un carré de papier épinglé sur la feuille et sur lequel on lit au recto : »

§ IIII

Ordre des funérailles de messire Forbin gouuerneur d'Antibe.

§ V

Nota : Il reste de mettre après cela dans son lieu propre :

Le chapitre de la fidellité d'Antibe sur ce jugement du Sénat de Rome rapporté par Strabon.

Plus les §§ pour les priuiléges fondés sur cette fidellité.

Plus quelques titres généraux du gouuernement antique et du gouuernement moderne pour la politique.

« Et au verso : »

Nota : de mettre une liste des gouuerneurs et de dire quelque chose de leurs vies.

Doria, Fiesqui, Grimaldy et Spinola, les quatre familles nobles principales de Gennes.

2. Ce paragraphe est placé dans le manuscrit à la fin du volume, mais l'auteur indique qu'il faut le mettre au chapitre de la fidélité d'Antibes; le § IV annoncé manque. E. B.

3. Lib. 1.

S'il fit beau voir à Rome la glorieuse dispute des douze villes d'Asie qui demandoient préférablement l'une à l'autre d'auoir l'honneur de bastir à Tibère un temple que l'Asie luy avoit destiné, ce procèz d'Antibe et de Nice n'estoit pas moins digne de l'attention du Sénat. Ces onze villes exaltoyent leur antiquité, leur affection et leur seruice pour le peuple romain; et les raisons de la ville d'Antibe estoyent sans doubte fondées sur sa noblesse, sur son antiquité, sur son opposition à l'establissement de Marseille, sur ses seruices distingués dans les guerres pour la République, et pour la fidélité enuiable qu'elle auoit conserué pour l'Empire, dans toutes les occasions glorieuses. Car enfin, ce droit italique n'estoit pas accordé sans loüables fondements. Elle pouuoit mesme dire que Nice estoit un establissement nouueau des Marseillois, une retraite d'un peuple barbare qu'ils auoyent soubmis, et qu'elle n'auoit acquis aucune renommée dans l'Empire, n'ayant jamais rien fait pour le seruice de la République; et que les habitants d'Antibe auoyent fait, dans toutes les occasions de guerre ou de politique, les actions les plus glorieuses et les plus importantes à la grandeur romaine; et par toutes ces réflexions, Antibe pouuoit bien conclure franchement à la belle prérogatiue qui lui feust accordée, pour une juste récompense de sa fidelité [1].

FIDÉLITÉ [2]

En l'année 1480, René duc de Lorraine troubla la Prouence, et Grasse luy ouurit ses portes criant : *Vivo Réné é foüero Charlé.* Cela fait, tout le Vigueriat fit la mesme chose et reconneust le duc de Lorraine.

Le seigneur de Monaco, qui estoit grand partisan de la

1. Tout cela signifie que les Romains trouvant l'occasion bonne de s'emparer d'Antibes ne manquèrent pas de le faire : je ne me serais certainement jamais avisé de citer ce trait comme une preuve de fidélité ; car c'est le contraire que fit la colonie marseillaise, en se donnant à Rome. E. B.

2. Ceci est écrit sur une feuille libre, fixée à la dernière page par une épingle. L'intention de l'auteur était évidemment de le mettre dans son chapitre de la fidelité. E. B. — La réponse à la question sur l'ancienne monnaie, qui suit immédiatement et que nous marquons de guillemets, est empruntée à la traduction par Amyot d'un passage du traité de Plutarque intitulé *Questions Romaines*. S.

maison d'Anjou, pour obliger la ville d'Antibe à persister dans la fidélité qu'elle deuoit à son souuerain, y alla auec cinquante cuirasses et empescha qu'elle ne tombe entre les mains des partisans de la maison de Lorraine [1].

Pourquoi est-ce que l'ancienne monnoye auoit d'un costé la teste de Janus à deux visages et de l'autre costé, la proüe ou la poupe d'un bateau en grève ? [2]

« Est-ce, comme plusieurs disent, pour honorer la mémoire « de Saturne, lequel passa en Italie par eau dedans quelque « vaisseau ? Mais cela se peut aussi bien dire de plusieurs « autres, car et Janus et Euandres et autres y vinrent sem- « blablement par mer. Au moyen de quoy, on pourroit à « l'aduanture conjecturer auec meilleures raisons qu'il y a « aucunes choses qui sont bonnes et honestes aux villes et « d'autres qui leur sont nécessaires; et entre celles qui sont « honestes, la principale est le bon gouuernement, entre les « nécessaires, l'aisance des viures. Or pour ce que Janus « leur institua le bon gouuernement en leur establissant de « bonnes loix et ciuilisant leur manière de vivre, qui par « auant estoit brutale, et que la riuière estant nauigable, « leur fournissoit abondance de toutes choses nécessaires, « aucunes en remontant la mer et les autres en allant du « costé de la terre : la monnoye, porte d'un costé, pour « marque de législateur, la teste à deux faces, comme nous « auons dit, à cause de la mutation de façon de viure et de « l'autre, pour la riuière, le bateau. Encore usèrent-ils de « monnoye où il y auoit la figure d'un bœuf, d'un mouton « et d'un porc en grauure; d'autant que leurs richesses « procédoyent principalement de nourritures et leurs biens « consistoyent en bestail ; d'où vient que la plus part de « leurs noms anciens estoyent : custier, suillier, bubuleur, « porcier, c'est-à-dire bergers, bouviers, porchers. » Et ainsy de suite, comme le dit Fenestella.

1. Archiv. de Monaco. — de Ruffy, Hist. de Marseille, T. I. p. 282.

2. L'auteur veut-il parler de sa médaille figurée au n° 2, ou bien est-ce d'une autre ? E. B.

MORT DE FRANÇOIS Ier [1]

EXHORTATION DU ROY A SON FILS [2]

« En après il luy enchargea de soulager le peuple d'une partie des imposts, puis qu'il y auoit la paix, et l'exhorta à mesnager sagement le bien et le sang de ses suiets, luy remonstrant qu'ils estoyent si chers à la maiesté Diuine, qu'elle auoit par conte (compte) iusqu'aux cheueux de leur teste : *O mon fils, quand vous viendrez en l'estat où je suis maintenant,* luy disoit-il, *que vous reconnoistrez combien les aduis que ie vous donne sont nécessaires, et que ce vous sera une grande ioye, quand vous irez comparoistre deuant le souuerain tribunal, de pouuoir dire alors ce que ie dis à cette heure!* QUE IE N'AY DE REMORDS EN MA CONSCIENCE POUR AUOIR IAMAIS FAIT NY FAIT FAIRE D'INIUSTICE A PERSONNE DU MONDE QUE IE SÇACHE. Il luy reïtera ses remontrances et luy redonna à plusieurs reprises sa bénédiction par plusieurs fois. A la fin la fièure s'estant redoublée de iour en iour, il expira doucement, le trentiesme de mars. Le dernier mot qu'il prononça ce fut le sacré nom de Iésus : et lorsqu'il eust perdu la parole, il marquoit encore auec la main le signe de la croix sur ses draps, pour monstrer, qu'il mouroit dans la foy catholique. »

« Cet ulcère maling, qui lui estoit venu l'an 1539, n'ayant pu estre guéry par ses médecins, qui n'osèrent pas le traiter auec la rigoureuse méthode qu'il faut apporter à ces maux là, s'estoit trainé iusqu'au col de la vessie et l'auoit rongé auec des ardeurs insuportables; tellement, que cette douleur et l'acre leuain de cette infection, qui estoyt espandu par toute l'habitude du corps, luy auoyent causé une fièure lente et une morne fascherie, qui finit le cours de sa vie dans le milieu de sa cinquante troisiesme année et celuy de son règne, dans le commencement de la 33me. »

1. Au revers de la page précédente est écrit en note : « *Nota* de faire mettre le trait suyuant auec la lettre de François I^r au chapitre de la Fidélité d'Antibe. » E. B.
2. Méserai, Hist. de France, ou la vie de François I^r, tome II, pages 581 et 583.

CHAPITRE III

De l'antiquité de la ville d'Antibe

Nous auons déjà une iuste idée de l'antiquité de la ville d'Antibe par la dissertation de son étymologie, mais il est bon d'en dire quelque chose de plus particulier.

La plus ancienne ville du monde est celle que Caïn fit bastir [1], après auoir couru longtemps vagabond du meurtre de son frère Abel, et qu'il nomma du nom de son fils Enoch *Enochie.*

Dieu ayant puni par le déluge les péchez des hommes et les descendants de Noë s'estant fort multipliés, ils conceurent le dessein extrauagant de construire une ville et une tour qui porteroit son sommet jusques dans le ciel. Ce dessein leur attira une punition par la diuision des langues, et de là vint celle des prouinces dans lesquelles les descendants de Noë se séparèrent et firent des establissements.

Dans ce partage général [2], les enfants de Japhet s'estendirent depuis le mont Taurus Tamanus en Silicie jusqu'au fleuue Tanays en Asie, et de là jusqu'au détroit de Gadès, maintenant nommé de Gibraltar ou de Cadix. Il eust sept fils et autant de petits-fils, et deux seulement vinrent en Europe, Thiras et Jauan ; celuy là occupa la Thrace, qui porte son nom, la Mœsie et toutes les parties septentrionales ; celuy cy s'arresta dans les parties méridionales et qui sont baignées par les eaux de la Méditerranée, comme la Grèce, l'Italie, les Gaules et l'Espagne.

Gomer, autrement dit Gallus [3] un de ses descendants, s'arresta le premier en Italie et passa dans les Gaules, où il

1. Genèse, cap. 4.
2. Mgr Godeau, dans son Abrégé de l'histoire universelle de l'Eglise, p. 9. Josèphe ou l'Histoire des Juifs, livre 1, chap. 6.
3. Gossarus p. 10 (?)

fonda les Gaulois, tels appelés de son nom, l'an 2439 auant la natiuité de nostre Seigneur Jésus Christ, et Sanotus ou Samothus feust leur premier roy, l'an 2120 auant cette mesme natiuité. Celtus feust leur neufuiesme roy et donna son nom à ces peuples qui l'aimoyent tendrement; duquel, en cette occasion, tous les Gaulois répandus en diuerses prouinces se firent un honneur d'estre nommés, en telle sorte que les Gaulois et les Celtes estoyent pris indifféremment pour les mesmes peuples [1].

Celtus vint en Prouence [2] où il commanda enuiron l'an 1783 auant J. C.; il eust une fille ditte par les anciens Galathée, qui feust mariée à Hercule le Syrien, fils d'Osiris et en eust trois fils : Celtus, Gallus et Illixius; le premier desquels s'estendit vers les contrées des Salyens, des Décéates et des Oxybiens et des autres dont parle l'ancienne carte de Prouence, et tous ces peuples feurent compris sous le nom général de Celtes, c'est-à-dire faisant partie de la Gaule celtique.

Je tire cette conséquence de tout ce discours : c'est que les Décéates estoyent alors en existence, et la ville dont nous parlons est bien ancienne, comme la capitale qu'ils auoyent fondée dans les temps de ce petit fils de Japhet. C'est pour cela, sans doute, que l'historien de Prouence nomme les Salluuiens ou Salyens, les Décéates et les Oxybiens, trois anciens peuples de Prouence [3].

Le nom de cette ville *Deciatum* ayant été changé en celuy d'*Antipolis*, comme nous auons dit [4], c'est toujours, en tous cas, une grande antiquité d'auoir eu cet aduantage enuiron l'an 555 deuant la Natiuité; et l'on ne trouue guère de villes en cette prouince, qui puissent compter si auant leur premier establissement et le changement arriué par une nouuelle fondation.

C'est par cette réflexion, que Barralis dans la description

1. Il est inutile de rappeler au lecteur l'inanité de pareils récits. E. B.
2. Bouche, Histoire de Prou. T. I. p. 2 et 365.
3. » p. 370.
4. Le lecteur sait déjà ce que vaut cette assertion. (Voir page 9, note 3). S.

qu'il fait de la situation de l'isle de Lérins [1] nomme la ville d'Antibe « une cité très ancienne », et que ce mesme historien de Prouence, dit que Antibe et Nice sont les villes les plus anciennes en connaissance, après Marseille, de toutes les autres de la Prouence ; c'est à dire que si bien il peut y auoir eu des villes plus anciennes que ces trois là, néant-moins, dit-il, nous n'auons point de connoissance de ce qu'elles estoyent auant ces trois villes. Nous auons montré que *Deciatum* comptoit de plus loin que Marseille et que Nice, et cela nous suffit présentement pour la noble antiquité de la ville d'Antibe.

§ I

MONUMENTS D'ANTIQUITÉZ ROMAINES

Les curieux antiquaires nous sauront bon gré des choses que nous allons dire. Antibe ne deuoit pas manquer de beaux ornements, que la grandeur romaine sçauoit donner aux villes de distinction; mais enfin, je vois que les restes que nous en auons, sont si peu fidellement rapportés par quelques escriuains que je ne dois pas laisser la chose impunnie.

L'historien de Prouence [2] en a fait un détail injuste et sur le faux rapport de ces escrivains, ou sur les mémoires fautifs de quelques personnes peu connoissantes qu'il employa. Il importe doncques à la noblesse et à l'antiquité de la ville d'Antibe de réparer toutes ces erreurs qui auront, sans doubte, fait naitre des mauuaises impressions contre les choses mesme qu'il a voulu publier.

Cet historien parle de la saumure de thon d'Antibe exaltée par le poëte Martial et il adjoint ces paroles « que beaucoup plus rendent recommandable et montrent l'antiquité, la réputation et la grandeur de cette ville, les diuers monumentz d'antiquitéz qui s'y trouuent tels que théâtres, fonteines, colonnes et statues, urnes et tombeaux » suyuant

1. Bouche, Hist. de Prou. T. I. p. 287 et 406.
2. Bouche, Hist. de Prou. T. II, p. 288 et suivantes.

les escriuains qu'il cite. Il dit vray dans cette généralité; mais il rapporte mal quelques inscriptions d'un grand mérite, et il oublie d'autres beaux monuments et le détail circonstancié de tant de choses esclatantes.

Il y a dans Antibe deux grandes et belles tours quarrées artistement trauaillées à la romaine [1] par des gros quartiers de pierre viue taillées à la fantaisie dont il n'a rien dit. — La première de 20 toises de hauteur et de 8 toises de largeur [2] à chaque face au dehors, est posée deuant l'église cathédrale. Cette tour porte le mot *Antipolis* en gros caractères dans un quartier de pierre à la neufuiesme assise rangée de rais de terre vers l'angle gauche du costé septentrion [3]; elle est coupée en quatre voutes en dedans, la porte commence à la quinziesme rangée; l'on a trouué autre fois dans le premier estage ces mots, à costé d'une table de pierre viue :

COLLEGIO ANTIPOLITANORVM

que cet historien donne mal à propos comme une inscription trouuée au fond d'une muraille [4].

Cette inscription, qui signifie le droit de collège dont nous auons parlé, peut conuenir à la propriété de cette tour en faueur de la ville; en effet nous sçauons, par tradition de nos pères, que cette tour appartient à la communauté; et le roy Henry IV la laissa mesme aux habitants, dans l'achapt que sa majesté fit de la place d'Antibe. Il a esté fait une porte à rais de terre à cette tour du costé du couchant, au mois de septembre 1692, pour un seruice royal, qui la rend plus recommandable qu'elle n'estoit du temps des Romains.

L'autre tour, de 13 toises de hauteur et de 6 toises de largeur à chaque face au dehors, est posée dans la basse-cour du chasteau seigneurial; elle a la porte à la quatorziesme rangée du costé du leuant, et elle est coupée en

1. Ces deux tours, par tous les caractères de leur construction, ne peuvent remonter au-delà du XIIme siècle ; mais, selon toute probabilité, elles n'ont été construites que vers la fin du XIIIme, au retour des croisades. E. B.

2. Arazi mesurait ces tours avec des lunettes grossissantes : il faut diminuer son évaluation d'au moins un tiers. E. B.

3. Voy. mon Epigraph. ant. des Alp. Mar. n° 88 et pl. II. E. B.

4. Voy. mon Epig. etc., n. 89 et pl. II. E. B.

dedans par trois voutes. On y voit à la cinquiesme rangée vers l'angle droit du costé du midy l'inscription suyuante :

A · M · E · C · F · T · A · EX · TESTAMENTO [1]

Je n'ay leu aucun escriuain qui ait parlé de ces lettres capitales, et je veux bien donner ici mon sentiment sur l'explication que j'en ay faite. Il est probable que cette tour feust ordonnée par le testament d'Ancus Manilius Capitolin, consul de Rome l'an 371 deuant la natiuité de Jésus Christ. Je fonde mon opinion sur ce que ce Manilius estoit fils de Quintus Manilius, préfet de la légion XXI de caualerie [2] appelée *rauissante*, et collecteur et thrésaurier des tributs des villes de Prouence, qui veu sa qualité, n'ignoroit ni la situation ni l'importance de la ville d'Antibe ; et pour cela voici comme je lis : *Ancus Manilius eques curauit fieri turrim Antipoli ex testamento.*

L'on peut soutenir cette opinion par l'épitaphe de ce Quintus Manilius rapportée par Claude Guichard dans son traité des funérailles, p. 109, et par les autres réflexions de la grandeur romaine, des alliances que Manilius pouuait auoir à Antibe, ou des empeschements qu'il vouloit donner aux ennemis, par cette fortification et cette marque de magnificence [3].

Ou bien cette tour feust ordonnée par Maximus Emilianus, qui feust surnommé Allobroginus et qui estoit consul de Rome après Cneius Domitius Aenobarbus, l'an 631 de la fondation de la ville, c'est-à-dire l'an 120 auant la natiuité de Jésus Christ ; et voicy comme j'explique : *Allobroginus Maximus Emilianus curauit fieri turrim Antipoli ex tes-*

1. Voy. mon Epigr. n° 76. E. B.

2. Il n'y avait pas de légion de cavalerie : l'effectif d'une légion était de 6,400 fantassins et de 726 cavaliers, qui formaient les *Alæ* ou ailes de la légion ; ils formaient 22 *Turmæ* ou compagnies, qui, primitivement de dix hommes, étaient commandées par des officiers que l'on nommait décurions : plus tard, le nombre des hommes fut porté à 33 par *turma*, sans que le nom des décurions fût changé. La cavalerie de la légion, qui opérait quelquefois seule, était commandée par un officier nommé *præfectus equitum*. La 21e légion s'appelait *rapax*, rapace et non ravissante. Il est d'ailleurs possible que l'auteur ait voulu traduire *rapax* par *ravissante*, en donnant à ce dernier mot le sens de *ravisseuse*, qu'il n'a plus aujourd'hui : ce qui serait toujours un contre-sens, mais plus acceptable. E. B.

3. Dans une longue note, l'auteur redit absolument ce qui vient d'être dit : j'ai jugé inutile de la reproduire. E. B.

tamento. Le temps et l'occasion donnent beaucoup d'apparence à cette pensée dans le discours de Florus, lib. III cap. 2, quand il parle des expéditions de ces deux consuls de Rome, de la victoire dont le Var leur estoit témoin, de l'autre contre Bituites, roy des Allobroges ou Auuergnats [1], pour laquelle ils firent dresser des tours de pierres avec des trophées d'armes au lieu du combat; ce que ce consul peut bien aussy auoir ordonné dans Antibe, estant de retour de sa campagne, pour un trophée glorieux de son expédition. Car il est à présumer qu'il auoit pris son quartier dans cette place et dans sa contrée ; ou bien encore ces tours seruoyent pour marquer l'alliance de Rome auec Antibe [2], par le moyen de ces deux tours, l'une de la ville et l'autre de la République romaine, à l'imitation des anciens, dont nous voyons tant d'exemples dans la Sainte Escriture, qui marquoyent leur alliance par des tours ou par des monceaux de pierres ; ou bien enfin, pour quelques trophée contre les Lyguriens, qu'ils auoyent si souuent battus, pour leur marquer un *non plus ultra* dans la Prouence, comme de nouuelles colonnes d'Hercule, puisque les Romains commençoient déjà à soumettre la Ligurie, par les forces qu'ils auoyent donné aux Marseillois.

Cette tour a encore esté percée au rais de terre du costé du midy au mois d'octobre 1692, pour un seruice royal, dont il n'est pas besoin de faire le détail.

Antibe auoit ce théâtre si fort vanté où les anciens Antibois prennoient leurs diuertissements à la danse et autres jeux. Nous nous figurons que leur magnificence, tenant alors de la grandeur romaine, l'on n'y auoit point oublié les portiques, les degrez, la scène, l'orchestre, le pupître, les décorations et les machines dans la plus belle perfection, auec tous les agréments conuenables ; et nous sommes fondés là

1. Les Allobroges occupaient, non l'Auvergne, mais la partie du Dauphiné comprise entre le Rhône et l'Isère : ce n'étaient donc pas des Auvergnats. S.

2. A cette époque Antibes était entièrement sous la domination des Marseillais et ne pouvait contracter d'alliance avec personne. Toute cette longue argumentation est d'ailleurs en contradiction avec toutes les données archéologiques, historiques ou épigraphiques connues. E. B.

dessus sur deux monuments authentiques: cette inscription célèbre que l'on fit à Antibe aux joueurs de cornemuse [1] :

COLLEGIO VTRICLAR
C · IVLIVS · CAPITOLINVS
DON · POS

et l'épitaphe mémorable de l'enfant Septentrion agé de XII ans, qui dansa deux jours entiers sur le théâtre et qui pleust aux Antibois.

La pierre viue où est grauée cette épitaphe est si joliment trauaillée, que je m'estonne que tant d'escriuains qui ont parlé de l'inscription en ayent seulement rapporté les paroles, que l'Historien de Prouence les ait interuerties et mal placées [2], et que Gabriel Syméon [3], qui figure cette pierre dans son dernier voyage d'Italie, l'an 1557, en ait donné une fausse estempe. C'est pour cela que je l'ay faite tirer au juste auec toutes ses dimmensions régulières; et j'estime que le plaisir que je me suis fait là dessus, sera communiqué à ceux à qui je laisse celuy d'en examiner tous les ornements antiques. Ces plumes, qui marquent l'agilité de cet enfant Septentrion, cette urne qui reçoit les cendres des vieux et des jeunes de toute qualité, ces deux roses qui en sortent, l'une en bouton et l'autre qui commence à s'épanouir, pour signifier la fragilité de la vie dans ces deux états de personnes, et leur rapport au temps et à l'action de cet enfant Septentrion, leur situation penchante, pour montrer que ce jeune enfant estoit mort à la fleur de son âge, ces deux autres roses mises de chaque costé pour marquer l'antique coutume d'en orner les tombeaux qui laissoyent la bonne odeur de quelque action louable.

Quam longa una dies ætas, tam longa rosarum
Quos pubescentes, juncta senecte premit [4].

1. Voy. mon Epigraph. n° 125 et pl. 11. Les utriculaires étaient, non des joueurs de cornemuse, mais des passeurs de rivières ou de bras de mer, qui se servaient d'outres gonflées, assemblées entre elles et recouvertes de planches, pour transporter voyageurs et marchandises. E. B.

2. Bouche Hist. de Prou. T. I, p. 288.

3. En ses illustres obseruations, p. 26.

4. Ici se trouve le dessin de la pierre, tel que le donne notre planche. E. B.

Cette pierre est murée contre l'Hostel-de-ville, du costé du midy, faisant face à la rue qui donne vers l'église. Mais reuenons au théâtre.

Les restes précieux que nous en auions estoyent admirables et l'année 1691 a veu leur entière démolition; les fortifications nouuelles en sont la cause, pour la commodité des pierres sur le lieu. Je ne nomme pas l'ouurier entrepreneur de sa ruine, pour ne luy donner la mesme immortalité qu'a reçeu Hérostrate d'auoir brulé le temple de Diane à Ephèse: je dis seulement que le théâtre d'Antibe n'a jamais serui plus glorieusement, qu'en cette occasion qu'il est de quelque utilité pour le seruice du roy.

J'ay eu la faueur d'auoir le plan et la veüe de ces restes d'antiquitez que je mets icy pour la satisfaction des curieux [1].

Il y a aussi dans Antibes, quelques colonnes simples en diuers endroits qui ne laissent pas de marquer une singulière antiquité: il y en a de marbre dans l'église paroissiale, contre les murailles de la chapelle de saint Jean-Baptiste; mais les plus remarquables sont les deux qui soutiennent la voute du frontispice de cette église cathédrale : elles sont d'une pierre bleuastre, que le vulgaire dit pierre coulée [2], et la manière des chapiteaux est d'un ordre particulier, plus ancien que le rustique, le toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite. Elles ont quelques inscriptions à l'entour; mais, en bonne vérité, il n'y reste aucun mot qui puisse receuoir une vraie liaison; il en est de mesme de celles que l'on voit à la chapelle de saint Sauueur, antique déuotion des habitants d'Antibe, où le Viguier et les Consuls en chaperon, auec procession des prebstres de la paroisse, vont installer toutes les années le prieur et le sous-prieur, ainsy que les autres officiers de la chapelle et confrérie du Saint-Esprit, à chaque seconde feste de Pentecoste.

Antibe n'a pas manqué d'auoir aussy des statues; tout cela est partout perdu: l'on en a trouué quelques pièces en

1. Là se trouvent, dans le manuscrit, le plan et la vue du théâtre, que nous reproduisons sur notre planche. E. B.

2. En porphyre bleu de l'Esterel. E. B.

diuers temps, et il ne reste que de simples pièces inutiles de la dédicace de celle que les Antibois dressèrent à l'empereur Antonnin Pie et d'un autre à Marc-Aurèle. Les inscriptions en sont néant-moins si imparfaites que je ne veux pas en fatiguer mon lecteur [1].

Une chapelle dédiée à saint Sebastien, qui estoit hors les murs de la ville, vers la citadelle, dans l'endroit où est à présent la demy-lune du bastion Dauphin, auoit un gros quartier de pierre viue avec une inscription en l'honneur du père du mesme Antonin Pie. L'historien de Prouence la rapporte très imparfaitement; et il dit que Solery a estimé par là que le père d'Antonin Pie feust enseuely à Antibe. Cette chapelle feust démolie pour les premières fortifications, dans un temps que personne n'eust la curiosité de s'en aperceuoir; et cette pierre se trouue présentement à l'angle du bastion royal, si bien façonnée pour l'œuvre, que l'on n'eut pas égard à cette inscription dont il ne reste plus que les paroles suyuantes :

D· M · M · ANTON......
M · ATICI FILIO......
RI · DIVI · ANTONI......
PRN · DIVI · TRAIA...... [2]

1 Il eût été de beaucoup préférable de ne pas fatiguer le lecteur par le pathos absurde des premiers chapitres et de donner ces inscriptions, si imparfaites qu'elles fussent. E. B.

2. Cette lecture est mauvaise. J'ai publié cette inscription dans mon Épigraphie sous le numéro 75; mais je n'en ai pas fait la restitution. Elle est très-facile et je vais la donner ici : il faut lire ainsi cette dédicace :

IMP · CAES · DIVI · M · ANTON*INI · PII · GER*
*MANICI · SAR*MATICI · FILIO · D*IVI · COMMO*
*DI · AVG · FRA*TRI · DIVI · ANTONI*NI · PII · NEP*
*DIVI · HADRIAN*I · PRN · DIVI · TRAIAN*I · PARTHICI*
ABN · DIVI · NERVAE · ADN · L · SEPTIMIO · SEV
ERO · PIO · PERTINACI · AVG · ARABICO
ADIABENICO · PARTHICO · BRITANNICO
P · P · COS..... IMP..... TRIB · POT.....
PROCOS
CIVITAS ? ANTIPOLITANORVM

Ce qui en fait une inscription honorifique à Septime Sévère. E. B.

L'on trouue tous les jours des urnes de pierre viue et de terre cuite, des lampes perpétuelles et des larmoirs aussy de terre cuite, et parmy ces derniers quelques uns de verre; mais comme ces sortes d'antiquitéz sont communes dans la connoissance des antiquaires, il n'est pas besoin d'en donner des ébauches. Je marque seulement à ceux qui veulent s'instruire de toutes ces choses, que Claude Guichard [1] et Joseph Seguin [2], tous deux aduocats, en ont escrit auec érudition et littérature, et que le premier nomme ces larmoirs vases lacrymatoires et le second simplement lacrymatoires. Messieurs de l'Académie d'Arles ont approuué cette dernière dénomination, et je ne vois pas si la première feust en controuerse.

Pour les tombeaux, il y en a deux de pierre viue, d'une couleur blanche, auec leur couuercle: l'un à l'entrée de l'église et l'autre dans le cimetière, dont l'inscription est effacée, et deux autres de mesme enfouis dans la terre; il y en à deux aussi dans la basse-cour du chasteau royal, un petit auec cette inscription :

IVLIAE VICTORINAE
VAL · CORNELIANVS · FIL
E FABICELLA · SECVNDINA
NVRVS FECERVNT [3]

Et l'autre plus grand, creusé en deux endroits, ayant la face séparée en deux carreaux par une vignette de treille, et sur chascun de ces carreaux une inscription. Ce tombeau mérite bien que j'en donne la figure par curiosité ou pour marquer l'erreur de l'historien de Prouence, qui rapporte trés-mal une de ces inscriptions et qui oublie l'autre [4] :

IVLIAE CAELIANAE
LIBERTAE · NIALVSAE
VXORI · MERENTISSIMAE
VIVVS FECIT

TVLLIVS · FLAVIANVS
DECVRIONIS · FILIVS
DOMO · CATINA · EX · PROVIN
CIA · SICILIA · INCOLA · ANTI
POLITANVS · SIBI · ET [5]

1. Au traité des funérailles, liv. I, chap. 7.
2. Aux antiquitez de la ville d'Arles, liv. II, ch. 11.
3. Voy. mon Epigr. n° 81. E. B.
4. Ce dessin ne présentant rien de remarquable, je n'ai pas jugé nécessaire de le reproduire et je me contente de donner l'inscription qu'il porte. E. B.
5. Voy. mon Epigr. n° 67. E. B.

Les nouueaux ouurages du port nous ont fait perdre une autre belle antiquité, par la malice d'un inspecteur huguenot. C'estoit un deuant de tombeau de pierre viue de six pieds de long et de quatre pieds de haut, qui estoit façonné d'un cadre, lequel contenoit au dedans cette louable inscription :

D · M
AVRELIAE · LVCILIAE
Q · MATVCIVS · ALBVCIANVS
VXORI · BENE · DE · SE
MERITAE [1]

Cette pierre estoit posée dans un lieu apparent, contre l'ancien grand quay; le nouueau dessein des fortifications du port en ayant occasionné la démolition pour y construire celluy que nous y voyons présentement, cet inspecteur chagrin ne vouleust pas qu'on levast cette pierre pour la placer dans un lieu apparent de ce mesme quay nouueau ou ailleurs, et la fit rompre en diuerses pièces employées ensuite indifféremment dans la maçonnerie.

Il fit aussy rompre un tombeau de marbre tout entier, presque de mesme longueur, mais pas si haut; les Antibois l'auoyent placé auec adresse à deux pieds, sur la porte d'une tour ditte de saint Jaume, qui deffendoit l'entrée du port; cette tour a esté démolie pour la nouuelle plate-forme. Ce tombeau ne montroit que sa façade; elle estoit d'un relief ondoyé, ayant un cercle sur le milieu, comme une couronne de lauriers, auec un buste au dedans et à chaque bout une colonne d'ordre dorique. L'on croyoit, par tradition, que c'estoit le tombeau de quelque grand homme de commandement d'armée nauale; et c'est grand dommage que l'on ait perdu tout celà pour un caprice [2].

L'historien de Prouence, a mis quelques inscriptions qu'il n'est pas nécessaire de discuter; mais je n'en dois pas laisser

1. Voy. mon Epigr. n° 95. E. B.

2. La description que fait Arazi de ce monument, rappelle les tombeaux strigillés du premier et du second siècle; celui que l'on voit dans l'église cathédrale de Vence et que j'ai dessiné dans ma monographie de cette église p. 28, et celui que l'on voit à l'abbaye de saint Pons à Nice, appartiennent à la même époque. E. B.

une qui mérite correction : c'est l'inscription qu'il rapporte simplemement en cette manière :

D M
VENVS VICTORIAM
BENE MERENTI

Elle dit, au contraire, un autre sens, non seulement par les quatre mots dont les lettres sont icy faussement rapportées, mais encore par l'addition des autres qu'il a tronquées. Cette inscription est au piedestal de l'autel d'une ancienne chapelle de l'ange Raphaël dans la paroisse, la voicy dans sa naturelle situation :

D M
VENVS · VIC
TORIN · BENE
MERENTI
L · VIBIVS · SACILINVS
ET · L · VERCINVS
CLAR · HERNVS
HEREDES [1]

Ainsi au lieu de *Venus Victoriam* il faut lire *Venusae* ou *Venusiae Victorinae*.

Les antiques fortifications romaines, qui font l'enueloppe de la vieille ville sont encore une marque de la grandeur d'Antibe. La porte ditte du Ravely a, pour architraue, une longue pierre viue qui luy est antécédente ; elle contient une inscription qui se trouue renuersée par la situation de cette pierre en cet endroit, je la donne dans la mesme posture.

L · ALBVCIO · SCAEVIANO ALBVCIA CHRYSIS [2]
MATER · OPT · SIBI · POSTERISQVE SVIS VIVA FECIT

Je ne dois pas négliger de dire là dessus que cette inscription a esté ainsy découuerte à mon indication, en la présence du père Charonier, jésuite, du père Berthez, capucin, et de monsieur l'abbé de Polignac, le 7 mars 1691. Toutes

1. Voy. mon Epigr. n° 68. E. B.
2. Voy. mon Epigr. n° 71. E. B.

ces illustres personnes estoyent à Antibe et j'en ay receu beaucoup de glorieuses marques de leur estime. Ils estoyent un grand nombre de belle noblesse à la suite de Messeigneurs le cardinal de Bouillon, le cardinal d'Estrées, le cardinal de Borty et le cardinal Camus ; tous y attendoient le temps fauorable pour s'embarquer sur deux galères de Gênes, pour le voyage de Rome, où ces illustrissimes éminences, alloyent par l'ordre du roy, pour l'élection du pape. Elle a esté d'Antoine Pignatelly, Cardinal archeuesque de Naples, surnommé Innocent XII, créé le 12 juillet de la mesme année 1691.

Les deux inscriptions suyuantes, sont encore de beaux monuments de gloire et d'antiquitéz pour Antibe ; elles justifient les dignitéz dont j'ay parlé en prouuant sa noblesse, celle de duumvir et de flamine, et celle de la cheualerie de l'anneau d'or. Voicy la première :

M · MOLTELIO · C · F · VOLT · SECVN
DINO · FLAMINI · IIVIR · ANTIPOLI
HEREDES · EX · TESTAMENTO [1]

Voicy l'autre, qui est sur cette grande pierre viue qui soutient comme un pilier la voute de la chapelle de saint Pierre dans la grande église [2]

SECVNDINO · EQVO · PVBLICO [3]

Il ne reste, dans cet endroit, qu'à obseruer l'erreur de plusieurs escriuains qui sont allés les uns à la suite des autres au mesme sentiment, dans une question de fait sans la connoistre. Tout le monde sait la négociation du Pape Paul III, pour la paix entre le roy François Ier et l'empereur Charles V [4], et que le Saint-Père se porta mesme en la ville de Nice au moys de may 1538, où il ne peust conclure qu'une trêue de dix ans ; tous ces escriuains ont dit que dans ce

1. Voy. mon Epigr. n° 88. E. B.
2. Voy. Jean Rosin, Ant. Rom. lib. 1° cap. 17. et lib. 4, cap. 11.
3. Voy. mon Epigr. n° 102 E. B.
4. Bulle d'interdiction du Concile de Trente.

temps là on trouua à Antibe une table de cuiure, qui feust présentée au roy, sur laquelle estoyent grauées ces paroles :

VIATOR INTVS ADI
TABVLA EST AENA
QVAE TE CVNCTA PERDOCET

Belleforest et Syméon rapportent mal ces paroles et les ont tronquées en les mettant, comme je viens de le dire. Solery et Bouche les rapportent mieux ; mais ils en ont changé la situation et mis le mot AENEA pour le mot AENA. Tous ces escriuains n'ont pas considéré la vérité de la chose trouuée, lorsqu'ils ont dit que c'estoit une table d'airain sur laquelle cette inscription estoit grauée : cette table d'airain deuoit seulement enseigner les choses dont elle donneroit l'indication quand elle seroit trouuée. C'estoit donc quelque autre chose que promettoit l'inuantion et les enseignements de cette table. La vérité est que cette inscription est grauée sur un grand quartier de pierre viue en deux lignes ; la premiere d'un plus grand caractère que l'autre.

VIATOR AVDI SI LIBET INTVS VENI
TABVLA EST AENA QVAE TE CVNCTA PERDOCET [1]

Elle est présentement diuisée en deux pierres égales, à la sortie d'Antibe, sur le chemin de Cannes, seruant de pied-droit en jambage, au portail d'un enclos de vigne des hoirs de noble Gaspard de Grimaldy, et cette inscription s'y trouue coupée en telle sorte que la premiere pierre contient ces paroles : *Viator audi si lib — tabula est aena quæ*, et la seconde *et intus veni — te cuncta perdocet.*

On appelle ces pierres *les pierres écrites*; elles ont donné ce nom à ce quartier d'Antibes, qu'autrefois on nommait *Laual.* C'est là que la pierre feust trouuée, et c'est pour cela que l'on a donné ce nom au quartier. Les Nissards, donnèrent aussy celuy de *Signadours* à l'endroit où ils eurent

1. Voy mon Epigr. n° 73. E. B.

l'honneur d'auoir l'entreueue du Roy, de l'empereur et du Pape près de leur ville [1]. Ils firent bastir pour cela un quarré et quelques degréz, qui soutiennent une espèce de voute par quelques piliers. Cet endroit leur marque aussy l'honneur qu'ils ont eu, cette présente année, d'en voir tirer nos mortiers à bombe, qui les ont soubmis au grand roy Louis XIV. La bombe qui fit sauter le donjon de leur chasteau en estant partie le vendredy 30 mars 1691 [2].

La ville d'Antibe auoit déja eu l'honneur d'une pareille entreueue au moys de féurier 1404 [3], et l'occasion de celle dont je viens de parler veut bien que je la rapporte. Ce feust l'entreueüe de Louys II, roy de Jérusalem, de Naples, de Sicile, d'Aragon, prince de Capoüe, duc de la Poüille, d'Anjou et de la Tourraine, 24me comte propriétaire de Prouence, de Forcalquier, du Mayne, de Remy et de Piedmont, auec Ladislas ou Lancelot, fils de Charles de Duras, qui se donnoit presque tous les mesmes titres, et Benoit XIII, qui demeuroit pour lors à Nice et qui estoit déclaré antipape par le concile teneu à Paris l'an 1394, en présence de Charles VI, vint à Antibe pour les accorder. Il n'est pas à propos de parler icy du sujet de cette entreueue.

Je dirai seulement icy que Jean le Meingre de Boussicaud [4], 2me du nom, Mareschal de France, vint en Prouence, vers ce temps, de la part de sa majesté très chrestienne, pour contraindre par la force ce Benoit XIII, qui habitoit à Auignon, à céder son droit sur la papauté, pour le repos de l'Eglise [5].

1. La croix de Marbre, rue de France. E. B.

2. L'auteur fait, comme toujours, montre de cette jalousie absurde contre la ville de Nice, que j'ai signalée chez lui; toutes ces fanfaronnades ne sont que ridicules, malgré leur prétention à la méchanceté. Il montre d'ailleurs le bout de l'oreille dans le paragraphe suivant. E. B.

3. Bouche T. II. p. 433.

4. Jean le Meingre, dit *Boucicaut* et non *Boussicaud*, l'un des plus fameux capitaines de son temps, né en 1364 mort en 1421. S.

5. Bouche, T. II, pag. 421.

§ II

AUTRES MONUMENTS D'ANTIQUITEZ ROMAINES POUR LES FONTEINES ET POUR LA MER.

Les sources conduites dans Antibe estoyent apparemment très-considérables, par les dépenses que les anciens Antibois y auoyent faites. Il y a vers Antibe, sur le chemin de Grasse, un débris d'ancien acqueduc qui marque la bastisse romaine et qui seruoit à leur usage ; cet endroit est nommé dans le terrier *faïsse Grimalde* : on y voit aussi d'autres restes de maçonnerie pour la conduite des eaux, et la mesme chose paroit proche la ville vers la chapelle ditte de saint Roch ; il y a aussi une issue d'acqueduc sur le chemin royal près du fossé à l'angle du bastion de Guise, une autre à la demy-lune à l'endroit où l'on fait la porte royale, et un troisiesme vestige dans la ville vers la citadelle ; mais tout cela va estre bientost supprimé par les nouuelles fortifications.

Il ne reste dans Antibe qu'une source d'eau excélente, à rais de terre, couuerte comme une cabane de berger, si abondante que, lors du creusement du port, nous l'auons veu suffire à plus de deux mille personnes : elle est toujours égale en toute sorte de temps ; et si l'on y voit quelque diminution le soir, ces pertes sont réparées le lendemain matin. Les Pères Obseruantins en ont deux plus profondes, une pour leur usage domestique et l'autre pour l'arrosage de leur jardin par une machine à roües ; et enfin, plusieurs habitants ont des puits intarissables, ou dans leurs jardins ou dans leurs maisons.

Il y a aussy deux sources hors la ville, la première ditte de Saint-Roch, sur le grand chemin, dont l'usage est conserué aux passants par la vigilance des consulz, et l'autre un peu au delà, ditte de Saint-Michel, où les lauandières trouuent leur ancien droit de commodité.

Les fonteines pour la boisson et les sources pour les

ouurages n'estoyent pas la seule magnificence des anciens Antibois, qui se régloyent à la manière romaine : ils auoyent des bains dans le jardin que l'on dit de *Baccon*, qui est encore de figure ronde, entouré de murailles de pierres, basties à l'antique [1]. Ils auoyent aussi des thermes ; et l'on a juste sujet de présumer qu'ils estoyent vers l'endroit du bastion de Rosny, pour les issües qui viennent d'estre détruites pour les nouuelles fortifications. Cet endroit voisine la mer ; et l'on voit aussy sur son riuage un tas de bastisse romaine, qui justifie cette présomption pour ce quartier là. Ce voisinage de la mer indique les plaisirs que l'on prenoit aux thermes par la natation, qui estoit d'autant plus agréable, que l'on y auoit le choix de l'eau de la mer ou de l'eau des fonteines, suiuant les différents réseruoirs et l'inclination des personnes. Tout celà est pourtant détruit et il ne reste là-dessus que des conjectures sur leur situation. On dit, par antique tradition, que cette agréable fonteine appelée la Font-vieille, qui prend son issüe au domaine du roy sur le chemin d'Antibe à Biot, en estoit la principale source ; nous en auons la preuue par les restes d'antiques conduits qui sont près le moulin du Roy, sur le mesme chemin et près du Fort d'Antibe, à l'issüe de la faïsse Grimalde. Nous espérons de la reuoir, cette fonteine, conduite à Antibe par les bontés de sa Majesté, dans l'entreprise de la bonification de la ville [2]. Elle sera d'un grand usage pour les batiments de mer et pour tout ce qui aborde dans le port, où elle peut facilement estre reccueillie. Nous auons enfin cette belle citerne, que les Romains auoyent faite entre l'église paroissiale et le chasteau du seigneur, pour leur usage et pour leur précaution, en cas de retranchement dans la ville vieille, lorsqu'ils en firent les murailles, comme nous auons raconté. Elle est crespie d'un ciment merueilleux également dur et poli, qui s'est conserué en entier jusqu'à nous et qui se conseruera encor de mesme dans les siècles à venir. Quatre piliers de

1. Cette construction, que j'ai vue, semble plutôt se rapporter à un cirque. C'est un mur ovale construit en petit appareil avec chaînes de briques. E. B.

2. Suivant le vœu de l'auteur ces eaux sont aujourd'hui conduites à Antibes. E. B.

pierre viue, plantés autour du bassin, en soutiennent les plats-fonds de gros quartiers de mesme ; et cet ouurage est de partout admirable [1]. Il y a encore dans le chasteau une citerne pour un pareil usage, d'une aussi bonne précaution, et tous ces ouurages signifient que l'on ne manquoit de rien à Antibe de ce costé là dans l'occasion pressante.

Elle sert à présent à fournir un jet d'eau d'artifice, que Mr de l'Huylier, notre commandant, a fait surgir dans un jardin de fleurs, pour ses vrays plaisirs et le doux délassement de ses fatigues dans le seruice du roy. Mais si les anciens Antibois auoyent trauaillé pour le délectable, ils n'auoyent point négligé l'utile ; ils auoyent des manufactures, et le quartier ruiné dit des *blanqueries* est une antique et triste marque, pour nous, de ces aduantages que nous n'auons plus. Ils auoyent construit des salines au bord de la mer, il en reste seulement des vestiges au quartier que l'on dit de Saint-Roch.

Le poëte Martial, qui viuoit soubs les empereurs depuis Galba jusques à Trajan, parle de la saumure du thon d'Antibe, dans un enuoi qu'il en fit pour présent à un sien amy [2]; sa manière de parler, fait assez connoistre, que cette saumure estoit distinguée, et qu'il ne croyoit pas faire un mince présent qui ne méritast bien l'estime de cet amy, à cause de la réputation que la dite saumure s'estoit desjà acquise à Rome. C'est une espèce de prosopopée, par laquelle cette saumure parle elle mesme en sa faueur, pour la recommandation du cadeau.

Antipolitani fateor sum filia thymni ;
Essem si scombri, non tibi missa forem.

Cela signifie que la saumure du poisson appelé *scomber* n'estoit pas aussi exquise qu'elle, quoique ce poisson fust beaucoup considéré et serui sur les meilleures tables de Rome [3].

1. Je ne crois pas que ces citernes soient de construction romaine. Je les attribuerais plus volontiers au moyen âge ; mais comme elles sont aujourd'hui comblées, je n'ai pu en voir que l'ouverture et je n'ose me prononcer d'une façon absolue. E. B.

2. Epigram. liv. XIII, n° 103.

3. Pline, lib. 31, cap. 8.

Le thon estoit un poisson recommandable dans l'ancien temps et sa recommandation luy dure encore par l'ordonnance du roy de l'an 1681. Il donnoit son nom au temple Thymnien, où l'on fesoit cette cérémonie d'y immoler un thon à Neptune pour auoir une bonne pesche [1]. Les Antibois ne manquoyent pas à l'obseruation de tout ce qui estoit nécessaire pour l'auoir en abondance, la situation de leur coste maritime estant propre pour retenir les thons à leur passage. Mre Antoine Mornac, aduocat au Parlement de Paris, a descrit la manière et le temps que ce poisson entre par le deltroit de Gibraltar dans la mer Méditerranée, et il ne manque pas d'y faire mention de la ville d'Antibe [2]. Il dit que ces poissons viennent en foule de la mer Océanne enuiron vers le mois de mars, qu'ils trauersent le deltroit, courent la coste de Barbarie, entrent dans les mers de Sicile et s'en vont vers la Céphalonie, où ils s'arrestent quelques temps pour y faire leur fray, et qu'enfin ils repprennent les mesme voies pour leur retour au mois de septembre; mais non pas si juste, dit-il, qu'il ne s'en écarte un grand nombre vers Antibe et vers le cap de la Ciotat.

Nous auons veu cette pesche abondante dans nos mers, à l'endroit du Golfe-Jean, et depuis quelques années un establissement de madrague par des estrangers, qui marque la continuation de la bonté de cette pesche en ces quartiers là, si l'on perseuère de la bien entretenir. C'est ce qui m'a obligé de parler de cette matière pour conseruer cet endroit de négoce dans la bonification de la ville d'Antibe.

Mais disons quelque chose du *nonnat* d'Antibe, qu'un escriuain mal instruit appelle le *nonnat* de Cannes [3]. C'est une espèce de petit poisson comme une épingle ordinaire, ou un peu plus gros. Son nom signifie *non natus*. On le prenoit en très-grande abondance dans les mois de mars, auril et may, vers cette plage de grauier dont j'ai parlé en descriuant la situation d'Antibe; l'on n'en pesche plus que

1. Col. Rodoy. Sect. Antiq. lib. 28, cap. 7.
2. In Callas 14, ff. comm. Prædior.
3. Lannit, tome 1, page 294.

fort peu par occasion, le filet appelé *margue-séque*, qui est propre à le prendre, n'estant plus en usage. Ce poisson est d'un goust extrèmement délicat, et l'on est partagé de sentiment sur sa qualité : les uns ont creu que c'estoit du fray de plusieurs différents poissons, qui venoyent se frotter contre le grauier ; les autres que c'estoit une espèce particulière qui grossit en *sardines* et en *anchoyes* et non pas en simple *potine* comme dit l'historien de Prouence [1]. Il y en a encore une autre espèce que l'on dit communément *nonnat de Goby* et que l'on n'a jamais pris en grande quantité. C'est le fray du poisson appelé de ce nom dans cette contrée, qui est une espèce de ces poissons que Cicéron nomme *saxatiles pisces*, et ce *nonnat* est encore d'un goust délicieux. Cette pesche du *nonnat* est deffendue présentement, par l'ordonnance du roy touchant la marine, du mois d'aoust 1681 (liv. 5, tit. II, art. 13) pour les trois mois que je viens de nommer [2]. C'est peut-estre pour la raison de laisser grossir le *nonnat* pour rendre meilleure la pesche des anchoyes et des sardines, pour la plus grande commodité de la salaison et de la débite du sel du grenier d'Antibes. En qualité de député à l'assemblée des communautés de la prouince à Lambesc, M. Rouillé, pour lors intendant de cette prouince, me fit l'honneur de me donner une commission, en exécution des arrest du Conseil d'Estat, à la requeste des interessés des gabelles, pour l'informer de la qualité de ce poisson, pour laquelle, j'appris des vieux pescheurs la différence de sentiments que je viens de dire.

1. Bouche, tome 1, page 925.

2. La pêche du nonnat, sagemente interdite, a été de nouveau autorisée de nos jours et conduira fatalement au dépeuplement absolu de nos côtes si poissonneuses, si l'on n'y met ordre : déjà par l'incurie coupable de l'ancienne administration des Forêts, les Provençaux ont déboisé et détruit les forêts de leurs montagnes ; attend-on qu'il en soit de même de nos pêches, pour le déplorer et aviser au moyen de repeupler ? E. B.

§ III

DISGRESSION SUR LE DROIT DE QUARANTAINE LEUÉ PAR LES SEIGNEURS DE GRIMALDY D'ANTIBE A LA PLAGE DE CAGNES DITTE LE CROS

La maison de Grimaldy d'Antibe a été souueraine comme nous auons dit ; ce ne fut pas seulement Théodebald de Grimaldy qui eut le premier cet aduantage, mais encore Grimaldy son petit-fils : l'un par la faueur de Pepin le bref et l'autre par la libéralité de l'empereur Othon premier, qui lui donna la principauté de Monaco et plusieurs autres lieux du voisinage en domaine souuerain [1], tous néant-moins pour des actions distinguées et glorieuses. Cette maison a soutenu aduantageusement la haute qualité de sa grande puissance ; et sans m'engager aux actions particulières de ceux qui en composent la généalogie, où l'on voit des généraux d'armées de terre, des admiraux de France, des généraux de galères de plusieurs estats souuerains, des gouuerneurs de Prouence et du comté de Nice, et les dignités les plus éminentes de la thiare et de la couronne [2], je dis seulement que ces deux seigneurs d'Antibe Théodebald et Grimaldy ayant eu la souveraineté de la contrée d'Antibe, qui dans la suite fut estendue depuis Vintimille jusqu'à Saint-Tropez, pour l'expédition glorieuse de Gibalin de Grimaldi [3], ils establirent plusieurs droits, dont il ne reste que celluy de quarantaine, qui est leué encore présentement à la plage du Cros de Cagnes et de Saint-Laurent, depuis la riuière du Var jusques à celle du Loup, par les seigneurs de

1. Vénasque, Généal. des princes de Monaco, pag. 63. — [Tout cela en effet est rapporté par Vénasque ; mais tout cela, comme nous l'avons déjà fait remarquer (pag. 25, note 3) n'a pas la moindre valeur historique]. S.

2. Tous ces hommes remarquables de la maison de Grimaldi étaient des citoyens de Gênes, qui se distinguèrent soit au service de leur république, soit à celui de divers princes étrangers, ou qui furent revêtus de hautes dignités ecclésiastiques. D'autres Grimaldi des branches de Monaco, de Beuil, etc. ont laissé un nom dans l'histoire de l'ancien comté de Nice : mais quant à la branche des Grimaldi d'Antibes, qui, comme nous l'avons vu, n'acquit cette seigneurie qu'en 1386, elle n'a guère droit à une part dans la petite auréole de gloire que les autres Grimaldi ont pu mériter. S.

3. Pour Gibalin Grimaldi voir plus loin à la fin du ch. IX. S.

Grimaldy d'Antibe, seigneurs marquis de Cagnes, sur toutes les denrées et marchandises que l'on y charge et que l'on y descharge, et sur le poisson frais que l'on pesche dans cette estendue de mer, aussy sur le bois que l'on descend par ces mesme riuières du Loup et du Var.

Les anciens titres de fondation sont perdus par le moyen des guerres; mais il y en a une confirmation aduantageuse : l'acte de changement d'habitation de Cagnes la supérieure à l'endroit de Cagnes l'inférieure, où elle est actuellement située, du 18 mars 1233, receu par Bertrand de Comps, en est une preuue authentique : on y voit que Romeus[1], seigneur majeur de ces lieux, conuint auec Raymond de Trans, Fulco de Cagnes et Rostang du Reuest, de faire ce changement plus commode et qu'il donna implicitement ce droit au même Raymond de Trans en ces termes : « *item concessit, quod ipse habeat et teneat omnia quœ solitus est habere in portu de Cagna et in ripa maris de Cagna sicut protendit de fiume de Lupo usque ad fiume de Varo.* »

La Reyne Marie, comtesse de Prouence, confirma tous leurs droits de la terre de Cagnes à Marc et Luc de Grimaldy d'Antibe, le dernier nouembre 1385[2] pour eux et leurs sucesseurs, auec des élosges esclatants de leur fidélité et de leur valeur, d'auoir poursuiuy les rebelles en France à leurs propres despends, pour son seruice, pour celluy de Louys son mary, et pour celluy de la reyne Jeanne sa mère; et cette confirmation est très ample de tous et chascun des priuilèges, statuts, indultes, franchise, libertez, immunitez, lettres, coustumes et usages dont ils estoyent en possession ou quasi-possession, suyuant les concessions à eux faites par Charles I, Charles II, Robert, Louys I, Louys II, la reyne Jeanne et Raymond-Bérenguier.

La maison de Grimaldy d'Antibe a toujours joui pleinement et paisiblement de ce droit; et lorsqu'il y a eu quelques plaintes là dessus, elle y a été maintenüe par la justice et

1. Le célèbre Romée de Villeneuve, ministre du comte de Provence Raymond-Bérenger. IV. S.

2. Marie de Blois, reine de Naples, régente à la mort de son mari Louis I[er] d'Anjou, en 1384. S.

par la propre conuention des parties. En effet, quelques habitants de Villefranche estant venus pescher dans l'estendue de la plage de Saint-Laurent et de Cagnes, depuis la riuière du Var jusqu'à celle du Loup, en l'année 1489, auec des filets vulgairements appelés *expeous*, dans la croyance qu'il n'y auoit que la pesche des filets appelés *trahins* qui fust sujette à ce droit, il y eust d'abord une commission du Conseil royal de la ville d'Aix, qui estoit alors la justice souueraine, qui permit l'information et ordonna la maintenue sur toute sorte de pesche, suyuant la procédure faite le 7 novembre de la mesme année par maistre Claude Prioris, notaire de Grasse. D'ailleurs le 6 décembre de l'année 1501 Nicolas de Grimaldy ayant fait saisir à Monaco un tonneau de vin, chargé à la plage de Saint-Laurent par un patron de Villefranche qui n'en auoist pas acquitté les droits, il y eust aussi procez pour ces endroits à la requeste de Baptiste Bonjoannis, évesque de Vence, comme seigneur féodal de Saint-Laurent, lieu situé au bord de la riuière du Var, qui vouloit empescher ce droit dans l'estendue de sa terre : mais il fut contraint de transiger par acte du 17 décembre 1512, notaire Jean Riany, joint à luy la communauté de Saint-Laurent, et d'accorder ce droit de quarantaine auec la clause remarquable, qu'il estoyt acquis et exigé par la maison de Grimaldy depuis un temps immémorial : *a tanto tempore, cujus initii memoria non existit in contrarium.*

Les seigneurs de Grimaldy d'Antibe et les autres cosseigneurs de Cagnes, faisant les anciens et les nouueaux dénombrements des droits de leurs terres, ont toujours mentionné ce droit pour la terre de Cagnes, pour les poissons et marchandises ; suyuant l'expression du dénombrement donné par Gaspard de Grimaldy, du 27 janvier 1540, de l'inuestiture de la dame comtesse de Tende et des seigneuries d'Antibe, Cagnes, Salles et Loubet du 15 may 1545, d'un autre du dernier octobre 1558 et de celluy du 13 août 1560.

Monsieur le cardinal de Richelieu, admiral de France, vouleust approfondir la leuée de ce droit, et fit signifier cependant des deffances en l'année 1663 ; mais la chose estant

7.

poursuyuie en contracditoire jugement, le roy fist arrest dans son Conseil d'Estat tenu le 15 juin 1634, qui leua ces deffances et ordonna que Jean Henry de Grimaldy d'Antibe, seigneur de Cagnes, jouirroit de ce droit de perceuoir la quarantaine sur le poisson qui se pesche aux mers du Cros de Cagnes, et sur les denrées qui s'enleuent par mer sur la plage de Cagnes et Saint-Laurent.

Cet arrest a été executé par divers ordres de sa majesté en la cause mesme de ceux qui auoyent le soin de faire voiturer le bois par la riuière du Var, pour le seruice du parc de Toulon, et qui chargeoyent pour cela sur les mers et plages de Cagnes.

Il y a une lettre de M. de Lionne, secrétaire d'Estat, ayant le despartement de Prouence, du 26 janvier 1663, qui justifie l'ordre donné par le roy au sieur de Laguette, pour lors intendant de marine, pour le payement de ce droit du bois embarqué pour Toulon à cet effet.

Le marquis de Gardes, chargé du mesme soin pour le seruice du roy, en a payé 900 livres pour le bois voituré par cette riuière du Var et chargé à son embouchure, suyuant la quittance du 23 januier 1669, notaire Boutord, de la ville d'Aix; et il y en a des jugements, au greffe de l'admirauté d'Antibe, pour d'autres cas particuliers et principalement celluy contre Jean Roubion, du 13 septembre 1674, pour le poisson par lui pesché aux mers de Cagnes. M. Vaicuré, intendant de marine à Toulon, ayant enfin requis tous ces titres en l'année 1685, en vertu de l'arrest du Conseil du 9 mars de cette mesme année, il les trouua si bien establys, qu'il ne donna aucun empeschement à leur exécution, et je ne dois pas en dire d'aduantage.

Mais pour obseruer quelque chose de l'antique liaison du commerce des lieux dépendants de cette souueraineté d'Antibe, je trouue un vieux acte du 17 juillet 1438, notaire Victor Barqueme[1] :

1. La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes possède, grâce à l'obligeance de M. Peyrolles, notaire à Grasse, l'original de cet acte, qui est fort curieux, et en fera peut-être l'objet d'une publication spéciale. E. B.

« Entre magnifiques seigneurs Nicolas de Grimaldy des seigneurs d'Antibe en son propre, Nicolas des marquis de Cèues, mary de magnifique dame Barthelemie, son procureur et procureur aussy de noble demoiselle Saluagine, filles et héritières de magnifique seigneur Georges de Grimaldy, et Pierre Lascaris des comtes de Vintimille, mary de magnifique dame Mariette, héritière de magnifique seigneur Honoré de Grimaldy d'une part, et les syndics, habitants et communauté d'Antibe d'autre part, par lequel ils transigent sur les baux et peines municipales et garde des clefs de la ville. Et après sur l'exemption des habitants de Bormes et de Saint-Raphaël, diocèse de Fréjus, pour toutes gabelles et droits prétendus par les mesmes seigneurs, pour les marchandises acheptées et vendues à Antibe, par les habitants de Bormes et Saint-Raphaël, à la charge de pareille exemption aux dits lieux pour les habitants d'Antibe. »

CHAPITRE IV

Des faits de guerre de la ville d'Antibe

Les Gaulois ou Celtes ont toujours été estimés bons soldats; nous en auons la preuue fauorable de Justin dans l'abrégé de Trogue-Pompée: « C'estoit, dit-il, une nation « aspre, entreprenante et belliqueuse, qui passa les Alpes « la première après Hercule; elle donna une si grande « terreur de son nom, que l'on ne pouuoit se conseruer en « ses terres, ni en réparer les pertes, sans recourir à leur « valeur guerrière et les Romains mesmes apréhendaient « leur valeur.[1] » Ceux de la grande Narbonnoise n'estoyent pas d'une moindre réputation : ils estoyent plus adonnés à la guerre qu'à l'agriculture; ils entreprenoyent volontiers les choses dangeureuses, et leur générosité estant soutenue de leur franchise, ils ne reconnoissoyent ny supercherie ny trahison; leur propre vertu les rendoit redoutables, et l'eau ny le feu n'estoit point capable d'ébranler leur valeur et leur intrépidité. C'est pour cela, que Prométhée déliuré par Hercule du vautour qui lui déuoroit le foye sur le mont Caucase, luy conseilla, pour toute reconnoissance du bienfait, de ne rien entreprendre contre les Celtes meslés auec les Liguriens, qui auoyent leur armée alors aux contrées d'Arles, et que les Décéates en particulier le supplantèrent dans la suite de ses entreprises. En effet, Hercule reconnoissant leur valeur voulust bien estre leur voisin. Il choisit son establissement dans la contrée des Liguriens, où nous voyons Monaco, qui n'est éloigné d'Antibe, cet ancien *Deciatum* dont nous auons parlé, que de 25 milles.

Tout cela ne fust pas apparemment sans quelques expéditions militaires, dont l'injure des temps nous a desrobé

1. Justin, liv. XXIV, 4 et XXV, 2. S.

la connoissance. Je remarque seulement que ce passage d'Hercule fut vers l'année 1783 deuant la natiuité de Jésus-Christ, pour une remarque nouuelle de l'antiquité de cette ville *Deciatum*, à présent Antibe; et qu'il estoit différent d'Hercule le Lybien, que nous auons dit avoir épousé Galathée : celluy-la estoit fils d'Amphytrion et celluy-ci d'Osiris; mais reuenons à notre dessein et ne prenons pas les choses de si loin. — J'ai dit, sur l'étymologie du nom d'Antipolis, quelques expéditions des Décéates vers l'an 551 deuant la natiuité de Jésus-Christ, contre les nouueaux Marseillois; mais les Décéates ne manquèrent pas d'auoir bonne part à d'autres actions plus considérables.

Les grandes armées d'Ambigat, de Bellouèse et de Ségouèse, ses neuueux, qui estoyent de trois cents mille hommes et qui sortirent des Gaules soubs le règne de Tarquin, l'an 592 deuant la natiuité de Jésus Christ, donnèrent une grande épouvante dans le monde, et les anciens Décéates ne furent pas exempts de leurs incursions. Quoique les Celtes fussent soubs un mesme nom, ils n'estoyent pas tous dans une soubmission entière à un seul monarque; toutes les contrées auoyent leur roy particulier et le plus fort dominoit les autres : aussy c'est dans ce mouuement de domination que la jeunesse gauloise alla dans la suite jusque dans l'Asie, et qu'elle se répandit en tous les endroits du monde comme un essaim d'abeilles, ainsy que disent les historiens [1].

Ségouèse passa le Rhin et la forest Hercynienne et logea une partie de ses troupes dans la Bohème, une partie sur les bords du Danube et l'autre près de la mer Océane, dans la Frise et la Westphalie; et Bellouèse descendit en Prouence, où il assista les Phocéens, nouueaux habitans de Marseille contre les Salyens; il entra en Italie et se rendit maître de cette contrée que nous appelons Lombardie. — Dans ces

1. L'invasion Gauloise d'Occident en Orient, qui est aujourd'hui fort controversée et n'a plus que de rares partisans, était aux XVII[e] et XVIII[e] siècles un point de doctrine universellement accepté. Ce n'est ici ni le lieu, ni le moment de combattre cette opinion; mais je me réserve de traiter cette question dans un travail spécial. E. B.

temps, c'est-à-dire lors des secours de Bellouèse aux Marseillois, qui ne fut pas une défaite de Salyens, comme j'ay obserué, les Décéates furent occupés par des expéditions continuelles, qui leur valurent beaucoup de gloire : mais enfin les Marseillois ayant fondé la colonie de Nice et dans la suite remporté des aduantages sur Antibe, ces mesmes Salyens fatiguèrent extrèmement Antibe et Nice, qui dépendoyent alors de la ville de Marseille [1]. En effet Marseille demanda pour elles des secours à Rome, et Quintus Opimius, consul, fut commandé, l'an 158 deuant la natiuité de Jésus-Christ, pour les venir secourir : ce qu'il fit auec un heureux succèz.

Les Décéates Antibois n'estoyent pas cependant satisfaits de cette dépendance de Marseille : ils secoüèrent le joug, et forts de leur propre valeur, ils méprisèrent mesme les armes romaines ; ils eurent de leur parti les Oxybiens, Eburiates et Ingaunes; et il fallust alors que Rome s'en meslat tout de bon, pour son propre intérest, pour tacher de les vaincre et les auoir à elle indépendamment de touts autres.

La République entreprist pour cella la première guerre que les historiens appellent *Ligustique*, dont Florus nous a donné une idée qui mérite plus d'estendue [2]. Il dit, qu'après plusieurs moqueries des Décéates et des autres peuples que nous venons de nommer, Fuluius entoura de feu leurs tanières, Baebius les attira en pleine campagne, et Posthumius les désarma si de plein, qu'à peine il leur laissa du fer pour labourer leurs terres. C'est beaucoup dire là dessus pour la gloire des Décéates Antibois, si nous remarquons que la république fut obligée d'employer des consulz de Rome par trois diuerses fois, en trois expéditions, qui ont trainé enuiron quatre vingts ans; ce qui démontre tousjours cette affection guerrière dont nous auons parlé si glorieusement pour Antibe.

1. Joffred, prem. partie, cap. 12. Hist. de Nice. — Florus, lib. 3, cap. 2. — In epitome T. Livii, lib. 3. verb. Deciat. — Ruffy, Hist. des comtes de Prouence, p. 48. — Dans son Hist de Marseille T. I, p. 22, n. 8. — Polybe. Legat. 131 à 134.

2. Florus, lib. 2, cap. 3;
Epitome Titi Livii, lib. 50.

Mais ce ne fust pas là l'entière fin de la victoire : ces peuples firent des remuements considérables; et, à l'égard des Décéates, cette domination de Marseille leur estoyt insuportable, ils s'estendirent tous vers le bout des Alpes soubs la dépendance des Décéates, et la République dresse alors une puissante armée soubs le commandement de Quintus Marcius Rex, consul, pour attaquer tous ces peuples, l'an 116, deuant la natiuité de Jésus-Christ. Il prit si bien son temps, vu le nombre de ses troupes, qu'il les attaqua de tous les costés à la fois : ces peuples firent une généreuse résistance ; et se voyant enfin hors d'estat d'eschaper, par la trop grande inégalité, ils firent une résolution digne de leur courage : ils tuèrent leurs femmes et leurs enfants et ils se jetterent tous dans les flammes : ceux qui ne purent éuiter les mains de l'ennemi se firent mourir, ou par le fer, ou par le cordeau, ou par la faim; et il n'y eust aucun prisonnier, jusques au plus petit, qui voulust supporter la condition de seruitude pour l'amour de la vie[1]. Cette action, glorieuse dans le paganisme, augmenta la considération des Romains pour les Décéates, et ils furent dès lors tôtalement engagés dans leur alliance; La république prist Antibe soubs sa protection entière; les Romains y establyrent leur arsenal et en firent un boulevard redoutable contre leurs ennemis. C'est depuis ce temps là, qu'ils pensèrent à s'y fortifier et que leurs murailes antiques (nous les auons par l'enueloppe de la ville vieille) furent aduantageusement construites pour leur déffense contre la Ligurie. Cependant la Prouence fut soubmise à l'empire romain, et ce Quintus Marcius Rex alla fonder vers ce temps là une colonie à Narbonne[2]; et de là vient que la partie de la Gaule Celtique aujourd'hui nommée Prouence fut appelée Gaule Narbonnoise. Antibe en fut déclaré

1. Quoique exacts, ces faits ne regardent en aucune façon les Décéates : c'est des Gaulois qu'il s'agit. E. B.

2. Narbonne fut effectivement fondée sous le consulat de Marcius Rex; mais il n'est pas prouvé que ce fût lui qui fonda cette colonie. Cicéron raconte que la proposition d'envoyer une colonie à Narbonne fut faite au Sénat par le jeune Lucius Crassus, qui y développa les avantages de cette expédition avec un talent si remarquable, que le Sénat, frappé de sa connaissance profonde de la matière qu'il traitait, lui confia la conduite de l'expédition. E. B.

municippe dans la suite, comme nous auons dit ; et cela montre tousjours son mérite de distinction, qui la fesoit participer à tous les intérest de Rome et qui la rendoit jouissante de tous les honneurs, comme nous auons veu.

Mais pour soutenir toujours mieux la grande idée que je viens de donner d'Antibe dans tout ce que j'en ai dit, il y a un bel endroit dans l'histoire de l'Église de Fréjus : il est si glorieux pour Antibe et si juste à mon dessein, que je veux bien le placer icy pour marquer à son auteur l'estime que je fais de son mérite [1]. Il dit que la cité d'Antibe estoit un très noble municippe de la Gaule Narbonnoise, le célèbre rempart des Marseillois grecs, et après eux celuy des Romains, magnifiquement orné des ouurages de ceux-cy ; que l'on y voyait des temples, des thermes, un théâtre, un port, un collège et que tous les monuments les plus esclatants de la domination romaine y ont duré plusieurs siècles ; qu'elle a eu le droit municippal, qui estoit une prérogatiue des villes confédérées, qui les fesoit user de leurs propres droits et de leurs lois particulières, ayant pour cella, tout de mesme que Rome, l'ordre des décurions, des cheualiers et du peuple ; et qu'enfin, la première noblesse romaine demeurant en ces villes confédérées, il s'en trouua à peine d'autres dans la Prouuence, continue-t-il, qui ayent tant possédé de personnes nobles que la cité d'Antibe, suyuant les anciennes inscriptions que l'on y trouue et les tesmoingnages les plus approuués. C'est là certainement un bel éloge et surtout si l'on considère le nom de cité, qui n'estoit pas donné aux simples villes, mais qui marquoit anciennement une communauté et tout un canton, qui comprenoit non seulement la ville principale, où se tenoyent les conseils et les assemblées, mais aussy tous les bourgs et les villages qui en dépendoyent; et c'est pour cella que la ville d'Antibe estoit la région des Décéates, c'est-à-dire la capitale de toutes les dépendances de ce peuple guerrier et noble. Mais allons à d'autres faits de guerre.

1. Jos Anthelmy, de Inst. eccles. Forojul. cap. 8.

CHAPITRE V

Autres faitz de guerre de la ville d'Antibe.

Les Romains ayant donc reconnu l'importance de la ville d'Antibe et esleué ces belles fortifications que l'on y voit encore de leur manière, ils ne manquèrent pas d'y tenir une bonne garnison pour leur seruice. La légion XXII se tenoit ordinairement dans Antibe et dans sa contrée, suivant l'inscription qui marque si bien l'amour conjugal, et qui fust trouuée près de la riuière du Loup, voisine d'Antibe, lieu alors de sa dépendance :

C IVLIO FLAVIANO CORNICULARIO
LEG· XXII· P· P· P· F· STIPENDIORVM
XVII· QVI VIXIT ANN· X X X V
MENSIB· XI· DIEB· X X V
COCCIA CHRYSIS CONIVGI
INCOMPARABILI PIETATIS [1]

legionis vigesimae secundæ, primigeniæ piae, profecto, fidelis

Cette légion ne manquoit pas d'estre assemblée au premier ordre du préteur qui résidoit dans Antibe ; en effet, les Nérusiens, qui estoyent dans l'endroit où est la ville de Vence présentement, n'estant pas encore bien soubs la domination romaine et fauorisant les Allobroges, qui faisoyent des incursions dans la contrée, la République enuoya Pontinius préteur en Prouence pour y reconnoistre leurs mouvements : celluyci commanda Manlius Lentinus, un de ses capitaines, pour venir attaquer les Nérusiens et mettre le siège deuant leur ville : il le fit avec tant d'adresse et de force qu'il s'en rendit le maistre ; mais il fut si malheureux qu'il

1. Cette inscription n'est pas à Antibes mais à Mayence, dans la cour de la préfecture. C'est par erreur que Bouche la place à Antibes. La XXII[e] légion *primigeniæ* que mentionne cette inscription, fut créée par Claude : il lui était donc impossible d'être cantonnée à Antibes cent ans avant cet empereur. D'ailleurs nous savons, de source certaine, que la XXII[e] légion *primigeniæ* ne quitta pas la Germanie Supérieure. E. B.

ne sceut pas la garder. Il recouura pourtant son honneur par une prompte reprise. Le secours de cette légion et la valeur particulière des Antibois eurent part à la gloire, soubs les ordres de Pomptinus, préteur d'Antibe, qui ne put souffrir que la réputation des Romains fust flétrie et qui poursuiuit si vigoureusement les Allobroges, qu'il en fut victorieux enuiron l'an 60 deuant la natiutité de J. C. [1].

1. Le fait historique auquel Arazi fait allusion, est rapporté par Dion Cassius ; mais ce n'est pas de Vence qu'il s'agit, mais bien de Valence. Il est vrai que les manuscrits de Dion portent le mot Οὐεντία, ce que bien des auteurs ont traduit par Vence ; mais outre que Vence se nommait Οὐίντιον (Voy. Ptolémée liv. III c. I), le récit de Dion ne permet pas de croire que c'est de Vence qu'il a voulu parler. J'ai publié dans la *Revue archéologique* de 1875 un mémoire à ce sujet, et j'ai démontré que *Ventia* ne peut être que Valence. Cette opinion a depuis été acceptée par bien des auteurs, notamment par M. Ernest Desjardins dans sa Géographie de la Gaule ; mais l'erreur s'accrédite plus facilement qu'elle ne se détruit, et je crois bon, vu le grand nombre d'historiens et d'écrivains de Provence qui sont tombés dans cette erreur, de rééditer ici quelques-uns des arguments que je faisais valoir à l'appui de ma thèse. Voyons d'abord si le texte de Dion Cassius autorise la correction que j'indique ; voici le récit de l'historien grec :

« Les Allobroges commettaient des dégâts dans la Gaule Narbonnaise. C. Pomptinus, « gouverneur de cette province, envoya contre eux ses lieutenants ; quant à lui il campa « dans un lieu d'où il pouvait tout observer de ce qui se passait, afin de leur donner en toute « occasion des conseils utiles et de les secourir à propos. Manlius Lentinus se mit en « marche contre Ventia, et il effraya tellement les habitants que la plupart prirent la fuite ; « le reste lui envoya une députation pour lui demander la paix. Sur ces entrefaites les » gens de la campagne coururent à la défense de la ville et tombèrent à l'improviste sur « les Romains. Lentinus fut forcé de s'en éloigner, mais il put piller la campagne sans « crainte, jusqu'au moment où elle fut secourue par Catugnatus, chef de toute la nation, « et par quelques Gaulois des bords de l'Isère. Lentinus n'osa dans ce moment les empê- « cher de franchir le fleuve, parce qu'ils avaient un grand nombre de barques ; il craignit « qu'ils ne se réunissent, s'ils voyaient les Romains s'avancer en ordre de bataille. Il se placa « donc en embuscade dans les bois qui s'élevaient sur les bords du fleuve, attaqua et tailla « en pièces les barbares à mesure qu'ils le traversaient ; mais s'étant mis à la poursuite de « quelques fuyards, il tomba entre les mains de Catugnatus lui-même, et aurait péri avec « son armée, si un violent orage, qui éclata tout à coup, n'eût arrêté les barbares. Catu- « gnatus s'étant ensuite retiré au loin en toute hâte, Lentinus fit une nouvelle incursion « dans cette contrée et prit de force la ville auprès de laquelle il avait reçu un échec. « L. Marius et Servius Galba passèrent le Rhône, dévastèrent les terres des Allobroges et « arrivèrent enfin près de Solonium. Ils s'emparèrent d'un fort situé au-dessus de cette « place, battirent dans un combat les barbares qui résistaient encore et brûlèrent quel- « ques quartiers de la ville, dont une partie était construite en bois. L'arrivée de Catu- « gnatus les empêcha de s'en rendre maitres. A cette nouvelle Pomptinus marcha avec « toute son armée contre Catugnatus, cerna les barbares et les fit tous prisonniers à « l'exception de Catugnatus. »

Il résulte clairement de ce récit, que le fait rapporté par Dion s'est passé en Allobrogie ou dans les environs. Donc la ville de *Ventia* ne peut être confondue avec Vence : d'un autre côté, Dion nous apprend que *Ventia* était entourée de vastes champs cultivés, dans lesquels la population rurale était nombreuse, puisque, même avant l'arrivée de Catugnat et de son armée, les gens de la campagne seuls obligent Lentinus à s'éloigner de la ville ; nous savons aussi que ces campagnes formaient un pays plat et peu accidenté, puisque Lentinus permet à ses troupes de se répandre dans le pays et de le ravager. Or cela n'est possible que dans une contrée où une concentration immédiate peut se faire, surtout dans le voisinage d'une ville dont la garnison vient de lui infliger un grave échec, et crai-

C'est dans ce temps là probablement, que le victorieux fit bastir ce beau trophée d'armes dont nous voyons les restes précieux d'antiquitez dans la seigneurie de Vaugrenier, voisine d'Antibe, sur le chemin qui conduit à Vence, par le territoire d'Antibe, dans l'endroit de la plaine dit la Brague [1].

Jules César étant venu trois ans après comme gouuerneur en Prouuence, il y fit toutes les expéditions qu'il décrit lui mesme dans ses Commentaires et particulièrement celles qui regardent l'un et l'autre combat naual, le siège et la prise de Marseille; et comme il déclare lui mesme [2] qu'il y fit venir des gens et des ouuriers de toute la prouuince, il est à présumer que les Antibois ne manquèrent pas d'estre sur terre et sur mer, par leur grande inclination belliqueuse, souvent reconnue lorsqu'il s'agissoit d'un intérest sensible de l'empire de Rome; mais enfin l'injure des temps nous en a rongé l'inscription particulière [3].

Lepidus ayant succédé à Jules César dans le gouvernement de la Prouence et celluyci s'en estant retourné à Rome, l'an 47 deuant la natiuité de J. C. pour s'y faire créer dictateur, il y eust de grosses affaires en Prouence; et les contrées d'Antibe furent si bien munies de troupes de caualerie et d'infanterie, que Marc Antoine et P. Ventidius auoyent

gnant d'un moment à l'autre l'arrivée d'une armée de secours. Nous pouvons encore déduire du texte de l'historien grec que *Ventia*, tout en se trouvant dans les environs de l'Isère, n'était pas placée immédiatement sur ses rives, sans quoi, l'armée de secours passant le fleuve en face de la ville, Lentinus n'aurait pas pu lui en disputer le passage, puisqu'il avait été obligé de s'en éloigner : il faut donc admettre que *Ventia* se trouvait à une certaine distance au sud de l'Isère ; car l'armée de Lentinus disputant le passage à Catugnat, se fût trouvée dans la plus défavorable des positions entre une ville forte lui coupant la retraite et une armée ennemie l'attaquant en face. »

Cette citation me parait suffisante pour prouver que *Ventia* ne peut être confondue avec Vence : donc toute l'argumentation d'Arazi tombe ; car non-seulement, on l'a vu, Dion ne dit pas un mot de Nice, d'Antibes, du Var ou des Décéates ; mais *Ventia* était certainement dans les environs de l'Isère ; et, ainsi que je l'ai dit plus haut, la XXIIe légion *primigenia* n'a jamais tenu garnison à Antibes. Il est inutile de faire remarquer que tous les auteurs de Provence avaient, je l'ai dit, accepté légèrement la détermination de Merula, Ortel et Bouche. E. B.

1. Je ne connais dans les environs de Vaugrenier aucun trophée ; j'ai seulement vu sur le chemin dont parle Arazi, un fût de colonne en marbre rose ; l'abbé Tisserand dit aussi qu'il y avait un trophée à Vaugrenier et qu'il y fut élevé à la suite des combats d'Othon et de Vitellius, c'est-à-dire en 69 de notre ère. L'affirmation de ces deux auteurs me parait tout à fait gratuite. E. B.

2. Lib. II, de bello civili.

3. Il est probable qu'Arazi veut parler de l'inscription qu'il suppose avoir surmonté son monument de Vaugrenier. E. B.

trente mille cheuaux et dix huit mille fantassins, composant trois légions, auec lesquelles ils passèrent dans la riuière de Gennes et dans toute la coste maritime jusqu'à Fréjus, où elles s'arrestèrent. Leur passage causa à la ville d'Antibe de grandes émotions et des mouuements estranges qui animèrent les partys ; et l'on voit assez que tant d'expéditions militaires leur font une gloire particulière.

Le triumvirat causa cinq ou six ans après des grands désordres ; et les confusions des guerres civiles ayant augmenté, la ville d'Antibe ne fut pas exempte de prendre party là dessus, par les relations qu'elle avoit avec Rome. Mais enfin Lepidus ayant été vaincu en Sicile et Marc-Antoine dans la Grèce à la fameuse bataille d'Actium, auec sa chère Cléopatre, la ville d'Antibe ne songea plus qu'à des réjouissances publiques pour les victoires d'Auguste, elle qui n'estoit pas adjoutée à la seruitude des autres villes dont cet empereur fit ses trophées.

§ I

DES TROPHÉES D'AUGUSTE

Le temps présent nous inuite agréablement à dire quelque chose des trophées d'Auguste, comme par une disgression de saison. Auguste mit fin à toutes les guerres ciuiles et les victoires qu'il remporta dans tous les endroits de la terre le firent appeler César. Il reuint à Rome, où il fust reçu auec un très grand honneur par le Sénat et par le peuple ; il fust créé dictateur perpétuel et proclamé père de la patrie, on lui donna la puissance tribunitienne pour toute sa vie ; on changea la dénomination du mois auquel il estoit né, de *Sextilis* il fust dit *Augustus*, et enfin on mit en délibération de l'appeler *Romulus*, car il venoit de fonder l'empire ; le nom d'Auguste fust pourtant estimé plus vénérable, pour luy faire auoir, pendant sa vie, un nom qui n'estoit consacré qu'à leurs diuinitéz.

Cottius estoit un roy de ce temps là, qui habitoit vers les

hautes montagnes des Alpes, les plus proches de la Prouence, où sont maintenant le mont Génêure et le mont Cenis, et auoit estably sa demeure royale dans la ville de Suze. Il auoit estendu sa domination dans toutes les vallées que l'on appeloit de son nom Cotties ou Cottiennes et qui sont aujourd'hui les vallées de Pragelay et de l'Inferne [1], et les autres qui séparent le Piedmont de la France. Cottius n'auoit jamais voulu entrer dans l'alliance des Romains et il leur auoit refusé le passage lorsqu'il venoyent dans les Gaules, se confiant aux forces naturelles des aduenües de sa région. Les victoires d'Auguste le réduisirent à rechercher volontairement sa bienueillance et soubmestre ses Estats à sa domination. Cottius fit beaucoup de démonstrations et d'auances là dessus ; et Auguste, faisant le dénombrement des peuples qu'il auoit subjugués, ne voulust pas y comprendre les douze villes Cottiennes, comme pour un honneur à leur prince, ni aussy les municippes, entre lesquels estoit la ville d'Antibe, comme pour une marque de sa noble liberté.

NON SVNT ADIECTAE
CIVITATES XII QVAE NON FVERVNT
HOSTILES
ITEM ATTRIBVTAE MVNICIPIIS
LEGE POMPEIA [2]

Le mémorable dénombrement qui mentionne quarante-quatre peuples vaincus [3] est communément appelé les Trophées d'Auguste. Les escriuains sont partagés sur l'endroit où ils furent dressés : les uns sont pour l'arc triomphal de Suze, qui estoit la demeure de Cottius, comme nous auons dit, et les autres donnent cet aduantage au lieu dit la Turbie, près la ville de Nice, où l'on voit encore une grande tour auec un reste d'inscription [4]. L'historien de Prouence et

1. Les vallées de Pragellas et de l'Infernet. E. B.

2. Contrairement à l'opinion émise par Arazi et soutenue par beaucoup d'autres auteurs, cette dernière phrase ne fait pas partie de l'inscription de la Turbie ; elle appartient au texte de Pline. E. B.

3. Voy. Pline, Hist. nat. liv. 3, n. 24, avec les notes du P. Jean Harduin, jésuite.

4. Personne ne met en doute aujourd'hui que les trophées d'Auguste étaient à la Turbie, surtout depuis que M. Cerquand, en exhumant certaines partie de l'ancienne inscription, a démontré la certitude absolue de cette détermination.

celluy de Nice [1] rapportent les noms de ces escriuains, qu'il n'est pas nécessaire de discuter icy. Il me suffit de dire, dans le temps présent, que Victor Amédée II, duc de Sauoye, successeur aux terres de Cottius, reconnoissant mal, par une injuste ligue, l'alliance qu'il auoit l'honneur d'auoir auec Louis XIV, a obligé Sa Majesté très chrestienne de luy prendre Suze à la fin de la campagne du Piedmont de l'an 1690, et la Turbie au commencement de l'année 1691, par la prise de Nice et de son comté ; et que tout cella et ces vallées vaincues par la force des armes, adjoutent à la gloire du roy des trophées nouueaux qui font cesser cette contention, comme la gloire de Sa Majesté obscurcit la gloire d'Auguste [2].

1. Bouche, t. I, p. 99 et 925. — Joffred, p. 39, n. 4.
2. Il est difficile d'être plus platement courtisan. E. B.

CHAPITRE VI

Autres faits de guerre de la ville d'Antibe

Nous auons obserué, sur la noblesse de la ville d'Antibe, le combat des troupes d'Othon et celle de Vitellius, l'an 70 de la natiuité de J. C.; mais comme nous n'auons pas prétendu d'en donner une plus grande connoissance que celle de justifier le titre de municippe donné à Antibe, il est bien juste que nous y donnions plus de jour et que nous rapportions la description du combat, suyuant les paroles de Tacite, estant de facile présomption que la ville d'Antibe y eust beaucoup de ses habitants dans le party qu'elle tenoit pour Vitellius. Voici doncques les mesmes paroles de Tacite, suyuant l'expression du traducteur, qui donnent la vraye connoissance des affaires de ce temps là.

« La fortune sembloit flatter dabord les desseins d'Othon: il tenoit par moyen de son armée nauale la plus grande partie de l'Italie jusques aux Alpes-Maritimes, qu'elle auoit ordre d'attaquer pour entrer dans la Gaule Narbonnoise; Mais Emilius Placensis, l'un des chefs, fust arresté par une sédition; Antonius Nouellus estoit sans autorité et Suedius Clemens donnoit trop de licence aux soldats, comme s'il n'eust esté question que de combat. Ils traversèrent l'Italie comme un pays ennemy, pillant, brûlant, saccageant, avec d'autant plus de désordres, qu'ils trouuoyent les maisons pleines, parce qu'on n'auoit rien destourné; et leurs hostes venoyent au deuant d'eux auec leurs femmes et leurs enfants, esprouuant les maux de la guerre sur une vaine confiance de la paix. Les Alpes-Maritimes estoyent alors gouuernées par Marius Maturus, qui ayant assemblé la jeunesse de ces montagnes, tacha de deffendre l'entrée de la Gaule Narbonnoise; mais les barbares leués à la haste, sans chefs et sans discipline n'estant piqués ny d'honneur, ny de honte,

lachèrent le pied à la première attaque. Cependant le soldat victorieux, animé par ce succès et ne voyant rien à gagner auec de pauures gens, qu'il ne pouuoit atteindre à cause de leur vitesse et de la connoissance qu'ils auoyent de leur pays, alla descharger sa colère sur Vintimille, qu'il subjugua entièrement. La constance d'une femme rendit l'action plus odieuse, car estant tourmentée pour sçauoir où elle auoit caché son filz, soubz l'espérance qu'on y trouueroit aussi son argent, elle cria montrant son ventre : « C'est là dedans qu'il est caché » et persista dans cette résolution jusqu'à la mort. D'autre costé Fabius Valens ayant appris que la Gaule Narbonnoise, qui tenoit le party de Vittellius, estoit menacée de l'armée nauale d'Othon et voyant les députés des colonies très effrayés qui luy venoyent demander secours, il leur enuoya le régiment de caualerie de Trèues soubz le commandement de Julius Classicus auec quatre compagnies et deux cohortes, dont on laissa une partie dans Fréjus pour la garde de la coste. Classicus doncques marcha contre l'ennemy auec douze compagnies de caualerie et l'élite des gens de pied, sans compter une cohorte de gens du pays qui seruoit de temps en temps à la garde et cinq cents Hongrois[1], qui n'estoyent pas encore sous les drapeaux. Ceux d'Othon ne refusèrent point la bataille et mirent une forte partie de la légion de la marine auec les habitans du pays sur les collines proches de la mer, et les cohortes prétoriennes dans la plaine qui s'estendoit de là jusqu'au riuage : les vaisseaux eurent l'ordre de raser la coste et de tourner la proüe contre l'ennemy; ceux de Vitellius, qui n'estoyent points si forts en infanterie, mirent les habitans des pays sur les hauteurs les plus proches et le reste de leur infanterie demeura serré derrière leur caualerie, où consistoit toute leur force; mais celle de Trèues alla donner inconsidérément sur les cohortes prétoriennes, qui la receurent de front et feurent attaquées en mesme temps par flanc par ceux du pays, qui estoyent excélents frondeurs

1. C'est-à-dire Pannoniens; car du temps de Tacite, et longtemps encore après lui, le pays que nous appelons *Hongrie* n'avait pas d'autre nom que celui de *Pannonie*. S.

et, entremeslés parmy nos soldats, se portoyent aussi brauement qu'eux dans la victoire ; d'ailleurs la flotte tiroit en queue sur les Vitelliens, qui enfermés de tous les costés eussent été taillés en pièces sans la nuit qui suruint, qui arresta la poursuite : ils ne perdirent pas pourtant courage ; mais aydés d'un nouueau renfort, attaquèrent à l'improuiste l'ennemy, qui s'estoit relaché depuis sa victoire et après auoir tué les gardes et les sentinelles, forcèrent le camp et mirent l'espouuante jusque dans la flotte. Toutesfois, la première frayeur estant dissipée, il se rallia sur une colline où il descendit d'abord, puis repoussa les autres auec grand carnage, si bien que les chefs des deux cohortes de Tongres furent percés à coups de traits après auoir soutenu longtemps le combat ; mais ceux qui s'emportèrent trop dans leur poursuite furent inuestis par les Vitelliens et taillés en pièces, tellement que la victoire cousta quelque chose aux vainqueurs. Après cet exploit, comme s'il fussent tombés d'accord de part et d'autre de ne se faire aucun mal, ceux de Vitellius retournèrent à Antibes, ville municippe de la Gaule Narbonnoise, et ceux d'Othon vers Albengue, du territoire de Gennes, qui est plus auant au dedans du pays [1]. »

Cette partie de la Ligurie a veu, dans le siècle passé, les premiers jours de septembre 1638, le mémorable combat naual de quinze galères françoises commandées par le marquis de Pont-Courlay, contre autant de galères espagnoles, à quelques milles de Gennes. L'ordre estoit d'aborder après le canon tiré et de courrir, au plus grand danger, sur la galère qui seroit aux prises auec la sienne [2], il fust exécuté auec vigueur et la victoire auec le champ de bataille resta à la France, en moins de trois heures. La perte de trois de ses galères fut aduantageusement réparée par la prise de six de celles d'Espagne, entre lesquelles furent : la *Patrona reale*, la *Capitana* et la *Poltrone* de Sicile.

S'il y auoit eu autant de bonne conduite du général qu'il

1. Quoique peu littérale, cette traduction, qui est probablement due à l'auteur, n'altère pas sensiblement le texte, aussi ne lui ferai-je pas de querelle de mots. Voir au t. III des Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, l'article intitulé *Problème de géographie historique* par M. A.-L. Sardou. E B.

2. M. de Ruffy, en l'hist. de Mars. t. II. p. 357 a décrit ce combat naual.

y eust de bravoure françoise, l'Espagne les y perdoit toutes, et ce fust là le sujet de la disgrace du général, que le cardinal de Richelieu, son oncle, ne voulust plus employer au seruice.

Guillaume II de Montolieu, capitaine de la galère patronne de France, y fust tué et l'on vint l'enterrer à Antibe. Louis de Montolieu, son petit fils, à présent chef d'escadre des galères du roy, fait renaistre son nom, sa valeur et sa conduite et ne desgénère point de Jean Baptiste de Montolieu, son père, qui commanda cinq galères du roy en l'an 1642, ny de Guillaume I de Montolieu, un de ses ancestre, qui eust le commandement de l'armée nauale d'Ildefons II, auec laquelle il remporta une signalée victoire contre celle des Gennois l'an 1199. Cette illustre famille compte saint Cyprien, éuesque de Tolon au VIe siècle, pour un de ses glorieux ornements [1].

1. L'abbé Robert de Briançon, in verb. Montolieu.
Ruffy, dans son Hist. des Comtes de Prouence, pag. 89.
A la suite de cette note Arazi a fixé avec une épingle une feuille volante sur laquelle se trouve l'inscription funéraire de Guillaume de Montolieu ; mais comme sa leçon est un peu fautive et que j'ai pu, grâce au colonel Gazan qui le possède, vérifier l'original, c'est ma lecture que je transcris ici. E. B.

D O M
NOB^{VS} DD GVILLELMVS DE MONTOLIVO MILES
REGIARVM TRIREMIVM DVX
EX STIRPE DIVI CYPRIANI TOLONENSIS EPISCOPI
PLVRIMIS AB HINC SÆCVLIS
SANCTITATE ILLVSTRATA
HIC IACET
QVI PRÆTORIÆ TRIREMIS PRÆFECTVS
IN PERCELEBRI NAVALI PRÆLIO XV TRIREMIB^{VS}
HISPANIS · INSPECTANTE GENVA COMMISSO
MORI FORTITER MALVIT
QVAM SE CAPTAM PRÆTORIĀ HISPANĀ AMITTERE
MEMOR QVID REGI
QVID PATRIÆ QVID GLORIÆ DEBERET
MORVM INTEGRITATE
INGENII SAGACITATE ANIMI GENEROSITATE CLARVS
NVMQVAM CLARIOR QVAM CVM OCCIDIT
DIE PRIMA MENSIS SEPTEMBRIS ANNO DOMINI 1638
CAROLO DE MONTOLIVO
MILITIS ORDINIS S^{TI} IOANNIS HIEROS^{MI}
IN AVVM PIETAS HOC MARMOR POSVIT
DIE 8^{A} MENSIS IVLII ANNO REPARATÆ SALVTIS 1705

La ville d'Antibe eust pour volontaire, dans ce combat de 1638, sur l'une des galères de France, le cheualier Claude d'Arazi, qui depuis a esté honoré à Malthe, pour ses seruices distingués, du glorieux tittre de cheualier de grâce et qui, par ses loüables qualités, auoit desjà obtenu de Venise la charge de sergent major de bataille aux armées de Candie. Il est mort glorieusement dans le seruice de la religion ; mais je ne dois pas faire l'éloge du neueu germain de mon aïeul, il suffit de rapporter ce qu'en a dit J. du Cros, Hist. des voyages des Marquis de Ville et du siège de Candie :

« Le 16 mars 1668 deuant le jour, le cheualier Claude d'Arazi, sergent major de bataille, mourut de ses blessures et fut extrèmement regretté ; c'estoit un honeste homme, brave, hardy et très entendu au mestier de la guerre.

CHAPITRE VII

De la prise de la ville d'Antibe par les Wisigoths et les Ostrogoths

Les Goths furent une peuplade ancienne d'Asie que les Grecs nommoyent *Gotes*; ils sortirent de leur pays natal, pour aller busquer fortune [1] comme dit un historien de France [2]. Il s'estendirent premièrement le long du Danube, au pays près de Constantinople; ils s'habituèrent ensuite dans la Bosnie, la Thrace et la Bulgarie, et ils occupèrent enfin les bords de la mer Baltique : ils tentèrent diverses fois d'entrer dans les terres de l'empire, et ils commencèrent de s'y faire connoistre du temps de l'empereur Decius, c'est à dire enuiron vers l'an 251 de la natituité de J. C.

Athalaric estoit leur roy dans la Macédoine et dans la Thrace, d'où ils furent appelés en Italie soubz le commandement d'Alaric; ils pillèrent soubs lui la ville de Rome, et Honorius les enuoya depuis en Gaule Narbonnoise, qui de leur nom fut nommée Gothie par les Gaulois et à présent Languedoc, du mot celtique corrompu : Lanth-goths, c'est à dire terre des Goths [3].

Du temps qu'ils estoyent dans la Thrace, Théodore le Grand les vainquist, et ils se firent baptiser par complaisance, ayant eu les teintures de la foy orthodoxe depuis Constantin le Grand. On dit mesme là dessus qu'un de leurs éuesques assista au concile de Nicée [4]; mais enfin toute cette

1. Vieux mot français qui signifie chercher : on le retrouve avec la même signification dans l'Espagnol *buscar*, d'où on le fait généralement descendre E. B.

2. Jean de Serres, en la vie de Clouis.

3. Languedoc signifie pays où l'on parlait la langue d'oc, c'est-à-dire où l'on avait adopté le mot *hoc* pour signifier *oui*, au lieu que dans le restant des Gaules c'était la langue d'oil qui florissait (*oil* signifiait *oui*). La langue d'*oc* était la langue des troubadours, la langue d'*oil* était celle des trouvères, et la langue de *si* (*si* veut dire *oui*), la langue italienne : l'étymologie fantaisiste d'Arazi n'est donc pas acceptable. E. B.

4. Le fait est très certain, il se nommait Théophile et signa *Theophilus Gothiae Metropol.* E. B.

race fust peruertie par *Wilphitos*, autre de leurs éuesques, qui fit reprendre l'arianisme à tous les Goths [1]. Il en auoit passé, depuis Théodore, une grande partie en Espagne et dans l'Italie ; et il vint de là que l'on appeloit Wisigoths, ou Goths occidentaux, ceux qui habitoyent l'Aquitaine, le Languedoc et l'Espagne, et Ostrogoths ceux qui habitoyent l'Italie, c'est à dire Goths orientaux.

Alaric premier et Ataulphe, son beau frère, commencèrent ce royaume des Wisigoths enuiron vers l'an 410, et leur domination dura jusques à Alaric II, tué en bataille rangée par Clouis roy de France, l'an 506 : occurence fort remarquable dit un historien [2], qui assigne cette mort à l'an 509, qu'un prince tue l'autre l'espée au poing en l'ardeur du combat.

Pendant ce règne de rigueur, enuiron l'an 473, la ville d'Antibe fust entièrement saccagée par cette sorte de Goths, tous ariens de profession et ennemis jurés du Christianisme; leur cruanté n'espargnoit personne. Euric, leur roy, fit mourir Valérius, éuesque d'Antibe, comme nous dirons [3], et toutes les villes de la coste maritime estoyent désertées, pour cause des méchancetés de cette nation soubz la tyrannie de laquelle toute la Prouence fust désolée.

Il y eust encore une cause de malheur, il suruint cette guerre de Clouis et d'Alaric [4] dont je viens de parler, et le sujet fust celluyci : Clouis ne pouuoit souffrir la puissance d'Alaric, qui tenoit alors l'Aquitaine, le Languedoc et la Prouence, soubz prétexte qu'il receuoit les séditieux et les criminels qui sortoyent de France. Théodoric, roy des Ostrogoths, beaupère de l'un et beaufrère de l'autre, fit tout son possible pour les accorder et préuenir tous les désordres, et il escriuit pour cela à Clouis la lettre que l'on peut voir dans Cassiodore [5];

1. Probablement Ulfilas, évêque de Gothie, qui mourut en 381. E. B.

2. Jean de Serres en la vie de Clouis.

3. Arazi fait allusion à son histoire religieuse d'Antibes, volumineux manuscrit que possède aussi le Génie à Antibes. L'abbé Tisserand et tous les auteurs qui ont parlé d'Antibes et de son histoire religieuse, ont puisé à pleines mains dans ce manuscrit. Valérius mourut martyr en 473 ; le *Gallia Christiana* ne dit que quelques mots à son sujet : (Valerius martyrium passus fertur ab Enrico rege Gothorum, ariano, anno 473, ex veteribus mss.). E. B.

4. Alaric II, successeur d'Euric, qui régna de 484 à 507. E. B.

5. Lib. 3 epist. 4.

mais enfin tout cela n'ayant pas réüssy, j'obserue seulement pour mon dessein que les François ayant occupé, après cette bataille de Clouis, le Languedoc et la Prouence, qu'Amalric, jeune prince, fils d'Alaric, âgé de 5 ou 6 ans, n'estoit pas capable de conseruer ny de reprendre, ce mesme Théodoric son ayeul, dont nous venons de parler, sortit de l'Italie auec une puissante armée de 80,000 combattants rammassés dans l'Italie, la Sicile, la Dalmatie et l'Esclauonie, soubz le commandement du général Ibba, et auec cette armée nombreuse il entra dans le Languedoc et la Prouence par le Pied-mont. Ce fust alors, enuiron l'an 511 de J. C.[1], qu'elle prit Grasse et Antibe et que dans la suite toute la Prouence lui obéït.

La résistance que fit la ville d'Antibe pour se deffendre ne fit qu'augmenter les cruautés de l'ennemy, ces ariens qui auoyent ruiné la plus part du Lionnois et de la Gaule Narbonnoise première et qui en particulier auoyent désolé Antibe mesme.

La ville perdit en cette occasion tous ses beaux titres et la plus part des nobles monuments de la magnificence romaine. Ces impies estoyent animés d'une haine implacable à cause de la grande victoire de Clouis, que les orthodoxes appeloyent le vénérateur de l'Église et le bien heureux en mérite. C'est pour cela que la fausse religion de ces hérétiques leur fesoit tout entreprendre contre une ville catholique où ils estoyent les plus forts.

1. Jean de Serres en la vie de Clouis — Du Verdier en son abrégé, tome I, pag. 39.

CHAPITRE VIII

Des incursions des Lombards et des Saxons sur le territoire d'Antibe

Théodoric, qui vouloit garder le Languedoc et la Prouence jusques à l'âge compétent d'Amalric, son petit fils, fust contraint néant-moins de se retirer en Italie, apréhendant que l'empereur Anastase n'y fit des changements en sa faueur par des intelligences secrètes qu'il y auoit. Les François n'eurent pas beaucoup de peine, en son absence, de réparer les pertes qu'ils auoyent faites; mais enfin le malheur de la ville d'Antibe lui dura : elle fust exposée en 578 aux incursions violentes des Lombards, qui estoyent de cette secte arienne comme les Goths, encore plus cruels et plus impies que nuls autres entre les nations barbares et infidelles.

Ils vinrent du septentrion en Italie pour y secourir Narsès, lieutenant général de l'empereur Justinien, lors des guerres qu'il auoit auec les Ostrogoths, et voici comment : Ce général y estant deuenu malcontent de Justinien et de l'Impératrice, se fortifia contre luy dans Naples et appela Alboinus, son grand amy, qui estoit roy des Lombards dans une région vers le Danube appelée Pannonie, pour l'engager de quitter ce séjour pour un meilleur : celluyci accepta le party et dressa une puissante armée; il appela de son costé les Saxons, qui estoyent des anciens peuples barbares de la Westphalie; ils entrèrent tous à main armée du costé des contrées de Venise, saccageant partout, et ils s'auancèrent jusques à Gennes et dans les contrées deça la riuière du Pô, où Alboinus establit son royaume, qui succéda à celluy des Ostrogoths, et du nom de ces Lombards toute cette région fust nommée, comme elle l'est encore aujourd'hui, Lombardie.

Dans cet establissement, cette nouuelle race de gens fit des incursions jusques vers Antibe, dont elle brûla le terroir

et les maysons, et donna une si grande terreur jusques aux Alpes Cottiennes, que Ennius Numinulus, que l'histoire nomme grand capitaine, estant gouuerneur de Prouence pour le roy Genthron, fust obligé d'aller à eux vers le Rhosne, pour leur en empescher le passage et leur faire réparer une partie des dommages qu'ils auoyent faits dans la Prouence, en menaçant de leur tuer leurs femmes et leurs enfants [1] s'ils ne se mettoyent en estat d'y satisfaire : ils n'eurent garde d'y manquer.

Il n'est pas nécessaire de suiure leur route, qui n'est pas de notre dessein; mais je dois obseruer deux choses qui marquent leur cruauté et leur furie et par ce moyen les violences dont ils furent capables sur les terres des Antibois. Ils détruisirent, pour la plus part, les antiquitéz de Cemenelum près Nice [2], suyuant la plus commune opinion, et ils voulurent tuer ce vénérable solitaire saint Hospice, qui fesoit pénitence depuis longtemps, enfermé et chargé de chaînes dans une tour, en la péninsule despendant de Nice, entre Villefranche et Monaco. L'historien de Nice en a descrit la vie [3] et je la trouue aussi, tirée de plusieurs escriuains, dans la chronologie de Lérins [4]. Il auoit prédit luy mesme cette venue des Lombards dans la contrée, et Dieu le garantit de leur fureur par un miracle : un soldat éleua le bras pour lui trancher la teste et ce bras sécha en l'air, et le glaive lui tomba de la main. Le saint hermitte obtint de Dieu la guérison de cet impie, et le soldat furieux deuint alors un confesseur zélé de la foy du Rédempteur des hommes.

Le fort, dit de Saint-Hospice du nom de cet illustre pénitent, a esté pris cette présente année 1691 dans la conqueste de Nice, et sa sujétion au roy va lui estre infiniment plus aduantageuse, que ne fust dommageable à sa contrée l'inuasion des Lombards, dont le royaume fust enfin aboli en Italie l'an 774 sous Didier, leur dernier roy, que Charlemagne destrona.

1. Grégoire de Tours, lib. 4, cap. 43.
2. Joffred, cap. 13.
3. Joffred, part. I, page 10.
4. Barralis, Chron. sanctor. et alior. viror illustr. ac abb. sacr. insul. Lerin. part. I, p. 129.

CHAPITRE IX

Des rauages des Sarrazins et des Maures dans la ville d'Antibe

Il est facile de conjecturer que la ville d'Antibe ne fust guère au repos durant ces derniers siècles par tant d'entreprises qu'elle fust obligée de soutenir ; c'est pour cela que tant d'affaiblissements la firent succomber à ses ennemys et que les nouueaux rauages dont nous allons parler lui furent très préjudiciables.

Certains anciens peuples originaires d'Arabie, qu'on nommoit aux premiers temps Agaréniens et Ismaëlites, parce qu'ils descendoyent d'Agar et d'Ismaël[1], furent appelés plus tard Sarrazins d'un mot arabe qui signifie coureurs, larrons. Ils parurent dans le cinquiesme siècle et leur exercice ordinaire ne démentoit pas leur nom : ils ne fesoyent que courir et piller les terres de leurs voisins, exerçant une infinité de brigandages ; ils eurent des roys soubz lesquels ils coururent l'Afrique, l'Asie et l'Europe, où ils estoyent maîtres d'une partie de la Sicile.

Ils eurent encore le nom de Maures, pour les progrès qu'ils firent dans la Mauritanie, où ils establirent la religion de Mahomet. Cette prouince est voisine du destroit de Gibraltar; et enuiron l'an 710, ils embrassèrent une occasion fauorable qui se présenta pour enuahir l'Espagne. Witiza, roy de Wisigoths qui y commandoit, fust aueuglé par ses sujets ; ses enfants furent chassés du royaume, et Roderic le posséda par usurpation. Les princes fils de Witiza se retirèrent auprès de Julien gouuerneur de Tingis, ancien ami de Witiza et ennemy de Roderic, qui auoit débauché

1. Morery, in lib. Les Sarrazins.

une de ses filles sous pretexte de mariage et qui ne vouloit la tenir que pour sa concubine ; ils joignirent ainsi leurs ressentiments et s'adressèrent à Marza en Afrique, calife en chef soubuerain des Sarrazins [1]. Celluy-ci leur enuoya des troupes soubz le commandement de Tarif, qui se fortifia sur le mont Abila, depuis appelé Gibraltar [2], et par le secours de Moses gouuerneur d'Arménie [3], il entra en Espagne. Ils prirent les meilleures villes de Roderic, qui fust tué, et en deux ans tout le pays fust soubmis aux Maures, qui choisirent Courdoue pour capitale de leurs estats [4].

Les victorieux prétendirent que tout ce que les Wisigoths auoyent possedé leur appartenoit et que leur aduantage leur estoit un titre légitime ; pour cela ils entrèrent en Languedoc et en Prouence soubz la conduite de Zama [5]. Ils prirent toutes les principales villes du Languedoc et ruinèrent tout le pays. Ils en firent autant pour la Prouence ; mais Marseille fust alors un peu soulagée, par la reconnoissance qu'ils eurent pour la trahison de Mauronte, qui en estoit le gouuerneur et qui les auoit fauorisés pour la prise d'Auignon, qui estoit jointe à son gouuernement [6].

Ils attaquèrent la Prouence par mer et par terre, elle fust au pillage et à la mercy de ces barbares, qui exerçoyent partout des actes d'hostilité et d'inhumanité sans exemples et qui détruisirent plusieurs villes et villages, dont il ne reste que le nom dans les géographies. L'isle de Lérins fust saccagée ; le glorieux abbé saint Porcaire et cinq cents religieux

1. Probablement Moussa-ben-Nosseir, qui commandait en Afrique au nom des califes de Bagdad. E. B.

2. Thareq et non Tarif, était le nom du général à qui fut confiée l'expédition d'Espagne : Abyla est la montagne de Ceuta et non celle de Gibraltar, qui se nommait Calpé. Partant d'Afrique, Thareq débarqua d'abord sur la petite île d'Algésiras, qu'il nomma *Aldjezirah Alhadrah* (île verte), d'où son nom actuel ; il se dirigea ensuite sur Calpé, qui lui parut une bonne position et s'y fortifia ; il la nomma *Djibal Afetha* (mont de l'entrée), mais ce nom fut bientôt changé pour celui de *Djibal Thareq* (mont de Thareq), qui est encore conservé de nos jours dans *Gibraltar*. E. B.

3. Moussa ? E. B.

4. Le Khalifat de Cordoue ne fut créé que bien plus tard, en 756. E. B.

5. Zama n'entra jamais qu'en Languedoc : il y fut tué en 722 devant Toulouse, qu'il assiégeait, par Eudes duc d'Aquitaine. E. B.

6. C'est cinq ans après, en 730, que, grâce à la trahison de Mauronte, les Sarrazins entrèrent en Prouence. E. B.

y furent massacrée l'an 730[1], et la ville d'Antibe fust exposée à toutes les cruautés imaginables. Les Sarrazins s'y establirent dans ce temps-là, à cause de la situation de la ville et de l'importance de son port, jusques vers l'an 750, qu'ils en furent chassés. Je laisse à penser les extrémités où se trouuèrent les pauures anciens Antibois et combien grande fust l'obligation qu'ils eurent à Théobald de Grimaldy qui les déliura de leur tyrannie[2]. Aussy son expédition fust si glorieuse et si agréable à Charles Martel, son oncle, qui estoit duc de Brabant et d'Austrasie, duc et prince des François en Prouence, qu'il lui donna dans la suite Antibe et sa contrée en souueraineté, comme j'ai dit sur le chapitre de la noblesse de la ville d'Antibe[3].

Les choses ainsi restablies, les Antibois commencèrent à respirer un air plus doux soubz la dommination des Grimaldy, qui furent alors surnommés d'Antibe. Les Sarrazins vinrent de nouueau à la charge aux contrées d'Antibe; mais ils furent repoussés enuiron l'an 963, et ils allèrent occuper une retraite aduantageuse dans la coste maritime de Prouence, en un fort dit *Fraxinet*, appelé par les Romains *Sinus Sambracitanus* ou *Gambracius* et depuis golphe de Saint-Tropez[4], éloigné d'Antibe d'une journée. Ils y firent mille voleries et sur mer et sur terre et y donnèrent refuge aux scélérats et aux impies. Adalbert, grand persécuteur de l'Église poursuiuy par le pape Léon VIII et par l'empereur Othon, s'y vint réfugier dans ce temps là, pour l'assurance de sa personne. Othon en fust irrité pour son intérest et il résolut d'y venir détruire ce reste de nation barbare. A son

1. Barralis part. 1, pag. 220.

2. Venasque dans sa Généalogie des princes de Monaco, pag. 65.

3. Charles-Martel mourut en 741 le 20 octobre et Arazi, dans son chapitre de la noblesse d'Antibes, a dit que Théobald de Grimaldy déliura la Prouence des Sarrazins en l'an 750. Il est vrai qu'Arazi fait passer le fait sous le règne de Pepin le Bref qui, comme on sait, ne monta sur le trône qu'en 752; mais il n'y a, chez notre historien, que des idées fort confuses en fait de dates. E. B.

4. Le fort de *Fraxinet*, aujourd'hui *Garde-Freinet*, se trouvait dans la montagne des Maures, à environ 12 kilomètres du golfe de Saint-Tropez, anciennement *Sinus Sambracitanus*. Par la manière dont la phrase est construite, on dirait qu'Arazi a confondu le fort avec le golfe. S.

retour d'Italie, il en escriuit mesme de Capoüe à ces deux généraux Hermann et Théodoric, au mois de januier 968, mais il n'eust pas cet aduantage. La gloire de cette destruction fust réseruée à Giballin de Grimaldi d'Antibe, fils des Grimaldy seigneurs d'Antibe, premier général d'armée de cet empereur Othon, qualifié du beau tittre de héros infatigable à chasser les Sarrazins de Prouence, d'homme de grand cœur et d'excélente magnificence, petit fils de Théobald de Grimaldy [1]. Il se porta généreusement à les combattre et, par sa propre vertu, remporta sur eux une victoire complète l'an 980. C'est pour cela que Guillaume Ier, pour lors comte de Prouence, donna à Giballin de Grimaldy, pour une marque de reconnoissance le golphe de St-Tropez auec son destroit, sauf les droits de l'éuesque de Fréjus, et ce golphe ne fust plus appelé dans la suite des noms que j'ai obserués de *Sinus Sambracitanus* ou *Sinus Gambracius* ny *riuus sancti Tropeti*, mais *golphe de Grimault*, pour faire honneur à cette victoire; il y reste une tour ditte aussy tour de Grimault, pour le juste trophée de sa valeur. Les curieux voudront bien agréer que je renouuelle la gloire de la ville d'Antibe et que je rapporte icy la charte de cette donnation, elle est dans les archiues de l'éuesché de Fréjus [2]:

1. Voici ce que dit Honoré Bouche touchant ce prétendu petit-fils d'un Théobald de Grimaldy et que maitre Arazi qualifie de premier général d'armée de l'empereur Othon : « Un « certain Giballinus de Grimaldis, frère de Guido et fils de Grimaldus, premier prince ou « seigneur souverain de Mourguez (Monaco), reçut de Guillaume Ier l'an 980, etc. » On le voit, c'est toujours la généalogie fabriquée par Venasque. Giballin était tout simplement un Grimaldi de Gènes, qui vint mettre au service du comte Guillaume un certain nombre de galères de son pays, comme le firent dans la suite d'autres membres de la même famille, entre autres Rainier Grimaldi, envoyé par la république au roi de France Philippe le Bel, et qui avec ses galères détruisit la flotte flamande à Ziericksée, en 1304. S.

2. Cette charte est également publiée par Bouche, Hist. de Prov. t. II, p. 42, qui dit aussi qu'elle se trouve aux archives de l'évêché de Fréjus, et dans le recueil dit l'Authentique rouge ou le Peloux. J'ai suivi la leçon de Bouche qui est beaucoup plus correcte que celle d'Arazi. E B.

§ I

In nomine Domini Amen. Ad res magnanimiter gerendas remunerationibus accenduntur homines, sed tunc præcipue viris spectabilibus gloria retributionis ad easdem stimulos adiungit, cum ea sibi obueniant loca, in quibus vires corporis et animi tentatæ excellentia[1] *de inimicis trophœa reportauerunt. Cum itaque* GIBALLINUS *de* GRIMALDIS, *vir magni cordis, et egregiæ magnificentiæ nostris in omnibus contra* AGARENOS *et* MAVROS *siue* SARRACENOS *assistens aggressionibus, inuasionibus, fugationibus et periculis sinum maris* GAMBRACIUM, *qui communiter riuus* STI TORPETIS *appellatur, propria virtute, ab eisdem Agarenis et Mauris siue Sarracenis abstulerit, eiusque tale facinus peculiari Principis magnificentia*[2] *recognosci debuerit. Nos* GVILLELMVS *comes,* BOSONIS *et* FOLCOARÆ *filius, in Arelate ciuitate consistentes et iisdem attendentes, consentientibus* ADALAIXIA *conjuge nostra et* GVILLELMO *filio nostro,* ANNONE *archiepiscopo,* RAYNOARDO *judice,* RIQVELINO, HILDOARDO, PONTIO DE ALAVZONE. FVLCONE, WIDONE, INGELRADO *et aliis nobilibus, præfato Giballino de Grimaldis, præfatum sinum maris Gambracium, qui communiter riuus Sti Torpetis appellatur, cum toto tractu et circuitu damus, donamus, et ad possidendum integrum et defendendum contra Agarenos et Mauros siue Sarracenos tradimus, soli ecclesiæ Foroiuliensi seu eius episcopo saluis dimissis iuribus episcopalibus. Si qui autem dicto Giballino de Grimaldis potenti viro in hac donatione contradixerit, indignationis nostræ pænam incurrat, et insuper cum Core, Dathan et Abiron in profundum absorbeatur. Anno igitur incarnationis Dominicæ* DCCCCLXXX, *indict.* X *mense septembri; regnante* CONRADO *rege Alamannorum seu Prouinciarum,*

1. M. Abel Rendu (*Menton* et *Monaco*, p. 322) a lu *tentatæ excellentiæ*. S.
2. *Munificentia* (Abel Rendu). Cette leçon me parait préférable. S.

Ego comes Guillelmus, hanc notitiam donationis scribi et manu mea roborari curaui — Adalaixia comitissa firmauit — Guillelmus comes firmauit — Anno archiepiscopus firm. — Rainoardus firm. — Riquelinus firm. — Hildoardus firm. — Pontius de Alauzo firm. — Fulco firm. Wido firm. — Ingelradus firm. et alii firmauerunt. — Bonifacius scripsit et firmauit [1].

1. « Cette charte, dit Papon (*Histoire de Provence*) est visiblement supposée : 1° parce qu'on n'en trouve point l'original ; 2° parce qu'on y fait prendre au comte Guillaume la qualité de fils de Bozon et de Folcoare, au lieu qu'il était fils du comte Bozon II et de Constance, comme on le voit par toutes les chartes authentiques ; 3° parce que l'indiction X ne convient pas à l'année 980, qui est celle où cet acte fut passé : il faut l'indiction VIII ; 4° parce qu'on y parle d'Annon comme étant archevêque d'Arles et cependant ce prélat n'occupa le siége de cette église qu'au mois de juin 981 ; 5° enfin, ce qui prouve que cette pièce est moderne, c'est qu'on y met l'article *de* avant *Grimaldi*, car cette façon de parler n'était point connue au dixième siècle. » — Ces trois dernières raisons sont les moins bonnes : l'erreur d'indiction est très-rare, mais elle se rencontre quelquefois ; Annon fut archevêque d'Arles en 979 (Voir le *Dictionnaire historique de la France* par Ludovic Lalanne) ; voici d'ailleurs les termes exacts du *Gallia Christiana* : Ascendisse sedem pontificiam ante mensem junium anni 981 non legitur : *fortasse quia nondum erat consecratus*. D'après Gams, *Series episcop.* Annon aurait été élu en 979. Quant à la préposition latine *de*, on la trouve fréquemment employée devant un nom propre de lieu bien avant le dixième siècle ; d'où un emploi analogue devant un nom de terre devenu nom patronymique. D'ailleurs, si le texte dont il s'agit n'est qu'une copie de la charte originale, cette préposition *de* a pu être intercalée par le scribe, obéissant en cela à un usage déjà vieux de son temps et qu'il était tenu d'observer. S.

CHAPITRE X

De la prise réitérée d'Antibe par l'empereur Charles V

Nous sommes icy arriués à des affaires presque pareilles aux affaires du temps présent. Les ennemys du roy auoyent projetté entre eux un partage de ses plus belles prouinces du royaume et Dieu a confondu leurs desseins injustes ; le temps dont nous allons parler a quelque chose de semblable.

Le roy François Ir n'estoit pas satisfait de Charles d'Autriche, roy d'Espagne, depuis que celluyci auoit fait tomber en sa faueur l'élection pour la couronne impériale, pour laquelle chacun des deux roys auoit des prétentions par le décès de Maximilien d'Autriche arriué l'an 1519. Les deux princes dressèrent chacun des armées : François Ir enuoya les siennes vers la Nauarre et les Flandres, et Charles V les siennes en Champagne et en Picardie. Le pape Léon X se déclara contre la France ; Henry VIII, roy d'Angleterre, Philibert de Chaslons Prince d'Orange, et Charles duc de Bourbon, conestable de France, en firent de mesme, et il seroit trop long icy de dire les diuers mouuements qu'ils eurent dans cette ligue. Il suffit d'obseruer, que Charles duc de Bourbon estoit mécontent, pour le refus qu'il auoit receu du mariage qu'il prétendoit auec Rénée de France, fille de Louys XII et sœur de la reyne Claude, femme de François Ir.

L'empereur se seruit de l'occasion et lui promit de restablir l'ancien royaume d'Arles et de Prouence, et de l'en inuestir et l'en faire roy; et tous ces confédérés se firent d'autres promesses et des conuentions de se partager entre eux tout le royaume, selon les diuers accommodements des Prouinces à leur bien séance [1], comme ils se l'estoyent vainement imaginez ; et pour cela, ils auoyent résolu de venir

1. Bouche, Chorog. part. II. p. 539.

mettre le siège deuant Marseille, pour y auoir une retraite commode aux affaires de l'empereur pour le passage d'Espagne en Italie.

Le roy enuoya de grandes troupes de caualerie et d'infanterie en Prouence soubz le commandement du Mareschal de la Palisse, et son armée nauale soubz cellui de l'admiral de Lafayette : cellecy fust composée de 12 vaisseaux[1], 10 galères, six galiotes, 4 caraques et un gallion ; et André Doria, Génois qui seruoit alors en France, estoit un des officiers généraux[2].

On apprit cependant que Charles de Bourbon estoit party du Milanez auec deux mille cheuaux et vingt cinq mille combattants, qui venoyent partie par terre et partie par mer sur 18 galères d'Espagne et quelques autres batiments de mer, et qu'enfin cette armée nauale estoit arriuée à Monaco. Celle de France fit le plus de dilligeance qu'elle peust et partit des isles de Marseille le 30 juin 1534 : elle prit dans sa route ce Philibert de Chaslons prince d'Orange, qui venoit sur un brigantin à Monaco joindre Charles de Bourbon. Cependant celluyci arriua à Nice et n'attendoit que l'occasion fauorable pour entrer en Prouence ; on voulut inutilement lui en empescher l'entrée. Le lieutenant du gouuerneur du pays recula de la riuière du Var, et ne peust empescher que l'ennemy ne tascha de faire débarquer en delà de son embouchure les troupes embarquées sur les galères d'Espagne et 18 canons, qu'elles auoyent apporté pour cette guerre. Mais l'armée nauale de France eut plus de bonheur en cette occasion, dix sept galères espagnoles abordèrent la plage entre Nice et la riuière du Var, le 7 juillet 1534, pour y faire la descente des troupes et de l'artillerie, comme nous avons dit, et les dix

1. Bouche, Chorog.. t. II. p. 541.

2. Les autres officiers étaient le Baron des Baux, Préjean, grand prieur de Saint-Gilles, et Frère Bernardin des Baux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Dans une note perdue, Arazi fournit le renseignement suivant, évidemment destiné à prendre place en ce chapitre. E. B.: — *Nota.* André Doria receut l'ordre de Saint-Michel au mois d'août 1527 (Justinian : lib. 6, p. 279, 285, litt. D.) : Dal mese di agosto 1527 il re di Francia mandò il collare ossia l'ordine di San Michele all'amirante Andrea Doria, il quale riceue questa dignità con gran solennità in la chiesa de San Matheo e fece un opulente ed onorato conuito a gran numero di gente.

galères de France qui estoyent restées à Antibe en estant parties en dilligence, les allèrent combattre auec tant de vigueur, qu'elles coulèrent bas trois des espagnoles et contraignirent les autres à reculer à Monaco et aux costes de Gennes, tout endommagées et en desordre [1].

Cette victoire ne garantit pas la ville d'Antibe; car le 10 du mesme mois de juillet, les troupes de terre de l'empereur prirent les lieux de Saint-Laurent et de Villeneufue et dans les jours suyuants la ville d'Antibe, qui se deffendit vigoureusement et tua plus de 300 hommes à l'ennemy [2]. Celle de Grasse se rendit à composition [3] et à qui Charles de Bourbon fit faire hommage et préter serment de fidellité au nom de l'empereur, et il en fit de mesme aux villes principales de Prouence. La ville d'Antibe souffrit alors de grandes calamités par l'insolence de ces troupes victorieuses [4].

La prise de François Ier deuant Pauie augmenta la consternation générale du royaume; et les affaires estant calmées dans les années suyuantes par le traité de Madrid, qui donna aussy la liberté au prince d'Orange, la ville d'Antibe ne fust pourtant guère en repos, quoique toujours bien disposée à soutenir les intérest de son roy.

L'empereur Charles V fit encore une rupture, il y eust une nouelle guerre en Prouence entre lui et François Ier l'an 1536.

L'empereur voulut diuertir [5] par ce moyen les grandes armées du roy qui estoyent dans la Sauoye et dans le Piedmont, apréhendant qu'elles n'entrassent dans le Milanez, qu'il possédoit alors; il reprit l'enuie des prétentions sur la Prouence et le royaume d'Arles. Le conseil de guerre du roy François Ier fust d'aduis de faire des dégats au pays de

1. Bouche, t. 2, p. 544. — Ruffy, Hist. de Mars. t. 1, p. 305, n. 10.

2. Arazi se vante un peu ; car, au dire des historiens, Antibes n'offrit pas plus de résistance que les autres villes du littoral. Bouche dit à ce sujet : « Il prit vers le 10 juillet sans nulle difficulté ny grande résistance les lieux de Saint-Laurens, de Villeneufue et les villes d'Antibes et de Grasse. » La vigoureuse résistance d'Antibes me paraît en conséquence très problématique. E. B.

3. M. Ant. Sabelle, t. 3, lib. 20, p. 451. — Bouche, l. II, p. 544. — Ruffy, Hist. de Mars., t. I, n. 19.

4. Arazi veut rejeter tout le noir de l'action sur Grasse : mais on sait qu'Antibes préta serment de fidélité au connétable du Bourbon le même jour que Grasse et que, d'ailleurs, presque toutes les villes de Provence en firent autant. E. B.

5. Ce mot est pris ici dans le sens de détourner de leur but. E. B.

Prouence auant l'arriuée des troupes de l'empereur, pour leur obster tout moyen de subsister, et les ordres qui furent donnés là dessus furent éxécutés sans retardement. Ils estoyent portés par Claude de Sauoye, comte de Tende, le seigneur de Bonneval et Guillaume, comte de Fustemberg, auec leurs troupes. Les ordres estoyent de gaster les bledz sur pied, rompre les fours et les moulins, desquels l'ennemy pouuoit tirer commodité ; bruler le fourages, défoncer les tonneaux de vin et jetter les bledz et les grains dans les puits pour en corrompre les eaux ; sur quoi le peuple de Prouence gros et menu, dit un historien, apportoit aussy bellement affection, que chascun oublioit le regrest de son dommage particulier [1].

Cependant l'empereur fit entrer en Prouence une armée de soixante mille hommes venant du Pied-mont, soubz le commandement du marquis de Saluces, qualifié par quelques uns de traitre pour auoir abandonné le party du roy, auec lequel il fust prisonier à Pauie et dont il auoit receu mille bons faits honorables ; et d'autre part aussy il fit venir son armée nauale composée de 21 galères et plusieurs nauires qui portoient 300 Italiens commandés par cet André Doria, qui auoit pareillement quitté le seruice du roy pour un dépit.

Les dégats extraordinaires des troupes du roy et les autres de celles de l'empereur, augmentées du secours des troupes du duc de Sauoye Charles III, causèrent des désolations estranges au pays. La ville d'Antibe ne souffrit rien du costé des troupes de François Ier, parceque les commissaires estant à Grasse, pour la rendre inutile à l'ennemy, aprirent la descente des troupes nauales de l'empereur aux costes d'Antibe; mais elle souffrit des maux horribles estant prise de nouueau par ces mesme troupes de l'empereur, pour la résistance qu'elle leur auoit fait [2].

Elle fust attaquée dans les formes et refusa de se rendre. Par cette vigoureuse deffense, des habitants marquèrent

1. De Serres, en François Ier.

2. Ce furent surtout les gens de la campagne qui souffrirent des incursions des troupes en garnison à Nice, lesquelles faisaient chaque jour des courses, brûlant et pillant tout sur leur passage. E. B.

encore leur attachement inviolable à François Ier. Ils repoussèrent un premier assaut et le canon de la ville coula à fond deux galères de l'empereur [1]. Ils ne purent pourtant pas en supporter un second, qui fut plus nombreux, et la ville fust prise auec la citadelle au commencement de juillet de la mesme année 1536 et par mer et par terre du costé de la citadelle. L'empereur estoit alors delà le Var, et ayant appris la loüable résistance de la ville d'Antibe, il la fit piller à son arriuée, quelques jours après la prise et l'on y brula plus de 300 maisons. Cet ordre de pillage fust donné contre tous les lieux maritimes, et Doria l'éxécuta partout jusques à Marseille.

Ce fust lors de cette arriuée, qui fust le 25 juillet jour de la feste de Saint-Jacques de Compostelle, protecteur d'Espagne, que l'empereur Charles V augura à son aduantage qu'il seroit peu à peu roy de France, pour auoir pris ce jour là les petits villages presque inhabités de St-Laurent et de Villeneufue, voisins d'Antibes (poco a poco rey de Francia): ce qui estoit certainement une vanité ridicule. Cependant, je dois dire que François Ier, estant à Antibe le 18 juin 1537, confirma à la ville, pour une légère indemnité de ce brulement et pillage, l'aide mesme de leuer pendant huit années un liard pour chaque sestier de figues vendues, un sol pour liure de saffran, un patac pour sestier de bled porté à moudre et un sol pour charge de vin, qui estoyent d'anciens droits de la ville accordés par les roys prédécesseurs de sa majesté, dont les priuilèges auoyent été perdus dans ce pillage [2].

1. Bouche, t. 2, p. 580.

2. François Ier accorda non-seulement à Antibes mais à tout le pays riverain du Var des droits d'octrois et de vente, pour les indemniser des dommages qu'ils avaient soufferts. Vence, Saint-Paul, Grasse, etc. possèdent encore les lettres patentes originales. E B.

§ I

DU SIÈGE DE NICE PAR LE DUC D'ENGUIEN ET LE PACHA BARBEROUSSE

Les grandes guerres de François Ier et de Charles V, furent cause de leur entreueüe procurée par le pape Paul III, l'an 1538, dont nous auons parlé ; mais les dix ans de trèue accordée n'empeschèrent pas qu'il n'y eust une nouuelle rupture par la mauuaise volonté de l'empereur et de nouueaux embarras à Antibe par les grosses garnisons. L'empereur refusa l'inuestiture du duché de Milan en faueur d'un fils de France, qu'il auoit promise ; le marquis Dugast, son viçe-roy en Lombardie, fit assassiner sur le Pô, en 1541, César Frégose et Antoine Rimont [1], ambassadeurs du roy, l'un à Venise, vers la république, et l'autre vers le Grand Seigneur, et cela enflamma les affaires. L'empereur eut recours au roy d'Angleterre Henry VIII et le roy à Soliman II, vers lequel il enuoya en 1542 Antoine Escalin, baron de la Garde Adhémar, cheualier de l'ordre de Saint-Michel, lieutenant général pour le roy en Prouence, capitaine de cent hommes d'armes, qui fust dans la suite général des galères de France en 1544 et communément appelé le capitaine Paulin ; il en obtint le pouuoir en faueur du roy de se servir du Pacha Cher-ed-din Barberousse [2], qui courroit dans la Méditerranée auec 110 galères.

Le siège de Nice fust alors résolu et le roy enuoya en Prouence François de Bourbon duc d'Enguien pour y commander l'armée françoise ; notre flotte fust composée de 22 galères et de 18 vaisseaux. Il n'est pas besoin de particulariser icy son auitaillement et le reproche de s'être allié à Barberousse ; mais je dis seulement, qu'auant l'arriuée de ce dernier, sur un faux aduis donné au seigneur Grignan de Prouence, le duc d'Enguien ayant commandé quatre

1. De Ruffi. Hist. de Mars., liv. VII.— [Antoine *Rincon* et non *Rimont*.] S.
2. *Khaïr-Eddin*, dont on a fait *Hariadan*. S.

galères d'auance soutenues de onze pour aller descouurir la vérité, il sortit six galères ennemyes du port de Villefranche, soutenues par quinze, soubz la conduite de Janetin Doria [1], qui chargèrent ces quatre soubz les murs d'Antibe et les prirent auec aduantage, ayant été abandonnées par le capitaine Magdelon, qui les commandoit et qui se jetta dans le port d'Antibe, ne pouuant résister à la force supérieure, ayant perdu, pour l'honneur de sa retraite, une jambe emportée par un boulet de canon.

L'armée de France estant donc jointe par suite auec celle des Turcs, ce qui ne s'estoit jamais veu, elles mirent le siège deuant la ville de Nice [2]. Le roy désirant merueilleusement de la recouurer, et se promettant que l'on ne trouueroit mal, dit un historien de France, qu'il eust employé les armées barbares pour reprendre ce qu'on lui détenoit si injustement, veu que tous le monde sçauoit, dit-il, qu'elle estoit de l'appartenance de son Comté de Prouence, et qu'il offroit de rendre au double la somme pour laquelle elle auoit été engagée autrefois aux ducs de Sauoye [3].

Gaspart II de Grimaldi, seigneur d'Antibe, commanda 1500 hommes de milice dans cette expédition, à laquelle la ville de Nice ne résista pas longtemps et se rendit à composition le 20 aoust 1543. L'un des articles fust qu'elle ne seroit point saccagée par les Turcs : mais l'Infidèle ne tint pas sa parole là dessus; et n'ayant peu venir à bout du chasteau, après deux mois de peine perdue, il ordonna le saccage de la ville, qui fust exécuté auec toutes sortes de cruautez. Le siège estant donc leué, Barberousse mit une partie de ses galères à Antibe, et il y vint lui mesme ; mais il apprit, dans ce temps, que le duc de Sauoye et le marquis Dugast voullant entrer au port de Villefranche, une furieuse tempeste leur auoit brisé quatre galères ; et, comme il estoit prompt aux occasions, il enuoya dabord les siennes de ce costé là pour recueillir les débris de l'artillerie submergée,

1. Baudin, en l'inventaire de l'hist. gén. des Turcs, p. 245.
2. Mézeray, en François I.
3. Tout ce passage est textuellement copié dans Mézeray, Hist. de France, François Ier, t. II, p. 554, 555. E. B.

qu'il fit pescher dans la mer. Il s'en alla ensuite hiuerner à Toulon et nous ne suiurons plus sa route. La leuée du siège d'alors de deuant le chasteau de Nice auoit rendus vains les Nissards sur l'importance de cette forteresse [1], qu'ils croyoyent imprenable ; mais ils viennent de voir, cette présente année 1691, que Nicolas de Catinat les a détrompés en quatre jours de temps, leur faisant comprendre que rien ne peut résister au grand Louys XIV [2]. Au reste, si la ville d'Antibe eust alors quelques galères de Barberousse dans son port, elle y en eust douze de celles du roy dans l'expédition de la conqueste de Nice [3], lesquelles ont fait leur deuoir, dans la promptitude journalière de leur secours, pour le conuoi des munitions nécessaires ; une escadre de huit autres estoit à Monaco pour un pareil seruice, et une de quatre vaisseaux [4], trois frégates et quelques bastiments de charge tenant la mer.

1. Joffred, cap. 14, n. 2.

2. C'est toujours le même système de dénigrement sarcastique contre Nice : il est obligé de constater que François I[er] ne put s'emparer de château de cette ville ; mais il s'en venge en lui rappelant que Louis XIV l'a soumise, et il en profite pour faire sa petite flatterie au roi : tout cela est enfantin. E. B.

3. Honteux de constater que le port d'Antibes a contenu les galères de Barberousse, il tâche de corriger le mauvais effet de la chose par le récit de ce que vient de faire la ville pour les galères du roi. E. B.

4. Nom des vaisseaux et des capitaines qui tenoyent la mer en 1691 pour le siège de Nice :

L'*Eclatant*,	commandant	M. le comte d'Estrées
Le *Marquis*	»	M. de Goberet
L'*Etoile*	»	M. le baron de Gotton
La *Frégate royale*	»	M. de Girardin.

CHAPITRE XI[1]

De la prise de la ville d'Antibe et du fort Quarré par le duc de Sauoye et de leur reprise par le duc d'Epernon, au nom du Roy

Après toutes ces guerres de Francois Ier et de Charles V, qui auoyent causé tant de maux, la ville d'Antibe fust exposée à tous les désordres des guerres ciuiles de Prouence et aux cruelles entreprises de la Ligue; néant-moins elle ne manqua jamais de fidélité au roy, son légitime prince; et j'aurais trop de chemin à faire, si je projettois de parcourir toutes les incommodités qu'elle en souffrit et toutes les bonnes volontés qu'elle marquast aux intérests de sa Majesté, quoique le duc de Mayenne, un des principaux ligueurs, fust conseigneur d'Antibe: je me renferme donc au cas particulier de la prise d'Antibe faite par le duc de Sauoye, qui causa aux habitants une entière désolation.

Pour entrer dans mon dessein, j'obserue succintement que la Ligue prit naissance dans la ville de Paris pendant le règne de Henry III, soubz prétexte des édits de pacification que sa Majesté auoit accordés aux religionnaires. Un certain Rocheblonde y mit le leuain par son zèle indiscret, ayant creu ou feint de croire que la religion orthodoxe alloit estre bannie du royaume. Le duc de Guise et le duc de Mayenne son frère, qui auoyent des vues injustes, furent les principaux ligueurs dans la suite, par ce faux brillant de religion dont ils vouloyent couurir leurs entreprises. Le roy eust besoin là dessus de leuer des troupes pour garantir sa personne et s'assurer la royauté; et dans ce bouleuersement

1. Avant ce chapitre, Arazi voulait faire deux paragraphes qui ne sont restés qu'à l'état de projet, il avait épinglé sur son manuscrit un papier portant les mots suivants : E. B.
Nota de faire : § II. De la maitrise d'armes d'Antibe, ou bien De la prise de Nice avec plans qui sont dans Carle, etc.

général, la Prouence fust diuisée entre les catholiques et les religionnaires.

Le roy auoit en Prouence Henry de Valois, comte d'Angoulesme, grand prieur de France, son frère naturel, qui en estoit gouuerneur; et le duc de Guise y auoit Aubert de Garde, prieur de Vins, pour chef de la Ligue, qui déclara prendre les armes pour les princes catholiques. Il y eust diuers mouuements dans les campagnes et mesme dans la ville de Marseille, qui tint bon au party du roy, et le Parlement en agit auec tant de fidélité et de prudence pour le seruice de sa Majesté, qu'elle en fust satisfaite. Le comte d'Angoulesme ne put guères continuer ses bons offices au roy, à cause d'une mort précipitée qui le préuint à Aix l'an 1586 : les ligueurs en sentirent une grande joie, mais leur défaite au terroir du village d'Allemagne [1] ne la laissa pas paraistre une longue durée.

Le roy enuoya en Prouence le duc d'Epernon pour en estre gouuerneur; son arriuée restablit les choses dans une tranquilité générale, et la ville d'Antibe a la gloire d'auoir eu dans ce temps là à Auignon Dominique de Grimaldy vice-légat, sorty de la maison d'Antibe, qui l'aidast à son passage de ses bonnes volontés. Ce duc fut rappelé à la Cour par les nécessités du seruice, et il obtinst du roy le gouuernement de la Prouence en faueur de M. de la Vallette, son frère, qui en prist possession au mois de mars 1587.

Les ligueurs de Paris ayant renouuellé leurs entreprises et fait voir ce terrible jour des Barricades qui obligea le roy d'en sortir, la Prouence ressentit aussy des renouuellements; le sieur de Vins reunit à Aix, nonobstant les défenses ordonnées par arrest, et les hostilités furent recommencées entre le gouuernement et les ligueurs l'an 1588; elles eurent des suites si estranges, que la mesme année le roy com-

1. Allemagne, village à 12 kilomètres S.-O. de Riez (Basses-Alpes). Lesdiguières, chef des protestants ou huguenots, y défit complètement les ligueurs, commandés par le seigneurs de Vins.« Cette défaite abattit tellement le parti de la Ligue, que pendant quelque temps il ne fut pas en état de reparaitre. » (Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 257 et suiv.). S.

manda à l'un et à l'autre parti de mettre bas les armes et ordonna à M. de la Vallette de se retirer dans une ville neutre, pour y demeurer paisiblemement jusqu'à l'arriuée de la Reyne-mère, qui deuoit venir en Prouence pour y pacifier les troubles ; et cependant sa Majesté remit la conduite des affaires du pays au Parlement, auec ordre aux commissaires qu'elle enuoya de priuer M. de la Vallette du gouuernement, s'il refusoit d'obéir.

Le gouuerneur éluda les ordres du roy et cette mauuaise conduite causa de nouueaux troubles : le Parlement prit soin alors du gouuernement de la Prouence ; et, sans que je m'engage à faire le détail de ce qui arriua dans le corps du pays, j'obserue seulement, pour mon dessein, que le 14 juillet 1589, le Parlement donna des lettres de commission à Louis Léon d'Antibe, pour la leuée de cent hommes d'armes des plus aguerris et des plus expérimentés des habitants pour garder la ville et s'opposer aux pernicieux desseins de M. de la Vallette. Ces lettres sont fondées sur l'expérience et la fidélité de ce capitaine et sur l'affection des habitants d'Antibe au seruice du roy, fidélité et affection qui ne manquèrent pas d'estre esprouuées ; mais la tentative fust inutile.

Le roy Henry III estant mort cette mesme année 1589, Henry IV lui succéda et les ligueurs créerent le duc de Mayenne lieutenant général du royaume, par le décès du duc de Guise son frère. A l'arriuée de cette nouvelle en Prouence, il y eust des continuations estranges de troubles, et la ville d'Antibe n'en fust pas exempte. Le Parlement donna de nouuelles lettres au capitaine Léon, le 21 janvier 1590, ce qui justifie encore cette fidelité et tesmoigne de ces ébranlements estranges que je viens d'insinuer. La cause de ces lettres fust pour continuer la garde de la ville auec sa compagnie et pour la dilligence dont il auoit usé pour la garantir des entreprises et des menées de ceux qui vouloyent la surprendre, s'en saisir, et la distraire de l'obéissance du roy.

Cependant on appela en Prouence le duc de Sauoye, qui auoit pris une très grande part à la Ligue et qui n'auoit pas manqué de jetter des yeux de concupiscence sur la ville

d'Antibe, comme nous apprenons des mémoires du sieur Fabréguet [1], l'un des députés ; mais la fidelité des Antibois fust inuiolable enuers son Altesse royale.

C'estoit Charles Emmanuel 1er, qui prit dans ses titres la qualité de commandant général de Prouence, soubz l'estat royal et couronne de France. Il arriua doncques en Prouence le mois d'octobre 1590, et son arriuée causa des émotions publiques et diuerses attaques en plusieurs lieux, qui souffrirent, à leur tour, des maux horribles. Ces troupes ayant esté défaites à la bataille de Vinoy l'an 1591, l'on ne vit pas pour cela la fin de ses entreprises ; et le siège de Roquebrune, où Mr de la Vallette fust tué en 1592, ne termina pas dauantage les maux de la Prouence. Enfin le duc de Sauoye ayant résolu de sortir de Prouence, il ruina Antibe dans sa sortie.

Le mareschal Lesdiguières, qui depuis fust conestable, estoit venu à Antibe auec des troupes vers le commencement du mois de juillet 1592 ; il y apprit que les Sauoyards faisoient quelques retranchements sur la riuière du Var du costé de Nice. Il part d'abord auec la caualerie, résolu de tailler en pièces tout ce qu'il y trouueroit [2] ; mais comme il eust passé le riuière et chargé les plus auancés, le reste s'enfuit, laissant plus de 300 morts sur le champ auec des bagages ; ayant pris Vence à son retour de cette expédition [3], il reuint loger à Antibe, ville maritime et importante, dit l'histoire de sa vie, à cause de son voisinnage auec le Pied-mont. Il la munit doncques de tout ce qui estoit nécessaire pour la conseruer et reprit sa route vers le Muy qu'il alla assiéger.

C'est là sa juste route, sur laquelle je dois obseruer, par cette occasion qui nous importe, que Mézeray, qui raconte les affaires de Prouence arriuées du temps de la Ligue,

1. Je ne sais de quels mémoires parle ici Arazi. E. B.

2. Vedel, dans la vie du Conest. de Lesdiguières, liv. 4, chap. VI.

3. Lesdiguières mit le siège devant Vence, mais il ne la prit pas ; car il fut averti que les ennemis passaient le Var, et se hâta de quitter Vence. Il n'était d'ailleurs, venu mettre le siège devant cette ville que pour rendre service au baron de Vence, qui, chassé par ses vassaux, n'aurait pas été fâché de rentrer en possession de ses châteaux grâce à l'armée de Lesdiguières. E. B.

descrit mal cette expédition de Lesdiguières deuers Nice, comme il est aisé de le comprendre à ceux qui sauent la situation du lieu, et qu'il fait d'ailleurs une bien grosse erreur en disant qu'il emporta de force le Muy, Perolles, La Cadière, Draguignan et Digne auant cette expédition de Nice, et par conséquence la ville d'Antibe, dont le duc de Sauoye, dit-il, s'estoit emparé. Ce qui n'est pas véritable, la ville d'Antibe ayant toujours demeuré à l'obeissance du roy, et le duc de Sauoye ne l'ayant prise que de la manière que nous allons dire [1].

Le duc de Sauoye augmenta son chagrin par cette défaite du Var et vint mettre le siège deuant Antibe le mesme mois de juillet 1592. Les habitants se défendirent auec vigueur ; mais à la fin il la prit à discrétion : il renuoya les gens de guerre, le baston blanc à la main [2] et donna la vie à la seule milice, qui n'auoit pas fait son deuoir ; il contraignit les habitants de se rédimer du pillage moyennant trente mille escus, parce qu'ils auoyent combattu en fidèles sujets du roy et en bons soldats.

Les Antibois auroyent néant-moins esté assez heureux dans ce comble de malheur, si le duc leur auoit teneu parole; mais, au préjudice de la capitulation, le capitaine Léon fust injustement pris prisonnier de guerre et son fils aussy ; ils furent conduits à Nice et de là à Turin et enfin ramenés à Nice dans une étroite prison pendant quatre ans et cinq mois, et n'en sortirent qu'en payant deux mille escus d'or de rançon le 20 décembre 1596. Le pillage ne laissa pas d'estre fait, auec sacrilège dans l'église et le couvent de l'Obseruance, dont le domestique fust tué ; et ce mesme pillage fust exercé auec inhumanité contre les habitants de

1. Arazi a parfaitement raison d'attaquer le récit de Mézeray ; il n'est pas exact en effet que Lesdiguières se soit emparé d'Antibes, et Bouche comme Nostradamus ne disent qu'une chose, que Lesdiguières courant dans la Provence pour ramener sous l'obéissance royale les châteaux et villages affiliés aux ligueurs, vint du côté de Cannes et d'Antibes : ce qui n'implique en aucune façon le siège ni la prise de cette ville par ce général. Pour ce qui est de sa seconde affirmation que la bataille du Var a eu lieu avant la prise du Muy, de Peyroles, etc., je ne puis dire qu'une chose, c'est que Nostradamus et Bouche lui donnent tort ; seul Louis Vedel, biographe de Lesdiguières, l'autoriserait à conclure dans ce sens. E. B.

2. C'est-à-dire sans armes ni bagages. E. B.

la ville. Les Espagnols, les Piedmontois et les Sauoyards tuoyent les uns et despouilloyent les autres, exerçant partout des actes d'hostilité innouie. La femme mesme de ce duc, l'infante Catherine Michele d'Autriche, qui estoit venue de Nice, prenoit plaisir à voir les petits enfants arrachés par les soldats des mammelles de leurs mères, égorgés par son commandemement, ou, attachés au bout des piques, éleués en l'air et cruellement écrasés contre les murailles des maisons en leur présence [1].

Les Yllyriens tuèrent les ambassadeurs de Rome et ils brulèrent leurs nauires, par le commandement de Teuta leur reyne, et l'histoire obserue que la chose estoit plus indigne par le commandement d'une femme [2] ; mais en vérité cette action cruelle fesoit moins d'horreur que le massacre de ces pauures innocents et la désolation de leurs mères, écheuelées, fondant en larmes, et s'arrachant inutilement les cheueux, qui tachoyent de les secourir.

Le duc, qui approuuoit toutes ces méchancetez, fit porter à la ville et chasteau de Nice toute l'artillerie d'Antibe, les meubles des habitants, et fit enleuer jusques aux toits des maisons et au fumier des écuries, afin qu'il ne manquast rien à la honte des Antibois, après une parole donnée ! Cette action perfide justifie le blasme que les historiens lui ont donné de n'auoir pas esté religieux obseruateur de sa parole [3].

1. Le récit que fait Arazi des atrocités commises par les soldats du duc de Savoie n'est confirmé par aucun autre auteur ; ni Bouche, ni Nostradamus, ni Mézeray, ni Girard, ni aucun des historiens sérieux de Provence, ne mentionnent le fait ; tous au contraire s'accordent à dire que la place se racheta du sac et du pillage pour trente mille écus. Faut-il pour cela, rejeter absolument le récit d'Arazi ? Je ne le pense pas : l'auteur écrivait à Antibes ; il avait probablement connu et interrogé des témoins des faits qu'il a racontés ; et il a certainement dû se passer, après la reddition de la place, quelques excès imputables à des soudards, à des indisciplinés, etc. ; mais il faut tenir grand compte de l'exagération ordinaire de notre auteur, voulant augmenter le mérite et la gloire de son pays. Il s'est étendu à plaisir sur des détails qui certainement n'ont germé que dans son cerveau ; s'il en eût été autrement, Arazi nous eût cité ses sources ; il aurait dit dans quel auteur, dans quelle chronique ou dans quelles archives il avait trouvé d'aussi horribles détails ; au lieu de cela, il se contente de raconter les faits sans aucune preuve à l'appui. Il faut donc, à mon avis, tout en retenant le récit du vieil auteur, le réduire à des proportions raisonnables et ne pas accepter à l'aveuglette des faits d'une aussi haute gravité, lorsque leur historien n'appuie son récit d'aucune preuve. E. B.

2. Florus : Bellum Illyricum, lib, II, cap. V, qui dit : « idque, quo indignius foret, mulier imperabat, » c'est-à-dire : Et pour comble d'indignité, par l'ordre d'une femme.

3. Morery, in verb. *Charles Emmanuel.*

Nous auons veu, dans la campagne de l'année 1691, que les bastides de Nice auoyent commencé à estre touchées aux ferrements et à la futaille mobile ; mais le bon ordre a d'abord réparé toutes ces entreprises et tout s'est terminé à cette légère chose ; ainsi les victoires du roy n'ont ni injustice ni déshonneur.

Quant au fort d'Antibe, un historien de France [1] rapporte que le duc de Sauoye employa le tiers de cette somme de trente mille escus à gagner le gouuerneur de ce fort, qui se rendit à une aussi puissante attaque [2] ; mais venons à la reprise d'Antibe par le duc d'Epernon.

Le duc fust restabli par la grace de Henry IV au gouuernement de Prouence soubz le titre de commandant général ; il y vint vers la my-aoust auec une armée de 4500 hommes de pied, 1200 maitres et 300 carabins ; il trouua les affaires grandement confuses entre les troupes du sieur de la Vallette et les Prouençaux, et pensa d'abord à réparer les choses ; et comme la ville d'Antibe estoit importante au seruice, il y vint sur la fin de nouembre de la mesme année 1592 : il y

1. Mézeray.

2. César Nostradamus part. VIII, pag. 929, qui dit en parlant de l'année 1692 : « Antibe, par les anciens appellé *Antipolis*, comme qui diroit, contre-ville, auoit esté assiegé pendant le tumulte d'Arles par Cesar d'Aualos, grand et puissant seigneur d'Espagne, puis battu et pris d'assaut par son Altesse ; mais par vn si mauuois encontre, que ceux qui le defendoient, s'estoient retirez partie au chasteau, partie à la ville vieille, partie au fort, partie sauuéz par mer, dont la vieille ville auoit esté de chaud en chaud foudroyée auec trois canons, et prise à discretion : les soldats (d'enuiron deux cens cinquante des restes que Lesdiguières y auoit laissés en garnison, et du surplus qui auoit esté deffait le iour de saint Iacques) sortis auec bastons blancs, les enseignes portées à l'Infante, qui pour lors estoit à Nice, par le Marquis de Lans comme trophées de quelque insigne victoire, et l'entrée des habitans à leurs foyers domestiques rachetée pour le prix de trois fois dix mil escus. Il ne demeuroit plus que le fort que Canaux, frère du Comte du Bar, rendit au Prince, moyennant neuf mil escus, et une bonne sauuegarde, tant pour luy que pour son frère, a cause de leur voisinage. »

Et page 933 il dit : « Apres ceste délibération, à peine sont passez trois iours, que Blouac sort des portes d'Aix, portant ceste résolution au Duc, qui suiuant son train ordinaire sur l'attente de conférence empoigne cependant par escalade le fort d'Antibe, tellement irrité de ce qu'il auoit despendu contre ses tours et ses murs sept cens coups, laschez par douze foudres d'airain, auec bien peu de fraccas et d'ouuerture, que de tous les estrangers qui s'y rencontrèrent il en fit brancher vingt et deux, et mit tout le reste en vn cruel apprentissage aux rames et aux galleres. Pour le regard de Saint-Paul et de Grasse, ces deux places ne furent point attaquées, tant à cause des prochains iours de Noël, qui requeroient quelque déuote horreur et cessation de tempestes guerrières, que pour le doute du mauuais temps. » — [Arazi a donné très inexactement le texte de Nostradamus dans cette longue citation et dans celle qui forme la note I, au bas de la page suivante : j'ai rétabli ce texte d'après l'édition de Lyon, 1614.] S.

mit le siège, qui dura douze jours, pendant lesquels il battit la ville par trois endroits, et il la reprit le 6 décembre et le fort aussy, comme nous allons raconter [1].

La ville, qui n'auoit alors que de meschantes murailles, ne souffrit que cent coups de canon et fust rendue à composition par le comte d'Escalengue, qui en estoit gouuerneur pour le duc de Sauoye [2]. La composition fust qu'il sortiroit lui et mille hommes de guerre qu'il auoit dedans, bagues sauues, mesche éteinte, enseignes desployées [3] et tambours muets ; et le fort, ayant rendu inutile 700 coups de canon pendant 15 jours, fust pris d'assaut le 23 du mesme mois de décembre. Quelques historiens ont dit [4] que, pour punir l'obstination de ceux qui deffendoyent ce fort, le duc d'Epernon en fit pendre 22 et enuoya le reste aux galères. Il peut y avoir équiuoque là dessus et cette séuérité peut bien regarder la prise de Montauroux [5], qui précéda la prise d'Antibe et qui esprouua cette riguer de voir 14 capitaines pendus et 500 Sauoyards envoyés aux galères à Toulon ; mais à l'esgard de la ville et du fort d'Antibe, voici le détail que nous en auons, par l'historien de la vie du duc d'Epernon [6], qui est contraire dans cette circonstance.

« Après ce succès (il parle du siège de Montauroux) il entreprit encore le siège d'Antibe, la place estoit bien fortifiée, assise au riuage de la mer et fauorisée d'un bon port. Le duc de Sauoye, depuis la dernière conqueste qu'il en auoit faite pour s'en asseurer de partout la possession, auoit à tel point accommodé le fort, qu'il sembloit que rien ne deuoit lui en faire appréhender la perte ; le duc d'Epernon

1. Nostradamus, part. VIII, p. 932, dit : « Le Duc cependant, qui d'vne main demandoit la paix et de l'autre faisoit armer les pouppes, assiège auec sept canons et quatre couleurines Antibe, le dernier iour de nouembre, qu'il prend après auoir esbranlé ses tours et défenses de cent trente coups seulement, le sixieme du dernier mois, à telle composition que le Coronne Escalengue et mil hommes de guerre qu'il auoit dedans en sortiroient bagues sauues mesche esteinte, enseignes ployées, et tambours muets, lesquels par telle composition entièrement obseruée se retirèrent à Nisse. »

2. Bouche, part. 2, pag. 370.

3. D'après tous les autres historiens les enseignes devaient être ployées. E. B

4. Mézeray, t. III, p. 984.

5. Dupleix, sous Henry IV, p. 90, n. 24.

6. Le sieur Girard, p. 139.

se présenta néant-moins deuant la place et ayant fait sommer le gouuerneur de se rendre, son trompette fust renuoyé auec mépris. Il falust donc venir réglément aux attaques, s'auancer par tranchées, dresser des batteries et obseruer tout ce que les lois de la guerre prescriuent dans ces entreprises difficiles. La ville fust quelques temps deffendue, mais le gouuerneur l'ayant enfin quittée, il se retira dans son fort; il pensoit y estre en estat de faire inutilement consommer au duc son temps et son armée »[1].

« Outre la force et l'assiette de la place, il y auoit encore cette commodité, que toutes les nuits, par l'ordre du duc de Sauoye, une galère partoit de Nice, qui ne manquoit pas d'apporter tous les rafraichissements dont les assiégés auoyent besoin, de retirer les malades, d'amener de noueaux soldats et de pouruoir à toutes les choses nécessaires. »

« Ce secours, si ordinaire et si à propos, faisoit espérer au gouuerneur qu'on ne le sçauroit jamais forcer; le duc d'Epernon n'estoit pas marri de cette confiance, qui lui faisoit espérer un meilleur succez dans son entreprise. Il continuoit tousiourts les trauaux et il tentoit toutes sortes de voyes pour venir à bout de son dessein : enfin son canon ayant fait une ouuerture dans la courtine du mur en lieu assez escarté, il s'apperceut que ceux du dedans n'y faisoyent aucune garde; il creust par là qu'ils n'auoyent pas remarqué la bresche, et conçeut incontinent le projet de tirer party de cette négligence. Pour cet effet, il commanda à un sergent d'aller reconnoistre cette bresche, le sergent entre et sort par le trou, assez grand pour laisser passer un homme fort à l'aise; il rapporte au duc qu'il y auoit si peu d'ordre dans la place, que personne n'auoit pensé à réparer cette ouverture, qu'on n'y faisoit aucune garde, et sur cela il fust résolu que dès le lendemain on feroit une attaque de ce costé là; pour la faire mieux réussir on en fit une géné-

1. Le texte de Girard n'est pas exactement celui que donne Arazi, mais comme c'est une citation, j'ai corrigé ce texte sur l'ouvrage de Girard (*Hist. du duc d'Espernon*, Paris 1655, in fol.) E. B.

rale, afin d'occuper les assiégés en plusieurs lieux. Tandis qu'ils estoyent occupés à ces fausses alarmes, le duc fit couler cinquante bons hommes soutenus de cent et ces cent d'un plus grand nombre pour donner par l'ouuerture. Ce dessein réussit : l'alarme ayant surpris le gouuerneur dans son lit, il sortit de sa chambre pour accourir à la place d'armes avec sa robe de nuit et ses pantoufles ; on le prit en cet estat et la place par assaut. Quoique par les lois de la guerre toutes choses fussent à la disposition du vainqueur, le duc, néant-moins, continuant dans la voye de la douceur, qu'il auoit prise après la séuérité de Montauroux, deffendit absolument le meurtre et se contenta de retenir prisonnier le gouverneur et quelques officiers. Le duc de Sauoye, qui faisoit son principal arsenal de cette place, l'auoit si bien munie d'artillerie, que le duc y trouua trente pièces de fonte verte, entre lesquelles il y auoit quatorze couleuurines royales ou bastardes et grande quantité de munitions, qui ne luy seruirent pas peu pour continuer la guerre contre le duc de Sauoye mesme. »

« La galère de Nice, continue cet historien, ne manqua pas de se présenter la nuit suiuante ; et si on se fust auisé de répondre à son signal par le contre-signe accoutumé, elle eust esté prise auec la place ; mais dans la chaleur de la victoire, personne n'ayant pensé à cela, elle se retira sans auoir aucun dommage ; ceux qui la conduisoyent, ayant bien jugé, par l'omission du signal et par la confusion qu'ils oüyrent dans la place, qu'elle deuoit estre prise. » [1]

1. Ici encore Arazi parait être dans le vrai, et il ne semble pas douteux que Mézeray a confondu les deux sièges ; les autres auteurs, tels que Bouche et Nostradamus, ne mentionnent rien à ce sujet, ce qui vient encore confirmer le dire d'Arazi ; car si le duc avait fait preuve d'une telle sévérité, il est certain que ces auteurs en auraient parlé, de même qu'ils l'ont fait pour Montauroux, E. B.

§ I

DU FORT CARRÉ ET DES FORTIFICATIONS DE LA VILLE D'ANTIBE

Le fort fust basti durant le règne du roy Henry II, enuiron l'an 1550, à l'entrée du port d'Antibe; Sa Majesté assista de son secours Octauien Farnèse, duc de Parme, contre l'empereur Charles V, qui voulloit dépouiller ce duc de ses estats. Ce secours fust une rupture, et le roy voulut mettre à couuert des insultes la ville d'Antibe par cette deffense. Claude de Sauoye, comte de Tende, gouuerneur de Prouence, admiral des mers du Leuant, eust le soin de sa construction, et ce fort fust appelé de Saint-Laurent à l'occasion d'une chapelle de ce nom qui fust démolie. C'est pour cela que dans la procession des Rogations, les prestres disent, sur le port, l'oraison de saint Laurent suyuant l'ancien manuscrit de la paroisse, comme on la disoit dans les temps de l'existence de cette chapelle. Il fust basty, de l'autre costé du port, une tour dite de Saint-Jaume, sur une éléuation de rochers, que l'on a détruite en aplanissant cet endroit par les mines, dans les nouueaux ouurages des fortifications. Les consuls d'Antibe sortant de charge sont esleus capitaines de quartier, et cette tour estoit le poste de secours en cas d'occasion; il y en a des lettres patentes du roy Henry III du moys de januier 1578; enfin la nouuelle fortification d'une plate-forme auec une batterie de vingt-quatre canons est de meilleur seruice.

Quant aux fortifications, je ne prétends pas en faire un détail dans toutes les particularités de leur construction, les murs des villes sont des choses saintes, et il est délicat d'y toucher; j'obserue seulement à mon dessein, que la ville d'Antibe est une ville de guerre, que les fortifications en sont très belles et bien entendues, et que l'on y va donner une entière perfection par ordre du roy, et c'est tout dire là dessus. Les quatre bastions du costé de la terre, à commencer par

le fort, sont dits de Rosny, de Guise, Royal et Dauphin; et en allant plus auant, dans le tour de la ville vers la mer, ce sont les bastions d'Alaist, d'Epernon, du Suisse et de Chauigny, ou de la placette, et les ouurages du fort. Les premie s bastions principaux furent faits soubz Henry IV, après l'année 1608, et autres en autres temps; et ces années dernières ont perfectionné et acheué le bastion Dauphin, comme l'année 1691 a perfectionné les flancs, les parapets, les fossés et les terrassements, et les années 1692 et 1693 presque tous les autres dehors de la place, et qu'enfin l'année 1699 et les suyuantes ont embelli par des reuestissements à la mode.

L'ouurage du port fust commencé le 25 may 1680, et l'espuisement de l'eau du bassin commença le 24 may 1683, par machines et à la main auec le baril, par des rangées d'hommes sur des eschafauds de bois. Il faisoit beau voir ce bassin, creusé à sec par un bastardeau qui tenoit l'eau suspendue à plus de 25 pieds d'éléuation. Tout le fond fust aplani par plus de 2,000 ouuriers, sur une terre forte comme du tuff, et nous y auons vu jouer des parties de ballon, curiosité qui attiroit tout le voisinage. La digue de ce bastardeau fust doucement rompue le 12 aoust 1683 et l'on a continué par la suite tous les autres ouurages. L'on trouua dans l'excauation deux plans de galère antique, n'ayant que des clous de cuivre et de fonte dans les entablements, un candelabre de marbre, des larmoyrs de terre cuyte et des lampes perpétuelles de mesme, beaucoup de belles médailles bien conseruées de presque tous les douze empereurs et de plusieurs autres de ceux qui les ont suyuis jusqu'à Decius; il y en auoit de grand et de moyen bronze et un grand nombre de cuiure de Corinthe de toute qualité.

FIN

SUPPLÉMENT

Sur une feuille détachée se trouve l'inscription suivante sans indication aucune. C'est l'inscription tumulaire de M. de Forbin Janson :

SISTE VIATOR
ET FLETV PLANGE MA
XIMO
IACET SVB HOC TVMVLO
NOBILE COR
VIR · POT · DOM · D · LAVRENTII A FORBINO
MARCHIONIS IANSONII
BARONIS VILLAE LAVRAE
MAVRE PLVRIVMQVE LOCORVM DOMINI
ARVERNAE REGIONIS OLIM TRIBVNI
VRBIS ANTIPOLIS ARCISQVE
EIVSQVE DITIONIS
GVBERNATORIS
COR DEO INTIMVM
QVIA VERE CHRISTIANVM ANIMANS
COR REGI GRATVM
QVIA REGI ADDITVM FORTITER
COR ANTIPOLENSIBVS CHARVM
QVIA IN OMNIBVS SEMPER BENEFICIVM
ABI VIATOR
CORDIS MAGNANIMI
FIDI CVSTORIS
MEMORA CORDA ANTIPOLENSIVM
GEVOVEFA A SALVDIA
VXOR OPTIMA · POS ·
IV · NON · IVL · A · M · DCXCII

Cette inscription, que je crois inédite, devait probablement être gravée sur une plaque de marbre pareille à celle du sire de Montolieu, qui est aujourd'hui chez le colonel Gazan (Voir ci-dessus chap. VI, p. 78, note 1), et devait lui faire pendant dans l'ancienne cathédrale. Elle est égarée pour le moment, peut-être quelque jour se retrouvera-t-elle. E. B.

TABLE DES MATIÈRES

DES VARIATIONS DE LA MORALE

DANS LE GENRE HUMAIN

I

Savoir affirmer où il faut affirmer, nier où il faut nier, et douter où il faut douter, est chose peu commune. C'est un mal assurément que d'affirmer où il faudrait douter, où il faudrait nier : c'est un plus grand mal de nier, de douter même, sans motif légitime. On a besoin de connaître pour agir ; et connaître, n'est-ce pas croire ? Le scepticisme est funeste. Un sceptique absolu, si un pareil prodige ou un pareil monstre pouvait exister, ne vivrait pas. Des philosophes, dans la hauteur sereine de leurs chaires,

> Edita doctrina sapientum templa serena,

ont pu se faire honneur de conclure à l'incertitude universelle, parlant, sans certitude d'être, à un auditoire ravi de les entendre et de les applaudir sans être bien assuré ni de les applaudir ni de les entendre, à un auditoire qui peut-être n'était pas : tout se passe alors comme dans ces royaumes du vide où l'on voyait (les voyait-on ?)

> l'ombre d'un cocher
> Qui, tenant l'ombre d'une brosse,
> Nettoyait l'ombre d'un carrosse.

Mais, dès qu'ils descendent de leurs chaires dans la vie, ils oublient vite ici-bas les belles choses qu'ils ont débitées là-haut ; et bien leur en prend : Pyrrhon, enseignant, est

Pyrrhon, le maître des pyrrhoniens ; Pyrrhon, vivant, n'est pas un pyrrhonien, mais un homme. L'astrologue qui

> un jour se laissa choir
> Au fond d'un puits,

ce n'était point par pyrrhonisme : c'était qu'il ne l'avait pas vu. Si aussi bien, au lieu d'être un simple astrologue, il eût été Pyrrhon en personne, et qu'il eût vu le puits, il eût cru à ses yeux, au sortir d'un savant enseignement où il eût clairement démontré qu'il n'y fallait pas croire ; après avoir parlé en systématique, il eût agi en homme, et doublement : il se fût détourné du précipice, et se fût contredit. Heureux d'être sage au prix d'une inconséquence ! La plupart des hommes sont inconséquents, et n'en sont pas plus sages. Devant cette insolente nécessité d'agir et de vivre qui ne respecte ni systèmes ni chaires, il n'y a point pyrrhonisme qui tienne : « La nature soutient la raison impuissante, et l'empêche d'extravaguer jusqu'à ce point (Pascal) »

Dira-t-on que cette impossibilité même d'être conséquent avec son scepticisme sauve le sceptique ? — Dans ses intérêts matériels, peut-être : la vie terrestre, la vie présente, a des exigences qui s'imposent assez impérieusement pour faire taire toute rébellion. Mais il n'en est plus ainsi dès qu'il s'agit de la vie morale. Le doute sur les grandes vérités dont elle relève la rend à tout le moins languissante et molle. Encore, s'il porte sur la divinité, sur la Providence, sur la vie éternelle, est-il compatible, chez quelques âmes d'élite, avec la foi au devoir, et avec la pratique du bien qu'inspire une telle foi. Mais s'il porte sur le devoir ? Si la distinction du bien et du mal ne paraît fondée que sur des préjugés, fruits d'habitudes séculaires mais arbitraires en elles-mêmes ? Si la loi morale n'est qu'une chimère : pour les bonnes gens illusion, convention pour les habiles ? Si l'illustre mourant qui, se frappant de sa main, dit : « Vertu, tu n'es qu'un nom ! » ne jette au monde, en ce cri de désespoir, que le cri de la vérité ? Triste vérité pour les malheureux, joyeuse pour les heureux : commode aux vainqueurs, qui

ajouteront à la raison du plus fort celle du plus sage ! Il est difficile de sacrifier l'intérêt ou la passion à l'obligation morale quand on croit en Dieu, quand on travaille pour la vie éternelle ; presque impossible quand, sans croire à la vie éternelle, on croit du moins à l'obligation morale : que fera donc celui pour qui l'obligation morale n'existe pas ? Qui doute de l'existence des corps (en a-t-on sérieusement douté ?) est ramené à la vérité, dans la pratique de la vie, par les besoins, par les plaisirs, par tous les intérêts de la vie ; qui doute du devoir est encore écarté de la vérité, dans la pratique de la vie, par la vie même, dont les besoins, dont les plaisirs, dont tous les intérêts le combattent.

Le scepticisme peut avoir, dans les intelligences diverses, divers points d'appui : le plus solide est, sans contredit, le désaccord des hommes sur les mêmes objets de foi. Rien n'ébranle plus la croyance naturelle qu'on aurait en une vérité, que de voir la diversité des croyances, d'où l'on a peu de peine à conclure qu'il n'y en a point qui soit véritablement naturelle aux hommes. On doute de la philosophie, parce qu'on voit ou qu'on croit voir plusieurs philosophies, entre lesquelles on se sent incapable de choisir ; et il n'a pas manqué de logiciens avisés, d'habiles raisonneurs, pour faire du scepticisme philosophique établi sur ce motif un argument irréfutable en faveur de la religion. Leur argument a paru si fort, qu'on le leur a pris contre eux-mêmes : comme on doute de la philosophie parce qu'il y en a plusieurs, on doute de la religion pour le même motif.

C'est que l'homme, fait pour vivre en société, ne s'isole pas plus dans sa vie intellectuelle et morale que dans sa vie physique. Il a plus de confiance en autrui qu'en soi-même ; ou plutôt, il ne sépare pas autrui de soi-même, et ne se croit qu'autant qu'il retrouve autrui en soi ou qu'il se retrouve en autrui.

Quandoquidem sapiunt alieno ex ore, petuntque
Res ex auditis potius quam sensibus ipsis (Lucr.).

Il est ainsi pour toute vérité, même sensible. Que d'autres hommes, nos semblables, n'aperçoivent pas avec nous un

objet que nous voyons de nos yeux, que nous touchons de nos mains, nous doutons de nos propres mains, de nos propres yeux ; nous soupçonnons quelque hallucination ; nous craignons une maladie, un rêve, un délire. Nous sentons que la vérité est la même pour tous les hommes. Quand c'est le spectacle du désaccord des hommes qui engendre le scepticisme, qu'est-il autre chose qu'un acte de foi en l'humanité, ou en la communauté de la raison ?

Ce désaccord, si fâcheux partout où il se présente, s'est-il également produit dans la détermination des règles de la conduite humaine ? Y aurait-il plusieurs morales, comme on va répétant qu'il y a plusieurs philosophies, plusieurs religions ? La chose, il faut en convenir, serait grave. Sans doute, c'est de mes yeux que je vois, de mes oreilles que j'entends, et je n'ai pas besoin, pour être assuré qu'un orage éclate au-dessus de ma tête, d'un autre témoignage que le leur. Il me suffit aussi, pour être assuré que je dois souffrir plutôt que de nuire à personne, que ma conscience me le dise. Mais comment, si nous sommes plusieurs présents dans le même temps et dans le même lieu, puis-je être le seul à voir, à entendre l'orage ? Comment la conscience de l'humanité tout entière pourrait-elle n'être pas d'accord avec la mienne dans la déclaration d'un devoir ? Certes, il me serait malaisé de n'être point profondément troublé, s'il y avait désaccord entre le genre humain et moi. Mais non, la raison est une ; et le désaccord qu'on accuse n'est qu'une vaine apparence, à laquelle il ne faut pas se laisser surprendre.

A ne considérer que la surface, rien de plus différent, chez les différents peuples de la terre, que les mœurs, les habitudes, les règles de conduite, les maximes de sagesse ; rien de plus différent que les lois mêmes ; et rien de plus différent aussi que les théories, soit religieuses, soit philosophiques, que les conceptions qu'on a eues des principes du devoir, de la science du bien. Autant d'âges de la civilisation humaine, autant de morales. Mais cette diversité qui éclate à la surface couvre une profonde unité. Toutes ces

morales ne sont que des formes diverses, ou des applications diverses, ou des degrés de développement divers, d'une morale universelle. La retrouver sous tant de mœurs si variées, sous tant de lois si opposées, sous tant de systèmes qui se combattent, la dégager du milieu de tant de formes qui l'enveloppent et la déguisent, la reconnaître derrière tant de masques ; rendre compte des points de son développement où elle s'arrête, des déviations où elle s'égare, des contrariétés où elle semble se diviser contre elle-même et périr, la rétablir enfin dans sa vérité, la restituer à elle-même : quelle tâche offrirait plus d'intérêt, quelle œuvre serait plus instructive ?

Nous ne prétendons pas remplir ici cette tâche, accomplir cette œuvre: nous voudrions indiquer d'un trait rapide comment elle doit être conçue, comment il serait possible à un plus habile, ou mieux préparé, de la mener à bonne fin.

II

Diversité de mœurs, diversité de lois, diversité de systèmes et d'écoles, tout semble d'abord se réunir contre la prétention ou la chimère d'une morale qui serait universelle parce qu'elle serait naturelle. « Ils sont plaisants, dit Montaigne, quand, pour donner quelque certitude aux lois, ils disent qu'il y en a aucunes fermes, perpétuelles et immuables, qu'ils nomment naturelles, qui sont empreintes en l'humain genre par la condition de leur propre essence ; et de celles-là, qui en fait le nombre de trois, qui de quatre, qui plus, qui moins : signe que c'est une marque aussi douteuse que le reste. Or, ils sont si défortunés (car comment puis-je nommer cela, que, d'un nombre de lois si infini, il ne s'en rencontre pas au moins une que la fortune et témérité du sort ait permis être universellement reçue par le consentement de toutes les nations ?), ils sont, dis-je si misérables, que, de ces trois ou quatre lois choisies, il n'y en a une seule qui ne soit contredite et désavouée, non par une nation, mais par plusieurs. Or, c'est la seule enseigne véri-

table par laquelle ils puissent argumenter aucunes lois naturelles, que l'université de l'approbation : car ce que nature nous aurait véritablement ordonné, nous l'ensuivrions sans doute d'un commun consentement; et non-seulement toute nation, mais tout homme particulier ressentirait la force et la violence que lui ferait celui qui le voudrait pousser au contraire de cette loi. Qu'ils m'en montrent, pour voir, une de cette condition ! »

Voilà l'objection. Etablissons-la dans toute sa portée, dans toute sa force.

Jusqu'où s'est étendue la diversité des mœurs ? Jusqu'à la contrariété ; et non pas seulement sur quelques points, mais sur tous les points. Il n'est pas une habitude réputée vertu chez quelque peuple, qui chez quelque autre n'ait été réputée vice. « Plaisante justice, qu'une rivière ou une montagne borne ! » s'écrie Pascal. Et Montaigne, dont il s'est inspiré : « Quelle bonté est-ce que je voyais hier en crédit, et demain ne l'être plus, et que le trajet d'une rivière fait crime ? Quelle vérité est-ce que ces montagnes bornent, mensonge au monde qui se tient au delà ? »

Que se doit l'homme à lui-même ? De s'instruire, de fortifier son intelligence, d'éviter l'ignorance, qui en est le néant, et l'erreur, qui en est la mort ? De suspendre et d'attendre, mais en cherchant à connaître ; de se réserver, de douter, tant que la clarté de la vérité ne luit pas encore à ses yeux? De croître en science, mais de croître surtout en puissance, en droiture et en élévation de raison ? — L'esprit *positif* des Romains n'avait que dédain pour les hautes spéculations de la pensée, et pour les paresseux qui se livraient à cette œuvre inutile qu'un blâme superbe. L'esprit *positif* ne s'est pas confiné dans Rome, et un blâme tout semblable poursuit en bien des pays la paresse du travail philosophique. Il en est d'autres où c'est, au contraire, à la vie contemplative qu'appartient l'estime, tandis que la vie active est peu prisée, lot misérable des pauvres, des humbles, des inférieurs. Ailleurs, la recherche de la vérité est proscrite comme une révolte de l'orgueil contre la foi, et l'effort pour comprendre

comme un crime de lèse-divinité : on impose l'obligation morale de croire sur parole, sans preuve, ou avant la preuve; on interdit le doute, même provisoire, hypothétique, purement scientifique; on interdit surtout l'enquête sur les mystères, et le monde est plein de pieuses gens qui ne regardent qu'avec une véritable épouvante ces rebelles, ces hérétiques, ces enfants de Satan, ces êtres qui pensent, qui raisonnent, qui ne s'en rapportent pas à la parole dominatrice !

L'homme se doit-il d'exercer sur ses propres inclinations l'empire du maître, de les gouverner, de les diriger, de les régler sans les détruire, de faire effort pour amoindrir en lui-même les basses et pour y accroître, par tous les moyens dont il dispose, par les pénétrantes influences de la musique, de la peinture, de la poésie, de l'art, celles qui, hautes et généreuses, le portent vers l'idéal ? — Ici, on lâche la bride aux passions; là, on se travaille pour les étouffer et comme pour se mutiler soi-même. On estime les natures passionnées, ardentes, puissantes; on estime les apathiques, ou ceux qui se sont rendus tels : on a du respect, on a de l'admiration, pour les eunuques. Plusieurs sociétés ont vu dans les artistes des prêtres de l'idéal, dans les poëtes des prophètes, des révélateurs, des favoris que le ciel inspire; d'autres les excommunient du même anathème dont ils poursuivent Satan, ses pompes et ses œuvres, et je ne sais si la sainte horreur de tels sectaires bien connus, puritains, calvinistes, jansénistes, n'a pas été plus impitoyable encore pour l'art que pour la science. Ceux-ci ont admis la science en quelque mesure, bien que Pascal se soit amèrement reproché, comme des péchés graves, les études scientifiques de sa vie mondaine. Passe encore pour certaines sciences; mais l'art ! C'est l'abomination de la désolation, et la voûte du temple s'écroulera sur nos têtes ! D'autres, enfin, ne voient dans l'art qu'un plaisir, et dans les artistes des hommes occupés à charmer l'oisiveté de leurs semblables. Le plaisir même, il en est qui, sans le louer ni le blâmer, l'admettent comme une chose naturelle.

légitime en soi : commode théorie, que la pratique d'un grand nombre de nations a poussée aussi loin que la dépravation de l'imagination humaine le peut concevoir ; il en est qui le repoussent comme illégitime et coupable en soi, et qui font précisément consister le péché dans le plaisir. Sobriété, chasteté, tempérance : là, c'est prudence et modération qu'on entend sous ces mots ; ici, c'est abstinence, c'est continence absolue.

L'homme se doit-il de soutenir sa dignité d'être libre ? — On estime une fierté virile ; mais on estime l'humilité, la résignation passive, l'esprit d'obéissance, et jusqu'au servilisme politique, suite d'un servilisme religieux qui, pour certaines gens, est l'idéal même de la vertu. Suivant l'éducation qu'on a reçue, savoir être libre est la propre marque ou d'une grande âme ou d'une âme orgueilleuse ; cesser d''être libre, c'est, au jugement des uns, dégrader l'humanité en soi, descendre du rang de personne à celui de chose ; c'est, au jugement des autres, s'élever à la perfection de l'abnégation chrétienne. Qui se livre à une autorité « comme un bâton aux mains d'un vieillard, » par ce même acte par lequel il s'engage à l'obéissance absolue non plus d'un homme mais d'un cadavre, *perinde ac cadaver*, excite en des cœurs différents, également sincères, des sentiments tout contraires de réprobation ou de vénération.

L'homme se doit-il de conserver, de développer, d'orner et de parer son corps, d'entretenir et d'embellir cette demeure ou plutôt ce temple de son âme, de croître en force et en grâce comme en sagesse ? — Les cyniques se firent une vertu, et on leur fit une vertu, de vivre nus, sales et grossiers ; les Spartiates mirent leur gloire dans une rudesse qui ne nous paraîtrait guère moins repoussante ; et combien de chrétiens, combien de boudhistes, ont été vénérés pour la courageuse pratique d'étranges macérations, de mortifications inouïes ! En d'autres sociétés, l'admiration s'est portée sur ceux qui étaient capables de vider d'un seul trait les plus amples coupes, et la puissance de boire a été, comme la bravoure dans les combats, un titre d'honneur.

Le travail fut longtemps méprisé ; on commence à l'honorer aujourd'hui. Point n'est besoin d'aller bien loin ni de remonter bien haut pour voir la vie oisive tenue en singulière estime : c'était vivre noblement que vivre sans rien faire. L'oisiveté, cette mère de toute frivolité comme de tout vice, fut une noblesse. De nos jours même, où du moins l'on tient quelque compte d'une vie occupée, quels sont ceux qui infligent à la vie oisive la mésestime qu'elle mérite ? Elle trône dans les salons ; elle jouit de la considération publique ; les égards, les respects, les saluts dus au travail utile vont, se trompant d'adresse, à la fainéantise riche, qui les prend pour siens, et en triomphe.

Le suicide est, pour beaucoup, le plus affreux des crimes, le seul qui, quand il réussit, ne laissant pas de place au repentir, échappe à la divine miséricorde. Les parricides ont encore, après la juste peine qui les a retranchés du nombre des vivants, les prières de l'Eglise, avec une sépulture chrétienne : l'Eglise refuse un peu de terre, l'Eglise refuse ses prières à ceux à qui Dieu même ne peut plus, le voulût-il, accorder le pardon, aux suicides. Leur crime est le seul qui soit irrémissible : si bien que, il y a quelques années, un insensé voulant, sans se tuer, rejeter le fardeau d'une vie dont il était las, n'imagina rien de mieux que de se faire assassin, dans l'espérance d'une condamnation à mort : celui qui, au sortir d'un théâtre, à Lyon, frappa d'un poignard dans la foule une victime qu'il ne connaissait point, cherchait, par l'acte monstrueux qu'il commettait, une manière de mourir lui-même, criminel, mais absous, assassin, mais non suicide ! tant la mort volontaire inspire l'horreur ! Elle inspira autrefois l'admiration : l'histoire est remplie de suicides illustres, de grands hommes qu'a faits grands précisément ce meurtre de soi, si abominable à d'autres yeux. Mais chez nous-mêmes, le monde n'inflige-t-il pas la honte aux malheureux qui, contraints par des circonstances fatales à choisir entre la vie avec le déshonneur et la mort volontaire, ont reculé devant le crime de la mort volontaire ou devant la crainte de la mort, et, soit manque

de courage, soit force d'une âme inaccessible au désespoir comme à la gloire humaine, ont préféré vivre ? Les anciens, les stoïciens surtout, furent moins tragiques : ils considérèrent la vie comme une propriété dont on peut disposer à son gré, dont on use tant qu'elle plaît, dont on se défait dès qu'on en est las : *Placet ? Vive. Non placet ? Licet eo reverti, unde venisti* (SEN.). Le corps n'est-il point le serviteur de l'âme ? Et depuis quand est-il défendu de renvoyer un serviteur importun ? Ou depuis quand n'est-il plus permis de sortir de table sitôt qu'on a assez mangé ?

Cur non, ut plenus vitæ conviva, recedis (LUCR.) ?

III

Que l'on parcoure tous les devoirs dont l'ensemble constitue ce qu'on nomme aujourd'hui la morale individuelle, je doute qu'on en rencontre un seul qui n'ait été nié par des sociétés entières, qui n'ait été violé avec l'approbation, quelquefois avec l'admiration publique. Toutes ces divergences dont la pratique des peuples, dont les mœurs des nations offrent le spectacle funeste, ne prouveraient rien si elles se bornaient à la pratique, aux mœurs : que conclure contre la morale de la conduite des vicieux ? Mais c'est de la conduite des gens vertueux, c'est de mœurs approuvées, c'est d'une pratique de sagesse, qu'il s'agit ici ; et voilà ce qui rend si funeste le spectacle de telles divergences.

Ce sera pis si, de la morale individuelle, nous nous retournons vers la morale sociale. Il semble que celle-ci soit plus sacrée encore. Que de gens n'en reconnaissent point d'autre ! Que de gens qui ne croient pas se rien devoir à eux-mêmes, mais croient devoir à autrui ! qui s'estiment gens de bien et honnêtes s'ils ne font de tort à personne, de quelque manière qu'ils se comportent pour leur propre compte, dans quelque sens qu'ils gouvernent leur vie privée ! Trouverons-nous enfin, sur la règle qui doit pré-

sider aux relations des hommes, cet accord vainement cherché dans leurs mœurs particulières? Nous ne le trouverons pas. Le même désaccord attristera nos yeux: d'autant plus triste, en effet, d'autant plus grave, que, les relations des hommes entre eux étant la matière même des lois, la divergence des lois s'ajoutera, comme pour la consacrer et la rendre à jamais irrémédiable, à celle des mœurs.

Considérons donc l'homme dans l'humanité. Entendez-vous retentir d'âge en âge ces grands commandements sortis moins encore de la conscience que du cœur de l'homme? Tu ne tueras pas. Tu ne déroberas pas. Tu ne te vengeras pas. Tu ne te feras pas justice à toi-même. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais point qu'on te fît à toi-même. Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît à toi-même. Respecte la personne, la réputation, l'honneur, la propriété, respecte la liberté d'autrui. Respecte le droit.

Le droit? Ah! les mœurs qui jusqu'ici ont prévalu, les lois qui ont régné dans les sociétés, l'ont-elles consacré, ont-elles su même le reconnaître?

Le droit? Laissons les anthropophages, laissons ces sauvages, qui cependant furent des hommes. Mais l'esclavage, mais la traite des nègres, mais la guerre, mais les persécutions religieuses, mais... Qui se flatterait d'épuiser la sombre nomenclature des attentats que consacrent les mœurs, que permettent, que commandent les lois, contre le droit d'autrui, contre ce droit qu'il leur appartient de définir et de défendre?

Tu ne tueras point? On tue ses ennemis. On les tue au nom de la patrie, pour la protéger contre leur agression, et c'est légitime défense; ou pour l'agrandir à leurs dépens, pour leur imposer un joug, pour s'emparer de leur territoire: et la gloire n'est pas moindre, et les lois ne sont pas moins complices de l'homicide, dans cette sorte de vol à main armée qu'on nomme conquête, ou dans ces batailles que sanctifie, en les rendant nécessaires, un trop juste motif!

« Le tigre déchire sa proie et dort ; l'homme devient homicide et veille,» a dit Chateaubriand. Il devait dire : Le tigre ne déchire pas le tigre, mais l'homme déchire l'homme, et dort, dans son triomphe, le sommeil du juste ! De quelle nature, en vérité, sont les rapports des peuples ? Ces peuples sont-ils peuples d'hommes, ou peuples de bêtes féroces ? Et de combien de brigandages se compose la gloire des plus fières nations ! Toutes se sont admirées dans leur gloire, et il n'est point de victoire, même sur le droit foulé aux pieds, même sur la justice conspuée, même sur le ciel outragé, qui n'ait été célébrée par un cantique d'actions de grâces !

Encore si l'on ne tuait que ses ennemis ! Mais on tue ses compatriotes, ses concitoyens. On tue pour la protection d'une fabrication dite nationale, d'un commerce, d'un titre, d'un rang, d'un droit fictif, d'une classe d'hommes, d'un homme qu'on favorise par un privilège qui va jusqu'à lui subordonner la vie d'autrui ; et la loi ici n'est plus seulement complice de l'homicide, la loi en est l'auteur ! On tue, et avec un raffinement de tortures, les malheureux qui ne partagent pas une croyance. On tue pour venger une insulte, pour punir une atteinte à l'honneur. On tue pour imprimer la terreur en l'âme de ceux qui tuent, et pour apprendre ou rappeler aux autres le grand commandement : « Tu ne tueras pas ! »

Les lois ont diversement permis ou même diversement ordonné, et les mœurs ont diversement approuvé, ces diverses formes d'homicide. La torture a été établie, puis abolie. La peine de mort a été établie, elle est abolie chez quelques peuples : chez nous, la peine de mort en matière politique. Le duel a été établi sous le nom de jugement de Dieu : nos lois civiles aujourd'hui l'interdisent mollement, et nos lois militaires ne le condamnent pas encore. *Dent pour dent, œil pour œil,* disait l'ancienne justice, celle surtout que l'on se rendait à soi-même ; et il y a encore des populations qui considèrent la vengeance comme un devoir étroit et sacré : le *Colomba* de P. Mérimée n'est point une fable. Le tyran-

nicide a eu ses apologistes, et les tyrannicides leurs admirateurs. Judith est une des héroïnes de l'histoire sainte. Quel catholique, dans les siècles passés, ne se fût fait un mérite devant Dieu de l'extermination des protestants ; ou quel protestant, de l'extermination des catholiques ? Qui ne connaît les *auto-da-fé*, ces *actes de foi* qui étaient des bûchers, dans la catholique Espagne ? Qui ne connaît l'inquisition ? Mais la révocation de l'Edit de Nantes, conseillée par le clergé de France, fut pour Bossuet l'acte le plus glorieux du glorieux règne de Louis XIV; mais la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy fut accueillie du pape avec des transports de joie ; mais il n'y a point de religion dont l'histoire ne soit l'histoire d'un fanatisme ; mais le paganisme eut ses fanatiques, et Socrate fut condamné à boire la ciguë ! Il y a eu aussi des lois de tolérance ; il y a aussi aujourd'hui, en certains pays, ce qui vaut mieux, des lois de liberté. La liberté de l'industrie, du commerce, mille autres, sont-elles de droit naturel ? Qu'en dit la morale ? Qu'en disent les lois? Elles ont beaucoup varié dans leurs réponses à ces peu discrètes questions : les unes, favorables au libre-échange ; d'autres, protectrices et prohibitrices, créent des contrebandiers, qui se font tuer et qui tuent. Toutes lois sur toutes sortes de matières, toutes discordantes et mal sûres d'elles-mêmes, et qui toutes se sont exécutées avec l'autorité de la certitude morale, soit en respectant la vie, soit, pour peu qu'elles l'aient rencontrée sur leur passage, au prix de la vie. Ne faut-il point que force reste à la loi ? Toutes ont prévalu, au besoin, contre le commandement qui dit : « Tu ne tueras pas ! »

Tu ne déroberas pas ? Ne parlons plus de ces conquêtes illégitimes, aussi odieuses que glorieuses, et qui ne sont que de formidables vols. Mais le larcin était permis à Sparte, et, s'il était habile, honoré. Des populations entières ont ignoré la propriété. D'autres l'ont réglée à leur fantaisie, ce qui est encore la méconnaître. En certains pays, l'Etat a été le propriétaire des biens-fonds, qui ont été affermés à des particuliers. Louis XIV déclare en son testament que la

propriété des biens de tous les sujets est au roi : c'est la doctrine de l'ancien régime. Ici, la loi dispose des biens d'un homme après sa mort, et les divise en parts égales entre ses enfants, ou entre les héritiers qu'elle-même institue, sans lui permettre de faire à l'un d'eux un autre avantage que celui qu'elle fixe elle-même : elle va jusqu'à déterminer le mode du partage : ce ne sera pas une valeur égale à chacun, ce sera une part égale de toutes les natures de biens ; ailleurs elle croirait attenter à la propriété en limitant la liberté testamentaire. Elle a tour à tour, suivant les temps, suivant les lieux, admis et repoussé la propriété de mainmorte. Elle a prescrit, dans sa pénalité, des confiscations ; puis les a proscrites. Elle a autorisé des banqueroutes publiques, des fabrications de fausses monnaies, des réquisitions et des pillages pour besoins de guerre ou autres, des fixations de prix de marchandises au préjudice soit des vendeurs soit des acheteurs, etc.; et, les temps ayant changé, elle a condamné tout ce qu'elle avait fait. Elle en a usé avec la propriété comme avec la vie humaine, se contredisant à chaque changement de latitude ou de saison.

Quelle sera donc la morale sociale, si on l'étudie dans l'histoire ? Quand Voltaire ouvrait sa *Henriade* par ces deux vers :

> Je chante le héros qui régna sur la France
> Et par droit de conquête et par droit de naissance,

se doutait-il, le redoutable novateur, qu'il écrivait une vieillerie ? Aujourd'hui, le droit de naissance est contesté, le droit de conquête est nié.

Peut-être, si, au lieu de considérer l'homme en société, nous le considérons dans ce qui est le fondement de la société, dans la famille, marcherons-nous sur un terrain plus ferme : nous trouverons sans doute ici des mœurs plus constantes, des lois moins acharnées à se contredire, à se combattre les unes les autres. Notre espérance va être frustrée. Rien de plus variable, dans les lois comme dans les mœurs, que les rapports de l'homme avec la femme. Qu'il me suffise

de rappeler et la communauté des femmes, comme à Sparte, et la polygamie, comme en Orient, et ces introductions légitimes de la vassale, de la servante, de la captive, dans la couche du maître, et ces prostitutions conformes à d'étranges lois, et ces unions entre frère et sœur, qui furent saintes, et qu'on abhorre. Le divorce a été accordé, puis retiré. Il y a des pays, tels que la Moldavie, où l'on peut divorcer jusqu'à cinq fois; il y en a où il a été défendu aux veuves de survivre à leurs époux : parler des veuves du Malabar est un vieux lieu commun. La loi détermine diversement les conditions du mariage : il y avait trois sortes de mariage chez les seuls Romains; ailleurs, elle ne s'en est pas même occupée, elle a laissé à l'Eglise tout le soin d'un acte si grave. Elle détermine diversement les droits des époux, allant de la puissance absolue du mari sur la femme à la presque égalité des deux. Elle détermine diversement les droits et les obligations des parents, allant du droit de vie et de mort que, chez les premiers romains, elle accordait au père sur ses enfants, à l'obligation qu'elle lui impose chez nous de les nourrir, de les entretenir, de les établir : on parle de l'obliger à les instruire ou à les faire instruire, et l'instruction obligatoire existe en effet chez la plupart de nos voisins. Elle détermine diversement les droits des enfants : pour les enfants naturels, par exemple, la recherche de la paternité a été interdite, après avoir été admise ; et ce qu'ils doivent aux auteurs de leur être : on ne saurait dire qu'elle se soit tenue invariable depuis le temps de ces barbares qui tuaient leurs pères, pour leur épargner les infirmités de la vieillesse, et les mangeaient, pour les ensevelir en un tombeau digne d'eux.

L'homme n'a pas moins varié dans sa façon d'entendre ses devoirs envers la nature, ses devoirs envers Dieu. Les Hindous se font un crime de toucher à rien de ce qui a eu vie ; à plus forte raison, de maltraiter une créature vivante. Ailleurs, on s'est fait un jeu cruel de détruire pour le plaisir de détruire, pour l'égoïste joie d'exercer une maîtrise, et la poursuite peu périlleuse d'inoffensives bêtes fut, dans

un temps, privilége de grand seigneur ; on a dit : le noble plaisir, le royal plaisir de la chasse. Il existe aujourd'hui une société protectrice des animaux, et une loi contre ceux qu'on pourrait appeler des malfaiteurs d'animaux.

Mais c'est la morale religieuse dont la pratique a donné lieu aux plus bizarres coutumes, aux plus étonnantes en même temps qu'aux plus contradictoires lois. On a cru honorer Dieu, ici, par le culte de Priape, par des prostitutions, par l'exaltation de la chair, là, par la mortification de la chair ; et les uns, dans leurs processions, ont porté le phallus, comme d'autres ont porté la croix. On a cru plaire à Dieu par des sacrifices humains ; et les adorateurs de Celui qui a dit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, » n'ont-ils pas fait succéder à ces horribles immolations des exterminations d'infidèles, et remplacé les mannequins d'osier par des bûchers dressés pour des hérétiques ou pour des juifs ?

IV

Ce serait une longue histoire que celle qui se proposerait de raconter les coutumes et les extravagances religieuses des nations. Mais ce serait une longue histoire que celle qui se proposerait de raconter, sur tous les points de la morale, les variations des lois et des mœurs. Contentons-nous d'en avoir tracé un rapide tableau. Aussi bien, ce n'est pas le détail curieux qui nous intéresse : c'est le fait de l'immense désaccord, poussé jusqu'à la contrariété la plus manifeste, de tant de mœurs, de tant de lois, et entre elles et avec ce qu'enseigne la morale. La morale est-elle donc une vaine convention, une piperie à prendre les gens vertueux, dupes des coquins ? C'est pour consoler, sans doute, ces impuissants qu'on les appelle vertueux, et les autres, coquins : mais ils n'ont que l'ombre, les autres ont la proie. — Entrons dans les écoles, interrogeons les maîtres : nous allons tenir, enfin, avec l'unité, la vérité.

La vérité ? Peut-être y a-t-il une école qui la possède ;

mais laquelle ? Car ce qui manque ici encore, c'est l'unité. Les écoles se divisent et se contredisent et se combattent plus que les lois, plus que les mœurs.

Plusieurs proclament qu'il n'y a pas de bien ni de mal, que la morale est une convention, nécessaire peut-être dans une société, utile à ceux qui n'ont point la force de s'en affranchir, et faite pour les faibles, non pour les puissants. C'est ce que soutenaient les sophistes : il faut lire dans Platon l'exposition de leur doctrine ; il faut voir surtout comme, dans son *Gorgias*, il en réfute l'expression qui sort éloquente et hardie de la bouche de Calliclès. Leur doctrine fut plus tard celle de Hobbes, qui fonde la société sur la nécessité pour l'homme de se défendre contre l'homme, *homo homini lupus :* d'où la nécessité de l'autorité du roi ; d'où les lois, et toutes les conventions de la morale. Elle est logiquement celle de tout sensualiste, de tout négateur de l'innéité des idées et des principes de la raison pure, comme aussi de tout négateur du libre arbitre.

Platon, à la suite de Socrate, la combat, lui oppose une idée absolue du bien, qu'il place au faîte de la hiérarchie des idées, et dont il fait l'essence première de l'être, la substance de Dieu : il propose à l'homme l'imitation de Dieu ; il compte quatre formes du bien : la sagesse, la force, la tempérance, et la justice, vertu suprême qui est pour lui l'harmonie des trois autres ; il estime avec Socrate que le savoir c'est le vouloir, et la science est pour lui la condition déterminante de la vertu. — Aristote met la vertu dans un juste milieu entre deux extrêmes. — Epicure la met dans la recherche du bonheur par un sage gouvernement de la vie : le bien, selon lui, est de suivre la nature, faite pour la jouissance, pour la volupté, pour le plaisir. — Son système révolte, et le stoïcisme met le bien dans la répression des passions, dans la négation du mal de la douleur ; il ne distingue pas entre un mal et un mal ; tout mal est mal : c'est un absolu qui ne comporte pas de degrés. Le bien n'est pas moins pour lui de suivre la nature, mais la raison constituant le propre de la nature humaine, dont elle est le trait distinctif,

c'est suivre la nature, quand on est homme, qu'étouffer la sensibilité pour ne s'attacher qu'à la raison : qui le fera sera vertueux, et, délivré de la sensibilité qui le trouble, sera heureux. — Les Alexandrins reviennent au système platonicien de l'imitation de Dieu, qu'ils exagèrent et poussent jusqu'à l'union ou plutôt l'identification avec Dieu. Ce sont des mystiques.

D'autres mystiques font de la pure et arbitraire volonté de Dieu le principe du bien en soi, et de l'obéissance à Dieu en vue du salut le principe du bien pour l'homme. Déjà Platon, dans l'*Eutyphron*, les avait réfutés; mais, armés d'une religion plus sainte, ils reparaissent avec plus d'honneur. D'autres remplacent l'obéissance à Dieu en vue du salut par l'amour de Dieu. D'autres s'en tiennent à l'amour du bien, à l'inspiration de cet « instinct divin, » de cette « immortelle et céleste voix (J.-J. Rousseau) » qu'ils nomment la conscience, sorte d'oracle infaillible qu'il suffit d'écouter pour être assuré de ce qu'il faut faire. D'autres choisissent un de nos sentiments pour lui rapporter et lui subordonner toute notre conduite : ce sera, par exemple, la sympathie. D'autres se retournent vers la recherche du bonheur, essayent de ramener encore l'honnête à l'utile, mais un utile raffiné, l'intérêt bien entendu, ou même l'intérêt général. D'autres ignorent le bien, si à ceux-ci la constitution civile, à ceux-là l'éducation, à un plus grand nombre la révélation, ne le fait connaître; ils mettent la morale sous la dépendance qui d'une habitude, qui de l'Etat, qui de la foi. Il en est qui la mettent sous la dépendance de la métaphysique, et en font le corollaire obligé d'un système de philosophie.

Kant, à l'inverse, en tire une philosophie. Il fonde la morale sur ce qu'il nomme la *raison pratique*, sur la notion pure de principes qui s'imposent à la volonté comme lois absolues de toute volonté raisonnable. La loi morale exige la réalité objective du libre arbitre, comme condition nécessaire de l'accomplissement du devoir. Elle commande le désintéressement; elle exclut toute considération de jouissance présente ou future; elle va quelquefois jusqu'à demander le

sacrifice du bonheur. Mais elle rend digne du bonheur celui qui la pratique. D'où il suit que, dans un ordre de choses conforme à la raison, il faut que l'homme entre en participation du bonheur dont il est digne, dans la mesure même où il en est digne. Le souverain bien consiste, aux yeux de Kant, dans cet accord du bien avec le bonheur, comme de l'antécédent avec ce qui en est le conséquent juste, la suite rationnelle et moralement nécessaire. Un temps fini ne suffit pas à la perfection morale, pour laquelle nous sommes faits : elle suppose un progrès à l'infini, et, dans l'existence de la personne morale, une durée à l'infini : d'où suit l'immortalité de l'âme. Mais cette perfection fût-elle atteinte, ce n'est encore qu'un élément du souverain bien : reste l'harmonie de la vertu et du bonheur, qui requiert, pour être réalisée, l'existence d'une justice toute-puissante et toute sage, l'existence de ce Dieu qu'affirme l'universelle foi.

Kant ne tire donc pas la morale d'une philosophie ou d'un dogme : c'est le dogme, au contraire, c'est la philosophie qu'il tire de la morale. L'indépendance de la morale, à titre de science qui, si elle suppose la connaissance préalable de la nature humaine, n'en suppose aucune de la nature divine, semblait acquise. La plupart des philosophes l'avaient acceptée, et appuyé leur théologie sur la morale même ; les théologiens ont réclamé.

La morale, chez Kant, ne suppose aucune connaissance préalable, ni de Dieu, ni de l'homme : tout s'y déduit de l'idée du bien. Cette idée analysée donne le libre arbitre, l'âme immortelle, Dieu. Mais qu'est-ce que le bien ? « Agis toujours de telle sorte, dit Kant, que la formule de ta volonté puisse revêtir la forme d'un principe de législation universelle. » Et qu'est-ce qui sera principe de législation universelle ? Ce qui est d'intérêt universel, dit l'un. Jouffroy, dit : c'est la fin de l'être. « L'accomplissement de sa destinée, voilà ce qu'il y a d'absolument bon pour un être ; les actions qu'il fait, et celles que les autres font, les choses, de quelque nature qu'elles soient, ne sont bonnes ou mauvaises pour lui que par leur concours ou leur opposition avec ce qui seul est

absolument et vraiment bon pour lui... Tout ce qu'on peut dire du bien pour un être, c'est qu'il est l'accomplissement de sa destinée ; tout ce qu'on peut dire du bien en soi, c'est qu'il est l'accomplissement des destinées de tous les êtres. Or, qu'est-ce que l'accomplissement de toutes les destinées particulières ? C'est l'ordre universel. » — D'où la nécessité de connaître la nature humaine pour constituer la morale humaine, indépendante de la théologie, mais non point de la psychologie.

La morale, induite de la psychologie pour ses applications en même temps que, dans son principe, elle est fondée sur l'idée pure du bien, donne lieu à des conséquences théologiques et métaphysiques. Plusieurs les rejettent, sur ce motif, que l'attente d'une sanction de la loi morale altère le caractère essentiellement désintéressé de la vertu, et ramène, disent-ils, la morale du devoir à n'être plus qu'une forme, supérieure sans doute, mais une forme de la morale de l'intérêt.

Le débat roule aujourd'hui, parmi les moralistes, sur ces trois points : l'indépendance de la morale, la sanction de la loi morale, et la nature du bien.

V

Avons-nous résumé l'histoire de la philosophie morale ? Mais avons-nous résumé celle des lois, celle des mœurs ? Non. Nous posons une objection contre la morale, tirée de ce que l'universalité manque à ses règles : l'objection paraîtra d'autant plus forte, qu'elle aura eu l'air de s'appuyer sur l'histoire, et qu'elle ne sera ni une histoire ni une philosophie. Produire un pêle-mêle, un tumulte, le spectacle d'une lutte d'où ne jaillit que la poussière qui aveugle, un ramas de toutes sortes d'éléments pris au hasard : est-ce là s'appuyer sur l'histoire ? Et éviter de distinguer entre les principes et leurs applications, est-ce là faire œuvre de philosophie ? Mais cette histoire et cette

philosophie, si elles étaient faites, donneraient tort à l'objection et la réduiraient à néant.

Une histoire des mœurs les suivrait, comme pas à pas, de peuple à peuple, et d'âge en âge ; elle en étudierait les phases, elle déterminerait le sens de leurs changements, et les montrerait s'avançant dans une direction, allant vers un but, tendant à une forme, le bien : c'est dans leur progrès qu'elle retrouverait l'unité, c'est dans la loi de leur marche, c'est dans leur effort pour la réalisation d'une conception supérieure, d'un idéal. Il y a une vie de l'enfance, une vie de la jeunesse, une vie de la maturité ; et il y a des nations qui sont encore dans l'enfance, pendant que d'autres sont dans la jeunesse, d'autres dans la maturité. La différence de leurs coutumes ne saurait étonner : le merveilleux serait qu'elles ne différassent pas.

Une histoire des lois, les suivant avec le même soin, montrerait le même progrès, et plus sensible encore. La marche n'en est-elle pas manifeste, de la guerre à la paix, de l'esclavage à la liberté, du privilége à l'égalité, de la dictature à la justice? Quelqu'un a-t-il jamais dit que la haine mutuelle vaut mieux que l'amour mutuel, ou que des lois de haine sont meilleures que des lois d'amour ? Y a-t-il désaccord sur le but où il faut tendre ? Ce but n'est-il point le règne de la liberté, le respect du droit ? Et n'est-ce point là le bien ?

Ce progrès, qui serait si visible dans une histoire des mœurs, dans une histoire des lois, le serait plus encore dans une histoire des écoles philosophiques.

Mettons à part les négateurs de la morale : il est clair qu'il n'y a pas d'accord à chercher entre eux et les autres ; et je ne soupçonne point les sceptiques de fonder leur pyrrhonisme sur la contradiction qui existe entre ceux qui affirment et ceux qui nient, mais sur la contradiction qu'ils croient voir entre ceux qui affirment. Y a-t-il un bien? Et quelle est la nature du bien ? Laissons donc ceux qui se refusent à reconnaître qu'il y ait un bien, et voyons si les divergences qui se sont produites sur la nature du bien sont des contradictions, ou des vues partielles qui, se complétant

les unes les autres, n'auraient de contradictoire que ce qu'elles auraient d'exclusif.

La science, dont Platon fait dépendre la conduite, peut ne pas suffire : suivra-t-il de cette insuffisance que la connaissance du bien ne doive pas en précéder la pratique? — Le bien peut, comme le veut Aristote, être un milieu entre deux extrêmes, sans être cela par essence. — Pour les stoïciens comme pour les épicuriens, le bien est de suivre la nature, que ceux-ci font consister dans la sensibilité, ceux-là dans la raison : ne se peut-il qu'elle soit sensibilité subordonnée à la raison, et le bien, le bonheur comme suite légitime de la vertu? Kant a vu cet accord; Jouffroy également, et de plus il détermine comme eux le bien d'un être par la nature de cet être. — D'autres le mettent dans l'imitation de Dieu : c'est le mettre dans la volonté de la perfection; d'autres dans l'union avec Dieu: c'est le mettre dans la possession de la perfection : sont-ce là choses contradictoires entre elles, ou contradictoires avec l'accomplissement d'une nature qui aurait son principe et sa fin en Dieu? D'autres, dans l'obéissance à Dieu : si c'est à un décret arbitraire d'un Dieu maître capricieux et tout-puissant du sort de toute créature, et dont on a intérêt à cultiver la faveur comme à prévenir le courroux, oui, voici une morale en désaccord avec celle qui se fonde sur la raison; mais si c'est parce que Dieu ne veut que le bien? Et si c'est parce que la raison commande qu'on obéisse à Dieu? — D'autres prétendent qu'un sentiment, soit l'amour de Dieu, ou l'amour du bien, ou la sympathie, etc., dirige la conduite : qui en décide, sinon la raison? De même pour l'intérêt bien entendu : car qui en juge? De même pour l'éducation, ou pour la constitution de l'Etat, ou pour la foi, comme source de la morale, comme motif de nos actes : car qui juge des motifs? — Tous, oui, tous, dis-je, ou nient le bien, ou, à quelque point de vue qu'ils se placent pour en déterminer la nature, le fondent, soit qu'ils s'en rendent compte ou qu'ils ne sachent pas le comprendre, sur la raison.

Voilà déjà un accord très remarquable et très considérable,

et, à vrai dire, capital : car il porte sur le principe même. C'est, sous l'apparente diversité, l'unité profonde. Obéir à Dieu, s'unir à Dieu, agir par amour de Dieu, agir par amour du bien, tendre à sa fin, suivre la nature, s'attacher à la recherche du bonheur, négliger le bonheur pour en être redevable à la vertu, tout converge vers cette unique mais compréhensive doctrine : qu'il y a une loi morale, une règle de nos actes, un bien, dont la notion est dans la raison, qui l'impose à notre volonté libre, l'éternelle sagesse nous confiant l'accomplissement de notre nature, la réalisation de notre destinée, la perfection de notre être, l'union avec Dieu.

Et c'est ce qu'établirait une histoire de la philosophie morale. Elle distinguerait les principes, elle s'opposerait à cette confusion avec les applications, où l'objection triomphe si mal à propos.

Le bien, au point de vue moral, n'est pas la conséquence d'un acte, mais un caractère de l'action ; et encore non de l'action, mais de l'effort, du vouloir : le bien est un bon vouloir. C'est le cri de la conscience universelle, qu'il y a un bon vouloir, que vouloir le bien est vouloir bien, alors même qu'on se tromperait (mais de bonne foi) sur ce qu'on doit vouloir ; que qui veut le bien veut bien, est homme de bien, et mérite le bonheur. Non contente d'être universellement affirmative sur ce principe, la conscience l'est encore sur cet autre principe, qu'en elle-même, dans la raison, dans la notion du bien naturel à l'homme, elle découvre les formes du bien ; et elle l'est encore sur ces formes. Elle affirme partout que c'est un bien de s'instruire, *prudentia* ; un bien d'avoir l'empire sur soi, de régler ses inclinations, de les subordonner à la raison, *temperantia* ; un bien de savoir être libre et porter la dignité du nom d'homme, *fortitudo* ; un bien de soigner, de fortifier, de parer le corps, dans la mesure du bien de l'âme, dont il est l'instrument, et de l'honneur de l'âme, dont il est le séjour ; un bien d'être juste et de ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas recevoir d'autrui, sauf le cas de légitime défense ; un bien d'être charitable et de faire à autrui ce

qu'on voudrait recevoir d'autrui ; un bien d'aimer sa femme, d'élever ses enfants, d'honorer ses parents ; un bien de respecter dans les créatures inférieures le Créateur qui les a faites, mais non leur propre droit, puisqu'elles ne sont pas des personnes : d'où résulte pour nous le droit de les faire servir à nos besoins ; un bien de rendre au Créateur le culte qui lui est dû par la créature. La conscience humaine, unanime sur chacun des ces biens, varie sur l'application, ou encore sur la conciliation d'un bien avec un autre.

On parle de la diversité des jugements et des actes moraux ? Mais c'est leur accord qui me frappe. L'accord existe sur tous ces points, qui sont les plus importants : pourquoi s'obstiner à détourner ses yeux des points importants, pour ne s'attacher qu'aux points secondaires ? Vous me dites, Montaigne, qu'il n'y a point de lois naturelles « perpétuelles et immuables ; » vous me demandez de vous en montrer, « pour voir, une de cette condition. » Une ? Ce serait peu : en voilà quinze, en voilà vingt.

On donne trop à la vie contemplative, ou trop à la vie active, mais on sait qu'il y a place pour l'une et pour l'autre ; on accorde trop ou l'on refuse trop aux passions, mais on sait qu'il faut les régler ; on a trop de fierté ou trop d'humilité, mais on sait qu'il faut être digne sans être orgueilleux ; on est trop complaisant pour le corps, ou trop sévère, mais on sait qu'il faut le soigner sans lui livrer empire ; on flétrit le suicide, mais on admire le sacrifice de la vie à une idée, à un intérêt public, à un devoir : car ce que l'on condamne dans le meurtre de soi, ce n'est point le courage, c'est l'égoïsme. On tue, et l'on sait qu'il est écrit : « Tu ne tueras point ; » mais on sait que le meurtre commis en un cas de légitime défense n'est point homicide, ou que, s'il y a crime d'homicide, l'agresseur est le criminel. A combien de sanglants abus cette restriction, si importante et si juste, n'a-t-elle pas donné lieu ! Ce fanatique qui exterminait l'hérétique ou l'infidèle, croyait défendre l'humanité contre les pires agresseurs, contre des empoisonneurs d'âmes. Toutes les lois dont l'exécution coûta la vie à des hommes,

furent portées dans l'intérêt bien ou mal entendu de la nation même dont elles sacrifièrent tant de membres. On s'empare de la propriété d'autrui ? C'est qu'on se trompe sur le lien qui la rattache à la liberté sacrée des personnes. On s'empare des personnes, et des civilisations entières ont vécu de l'esclavage ? Les esclaves, à l'origine, furent des vaincus épargnés par leurs vainqueurs, qui préférèrent à leur mort leur servitude utile. L'esclavage s'explique par la guerre, la guerre par l'ambition chez les uns, que de tout temps réprouva toute conscience, et par le droit de défense chez les autres : le droit de défense exagéré, le droit de la guerre outré et dépassé, fut le droit du meurtre, le droit de l'asservissement. On me cite cent formes de mariage : eh ! qu'importent des formes, qui ne sont que des modes, variables à l'infini, de l'intervention de la société dans le lien qu'elle consacre ? Ce lien a ses règles naturelles, et l'époux qui les viole ressemble à un riche qui mésuse de sa richesse : innocent devant les tribunaux, il ne l'est pas devant la conscience générale. Tu honoreras ton père et ta mère ? Que de manières de les honorer, selon les idées dont on a été imbu ! Ceux qui les mangeaient les honoraient, s'ils les mangeaient en effet pour leur faire honneur, après les avoir tués pour leur épargner les misères de la vieillesse. On sait qu'il faut faire à Dieu l'hommage de tous les biens de ce monde, et on le lui a fait des puissances génératrices.

> Æneadum genitrix, hominum divumque voluptas,
> Alma Venus !

De là ces obscénités sacrées, ces temples mauvais lieux, ces pieuses prostitutions, tant d'aberrations impures, tant d'abominables cultes. On sait qu'il faut lui sacrifier, au besoin, ce que la terre a de plus précieux, et on lui a sacrifié des victimes humaines. Qui ne voit, dans l'erreur de l'application, la vérité du principe ? On n'a pas compris que le sacrifice de la vie à Dieu n'est autre que le sacrifice de la vie au devoir.

Que de choses mal comprises, et que d'erreurs dans les applications! Mais quelle fermeté, quelle unité dans les principes! Sans doute, si la conscience était une sorte d'« instinct divin, » juge infaillible ou plutôt mystique révélateur du vrai moral, la variation dans les applications même serait inexplicable. Si tel est le système que vise l'objection du scepticisme, elle sera puissante. Mais tel n'est point l'enseignement de la morale. La conscience pose des principes : à la réflexion de les appliquer, avec le risque de l'erreur. Dieu n'a voulu soustraire au progrès, œuvre laborieuse de l'homme, rien de ce qui appartient à l'homme, la science du bien et du mal non plus que les autres sciences.

Les actions ne sont pas bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, mais dans la bonne ou mauvaise volonté de l'agent, d'une part, et, de l'autre, dans le rapport qui les rattache à un bien général où tout se résume : d'où la périlleuse nécessité de raisonner, pour connaître si, dans tel cas, telle action sera bonne ou mauvaise. Il n'est point un seul débat sur les lois qui ne montre les mêmes lois bonnes dans certaines circonstances, mauvaises dans d'autres : ainsi, la loi qui établissait la *trêve de Dieu* ; celle qui, sous le nom de *jugement de Dieu*, autorisait le duel ; celle qui, chez les Israélites, prescrivait le mariage, défendu chez nous, du frère avec sa belle-sœur veuve, etc., etc. Les exemples en seraient par milliers. — Ajoutons ce que Cicéron appelle les « degrés de l'honnête ; » le maintien de l'équilibre ou de la véritable harmonie entre les devoirs est l'œuvre d'un art délicat : faut-il, dans un cas donné, accorder plus, accorder moins au soin du corps, à l'étude, à la chasse, à la guerre, à l'ambition, à l'amour? Les circonstances en décident.

Les circonstances expliquent donc, non dans les principes, mais dans les applications des principes, une première variation, très légitime. — Une seconde, moins légitime, s'explique par l'habitude une fois prise, et par le préjugé qui en résulte. — Une troisième, moins légitime encore, par la passion, si ingénieuse à tromper, même où il ne semble point que l'erreur soit possible : que sera-ce en des

matières douteuses, où l'erreur a sa place naturelle ? — Une quatrième enfin, la plus importante, la plus significative et dont le scepticisme argue d'autant plus à tort qu'elle prouve contre lui, s'explique précisément par le développement lent mais sensible de la conscience morale, par la loi du progrès.

VI

Du sein de tant de divergences pratiques, nous voyons se dégager comme d'eux-mêmes des principes universels; et du sein des divergences théoriques, une théorie qui embrasse tous les systèmes, un fonds commun de morale.

Cette science de la morale, cette science du bien et du mal, est en même temps celle de la destinée : il y a le plus étroit rapport entre la destinée d'un être et ses devoirs. Mais les devoirs de l'homme ! La destinée de l'homme ! Que de contradictions, pratiques et théoriques, sur ces points si graves ! La diversité des lois et des mœurs témoigne de la diversité des doctrines. Autant de doctrines que de religions que de philosophies, toutes divergentes et discordantes entre elles, et se contredisant et se combattant et s'exterminant les unes les autres... — Cela n'est point. Toutes ont un fonds commun, et elles ne sont, dans leurs oppositions, que des exclusions de certaines parties de la vérité par l'exagération des parties de la vérité reconnues. Regardez-les de près, vous verrez l'unité,

disjecti membra poetæ,

sous ces vaines apparences.

A l'unité fondamentale de la morale, est liée l'unité fondamentale de la doctrine qu'elle suppose : doctrine philosophique, doctrine religieuse même : j'entends ce fonds de religion universelle, religion naturelle du genre humain. Elle se rattache à la morale, comme la destinée de l'homme à ses devoirs, si bien, qu'on peut induire sa destinée de ses devoirs, comme on peut déduire ses devoirs de sa destinée;

et que logiquement il n'y a pas plus deux doctrines essentielles sur l'homme qu'il n'y a deux morales essentielles. Toute religion comme toute philosophie qui contredit cette morale essentielle, est fausse. Les doctrines qui ne la contredisent pas, diffèrent par les développements, par les applications ; elles comportent, avec des erreurs possibles, diverses mesures de vérité, divers degrés de progrès religieux, de progrès philosophique, de progrès moral : mais c'est la diversité dans l'unité, et dans cette unité se repose, en même temps qu'elle se confirme, notre foi naturelle au bien.

J. E. Alaux,

Docteur ès lettres, Officier d'Académie.
Professeur agrégé de philosophie au Lycée de Nice ;
actuellement à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger.

ANCIENS CAMPS RETRANCHÉS

DES ENVIRONS DE GRASSE

Le bienveillant accueil fait à ma notice sur les enceintes liguriennes des environs de Grasse (mai 1875)[1] m'a engagé à continuer mes recherches : je viens rendre compte à la Société de mes dernières explorations.

GRASSE

Les ruines celtiques du coteau de *Peyloubet*, près de Grasse, mentionnées dans le savant travail de notre collègue, M. Ed. Blanc, sur l'épigraphie antique de notre arrondissement[2], m'ont fait penser que d'autres vestiges du même âge pourraient se trouver dans la zone de l'olivier, en avant des camps de nos montagnes. Me confirmant dans la pensée que ces camps avaient été établis en prévision des attaques du littoral, j'ai supposé qu'ils avaient pu être précédés d'une première ligne de défense. Mes recherches ont justifié ces prévisions.

LE ROURET

Le premier camp que j'ai relevé dans ces conditions se trouve dans la commune du Rouret, au quartier du *Bois*, sur le plus haut sommet de la colline qui sépare la vallée du Loup, ou soit du Riou, son affluent, des territoires du Rouret

1. Annales de la Société des Lettres, etc., tome IV, p. 141.
2. *Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*, 1re partie, Annales de la Société, tome V, p. 335 (inscript. n° 134) et p. 151 du tirage à part.

et de Roquefort. Il affecte la forme que j'ai déjà constatée si souvent : celle d'un arc de cercle dont une barre de rochers inaccessible forme la corde. Le mur d'enceinte, construit comme tous ceux que j'ai déjà décrits, est formé de blocs énormes ; il est en grande partie éboulé. A l'extrémité ouest, des pans encore debout mesurent 2 mètres de hauteur, et environ 2^{m},50 d'épaisseur. Vers l'extrémité est, on remarque les traces d'une première enceinte élevée à 7 mètres en avant et formée de blocs magnifiques. La corde de l'arc mesure 80 mètres environ, la flèche, 30. Le camp est parsemé de débris de cette vieille poterie de l'époque des dolmens que l'on trouve en grande quantité dans la plupart de ces anciennes fortifications. Je n'ai remarqué aucune trace de porte. Il faut penser qu'on pénétrait dans ce camp, comme dans tous ceux construits dans les mêmes conditions, par un étroit passage ménagé entre l'une des extrémités du mur d'enceinte et la barre de rochers. La présence d'un premier mur à l'est, se prolongeant jusqu'à cette barre, fait penser que ce passage devait se trouver au côté opposé.

Du haut du sommet où le camp est établi, on a à ses pieds : au nord, à une très grande profondeur, la vallée du Loup ; du côté du midi et de l'est, la vue s'étend sur la mer, depuis le cap Roux jusqu'à la pointe de Villefranche. Le panorama de ce côté est immense et vraiment splendide.

En descendant de ce sommet et m'avançant vers l'est, sur les indications de notre excellent collègue, M. le conseiller Mougins de Roquefort, mon compagnon d'exploration, j'ai rencontré, dans le territoire du Rouret, un second camp retranché au quartier du *Castellas*. Inutile d'indiquer l'origine de cette dénomination. Ce camp a la forme d'un quadrilatère irrégulier, circonscrivant entièrement le sommet d'un mamelon qu'il couronne de la façon la plus pittoresque au milieu de grands chênes. Ce mamelon, admirablement choisi pour un poste de défense, commande un défilé qui se divise à ses pieds, le contourne à droite et à gauche et conduit, des plaines du Rouret et de Roquefort, dans la vallée du Loup.

Sur plusieurs points, le mur mesure encore 3 mètres de hauteur et plus de 4 mètres d'épaisseur. Il ne présente pas, d'ailleurs, de solution de continuité, et on peut le suivre avec la plus grande facilité. Le côté nord a 50 mètres de long; ceux du midi et de l'est, 60 environ; celui de l'ouest, à peu près 30. A chacune des extrémités de ce côté, on peut remarquer les traces d'une porte; mais, comme on ne retrouve qu'un seul montant de chacune d'elles, il ne m'a pas été possible de m'assurer si ces ouvertures avaient la largeur ordinaire de 3 mètres.

Le mur oriental a été restauré sur une certaine longueur. On ne peut voir ici, comme dans d'autres enceintes liguriennes, le travail des Romains. Cette restauration, grossièrement exécutée en pierres sèches sur les anciens fondements, paraît moderne. Probablement, on ne s'est proposé, en l'exécutant, que de soutenir le terrain. On peut remarquer, en effet, que l'intérieur de l'enceinte a été cultivé; ce qui fait, sans doute, que l'on n'y trouve aucun débris de vieille poterie. De ce côté et du côté du midi, une seconde enceinte formée d'énormes blocs, avait été élevée à 7 mètres environ de la première. Il en reste des pans encore très-remarquables. L'intervalle est encombré de blocs éboulés.

Il faut penser qu'une habitation gallo-romaine s'était formée au pied du camp, sur le versant sud-est du coteau, qui présente une exposition vraiment admirable. On trouve là de nombreux débris de maçonnerie, des décombres amoncelés au milieu desquels on remarque des fragments de grands vases en poterie, des tuiles plates à rebords en très grande quantité, une citerne ou réservoir comblé par les terres, le *mortarium* d'un *trapetum* et autres traces incontestables d'habitation. Des fouilles pratiquées sur ce point pourraient amener quelque découverte intéressante.

ROQUEFORT

Me trouvant en si bonne voie, j'ai poursuivi mes explorations dans la commune de Roquefort. Je n'ai pas eu à le regretter.

J'ai relevé, en effet, au quartier des *Tours*, un camp qui offre plus d'une particularité à noter. C'est un quadrilatère irrégulier présentant à peu près les longueurs suivantes : 60 mètres au nord, 65 au midi, 50 à l'est et 40 à l'ouest. Aux angles nord, sud et ouest, le mur est flanqué extérieurement de carrés pleins formés de blocs énormes : l'un d'eux mesure 3 mètres de longueur, 0^{m},55 de largeur et 1 mètre d'épaisseur. Ces carrés, hauts encore de 1^{m},50 à 2 mètres, devaient être beaucoup plus élevés, à en juger par les décombres qui les entourent. Leur diagonale mesure environ 7 mètres. Dans aucun des camps que j'ai visités, je n'ai remarqué ces sortes de bastions. Ceux du sud et de l'ouest sont reliés par une seconde enceinte extérieure, construite en arc de cercle et dont la flèche mesure 20 mètres. Ce mur avancé, que l'on peut suivre sur toute sa longueur, a 2 mètres d'épaisseur, et, sur plusieurs points, encore 2 mètres de hauteur. Une porte très reconnaissable, ménagée au pied du bastion ouest, permettait d'entrer de la grande enceinte dans cet ouvrage avancé, sorte de demi-lune arrondie. La porte du camp, large de 3 mètres, mérite aussi une mention spéciale. Elle est ouverte sur le côté nord qui domine une pente, tandis que des autres côtés, le terrain est sensiblement plat. Elle se trouve entre les carrés ou bastions nord et ouest, destinés évidemment à la protéger. Elle est flanquée d'un mur de 4 mètres de long en équerre sur la partie à droite de l'enceinte, laquelle est en retraite sur la partie gauche et se prolonge pour former un masque en face de l'entrée. Il en résulte une espèce de couloir qui ne déparerait en aucune façon nos fortifications modernes ; l'ensemble de ces dispositions atteste, évidemment, une entente très raisonnée de l'art de la défense.

Les carrés en saillie que j'ai signalés devaient avoir une certaine hauteur, comme je l'ai fait remarquer. Les blocs éboulés qui les entourent l'attestent, et, d'ailleurs, la chose n'était pas sans utilité ; car le camp, situé sur un terrain plat, ne domine qu'une faible étendue du côté du midi. Ces carrés s'élevaient-ils assez haut autrefois pour que les habitants aient pu les appeler des tours et donner, par suite, ce nom au quartier et au camp ? La chose n'est pas impossible : on ne m'a donné sur les lieux aucune autre explication plus plausible.

Le camp des *Tours* est en vue des deux du Rouret. J'y ai remarqué de nombreux débris de vieille poterie.

A l'est de ce camp, dans la direction des ruines dites des Templiers, nous en avons trouvé un second au milieu des bois de *Camptracier*. Ce camp, comme celui du *Bois*, dans la commune voisine du Rouret, décrit un arc de cercle au bord de la pente rapide qui plonge dans la gorge du Loup, et aux flancs de laquelle serpente le chemin de Grasse à la Colle. Aucun travail de défense n'avait été fait de ce côté. L'arc de cercle, dont le développement est de 120 mètres environ et la corde de 35, consiste en un mur unique formé, comme tous les autres, de gros blocs usés et brunis par le temps ; sur certains points, il mesure encore de $1^m,50$ à 2 mètres de hauteur, avec une épaisseur de $2^m,50$ à 3 mètres. Deux portes donnaient entrée dans le camp : l'une, à l'est, large de 2 mètres, à 40 mètres environ de l'extrémité du mur d'enceinte, est dans les mêmes conditions que celle du camp des *Tours*, moins le mur en équerre ; l'autre, à l'ouest, est ménagée au bord de la pente, ainsi qu'on le voit le plus ordinairement. Elle mesure exactement 3 mètres de large ; elle est, d'ailleurs, très-bien indiquée par un retour du mur d'enceinte long de 3 mètres.

Les pins et les bruyères forment un fourré très-épais dans l'enceinte de *Camptracier* ; il m'a été impossible, pour ce motif, de l'explorer avec soin. Je n'y ai rien remarqué qui mérite d'être signalé. Ce camp est en vue de celui des *Tours*.

LE BAR

En sortant de la zone de l'olivier et me dirigeant vers les montagnes, les premiers vestiges d'enceintes liguriennes que j'ai rencontrées se trouvent dans le territoire du Bar, au quartier de la *Sarrée*. L'étymologie de ce nom est assez reconnaissable pour que je n'insiste pas sur sa signification. Cette hauteur est soutenue par une magnifique barre de rochers, haute de 50 mètres environ, dont la couleur rouge et dorée produit le plus bel effet. Elle est comme la première assise des montagnes de l'Embarnier, de la Malle et de Caussols qui s'étagent au dessus ; elle s'avance comme une sorte de bastion gigantesque sur le col où le bassin de Grasse se sépare de la vallée du Loup ; elle se prête ainsi on ne peut mieux à l'installation d'un poste d'observation destiné à surveiller ces deux vastes portions du territoire. Le camp du *Bois* est à peu près en face, mais à une très grande profondeur ; celui des *Tours* s'aperçoit dans le lointain.

Cette position admirable n'avait pas échappé aux anciens habitants de la contrée, qui avaient à se prémunir contre un voisin redoutable. Les bergers et les chasseurs, qui voient de loin les vestiges parsemés sur la *Sarrée*, pensent généralement que ce sont là des restes de murs élevés pour soutenir des terres à cultiver. Je l'avais pensé aussi ; mais, en examinant les lieux de près, j'ai reconnu tout d'abord qu'il n'y avait presque point de terre propre à la culture, qu'il était inadmissible que l'on eût fait des travaux considérables en vue d'un résultat insignifiant, et enfin je me suis rendu compte exactement de l'ensemble et des détails des ouvrages de défense dont j'avais sous les yeux les restes très-reconnaissables.

La grande barre de rochers dite des *Ribbes*, voisine de Grasse, qui semble la continuation de celle de la *Sarrée*, soutient un vaste plateau. Ici, au contraire, quand on est descendu de la montagne supérieure, on se trouve au fond

d'une sorte de vallée, et il faut gravir une côte assez ardue pour atteindre le bord de la barre. Après avoir marché assez longtemps dans cette direction, on rencontre un grand mur de 2 à 3 mètres d'épaisseur, haut sur plusieurs points de plus de 2 mètres, formé de grands blocs et que l'on reconnaît à première vue comme un contemporain des enceintes liguriennes. En plus d'un endroit, il s'élève de beaucoup au-dessus du sol supérieur; l'énorme quantité de pierres amoncelées à son pied atteste qu'il en était ainsi sur toute sa longueur. On reconnaît donc sans peine que l'on n'a pas sous les yeux un simple mur de soutènement, mais bien un ouvrage considérable de défense. Ce mur, en effet, s'étend en ligne droite, de l'est à l'ouest, à travers la montagne, laissant à chacune de ses extrémités, au bord du précipice, un passage de 4 mètres seulement. Sa longueur totale est d'environ 400 mètres. Vers l'ouest, on remarque deux murs avancés qui se détachent de la grande muraille et s'y relient à son extrémité, après s'en être éloignés, le premier de 5 mètres, le second de 10.

Après avoir franchi cette première ligne de défense, et en continuant à monter, à la distance de 45 mètres environ, on rencontre un second mur qui décrit un arc de cercle assez mal dessiné, dont les extrémités arrivent au bord du rocher. La courbe formée par ce mur a 130 mètres de développement ; la corde, assez difficile à mesurer sur la barre, est d'environ 100 mètres ; la flèche, de 65. Parmi les pans de cette enceinte, j'en ai mesuré qui ont encore $1^{m},70$ de hauteur et autant d'épaisseur.

Arrivé au sommet de la *Sarrée*, on trouve un troisième mur qui, sur le point le plus élevé et le plus avancé de la barre, décrit un arc de cercle très-régulier, concentrique au premier. Sans aucun doute, c'était là proprement le poste d'observation où se faisaient les feux et les autres signaux en usage. La corde de l'arc, formée par l'arête du rocher coupé à pic, n'a guère que 20 mètres de long; la flèche, 17. De ce point, on a sous les yeux l'immense étendue que l'on voit du camp du *Bois ;* seulement, on est à quelques centai-

nes de mètres au-dessus de ce camp. Nous allons nous élever bien plus encore en explorant les camps retranchés de Gourdon qui, par leur position, se rattachent à ceux que je viens de décrire.

GOURDON

Le plateau de Gourdon est soutenu par les barres de rochers les plus remarquables que nous ayons dans la contrée. De nombreux touristes les visitent sans cesse; et elles sont aujourd'hui tellement connues, que je crois pouvoir me dispenser de les décrire. Elles constituent, pour ce plateau, des défenses naturelles qui, du côté de l'est, le mettent à l'abri de toute attaque. Je ne parle pas du nord et de l'ouest, admettant toujours que les Celto-Ligures dont nous nous occupons, ne songeaient qu'à se prémunir contre les habitants du littoral. Cette hypothèse trouve à Gourdon une confirmation éclatante. Reste donc le côté sud. Dans cette direction, les fortifications considérables de la *Sarrée* constituaient un premier ouvrage avancé. Mais, arrivé à 2 kilomètres environ du village de Gourdon, on rencontre une gorge profonde, désignée sous le nom générique de la *Combe*, qui s'ouvre du côté du midi, ou soit du Bar, et qui se prolonge au nord, à travers la montagne, jusqu'au vaste bassin de Caussols. Il y avait là un point faible à défendre, tant pour le plateau de Gourdon que pour la plaine supérieure de Caussols. On n'avait pas manqué à cette obligation.

Le touriste qui a contourné la *Combe* et se dirige vers le village, est absorbé par le spectacle imposant de cette gorge profonde et des rochers gigantesques qui la bordent ; son regard est attiré par ce petit village si pittoresque avec son clocher à coupole, son vieux château et l'abîme au-dessus duquel il plane. Si notre touriste n'était pas tout entier à sa contemplation, s'il regardait à quelques mètres seulement à sa droite, il remarquerait les restes d'une fortification

ligurienne posée sur l'ouverture même de la gorge; s'il levait les yeux, il verrait au-dessus de sa tête un camp retranché qu'il visiterait avec le plus vif intérêt.

A côté du chemin, le rocher s'avance comme un promontoire au milieu de la *Combe* qu'il divise en deux. Il la domine d'une hauteur de 20 ou 30 mètres. C'est au bord de ce rocher taillé à pic que l'on reconnaît très-exactement une fortification celtique conforme à tant d'autres que j'ai décrites et que j'aurai à décrire encore. Ici aussi, c'est un mur formé de grands blocs, d'une épaisseur de 3 mètres environ, qui décrit un arc de cercle dont l'arête du rocher forme la corde. La flèche de cet arc est de 30 mètres; son développement, de 90 environ. Entre les extrémités du mur d'enceinte et le bord du précipice, était ménagé un étroit espace par lequel on entrait dans le retranchement. Le mur, éboulé sur plusieurs points, est encore en assez bon état du côté du nord. J'en ai mesuré de ce côté plusieurs pans hauts de près de 2 mètres. De ce camp, la vue s'étend au loin dans la vallée du Loup et du côté de Tourettes.

A quelques pas de là, sur le côté gauche du chemin, coule une belle fontaine auprès de laquelle s'élève un mamelon en pain de sucre, aux pentes escarpées, couronné par le second camp dont j'ai parlé ci-dessus. Ce camp est de forme ovale; la muraille qui l'entoure mesure sur divers points $3^m,50$ de hauteur; son épaisseur varie de $2^m,60$ à $3^m,70$. Les blocs qui la composent sont en général d'une dimension peu commune. Il en est un que j'ai mesuré et qui n'a pas moins de $1^m,20$ de haut, $1^m,20$ de large, avec une épaisseur de 1 mètre. Ce bloc, qui est posé au haut du mur, se détache sur le ciel; il frappe les yeux tout d'abord.

Le camp est incliné assez fortement de l'est à l'ouest. Sa plus grande longueur est de 45 mètres; sa plus grande largeur, de 26. Selon toutes les apparences, la porte était du côté du midi, au point par lequel on pénètre aujourd'hui dans l'enceinte. Il existe, en effet, en cet endroit, un angle formant tête de mur, composé de cinq blocs superposés, d'une hauteur totale de $4^m,50$, dont la partie supé-

rieure semble avoir servi de pied-droit à la porte. Le second pied-droit s'est écroulé.

Au point de vue stratégique, ce camp était savamment établi. Il a à ses pieds le camp de la *Combe* et la gorge ouverte vers le midi ; il commande le défilé qui conduit à Cipières, ainsi que celui qui met en communication le plateau de Gourdon avec la vallée de Caussols. — Aux limites de cette vallée, au quartier de *Pierrefeu*, j'ai relevé dans mon premier mémoire un camp qui commande à son tour l'autre extrémité de ce défilé. Les camps de Gourdon se reliaient donc à ceux de Caussols. — Inexpugnable du côté du midi et de l'ouest, il est dominé à l'est par un mamelon voisin. De ce côté, on peut constater les traces d'un premier mur qui formait un ouvrage avancé et qui, contournant à 7 mètres de distance la grande enceinte, venait s'y souder à l'ouest.

De ce même côté est, on remarque dans l'intérieur du camp un ouvrage digne d'attention. C'est une plate-forme soutenue par un mur transversal, long de 22 mètres et haut de $2^{m},60$, formant à l'extrémité orientale du camp un segment dont la flèche mesure 11 mètres. Ainsi que je l'ai fait observer, le camp, suivant la pente du terrain, est fortement incliné de l'est à l'ouest ; du haut de la plate-forme dont je viens de parler, on l'a donc tout entier à ses pieds, tandis qu'au dehors le paysage est sans bornes. On a notamment en vue les camps du Rouret.

Dans aucun des camps que j'ai visités, je n'ai trouvé un ouvrage de cette nature, que je ne saurais mieux comparer qu'à la dunette d'un navire. Quant au mur transversal qui le soutient, il est évidemment d'une autre époque et relativement moderne. Il est, en effet, en maçonnerie de mortier ; les moellons qui le forment sont de dimension moyenne, et le mortier, grossier à l'excès. Dans cette vieille enceinte, élevée par les premiers habitants de nos contrées, ce mur ne serait-il pas un souvenir des guerres de religion qui n'épargnèrent pas Gourdon où Charles de Grasse, du Bar-Canaux, tenait pour le roi ? La plaque commémorative du château consacre ces souvenirs : « .... *vetustate ac civilibus bellis collapsum a fundamentis erexit. — Anno MDCX.* »

Le mamelon au sommet duquel nous nous trouvons est à une hauteur considérable ; il est désigné cependant dans le pays sous le nom de *Colle basse*. C'est qu'en effet il est dominé du coté du nord par des sommets bien plus élevés, et c'est ainsi qu'on trouve la preuve évidente que ce camp, comme tous les autres, avait été construit en prévision d'attaques venant du littoral. Ainsi se trouve pleinement justifiée l'hypothèse que je hasardais dans mon mémoire de 1875, et à laquelle M. Charles Robert a donné la consécration de sa haute autorité. Dans le courant de la présente notice, j'aurai l'occasion de revenir sur cette considération intéressante.

En 1874, j'ai visité les nombreux camps retranchés qui défendaient les plateaux de Saint-Cezaire et de Saint-Vallier. Depuis lors j'ai poussé mes explorations plus loin, et j'ai pu remarquer comme une chaîne de fortifications établie sur l'unique défilé qui, partant de la haute Siagne, conduit au bassin d'Escragnoles et à la plaine de Séranon. A ce système de défense se rattachent le *Castellas de la Collette*, les camps du *Monjon* (en patois *Mounjoun*) ou *Clot-rouan* et des *Rouguières* dans le territoire d'Escragnoles ; enfin, celui du *Clédar* dans le territoire de Séranon, au quartier de *Frontignan*. Le premier est en vue du grand *Castellaras de la Malle*, ainsi que de ceux de la *Tourré* et du *Mortier* qui protègent le plateau de *Ferrier* (commune de Saint-Vallier) ; il est lui-même en vue des trois derniers.

ESCRAGNOLES

Le bassin d'Escragnoles n'est accessible pour les habitants de la vallée de la Siagne, ou soit du littoral, que par un seul défilé aux abords escarpés dit de la *Collette*. C'est là que passait un ancien chemin pavé qui montait des sources de la Siagne ; c'est là que passe le chemin muletier venant de Saint-Vallier, suivi par Napoléon Ier en 1815 ; c'est par là enfin qu'on a dû tracer la route nationale n° 85 de Lyon à Nice.

Le *Castellas*, destiné à défendre ce passage important, couronne un mamelon qui domine le défilé du côté du midi et qui avait été fortifié d'une façon vraiment remarquable. La première enceinte décrit une ellipse qui mesure 70 mètres sur son grand axe et 45 sur le petit. Elle a une épaisseur de $3^m,25$ à $3^m,50$ et une hauteur de $2^m,50$ à 3 mètres. Elle est en grande partie éboulée. La porte ouverte au nord-est a 3 mètres de large comme dans tous les autres camps. Trois murailles de 2 mètres d'épaisseur et distantes de 10 mètres environ les unes des autres entourent l'enceinte centrale. La dernière de ces enceintes est flanquée vers le nord d'un redan qui s'avance en pointe jusqu'à mi-côte et commande ainsi de plus près le défilé. Du côté du nord-est, il s'en détache un mur en ligne droite qui suit la pente du coteau sur une longueur d'environ 100 mètres, et se termine à une excavation assez profonde. C'était, à ce qu'il semble, un mur d'abri derrière lequel les défenseurs du *Castellas* avaient la facilité de cheminer en sûreté jusqu'au bord des pentes rapides qui plongent dans la gorge de la Siagne. De ce point, il suffisait de faire rouler des blocs pour interdire l'accès de ces pentes à n'importe quel ennemi.

Ces divers ouvrages, et particulièrement ce mur, démontrent que le *Castellas de la Collette*, comme tous les autres, avait été construit en vue des attaques du littoral.

On a recueilli dans cette enceinte ligurienne quelques fragments de cette poterie grossière et mal cuite qui est particulière à la céramique des dolmens, et dont j'ai vu de nombreux débris dans la plupart des camps que j'ai visités. J'insiste sur cette observation, parce que j'ai de fort bonnes raisons pour penser que les futurs explorateurs n'en trouveront plus ou presque plus. Le plateau de Roquevignon, au-dessus de Grasse, sur lequel on remarque quelques vestiges d'une enceinte ligurienne, est le point où l'on en rencontre peut-être le plus en ce moment.

En vue du *Castellas* et immédiatement après le village d'Escragnoles, on trouve un second camp, dit du *Mounjoun* ou le *Clot-rouan*, posé sur l'un des plus bas contre-forts de

la haute montagne de l'Audibergue. Le premier des noms ci-dessus semble avoir la désinence provençale du diminutif; il pourrait signifier *petit mont*, dénomination que la localité justifierait. Je traduirais volontiers le second par *Clos romain*. A cet égard, je ferai observer que, dans la contrée, le mot de *romain* est une sorte de terme générique qui s'applique bien souvent aux ouvrages anciens, quelle que soit leur origine. D'ailleurs, ce n'est pas seulement ici que les choses se passent de cette façon : dans son grand ouvrage sur la Seine-Inférieure, le savant abbé Cochet s'exprime ainsi : « Nous ne craignons pas d'attribuer à la période celtique la grande enceinte fortifiée de Braquemont (arrondissement de Dieppe) qui porte, il est vrai, le titre de *Camp de César*, nom générique appliqué à toutes les enceintes antiques de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. » Mérimée et M. de Caumont ont fait la même observation.

Quoi qu'il en soit de sa dénomination, le camp de *Clotrouan* est très-remarquable à cause de ses grandes dimensions et de ses belles proportions. Le mur d'enceinte est infiniment mieux conservé que celui du *Castellas* ; les blocs qui le forment sont beaucoup plus gros : il est encore debout sur presque toute son étendue avec une hauteur de 2^{m},50 à 3 mètres et une épaisseur uniforme de 3 mètres. Il décrit un arc de cercle très-régulier au-dessus d'une barre de rochers à pic, haute de 20 mètres environ, qui offre du côté du midi une défense naturelle inexpugnable. La corde de l'arc n'a pas moins de 90 mètres; la flèche, 40. Le mur vient se terminer à l'est et à l'ouest sur le bord du précipice, laissant libre, du côté de l'ouest seulement, un espace de 1 mètre qui donne accès à la porte du camp. Cette porte est large de 3 mètres comme dans tous les autres. Protégée par le mur d'enceinte, elle l'est encore par une seconde muraille qui entoure la première à la distance de 10 mètres et se termine aussi, à l'est et à l'ouest, sur le bord de la barre. Au pied du rocher, on remarque un très-grand nombre de blocs qui y ont roulé. Il faut en conclure que les murs d'en-

ceinte avaient une hauteur assez considérable à leurs extrémités, réduites aujourd'hui presque au niveau du sol.

Du haut de cette barre, la vue s'étend au loin. On a à ses pieds, au midi, tout le bassin d'Escragnoles jusqu'à la Siagne dite *de la Pare*, le camp retranché du *Cogolin*, dont il sera parlé plus loin, et les montagnes de Mons ; à l'est, on voit le *Castellas de la Collette* et dans le lointain le *Castellaras de la Malle* ; à l'ouest, le camp *des Rouguières* et celui *du Clédar* qui commandent le défilé conduisant d'Escragnoles à Séranon. On se rend ainsi compte exactement du système de défense que j'ai signalé plus haut.

On a trouvé à *Clot-rouan* des fragments de meule à bras en porphyre altéré, des débris de poterie grossière semblable à celle du *Castellas de la Collette* et un fer de flèche qui est en ce moment entre les mains de M. le docteur Geoffroy, à Mouans-Sartoux. Ce fer semble d'origine romaine. Des tuiles et des poteries romaines ont été trouvées aussi dans plus d'une enceinte celtique. Ce fait n'a rien d'étonnant, ainsi que le fait remarquer M. de Caumont, car plusieurs de ces enceintes avaient été occupées par les Romains après leur conquête.

Le camp des *Rouguières* (du nom du quartier où il existait sans doute des chênes) est à 3 kilomètres environ de *Clot-rouan*, dans la direction de Séranon, posé au sommet d'un mamelon escarpé au pied duquel passe la route nationale nº. 85. Le mur d'enceinte est en grande partie éboulé. Il décrit une ellipse irrégulière dont le grand axe a environ 60 mètres et le petit, 30. On ne peut reconnaître exactement la porte au milieu des décombres entassés, et l'on ne trouve rien de particulier à remarquer dans ce retranchement.

SÉRANON

Le camp du *Clédar*, à 3 kilomètres plus loin sur la même ligne, est établi aussi sur un contre-fort de la montagne de l'Audibergue. Il commande les abords du col de *Frontignan*,

unique passage qui, du côté où nous nous trouvons, donne accès à la plaine de Séranon. On peut voir dans son nom la désignation d'un lieu fermé, d'un enclos, comme dans le nom de *Clot-rouan.*

Cette enceinte, semblable à celle des *Rouguières,* décrit une ellipse irrégulière dont le grand axe a 54 mètres ; le petit, 30. L'épaisseur du mur n'excède guère 2 mètres sur certains points; la hauteur est encore de 2^m,50. Il est d'ailleurs généralement en assez bon état et formé de blocs remarquables par leurs dimensions. Au milieu des décombres amoncelés, on ne peut découvrir aucune trace de la porte. Deux enceintes extérieures entourent l'enceinte principale : la première, à 6 mètres de distance, la seconde à 14. Ces murs sont complètement effondrés ; on peut cependant encore mesurer sur certains points leur épaisseur, qui est de 2 mètres.

Les camps *du Monjon, des Rouguières* et *du Clédar,* établis sur des contre-forts de l'Audibergue, sont directement dominés au nord par cette montagne. On est donc obligé de reconnaître ici encore que ces fortifications avaient été construites en prévision des attaques des habitants du littoral.

Du *Castellaras de la Malle* au *Clédar,* on ne compte pas moins de 12 kilomètres à vol d'oiseau; sur cette longue étendue, toutes les fortifications que je viens d'indiquer sont en vue les unes des autres, et commandent les passages obligés. On ne peut donc s'empêcher de reconnaître l'intelligence et le soin avec lesquels avait été conçu et exécuté le système général de défense de ces montagnes.

ESCRAGNOLES

A ce système se relie le camp du *Cogolin* qui complète la défense du bassin d'Escragnoles en le fermant du côté de Mons. Il est designé par le nom du quartier, vieux mot patois qui, suivant quelques-uns, désignait une sommité. Ce camp est établi dans les mêmes conditions que *Clot-rouan,*

en vue duquel il se trouve. Comme ce dernier, il décrit un arc de cercle sur une barre de rochers à pic, haute de 50 à 60 mètres, au pied de laquelle roule un torrent qui forme un peu plus bas la Siagne dite *de la Pare*. La corde de l'arc mesure 110 mètres; la flèche, 21. Le mur a 3 mètres d'épaisseur; il est éboulé sur plusieurs points. Les pans debout mesurent 2m,50 de hauteur.

Un étroit espace ménagé sur le bord de la barre, à l'extrémité méridionale du mur d'enceinte, servait probablement d'entrée au camp. De ce côté, cette barre gigantesque le garantissait contre toute attaque. Il était, au contraire, très-exposé sur les autres points, et l'on n'avait rien négligé pour le préserver d'un coup de main. On peut compter, en effet, quatre murailles qui entourent l'enceinte principale et qui sont reliées entre elles par des murs transversaux. Le plateau du *Cogolin* est ainsi couvert de travaux de défense jusqu'à son extrémité, qui domine les plaines avoisinantes.

SAINT-VALLIER

J'ai cité plus haut le camp du *Mortier*, ainsi désigné du nom du plateau sur lequel il se trouve (commune de Saint-Vallier). Ce plateau couronne le dernier des mamelons dont la chaîne sépare la *Plaine de Ferrier* de la gorge profonde dite le *Vallon de Nans*. Le premier de ces mamelons, du côté du midi, est occupé par le *Castellaras de la Tourré*, dont j'ai parlé dans ma notice de 1875. A l'aspect des lieux, on est tenté de penser que cet ouvrage avait été édifié, comme un refuge en cas d'attaque, par quelques familles qui cultivaient *la plaine de Ferrier* sous la protection des *Castellaras de la Malle* et *de la Tourré*.

Le plateau du *Mortier* est bordé d'un grand mur que l'on suit encore sur un long parcours et qui formait un ouvrage avancé, du côté où le camp était exposé à une attaque. Ce mur est percé d'une porte large de 3 mètres et parfaitement reconnaissable.

A l'extrémité ouest du plateau, sur une barre de rochers qui domine le vallon de Nans d'une immense hauteur, on trouve le retranchement. Il est dans les mêmes conditions que tant d'autres : le mur d'enceinte décrit un arc de cercle sur la barre ; il a de 3 mètres à 3^{m},50 d'épaisseur avec 1 mètre de hauteur sur certains points. Il est éboulé en grande partie. Les blocs qui en sont tombés remplissent l'intervalle, de 5 mètres environ, qui le sépare d'une seconde enceinte du côté du plateau. Il n'y a pas trace de porte ; on entrait sans aucun doute dans l'enceinte par quelque passage étroit ménagé ici, comme dans les fortifications semblables, sur le bord du précipice. La corde de l'arc de cercle mesure environ 50 mètres et la flèche, 30.

J'ai trouvé *au Mortier* de nombreux débris de poterie semblable à celle que j'ai signalée plus haut. Il n'y a d'ailleurs de remarquable dans cette fortification que la hauteur sur laquelle elle est établie et la longue muraille élevée à travers le plateau.

Au milieu de mes explorations et, grâce aux précieuses indications de M. Bottin, receveur des postes à Saint-Vallier, j'ai pu relever dans les environs de ce village quelques particularités très-intéressantes. Ce sont deux tombeaux celtiques : l'un au quartier d'*Arboin*, l'autre dans le *Deffends*, et deux pierres tabulaires dignes d'une mention spéciale. La première est au quartier de la *Croix de Cabris*, l'autre à la *Serre des Beaumettes* dans le *Deffends*.

Le tombeau d'*Arboin*, que j'ai mentionné dans ma notice de 1875, présente une disposition particulière : je veux parler du corridor qui y donne accès. Inutile d'ajouter que ce corridor est aujourd'hui découvert, ainsi que le tombeau lui-même. James Fergusson signale cette disposition spéciale dans son grand ouvrage sur *les monuments mégalithiques de tous pays*. « Cet accès à la chambre sépulcrale, dit le savant archéologue, permettait aux descendants du mort de lui porter leurs offrandes et de subvenir à ses besoins pendant l'intervalle qui devait s'écouler avant la translation du corps dans un autre monde. Il permettait aussi de déposer

plusieurs corps dans le même tombeau, lequel était recouvert d'un tumulus après que le dernier cadavre y était placé. » On peut donc admettre que le tombeau d'Arboin a été recouvert d'un tumulus, aujourd'hui disparu, qui aurait été d'ailleurs de petite dimension, car de l'origine du corridor au fond du tombeau on ne mesure que $3^{m},60$.

M. Emile Rivière a fouillé ce tombeau en 1873 ; M. Bottin l'a fouillé également : il y a trouvé de nombreux débris de poterie noirâtre, deux morceaux de poterie d'un beau rouge, qui semble avoir été travaillée au tour, cuite dans un four à potier et qui porte des filets et des lignes rubanées disposées par bandes horizontales, plusieurs haches polies en serpentine très-fine, une flèche en silex poli, plusieurs grains de collier. Il y a trouvé en même temps des ossements divers, des dents en quantité très-considérable, le tout ayant appartenu à des hommes grands et forts, qui, d'après M. Bottin, avaient été déposés là au nombre de quatre ou cinq, à en juger par la quantité des dents recueillies. Il y a lieu de penser que les corps avaient été étendus dans toute leur longueur, les têtes placées vers le nord. Ce mode d'ensevelissement est signalé parmi ceux usités chez les Celtes. D'après les indications de M. de Caumont, les vases en poterie enterrés ainsi avec les corps contenaient, les uns, des aliments, les autres, des parfums. L'abbé Cochet et James Fergusson signalent la découverte de vases semblables dans de nombreux tumulus en Normandie, en Angleterre et en Irlande.

La présence de ces vases, celle des armes, des colliers, insignes des guerriers les plus braves, la disposition particulière du tombeau, la grande dimension des dalles qui le forment ($1^{m},75$ et $1^{m},95$ de hauteur) donnent un intérêt exceptionnel à ce monument.

Le tombeau du *Deffends* est aussi un monument mégalithique de l'âge de la pierre polie. Comme le premier, il est situé sur un monticule au sommet duquel s'élèvent, sortant du sol, les hautes dalles qui le forment. Néanmoins, ces dalles sont moins grandes que celles *d'Arboin* ; leur hauteur ne dépasse pas $1^{m},50$. Le corridor, long à *Arboin* d'environ

2 mètres, est ici à peine indiqué ; la longueur du tombeau n'est que de 1^{m},60, tandis que le premier mesure plus de 2 mètres.

J'ai recueilli dans ce tombeau quelques dents et deux os d'un doigt de la main. M. Bottin qui, comme M. Emile Rivière, l'a fouillé, il y a plusieurs années, y a trouvé beaucoup plus de dents et d'ossements que dans celui d'*Arboin*. Ces ossements étaient comme entassés contre un côté. Cette circonstance rapprochée de la dimension du tombeau ferait penser que les corps, plus nombreux encore qu'à *Arboin*, avaient été posés ici avec les jambes et les genoux ployés au dessus, suivant le mode primitif d'ensevelissement en usage chez les Celtes.

M. Bottin n'a trouvé dans ce tombeau ni armes, ni débris de poterie. Il y a recueilli quelques grains de collier, des défenses de sanglier, deux os en forme de disque percés d'un trou qui étaient probablement des ornements ou des amulettes destinés à être portés au cou. On a trouvé des objets de même nature dans un grand nombre de sépultures de la période néolithique, notamment à Compan, près de Luzarches. (Note de M. Hahn au Congrès archéologique de France, 44e session.)

Les grains de collier trouvés dans le tombeau d'*Arboin* sont tous allongés en forme d'olive ; ceux du tombeau du *Deffends* ont, les uns, cette forme, les autres, celle de rondelles plus ou moins régulières. Des objets exactement pareils et en pierre tendre comme ceux-ci ont été trouvés dans les fouilles du Castellet près d'Arles. (Rapport de M. Huart au Congrès, 43e session.)

La pierre tabulaire que l'on trouve au quartier *de la Croix de Cabris* est située au sommet de l'un des monticules dont la chaîne domine le bassin de Saint-Vallier du côté du littoral. Elle mesure 2 mètres de long sur 2^{m},05 de large. Tout d'abord, elle ne présente rien de remarquable ; mais, examinée de près, elle offre des particularités dignes d'attention.

Elle est inclinée ; un de ses côtés est relevé au-dessus du terrain de 0^{m},46 ; l'autre, touchant le sol, est soutenu par

un massif de moellons plats, posés à la main. Vers le milieu du côté relevé, se trouve une échancrure, d'une profondeur de $0^m,55$ et d'une largeur de $0^m,40$, dont le fond, faisant face à l'ouverture, semble avoir été dressé et poli par la main de l'homme. Immédiatement à la suite de cette échancrure, s'ouvre dans l'épaisseur de la pierre une excavation en forme de cuvette de la même largeur et d'une profondeur de $0^m,10$. De cette cuvette (et c'est là la particularité la plus intéressante) part en ligne droite une rigole grossièrement taillée dont la profondeur varie de $0^m,25$ à $0^m,30$ avec une largeur de $0^m,17$ à $0^m,27$. Cette rigole, longue de $1^m,40$, se prolonge jusqu'à l'extrémité de la table appuyée sur le sol.

L'imagination peut se donner libre carrière au sujet de cette pierre. Les particularités qu'elle présente ne sont peut-être qu'une bizarrerie de la nature et peut-être a-t-elle été placée sans but dans sa position inclinée. Peut-être aussi cette table a-t-elle servi jadis à des sacrifices ou à des libations, et pourrait-elle être classée parmi les demi-dolmens mentionnés dans le cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont. Je n'ai pas la prétention de trancher cette question; je me borne à transcrire ici quelques lignes de James Fergusson et de M. Léon Chateau qui me semblent de nature à l'éclairer.

« Il est une autre forme de dolmens, dit le premier, qui est très-commune en France et aussi en Angleterre, mais dont nous ne connaissons aucun exemple en Scandinavie. Elle présente cette particularité qu'une des extrémités de la pierre supérieure repose sur le sol. » — « On a donné le nom de demi-dolmen, dit le second, à un dolmen dont la pierre tabulaire s'appuie par une de ses extremités sur le sol.... On s'accorde généralement à regarder les dolmens comme des autels qui servaient aux sacrifices ; cette opinion s'affermit par la présence des rigoles peu profondes qu'on trouve sur la pierre tabulaire de plusieurs dolmens. On suppose que ces rigoles étaient destinées à l'écoulement du sang des victimes ou à recevoir des libations. »

La pierre tabulaire du *Deffends* est de plus grande dimension ; elle est posée sur un rocher naturel tenant profondément au sol et formant pilier. Quand on vient du côté de Saint-Vallier, on ne voit de la table que son épaisseur visant au nord, et elle affecte sous cet aspect la forme d'une énorme caisse rectangulaire. La table semble du même grain que le pilier ; cependant, elle se raye plus facilement sous la pointe d'un couteau. Dans tous les cas, elle a une teinte brune, tandis que le pilier est d'un gris-clair prenant aux rayons du soleil un reflet doré. Cette masse est connue dans le pays sous le nom provençal de *Caïsso brunado* (Caisse brunie). Les détails qui précèdent expliquent cette appellation populaire.

La table est inclinée du midi au nord sous un angle d'environ 20 degrés. Elle déborde le pilier, du côté de l'est, de 0^m,90, tandis qu'elle est en retraite du côté de l'ouest A première vue, j'ai pensé qu'un fragment considérable s'en était détaché de ce côté ; j'ai fait couper les ronces qui couvraient le sol et j'ai trouvé aussitôt ce fragment gisant au pied du monument. Il est long de 2^m,40 et large en moyenne de 0^m,70 avec une épaisseur de 1 mètre environ. En tenant compte de ce fragment, on reconnaît que la table reposait exactement par son milieu sur le pilier ; elle mesurait, du sud au nord, 2^m,50 ; de l'est à l'ouest, 3^m,50. En l'état, cette dernière dimension est de 2^m,80. L'épaisseur de la table varie d'ailleurs depuis 0^m,20 (côté du midi) jusqu'à 1^m,35 (côté du nord). Le pilier a 1^m,75 de haut, plus 1^m,25 de base avec une épaisseur variant depuis 0^m,85, jusqu'à 2 mètres. Le coteau, au sommet duquel s'élève le monument, a une déclivité assez prononcée vers le midi : c'est ainsi que se trouve à découvert le rocher naturel auquel tient le pilier et qui en forme la base ou le piédestal. Ce piédestal, ainsi que je l'ai indiqué, a une hauteur au-dessus du sol de 1^m,25 : ce qui donne au monument, de ce côté, une hauteur totale de 4^m,05.

Le dessus de la table n'offre rien de particulier. C'est un rectangle parsemé d'excavations naturelles plus ou moins

larges et profondes. Dans l'épaisseur, du côté de l'est, on remarque quelques anfractuosités qui forment comme une sorte d'escalier pour monter sur la pierre. En s'aidant des rochers voisins comme d'un marchepied et de ces anfractuosités, on peut en effet y arriver très-aisément. Jadis un druide est-il monté par là sur la table servant d'autel ?.... Est-il permis de se représenter ici cette scène de nos premiers âges au milieu d'une foule répandue sur le coteau ?..... Je me borne à hasarder ces questions en signalant la particularité que j'ai constatée et qui m'a paru digne d'être notée.

Au-dessous de la table, on remarque cinq excavations sensiblement rondes : deux du côté de l'est, trois du côté du midi, d'un diamètre de $0^m,08$ à $0^m,09$ et d'une profondeur de $0^m,06$. Sur le fragment détaché, j'ai constaté les traces de deux excavations pareilles faisant pendant aux deux premières. Sans insister autrement sur ce détail, qui peut n'être que l'effet d'une cause naturelle, je le constate, parce qu'il explique un point de la légende que je dois rapporter. *Caïsso brunado* a en effet sa légende comme la plupart des pierres druidiques. — « Charlemagne et Roland se trouvaient au *Castellaras de la Tourré* et, probablement pour charmer leurs loisirs, ils eurent l'idée de jouer au bouchon. Faute de bouchon, Roland lança une boule qui est *Roc-baron* ; Charlemagne lança ensuite un palet qui n'est autre que *Caïsso brunado*. Ce palet, qui porte encore l'empreinte des cinq doigts du grand empereur, manqua la boule ou soit *Roc-baron* ; il vint tomber sur le pilier où il resta en équilibre et où il se trouve encore.» — Pour faire juger à la fois de la vigueur et de la maladresse de nos joueurs, je dois ajouter que *Roc-baron* est un rocher à peu près rond, de 20 mètres de circonférence, distant de 5 à 6 kilomètres du *Castellaras de la Tourré* et que *Caïsso brunado* est à 3 kilomètres environ de ce rocher.

Il est à regretter qu'avec cette légende merveilleuse cette pierre ne se soit pas appelée *le palet de Charlemagne* ; ce nom sonnerait bien mieux que celui de *Caïsso brunado*. Il est étonnant aussi que, malgré cette légende, les habitants de Saint-Vallier ne voient là qu'un rocher naturel. — « *Caïsso*

brunado est trop lourde, disent-ils généralement, pour que les hommes l'aient transportée. » — Pour qui connaît les dimensions de certains menhirs et, sans aller plus loin, le magnifique dolmen de Draguignan, cette objection n'est évidemment pas sérieuse. Les gens du pays, d'ailleurs, ne se rendent pas compte des richesses archéologiques qui les entourent, témoin les enceintes liguriennes répandues sur leur territoire, ainsi que les tombeaux d'*Arboin* et du *Deffends*, dont l'origine celtique semble peu contestable ; témoin aussi les dolmens de Saint-Cezaire, que M. de Maret a signalés au Congrès archéologique et sur lesquels il promet une notice, motif pour lequel je me suis abstenu de m'en occuper moi-même.

J'ai entendu, d'autre part, émettre l'opinion qu'il ne faut voir à *Caïsso brunado* qu'un effet de l'érosion des eaux. Sans méconnaître le mérite de cette appréciation bien plus sérieuse que l'autre, il me semble qu'on peut lui opposer de solides objections tirées de la configuration des lieux. En effet, le *Deffends* de Saint-Vallier est une vaste plaine parsemée de mamelons arrondis, peu élevés, aux pentes très-douces. C'est au sommet de l'une de ces éminences que s'élève *Caïsso brunado*. Dans toute cette étendue, on ne rencontre ni barre de rochers, ni ravin, ni précipice : on n'y remarque pas un seul accident de terrain et l'on a quelque peine à admettre qu'au milieu d'une plaine pareille, l'érosion des eaux ait pu mettre au jour, juste au sommet d'un monticule, la masse qui nous occupe.

Je n'en dirai pas autant de celle que l'on rencontre à Escragnoles, au milieu du terrain le plus tourmenté, au bord d'un profond précipice et sur le penchant d'une colline abrupte aux flancs de laquelle s'étagent plusieurs barres de rochers. Les habitants du pays l'appellent *lou quinchéou*. Ici, ce n'est plus une table, mais bien un immense bloc de forme irrégulière qui repose sur un pied naturel. La hauteur totale est au moins de 6 mètres. Le bloc est complètement inaccessible. Il semble être sur le point de tomber du haut du pilier qui le supporte, pour rouler au fond du précipice sur lequel il plane. L'effet est saisissant.

Caïsso brunado, ainsi que je viens de l'exposer, est dans des conditions complètement différentes ; en raison de ces conditions, et malgré l'opinion contraire dont j'apprécie la valeur, on peut, je crois, la considérer comme un monument semblable à celui de la Talbotière, que M. Moreau a signalé à la Société Française d'Archéologie : « un monument sur une pointe de rocher. » — Dans ce cas, il y aurait lieu de le classer soit parmi les pierres druidiques que M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités monumentales, désigne sous la dénomination de *Pierres non mobiles de formes singulières*, soit parmi les bilithes que James Fergusson signale comme ayant joué un rôle important dans le culte druidique.

Grasse, le 15 janvier 1879.

P. SÉNEQUIER
Membre correspondant.

DESCRIPTION DES DÉCOUVERTES

FAITES JUSQU'A CE JOUR

A L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE CITÉ ROMAINE DE *CEMENELVM*

Au nord de la ville de Nice, sur la rive droite du Paillon, s'élève une colline qui forme le contre-fort le plus avancé de la base du mont Chauve.

Les pentes, presque abruptes du côté de l'est, s'adoucissent vers le sud et vers l'ouest, formant, à leur point de rencontre, de la cote 95 à la cote 120 au-dessus du niveau de la mer, un magnifique plateau dominant la vallée et couvert aujourd'hui de villas.

Cette localité a été habitée dès les temps les plus anciens; on y retrouve encore les traces de l'*oppidum* celtique qui fut le chef-lieu (Kemené), de la tribu des Vediantiens[1].

OPPIDUM

Les ruines de l'*oppidum* se trouvent dans la partie la plus élevée du plateau, qui était la plus facile à défendre; ce sont des débris de l'enceinte à gros blocs qui constituait la défense de la bourgade; elles se remarquent principalement à l'angle sud-ouest du plateau (A, fig. 1) et à l'est du bosquet du jardin des Franciscains voisin de la propriété Guilloteau (B, fig. 1).

L'ensemble forme une ellipse irrégulière longée, dans la partie ouest, par un étroit chemin public impraticable aux

1. Voir tome V des Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 375.

voitures ; le plateau varie, en hauteur, de la cote 121 à la cote 116, en s'inclinant vers le sud. La longueur du grand axe est d'environ 225 mètres et celle du petit, d'à peu près 75 mètres.

Tel était l'emplacement de l'ancien *oppidum* celtique qui devint, plus tard, l'angle sud-est de la cité de CEMENELVM [1], laquelle prit son développement dans la partie inférieure du plateau, vers la propriété de M. le comte Garin, occupant toute la partie plane, de la cote 100 à la cote 115 au-dessus du niveau de la mer, admirable position pour l'établissement d'une ville.

Les murs à gros blocs, dont quelques-uns ont été grossièrement équarris, sont de même nature que ceux du mont Bastida (*Castrum Avisionis*). Comme dans ce camp, une partie de l'enceinte a dû être utilisée par les Romains, en particulier celle qui domine les rochers à pic, au sud et à l'est.

Les croquis 3 et 4 sont relevés d'après nature au *castrum* d'Avisio, les figures 5 et 6 représentent des pans de mur de même construction relevés à Cimiez. La comparaison permet d'établir d'une manière certaine que le type des murs de ces enceintes est absolument le même.

AQUEDUCS

Les conquérants établirent des routes, des aqueducs dont l'un prenait sa source près de Falicon à 194 mètres au-dessus du niveau de la mer, en-dessous d'un moulin à huile qui appartient aux hoirs Darbésio. La source est aujourd'hui tarie.

M. René Guébhard, notre honoré confrère, a publié dans le tome cinquième de nos annales, un travail fort intéressant sur le tracé de ce canal ainsi que sur celui de Mouraille [2]. Nous avons parcouru ensemble la localité et il nous a fait suivre, pas à pas, les traces de la canalisation antique que l'on

1. Aujourd'hui Cimiez, hameau dépendant de la commune de Nice.
2. Les aqueducs romains de *Cemenelum* (Cimiès) par R. Guébhard (août 1875).

retrouve : sous forme d'un affleurement de béton démoli, dans le vallon de Lombardi ; à l'état de conduite, à 1^m, 30 de profondeur, sous les racines d'un figuier dans le même vallon ; à Saint-André, au-dessus du village, dans la propriété Baralis ; dans la même commune, propriété Daniel, on trouve des plaques du revêtement intérieur en ciment ; dans la propriété Bonifassi, en aval d'une carrière, on voit les deux parois des pieds-droits du canal juxtaposées par écrasement ; dans un ravin, une couche de béton saillant sur le roc ; au-dessus de l'hospice de Saint-Pons, une série non interrompue de traces du radier en béton, sur plus de 300 mètres de longueur ; enfin, sur la route de Cimiez, en face le portail de Sainte-Philomèle, dans la propriété Constantin, des traces du parement intérieur de l'un des pieds-droits.

A partir de ce point, qui est à la cote 170, M. Guébhard n'a plus trouvé d'indices de cette conduite. Tout nous porte à croire que c'était elle qui alimentait les fontaines dont les maçonneries, en forme de niches sphériques, se trouvent vers la cote 116, à l'emplacement de l'ancien *oppidum* et qui, selon toute probabilité, dépendaient d'un vaste réservoir destiné à fournir l'eau à toute la partie haute de la ville.

Le canal de Mouraille a été retrouvé sur presque tout son parcours par M. Guébhard ; c'était le plus important et son tracé a été rétabli avec certitude jusqu'à quelques centaines de mètres des arènes.

Nous sommes très porté à croire que les ruines d'un aqueduc de 0^m,40 sur 0^m,20 de largeur, retrouvées par notre honoré confrère dans la propriété Gastaud, n'appartiennent pas à la conduite principale, laquelle, d'après toutes les autres traces si bien déterminées, avait, depuis la galerie de captage, une largeur de 0^m,60 au minimum. Nous pensons que le tracé passait un peu plus haut pour venir aboutir au bâtiment de construction romaine, si bien conservé, qui sert aujourd'hui de grange au paysan de M. le comte Garin et qu'on désigne vulgairement sous le nom de temple d'Apollon. Les traces de la conduite d'arrivée se retrouvent, en effet, à 4 mètres au-dessus du sol, sur la

muraille ouest de ce bâtiment. Cette galerie voûtée de 0^m,50 de largeur, au-dessus de laquelle se trouve pratiqué un regard, ne pouvait évidemment être destinée qu'au passage des eaux. Ce prétendu temple d'Apollon dépendait de l'ensemble des thermes dont nous nous occuperons plus loin.

Les pricipaux points de repère que nous pouvons indiquer aux personnes qui désireraient suivre le tracé de l'aqueduc de Mouraille sont les suivants : les sources actuelles de Mouraille et les galeries de captage qui sont de construction antique. Une fouille pratiquée chez Tito Gioffredo le long de la berge et dans laquelle on a retrouvé le canal romain recouvert, dans cette partie, par des *tegulæ* inclinées à deux pentes ; une coupe parfaitement conservée dans le sable sur la rive droite du vallon des fleurs, dans une colline qui se trouve derrière la maison Teysseire, près d'un olivier isolé ; à Sainte-Philomèle, au-dessus du chemin boisé qui longe la colline, traces du radier ; un bloc du dit radier tombé de la partie supérieure et transformé en banc ; murs bien conservés dans les propriétés Manuel, au ravin Scuderi ; propriété Baudoin, rive droite du vallon de Valère ; propriété Faraud, même vallon, rive gauche, dans un bois, etc.

Pour tous les autres détails relatifs au parcours de ces aqueducs et à leur mode de construction, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à l'intéressant travail de notre confrère [1]. Nous ferons cependant observer que la construction de ces aqueducs est des plus primitives et remonte aux premiers temps de l'occupation romaine.

L'aqueduc de Falicon est entièrement construit en béton de tuileau et n'a que 0^m,28 de largeur ; c'est une simple conduite. Celui de Mouraille se compose d'un radier en béton et de deux pieds-droits en maçonnerie recouverts par des *tegulæ* inclinées comme un toit à deux pentes. L'écartement de ces pieds-droits est de 0^m,60 et leur hauteur varie de 0^m,80 à 1^m,00. Les parois intérieures sont revêtues de ciment.

D'après son mode de construction et surtout parce qu'il

1. Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts, tome V.

aboutissait à l'emplacement de l'*Oppidum*, il y a lieu de croire que le plus ancien des deux aqueducs est celui de Falicon. La construction de ces aqueducs diffère absolument de celle des égouts dont nous parlerons plus loin.

D'après les calculs établis par M. Guébhard, les deux aqueducs réunis pouvaient donner un débit moyen, par jour, de 23165 mètres cubes, ce qui, d'après les usages romains, aurait correspondu à une population d'environ 23,000 habitants. Ce chiffre concorde à peu près avec celui que nous a donné le calcul des places des arènes de *Cemenelum* dont nous aurons à nous occuper dans la suite de ce travail.

Avant de décrire les édifices publics, nous croyons utile de donner quelques détails sur les constructions privées dont on a retrouvé les traces.

MODE DE CONSTRUCTION ET HABITATIONS PRIVÉES

Les constructions les plus fréquentes que l'on retrouve dans la campagne de Cimiez sont des murs de fondation.

Presque tous sont établis en moellons calcaires de petite dimension et en blocage intérieur de petits matériaux à chaux et à sable. Les murs en élévation sont fort rares, attendu que les matériaux en ont été, en général, utilisés par les habitants [1]. Ceux qui existent encore sont construits en appareils à peu près réguliers parmi lesquels domine celui que les Grecs désignaient sous le nom de διαμικτῶν. Le *diamicton* ou entremêlé se compose d'assises réglées en moellons ou en briques, formant les parements d'un blocage irrégulier composé de petites pierres constituant une espèce de béton avec chaux et sable, quelquefois mélangé de tuileau.

L'*emplecton* est un appareil de même nature, mais avec des parpaings traversant le mur de distance en distance, tandis que le *diamicton* n'en a point.

On trouve aussi assez souvent l'*opus spicatum*. J'en ai

1. Nous avons vu des ouvriers, employés par un couvent voisin, démolir le mur en petit appareil du *podium* des arènes, et emporter les moellons dans des brouettes. Le monument était déjà classé à cette époque.

2. Congrès archéologique, tome XXXI[e].

signalé un exemple, en 1867, dans un dallage en briques longeant la façade nord des bains de Cimiez. Ce pavage est aujourd'hui enfoui sous les remblais.

On trouve plus fréquemment l'*opus insertum*, mais je n'ai pas encore rencontré à Cimiez un seul échantillon du bel appareil de jauge connu sous le nom d'*Isodomum*.

La pierre à bâtir est rare sur le plateau de Cimiez. La pierre de taille vient des carrières de la Turbie qui sont assez éloignées.

On trouve, dans les fouilles, de belles corniches, des cordons moulurés, des bases et des fûts de colonnes, etc. Quelques-uns de ces blocs portent encore sur leurs joints les encoches demi-circulaires dans lesquelles on faisait passer les cordes qui servaient à les mettre en place. On remarque facilement des différences considérables dans la taille de ces matériaux ; quelques-uns sont finement profilés et indiquent qu'ils ont été traités par de véritables artistes ; d'autres, au contraire, ont des moulures lourdes et empâtées manquant absolument de style.

Nous joignons à cette notice divers dessins de bases et de chapiteaux de colonnes dont l'élégance a frappé tous les artistes qui les ont vus (Fig. 7, 8 et 9).

D'après ce que nous en voyons, les maisons particulières de Cimiez étaient loin d'être construites avec le luxe de celles de l'Italie méridionale ; cependant, les fouilles faites jusqu'à ce jour nous ont permis de reconnaître que les appartements y étaient peints à la fresque ; qu'un certain nombre étaient pavés en mosaïque de marbre assez grossière.

J'ai relevé, en 1879, les dessins d'une excavation contenant les traces d'un hypocauste pour bains privés. Cet hypocauste a été conservé grâce aux racines d'un olivier qui ont formé au dessus une véritable voûte dans laquelle on pénètre comme dans une cave (fig. 10). Les piliers de cet hypocauste qu'on peut visiter dans la propriété Vivaldi, villa Félicie, sont en briques cylindriques de 0^{m},20 de diamètre sur 0^{m},05 de hauteur ; ils forment une série de supports d'environ 0^{m},75 de hauteur écartés d'axe en axe, de 0^{m},60. Le plafond est

formé de grandes briques carrées de $0^m,60$ de côté sur $0^m,08$ d'épaisseur, portant une couche de béton de tuileau d'environ $0^m,15$ de hauteur recouverte d'un dallage en marbre d'environ $0^m,02$ d'épaisseur. A la base et au sommet des colonnes se trouvent disposées des briques carrées de $0^m,30$ de côté et de $0^m,07$ d'épaisseur formant socle et chapiteau.

La construction de cette espèce de calorifère ressemble à celle de l'hypocauste des grands bains publics de Cimiez, décrits dans mon mémoire publié en 1877 [1].

Il y a environ trente ans, on a découvert, dans la propriété actuelle de M. le comte Garin, au-dessous de la place du couvent, une pièce dépendant d'une riche habitation ; c'était une espèce de cuisine où l'on a retrouvé des amphores, du blé, des lingots de plomb, des ustensiles de ménage.

Le tout a été dispersé, acquis par des Anglais, dit-on, et nul, à cette époque, n'a songé à suivre les directions des murailles et à relever ainsi le plan complet de l'édifice.

Des fouilles faites il y a quatre ans, à peu près au même endroit, nous ont permis de recueillir quelques débris de fresque d'une fort belle couleur, sur un enduit de plusieurs centimètres d'épaisseur ; un morceau de cet enduit est actuellement déposé dans la collection de la Société des lettres, sciences et arts.

J'ai pu, à la même époque, reconnaître les vestiges d'un égout qui traverse de l'est à l'ouest la propriété Garin.

J'ai, en 1879, retrouvé un autre égout à 200 mètres au sud des bains de Cimiez, dans la propriété Vivaldi où se trouvent également de nombreuses murailles, un escalier en pierre de taille et les ruines des fondations de la villa suburbaine des bains de laquelle nous avons fait ci-dessus la description.

On a également trouvé, à la villa Vivaldi, un fort intéressant débris de statuette en marbre (fig. 11), un vase en terre jaunâtre de forme originale, dont nous donnons le dessin (fig. 12) et un grand nombre de petits tubes tronc-

1. Nice et Cimiez — Description des bains de *Cemenelum*. (Tom V, des Annales de la Société des lettres, sciences et arts, des Alpes-Maritimes).

coniques évasés, en terre cuite. C'est également à la villa Vivaldi que l'on a trouvé le tuyau de plomb servant de conduite pour la distribution des eaux et dont nous donnons la coupe (fig 13). Un embranchement alimentait un jet d'eau.

Nous avons relevé, dans la même propriété, les traces d'un mur de façade et d'un trottoir parallèle à ce mur. Il existait près d'une maison nouvellement construite, à l'ouest de la villa Félicie et à une faible profondeur au-dessous du sol.

L'égout voûté dont nous avons parlé ci-dessus et qui traverse la propriété Vivaldi, a les dimensions suivantes : hauteur $1^m,05$ sous clé, largeur $0^m,50$, épaisseur de la voûte $0^m,30$. On ne trouve aucune trace d'enduit au ciment, le radier est en briques et la chape en mortier de chaux et sable.

SÉPULTURES

On trouve de nombreux tombeaux sur le plateau de Cimiez ; j'en ai signalé : 1° le long de l'ancien chemin de Nice à Cimiez, près de la rampe de la propriété Ratti ; 2° près du portail de la propriété Camous ; 3° dans le clos de la propriété Sainte-Anne.

Ces diverses sépultures ont été décrites dans le mémoire lu à la Sorbonne en 1874 et que j'ai publié l'année suivante sous le titre : *Etude sur les sépultures antiques, du IIIe au VIe siècle dans les Alpes-Maritimes* [1].

Nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Cependant je dois mentionner que j'ai signalé deux lampes funéraires en terre cuite trouvées à Cimiez et portant, l'une l'inscription FORTIS, l'autre le mot VICTOR.

Je prétendais alors que ces qualifications pouvaient se rapporter à la personne inhumée et que ce n'étaient pas des noms de potiers. La lampe portant le mot VICTOR se trouvait avec une autre sur laquelle était figurée une couronne de lauriers.

Le squelette était celui d'un homme dans la force de l'âge.

1. Voir tome IIIe des Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts.

Depuis, j'ai trouvé, et je possède, une lampe, portant, entre les marques du potier figurées par deux petites rosaces imprimées dans l'argile, le mot GRACILIS.

Il faut avouer que si ces mots sont des noms de potiers, la corporation, dans les Alpes-Maritimes, était singulièrement favorisée.

Je persiste donc à croire que ces adjectifs qualificatifs se rapportaient aux qualités des défunts, du moins pour les trois cas que je viens de citer et auxquels on peut ajouter le mot PVLCHER, trouvé également sur une lampe dans le tombeau d'un jeune garçon, en dehors de notre contrée.

Il a été également trouvé à Cimiez dans les tombeaux, outre les objets déjà signalés dans le mémoire que j'ai publié en 1875, des lampes de formes très variées, entre autres celle que représente la figure 14. Quelques-unes de ces lampes portent des inscriptions parmi lesquelles nous citerons, sur une lampe en terre grise recouverte d'un léger vernis noirâtre, le mot CELLIAFOR. Les lettres suivantes : REGIASC se lisent également sur une lampe qui se trouve dans la collection Guilloteau, actuellement à la bibliothèque de la ville de Nice.[1]

AMPHITHÉATRE

Parmi les ruines appartenant à des monuments publics, les plus remarquables sont celles de l'amphithéâtre et celles des thermes.

L'arène de l'amphithéâtre de Cimiez, que j'ai déjà décrit dans le tome XXXI des Congrès archéologiques de France, a 46 mètres de longueur sur 34m,80 de largeur (fig. 15).

Elle se trouve à peu près à la cote 110 au-dessus du niveau de la mer. Le podium était à 2m,45 seulement au-dessus de l'arène.

Il n'y avait pas d'*euripe ;* ces faits démontrent que l'amphithéâtre de Cimiez était destiné à des jeux, danses, luttes de gladiateurs, mais point à des combats d'animaux.

1. Voir pour les autres marques trouvées à Cimiez, mon mémoire sur les sépultures du IIIe au VIe siècle, dans les Alpes-Maritimes.

La largeur du *podium* était de 3^{m},50; il était séparé du restant de la *cavea* par un *balteus* d'environ 1^{m},80 de hauteur.

Il n'y avait qu'un seul *mænianum*. Les traces des *cunei* ont disparu.

Ce qu'il y a de fort intéressant dans ce monument, ce sont les pierres destinées au scellement des poteaux du *velarium* qui se trouvent disposées de 4 en 4 mètres extérieurement. La supérieure est percée d'un trou cylindrique de 0^{m},20 de diamètre, la pierre inférieure recevait, dans un encastrement de même largeur, l'extrémité du poteau.

Les empreintes des madriers ayant servi de couchis pour la confection des voûtes se remarquent encore dans les mortiers.

Il est également à noter que le mur de l'arène n'est pas relié aux autres constructions ; cela laisserait supposer qu'elle était primitivement plus étroite et qu'elle a été agrandie aux dépens du *podium*.

J'ai relevé les plans et les coupes des arènes et en ai fait exécuter deux belles photographies qui ont été jointes au rapport à la suite duquel il a été classé au nombre des monuments historiques. La figure 16 représente l'élévation actuelle de ce monument.

Ce monument pouvait contenir, au maximum, 3,800 spectateurs.

THERMES

Les autres monuments de Cimiez découverts à ce jour sont les thermes, occupant un espace considérable de la propriété Garin, à la cote 107 au-dessus de la mer et dont 500 mètres superficiels, au moins, rien que pour ce qui concerne les salles de bains, sont actuellement déblayés. Ces pièces sont : le *frigidarium*, avec sa grande piscine et ses égouts ; le *tepidarium* sur hypocauste ; le *caldarium* avec deux baignoires ; le *sudatorium* ainsi que son *præfurnium* particulier.

Nous avons décrit ces bains, avec tous les détails qu'ils

comportent, dans une brochure publiée en 1877 [1]. Depuis cette époque, de nouvelles découvertes ont été faites qui nécessitent quelques changements dans les plans; c'est pourquoi nous donnons (fig. 17) un second tracé des fouilles avec indication des parties nouvellement découvertes.

En 1876, on n'avait encore découvert que le *caldarium* et une petite partie du *frigidarium*; il n'avait été exécuté qu'un sondage dans le *tepidarium*. Néanmoins, nous avions essayé de rétablir l'ensemble en indiquant sur le plan, par des pointillés, le tracé probable des murs non découverts de ces deux dernières salles.

Dans le courant du premier semestre de 1879, M. le comte Garin ayant fait reprendre les fouilles dans sa propriété de Cimiez, nous avons pu, au mois de juillet, relever les plans d'ensemble des nouvelles découvertes qui modifient les indications pointillées de notre plan primitif.

Le *caldarium* a été décrit exactement dans notre mémoire publié en 1877 et il n'y a rien à modifier aux dimensions et aux détails donnés dans le premier travail, si ce n'est la désignation du *sudatorium*.

Le tracé indiqué comme probable pour le *tepidarium* doit être absolument conservé; le *frigidarium* s'étend davantage vers le nord et le mur, de ce côté, se trouve, à l'alignement de celui d'une nouvelle salle découverte à son angle nord-ouest; cette salle est le *sudatio concamerata* autrement dit le *sudatorium*. La pièce désignée, dans le plan primitif, sous ce dernier titre, est, comme nous l'avons dit plus haut, le *caldarium*, qui servait aussi de *sudatorium* dans les établissements où il n'y avait pas de salle spéciale.

Le *frigidarium* a 8^{m},70 de largeur, au lieu de 8^{m},80 que nous avions indiqué approximativement; sa longueur, compris la piscine, est de 17^{m},50.

Le mur est du *frigidarium* est percé de quatre grandes baies dont la disposition indique que les thermes se prolongeaient du côté du levant.

1. Description des bains de *Cemenelum*, voir tome IV des annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts.

L'embranchement du canal (a b) (fig. 17) se dirigeant vers le nord-ouest, dont l'amorce est figurée sur le premier plan, aboutit au *tepidarium*; c'est un égout se déversant dans la conduite principale (c d) qui recevait les eaux du *frigidarium*. Ce dernier égout est percé, sur son parcours dans cette pièce, de trois bouches dont un regard, qui se trouve à l'embranchement des deux canaux.

Ces bouches ont $0^{m},22$ de diamètre; le regard, deux fois plus large, permet, de descendre dans les égouts, qui sont parfaitement construits.

Au fond de la piscine, se trouvent pratiquées, le long des murs nord et sud, de petites rigoles aboutissant à deux bouches d'égout, afin de pouvoir la vider complétement.

Les murs de cette piscine étaient plaqués intérieurement en marbre blanc.

Le soubassement du *frigidarium* était garni d'un placage en marbre vert. Le dallage, dont plusieurs parties avaient été réparées grossièrement, était primitivement en marbre de différentes couleurs et formait des dessins réguliers.

Nous avons trouvé, dans la partie nord du *frigidarium*, les traces de deux piédestaux carrés de $0^{m},45$ de côté.

On a également trouvé dans cette partie des thermes, les fragments d'une frise en marbre blanc représentant une scène de bains de mer (fig. 18).

Le *frigidarium* communique avec le *tepidarium* par une porte de $1^{m},50$ de largeur pratiquée vers le milieu du mur ouest.

Il communique avec le *sudatorium* par une porte d'environ $1^{m},35$ de largeur pratiquée près l'angle N.-O. du même mur.

Nous avons décrit, dans notre premier travail, la construction du banc dans la partie (e f), si ingénieusement disposé pour éviter l'humidité. Le massif de ce banc ne repose en effet sur le sol que par les deux arêtes de deux prismes triangulaires.

Le *sudatorium* qui vient d'être découvert est une pièce carrée de $5^{m},30$ de côté, sur hypocauste disposé comme celui

du *caldarium* que nous avons décrit dans le premior mémoire, avec piliers en briques rondes superposées et absolument semblables à ceux du bain privé découvert dans la villa Vivaldi. Ce *sudatorium* a un *præfurnium* spécial, séparé de celui du *caldarium* par une épaisse muraille en pierres volcaniques de 2 mètres de largeur. Comme dans le *caldarium*, des conduits en briques creuses donnaient passage à la chaleur le long des parois intérieures des murailles.

On a trouvé dans cette pièce, sur une couche de cendres, une colonne en marbre blanc de $0^m,50$ de diamètre à la base et qui semblait intacte. Elle est tombée en morceaux dès qu'on l'a touchée, ce qui prouve qu'elle a été calcinée sur la place même qu'elle occupait. Elle était donc renversée avant l'incendie de la ville.

Le *tepidarium* est construit sur hypocauste, contrairement à ce qui existe aux bains de Pompeï ; il communique avec le *caldarium* par une porte de $1^m,20$ de largeur pratiquée dans le mur ouest. Le mur sud du *tepidarium* est percé, dans la partie qui correspond à l'hypocauste, d'une ouverture oblongue de 1 mètre de largeur sur $0^m,60$ de hauteur surmontée d'une grande dalle de $0^m,40$ d'épaisseur.

Les fouilles pratiquées aux abords ont permis de recueillir des bases de colonnes, dont deux de l'ordre composite, taillées avec un soin particulier et de même proportion que la colonne trouvée dans le *sudatorium*.

Nous avons signalé, dans notre premier travail, la découverte, dans le *caldarium*, d'une colonne en marbre vert brisée en plusieurs morceaux et dont le diamètre doit être également de $0^m,50$ à la base.

Il résulte de ces nouvelles découvertes que les bains de Cimiez sont bien plus vastes qu'on ne le supposait et que si, comme nous l'avons toujous pensé, le bâtiment vulgairement désigné sous le nom de temple d'Apollon était une dépendance des bains, ceux-ci prennent les proportions de véritables thermes, désignation que nous n'hésitons pas à leur donner.

On sait que les marbres qui formaient les placages intérieurs des deux baignoires du *caldarium* portaient des inscriptions qui ont laissé leurs empreintes sur les mortiers et que nous avons relevées en 1875 et adressées au *Bulletin Monumental* qui les a publiées. Nous les avons ensuite données, en 1877, dans le tome IV de Société des Lettres, Sciences et Arts. Notre ami et confrère M. Ed. Blanc les a publiées, l'an dernier, dans son excellent ouvrage sur l'épigraphie antique des Alpes-Maritimes. C'est à ce travail qu'il faut recourir pour connaître les nombreuses inscriptions anciennes trouvées à Cimiez. Depuis sa publication, nous avons eu l'occasion de retrouver une partie de de l'inscription n° 211 de ce recueil. Cette partie, tracée sur une pierre dont l'aspect était absolument dissemblable de celui de l'inscription 211, à cause des irrégularités de sa surface et de sa coloration plus noire, probablement parce qu'elle avait été plus exposée que l'autre partie aux injures du temps, a été rapprochée de la première avec laquelle elle s'est parfaitement raccordée.

L'inscription 211 se trouve maintenant plus complète ; on peut lire sur les deux morceaux qui sont actuellement à la Bibliothèque de la ville de Nice :

LVIAE PA/TER
E FIL AL/BICCIA
TERN/A HERES
D D/ D

C'est également à Cimiez qu'on a trouvé la belle inscription chrétienne qui fut plus tard transportée sur la route du Var, puis considérée comme brisée et perdue [1].

Nous l'avons retrouvée dans le massif d'un mur qu'on démolissait et où nous soupçonnions qu'on l'avait maçonnée.

Cette inscription parfaitement intacte est aujourd'hui dans les collections de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes; nous en avons donné le dessin

1. Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. II°, p. 109

dans le tome second des *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*

A environ 40 mètres au nord du *frigidarium* se trouve un monument dont les murs sont en parfait état de conservation et servent encore à abriter quelques constructions rurales. Les habitants de la contrée prétendent que c'est un ancien temple d'Apollon, mais rien ne peut confirmer cette opinion. M. de Caumont était assez disposé à voir dans ce prétendu temple un des angles des thermes qui formaient ordinairement des espèces de pavillons s'élevant un peu audessus des autres corps de bâtiment.

Il est évident que cet édifice n'était pas isolé ; un mur normal à la façade occidentale actuelle le rattachait à d'autres constructions, ce qui n'avait généralement pas lieu pour les temples.

Les dimensions de ces ruines, les traces d'une galerie étroite ne pouvant pas être utilisée pour un dégagement et qu'on retrouve distinctement à 4 mètres environ de hauteur sur la façade du couchant ; les deux ouvertures en forme de dallots ménagées près de la partie cintrée de la façade sud ; le manque absolu d'entrée monumentale, permettent de supposer que cette salle était l'*apodyterium* ou une salle d'attente quelconque dépendant des thermes auxquels elle aurait été rattachée par des portiques entourant une sorte de palestre.

Ces ruines forment un rectangle de $19^{m},30$ de longueur sur $9^{m},75$ de largeur mesurés extérieurement.

A $1^{m},90$ des angles sud-ouest et sud-est, commence une sorte d'abside aujourd'hui détruite et dont l'amorce seule se retrouve hors du sol sur environ $0^{m},30$ de chaque côté.

Sur la façade orientale, on remarque (fig. 20) trois arcades plein-cintre avec voûtes en briques. Leur diamètre, aux naissances, varie entre 3 mètres et $3^{m},20$.

Ces arcades sont remplies en maçonnerie. Des arrachements, espacés assez régulièrement, correspondent aux flancs des voûtes et indiquent d'anciens scellements. Les matériaux ainsi reliés à la masse ont été probablement enlevés à cause de leur valeur.

La construction est appareillée, sur toutes ses faces, en moellons cubiques de petites dimensions recoupés par des assises horizontales de briques.

Sur la façade occidentale, on remarque, à $3^{m},40$ de l'angle sud-ouest, une voûte plein-cintre de 1 mètre de largeur et dont la hauteur totale actuelle hors du sol est de $1^{m},50$. Immédiatement contre le pied-droit nord de cette voûte, c'est-à-dire à $4^{m},40$ de l'angle sud-ouest, se trouvent les traces d'un mur se dirigeant vers l'ouest et dont l'épaisseur était de $1^{m},10$ (celle des murs de l'édifice dont nous parlons est de $1^{m},20$, leur hauteur est d'environ 7 mètres).

A 3 mètres plus loin se trouve une entrée rectangulaire de $1^{m},80$ de largeur, au-dessus de laquelle on remarque une saillie de maçonneries enveloppant la galerie étroite dont nous avons parlé et à l'aplomb de laquelle se trouve un regard. On remarque, dans cette partie, de nombreux arrachements; il en est de même à l'intérieur : on retrouve les traces des scellements des charpentes.

Les murs sont encore, en partie, recouverts de leur enduit qui semble avoir été peint en rouge.

On voit encore, sur le plateau de Cimiez autrefois occupé par l'*Oppidum* Celtique, à la cote 116, c'est-à-dire à 9 mètres au-dessus des Thermes, deux niches sphériques symétriques disposées à droite et à gauche d'un massif de ruines, devant la ferme de M. le comte Garin.

Ces niches rappellent absolument les fontaines de Pompéï et il est plus que probable que c'était à ce point qu'arrivaient les eaux de la source de Falicon.

Les traces d'un édicule se retrouvent encore, à côté de ces fontaines, dans un angle rentrant formé, du côté de l'ouest, par le massif auxquels elles étaient adossées. Il y avait là une mosaïque s'étendant sur une surface de $5^{m},30$ de long et $5^{m},15$ de large; elle était composée de petits cubes noirs et blancs formant un rectangle entouré d'une sorte de grecque; il ne reste plus aucun vestige aujourd'hui de ce joli dallage qui à été détruit par les touristes. Aux quatre angles de l'édicule on remarquait les traces de bases de colonnes.

Ce petit édifice abritait probablement un autel dédié au dieu de la source qui alimentait la partie haute de la cité.

La ville de Nice vient d'acquérir de la succession Guilloteau, les divers objets recueillis par ce patient antiquaire et dont quelques-uns ont une valeur incontestable. Les plus importants sont certainement les morceaux de sculpture dont nous donnons les dessins (fig. 21, 22 et 23). Ces objets, d'origine grecque, ont-ils été achetés par leur ancien propriétaire? les a-t-il réellement trouvés dans les fouilles faites à Cimiez? Quelle que soit la réponse, il est certain que ce sont des objets transportés de l'Attique, soit par des marchands modernes, soit par d'anciens habitants de *Cemenelum*. L'une de ces inscriptions mentionne en effet une inhumation au Pyrée et l'autre porte le mot Σαλαμινια. Nous partageons entièrement, à leur sujet, la manière de voir de M. Ed. Blanc et de M. Léon Heuzey [1].

Dans le vestibule de la maison de M. le comte Garin, se trouve un bloc de pierre dans lequel nous avons cru reconnaître un autel dédié à Mercure (fig. 24). Un autre autel antique, que nous avons supposé être dédié à Apollon a été découvert par nous, il y a déjà plusieurs années, sur l'un des pilastres du cloître de Saint-Pons (fig. 25), à quelques centaines de mètres de Cimiez. Les dessins de ces deux monuments ont été soumis en 1877, à M. Léon Régnier, qui partage entièrement notre opinion à leur sujet.

On trouve encore à Cimiez plusieurs monuments remarquables provenant des fouilles exécutées à diverses époques : des sarcophages, le piédestal d'une statue dédiée à l'impératrice Cornélie Salonine, épouse de Gallien [2], de nombreuses inscriptions pour lesquelles nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à l'excellent ouvrage de M. Edmond Blanc.

F. Brun.

1. Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. VI, p. 112.
2. La tradition veut que cette princesse ait habité Cimiez et nous croyons avoir découvert les ruines de la villa qu'elle occupait.

EXPOSÉ

D'UN

SYSTÈME RATIONNEL D'ORTHOGRAPHE NIÇOISE

Proposé par les Membres fondateurs de l'*Escola Felibrenca de Bellanda* et formant le complément du traité intitulé l'*Idiome niçois, son origine*, etc., inséré dans le tome V des Annales de la Société des Lettres, etc. des Alpes-Maritimes

---

INTRODUCTION

Dans une des séances de l'*Escola*, tenue peu de temps avant qu'il fût atteint de la maladie à laquelle il a succombé, l'honorable et très regretté M. Eugène Emanuel, poëte populaire fort estimé de tous ses concitoyens, remit au président de l'*Escola*, dont il était membre fondateur, une note touchant les points principaux de la réforme, reconnue nécessaire, de l'orthographe actuellement en usage à Nice pour l'idiome local. Au début de cette intéressante pièce, déclaration pleinement approbative de la réforme proposée, se trouve le paragraphe suivant, qui forme, en quelque sorte, l'entrée en matière de la question mise à l'étude dès le premier jour.

« L'idiome niçard est un des nombreux dialectes qui ont survécu à
« l'ancienne langue provençale ; mais, séparé par les vicissitudes de la
« politique, des autres dialectes de la même famille, et circonscrit en
« d'étroites limites, il n'eut jamais ni l'autorité ni les honneurs d'une
« langue écrite [1], et se trouva nécessairement soumis à l'influence pré-
« pondérante de la langue italienne, qui a été pendant plusieurs siècles,
« dans notre pays, la langue du gouvernement et des écoles. »

En réalité, dirons-nous tout d'abord, cette influence n'a guère été prépondérante que dans la forme donnée aux mots écrits, dans la

1. Oui, mais seulement depuis la scission de 1388 ; car le dialecte niçois avait eu cette autorité et ces honneurs à l'époque des troubadours Blacas et Blacasset, de Nice ; Bertrand, du Puget-Théniers ; Raymond Féraud, d'Ilonse ; Guillaume Boyer, de Nice, etc.

manière de les orthographier, et seulement deux siècles après que Nice se fut détachée du Comté de Provence pour se donner au comte de Savoie Amédée VII le Rouge (1388). Quant aux termes mêmes, aux expressions, aux locutions, à tout ce qui constitue le fond même d'une langue, le niçard n'a pas cessé d'être ce qu'il était jadis ; c'est toujours un dialecte de langue d'*oc*, qui, dans son évolution à travers les siècles, n'a éprouvé que certaines modifications dans le genre de celles que le temps a fait subir à tous les autres dialectes, modifications moins nombreuses même et moins profondes que celles qui ont si fortement altéré la physionomie de plus d'une langue, du français, par exemple, si différent aujourd'hui de la vieille langue d'oil du XIV[e] siècle.

Ce sont là des faits que reconnaissent à première vue tout romanisant et toute personne à qui les premiers éléments de la linguistique ne sont pas étrangers.

La langue populaire de Nice est donc tout simplement du provençal : cela est maintenant hors de doute. Ce qui est tout aussi certain, c'est que jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, l'orthographe du dialecte niçard était absolument la même que celle du provençal ; la preuve en est dans les nombreux documents cités par l'auteur de l'*Idiome niçois* [1] et qui tous appartiennent à la période de 1366 à 1562 : Statuts de la reine Jeanne de Naples ; Lettres du seigneur de la Voute et des frères Grimaldi de Beuil ; Relation de Bertrand Ricquier, consul de la ville de Nice ; Traités d'arithmétique de François Pellos et de J.-F. Fulconis, etc.

Comment donc s'est-il fait que depuis lors l'idiome niçois ait substitué à son orthographe propre celle d'une langue étrangère, celle de l'italien : ce qui, malheureusement pour lui, l'a toujours fait considérer par des gens fort ignorants en linguistique, comme un patois local, résultant du mélange indigeste de diverses langues et ne se rattachant à aucune d'elles en particulier ?

Nous trouvons dans l'ouvrage que nous venons de citer l'explication suivante de ce fait singulier, qui a eu des conséquences déplorables pour un des plus intéressants dialectes de la langue provençale.

« Une grande lacune s'étend de la fin du seizième siècle jusqu'aux « premières années du dix-neuvième. De jour en jour la bonne vieille « langue d'oc perd du terrain devant sa sœur la langue de *si*, illustrée « dès le quatorzième siècle par de nombreux chefs-d'œuvre. Les Niçois « parlent encore un idiome qui, pour le fond, est toujours celui de leurs « pères ; mais il ne l'écrivent plus. On dirait qu'ils dédaignent leur « langue maternelle, qu'elle n'est plus pour eux qu'une sorte de jargon. « S'ils composent une œuvre littéraire, c'est à la langue du Dante et

1. Brochure in-8°, Nice, 1878 ; et tome V des Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

« de Boccace qu'ils ont recours ; et si à de longs intervalles apparais-
« sent quelques faibles compositions en dialecte niçois, quelques chan-
« sons populaires, c'est avec une livrée étrangère qu'elles se présentent.
« L'orthographe italienne s'est imposée à ce dialecte, contrairement au
« génie et au passé littéraire de la langue à laquelle il appartient. »

Ainsi plus d'autre littérature digne de ce nom que la littérature italienne : écrits, mémoires, lettres missives, actes publics ou privés, tout se rédige en italien ; l'italien est la langue officielle et la langue des écoles : l'œil, l'esprit s'habituent aux formes des mots italiens : ils sont séduits par la simplicité du système orthographique de cette langue, et finissent par préférer ce système à celui de la langue maternelle. On applique ce système, bon gré, mal gré, à l'idiome niçois, bien que le génie propre de ce dialecte de la langue d'*oc* ne se prête pas toujours facilement à cette adaptation forcée ; et, n'ayant pris pour guide ni les lois de l'étymologie ni celles de la grammaire, n'ayant pas même fait la distinction essentielle de la bonne et de la mauvaise prononciation, on obtient pour dernier résultat une sorte d'orthographe hybride, à éléments hétérogènes, et offrant parfois des formes bizarres ou même tout à fait différentes pour le même mot, suivant le caprice de l'écrivain !

Hybride en effet et souvent bizarre, pour ne pas dire plus. Ainsi, en dépit des règles orthographiques empruntées à l'italien, la voyelle *u* ne doit pas sonner *ou* comme dans toute l'étendue de l'Italie ; mais elle doit garder le son qu'elle a en provençal et en français : quand on voudra figurer le son *ou*, il faudra, comme dans ces deux dernières langues écrire *ou*. De même la forme *ch* des italiens a été adoptée pour remplacer l'ancienne notation *qu* devant les voyelles *e*, *i*, exemples : *che*, *acheli*, *achi*, au lieu de *que*, *aqueli*, *aqui* : néanmoins cette forme *ch* reprendra le son chuintant qu'elle a en provençal et en français, quand il s'agira d'écrire certains noms propres ayant cours à Nice et dont on ne saurait altérer la forme, tels que *Michel*, *Penchienati*, *Michaud*, *Rancher*. Hors ce cas exceptionnel, le *ch* provençal devenu le *ch* italien, devait forcément être remplacé par une notation particulière, et pour résoudre ce petit problème, l'on n'a trouvé rien de mieux que l'emploi du *ç* cédille, qui existe dans le provençal et le français, avec une valeur toute différente. Au lieu des formes anciennes *fach*, *dich*, *drech*, toujours en usage dans tout le midi de la France, on a donc écrit *faç*, *diç*, *dreç* ; mais comme déjà la chuintante *ch* avait été remplacée par le *ci* italien *(ciangia*, *escricia*, *drecia*, *picioun)*, il s'est trouvé que l'on avait deux manières de figurer la même articulation.

Signalons aussi les formes hétéroclites d'un assez grand nombre de mots, tels que *ciouos* (en français *choix*, en provençal *chois*), *siel*, *chestioun*, *chitâ*, qui n'ont pas plus d'analogie avec l'italien qu'avec le provençal ; car l'italien écrit : *cielo*, *questione*, *quitare;* et le pro-

vençal : *ciel*, *questioun*, *quità*, ce qui est plus conforme à l'étymologie [1] .

Et combien d'autres bizarreries, d'autres irrégularités ! Mais passons.

C'est une grande erreur de croire que la représentation graphique d'une langue est chose de peu d'importance : les mots ont leur physionomie propre ; une mauvaise orthographe est un portrait mal réussi. Il y a là une question de grammaire qui touche à une question d'art et qui intéresse plus qu'on ne le pense généralement l'avenir d'une langue et de sa littérature [2].

Aussi peut-on affirmer hardiment que l'usage séculaire d'une orthographe d'emprunt imposée, de bonne foi sans doute, mais inconsidérement, à l'idiome niçois, a considérablement nui à cet idiome. Italien par la forme, essentiellement provençal par le fond, il s'est trouvé comme perdu entre l'Italie et la Provence, qui le méconnaissaient également ou le dédaignaient. Dans de pareilles conditions quelles devaient être ses destinées, sinon une décadence rapide, décadence attestée par les rares et faibles compositions littéraires des deux derniers siècles et qui apparaît déjà dès le commencement du quinzième ?

En effet, on peut dire qu'à partir des troubadours Guillaume Boyer et Ludovic Lascaris, la muse niçoise est devenue muette : à peine de loin en loin fait-elle entendre quelques faibles accents restés sans écho et tombés profondément dans l'oubli. Elle recouvre enfin la plénitude de sa voix aux premières années de notre siècle : Rosalinde Rancher, Niçois, né de parents français, publie en 1823 son remarquable poëme héroï-comique, *La Nemaïda*. Homme de goût, instruit et connaissant bien l'histoire littéraire de la langue d'*oc*, sa langue maternelle, mais venu à une époque où rien encore n'était préparé pour une rénovation du dialecte niçois, au point de vue orthographique, Rancher est obligé de subir l'orthographe italienne dont on a affublé ce dialecte, auquel il désire faire reprendre le rang qui lui appartient parmi les autres dialectes provençaux : comme si, par intuition, notre poëte eût eu une connaissance anticipée du prochain mouvement littéraire suscité par le Félibrige. Mais si Rancher se voit contraint, pour être lu de ses concitoyens, de céder à une nécessité impérieuse, il essaye du moins de corriger les abus, de mettre fin à la sorte d'anarchie qui existe dans la

1. Il convient de faire remarquer que l'italien *quitare* signifie tenir quitte, donner quittance, tandis que le provençal *quità*, de même que le français *quitter*, exprime l'idée de laisser en un lieu, se séparer de, abandonner, etc. Mais le sens primitif du mot français et du mot provençal était absolument le même que celui du verbe italien *quitare* ; car ces trois mots ont la même origine : ils viennent du bas-latin *quietare* (de *quietus*), mot à mot rendre tranquille, de là exempter, renoncer, laisser (Voir le grand dictionnaire de Littré et le Lexique roman de Raynouard).

2. Voyez où en est restée la Chine avec sa manière si compliquée d'écrire ou, pour mieux dire, de *peindre* les mots de sa langue.

manière d'écrire les mots, en arrachant aux écrivains peu lettrés la liberté qu'ils se donnent de défigurer à leur gré nombre de formes orthographiques. Il formule donc quelques règles utiles et fort justes dans le système d'orthographe exclusivement admis de son temps, et au sujet desquelles il invoque parfois les anciens usages des troubadours, faisant entendre par là qu'il ne demanderait pas mieux que de pouvoir faire davantage.

Ce que n'a pas fait Rancher, ce qu'il ne pouvait pas faire, est, maintenant devenu possible. On le peut, on le doit dans l'intérêt même de l'idiome niçois et de sa littérature propre.

Il faut que cet idiome et que cette littérature prennent part désormais à la renaissance littéraire de la vieille langue d'*oc*; il faut qu'ils soient reconnus et admis par la grande famille qui, sous le nom de *Félibrige*, unit d'un lien fraternel les poëtes de tout pays éclairé par le soleil du Midi : provençaux, languedociens, gascons, limousins, catalans même. La voie ouverte par Rancher est aujourd'hui suivie avec succès par plus d'un poëte niçois, digne de s'asseoir au banquet où sont conviés les félibres de toutes les régions illustrées jadis par les troubadours; mais ils doivent y paraître en qualité de frères et non d'étrangers ; et pour cela il est absolumenl nécessaire que la langue de leurs chants ait repris son caractère primitif, sa physionomie naturelle, celle qui constate sa noble origine et qui la fera reconnaître comme une sœur par tous les dialectes méridionaux.

Alors, mais seulement alors, la muse niçoise sortira de l'isolement où elle s'est trouvée réduite; elle franchira les étroites limites qui l'emprisonnent encore; elle fera enfin entendre sa voix dans le concert, si retentissant aujourd'hui, où les dignes héritiers des anciens troubadours font résonner les sons harmonieux de la belle vieille langue d'*oc*, reparaissant dans tout l'éclat d'une nouvelle et brillante jeunesse.

Quelques personnes amies des lettres et curieuses de linguistique, les unes nées à Nice, les autres habitant cette ville depuis longtemps, ont formé le dessein de hâter l'heure de cet évènement si désirable pour le bien de leur pays : elles ont fondé une société particulière qui, par son titre d'*Escola felibrenca de Bellanda,* se rattache à la vaste association du *Felibrige*, qu'ont rendue célèbre en France et à l'étranger les œuvres fortes ou charmantes de Frédéric Mistral, de Roumanille, Aubanel *e altres novels compagnos del Gay saber* [1].

On sait que *Bellanda* était au moyen âge le nom du château de Nice et que ce nom s'appliquait parfois à la cité elle-même [2] ; par cette

1. C'est-à-dire « et autres nouveaux compagnons du gai savoir » : c'est du vieux provençal. — *Gay saber*, la poésie, la littérature des troubadours.

2. Il existe encore aux Ponchettes, sur le revers sud-ouest de la colline du château, une tour dite de *Bellanda* ou tour Clérici ou Clérissi.

vieille appellation, les fondateurs de l'*Escola* de Nice ont voulu renouer la chaîne du passé, en faisant revivre le souvenir des Blacas, des Raymond Féraud, des Guillaume Boyer et autres vieux poëtes provençaux du comté de Nice.

La première question dont l'*Escola* s'est occupée a été et devait être celle de l'orthographe de l'idiome niçois. Ce sujet ne laissait pas que d'offrir d'assez grandes difficultés : tout était à refaire ; il fallait abattre, détruire avant d'édifier: mais enfin, s'appuyant sur ces grands principes fondamentaux :

La bonne prononciation,

L'étymologie et l'usage ancien,

Les lois de la phonétique et celles de la dérivation.

Les membres fondateurs de l'*Escola*, après une discussion approfondie sur chaque point, sur chaque détail d'un sujet aussi ardu que celui d'une complète réforme orthographique, ont pu établir un système rationnel d'orthographe niçoise, qu'ils soumettent, en toute confiance, à l'appréciation des personnes instruites et libres de toute attache de préjugés, d'habitudes invétérées ou d'esprit de parti.

A.-L. SARDOU.

ORTHOGRAPHE DE L'IDIOME NIÇOIS

I. — Lettres et signes orthographiques.

1. — L'alphabet de l'ancienne langue se composait des vingt-cinq lettres suivantes :

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v x y z.

Ce même alphabet est parfaitement suffisant pour représenter tous les sons de l'idiome moderne.

Nous examinerons à part la valeur de toutes les voyelles et celle d'un certain nombre de consonnes qui exigent une discussion ou une explication particulière.

2. — Les signes orthographiques sont, outre les signes de ponctuation, communs à toutes les langues, les accents, le tréma, l'apostrophe et le trait d'union.

1°. Accents. Notre idiome écrit ne fait usage que de l'accent aigu (´) et de l'accent grave (`) ; l'accent circonflexe (^) n'est nullement nécessaire.

On surmonte d'un accent, grave ou aigu suivant que le son est plus ou moins ouvert, toute voyelle finale sur laquelle la voix s'appuie et forme ce qu'on appelle l'accent tonique ; exemples : *carità, cantà, soupà* (et tous les infinitifs de la première conjugaison), *cafè, perqué, aquì, acò, vertù* ; et l'on écrit sans accent *testa*, la *soupa* (subst. fém.), *canta* (3ᵉ pers. s. du prés. de l'ind.), *paire, vici, avaro, aquelu,* mots dont les finales sont sourdes et dans lesquels l'accent tonique porte sur la pénultième *tes, sou, can, pai,* etc. qui forme une syllabe longue.

Remarque. L'accent, grave ou aigu selon le cas, se met aussi sur l'*e* final suivi d'une *s* : *diès acò* (vous dites cela), *diès-lo* (dites-le), *vuoli que lou digués* (je veux que vous le disiez). Voir ci-après : V - VOYELLES FINALES.

2° TRÉMA. Le tréma (¨) se met sur la seconde de deux voyelles consécutives qui ne forment pas une diphthongue, pour indiquer que ces voyelles doivent être prononcées séparément. Exemples : *aï* (oui), *aüra* (maintenant), *taüt* (cercueil) ; tandis que l'on écrit sans tréma : *ai* (j'ai), *aurà* (il aura), *taut* (sorte de mollusque), parce que dans ces mots les deux voyelles forment une diphthtongue.

3°. APOSTROPHE. L'apostrophe indique la suppression d'une voyelle et même d'une consonne par suite d'une élision ; exemples : L'esprit *e la sagessa; Cent fes* d'un *pur incen* v'ai *presentat* l'omage (Rancher, *Nemaïda*, ch. I); N'a *fach toui rire* (Id.).

4°. TRAIT D'UNION. Ce signe sert à joindre certains mots étroitement unis par le sens, mais qui néanmoins doivent être parfaitement distincts, comme par exemple le pronom régime d'un verbe qui le précède immédiatement : *dounas-mi, aimas-lu, souvene-ti, souvenès-vous.*

On écrira donc : *en avise-ti, laisse-mi, ten-ti, regardas-la, pourtas-vous, siervès-v'en*, et non *en avisiti, laissemi, tenti, regardala, portavous, sierveven*, comme on lit dans certains écrits récemment publiés à Nice.

II. — Consonnes et groupes de consonnes.

C et CH

3. — La consonne *c* devant les voyelles *e*, *i* avait dans l'ancienne langue provençale, et a encore de nos jours, la valeur d'une *s* sonnant fortement, comme dans le mot français *ceci* : on devra donc écrire *ciel*, *cent* et non *siel*, *sent.*

4. — Le groupe *ch* figurait et figure toujours devant toutes les voyelles le son chuintant *che* en français, *tche* en provençal. Lorsque l'idiome niçois remplaça son orthographe propre par celle de la langue italienne, la notation *ch* perdit

sa valeur ancienne et fut, comme dans l'italien, employée à figurer le son du groupe *qu* devant les voyelles *e*, *i* ; jusqu'alors on avait écrit *que*, *perqué*, *marqués*, *arlequin*, *quiet* ; on écrivit *che*, *perché*, *marchès*, *arlechin*, *chiet* (ital. *cheto*).

La fonction enlevée au groupe *ch* fut donnée au *c* simple devant les voyelles *e*, *i*, et au *c* doublé d'un *i* (ci) devant *a*, *o*, *u*, toujours conformément à la prononciation italienne. On écrivit donc *cef*, *cerit*, *cifre*, *cicoria*, au lieu de *chef*, *cherit*, *chifre*, *chicoria*, et *ciarrà*, *picion*, *ponciut*, au lieu de *charrà*, *pichon*, *ponchut* [1].

Il n'était pas possible cependant de remplacer de la même façon la notation *ch* placée à la fin d'un mot ; on trancha la difficulté au moyen d'une simple cédille sous le *c* : nos pères écrivaient *fach*, *dich*, *liech*, *nuech* ; leurs descendants écrivirent *faç*, *diç*, *lieç*, *nueç*.

On l'a dit avec raison, ç'a été là bien certainement l'altération la plus grave que l'influence de l'italien ait fait subir, non à la prononciation, mais au système orthographique primitif de l'idiome niçois : c'est aussi par conséquent la première réforme à faire, et rien de plus facile.

« La manière d'écrire et de prononcer des Provençaux « en ce qui concerne le *c* et le *ch* devant l'*e* et l'*i*, et le *que* « et le *qui*, déclare formellement M. E. Emanuel [2], est la « seule vraie et nous devons l'adopter ; je dirai, *nous devons* « *y retourner*, car elle fut celle des troubadours et de nos « pères avant l'année 1600. »

1. C'est par suite de l'adoption de l'orthographe italienne que quelques personnes, trompées par l'apparence des formes, ont pu penser que l'idiome niçois avait, dans la prononciation, subi l'influence italienne. La vérité est que cet idiome, plus que tout autre dialecte de la langue d'oc, est resté fidèle à la prononciation des vieux troubadours, et qu'en cela elle n'a rien emprunté à l'italien : la preuve en est que le son de l'*u* et celui du *z*, qui sont les seules différences de prononciation existant réellement entre la langue de *si* et la langue d'*oc*, n'ont pas cessé d'exister entre l'italien et l'idiome niçois.

2. Déclaration écrite de sa main, portant sa signature, remise par lui six semaines avant sa mort et déposée aux archives de l'*Escola*. Nous ne pouvons reproduire ici les excellentes raisons que M. Emanuel, jusqu'alors partisan de l'orthographe empruntée à l'italien, a exposées pour expliquer et justifier son adhésion pleine et entière à la réforme de cette orthographe ; mais, comme ces raisons nous ont paru assez puissantes pour établir la conviction dans l'esprit des personnes qui hésiteraient encore à admettre la légitimité et l'importance de cette réforme, nous avons cru devoir compléter notre travail par la dite déclaration de notre regretté collègue (Voir à la fin du présent petit traité).

. G et J. — GH (notation italienne)

5. — *G* suivi d'un *e* ou d'un *i* et *j* devant toute voyelle représentent en provençal la chuintante douce *dje* : *gelà, gemì, giba, rougì* ; *jamai, Jesu, jouine, jugà*.

Pour rendre au *g* précédant les voyelles *e, i*, le son dur et fort qu'il a devant les trois autres voyelles *a, o, u*, le provençal a fait comme le français ; il a mis un *u* immédiatement après le *g* : *faguet, guignoun, guigna*.

Ici encore l'influence de l'italien a été grande et a singulièrement modifié la forme des mots. Ainsi, l'ancienne notation provençale a fait place à la notation purement italienne *gh*, et les mots que nous venons de citer sont devenus *faghet, ghignoun, ghigna*.

6. — D'autre part le *j* a perdu sa qualité de consonne ; il est devenu le *j* italien, c'est-à-dire une véritable voyelle, un *i* long : il a fallu forcément le remplacer par un *g* ou par le *gi* italien dans tous les mots où il figurait primitivement, tels que *jamai, jardin, Jesu, jou, jouine, jugà* : on a donc écrit, *giamai, giardin, Gesu, giou, giouine, giugà*.

Pour tous ces cas, comme pour le *c* et le *ch*, nous pensons qu'il convient de rendre au niçois son orthographe première et de rejeter tout à fait la combinaison étrangère *gh*.

7. — *Remarques*. I. Le *g* a toujours été employé dans la langue d'*oc* devant la voyelle *e* et s'emploie encore dans tous les dialectes de cette langue, suivant en cela l'usage de sa sœur la langue d'*oil* et conformément à l'étymologie : *gelà, gemì, general, age, abourdage, bagage*.

II. L'emploi du *j* devant *e* n'a lieu que pour un très-petit nombre de mots et toujours par raison d'étymologie : *Jesu, Jerusalem*. Il ne peut se trouver devant un *i* qu'exceptionnellement par suite d'une élision, comme dans le français *j'irai*, ou en vertu de la loi de dérivation : *manjà, manji* [1].

1. Le radical du verbe *manjà* étant *manj*, la 1re p. du s. du prés. de l'indicatif sera nécessairement *manji* ; car le radical d'un verbe ne doit pas changer dans le cours de la conjugaison, si ce n'est pour quelques verbes irréguliers tel que *estre* et *anà*, qui, par l'effet de leur origine, n'ont pas dans tous leurs temps le même radical que celui de l'infinitif.

Devant les voyelles *a*, *o*, *u*, c'est toujours le *j* : *jamai*, *Jorgi* (Georges), *jugà*. La raison en est que le *g* ayant toujours le son dur devant ces voyelles, ne saurait figurer le son chuintant qu'il a devant un *e* ou un *i*.

L, LL mouillées et GL (notation italienne).

8. — La lettre *L* ne devra se doubler que dans les mots où la prononciation fait entendre bien distinctement deux *l*. On écrira donc avec une seule *l* : *vila* (ville), *estela*, *ela* (elle), *aquela*, etc.

9. — Les deux *ll* mouillées du français et la notation *gl* de l'italien sont également à rejeter. On les remplace par une *h* entre deux voyelles : *brihà* (briller), *auriha* (oreille), *Marsiha*, *abihà* (habiller), *abiha* (il habille), *abiha* (abeille).

N. B. — L'*h* figurant le son mouillé n'est pas nécessaire après les diphthongues *ai*, *ei*, *ui*, *oui*, qui ont par elles-mêmes un son demi mouillé ; exemples : *travaià*, *muraia*, *sartaia*, *veia*, *vieia*, *abeia* (abeille), *buient*, *granouia*, *barbouià*, *s'aginouià*.

H

10. — Cette lettre n'a guère d'autre fonction que celle que nous venons d'indiquer ; elle s'emploie encore comme lettre initiale, muette ou aspirée, pour divers noms propres modernes dont la forme ne saurait être altérée, tels que *Hérault* (rivière et département français), *Hérat* (ville d'Asie), *Hobbema*, *Holbein*, *Henrion*, *Hambourg*, *Hanau* (ville de la Hesse), *Horn* (ville et cap), *Heinsius*, *Humboldt*, *Huyghens*, etc,, etc.

N. B. — L'*h* n'est nullement nécessaire devant la 3e pers. du sing. a du verbe *avé* (avoir) : l'accent placé sur la préposition à suffit pour distinguer ces deux mots à la lecture.

F

11. — On écrira toujours par une *f* les mots d'origine grecque où cette articulation est figurée en français par le groupe *ph* ; exemples : *fisica*, *filosofia*, *filologia*, *apostrofa*, *profeta*.

K, X, Z, V.

12. — Peu de chose à remarquer touchant ces quatre lettres.

K et *X* ne sont guère employés que dans un très petit nombre de termes techniques ou scientifiques, ou bien encore de noms propres étrangers : *kilo*, *shako* ou *chako*, *gecko*, *Kiel*, *Kiev*, *Kepler*, *Aiax*, *Xante*.

Nota. — La lettre *x* se rencontre souvent dans les anciens textes : *dels exemples* (Fr. Pellos, 1492) ; *extrachia*, extraite, *excellens* (Fulconis, 1562).

Le *Z* est plus souvent employé que ces deux dernières lettres, tant pour les noms communs que pour les noms propres : *zero*, *zona*, *zoologia*, *bronze*, *quinze*, *Zoroastre*, *Zabulon*, *Zemira*. Cette lettre doit se prononcer comme dans le mot français *zéphir*.

13. — *V*. Quelques personnes, trompées par une prononciation défectueuse, font un emploi abusif de cette lettre : au lieu de *oui*, *uech* (huit), etc., elles écrivent *voui*, *vuech*; ce sont là des formes tout à fait condamnables.

III. — Consonnes finales.

14. — *Règle générale.* Une consonne ne doit terminer un mot écrit que si la prononciation ou la loi de dérivation l'exigent.

Ainsi l'on écrit avec la consonne finale : *terrour*, *infer*, *roucas*, *la pas*, *aimas*, *aimes* (tu aimes), *tres*, *proujet*, *espavent* ; et sans cette consonne : *plesi*, *cendrié*, et les infinitifs des verbes : *aimà*, *cantà*, *poudé*, *voulé*, *finì*, *flourì*, etc.

Cette règle admet quelques exceptions relativemeut aux deux consonnes *s* et *t*.

15. — *S*. Par raison d'étymologie ou pour cause de dérivation, certains mots prennent une *s* finale, bien que cette consonne ne se fasse pas entendre à la prononciation. Exemples : *nous*, *vous*, *vers* (préposition), *envers*.

16. — *Remarques*. I. — Dans la prononciation de quelques mots tels que *tros*, morceau; *gros*, adjectif; *tres*, trois, etc.,on fait à volonté entendre ou non l'*s* finale : cela suffit pour qu'on doive l'écrire.

II. — *Pas* (s. m. du latin *passus*), qui a pour dérivés *passà*, *passage*, etc., prend une *s* par les mêmes raisons d'étymologie et de dérivation. Il en est de même de *pas* employé adverbialement avec la négation (*n'es* pas *vengut*), et qui est le même mot que le substantif *pas* (Voir le grand dictionnaire de Littré).

III. — *Pas* employé de cette manière s'élide souvent avec la voyelle initiale du mot suivant, et dans ce cas on remplace l'*s* par une apostrophe. Exemple :

Pa'n sòu, pa'n denié, pa'na maia

(ROUMANILLE. *La part dòu Bon Dieu.*)

16. — *T*. Pareillement le *t* final doit s'écrire, bien que ne sonnant pas à la prononciation, lorsque l'étymologie, la loi de dérivation ou l'analogie l'exigent : comme pour les participes passés, les participes présents ou adjectifs verbaux. Exemples : *aimat, aimada*; *cremat, cremada*; *tengut, tenguda*; *alarmant, alarmanta*; *calmant, calmanta*; *mourent, mourenta*; *finit, finida*; *estendut, estenduda*. Il doit s'écrire aussi par raison de dérivation immédiate à la fin des adjectifs proprement dits : *marrit, marrida*; *prudent, prudenta*; *present, presenta*; *countent, countenta*, qui ont pour dérivés, outre leur féminin, *marridamen*, *prudentamen*, *presentà* (verbe à l'infinitif) et *presentamen*; *countentà* (verbe à l'infinitif) et *countentamen*.

17. — *Remarques*. I. — Comme on le voit par quelques-uns de ces exemples, la dentale forte *t* du masculin se change souvent au féminin en la dentale douce *d* : *amat, amada*; *marrit, marrida*. C'est là une permutation très fréquente dans toutes les langues.

II. — Les adverbes de manière, qui sont formés généralement du féminin d'un adjectif et du latin *mente* (ablatif

de *mens*), devraient, par raison d'étymologie, prendre un *t* final : *urousament*. *prudentament* ; toutefois l'usage général est de ne pas écrire ce *t* à la fin de ces adverbes :

De soun fringaire
Ausso alors *douçamen* la testo.

(F. Mistral, *Mireio*, ch. VI.)

Desplega li parpela,
E sousten *dignamen* aquesta gran querela.

(Rancher, *Nemaïda*, ch. II.)

et de même pour les substantifs ayant la terminaison *ment* en français : *moment, moumen ; contentement, countenta-men*.

IV. — Voyelles.

18. — Les voyelles sont *a, e, i, o, u* et *y*, ce qui fait en tout six voyelles ; mais l'*y* n'est en réalité qu'un *i* simple ou double.

Ces voyelles se prononcent dans les mots écrits absolument comme en français, sauf néanmoins l'émission faible ou forte, sourde ou pleine, de la voix, et aussi le son de l'*e*, qui n'est jamais muet en provençal.

19. — Il existe réellement une sixième voyelle représentée, comme en français, par le groupe *ou*, équivalent à l'*u* du latin et de l'italien. Il ne faut pas confondre ce groupe avec la diphthongue *ou* (voir ci-après).

N. B. — La prononciation de la voyelle composée *ou* et de l'*o* simple offre parfois une nuance assez délicate, surtout lorsque la syllabe est nasale, comme dans *saboun*, savon, et *sabon*, ils savent. Tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est que l'on doit écrire *ou* toutes les fois que le son est plein et sonore. Exemples : *lou noum, noun* (adv. de négation), *amour, bountà, courouna, coustà, doulourousamen*.

20. — Bien que l'*y* fasse en quelque sorte double emploi avec l'*i*, il est bon, croyons-nous, de le conserver, ne serait-ce que pour la lecture des anciens textes, où cette lettre se montre assez fréquemment. Mais nous pouvons encore au-

jourd'hui l'employer utilement : on trouve par exemple, dans une publication périodique en niçois, le mot français *moyen* rendu de cinq manières différentes en langage populaire : *moyen*, *moïen*, *mojen*, *mouyen* et *mouojen*. La première forme *moyen*, par un *y*, nous paraît de beaucoup préférable ; et au lieu de ces deux autres vilains mots *mouojenna*, *vouojella*, que chacun a pu lire dans un journal rédigé en niçois, on écrira plus simplement *moyena*, *voyela*.

V. Voyelles finales.

21. — Toute voyelle finale peut avoir deux valeurs différentes : elle représentera un son faible et sourd ou fort et accentué, selon que l'accent tonique portera sur la syllabe pénultième ou sur la voyelle finale elle-même. Dans le premier cas, la syllabe pénultième est longue et la voyelle finale devient en quelque sorte muette : *la soupa*, *canta* (il chante) ; dans le second cas, la pénultième est brève ; la voix appuie et se repose sur la voyelle finale, qui prend ainsi un son plein et sonore : ce que l'on constate dans l'écriture en surmontant cette voyelle d'un accent grave ou aigu, suivant que le son est plus ou moins ouvert : *soupà* et *cantà* (infinitifs), *cafè*, *perqué*.

22. — Voici quelques exemples pour toutes les voyelles finales :

A faible : la *soupa*, *testa*, *canta* (il chante).
fort : *carità*, *soupà* et *cantà* (v. *à* l'infinitif).
E faible : *astre*, *paire*, *campestre*.
fort : *santè*, *cafè*, *canapè*, *perqué*.
I faible : *vici*, *delici*, *fini* (adj. pl.), *veni* (je viens).
fort : *finì* et *venì* (v. à l'infin.), *aquì*.
O faible : *avaro*, *goto*, *trono*, *tomo*, *peo*.
fort : *acò*, *numerò*, *avisò*.
U faible : *elu* (eux), *aquelu*, *quantu*, *aimas-lu*.
fort : *vertù*, *moussù*.

23. — Nous devons faire à ce sujet quelques remarques importantes :

1° En poésie les voyelles finales accentuées forment

des rimes masculines, les faibles constituent des rimes féminines : ce qui prouve que dans ce dernier cas ces voyelles sont véritablement muettes. Exemples :

Ben de gent mi diran : « Que sota vanità !
Emb'ai sieu cant, aqueu si cres de m'encantà.
Perqué n'a fach toui rire en assemblant doui rima,
Pensa de l'Elicon estre soubre la cima.
(RANCHER. *Nemaïda*, ch. I.)

Canten dounca de Nem li vertù, lou courage.
(*Id.* ch. I).

Tau veirias un gros can qu'a per mestre un bouchiè.
(*Id.* ch. II.)

Milton, nen pihan toui per de gros Marcantoni,
N'a vougut fa spavent embe lou sieu demoni.
(*Id.* ch. I.)

2° Les mots terminés par une voyelle ayant le son faible et formant, comme on vient de le voir, une désinence féminine, peuvent s'élider ou non, à volonté, avec la voyelle du mot suivant. Exemples :

Que sigon feble o fuort, gran, pichoui, paure o ric.
(*Nemaïda*, ch. I)

La terra es redouna (la terr'es), *un feble amic* (un febl'amic), *lou vici es coundanable* (lou vicies), *li ai dounat lou mieu cuor* (liai dounat).

Ces deux derniers exemples nous montrent que de l'élision peut résulter une diphthongue.

Ajoutons à cela que la poésie niçoise admet fort bien l'hiatus :

Tamben, maugrà lu *dieu e* lou vuostre pouvoir.
(*Nemaïda*, ch. I)

3° Divers dialectes provençaux ont remplacé par un *o* l'a final au son faible, qui jadis terminait un grand nombre de mots, substantifs, adjectifs, certaines flexions des verbes,

participes, prépositions, adverbes et conjonctions. Ces dialectes prononcent et écrivent :

Testo	au lieu de	*testa*	*Li parlo*	au lieu de	*li parla*
Terro	—	*terra*	*Vestido*	—	*vestida*
Bello	—	*bella*	*Senso*	—	*sensa*
Pleno	—	*plena*	*Encaro*	—	*encara*
Cantavo	—	*cantava*	*Coumo*	—	*couma*

L'ancienne désinence en a s'est conservée dans le comté de Nice, dans la haute Provence, à Montpellier, en Auvergne, dans le Limousin, en Catalogne, etc.[1]. Ces différences dialectales peuvent être maintenues sans le moindre inconvénient pour la langue commune à tous les pays de la vieille langue d'*oc* : il n'y a aucune raison légitime à vouloir, sous prétexte d'unification, faire prévaloir l'une de ces formes. La chose, d'ailleurs, serait impossible : on n'impose pas toute une prononciation nouvelle à des populations entières ; et si cela pouvait se faire, les Niçois, comme tous les habitants des autres contrées où la vieille forme a persisté, auraient le droit de dire : « C'est notre manière de prononcer et d'écrire qui doit l'emporter, car elle a pour elle l'étymologie et l'ancien usage ; la vôtre est tout simplement une altération.

VI. Diphthongues.

24. — Il y a diphthongue toutes les fois que l'oreille perçoit deux voyelles distinctes dans une seule émission de voix et dans la même syllabe, comme par exemple *dia* du mot français *diable*, et dans l'adjectif monosyllabique *fier* ; mais il n'y a pas diphthongue dans *fier*, verbe qui est de deux syllabes, *fi-er*.

On dit généralement qu'il y a triphthongue, lorsque la

1. La substitution de l'*o* à l'*a* final date du XVI[e] siècle ; elle s'explique facilement : l'*a* faible est, comme nous l'avons dit, une voyelle muette ; elle a un son sourd participant légèrement du son *o* : à Nice et en divers autres lieux du Midi, c'est le son *a* qui domine ; ailleurs c'est le son *o*. Dans l'arrondissement de Grasse, qui après 1860 a été distrait du département du Var pour faire partie de celui des Alpes-Maritimes, l'*o* a été également substitué à l'*a* final, et l'on dit toujours *testo*, *terro*, *cantavo*, *senso*, *coumo*, etc.

syllabe renferme trois voyelles, même dans le cas où à la prononciation l'oreille n'en perçoit réellement que deux.

25. — Nous avons déjà fait observer que le groupe *ou* est une voyelle composée seulement dans la forme, qu'elle équivant à l'*u* italien et qu'elle ne doit pas être confondue avec la véritable diphthongue *òu*. Cette voyelle entre dans la composition de diverses diphthongues, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

26. — *Tableau des diphthongues :*

Perçues par l'oreille	Figurées	
Aou	— *au*	: dau, mau, fanau, cavau.
Eou	— *eu*	: beu, leu, capeu.
Ieou	— *ieu*	: ieu (je ou moi), Dieu, mieu, estieu [1]
Oou	— *òu*	: bòu, pòu, carreiròu, roussignòu.
Ouo	— *uo*	: buon, buosc, suon, puont, cuor, fuol.
Uou	— *uou*	: muou, couguou.
Oui	— *oui*	: feroui, pouiron (*Nemaïda*, ch. III et IV).
ái, ,éi ói	— *ai, ei, ói*	: mai, palai, lei, rei, gòi, bòia, Savòia.
oua [2]	— *oi*	: chois, soir, toiletta.
ouin	— *oin* [3]	: soin.

N. B. — On voit que dans les cinq premières diphthongues la voyelle *u* qui suit ou qui précède une autre voyelle, prend le son de l'*u* italien légèrement sourd : il en était de même dans la vieille langue.

27. — Faisons ici quelques remarques importantes :

1° *Au, eu.* Ces deux notations sont de l'époque même des troubadours, qui écrivaient *auguri, nos autres, leu, leugier*, etc.;

2° *Ieu.* A Nice et en divers autres lieux, l'*e* de *ieu* se fait si peu entendre à la prononciation, que cette notation est bien moins une triphthongue qu'une diphthongue ; aussi

1. *I* devant une voyelle forme d'autres diphthongues qui dans l'écriture ne sauraient présenter aucune difficulté : en voici quelques exemples :

ia : diable, aria, Antonia. — *ie* : pieta, ciel, premié, fier.
ian : gardian, coumediant. — *io* : viola.

Mais il ne faut pas croire que dans chacun de ces cas il y ait toujours diphthongue : ainsi dans *armonia, Maria*, l'*a* se prononce séparément de l'*i* et forme à lui seul une syllabe.

2. Même son que la diphthongue *oi* du français *choix, croire*.

3 Diphthongue nasale.

dans plusieurs dialectes du Midi écrit-on : *iou, Diou, miou estiou* ;

3° *òu.* L'accent grave ou aigu sur l'*ò* est nécessaire pour distinguer cette diphthongue de la voyelle composée *ou* : d'ailleurs il indique aussi que c'est sur cet *ò* que porte l'accent tonique ;

Les diphthongues *òu* et *au* ne doivent pas être employées indifféremment l'une pour l'autre. Par exemple : *dóu* et *dau* n'ont pas la même valeur : la première forme est le génitif et la seconde l'ablatif de l'article contracté avec la préposition. Exemples : l'*enfant* dòu *rei*, l'enfant du roi ; *suorte* dau *jardin*, il sort du jardin. Il convient de remarquer cependant que de nos jours *dau* et *dóu* se disent l'un pour l'autre dans les deux cas : ce qui est une confusion regrettable.

Nota. — Les deux formes *fau* (je fais), et *cau* (il faut), sont plus correctes que *fòu* et *còu*. On doit donc rejeter ces dernières ; mais *fòu*, signifiant *il faut*, est très-bon ;

4° *Uo.* Rancher a proposé cette notation, qui fait éviter l'emploi disgracieux d'un second *o* (*bouon, bouosc, souon, pouont, couor, fouol*), et qui réduit la figure de la diphthongue à deux voyelles au lieu de trois ; mais il met un accent sur cet *u*, ce qui, à notre avis, est d'autant plus inutile que l'accent tonique porte sur la partie du mot formée de l'*o* et de la consonne qui suit ;

5° *Uou.* Autre notation admise par Rancher. « Les mots *muou, couguou,* dit-il, paraîtraient bien singulièrement écrits soit qu'on mît un *u* italien ou un *o* fermé, comme *muu* ou *muo, cuguu* ou *couguo* ». Cette observation est fort juste. D'ailleurs, la justification de la notation *uou*, est dans l'origine même de la voyelle composée *ou*, qui est non-seulement une modification de l'*o* simple, comme en fournissent la preuve grand nombre de vieux mots, tels que l'article *lo* (lou), *torre* (tourre), *tot* (tout), mais qui tire aussi une seconde origine des anciens groupes formés d'une *l* précédée d'un *u* ou d'un *o* ; exemples : *muou*, anciennement *mul* ; *coguou* de *cogul*, *pous* de *pols* (poussière). On peut remarquer à ce

propos que des faits parfaitement analogues se manifestent dans les mots niçois *au, dau, mau, cavau,* etc. anciennement *al, dal, mal, caval,* ainsi que dans les mots français *au, cou, licou, sou, fou, mou,* etc. primitivement *al* (à le), *col, licol, sol, fol, mol* ;

6° *Oi*. Au moyen de cette notation on évitera certaines formes disgracieuses dans l'écriture d'un assez grand nombre de mots : incontestablement *soir, toileta, mouchoir, froissa,* valent mieux que *soar* ou *souor, toualeta, mouchouar, froassa* ;

7° *Oin*. La diphthongue nasale *oin* sonnant comme dans le français *soin, loin, groin,* existait sous cette forme et avec le même son dans la vieille langue d'*oc*. Exemples:

Non o dic mas quar ieu *soing* no n'ai.
(Bertrand *de Palasol*).
[*Je ne le dis que parce que soin (ou souci) je n'en ai*]

Cug esser *loing* en Espanha.
(Folquet *de Marseille*).
[*Je crois être loin en Espagne*].

Cette raison suffit pour en autoriser l'usage : on écrira donc *soin* et non *suin* ou *souin*.

VII. Remarques particulières.

28. — *Mots dérivés du latin en* TIO. — Ces mots changent en *c* le *t* du latin ; exemples :

Admiratio	—	admiracioun
Creatio	—	creacioun
Natio	—	nacioun

29. — *Emploi du* c *avec ou sans cédille et de l's.* — Dans l'emploi de l'*s* ou du *c* ayant le son fort d'une *s*, l'ancien provençal s'est généralement guidé sur l'étymologie comme le français. On devra donc écrire par un *c* : *cigala, coumençà, espaci, felicità, limaça, França, Niça* ; et avec deux *s* : *adressa, caissa, assetà, baissà, cassà.*

Le ç cédille, il est vrai, n'était pas en usage dans la vieille langue d'*oc* ; mais ce n'est point une raison suffisante pour

qu'on ne doive pas l'admettre dans les dialectes modernes. Les accents aussi et les signes de ponctuation n'étaient guère connus au moyen âge dans la langue d'*oc*, pas plus que dans la langue d'*oil* ; faut-il aujourd'hui les proscrire comme invention relativement moderne ?

30. — *Mots commençant par* ES *ou simplement* S. — *Es* initial est tout à fait dans le génie de la langue provençale : *esprit, escondre, escapà, estatua, escrich* ; c'est la bonne forme. Mais on trouve aussi quelquefois chez les poëtes ces sortes de mots écrits sans l'*e* initial, de cette manière : *sprit, scondre, scapà, statua.* Il y a là une licence poétique parfaitement légitime ; toutefois il convient dans ce cas de remplacer l'*e* initial par une apostrophe :

Lou gai souleu l'avié *'spelido*
(MISTRAL, *Mirèio*, ch. I).

Nem dintre lou mieu *'sprit* es mai qu'Agamemnon
(RANCHER, *Nemaïda*, ch. I).

31. — *Pluriel des noms et des adjectifs.* — Les noms et les adjectifs masculins ou féminins ne prennent aucun signe au pluriel : *l'ome prudent, lu ome prudent* ; *la frema prudenta, li frema prudenti.* Ce dernier exemple nous montre que les adjectifs féminins font en niçois leur pluriel en *i.*

32. — *Féminin des adjectifs en* OUS. — La règle générale, pour la formation de l'adjectif féminin, est d'ajouter un a au masculin se terminant par une consonne : *buon, buona*; *prudent, prudenta* ; *fuol, fuola.* Les adjectifs en *ous* ne font pas exception à cette règle : *afrous, afrousa* ; *malurous, malurousa.*

Le féminin en *oua* (afroua, maluroua) usité à Nice, mais à peu près inconnu dans le reste de l'ancien comté, est donc tout à fait irrégulier ; et la preuve de cette irrégularité est donnée en outre par la forme des adverbes de manière qui dérivent des adjectifs en *ous.* On sait en effet que la règle générale de la formation de ces adverbes est d'ajouter *ment* (du latin *mente,* ablatif de *mens*) à l'adjectif féminin : *afrousa, afrousamen* ; *malurousa, malurousamen* ; on ne dit ja-

16.

mais ou du moins on dit fort mal : *afrouamen*, *malurouamen*.

Quant au féminin en *ouva* (afrouva, malurouva) c'est une forme barbare due à une prononciation détestable, comme celle de *voui*, *vuech*, et que l'on doit se garder d'employer.

33. — N'EN *et* NEN. — La première locution est un mot composé de la négation *noun* et du pronom *nen*, que l'on croit venir de l'italien *ne* : il y a contraction de *noun* avec *nen*, il faut donc une apostrophe après l'*n* : N'en *puodi plus* (je n'en puis plus) ; N'en *sabi ren* (je n'en sais rien).

Mais on doit écrire sans apostrophe : *Tu* nen *vouos* (tu en veux) ; parce que, dans ce cas, il n'y a pas de négation.

34. — *Nen* est en outre une expression locale qui a la valeur du pronom *nous* :

Per *nen* mettre en lou sac en touta conjountura,
Li frema an un talent qu'es un don de natura :
Dòu sesso mascoulin si sabon faire un juec,
Nen menon per lou nas e *nen* fan restà nec.

(RANCHER, *Nemaïda*, ch. II).

35. — FORMES DÉFECTUEUSES. — Nous terminerons par quelques cas particuliers d'orthographe incorrecte :

1° On doit écrire en deux mots : à *pena*, , à *rage* (à l'abandon) *en plaça*, *quauqua ren*, *tout plen*, et non *apena*, *arage*, *emplaça*, *quauquaren*, *touplen*. Ces locutions sont composées chacune de deux parties bien distinctes ; il convient en les écrivant de les séparer comme on faisait jadis ;

2° *Senche* et *sen che* (ce que *ou* ce qui) que depuis quelque temps l'on a employé jusqu'à ce jour, sont deux formes doublement défectueuses résultant d'une mauvaise prononciation. *Cen que* est bien certainement préférable ; nous devons dire cependant que nous voudrions voir remplacer cette locution par *ce que*, comme on disait autrefois et comme on dit encore dans une grande partie du midi de la France ;

3° C'est aussi à une mauvaise prononciation qu'est due la forme bizarre *pen*, qui vient du latin *pes*, *pedis*, lequel a donné en français *pied*, en italien *piede* et *piè*, en espagnol *pie*, et en portugais *pe*, en provençal et autrefois à Nice *ped*, et *pe*. On comprend que le *d* du latin soit tombé dans *piè* et *pe* ; mais d'où peut provenir l'*n* de *pen*, si ce n'est de ce que l'on a donné à tort le son nasal à la voyelle *e* de ce mot ?

Néanmoins, la prononciation *pen*, quoique défectueuse, a été consacrée par l'usage, même dans la classe des personnes instruites et appartenant à la meilleure bourgeoisie de la cité : nous n'avons donc rien de mieux à faire que de constater simplement ce fait, en disant à l'imitation d'Horace (*Art poétique*) : *Sic voluit usus,*

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Nous renvoyons à la grammaire diverses autres questions qui sont entièrement de son domaine.

VIII. Application de la réforme proposée.

Afin que le lecteur puisse plus sûrement juger dès à présent de la valeur et de l'utilité de notre système orthographique, nous transcrivons ici, d'après ce système, une fable inédite de Rancher, en attendant que l'*Escola de Bellanda* publie du même poëte, d'autres pièces également inédites, qu'elle a en sa possession, et fasse paraître une nouvelle édition de *la Nemaïda*, avec traduction en regard et notes grammaticales ou explicatives.

Lou Grihet e lou Lapin

Certen Grihet, musicien ecelent,
Patentat da la gnora Luna
Per li fa sentì à la bruna
Profusioun dòu sieu talent,
Au revers d'una colineta
S'era format la sieu taneta,

Doun noun avia per vesin
Que barba Jouan lou Lapin.
Mai dintre d'aqueu buosc lou paisan noun arranca
Lou plus pichoun dei 'scarrassoun ;
E dei sieu roure antic noun counouisson li branca
Lou tai funest dóu destraloun.
Lu doui vesin, gent educada, ounesta,
Si fan lu premié coumplimen ;
Pi d'amitié si ligon talamen
Que dóu buosc lu dirias lou Pilade e l'Oresta.
Un sera cepandan lou Grihet vigilant,
Que d'un trilo roubust broudava lou sieu cant,
En un cantoun dóu buosc ve lou fuec que s'acende :
Dóu sieu soufle Aquiloun lou nourrisse e l'estende ;
E la flama, poussada emé rapidità,
Pres dóu sieu loujamen bala de tout coustà.
Lou Grihet, enquietat da l'audou de la suga,
Regarda e ve toumbà à gran floc li beluga ;
E, remplit d'espavent, da l'amic courre leu,
Per l'avisà de metre en segur la sieu peu.
Trova endurmit lou sieu coupaire,
Que dóu fuec noun s'enquietant gaire,
Aspera la pouncha dóu jou,
Autre noun pantaiant que roumanieu e flou.
« Amic, li di d'una vous fuorta,
« Fai leu, reveie-ti : se tardes siam perdut ;
« Dejà l'ourribla muort piqua à la nuostra puorta,
« E ten soubre toui doui lou sieu dal estendut,
« Lou fuec ! lou fuec de touta part circula,
« Rama e raïs ataqua, acende e brula.
« Lou fuec ! car coupaire, lou fuec
« Nen va fa quauque marrit juec ! »
Barba Lapin, que lou Grihet barraia,
Desplugant l'uès, s'estende pi badaia,
E dóu patoun si gratounant lou nas,
« Qu'es tout acò, respuonde, e que mi fas ? »
— « Lou buosc vesin es tout en flama,
« E noun si ve plus una rama.
« Douna un còu d'uès. » — « Es ver ! Parten,
« E leu en camin si meten. »
Lou Lapin d'aussitot mai qu'una lebre bouta ;
Mai lou Grihet, paure mesquin,
Emé tout plen d'esfuors fa ben pau de camin.
L'amic, s'enavisant qu'es tant lent en la routa

E qu'en van frusta lu soulié,
Li di : « Grihet amic, noun as lou vent en poupa.
« Mounta, se vuos, su la mieu groupa :
« Ieu serai lou cavau e tu lou cavalié. »
La cauva es ensin entenduda :
Lou Grihet mounta e si ten fuort.
D'un mutuel secours en si dounant l'ajuda,
Lu tendre amic eviteron la muort.
Quoura si pòu, faire de buoi ufici
Es lou dever d'un cuor uman ;
Car tau qu'ancuei receve un gran servici,
Lou nen pourrà rendre deman.

RANCHER.

Voici maintenant et pour terminer la déclaration de M. Eugène Emanuel que nous avons promise au lecteur.

DÉCLARATION DE M. EUGÈNE EMANUEL

EN FAVEUR DE LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE DE L'IDIOME NIÇOIS

J'avais toujours pensé que le *c* et le *ch* devant l'*e* et l'*i* devaient être prononcés et écrits dans notre dialecte à la manière des Italiens.

J'ai donc suivi cette orthographe, qui a été celle de Rancher et des autres écrivains niçois contemporains.

Vous connaissez les arguments que je portais à l'appui de cette méthode. Je disais :

« Les dialectes trouvent leur modèle, leur règle, leur guide dans les langues vivantes auxquelles ils adhèrent, soit à raison de leur origine, soit à cause de leur développement successif.

« J'entends par langue vivante non-seulement celle des savants et des poëtes, mais la langue de la cour, des parlements, de la chaire, des tribunaux, des administrations, des officiers publics.

« L'idiome niçard est un des nombreux dialectes qui ont survécu à l'ancienne langue provençale ; mais séparé, par les vicissitudes de la politique, des autres dialectes de la même famille, et circonscrit en d'étroites limites, il n'eut jamais ni l'autorité ni les honneurs d'une langue écrite, et se trouva nécessairement soumis à l'influence prépondérante de la langue italienne, qui a été pendant plusieurs siècles, dans notre pays, la langue du gouvernement et des écoles.

« Au contact de cette langue, qui fut du reste la sœur bien-aimée et préférée de la langue provençale, notre idiome a subi des modifications profondes sinon essentielles.

« Ces modifications vous les admettez, comme vous admettez que rien ne peut être changé à l'état actuel de notre dialecte.

« Mais si vous croyez juste de faire ces concessions quant au fond, disais-je, il faut que vous les fassiez aussi quant à la forme. C'est une conséquence naturelle. Les mots, les désinences, les sons que notre idiome a empruntés à l'italien doivent nécessairement être orthographiés d'après les règles de cette langue, car l'orthographe n'est que l'expression visible de la parole. »

Or, je viens de m'apercevoir que la mineure de mon syllogisme est fausse en ce qui forme l'objet de notre présent débat. J'avais tort, je le dis sans confusion et sans regret; car je ne mets pas mon amour-propre à persister dans l'erreur, mais bien à déclarer qu'en étudiant consciencieusement, j'ai trouvé ce que je crois être la vérité.

J'ai remarqué que le *c* de la parole italienne placé devant l'*e* et l'*i* prend presque toujours en dialecte niçard le son de l'*s* [1]. *Cercare* se change en *sercà*, *celebre* en *selèbre*, *cenere* en *sendre*, *cento* en *sent*, *ceppo* en *sep*, *cervello* en *servèu*, *cicala* en *sigala*, *cicatrice* en *sicatrissa*, *cielo* en *siel*, *cima* en *sima*, *cinquanta* en *sincanta*, *cisterna* en *sisterna*, etc.

D'autre part, les Niçois prononcent le *ce* et le *ci* à l'italienne, lorsque ces syllabes correspondent dans leur dialecte au *che* et au *chi* des Provençaux. C'est ainsi que nous avons *macina*, *cimera*, *cifra*, *cerit*, *lace*, *proce*, etc., paroles qui s'écrivent avec le *ch* dans tous les autres dialectes de la langue provençale, tout en conservant la même prononciation.

Il résulte de là :

1° Que la prononciation du *ce* et du *ci* des Niçois n'est pas due à l'influence de la langue italienne, puisque chaque fois que ces sons se rencontrent dans cette langue, nous les changeons en *se* et en *si*;

2° Que notre *ce* et notre *ci* ne sont que la reproduction du *che* et

1. Et en conséquence est représenté par une *s* dans le système orthographique que ce dialecte a emprunté à l'italien en des temps relativement modernes. *S.*

du *chi* provençal et doivent pour cela même en conserver l'orthographe.

J'ai fait les mêmes observations pour notre *che* et notre *chi* [1].

Nous ne tenons pas cette prononciation des Italiens, puisque bon nombre de mots que nous orthographions ainsi s'écrivent en italien avec le *que* et le *qui*, comme en *conquista*, conchista ; *questione*, chestion ; *liquido*, lichide ; *questo*, achesto ; *querela*, cherela ; *quieto*, chiet ; *qui*, achi ; *quietanza*, chitansa ; *quindici*, chinze ; *sequela*, sechela, etc.

Et j'en déduis encore que cette prononciation nous vient de l'ancienne langue provençale, dans laquelle le *qui* et le *que* ont le même son que notre *chi* et notre *che* actuel, et que par conséquent, nous devons adopter l'orthographe des écrivains d'outre-Var.

Du reste, les meilleurs grammairiens italiens nous assurent que ce n'est pas dans leur langue que nous trouverons la bonne prononciation de l'*h*.

Il est curieux de consulter à ce sujet un livre imprimé à Turin en 1730 par ordre de l'Université, et qui a servi à l'enseignement dans les Etats sardes jusqu'à l'introduction des nouvelles méthodes.

Je transcris de ce livre, qui a pour titre *Trattato delle lettere*, le passage suivant où il est question de la prononciation du *ch*.

« Che la *ch* latina abbia avuto un suono diverso dalla *c* innanzi a « qualunque vocale, si ha per certissimo; posciacchè se non fosse, ri« dicolo sarebbe stato Catullo in metter in canzone quel tale Arrio « che dicea *chommoda* per *commoda* e *hinsidias* per *insidias* [2]. « Ma di tale pronunzia noi siamo tutto strani, conciossiacosachè « eziandio quella che abbiamo ritenuta, qualora al *ch* segue la *e* e la *i*, « probabilmente non sembri essere la medesima che aveano i latini « avanti a tutte le vocali; e forse assai più della nostra se le rassomi« glia la pronunzia francese, come nelle parole *char*, *cher*, *chiche*, « *chose*, *chute*, *chou*. La qual pronunzia non si confà all'italiana, a « cui è paruta l'*h* superflua, si è dalla lingua pressochè sbandita, « scrivendosi *carattere*, *collera*, *Bacco* e tant'altri senz'*h*. »

D'autres raisons viennent encore à l'appui de la cause que je combattais hier et que je défends aujourd'hui :

1° Bon nombre de noms propres du comté de Nice que nous prononçons avec le *ce* ou le *ci* italien s'écrivent avec le *ch*, comme *Acciardi* pour *Achiardi*, *Riciaud* pour *Richaud*, *Pencenat* pour *Penchenat*, *Toucia* pour *Touche*, *Cicion* pour *Chichon*, *Ciabaud* pour *Chabaud*, *Ciastrous* pour *Chastroux*. Nous avons aussi le

1. Sonnant *que*, *qui*, comme en italien.

2. Catulle, *carm.* 81.

prénom *(sic)* de *Miquelis*, que l'on n'écrit jamais avec le *ch* dur à la manière italienne ;

2° Le prénom *(sic)* de *Clerici*, très connu à Nice et dans nos montagnes, est prononcé par nous avec l'accent tonique sur la syllabe *Clé* ; il ne peut donc être écrit avec les deux *ss*, car à raison des deux consonnes qui suivraient l'*i* l'accent tonique serait déplacé ;

3° En adoptant la nouvelle méthode il n'y aurait pas d'exceptions à la règle, tandis que dans l'ancien mode d'orthographier les exceptions sont nombreuses ; et nous n'aurions jamais osé écrire *ciouòs* pour *chois*, *cevron* pour *chevron*, *perciouor* pour *perchoir*, *mouciour* pour *mouchoir*.

Je conclus. — La manière d'écrire et de prononcer des Provençaux en ce qui concerne le *c* et le *ch* devant l'*e* et l'*i*, le *que* et le *qui*, est la seule vraie et nous devons l'adopter ; je dirai mieux : *nous devons y retourner*, car elle fut celle des troubadours et de nos pères avant l'année 1600.

Peut-être arrivera-t-il à la nouvelle orthographe ce qui arriva à Ulysse au retour de son long voyage : elle ne sera plus reconnue des siens ; mais cet obstacle ne doit pas nous arrêter.

M. Sardou, dont la compétence en ces matières ne peut être contestée, nous fait l'honneur d'assister à nos réunions ; c'est lui qui nous a donné la première idée de travailler de concert au relèvement de notre langue maternelle en publiant son remarquable travail sur l'idiome niçard ; profitons de ses conseils, de son savoir, de sa complaisance ; proclamons hautement la vérité, et ne nous préoccupons pas trop des résultats de la petite révolution que nous allons accomplir.

L'onda che al mar s'avvia
Ostacolo non teme :
Gettiam del vero il seme,
Fiorire un dì dovrà.

Signé : EUGÈNE EMANUEL.

PETITE INCURSION

DANS LE DOMAINE DE LA NUMISMATIQUE MONÉGASQUE

A Messieurs les Membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

Au mois de mars dernier, chargé par votre Société de faire un rapport sur un mémoire de M. Ch. Jolivot, concernant l'histoire du monnayage de la principauté de Monaco, je me suis vu, pour m'acquitter consciencieusement de cette tâche, dans la nécessité d'étudier un atelier monétaire sur lequel, je l'avoue, je ne possédais que des notions fort imparfaites. Je dois profiter de cette circonstance pour vous remercier de l'accueil flatteur que vous avez bien voulu me faire dans votre savante compagnie, qui, par cette étude obligatoire, m'a imposé, pour ainsi dire, le devoir de faire une visite à M. le chevalier Girolamo Rossi, inspecteur des fouilles de Vintimille, afin de consulter l'auteur des *Monete dei Grimaldi, principi di Monaco,* sur une matière inconnue de moi, et dont l'attrait avait, depuis longtemps, provoqué ses propres études et abouti à la publication d'un livre, le seul, je crois, que l'on possède sur ce sujet.

Peu de jours après cette visite, qui, à l'avantage de faire la connaissance d'un érudit aimable et de jeter un coup d'œil sur les spécialités de son médaillier, m'avait encore procuré le plaisir de parcourir, sous la conduite même de M. Rossi, les ruines du théâtre antique dont l'archéologie lui doit la découverte, je fis, à mon tour, celle de quatre pièces inédites appartenant à la série numismatique qui a

été l'objet de ses ardentes investigations. J'ai eu la pensée de vous en adresser la description dans une lettre ; mais, pour le faire convenablement, j'ai dû me livrer à quelques recherches nouvelles.

Sous le titre de *Intorno alcune monete del principato di Monaco*, je trouve dans le *Periodico di numismatica*[1] un article auquel je vous demande la permission d'emprunter d'abord les lignes suivantes :

« Opera di non leggera utilità fece per la storia degli « Stati d'Italia il prof. cav. Girolamo Rossi quando nel 1868 « pubblicò in Oneglia, pe' tipi del Ghilini, una bella e dotta « illustrazione delle *Monete dei Grimaldi principi di* « *Monaco*, nella quale, dopo averci con brevi cenni discorso « della storia di quella città e di quel principato, passa dili- « gentemente in rassegna le antiche e le moderne monete « di quei Signori, sino a quelle di Onorato V, ossia all'anno « 1838. L'erudito professore adornò questa sua veramente « degna operetta di belle tavole e di chiare e minute descri- « zioni ; ma quale ne fosse la cagione, sfuggirono alla sua « diligenza alcune monete dello stesso principe Onorato V, « le quali io stesso ho potuto a mio agio vedere nella splen- « dida raccolta dell'illustre numismatico inglese signor « Boyne, che nella villa *Matilde* di Nizza ha saputo riunire « un vero tesoro d'ogni fatta di monete, nella scienza delle « quali non ha forse alcuno in Europa che possa entrargli « innanzi..... »

L'auteur de ces lignes, M. le comte Filippo Benvenuti, les fait suivre de la description des quelqnes pièces du règne d'Honoré V[2] qui avaient échappé aux investigations de

1. *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia*, diretto dal march. Carlo Strozzi. Firenze, Ricci, 1874, fasc. 1°, p. 8.

2. La liste que ce numismate donne de ces pièces n'est pas complète; car j'ai trouvé, dans la collection de M. Eysseric de Sisteron, quelques autres pièces du même souverain, que l'auteur italien n'a pas décrites Peut-être n'ont-elles jamais été émises et n'en ai-je vu que des essais ? Je considère néanmoins comme un devoir de les réunir aux précédentes, comme le complément d'un monnayage effectif ou projeté.

HONORÉ V — PRINCE DE MONACO. Tête nue à droite ; dessous : BORREL F.

R. Ecusson aux armes de la Principauté, sommé d'une couronne et soutenu par deux moines armés d'une épée ; à droite, dans le champ, E. ROGAT. A l'exergue et en deux lignes :

20 FRANCS — une *foi* 1838 M.

Quoique M. Benvenuti n'ait pas cité le nom de BORREL inscrit à l'avers, je soup-

M. Rossi ; mais, s'il a donné, de la sorte, un supplément à son livre, il est à regretter qu'il n'en ait pas été de même pour ses planches ; et je ne sache pas, qu'en dehors de cet article, il ait rien été ajouté depuis à son utile recueil.

Je me permets d'apporter à ce travail un modeste appoint, dont, en étudiant aussi la riche collection de M. William Boyne, notre honorable confrère, j'ai eu le plaisir de faire la découverte. Je songeai à vous aussitôt, et, grâce à l'inépuisable obligeance du possesseur de ces raretés, j'en eus bientôt de bonnes empreintes, — aussi bonnes du moins que l'état de ses pièces le permettait, — et je vous en adresse aujourd'hui les dessins, accompagnés d'une courte notice que je suis heureux de vous offrir. Elle vous appartenait de droit.

En compensation des pertes territoriales qu'ils avaient éprouvées en Italie, le roi Louis XIII, voulant rattacher à sa politique les souverains de Monaco, qui en avaient été distraits pendant plus d'un siècle par l'empereur Charles-Quint, leur octroya plusieurs dignités en France, parmi lesquelles il en est deux dont les noms appartiennent à l'histoire de ma province : c'est bien le moins du monde que le numismate dauphinois prenne la liberté de dire un mot du monnayage de princes qui ont porté les titres de *Ducs de Valentinois* et de *Barons du Buis* (dans le Bas-Dauphiné). Non que je considère la numismatique de la principauté de Monaco comme inhérente à celle du Dauphiné..... Oh ! non, mon amour de la terre natale ne va pas jusque là, et le

çonne que la pièce ici décrite est la même que la sienne, car je l'ai rencontrée aussi sur deux flans isolés : ce qui me donne à penser que ce n'est également qu'une pièce d'essai.

Dans les mêmes conditions, c'est-à-dire frappées séparément, j'ai aussi vu une pièce de 50 centimes portant BORREL F. sous la tête (je n'ai pas vu le revers, qui doit-être comme celui de la pièce d'un quart de franc décrite ci-après, moins la dénomination), et une pièce de 10 centimes, — système du billon de Napoléon Ier à l'N couronné, — que M. Benvenuti a aussi décrite.

Enfin, j'ai encore rencontré — toujours sur deux flans séparés, — la même tête et la même légende, mais avec BORREL seulement sous la tête. Au revers, même type que sur la pièce de 20 francs : les armes de Monaco, avec les mots à l'exergue, 1/4 FRANC — une *foi* 1839 M ; et à droite, dans le champ, les lettres E. R., initiales du nom du graveur E. Rogat.

chauvinisme n'a jamais été mon affaire. Bien souvent, je le reconnais, j'ai été tenté de joindre à nos monnaies celles de la principauté d'Orange, — qui, en vertu de différentes transactions politiques, a plusieurs fois, au temps passé, fait partie de notre ancienne province, — et cela avec d'autant plus de raison que ses honnêtes souverains s'efforçaient d'être Dauphinois par l'usage et l'abus qu'ils s'arrogeaient de *copier* nos espèces..... Mais j'ai toujours considéré les annexions comme dangereuses, en numismatique comme en politique, et quoique les Grimaldi appartiennent au Dauphiné par quelques-uns de leurs *titres*, je les ai rangés pour leurs monnaies, — mais à un autre point de vue, cependant, — sur la même ligne que les princes d'Orange. Leur numismatique se rattahce plutôt à votre domaine qu'au nôtre.....

Je me plais à constater d'abord que le livre de M. Rossi [1] est le premier qui ait donné, des princes de Monaco, une liste complète et exacte, et qui permette à ceux qui étudient les monnaies de la maison de Grimaldi de les classer convenablement : celle que M. J. B. A. A. Barthélemy a publiée dans son *Nouveau Manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne* [2], — ouvrage où l'on trouve tant d'autres bonnes choses, — étant, sur ce point aussi erronée qu'insuffisante.

La première des quatre pièces que je veux vous décrire appartient au règne d'Honoré II (1605-1662), ainsi que les deux suivantes. On connaît deux pièces à ce type pour le règne de son successeur, Louis 1[er], une *pezzetta* et une *mezza pezzetta;* mais on n'en avait point encore publié d'analogue pour ce prince : c'est donc à lui qu'il faut faire remonter le prototype de cette monnaie, qui est une *mezza pezzetta*, et il est probable qu'on retrouvera quelque jour la pièce dont celle-ci n'est que la division.

1. *Monete dei Grimaldi*, etc.; Oneglia, Ghilini, 1868, p. 19.

2. P. 253.

HON*oratvs* · II · D*ei* · G*ratia* · PRIN*ceps* · MON*oeci* &;
Ecusson aux armes de Grimaldi [1], surmonté d'une couronne dans laquelle on lit : DEO IVVANTE.

℟ CRVX · HOSTIVM · VICTRIX · 1648;
Croix pattée, légèrement ancrée, et cantonnée de quatre losanges.

Billon Mod. 20 mill. (Pl., n° 1.)

Cab. de M. William Boyne, à Nice.

La seconde pièce, dont suit la description, est un *double-tournois.*

HON · II D:G. PRIN · MONOECI.;
Buste à droite, à longue chevelure retombant sur les épaules, en costume et avec le collier du Saint-Esprit autour du cou.

℟ ✠ DOVBLE TOVRNOIS · 1653;
Dans le champ, trois losanges, 2-1.

Cuivre Mod. 20 mill. (Pl., n° 2.)

Cab. de M. W. Boyne.

Après le « *ardito colpo di mano* » de 1641, — dont parle M. Rossi dans son livre [2], coup de main qui replaça la principauté de Monaco sous le protectorat de la France, en l'arrachant à « *l'ignobile giogo della Spagna* », les monnaies de ce petit Etat souverain durent être frappées aux mêmes poids et titres que celles du roi Louis XIV. Ce fut une des conditions qui leur furent imposées par le décret de septembre 1644, pour avoir cours en France au même droit que celles de ce pays. La pièce que je publie a donc l'avantage de remplir complètement les conditions du système imposé, et cela sous le même nom que les espèces françaises analogues. C'est même la seule — dans tout le monnayage monégasque, jusqu'au règne d'Honoré V inclusivement, c'est-à-dire, jusqu'à notre époque, — qui, si je ne me trompe, offre une légende française entièrement d'accord avec celles du roi régnant. A ce point de vue donc, cette petite monnaie est fort curieuse. C'est aussi la première qui offre aux regards les losanges de Monaco sous la forme héraldique 2-1.

1. Daniel de la Feuille, dans son *Art du blason ou de la science des nobles* (Amsterdam, sans date, p. 100) dit que cette maison porte *d'argent à quinze fusées de gueules, 5. 5. 5.*, et pour devise : *Deo juvante.* Les premières monnaies d'Honoré II portent, en effet, ce nombre de 15 *fusées* sur les planches de M. Rossi ; mais toutes les autres en ont 21, — 7. 7. 7., — et les monnaies que je publie moi-même en offrent la même quantité.
2. P. 41.

La troisième pièce, enfin, est un huitième de *scudo* ou demi-teston, frappé pour Honoré II avec son titre de *Duc de Valentinois*.

HON · II : D:G · PRIN · MONOECI ;

Buste à droite, cuirassé et paludamenté, à longs cheveux retombant sur les épaules.

℟ un petit lion, — DVX · — VALENT · PAR · — FRANCIÆ . & C. — 1659 ;

Ecusson aux armes de Grimaldi, surmonté d'une couronne dans laquelle on lit : DEO IVVA.; au bas, dans la légende, une S barrée.

Argent Mod. 25 mill. (PL., nº 3.)

Cab. de M. W. Boyne.

La dernière de ces pièces inédites appartient au règne de Louis 1er (1662-1701).

LVD*ovicvs* · I · D*ei* · G*ratiâ* · — une molette à 6 pointes — PRIN*ceps* · MONOECI · & · ;

Buste à gauche, avec une longue chevelure retombant sur les épaules.

℟ FLORENT — CVM · LILIO · AN*no* DO*mini* · — · 1665 ;

Ecusson aux armes de Grimaldi, surmonté d'une couronne sommée d'une fleur de lis entre deux branches de palmier et d'olivier.

Argent Mod. 20 mill. (PL., nº 4.)

Cab. de M. W. Boyne.

Sur cette monnaie, dont la rareté égale celle des précédentes, j'ai aussi quelques particularités à mettre en relief. Premièrement, l'*étoile à 6 pointes* que l'on dit être la signature de l'hôtel des monnaies de Monaco, et qui, sur notre pièce, est une *molette* parfaitement caractérisée et non une *étoile* ; puis le signe du *losange*, — si ce n'est un fer de lance, — visible sous le buste, et les symboles placés au-dessus de la couronne, que nous retrouvons, à peu de chose près, sur le beau médaillon d'Honoré II (1645) [1]; quant à la fleur de lis, reflet éclatant du protectorat de la France, on la retrouve également, mais isolée, sur l'unique pièce de Lucien Grimaldi (1505-1523) [2] et sur celle d'Honoré II [3];

1. *Monete dei Grimaldi* etc., pl. 1, nº 4. — Le palmier et l'olivier sont l'ornement principal de la principauté de Monaco. Emblèmes de la victoire et de la paix, c'est par une allusion que tout le monde comprendra qu'ils ont été réunis au lis de France sur cette monnaie: *Ils fleurissent avec le lis, ils florissent sous la protection du lis.*

2. *Monete dei Grimaldi* etc. pl. 1, nº 1.

3. *Id* l. II, nº 8.

enfin, le type du revers, le seul de toute la série monégasque, — sauf pourtant deux monnaies d'Antoine 1er (1701), — porte l'écusson rond, que l'on verra, un quart de siècle plus tard, adopté sur les monnaies françaises.

Pas d'indication de valeur monétaire sur cette jolie petite pièce.

M. W. Boyne, m'a encore signalé, au sujet des planches de l'ouvrage de M. Rossi, quelques particularités qu'il est bon de placer ici comme notes devant servir à une monographie plus complète.

Le nº 2 de la planche I des *Monete dei Grimaldi* nous offre, à l'exergue du revers, les caractères DXII; la pièce du numismate anglais, en tout le reste semblable à celle de M. Rossi, porte au contraire GXII. De plus, il y a ETC. dans la légende, après le mot CANVSII. Comme je n'ai pas le droit de supposer une erreur dans la description de l'auteur des *Monete*, il est de mon devoir de la considérer comme exacte, et de donner la pièce de M. Boyne comme une variété que, pour celle-là, je puis certifier.

Pour le nº 4 de la même planche I, M. Rossi a signalé la même médaille en cuivre comme appartenant à M. Luigi Franchini ; elle fait maintenant l'ornement des cartons monégasques de M. Boyne.

La pièce nº 8, placée en tête de la planche II, est une *Doppia d'oro* dont, en l'absence de l'original, M. Rossi a emprunté le dessin à l'ouvrage de Tobiesen Duby. Elle porte la date de 1648. M. Boyne en possède une semblable avec le millésime de 1649. Je tiens de lui que, dans la collection Regnault, vendue à Francfort en 1875, il y avait une *Double doppia* ou pièce de quatre *scudi*, avec la date de 1650, d'un type presque semblable à celle-ci.

Sur le nº 9 de la même planche, le savant numismate anglais croit que c'est simplement un écu frappé en or, une *pièce de fantaisie*.

Les nos 10 (pl. II), 12 et 13 (pl. III) qui portent, sur les reproductions de M. Rossi, les dates 1649, 1654 et 1661, ont

leurs représentants dans la suite de M. Boyne, mais avec les millésimes 1651, 1653 et 1654.

Les n°s 11 (pl. III) et 14 (pl. IV), avec la date 1652 et 1655, portent celle de 1648 sur les exemplaires du même collectionneur.

Enfin le n° 15 de la pl. IV (1658) est daté 1648 dans la même collection.

Là se bornera ce que j'avais à dire au sujet de mes petites découvertes; là aussi, Messieurs et honorés confrères, devra se terminer cette lettre, trop longue déjà pour le but qu'elle s'était proposé, et dont tout le mérite sera de vous avoir fait connaître quatre nouvelles pièces à ajouter à une future édition de l'intéressante publication de M. Rossi.

Veuillez agréer, etc.

Novembre, 1879.

G. VALLIER,

Membre honoraire de la Société des Lettres,
Sciences, et Arts des Alpes-Maritimes,
Conservateur des médailles du Musée de Grenoble.

LES GRIMALDI DE BEUIL[1]

ORIGINE DE CETTE FAMILLE

En 1647, Charles Vénasque, secrétaire d'Honoré II, prince de Monaco, fabriqua une généalogie qui faisait descendre les *Grimaldi* d'un Théobaldus Grimoald, petit-fils de Pépin d'Héristal, le grand-père de Charlemagne. La plupart de ceux qui ont écrit des choses de nos pays s'en sont tenus au dire de Vénasque et, comme lui, ont fait les Grimaldi de la race des Carlovingiens : la vérité est que les Grimaldi viennent de Gênes, où leurs ancêtres, enrichis par le commerce, disputaient les premiers postes de la république et la direction des affaires de l'État à trois autres familles : les *Doria*, les *Fieschi* et les *Spinola*.

Dès les premiers temps de la république, les Grimaldi se montrent sur la scène de l'Histoire, non-seulement dans leur propre pays, mais aussi au dehors. C'est ainsi que nous voyons en France un membre de cette famille, Giballin Grimaldi, amener, l'an 980, au comte de Provence Guillaume Ier, des navires génois et des hommes de guerre pour chasser les Sarrasins de leur repaire de *Fraxinetum*[2]; environ trois cents ans après, un autre Grimaldi nommé

1. Ou Bueil, comme on le trouve écrit dans plusieurs documents. C'est ainsi que jadis on écrivait indifféremment *deuil* ou *dueil*, *seuil* ou *sueil*. La prononciation est d'ailleurs identique dans les deux cas, et cette similitude de prononciation se trouve dans tous les mots français terminés en *ueil* : *accueil*, *orgueil*, etc. — *Beuil* a fait *Boglio* en italien.

2. Aujourd'hui, *la Garde-Freinet*, dans les montagnes des Maures, au N.-O. de Saint-Tropez (Var).

Rainier vient mettre au service du roi de France Philippe le Bel les galères de la république, et détruit la flotte flamande à la bataille de Ziericksée (1314).

Lorsque la longue et sanglante lutte des Guelfes et des Gibelins éclata dans la haute Italie, les Grimaldi et les Fieschi se mirent à la tête du parti guelfe ou de la démocratie; les Doria et les Spinola se proclamèrent chefs des Gibelins ou partisans de l'aristocratie. Forcés plus d'une fois par la faction rivale de quitter leur patrie, les Grimaldi se réfugièrent le plus souvent sur divers points du littoral de la Ligurie; ils y transportèrent leur riche négoce et leur puissante marine, firent acquisition de terres seigneuriales et fondèrent sur le sol de leur exil des établissements tellement solides et durables, que leurs descendants finirent par devenir complétement étrangers à la patrie de leurs aïeux.

C'est dans les contrées formant alors la partie orientale du comté de Provence et dont on a fait de nos jours le département des Alpes-Maritimes, que se fixèrent les trois branches principales de cette puissante famille. Aux premières années du quatorzième siècle, un Grimaldi devient par mariage baron de Beuil; en 1338, Rabella Grimaldi achète, pour le compte de son cousin Charles, habile amiral génois, les terres et habitations qui font celui-ci maître et seigneur de Monaco [1]; et enfin l'an 1386, Marc et Luc Grimaldi, fils d'Antoine, habitant de Nice que Gioffredo qualifie de *cavaliere genovese* [2], acquièrent la seigneurie d'Antibes, qui leur est vendue par le pape d'Avignon Clément VII [3].

La branche des Grimaldi d'Antibes n'a pas jeté un grand éclat : les historiens de la Provence et Arazi, dans son histoire d'Antibes, ont suffisamment rapporté les quelques faits, d'ailleurs peu remarquables, qui les concernent. L'histoire des princes de Monaco a été faite plusieurs fois et surtout bien faite par M. Abel Rendu; restait à écrire celle des barons de Beuil, qui, tout-puissants dans le comté de Nice

1. Abel Rendu, *Menton et Monaco*, p. 53.
2. *Storia delle Alpi marit.* t. III, p. 322, et t. VII, p. 109.
3. Papon, *Histoire de Provence*, t. I, p. 401 et suiv.

durant trois siècles, furent sur le point de s'y rendre indépendants et d'y exercer le pouvoir souverain, comme purent le faire d'autres Grimaldi à Monaco et à Menton.

Ce n'est pas que les faits,éléments de cette histoire, soient restés complètement ignorés jusqu'à ce jour; mais ils se trouvent épars, disséminés au milieu d'autres faits qui leur sont entièrement étrangers et appartiennent à une histoire plus générale. On a recueilli dans les pages suivantes tous ceux de ces faits qui sont relatifs aux Grimaldi de Beuil; et après les avoir soumis à l'examen d'une saine critique, on a essayé de les coordonner de façon à obtenir un résumé de l'histoire particulière de cette riche et illustre maison seigneuriale, qui, fondée en 1315 par un habitant de Nice, Génois d'origine, prit fin en 1621 par l'exécution d'Annibal Grimaldi, condamné à mort comme coupable de rébellion envers le duc de Savoie Charles-Emmanuel le Grand, à la suite d'une lutte énergique contre ce prince pendant de longues années.

---

1. ANDARON

PREMIER GRIMALDI BARON DE BEUIL.

D'anciennes chroniques locales nous apprennent que vers le commencement du quatorzième siècle, sire Guillaume Rostang de Balbs[1], baron de Beuil et autres lieux, ayant voulu, à l'imitation de divers seigneurs de ce temps-là, user d'un droit fort déplaisant pour les nouveaux mariés et que l'abbé Tisserand appelle droit de *cuissart*[2], fut impitoyablement massacré par ses sujets[3].

Guillaume Rostang laissait en mourant une veuve, Béatrix de Glandevez, et une fille Astruge, son unique héritière.

1. La maison de Balbs, l'une des plus puissantes de la Provence, possédait dès le onzième siècle, à titre de grand fief, la baronnie de Beuil, la seigneurie de Puget-Théniers et plusieurs autres terres féodales dans le diocèse de Glandevez et dans les comtés de Tende et de Vintimille (Papon, *Histoire de Provence*).

2. *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice*, etc. t. I, p. 226.

3. En 1315, suivant Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime;* en 1258, suivant l'abbé Tisserand; mais cette dernière date n'est pas admissible.

Celle-ci fut mariée à un Grimaldi de Nice nommé *Andaron* ou *Andarotto*, auquel elle apporta tous ses droits seigneuriaux, et qui devint ainsi la tige des Grimaldi, barons de Beuil.

Cet Andaron ou Andarotto était le fils de Barnabé Grimaldi, l'un des Guelfes qui, chassés de Gênes par la faction gibeline, étaient venus s'établir à Nice [1]. On ne sait rien autre de lui, sinon qu'il laissa plusieurs filles et deux fils, dont l'aîné reçut à sa naissance le nom de *Guillaume Rostang* en mémoire de son grand-père maternel, et le second celui de *Barnabé*, qu'avait porté son aïeul paternel. Leur mère Astruge partagea entre eux ses nombreux domaines : Guillaume eut la baronnie de Beuil, Barnabé obtint divers apanages de moindre valeur.

2. GUILLAUME ROSTANG — 3. BARNABÉ

Les deux fils d'Andaron ne sont guère connus que par leur ardente querelle avec l'une des premières familles de Nice et par l'acte d'atroce vengeance qui la termina. C'est là un de ces petits événements historiques de médiocre importance sans doute, mais suffisamment instructifs néanmoins pour nous donner une assez juste idée de ce que, en nos pays comme partout ailleurs, était un puissant baron du moyen âge.

François Caïs de Nice, chevalier et docteur en droit, avait acheté la terre de Rora ou Roure, détachée du domaine de la maison de Glandevez (1340). Le baron de Beuil, Guillaume Rostang, et son frère Barnabé convoitaient cette terre, qui devait reculer les limites de leurs possessions dans la vallée de la Tinée : François Caïs refusa de la leur céder. Ils prétendirent alors que la terre de Rora, ayant fait

1. Voy. Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime*, t. III, p. 58 et 59. Cet auteur ajoute que par son testament de 1327, Barnabé Grimaldi, père d'Andaron, ordonna que son corps fût déposé chez les Frères mineurs de Nice, pour être de là transporté à Gênes, dans la sépulture de ses ancêtres.

partie du domaine de la famille de leur grand'mère Béatrix de Glandevez, le nouveau possesseur leur devait foi et hommage. François Caïs nia cette prétendue obligation et les deux frères Grimaldi résolurent d'employer la force. Ils armèrent leurs vassaux, envahirent la propriété de Caïs et en firent un vrai désert, pillant, ravageant, brûlant tout, tuant même les travailleurs de la terre. Barnabé, d'un caractère violent, d'un naturel farouche et sanguinaire, se montra sans pitié dans cette expédition de bandits.

Profondément irrité d'une pareille agression, Bertrand Caïs, fils de François, guetta au passage Barnabé Grimaldi, se jeta sur lui et le poignarda. Malheureusement pour le meurtrier le coup ne fut pas mortel, et Barnabé, à peine guéri, ne songea plus qu'à se venger de son assassin. Bertrand Caïs, exposé à la rage de son puissant ennemi, s'enferma dans son château de Rora et s'y crut en sûreté ; mais Barnabé réunit des forces considérables tirées de Beuil, de Massoins, de Guillaumes, en un mot de tous les fiefs de la famille Grimaldi, assiégea le château, s'en empara, saisit Bertrand Caïs et lui fit couper la main droite et crever les yeux. La victime mourut quelques jours après (1353).

Ceci se passait sous le règne de la fameuse Jeanne Ire, reine de Naples et comtesse de Provence, femme de son oncle Louis de Tarente.

Nous lisons dans Gioffredo que pour cet acte de barbarie, comme pour d'autres homicides que Barnabé Grimaldi avait commis précédemment, il n'eut aucune peine à obtenir sa grâce; mais ce fut aux dépens de ses sujets et des sujets de son frère le baron de Beuil : les pauvres diables de *vilains* durent payer à la chambre royale la somme, énorme pour ce temps-là, de 900 florins d'or ; moyennant quoi ils ne furent pas inquiétés pour leur prétendue complicité dans les crimes de leurs maitres. Le fisc royal donna aux frères Grimaldi quittance générale à la date du 22 juillet 1353 ; et la reine Jeanne leur accorda, le même jour, pleine et entière rémission de leurs méfaits. De plus, attendu que dans l'instruction de cette grave affaire, Guillaume Rostang et Bar-

nabé Grimaldi avaient fait valoir pour leur défense, que leur famille avait toujours tenu et possédé la seigneurie de Beuil *cum mero et mixto imperio* [1], *alta, bassa et media jurisdictione, regalibus et mere regalibus, et aliis juribus quibuscumque*, et par conséquent comme jouissant des droits souverains dans leurs domaines, Jeanne Ire et Louis de Tarente, par lettres patentes, datées du même jour que les lettres de rémission, les déclarèrent eux, ainsi que leurs héritiers et sujets, exempts de contribution *in subsidiis, donis gratiosis, taleis* [2], *et aliis oneribus quibuscumque*. C'était reconnaître les droits de souveraineté auxquels prétendaient les Grimaldi de Beuil, et dès ce moment leur puissance ne fit que s'accroître.

Guillaume Rostang, se trouvant sans héritier direct, fit donation de la baronnie de Beuil à son frère Barnabé (1357); celui-ci eut six fils, parmi lesquels *Jean*, qui lui succéda à cette baronnie, et *Louis*, seigneur de la vallée de Massoins; on ne connaît que les noms des quatre autres. Le testament de Barnabé Grimaldi est du 18 avril 1368.

4. JEAN

Jean Grimaldi fut le grand homme de la famille; il exerça une influence considérable sur les affaires de la ville et du comté de Nice, et l'on peut dire que la réunion, en 1388, de ce comté, aux modestes États de la maison de Savoie, fut son œuvre personnelle. Voici ce que l'histoire nous apprend à ce sujet.

Jeanne Ire, reine de Naples et comtesse de Provence, se voyant sans enfants de ses deux premiers maris, et d'un

1. Avec autorité supérieure et moyenne, etc.
2. L'impôt de la *taille*, sans doute, ou les amendes

âge trop avancé pour en avoir de son troisième[1], désigna comme devant lui succéder dans tous ses États son cousin Charles de Duras, qui vivait à la cour de son autre cousin Louis le Grand, roi de Hongrie, et auquel elle avait fait épouser une de ses nièces Marguerite de Duras. Par cet acte de bonne politique, elle espérait pouvoir ramener à de meilleurs sentiments pour elle ses parents hongrois, qui n'avaient pas cessé de la croire coupable du meurtre d'André, son premier mari, malgré la déclaration solennelle de son innocence prononcée par le pape Clément VI dans un consistoire tenu à Avignon longtemps auparavant[2]. Il n'en fut rien : une grave question religieuse vint augmenter encore les causes déjà nombreuses des ressentiments qui séparaient les deux branches de la maison d'Anjou, Naples et Hongrie, et les rendit tout à fait irréconciliables.

A la mort de Grégoire XI, peu de temps après qu'il eut fait la translation du saint-siége d'Avignon à Rome, deux papes furent élus simultanément ; Clément VII à Avignon, Urbain VI à Rome (1378). L'Europe chrétienne se trouva divisée en deux camps opposés, l'un tenant pour Urbain, l'autre pour Clément. Jeanne embrassa la cause de ce dernier, et Urbain la déclara rebelle à l'Église et déchue du trône de Naples, qu'il adjugea à Charles de Duras, dont il invoqua les armes contre le parti de son rival. Jeanne alors révoqua la promesse qu'elle avait faite de sa couronne à Charles, et adopta Louis, fils du roi de France Jean le Bon et tige de la seconde maison d'Anjou. Dès ce moment éclata en Provence et à Naples une longue et sanglante guerre entre les partisans de Duras et ceux de Louis Ier d'Anjou, désignés sous le nom d'Angevins.

1. En 1333 son grand-père Robert le Bon, roi de Naples, lui avait fait épouser, à l'âge de sept ou huit ans, un enfant du même âge, André de Hongrie, petit-fils de Charles-Martel, frère dudit Robert le Bon. En 1347, deux ans après le meurtre d'André, qu'on l'accusa d'avoir ordonné, elle épousa son oncle Louis de Tarente, lequel mourut en 1362. La même année elle se remaria avec Jacques d'Aragon : celui-ci mourut en 1375, et Jeanne, qui avait atteint la cinquantaine, prit l'année suivante un quatrième mari, Othon de Brunswick, prince brave, capable de la défendre contre ses parents de Hongrie et leurs partisans de Naples.

2. En 1370.

Répondant à l'appel du pape Urbain VI, Charles de Duras assembla une armée de Hongrois, se fit couronner roi par ce pape le 2 juin 1381, marcha sur Naples, y entra le 16 juillet suivant, sans éprouver la moindre résistance, et assiégea le Château-Neuf, où la malheureuse reine s'était réfugiée. Le quatrième mari de Jeanne, Othon de Brunswick, accourut en armes ; mais il fut battu et fait prisonnier : Jeanne ouvrit alors à son ennemi les portes du Château-Neuf. Peu de jours après une flotte provençale arriva pour la secourir : Charles conduisit lui-même les capitaines de ces navires auprès de sa prisonnière, et demanda à celle-ci de le déclarer devant eux son successeur au comté de Provence ; mais Jeanne exhorta au contraire les officiers provençaux à ne reconnaître pour maitre que Louis d'Anjou et à la venger de Charles, envahisseur de son royaume. Celui-ci, furieux, la relégua au château de Muro, dans la Basilicate; et lorsqu'il apprit que Louis d'Anjou était en marche pour la délivrer, il la fit étouffer sous un lit de plumes, le 12 mai 1382.

Ce meurtre ne pouvait que rendre plus ardente la lutte entre les Angevins et les partisans de Charles de Duras, devenu le roi Charles III ; et la guerre continua en Provence non moins que dans le royaume de Naples. A Nice, Jean de Beuil se mit à la tête du parti de Charles, qui le nomma lieutenant du sénéchal de Provence [1].

Cependant Louis d'Anjou, couronné à Avignon roi de Sicile par le pape Clément VII, parvient à réunir une forte armée et se rend à Naples. La plupart des villes lui ouvrent leurs portes ; mais il perd bientôt tout le fruit de ses premiers succès et meurt le 21 septembre 1384, laissant un fils, Louis II, enfant de huit ans sous la régence de Marie de Blois, sa femme. L'année suivante Charles III est assassiné en Hongrie ; sa veuve Marguerite de Duras, restée à Naples, y fait couronner son fils Ladislas, autre enfant de dix ans.

1. Il est ainsi qualifié dans certaines chartes : *Johannes de Grimaldi, dominus baroniæ Bolii, locumtenens domini Provinciæ senescalli, dominus princeps et officialis major Serenissimi Principis et Domini Karoli, regis Ungariæ, Jerusalem et Siciliæ. et comitatuum Provinciæ et Forcalquerii comitis.*

A la nouvelle de la mort du roi Charles III, Jean de Beuil fit prêter hommage au roi Ladislas et à la reine mère par les habitants de Nice et par les feudataires du comté. Des lettres patentes signées du jeune roi et datées de Gaëte du 19 décembre 1387, lui conférèrent les titres de sénéchal et de gouverneur de la Provence. Or, dans tout le reste de cette province le parti de la maison d'Anjou avait fini par l'emporter sur celui de Duras, et le vrai sénéchal de Provence, Georges de Marle, se prépara à passer le Var avec des forces suffisantes pour soumettre la ville de Nice. Une longue résistance était impossible : les Niçois demandèrent des secours à la reine mère Marguerite; mais les affaires n'allaient pas mieux à Naples qu'en Provence pour le jeune roi Ladislas, qui lui-même n'avait guère les moyens de continuer la guerre de Hongrie, royaume auquel il prétendait, et pouvait à peine se défendre contre les Napolitains partisans de son rival Louis II. Marguerite et Ladislas répondirent donc aux Niçois de pourvoir eux-mêmes à leur défense, et, si cela devenait nécessaire, de se mettre pour un temps sous la protection de quelque puissant prince, en attendant une fortune plus favorable.

Georges de Marle ravageait toute la contrée et Nice se trouvait hors d'état de se défendre longtemps. Jean de Beuil, sénéchal au nom du roi Ladislas, assembla le conseil de la ville pour délibérer sur le choix d'un protecteur : les uns voulurent qu'on s'adressât au Dauphin de Vienne, d'autres au pape Urbain VI, d'autres à la république de Gênes : Jean de Beuil proposa le comte de Savoie Amédée VII le Rouge, fils d'Amédée VI dit le comte Vert; et il fit si bien valoir les qualités de ce prince, que tout le monde fut de son avis.

Jean fit partir immédiatement pour Chambéry son frère Louis, en compagnie de deux députés de la ville, Raymond Garneri et Antoine Denys, pour aller traiter avec le comte de Savoie. Celui-ci se trouvait en ce même temps à la cour du roi de France Charles VI, à côté duquel il y avait vaillamment combattu quelques années auparavant à la bataille de Rosbecq contre les Flamands : néanmoins le 2 août 1388,

en présence de Bonne de Bourbon, veuve du feu comte, et d'une autre Bonne de Berry, femme d'Amédée VII, Louis Grimaldi traita avec le maréchal de Savoie, d'abord pour son propre compte et celui de son frère [1], et deux jours après il arrêta les bases d'une convention avec la ville Nice.

Par leur traité particulier, Jean, baron de Beuil, et Louis seigneur de Massoins, se reconnaissaient, eux et leurs descendants, vassaux du comte de Savoie pour toutes leurs possessions dans le comté de Provence, dont celui de Nice faisait partie, savoir Beuil, Massoins, Roubion (Robia), Roure (Rora), Péone, Ilonze, Bairolz, Rigaut, Thieri, Pierlas, Toet, etc. En second lieu, les deux frères Grimaldi prenaient l'engagement de mettre au pouvoir du comte Amédée et à sa première réquisition les vigueries de Nice, comprenant tout le comté de ce nom, et en outre diverses localités sur la rive droite du Var, telles que Saint-Paul-de-Vence, Gattières, Carros, Boyon, le Broc, la Gaude, etc., plus toutes celles que le baron de Beuil pourrait enlever aux Angevins dans les comtés de Provence et de Forcalquier, desquels lieux il serait reconnu seigneur sous la suzeraineté dudit comte de Savoie. Cet acte fut ratifié le 18 août par Jean de Beuil et le 25 par Amédée VII.

Relativement à la ville de Nice, il fut convenu :

1° « Que le comte Amédée VII réunirait immédiatement une armée suffisante pour venir délivrer la ville de Nice, et qu'il marcherait en personne contre le sénéchal Georges de Marle et tout autre officier au service de Louis d'Anjou;

2° « Qu'il prendrait sous sa protection la ville de Nice et ses quatre vigueries contre les ennemis du roi Ladislas, défendrait de tous ses moyens l'intégrité du territoire, et ne permettrait jamais aucune aliénation ou démembrement du comté, tant en propre, que de la part des Angevins ;

3° « Qu'il ne reconnaîtrait jamais Louis d'Anjou ni aucun des siens pour héritiers légitimes de la reine Jeanne, promettant de maintenir parfaite alliance avec le roi Ladislas et de

1. Voir Gioffredo, *Storia delle Alpi Marittime*, t. III, p. 460.

ne jamais se déclarer contre lui, ni de favoriser ses ennemis, même indirectement ;

4° « Que la ville de Nice, ses habitants, sans exception et ceux des quatre vigueries, reconnaîtraient, aussitôt après la levée du siége, par un acte de préférence et de libre choix, et de la manière la plus solennelle, Amédée VII, comte de Savoie, pour leur souverain adoptif, et lui prêteraient hommage et serment d'obéissance et de fidélité, sous la réserve expresse de tous leurs priviléges, immunités et franchises, et de la conservation de leur régime municipal ;

5° « Qu'en vertu de cet acte d'adoption, aucun desdits habitants ne pourrait être forcé de prendre les armes contre le roi Ladislas ou contre ses successeurs légitimes, et que le baron de Beuil ainsi que tous les autres gentilshommes qui voudraient continuer à le servir dans le royaume de Naples, en auraient la libre faculté ;

6° « Que ce même Ladislas conserverait la plénitude de ses droits souverains sur la ville et les vigueries de Nice, pendant l'espace de trois ans révolus, à dater du jour de la convention ; et que si, à l'expiration de ce terme, il était en mesure de rembourser au comte de Savoie tous les frais de guerre, d'occupation et de défense relativement au susdit pays de Nice, il serait immédiatement et sans opposition réintégré dans toute sa souveraineté ;

7° « Enfin, que tant que le schisme durerait dans l'Eglise, les consciences seraient parfaitement libres, et que les habitants ne pourraient jamais être forcés de prendre parti pour l'un ou pour l'autre pape[1]. »

Amédée revenu à la hâte de Paris, franchit le col de Tende à la tête de forces imposantes, rejeta Georges de Marle au-delà du Var, et le 28 septembre fit avec les consuls de Nice un traité définitif reproduisant les articles précités de la convention faite à Chambéry, auxquels fut ajoutée l'énumération des anciens privilèges dont la ville jouissait

1. Extrait de l'*Histoire de Nice* par Louis Durante, t. I, p. 312.

depuis longtemps et des nouveaux qui lui furent accordés par le comte de Savoie [1].

Amédée quitta Nice le 19 octobre ; avant son départ, il donna la garde du château et le commandement des troupes à Oddon de Villars, gentilhomme savoisien qui lui était tout dévoué, et il nomma Jean de Beuil gouverneur général du comté de Nice, « avec concession de la seigneurie de « vingt-sept villages dans les diocèses de Nice et de Glan- « devez, pour les posséder à titre de grands fiefs dont il « ne se réservait que le haut hommage. »

Disons ici que faute par le roi Ladislas d'avoir remboursé dans le délai voulu les sommes considérables dépensées par Amédée VII pour la défense du comté de Nice contre les Angevins, ce comté resta définitivement acquis à la maison de Savoie.

L'intervention du comte Amédée avait eu pour effet d'accroître l'animosité des deux partis contraires. Les campagnes, sur la rive gauche, comme sur la rive droite du Var, étaient devenues le théâtre de fréquentes incursions de part et d'autre, exerçant partout le massacre et l'incendie. Une trêve conclue à Nice le 14 octobre 1389, mit fin à cette véritable guerre civile entre populations qui parlaient la même langue et avaient vécu jusqu'alors sous le même sceptre. Cette trêve fut signée, au nom du comte de Savoie par Jean Grimaldi et Oddon de Villars, au nom de Marie de Blois et de son fils Louis II, par Reforciat d'Agout, seigneur de Cuers et de Glandevez [2]. Deux ans après (1er novembre 1391) Amédée VII mourut d'une chute de cheval à

1. Ce traité fut passé entre les commissaires du comte de Savoie et les consuls et délégués de la ville, à l'abbaye de Saint-Pons, devant la porte de l'église. L'acte fut dressé par Pierre Ducis, notaire et secrétaire dudit comte, et par Jean Truffeni (*sic*), notaire de la ville. L'avocat Datta, auteur de l'intéressant volume intitulé : *Delle libertà del comune di Nizza* (185[illegible]) dit que l'original de cet acte a été perdu et qu'on n'en a plus que des copies tirées du *Code Leopardo de la ville de Nice*, recueil, fait en 1556, des franchises accordées par les princes de Savoie. Il donne lui-même, page 317, une excellente copie de cet acte, qui est fort long ; celle que donne Gioffredo est moins bonne. Les Archives de la ville en possèdent une autre, imprimée en caractères des premières années du dix-septième siècle : le texte ne vaut pas celui de l'avocat Datta

2. Papon, *Hist. de Provence*, et Durante, *Histoire de Nice*. Gioffredo assigne à cette trêve la date du 21 septembre et donne d'autres noms.

une chasse au sanglier: son fils Amédée VIII, âgé de huit ans, lui succéda, sous la régence de Bonne de Bourbon, mère du comte défunt.

La trêve de 1389 avait fait à Jean Grimaldi des loisirs dont son humeur batailleuse s'accommodait difficilement; d'autre part les circonstances du moment ne lui permettaient guère d'atteindre, selon ses désirs, à une plus haute fortune. Gouverneur général de la ville et du comté de Nice, il pensait avoir le droit d'exercer un pouvoir à peu près absolu; et il trouvait en Oddon de Villars, commandant du château et des hommes de guerre, un serviteur de la maison de Savoie qui ne laissait échapper aucune occasion d'accroître l'autorité de son maître aux dépens même de celle que le baron de Beuil possédait en vertu du traité de 1388. De là entre ces deux hommes un antagonisme qui, comme nous le verrons bientôt, eut de graves conséquences pour la tranquillité du pays.

Impatient d'une situation si peu conforme à ses vastes aspirations, Jean de Beuil conçut un hardi projet, auquel il associa son frère Louis de Massoins, aussi ambitieux que lui. Sous prétexte de faire rentrer en la possession de la famille des Grimaldi le château et la seigneurie de Monaco, qui leur avaient été enlevés par les Génois en la personne de Charles Ier [1], Jean et son frère arment leurs vassaux, s'avancent contre cette place, et s'en emparent facilement à l'aide d'intelligences qu'ils s'y étaient menagées (janvier 1395); puis, maîtres de Monaco, ils méditent une nouvelle entreprise. Le 19 décembre de la même année, à la tête d'une troupe composée de leurs hommes et d'un grand nombre de Guelfes génois réfugiés à Monaco, ils marchent sur Vintimille, occupée par d'autres Génois du parti contraire. Mais la fortune les trahit: un pont de bois que n'avait pu défendre l'ennemi, s'écroula sous les pas de leurs gens,

1. Voy. Abel Rendu: *Menton et Monaco*, ch. V. L'un des principaux chefs guelfes, Charles Grimaldi, premier du nom, possédait de nombreuses galères et avait servi la France contre les Anglais en qualité d'amiral; il combattit aussi et fut blessé à la bataille de Crécy (1346).

dont les uns périrent dans la chute et les autres furent faits prisonniers. Jean de Beuil et son frère Louis se trouvèrent au nombre de ces derniers. On les conduisit d'abord au château de la Pietra, puis à Gênes ; deux ans après, le comte de Saint-Pol, gouverneur de Gênes au nom du roi de France Charles VI, auquel cette république s'était donnée, leur rendit la liberté.

La captivité de Jean Grimaldi avait laissé le champ libre à Oddon de Villars. Bienvenu de la régente Bonne de Bourbon et exerçant une grande influence sur les affaires de l'État, ce seigneur voyait avec peine que le gouvernement de Nice ou de Provence, comme on disait alors [1], restât dans les mains du baron de Beuil ; il se fit nommer gouverneur et sénéchal à la place dudit baron, et travailla de son mieux à ruiner le parti des Grimaldi dans la ville de Nice.

En quittant Gênes, Jean de Beuil s'arrêta à Menton, d'où il écrivit aux consuls de Nice pour leur annoncer qu'il était libre et qu'il avait mandé à la Corna de Régimont, lieutenant d'Oddon de Villars, de lui envoyer quelques-uns de ses gens avec deux personnes de son propre parti, afin qu'il pût leur faire part, disait-il, d'une chose qui serait à l'avantage et à l'honneur du comte de Savoie et de tout le pays [2].

Cette conférence à Menton eut-elle lieu ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les choses en vinrent à un tel point, que six mois après (janvier 1398) les frères Grimaldi, exaspérés contre Oddon de Villars, qui les accusait d'avoir traité secrètement avec Louis II d'Anjou pour lui restituer le comté de Nice, présentèrent au jeune comte Amédée VIII et au Conseil de régence une requête renfermant l'exposé de leurs griefs contre lui ainsi que les leur propre justification. Voici le résumé de ce factum qui fut écrit en vieille langue provençale [3].

Après un assez long préambule les requérants font d'abord

1. « Come allora chiamavasi di Provenza. » (Gioffredo, *Stor. delle Alpi mar.* t. III, p. 535 et 538).

2. Voy. cette lettre : *Documents*, n° 1.

3. Voy. aux *Documents*, n° 2, le texte d'après Gioffredo, avec les corrections qui m'ont paru nécessaires.

remarquer qu'étant prisonniers des Génois, ils ont repoussé l'offre de leur liberté à eux faite par Georges Adorno, frère du doge Antonioto, à la condition de faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour que le roi Louis d'Anjou redevînt maître de la ville et du comté de Nice, qui avait été sous le commandement de Jean de Beuil ; et dans le cas où cela ne pourrait se faire, que ledit roi fût au moins mis en possession de la Turbie, d'Eza et de Villefranche. A quoi ils avaient répondu qu'ils aimeraient mieux mourir, comme ils en étaient menacés, que de consentir à ce que le comte de Savoie perdît un pouce de terre en Provence, quoique certains d'avance que par un tel refus leur emprisonnement dût être de longue durée, comme de fait ils ont été détenus seize mois dans les fers, subissant toutes sortes d'ennuis et de désagréments.

Vient ensuite •l'énumération des méfaits d'Oddon de Villars, de ses torts envers eux et les membres de leur famille ; ils sollicitent le rappel de ce gouverneur et demandent enfin qu'il soit condamné à une réparation des nombreux dommages qu'ils ont soufferts de sa part.

Les plaintes des frères Grimaldi ne furent pas écoutées ; leur rival l'emporta grâce à l'appui de la régente : ils se préparèrent alors à faire triompher leur cause par les armes et embrassèrent le parti du roi Louis II d'Anjou, comte de Provence.

Le sénéchal Georges de Marle, en attendant qu'il pût marcher lui-même à la tête d'une armée pour se joindre à eux, leur envoya divers détachements de miliciens levés à Draguignan, à Grasse, et autres lieux voisins de Nice. Dès l'arrivée de ces premiers secours, Louis Grimaldi parcourut les vallées du Var et de ses affluents et s'empara de plusieurs châteaux appartenant à des seigneurs qui tenaient pour le comte de Savoie, tandis que son frère Jean se portait sur Nice, et, chassant devant lui quelques troupes réunies à la hâte par Oddon de Villars, pénétrait dans la ville et forçait celui-ci à s'enfermer dans le château. Le baron de Beuil, maître de Nice, ordonna aux consuls de reconnaître comme

gouverneur son frère Louis à la place d'Oddon de Villars : les consuls répondirent que la nomination d'un gouverneur appartenait de droit au comte de Savoie, et envoyèrent secrètement à Chambéry deux députés, Jacques Caïs et André Badat, pour demander des secours à la régente. Celle-ci venait de remettre le pouvoir à son petit-fils Amédée VIII, à peine âgé de dix-sept ans ; Amédée fit partir un corps d'armée sous le commandement de Boniface de Chaillant, maréchal de Savoie. Ce général arriva devant Nice en juillet 1399, empêcha Georges de Marle de passer le Var et refoula les frères Grimaldi dans leurs montagnes : les rigueurs de l'hiver arrêtèrent ses succès.

Les Angevins et les Grimaldi se préparèrent à une revanche éclatante dès le retour de la belle saison (1400). Le roi Louis II d'Anjou, rappelé à Naples l'année précédente par les Napolitains mécontents du roi Ladislas, écrivit en Provence à sa mère Marie de Blois de mettre tout en œuvre pour recouvrer le comté de Nice ; il invita en même temps le marquis de Dolceaqua et le comte de Tende à se déclarer ouvertement pour Jean de Beuil et son frère. Marie de Blois mit sur pied une armée à laquelle se joignirent la plupart des seigneurs provençaux à l'ouest du Var. Le nombre considérable de ces forces, les premiers succès obtenus par les Angevins dès la reprise des hostilités, tout faisait craindre à Amédée VIII la perte du comté de Nice : ses ministres lui conseillèrent de traiter avec le baron de Beuil et le seigneur de Massoins ; le maréchal de Savoie Chaillant les fit sonder par François Caïs et André Badat, délégués du conseil municipal de Nice. Un événement grave et tout à fait imprévu exerça probablement alors une grande influence sur les résolutions des deux frères Grimaldi : le roi Louis II, abandonné de la noblesse napolitaine, qui revint à Ladislas, se vit contraint de rentrer en Provence et dut se contenter désormais du simple titre de *roi titulaire* de Naples.

Chaillant trouva les deux Grimaldi prêts à faire la paix avec le comte de Savoie ; mais traitant de puissance à puissance, le baron de Beuil et son frère exigèrent avant tout le

sacrifice d'Oddon de Villars, qui fut immédiatement remplacé par Antoine de Chiel dans le gouvernement du comté de Nice. Les autres conditions ne furent pas moins à leur avantage : par un traité du 3 juin 1400, ils rentrèrent en possession de leurs domaines, droits seigneuriaux, honneurs et prérogatives de leur famille, moyennant quoi ils prêtèrent de nouveau foi et hommage à la maison de Savoie. « A la « suite de ce traité, dit Louis Durante[1], Jean accepta l'échange « de plusieurs fiefs et châteaux dans les vigueries de Nice, « pour un équivalent en terres et fiefs situés en Piémont, « dont les revenus étaient plus considérables. »

Un mois après, par la médiation du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, fils du roi de France Jean le Bon, les envoyés de la reine Marie de Blois, comtesse de Provence, et de son fils Louis II, d'une part, et ceux d'Amédée VIII, comte de Savoie, vicaire général de l'Empire en Italie, etc., d'autre part, signèrent à Paris une trêve de douze ans, qui suspendait pour ce temps tout débat et revendication relativement à la possession du comté de Nice et autres réclamations ; et à la mort de Louis II d'Anjou, sa veuve Yolande d'Aragon traita avec Amédée VIII, qui avait pris le titre de duc depuis l'an 1416[2], et renonça à toute prétention sur le comté de Nice (1420). Pour mieux cimenter ce traité, Amédée VIII donna sa fille Marguerite en mariage à Louis III d'Anjou, fils de Louis II.

Après la paix, toute à leur avantage, qui avait mis fin à leur guerre avec le duc de Savoie, Jean et Louis Grimaldi se montrèrent jusqu'à leurs derniers jours fidèles vassaux de ce prince. Louis précéda son frère au tombeau : il mourut à Nice en 1435, et sa mort fut l'occasion d'un scandale bien extraordinaire pour une époque de foi religieuse.

Depuis l'assassinat de Barnabé Grimaldi par Bertrand Caïs en 1353, une haine profonde divisait les deux familles ; et Louis Grimaldi, vivant à Nice en grand seigneur, avait exaspéré cette haine par sa conduite à l'égard des Caïs.

1. Histoire de Nice, t. II, p 22.
2. Il avait obtenu ce titre de l'empereur Sigismond.

« Tandis que ses parents célébraient ses funérailles dans « l'église des Dominicains, François de Caïs, emporté par « une aveugle vengeance, se permit, à la tête de quelques « étourdis, de troubler la pompe funèbre, renversant le cer- « cueil, emportant les oblations, injuriant et frappant les « assistants, même les religieux, sans aucun respect pour « cet asile sacré..... Le pape Eugène IV lança contre les « coupables une bulle datée de Florence le 3 du mois d'oc- « tobre 1435, dans laquelle, en fulminant les censures de « l'Église, il ordonna à l'évêque de les poursuivre crimi- « nellement. La famille Grimaldi de son côté demanda ré- « paration de l'outrage; mais il paraît que le crédit de la « famille Caïs et de ses adhérents paralysa ces mesures de « rigueur, car il n'existe aucune sentence de condamnation « contre François de Caïs; au contraire nous le voyons de « nouveau figurer dans les troubles qui suivirent cet évène- « ment et provoquèrent la guerre civile [1].»

Jean hérita de son frère Louis, mort sans postérité; il vécut longtemps encore après lui. La date de sa mort est inconnue ; son fils Pierre, qui lui succéda, n'était encore que seigneur de Levens en 1442.

8. PIERRE

Pierre Grimaldi, qui n'avait ni l'esprit remuant ni les vues ambitieuses de son père, se contenta d'être paisible possesseur des riches et nombreux domaines qu'il avait reçus de lui.

En l'année 1408, du vivant de Jean de Beuil, il avait épousé, par l'entremise de Conrad Doria, seigneur de Loano, petit port de la Rivière de Gênes, demoiselle Catherine, fille de François Gattiluzzio, Génois, seigneur ou, comme d'autres le qualifient, prince de Metelin [2] : ce qui dut ajouter, sinon à sa puissance, du moins à ses richesses.

1. Durante. *Histoire de Nice*, t. II, p. 92. Les troubles et la guerre civile dont il s'agit ici ne furent point la conséquence de cet évènement : des faits étrangers à notre sujet et plus particulièrement l'élection des magistrats de la ville en furent la cause.

2. Gioffredo, *Storia delle Alpi mar.*, t. IV, p. 8.

Craignant sans doute la perte d'anciens privilèges qui avaient été concédés à ses prédécesseurs par la reine Jeanne de Naples, il en demanda la confirmation; elle lui fut accordée en 1460 par le duc de Savoie Louis I[er], qui avait succédé à son père Amédée VIII dix ans auparavant, mais qui gouvernait réellement depuis l'an 1434. En effet, Amédée avait, dès cette année-là, confié les rênes de l'État à son fils Louis, prince de Piémont, tout en se réservant l'autorité souveraine; puis, ayant revêtu une robe d'ermite, il s'était retiré à Ripaille près du lac Leman, où il avait bâti un palais et fondé un couvent d'Augustins. Il y menait, assure-t-on, joyeuse vie, d'où l'expression proverbiale *faire ripaille*, lorsque les Pères du concile de Bâle, après avoir déposé le pape Eugène IV, eurent l'idée de lui offrir la tiare (1439) : Amédée ne fit aucune difficulté de l'accepter, et, changeant de nom suivant l'usage des papes, il prit celui de Félix V. Cependant il abdiqua dix ans après pour mettre fin au schisme, et reconnut Nicolas V, qu'un autre concile, tenu à Ferrare puis à Florence, avait donné pour successeur à Eugène IV. Il reçut en dédommagement le chapeau de cardinal et le siége épiscopal de Genève, et mourut évêque de cette ville le 7 janvier 1451.

Pierre de Beuil laissa quatre fils : Jacques, qui lui succéda; Louis, tige des seigneurs de Levens; Jean, seigneur d'Ascros; et Guillaume, qui fut abbé de Saint-Pons. Il eut de plus cinq filles.

6. JACQUES

Le 19 juillet 1473, Jacques prêta foi et hommage pour sa baronnie de Beuil à la duchesse Yolande, mère du jeune roi Philibert I[er] [1]. Cette date est très probablement celle de la mort de son père.

1. Fils d'Amédée IX, qui mourut en 1472, et petit-fils de Louis I[er], mort en 1465. Philibert n'avait que huit ans à la mort d'Amédée IX, il mourut à l'âge de dix-sept ans (1482).

Déjà gouverneur de Nice en 1462, il fut aussi chambellan et conseiller du duc de Savoie Amédée IX. C'est à peu près tout ce que l'on sait de lui : ajoutons qu'il mourut en 1490, laissant deux fils : *Georges*, qui lui succéda à la baronnie de Beuil, et *Honoré* 1er, seigneur d'Ascros, puis baron de Beuil à la mort de son frère.

7. GEORGES

A l'exemple de son bisaïeul Jean de Beuil, Georges Grimaldi essaya de se soustraire à la suzeraineté de la maison de Savoie, avec le secours de la France alors en guerre avec l'Espagne dans le Milanais. Le roi Louis XII, n'ayant pu détacher du parti espagnol le duc de Savoie Charles III et le mettre dans ses intérêts, songea à lui créer des embarras dans le comté de Nice : Georges de Beuil et son cousin Jean, seigneur de Levens [1], prêtèrent l'oreille aux propositions des émissaires du roi Louis et prirent l'engagement de lui livrer la ville de Nice, qu'ils espéraient enlever par surprise, et même le comté tout entier, après avoir forcé les troupes savoyardes à repasser les Alpes. De son côté le roi de France promit d'agrandir leurs domaines et de reconnaître leur souveraineté sur les fiefs qu'ils possédaient déjà. Le gouverneur du comté de Nice, Claude de la Palud, eut vent de cette conspiration et somma Georges de Beuil et Jean de Levens d'aller personnellement rendre compte de leur conduite au duc de Savoie et de lui renouveler le serment de fidélité : tous deux s'y réfusèrent, et, se voyant en péril, songèrent à se mettre en sûreté. Georges se réfugia dans son château de Beuil, et Jean courut en Provence chercher des secours qui lui furent refusés, parce que le roi de France, changeant de politique, espérait en ce moment faire entrer le duc de Savoie dans la fameuse ligue de Cambrai. En même temps arriva à Nice le sénateur et conseiller ducal Antoine de Salmatoris,

1. Fils de Louis, second fils de Pierre de Beuil.

chargé par le duc de Savoie d'instruire le procès contre les deux rebelles. Un évènement imprévu rendit ce procès inutile à l'égard de Georges : le 5 janvier 1508, son valet de chambre Esprit Testoris, du village de Bonson, lui coupa la gorge en lui faisant la barbe. Quant à Jean de Levens, il fut condamné à un bannissement perpétuel avec confiscation de tous ses biens.

Honoré Bouche et quelques autres auteurs d'écrits sur la Provence ont prétendu que l'assassin de Georges avait été soudoyé par le gouverneur de Nice, pour s'épargner la peine et l'ennui d'un long siège, s'il eût fallu employer la force contre le baron de Beuil. Cela n'est guère probable : Georges Grimaldi, abandonné par la France, n'aurait pu tenir longtemps dans son château : on doit croire, avec plus de raison, que le crime du valet de chambre Esprit Testoris ne fut qu'un acte de vengeance personnelle.

8. HONORÉ Ier

D'abord seigneur d'Ascros, il fut du vivant de son père chambellan du duc de Savoie Charles Ier ; et pendant la guerre que ce prince eut à soutenir contre le marquis de Saluces, il signala son courage par la prise de la petite ville de Malazzano, qui depuis longtemps résistait à tous les efforts des assiégeants. En récompense de ce fait d'armes, le duc, par lettres patentes du 23 avril 1487, lui donna cette place à titre de fief ; mais à la paix, signée peu de temps après, elle fut rendue au marquis de Saluces.

Nommé dans la suite gouverneur du comté de Nice et lieutenant général du duc de Savoie, Honoré Grimaldi fut l'un des ambassadeurs envoyés par le duc Philibert II le Beau auprès de l'empereur Maximilien, pour négocier son mariage avec la célèbre Marguerite d'Autriche[1] (1501), et

1. Fille de l'empereur Maximilien et de Marie, héritière de la Bourgogne. Née le 10 janvier 1480, fiancée d'abord au dauphin de France (Charles VIII), puis à l'infant d'Espagne, fils de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, lequel mourut au bout de quelques mois, elle épousa enfin en 1501, Philibert II, qu'elle perdit trois ans après (1504). Maximilien la nomma gouvernante des Pays-Bas; elle dirigea très habilement les affaires de cette province et mourut à Bruxelles en 1530.

acquit la charge de majordome de cette princesse en janvier 1502.

Devenu, six ans après, baron de Beuil par la mort de son frère Georges, il reçut du duc Charles III la délicate mission d'aller à Paris traiter une affaire très importante avec le roi François Ier, qui avait demandé la restitution du comté de Nice et de la place de Verceil. Honoré fut assez habile pour obtenir du roi qu'il renonçât à ses prétentions. A son retour de Paris, il fut créé chambellan et conseiller du duc Charles (1518).

Dans les dernières années de sa longue existence, Honoré Ier eut la douleur de voir condamner aux peines les plus graves ses deux fils René, seigneur de Massoins et Jean-Baptiste, seigneur d'Ascros, pour des actes de violence et de rébellion, qu'il fut soupçonné, bien à tort, d'avoir lui-même encouragés.

Un seigneur du village des Ferres, nommé aussi Honoré, les avait accusés hautement d'avoir pratiqué de secrètes intelligences pour surprendre le château de Nice et le livrer au roi François Ier (1526). René et son frère ne se bornèrent pas à protester contre cette accusation : ils prirent les armes de leur propre autorité ; et à la tête de nombreux partisans, ils dévastèrent les domaines du seigneur des Ferres, puis l'assiégèrent dans le château de Gilette, où il s'était enfermé : ils prirent ce château, mais Honoré des Ferres avait trouvé moyen d'en sortir déguisé en mendiant [1].

Cette affaire pouvait avoir des conséquences dangereuses pour la tranquillité du pays: par les ordres du duc Charles III, le gouverneur de Nice, Louis de Malingre, se mit en campagne pour reprendre le château de Gilette, que les frères Grimaldi prétendaient garder par droit de conquête : il ne put s'en rendre maître qu'après deux mois de siège. René et son frère Jean-Baptiste prirent la fuite ; le premier se réfugia à la cour du roi de France, l'autre auprès du seigneur de Cagnes Ludovic Grimaldi [2]. Le vieux baron de Beuil,

1. Durante, *Hist. de Nice*, t. II, p. 230.
2. Des Grimaldi d'Antibes.

soupçonné, comme nous l'avons dit, d'avoir participé aux actes coupables de ses fils, n'eut pas de peine à se justifier; mais il ne put les soustraire à la sévérité des lois. « Le « principal auteur de cette révolte, dit Durante, René de « Massoins, déclaré coupable de haute trahison, fut pendu « en effigie ; et les biens que les deux frères possédaient en « propre dans le comté, frappés de confiscation, passèrent « au profit du domaine ducal » (1527).

Deux ans après, par le traité de Cambrai dit *la paix des dames*, le duc Charles III, cédant aux sollicitations de François Ier et de l'empereur Charles-Quint, consentit à rétablir René de Massoins dans tous les fiefs qui lui avaient appartenus et à le reconnaître héritier présomptif de la baronnie de Beuil. Il est à présumer, que le duc Charles le Bon ne fut pas moins généreux envers Jean-Baptiste d'Ascros, qui n'avait pas démérité autant que son frère[1].

Honoré Ier mourut en 1537 presque centenaire : outre ses deux fils René et Jean-Baptiste, il laissa quatre filles.

9. RENÉ

A peine entré en possession de la baronnie de Beuil, René Grimaldi ne songea qu'à se rendre plus puissant par l'acquisition de nouveaux domaines. Il acheta d'Erasme Galléan Doria le château d'Entrevaux situé sur le territoire français à une lieue et demie seulement de Puget-Théniers, par conséquent limitrophe du comté de Nice, et avec la pensée, dit Gioffredo, d'avoir aussi pour l'un de ses fils l'évêché de Glandevez sur la rive droite du Var, en face d'Entrevaux qui est sur la rive gauche[2]. Le nouveau baron

1. Durante (t. II, p. 231 et 232) dit que Jean-Baptiste d'Ascros, étant arrivé malade à Cagnes en 1527, « y mourut quelque temps après abreuvé de chagrins et de dégoûts »; mais il se donne un démenti à lui-même : car un peu plus loin il fait jouer à ce personnage un rôle important au siége de Nice de 1543, c'est-à-dire seize ans après sa fuite à Cagnes (voir aux pages 279, 298 et 313) Gioffredo signale aussi la part que Jean-Baptiste d'Ascros, alors au service de la France, prit à ce siége mémorable, et enfin, il est avéré que ce Grimaldi périt à la bataille de Cérisoles, en 1544.

2. *Storia delle Alpi mar.* t. V, p. 141. Gioffredo dit aussi que très-probablement le château d'Entrevaux avait été donné à Galléan Doria par l'empereur Charles-Quint lors de la guerre de Provence.

de Beuil avait vu dans l'acquisition de ce château une affaire de la plus haute importance pour lui : en cas de péril pressant à la suite d'une lutte avec l'un de ses deux suzerains le roi de France et le duc de Savoie, il passait immédiatement la frontière et trouvait un refuge chez l'autre : il se rendait ainsi moins dépendant de chacun d'eux et les mettait par conséquent dans la nécessité d'user de grands ménagements envers lui.

Pour rendre plus assurée encore une situation qui lui paraissait si avantageuse, il fit travailler aux fortifications du château d'Entrevaux, de manière à en faire une place de premier ordre, et par ce fait il indisposa à la fois contre lui François Ier, qui prétendait que ce château aurait dû lui être restitué, et le duc de Savoie Charles III, qui ne pouvait se méprendre sur les intentions du puissant baron, et avait, dans les circonstances où l'on se trouvait en ce moment, plus d'un motif de ne pas compter sur sa fidélité.

Les circonstances en effet étaient fort graves : malgré la trêve de dix ans conclue à Nice en 1538 entre François Ier et Charles-Quint, laquelle trêve avait encore six années à courir, on s'apprêtait de part et d'autre à une nouvelle guerre. Voici à quel sujet :

Charles-Quint, passant par Paris en 1539 pour aller soumettre les Gantois révoltés, avait promis à François Ier l'investiture du Milanais en faveur d'un fils de France : non-seulement il ne tint pas sa promesse, mais il la nia ; et par ses ordres, le marquis de Guast, son lieutenant en Lombardie [1], fit arrêter au passage du Pô et assassiner deux envoyés du roi : César Frégose, qui se rendait à Venise, et Antoine Rincon, chargé d'une mission auprès du sultan Soliman le Grand. François Ier demanda justice d'une aussi flagrante violation du droit des gens ; Charles-Quint refusa toute satisfaction et le roi de France rompit la trêve.

Pendant que François de Bourbon, duc d'Enghien, et le seigneur de Grignan, lieutenant du roi en Provence, orga-

1. Alphonse d'Avalos, marquis de Vasto (Guast), gouverneur du Milanais ; m. en 1546.

nisaient une armée destinée à opérer dans le comté de Nice (1542), René de Beuil perdait la vie dans son château d'Entrevaux, assassiné par son valet de chambre, absolument comme son oncle Georges trente-quatre ans auparavant.

Ce domestique, nommé Florent de Goret[1], saisit le moment où, tous les autres serviteurs étant absents, le baron s'était endormi après son dîner, un livre à la main, et d'un coup de barre sur la tête l'étendit par terre à moitié mort; puis avec le poignard même de la victime, il lui coupa la gorge, s'enfuit précipitament, gagna Antibes et de là se rendit à Marseille, où, si l'on en croit Gioffredo, il fut bien accueilli par le seigneur de Grignan, qui lui fit avoir une pension du roi de France, par lettres patentes datées de Péronne du 20 août 1542, pour avoir mis le château d'Entrevaux au pouvoir de Sa Majesté.

Si le fait de la pension est vrai, il y a toute probabilité que ce château, immédiatement après le meurtre du baron de Beuil, fut occupé par un détachement de troupe française et que l'assassin se vanta d'avoir lui-même ouvert les portes à cette troupe. Quoi qu'il en soit, peu de temps après, (toujours au dire de Gioffredo) Florent Goret fit partie de l'équipage des galères commandées par le baron de la Garde[2]; et celui-ci écrivit à Jean-Baptiste d'Ascros, lui promettant de mettre entre ses mains l'assassin de son frère, s'il consentait à servir le roi de France. Jean-Baptiste d'Ascros demanda la charge de colonel d'un régiment d'infanterie italienne dans les armées royales et promit de mettre tout en œuvre pour amener au parti du roi non-seulement les populations de la baronnie de Beuil, mais aussi celles de tout le comté de Nice. On lui accorda sa demande et Florent Goret, arrêté à Marseille, fut livré à la dame d'Ascros, Françoise *della Balma*, laquelle, en l'absence de son mari, passé déjà au service de la France, fit mettre l'as-

1. Il était Picard de nation : *Fiorenzo di Goret, di nazione picardo,* dit Gioffredo. L'abbé Tisserand, qui apparemment ne comprenait par très-bien l'italien, a traduit *Fiorenzo* par *florentin* : « le florentin Goret » dit-il (*Hist. de la cité de Nice*, t. II, p. 30).

2. Antoine Escalin Adhémar, baron de la Garde, surnommé le capitaine Paulin.

sassin à la question et le fit pendre ensuite devant la porte du château de Villars.

Tout dans ce récit est-il bien conforme à la vérité ? Les preuves manquent ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que Jean-Baptiste d'Ascros avait un commandement dans l'armée française qui vint, avec les Turcs du sultan Soliman le Grand, assiéger la ville de Nice en 1543.

René Grimaldi eut sept fils et trois filles : l'aîné des fils, nommé Honoré, lui succéda à la baronnie de Beuil, le second mourut jeune ; Louis, le troisième, fut évêque de Vence ; les autres ne sont guère connus que de nom.

10. HONORÉ II

Le nouveau baron de Beuil resta tout à fait étranger aux opérations des armées devant Nice et dans le comté de ce nom. Il n'en fut pas de même de son oncle Jean-Baptiste d'Ascros, qui, entré au service de la France, parcourut en vrai *condottiere* tout le pays à la tête de son régiment d'infanterie italienne, portant en tous lieux le fer et la flamme. Ainsi les villages de la Tour, Saint-Etienne et Saint-Sauveur furent contraints par lui de reconnaître l'autorité du roi, sous peine d'être brûlés ; le château d'Entraunes, que défendaient d'excellentes fortifications, fut pris d'assaut et détruit par le feu ; Isola, Bonson, Gilette, Coarazza, Tourrette-Revest et plusieurs autres localités se soumirent sans résistance pour échapper à l'incendie.

Au retour de cette abominable expédition, Jean-Baptiste d'Ascros se joignit aux assiégeants de Nice ; et c'est un de ses hommes, Nicolin Bestent, qui, dans la nuit du 21 au 22 août 1543, passant par une large brèche des murs, vint de sa part proposer aux consuls de rendre la ville au duc d'Enghien, seul moyen qui leur restât de se soustraire à la férocité de Khaïr-Eddin (Hariadan) Barberousse et de ses Turcs. La ville capitula le lendemain aux conditions les plus honorables ; le même jour les Français en prirent possession [1].

1. Durante. *Hist. de Nice*, t. II, p. 302.

L'attaque contre le château, qui tenait toujours bon, continua ; l'arrivée d'une armée de secours, formée d'Impériaux commandés par le marquis de Guast et de Savoyards sous les ordres de leur duc, fit lever le siège. Les Français repassèrent le Var le 9 septembre ; leurs galères et celles des Turcs quittèrent Villefranche le surlendemain, et se retirèrent aux îles de Lérins : l'armée allemande et savoyarde, quitta le pays peu de jours après, laissant du renfort à la garnison.

A la nouvelle de ce départ, Barberousse revint le 23 et recommença l'attaque du château ; mais ayant échoué dans ses tentatives réitérées de le prendre d'assaut, il remonta sur ses galères et s'éloigna pour ne plus reparaître [1].

Louis Durante assure que pendant cette dernière période du siège, Jean-Baptiste d'Ascros repassa le Var avec son régiment italien, pour seconder les opérations de Barberousse ; mais qu'il fut contraint par Erasme Galléan, l'un des capitaines niçois, de renoncer à cette entreprise. Un an après Jean-Baptiste Grimaldi, seigneur d'Ascros, périt à la bataille de Cérisoles, gagnée par le duc d'Enghien sur les Impériaux du marquis de Guast, le même qui avait fait lever le siège de Nice.

Honoré II, comte de Beuil, se tint en repos durant toute cette guerre, restant fidèle à la maison de Savoie, aux intérêts de laquelle il se montra dévoué toute sa vie. Il fut nommé en 1560 gouverneur de la ville et du comté de Nice et lieutenant général du duc Emmanuel-Philibert ; et le 26 mai 1681, Charles-Emmanuel I[er], fils d'Emmanuel-Philibert, voulant le récompenser de ses bons et loyaux services, érigea en comté la baronnie de Beuil, et en baronnie la seigneurie de Massoins.

Honoré II mourut en 1590, laissant pour héritier de tous ses fiefs son fils unique nommé Annibal, devenu célèbre par sa rébellion et sa fin tragique, et qui fut le dernier de la dynastie des barons-comtes de Beuil.

1. Ici se place l'*action héroïque* de Catherine Ségurane, qui arracha un étendard à un Turc montant à l'assaut. Je ne me suis pas arrêté à ce fait, parce que, de même que tous les détails du siège de Nice en 1543, cet épisode particulier restait tout à fait en dehors du cadre dans lequel j'ai dû renfermer mon sujet.

11. ANNIBAL

D'abord baron de la vallée de Massoins ou, comme dit Gioffredo, *della Valle*, que l'on a rendu en français par *de Laval*, le fils d'Honoré II, un an avant la mort de son père, avait obtenu du duc de Savoie la restitution des fiefs d'Ascros, Todon et Cadenette, qui avaient été confisqués sur son grand-oncle Jean-Baptiste Grimaldi. Devenu comte de Beuil, il fut l'année d'après nommé gouverneur de la ville et du comté de Nice (1591), et eut à défendre ce comté contre deux attaques faites par les Français, l'une en 1594, l'autre, plus sérieuse, à l'entrée de l'hiver de 1597. Le traité de Vervins, signé le 25 mars 1598, mit fin aux hostilités ; mais cette paix ne fut pas de longue durée.

Depuis longtemps déjà le marquisat de Saluces était le sujet de graves contestations entre la France et la Savoie. Le duc Charles-Emmanuel, qui voulait à tout prix conserver ce marquisat, pensa qu'il pourrait mieux que ses ministres obtenir du roi Henri IV l'accomplissement de ses désirs. Il partit donc pour Paris avec une escorte de douze cents chevaux et une suite nombreuse et brillante de seigneurs richement équipés, parmi lesquels et en première ligne Annibal, comte de Beuil, qui fut l'objet d'attentions toutes particulières de la part du roi et du duc de Sully (novembre 1599). Charles-Emmanuel fit à Paris un séjour de quatre mois et revint à sa ville de Bourg en Bresse sans avoir rien terminé. Les hostilités suivirent de près : la Savoie, attaquée par Henri IV lui-même à la tête d'une forte armée, est soumise en partie ; le comté de Nice est menacé à son tour par une armée qui se forme en Provence. Charles-Emmanuel, par lettres du 22 août 1600, prévient le comte de Beuil, gouvernenr de la ville, et le comte Valperga, commandant du château, de se tenir sur leur garde, parce que Lesdiguières avait mis le siège devant Montmélian et qu'il y avait lieu de craindre que le château de Nice, place la plus importante de toutes,

ne fût attaqué par les Français unis aux Turcs pour la seconde fois, d'autant qu'on avait vu le 27 juillet trois galiotes débarquer à Cannes un ambassadeur turc, qui s'était immédiatement rendu à la cour de France.

Cet avis du duc de Savoie venait fort à propos : quelques jours après, en effet (28 août), Annibal Grimaldi et le comte Valperga faisaient arrêter un capitaine porte-clefs du château, nommé Louis Biglion de Luzerne, soupçonné d'avoir traité avec Lesdiguières pour introduire les troupes du roi dans la place. Mis à la torture et convaincu de trahison, le malheureux fut attaché à la queue d'un cheval, traîné dans les rues, puis pendu dans le pré aux oies [1]; son corps fut coupé en quatre quartiers qui furent disséminés à l'entrée d'autant de chemins, et sa tête plantée au bout d'une pique resta longtemps exposée sur le bastion Saint-Elme [2].

Cependant le duc de Guise, gouverneur de la Provence, avait passé le Var et essayé de prendre la ville par escalade (2 octobre 1600); vigoureusement repoussé, il faillit être pris dans une sortie que firent les assiégés. Mais, faute de munitions, la place ne pouvait tenir longtemps; le gouverneur Annibal de Beuil se vit dans la nécessité d'entrer en pourparlers avec l'ennemi : Guise proposa une trêve de six mois moyennant une indemnité de guerre de 40,000 écus, menaçant en cas de refus de ravager toute la contrée. Cette somme fut réduite à 8,700 écus, payables la moitié dans un mois et l'autre moitié un mois après. Le Conseil de la ville offrit de payer concurremment avec tout le comté, Annibal de Beuil s'obligea personnellement envers le duc de Guise [3].

La paix entre la France et la Savoie fut signée à Lyon le 17 janvier 1601 : Henri IV cédait le marquisat de Saluces ; mais il obtenait la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

Cette courte guerre avec la France fut suivie de douze années de tranquillité pour les États de Savoie, et c'est du-

1. Aujourd'hui place Saint-Dominique.
2. Gioffredo, t. VI, p. 100. Durante. t. II, p. 385.
3. Gioffredo, t. VI, p. 116.

rant ces douze années que la maison des Grimaldi de Beuil jeta le plus d'éclat avant de disparaître pour jamais.

Gouverneur général de la ville ét du comté de Nice, possesseur de trente terres seigneuriales dans la région alpestre qui forme le bassin supérieur du Var entre la Tinée et l'Esteron, maître de plusieurs châteaux forts défendus par ses hommes, enfin exerçant sur ses vastes et nombreux domaines le droit de haute et basse justice, Annibal Grimaldi, presque en toutes choses, agissait en véritable souverain. Il prétendait d'ailleurs ne relever que de l'empereur d'Allemagne, et se plaisait à faire entendre ces paroles qui exprimaient parfaitement bien ses convictions au sujet de sa complète indépendance dans ses possessions : *Io son conte di Boglio, che faccio quel che voglio* [1]. Riche et puissant à l'intérieur, il s'efforça de se créer de solides appuis au dehors. Pendant son long séjour à la cour de France, lorsqu'il accompagna le duc de Savoie à Paris, l'intérêt que lui témoignèrent Henri IV et Sully lui avait fait plus d'un ami parmi les plus grands seigneurs de cette cour ; il eut soin d'entretenir et d'étendre même, autant que possible, des relations si précieuses pour lui.

Le duc Charles-Emmanuel, esprit défiant et rusé, avait l'œil ouvert sur les agissements du comte de Beuil ; et les nombreux envieux de celui-ci ne laissaient ignorer au maître aucune des paroles imprudentes de l'audacieux vassal.

Un fâcheux évènement, qui survint à Nice le 31 octobre 1613, fut pour le duc de Savoie l'occasion d'un nouveau sujet de mécontentement contre Annibal Grimaldi. Le récit qu'en a fait Gioffredo mérite d'être reproduit, non à cause du fait principal lui-même, qui n'a rien de bien important, mais parce que les circonstances qui l'accompagnèrent nous révèlent dans tous ses détails un usage barbare du temps passé, usage qui subsiste même encore dans quelques localités des départements méridionaux [2].

1. Je suis comte de Beuil, qui fais ce que je veux.

2. J'ai été moi-même, dans ma première jeunesse, témoin de faits semblables ; et j'atteste que la scène décrite par Gioffredo ne doit rien avoir d'exagéré, à l'époque surtout où elle a eu lieu.

Un sieur Jean Ricordi de Peglia, secrétaire du préfet de Nice, s'était par divers motifs attiré la haine du peuple : ayant obtenu de la Chambre ducale certaines fonctions qui lui offraient les moyens de prendre des mesures encore plus vexatoires pour la population de Nice et du comté, il poussa les choses à l'extrême. Le Conseil général de la ville se réunit le 30 octobre au palais de la cité, où se trouvèrent aussi les députés des vigueries ; « Et, dit Gioffredo, on y « fit grand bruit et grand tumulte. Mais l'affaire ne se « termina pas ainsi ; car le nom de Ricordi étant devenu « publiquement odieux, le lendemain soir, dernier jour « d'octobre, une grande foule, composée principalement « de gens du peuple, se porta devant son habitation, voi- « sine du puits de la Pairolière, au-dessous de Saint- « Augustin, et fit à sa porte un charivari, (ainsi nomment « les Niçards ce que les Piémontais appellent *chiabra*). « A cette occasion la jeunesse accourt de tous les coins et « quartiers de la ville au retentissement de cornets à bou- « quin, de sonnettes de mulet, de chaudrons et autres « ustensiles en métal ; et, suivant l'usage, met tout son « plaisir non-seulement à fatiguer la patience d'autrui par « des paroles licencieuses, des cris, des hurlements, des « chansons et des sifflets, mais aussi à briser devant la « porte et les fenêtres une telle quantité de marmites et « autres vases de terre, que qui n'aurait pas vu pareil fait « une première fois penserait que subitement s'est élevé un « mont *Testaceo* comme celui de Rome, et qui l'entendrait « raconter aurait de la peine à y croire. Sans compter que « bien souvent nous y avons vu apporter des poutrelles, de « vieilles barques de pêcheur, des choses même que nous « ne pouvons nommer sans dégoût, des charognes mortes [1], « et y commettre autres semblables insolences des plus « répréhensibles, dépassant même les bacchanales des an-

1. « Chi non ha veduto altra volta un simil fatto direbbe esservisi innalzato subitamente un monte *Testaceo* come in Roma, e chi lo sentisse a raccontare cosi facilmente nol crederebbe ; oltrecchè ben spesso vi abbiamo veduto portare travi, barche da pescare esiandio cose che non possiamo scrivere senza stomaco, carogne morte. »

« ciens. C'est là un usage habituel aussi bien à Nice qu'en « Piémont et ailleurs, lorsqu'un veuf ou une veuve convole « à de secondes noces.

« Au charivari dont il s'agit, on ne se contenta pas de « faire une bonne partie des choses que nous venons de dire : « quelques individus des plus déraisonnables et des plus « insolents, ayant brisé avec de grosses pierres les portes « de Ricordi, entrèrent dans sa maison, déchirèrent ou « jetèrent plusieurs écritures au feu ou dans le puits voisin, « volèrent même de l'argent et semèrent l'épouvante à tel « point que Ricordi crut devoir s'enfuir par le toit dans la « maison d'un voisin, de peur d'être assommé, commé très « probablement il lui serait arrivé, si la populace en fureur « avait pu mettre la main sur lui. » (*Storia delle Alpi Marittime*, t. VI, p. 195).

A la nouvelle de ces violences exercées contre un agent de l'administration publique, le duc de Savoie envoya le procu reur fiscal Pastoris chargé de faire une enquête, qui eut pour résultat l'emprisonnement de plusieurs personnes et qui fit naître dans l'esprit du prince, déjà fortement prévenu contre Annibal de Beuil, le soupçon d'une complicité morale de la part de celui-ci. Charles-Emmanuel ne pouvait croire qu'un pareil attentat eût pu impunément se produire sans le consentement tacite du gouverneur de la ville ; et il se proposa d'éclaircir le fait à Nice même, où, en prévision d'une guerre avec l'Espagne, maîtresse du Milanais, il avait cru devoir se rendre. Il franchit donc en plein hiver les Alpes couvertes de neige et fit son entrée à Nice le 6 janvier 1614 avec un millier d'hommes destinés à renforcer la garnison du château.

Fort mal disposé, à son départ de Turin, envers le comte de Beuil, il le fut bien davantage peu de temps après son arrivée, dès que son oreille se fut ouverte aux rapports des ennemis dudit comte, et surtout lorsqu'il eut connaissance des paroles imprudentes prononcées par le baron de Laval, fils d'Annibal, dans une querelle de jeu avec un gentilhomme savoyard nommé La Bastide.

Ce gentilhomme, piqué du ton rogue avec lequel le baron prétendait lui imposer silence, l'invita à le prendre de moins haut, ajoutant qu'il y avait dans la ville un Sénat rendant la justice [1], et qu'ils étaient l'un et l'autre sujets d'un prince qui ne souffrirait jamais qu'une personne quelconque fût injustement opprimée par qui que ce fût. A quoi le baron de Laval avait répondu : « Je ne vous fais point d'injustice ; et bien que serviteur de Son Altesse, je ne suis nullement son sujet ou son vassal : la maison à laquelle j'appartiens ne relève que de Dieu et de l'épée, sous le bon vouloir de l'Empereur. » La Bastide, coupant court à la dispute, alla de ce pas tout rapporter au duc de Savoie.

Quelque irrité que fût ce prince contre Annibal de Beuil, il se voyait obligé néanmoins d'user de grands ménagements envers lui. En effet, d'après l'historien Gioffredo, un des principaux motifs de son voyage à Nice avait été de s'assurer si, comme le prétendaient quelques-uns, l'attachement des Niçois pour le comte était tel qu'il pût les détourner de la fidélité qu'ils devaient à leur prince légitime ; et en outre si, le cas advenant d'une information contre ledit comte, les habitants du comté de Nice feraient une démonstration en sa faveur.

D'ailleurs, aux yeux de bien des gens qui partageaient en cela l'opinion des Grimaldi, le duc de Savoie, étant, en sa qualité de Vicaire général de l'empire, le représentant de l'empereur d'Allemagne, le comte de Beuil se trouvait placé sous la haute suzeraineté de cet empereur, qui le couvrait de sa puissante protection. Le prudent Charles-Emmanuel rejeta donc les moyens violents et eut recours à la ruse. Il fit grand accueil à Annibal et à son fils ; il les admit aux premières places dans les fêtes brillantes qu'il donna durant le carnaval de l'année 1614 ; et il ne cessa pas de les traiter avec faveur jusqu'à la veille du jour où il repartit pour Turin.

Le 14 avril le prince de Piémont Victor-Amédée, fils aîné du duc, arriva à Nice, venant d'Espagne ; six jours après,

1. Ce Sénat venait d'être institué à Nice par lettres patentes du 8 mars 1614.

son frère le prince Thomas vint à son tour de Turin. Victor-Amédée était allé à la rencontre du nouvel arrivant ; et sur le point d'entrer en ville, les deux jeunes princes reçurent l'ordre d'aller attendre à Villefranche leur père, qui y faisait exécuter des travaux de fortification. Charles-Emmanuel s'y rendit le lendemain par voie de mer, emmenant avec lui le comte de Beuil et le baron de Laval.

A Villefranche le duc eut avec ses fils un long entretien secret ; et le soir, lorsque le comte, ayant pris congé du prince, voulut sortir du château pour se rendre à Nice, où l'appelaient ses devoirs de gouverneur, il trouva le pont-levis haussé et ne put obtenir qu'on l'abaissât devant lui : ordre de Son Altesse, lui répondit-on, venait d'être transmis d'inviter le comte à passer la nuit au château.

Le matin du 23 avril, le duc retourna à Nice par mer, prit avec lui le comte de Beuil et laissa le baron de Laval enfermé dans le château de Villefranche. Il s'entretint avec le comte durant toute la traversée, et commença par des plaintes contre le baron de Laval au sujet de sa façon peu respectueuse et trop libre de parler : il insista sur la nécessité de le corriger de sa légèreté, défaut du jeune âge, et de développer en lui les bonnes qualités qu'il lui reconnaissait, ajoutant qu'il se chargeait de son avenir et qu'il voulait le marier de sa main. Passant rapidement à un autre sujet, le duc fit un exposé des remontrances du Sénat nouvellement établi à Nice, concernant le comte de Beuil, qui empêchait que l'on fît appel audit Sénat des sentences rendues par les juges particuliers que le comte et ses prédécesseurs avaient établis sur leurs terres. C'était là, disait-il, un inconvénient des plus graves auquel il avait résolu de remédier en réunissant le comté de Beuil à ses États, donnant en échange au comte et à son fils, dans le Piémont et la province d'Asti, d'autres terres plus vastes, plus belles, plus productives que celles qu'ils possédaient dans leur pays de montagnes arides et couvertes de neige.

Sur le premier point Annibal Grimaldi répondit qu'il avait déjà des vues touchant l'établissement de son fils et qu'il se

réservait le droit de le marier lui-même. Quant à l'échange de terres, il déclara franchement au duc que jamais et à aucun prix il ne céderait les domaines de ses ancêtres. Il termina en exprimant au duc le vif regret qu'il éprouvait de ne pouvoir satisfaire à ses désirs et en protestant de sa fidélité, bien à tort mise en doute par ses ennemis, auxquels peut-être Son Altesse avait malheureusement trop prêté l'oreille.

Charles-Emmanuel n'insista pas davantage sur les propositions qu'il venait de faire, mais il dit qu'une occasion très importante se présentait au comte de donner une preuve manifeste de sa fidélité : c'était d'admettre une garnison savoyarde dans les châteaux de Toudon et d'Ascros, situés sur les frontières de la Provence, garnison qui dès lors protègerait de ce côté les États de Savoie contre les attaques des Français, en cas d'une guerre fort probable dans les graves circonstances où l'on se trouvait. Le comte répondit à cette dernière demande en remettant au duc un écrit par lequel il ordonnait aux commandants des châteaux de Toudon et d'Ascros de recevoir la garnison savoyarde. Charles-Emmanuel y envoya des Suisses qu'il avait à sa solde : dès son arrivée à Nice, il avait déjà fait occuper Puget-Théniers par un régiment de cinq cents hommes.

Le meilleur accord paraissait donc s'être établi entre le suzerain et son vassal. Débarqué à Nice, le duc laissa le comte rentrer tranquillement chez lui, au grand étonnement des citadins ; car le bruit avait couru de sa détention à Villefranche, et de plus, la rumeur publique était qu'on avait mis en délibéré s'il fallait lui trancher la tête sur la galère qui le ramenait, le bourreau, toujours d'après cette rumeur, ayant été appelé la veille, de Nice à Villefranche. Le comte de Beuil put donc, comme auparavant, circuler dans toute la ville, suivi cependant par des gardes du duc, qui ne le perdaient pas de vue[1].

Charles-Emmanuel quitta Nice le surlendemain, 24 avril, et au moment de son départ, invita le comte de Beuil à le

1. Gioffredo, t. VI, p. 223.

suivre immédiatement à Turin avec le baron de Laval; le comte et son fils partirent trois heures après lui. Le même jour fut publié à Nice un ordre du duc nommant gouverneur de la ville le comte de Cartignano, lequel fit arrêter et conduire au château les jeunes filles du comte de Beuil, ainsi que leurs gouvernantes, tous ses serviteurs restés à Nice et un grand nombre de ses partisans.

De pareils actes ne pouvaient laisser indifférents les amis que le comte avait dans le pays et au dehors; la comtesse de Beuil, en sûreté dans son château de Villars, fit agir auprès de l'empereur son propre frère le cardinal de Trente; et toutes les démarches en faveur d'Annibal se firent avec une telle promptitude, que même avant l'arrivée de celui-ci à Turin, retardée par une indisposition, l'envoyé de l'empereur avait déclaré que son maître serait grandement offensé si le duc retenait prisonnier un baron du Saint-Empire, et qu'il se verrait obligé de punir, même par les armes, un pareil attentat. De sorte que, forcé d'attendre une meilleure occasion pour l'accomplissement de ses desseins, Charles-Emmanuel se remit à dissimuler avec le comte: il le reçut très gracieusement ainsi que le baron de Laval, leur donna un palais pour habitation, et les traita comme il l'avait fait durant son séjour à Nice avant l'excursion à Villefranche.

Deux mois se passent en fêtes, en divertissements: le duc semble éviter avec soin toute affaire sérieuse; il répond d'une manière évasive à toutes les demandes du comte touchant les questions qui avaient été l'objet de leurs débats. Le comte, fatigué d'être le jouet du prince et accablé de chagrin et d'ennui, feignit d'être malade et obtint congé du duc pour se rendre aux bains de Vinadio sur la Stura; mais arrivé à ces bains, il y laissa la voiture qui l'avait amené, fit une longue traite à cheval, franchit à pied le col de Fenestre couvert de neige, et toujours à pied, atteignit enfin son château de Villars. Le duc lui envoya des personnes accréditées pour l'engager à revenir à la cour, où son fils se trouvait encore, et lui fit donner toutes sortes de belles promesses; le comte s'excusa sur le mauvais état de sa santé et de celle de

sa femme ; Charles-Emmanuel répondit à ce refus en adressant au gouverneur de Nice de nouveaux ordres pour remettre en prison tous les serviteurs et les amis du comte qui se trouvaient dans cette ville [1].

Annibal Grimaldi, décidé plus que jamais à maintenir ses droits de juridiction contre les prétentions du nouveau Sénat de Nice (ce qui à ses yeux constatait jusqu'à un certain point son indépendance et sa qualité de seigneur souverain dans ses domaines) travailla à se créer de puissants protecteurs au dehors. Il avait déjà dans ce but, pendant le séjour du duc de Savoie à Nice, entamé des négociations avec le capitaine Pierre Saratta Olazzo, gouverneur de Monaco pour le roi d'Espagne, et avec Don Juan Vivès, ambassadeur dudit roi auprès de la république de Gênes. Le 19 novembre de la même année 1614, il obtint du roi de France un brevet de protection [2].

A ce moment la guerre éclata entre la Savoie et l'Espagne maîtresse du Milanais [3]. Victor-Amédée, prince de Piémont vint à Nice en janvier 1615 pour défendre la ville et la côte maritime contre les galères espagnoles. Le comte et la comtesse de Beuil se rendirent à Nice pour y saluer le prince, qui leur fit le plus aimable accueil ; tout le monde espéra qu'un accommodement avec le duc de Savoie suivrait bientôt : il n'en fut rien.

Le comte de Beuil reprit alors auprès de Don Pedro de Tolède, successeur du marquis de l'Innoiosa au gouvernement du Milanais, les négociations entamées précédemment avec l'Espagne, et le 16 août 1616, fut signé un traité, portant en substance que S. M. Catholique recevait sous sa pro-

1. È però vero che subito mandò nuovo ordine a Nizza di mettere in prigione la maggior parte dei domestici e servitori del Conte, e tutti quelli che avevano avuto qualche particolare aderenza alla sua casa. (Gioffredo, t. VI, p. 231).

2. Voir *Documents* n° 3 : Relation de Malbéqui.

3. Charles-Emmanuel, mécontent de l'attitude que Philippe III, roi d'Espagne et duc de Milan, avait gardée à son égard pendant la guerre du Montferrat avec le duc de Mantoue, commença sous divers prétextes les hostilités en ravageant une partie du territoire de Novare ; le marquis de l'Innoiosa en fit autant dans celui de Verceil. Cette petite guerre, où il n'y eut pas d'action remarquable, donna lieu d'abord au traité d'Asti du 21 juin 1615 ; mais elle ne fut définitivement terminée que par le traité de Pavie du 9 octobre 1617.

tection le comte de Beuil, ses successeurs, ses sujets et ses États, promettait en conséquence de le défendre contre le duc de Savoie ou tout autre prince, et que ledit comte s'obligeait à prendre le parti de l'Espagne contre tous ; que S. M. Catholique donnerait au comte quatre mille hommes et assez d'argent pour en lever un nombre égal : moyennant quoi le comte promettait de livrer aux Espagnols, dans l'espace de trois mois, la ville, le château et le comté de Nice, duquel comté lui, Annibal Grimaldi, serait seigneur absolu, hormis les villes de Nice, Villefranche, Sospel et deux ou trois autres places moins importantes, dont néanmoins ledit comte de Beuil et ses successeurs seraient gouverneurs à perpétuité ; que de plus Sa Majesté lui servirait une pension annuelle et perpétuelle de 20,000 écus d'or. A la suite de cette convention don Pedro de Tolède remit aux sieurs Alberto et Bruni, agents du comte, la somme de dix ou douze mille ducatons [1].

Cependant le roi d'Espagne ne mettait guère d'empressement à tenir ses promesses, et le roi de France ayant eu vent du traité fait avec le cabinet de Madrid, fit dire au comte de Beuil, par le gendre de celui-ci, le sieur Magdalon de Vintimille, baron de Tourves, qu'il n'entendait pas que le dit comte eût recours à une autre protection que celle qu'il lui avait accordée en 1614 ; et un nouveau traité fut conclu avec la France en mars 1617 [2]. Mais l'assassinat du maréchal d'Ancre quelques jours après et la retraite de la reine mère Marie de Médicis, ayant privé le comte de Beuil de ses plus puissants appuis en France, il tourna de nouveau ses vues vers l'Espagne ; et au mois d'octobre de la même année 1617, il envoya le docteur Malbéqui auprès de l'ambassadeur espagnol don Juan Vivès pour lui exposer tout ce qui avait été conclu avec la France et lui donner l'assurance qu'il n'en persistait pas moins dans l'accord fait l'année précédente avec don Pedro de Tolède. Don Vivès ayant donné avis de tout cela au roi d'Espagne, S. M. Catholique répondit qu'elle ne

1. Relation de Malbéqui. *Documents*, n° 3.
2. V. le texte de ce traité. *Documents*, n° 4.

trouvait point mauvais que le comte se mit sous la protection de la France, pourvu qu'il ne se départît point de son service.

Le traité de Pavie du 9 octobre 1617 avait mis fin à la guerre du Montferrat entre la Savoie et l'Espagne : Annibal de Beuil voulut s'assurer davantage l'appui de cette dernière puissance ; il envoya donc au mois de mai 1618, le docteur Malbéqui à don Juan Vivès pour le prévenir que le duc de Mayenne [1] voulait vendre le château de Villeneuve-sur-Loup, et lui faire entendre que l'acquisition de ce lieu serait fort avantageuse pour le service de S. M. Catholique, autant contre le duc de Savoie que contre la France elle-même : car, disait-il, maître de cette place, avec l'aide de ses partisans et en particulier de son cousin le commandeur de Villaplana, gouverneur de la place de Saint-Paul, il pourrait, en cas de guerre, facilement introduire en Provence une armée espagnole ; il le priait en conséquence de lui faire donner ou prêter l'argent nécessaire à cet achat. Don Juan Vivès répondit qu'il ferait part de cette proposition au roi d'Espagne, auquel il l'exhortait de rester toujours fidèle et entièrement dévoué. Cette affaire heureusement n'eut pas de suites [2].

Toutes ces coupables menées du comte de Beuil n'étaient pas complètement ignorées du duc de Savoie, et dès l'année 1617, il avait déjà ordonné au Sénat de Nice de faire contre lui des informations qui furent suspendues à cause des événements de la guerre de Montferrat. Il ne pensait pas cependant que le moment fût arrivé de les reprendre : il voulut auparavant s'assurer de l'amitié de la France, dont le concours pouvait lui être nécessaire pour sa propre sûreté, dans les graves circonstances où il se trouvait. En effet, l'Espagne, non contente d'avoir le Milanais, tendait constamment

1. Henri de Lorraine, duc de Mayenne, fils de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, qui fut l'un des principaux chefs de la Ligue. Grand chambellan de France et gouverneur de la Guyenne, Henri de Lorraine fut tué d'un coup de mousquet au siège de Montauban où il avait un commandement dans l'armée du roi, le 17 septembre 1621, à l'âge de quarante-trois ans, et ne laissa point de postérité.

2. Relation de Malbéqui. *Documents* n° 3.

à étendre ses possessions dans la haute Italie ; Charles-Emmanuel proposa donc au roi Louis XIII une alliance offensive et défensive contre cette puissance. Louis s'empressa de conclure cette alliance, qui, le 21 février 1619, fut cimentée par le mariage de sa sœur Christine avec le prince de Piémont, Victor-Amédée, fils aîné du duc. Deux mois après, le fils du comte de Beuil, André, baron de Laval, qui était parvenu à s'évader de Turin, épousa à Paris Anne de Saulx-Tavannes, apparentée aux premières familles de France.

Le comte de Beuil comprit qu'il ne devait plus compter sur une protection armée de la part du roi de France, qu'il avait d'ailleurs indisposé contre lui en continuant à entretenir des relations avec l'Espagne, et il se livra entièrement à cette puissance. Au mois de mai 1619, il dépêcha de nouveau le docteur Malbéqui à Don Juan Vivès pour obtenir l'effet des conventions arrêtées les années précédentes et lui renouveler la proposition de l'achat de Villeneuve-sur-Loup : Vivès renvoya l'affaire au duc de Féria, gouverneur de Milan ; et au mois d'août suivant, le docteur Malbéqui alla proposer à ce duc un nouveau traité en vertu duquel le comte et son fils s'engageaient à servir dans l'armée espagnole et à faire la guerre au duc de Savoie moyennant une subvention mensuelle de 50,000 écus. Le duc de Féria répondit qu'il informerait de toutes choses le roi son maître, par Don Vivès, qui devait se rendre bientôt à Madrid, et qu'au retour de celui-ci on verrait ce qu'il conviendrait de faire [1].

Don Juan Vivès ne revint d'Espagne qu'en juin 1620 et rapporta une réponse vague, qui ne permettait pas de rien conclure. Le duc de Féria invita le comte de Beuil à s'adresser directement au roi Philippe III ; le comte suivit ce conseil et chargea de ses intérêts auprès de ce roi, un sieur

1. Relation de Malbéqui. *Documents* n° 3.

Riccat, agent en Espagne du marquis de Dogliani, gouverneur de Nice[1].

En décembre 1620, cet agent se trouvait en mesure de terminer cette affaire importante ; mais déjà le Sénat de Nice avait repris les poursuites contre le comte de Beuil et son fils. En vain, jusqu'alors, les nombreux parents qu'ils avaient en France et le roi Louis XIII lui-même, avaient employé tous les moyens d'arriver à un accommodement avec le duc de Savoie : Annibal de Beuil, comptant trop sur l'Espagne, s'obstinait dans toutes ses prétentions. Le Sénat de Nice continua le procès et condamna, par contumace, le comte et son fils, à la peine de mort. L'acte d'accusation portait :

1° Que Annibal Grimaldi, comte de Beuil, et son fils, André, baron de Laval, s'étaient soustraits à l'obéissance due à S. A. le duc de Savoie, en se disant publiquement souverains dans le comté de Beuil, la baronnie de la vallée de Massoins, les seigneuries d'Ascros, Toudon et autres lieux ;

2° Que le comte de Beuil avait empêché ses sujets d'en appeler à la justice de Son Altesse ;

3° Qu'il avait illicitement fortifié plusieurs de ses châteaux dépendant de Son Altesse, principalement celui de Tourrette ;

4° Qu'il avait effacé les armoiries de Savoie dans quelques-uns de ses domaines ;

5° Que durant la guerre entre la Savoie et l'Espagne, il avait traité avec des ministres espagnols pour s'entendre avec eux, envoyé de ses gens à Monaco et à Milan, reçu de l'argent et fait autres choses au préjudice des Etats de Son Altesse ;

6° Qu'il avait, d'accord avec des agents espagnols, pris

1. Le docteur Malbéqui déclare positivement que ce Riccat fut chargé de traiter avec l'Espagne par commission du comte de Beuil et du marquis de Dogliani, *par l'entremise duquel tout cest affaire estoit manié*. Voilà donc le gouverneur de Nice qui se rend complice du comte de Beuil ; et c'est ce même gouverneur qui, moins d'un mois après, sera chargé de faire exécuter la sentence de mort prononcée contre ledit comte ! Il est bien difficile de ne pas croire que ce marquis de Dogliani ne prit une part si active à toute cette intrigue, qu'en vertu d'instructions secrètes parties de Turin.

part à un attentat contre la personne du prince Emmanuel-Philibert de Savoie ;

7° Que sous de faux prétextes, il avait recherché et obtenu la protection de puissances étrangères et donné ainsi occasion d'en faire des ennemies du duc, son seigneur ;

8° Qu'il ne s'était pas, dans ces mêmes temps de guerre, acquitté de ses devoirs envers Son Altesse bien que requis par lettres ; et que non-seulement il ne s'en était pas acquitté, mais les avait expressément refusés ;

9° Qu'il avait tenté de surprendre les châteaux d'Ascros et de Toudon, dans lesquels Son Altesse avait jugé utile de mettre une garnison ;

10° Qu'il avait eu dessein de faire surprendre le fort de Montalban avec l'aide des galères espagnoles, en y faisant placer François Astraudo, à qui il avait fait promettre dix mille écus, par l'entremise d'un certain prêtre nommé Jean Fernando, au su et consentement du baron de Laval, son fils, accusé, en outre, d'avoir traité avec le comte du Bar, ennemi du duc ;

11° Que tant le père que le fils, en maintes occasions, avaient parlé du duc d'une façon tout à fait irrévérencieuse ;

12° Que le comte avait fait donner le commandement du château de Tourrette à Honorat Rossignuolo, quoique celui-ci fût sujet de Son Altesse, marié à Nice et y demeurant, lequel Rossignuolo avait fait publiquement divers actes d'hostilité contre les sujets du duc.

Suivaient d'autres chefs d'accusation moins importants.

La sentence de mort prononcée par le Sénat, le 2 janvier 1621, fut publiée le même jour ; et le marquis de Dogliani réunit une petite armée de neuf mille hommes[1], que l'on crut nécessaire pour la faire exécuter. Cette armée partit aussitôt sous le commandement du gouverneur de Villefranche, Annibal Badat, qui emmena avec lui l'avocat général Barthélemy Baldoino, le procureur fiscal Antoine Bonfils et deux sénateurs, Ludovico Ferrero et Jérôme Marcello.

1. Selon Durante, *Histoire de Nice*.

Annibal Badat prit la route de Levens, et la nuit suivante il fit occuper tous les postes par lesquels le comte de Beuil aurait pu s'échapper. Il fut rejoint le lendemain par quatre cents Suisses sous la conduite du baron de Beu, gentilhomme savoyard, et cinq cents volontaires de Nice et de la banlieue qui convoyaient six petites pièces d'artillerie traînées par des bœufs et par deux cents galériens[1]; mais à cause de la difficulté des chemins, cette artillerie ne put dépasser Gilette. Elle était, d'ailleurs, devenue inutile, car à l'approche des troupes, le baron de Laval, chargé de défendre le château de Villars, s'était enfui précipitamment en Provence avec sa femme et sa mère; et le comte de Beuil, qui aurait pu résister longtemps derrière les fortifications de Tourrette-Revest, se vit contraint par ses propres défenseurs de se rendre aux premières sommations d'Annibal Badat (8 janvier 1621).

Le malheureux comte fut saisi à l'instant même et garrotté. Le lendemain, Ludovic Ferrero, sénateur délégué, lui fit signifier sa sentence de mort, et après qu'on lui eut laissé le temps de se préparer à mourir en bon chrétien, on l'attacha sur un siège, puis un esclave turc l'étrangla avec un lacet : « afin, dit Gioffredo, que fût accompli ce qu'il avait présagé lui-même, disant qu'il aimerait mieux mourir de la main d'un Turc que se soumettre au duc de Savoie[2]. » Son cadavre fut suspendu aux créneaux du château de Tourrette et, peu après, enseveli dans l'église de ce lieu.

Ainsi mourut, à l'âge de soixante-quatre ans, Annibal Grimaldi, dont les ancêtres avaient donné le comté de Nice à la maison de Savoie. Le comté de Beuil, que sa famille possédait depuis plus de trois cents ans, fut confisqué avec toutes ses dépendances et réuni au domaine de la couronne ducale; et Charles-Emmaruel donna en fief la majeure

1. « Schiavi delle galere, » dit Gioffredo.

2. « Acciò, come ha avvertito un moderno scrittore, si avverasse ciò ch'egli si era augurato, dicendo che amava meglio morire per man d'un Turco che soggetarsi al duca di Savoia. » — Durante rejette le fait et le motif de la strangulation par un Turc « Cette anecdocte, dit-il, dont aucun historien n'a fait mention, n'offre aucun caractère d'authenticité. » Est-ce qu'aux yeux de Durante, Honoré Bouche, et Gioffredo après lui, n'étaient pas des historiens?

partie des terres de la famille Grimaldi à ceux qui l'avaient bien servi dans cette triste affaire ou en d'autres occasions [1].

Le marquis de Dogliani, gouverneur de Nice, se rendit au Villars, convoqua les délégués des populations du comté de Beuil et leur fit prêter serment d'obéissance et de fidélité à la maison de Savoie, après quoi il revint à Nice, rapportant avec lui tout le mobilier, d'une immense valeur, que renfermait le magnifique château de Villars.

Quelques-uns de ses gens revinrent ensuite, amenant le reste du riche butin ramassé de partout, et avec ce butin une fille du baron de Laval, âgée de sept mois. On garda cette enfant dans le château de Villefranche; conduite à Turin deux ans après, elle se fit plus tard religieuse en Bourgogne avec une de ses sœurs.

Quant au baron de Laval, qui s'était réfugié en Provence, il fut pendu en effigie, portant au dos un grand écriteau ainsi conçu :

ANDREA GRIMALDO, BARONE DELLA VALLE,
PER DELITTO DI REBELLIONE E FELLONIA

Les parents en France du baron de Laval, notamment le duc de Mayenne, intercédèrent en vain auprès du duc de Savoie pour le prier de recevoir en grâce ledit baron, qu'ils déclaraient innocent des actes coupables de son père, et le supplier de vouloir bien le rétablir dans les domaines de sa famille. Charles-Emmanuel ne fit droit à aucune de ces réclamations. (Voir, aux *Documents* n[os] 5 et 6, la proposition du duc de Mayenne et la réponse du duc de Savoie.)

En 1629, le baron de Laval essaya de rentrer de force en possession du comté de Beuil, pendant la guerre de la France avec la Savoie au sujet de la succession de Mantoue,

1. Voici de quelle manière furent distribués les fiefs dont il s'agit, avec les titres de baronnie ou de comté : à la famille Badat, Ilonza, Rora, Pierlas, Malausséna et Roubion ; à Honoré Clareto, premier secrétaire et conseiller ducal ; Torre (La Tour), Lieuché ; aux frères Cavaglia, Beuil, Peone et Sauze ; au marquis de Dogliani, Villars et Bairols ; au sénateur Caissotti, Rigaud, Massoins et Tournefort ; au comte Galléan, Ascros, Toudon, Tourrette-Revest : enfin, le fief de Maria à Philibert Baccillotto, premier valet de chambre du duc. » (Note de Durante.)

lorsque le duc de Guise, gouverneur de Provence, vint attaquer la ville de Nice. Il entra dans le comté avec quatre cents hommes fournis par Annibal de Grasse, comte du Bar, et autres seigneurs provençaux ; une trêve entre les belligérants l'obligea de se retirer, et toutes les démarches qu'il fit dans la suite restèrent sans effet.

Annibal Grimaldi a été jugé diversement par les écrivains qui ont raconté sa lutte avec le duc de Savoie et sa fin tragique : suivant les uns on doit le considérer comme une victime du machiavélisme et de l'avidité de Charles-Emmanuel ; d'autres n'ont vu en lui qu'un ambitieux sans raison, traître à son prince et à son pays. Il y a croyons-nous, du vrai et du faux dans chacune de ses deux opinions contraires.

Ayant au début le bon droit de son côté, lorsqu'il entendait conserver les domaines de ses pères et marier lui-même son fils, Annibal de Beuil ne sut pas se défendre contre un adversaire plus fin, plus prudent et plus puissant que lui ; et, bien moins coupable qu'inhabile, il commit de grandes fautes qui le perdirent.

Mais, dira-t-on, il se révolta contre son seigneur et fit des traités avec l'étranger .— Sans doute. Ne jugeons pas cependant, avec les idées de nos jours, des actes d'un autre temps; n'oublions pas que le mot sacré de *patrie* était loin d'avoir jadis, à cette époque éloignée, le même sens qu'il a pour nous. La patrie d'un grand seigneur c'était sa terre et son château fort ; et Annibal de Beuil ne fut ni le premier ni même le dernier feudataire en guerre avec celui dont il était le vassal. Au moyen âge les comtes de Flandre, les comtes de Champagne, les ducs de Bourgogne, et bien d'autres encore, guerroyaient contre leurs suzerains les rois de France ; et plus tard, peu d'années avant et après Annibal Grimaldi, ne voyons-nous pas, sous le règne ds Henri IV, le duc d'Épernon chercher à se créer en Provence, une principauté indépendante et signer même avec le roi d'Espagne Philippe II un traité par lequel il s'engageait à faire la guerre à son roi ? puis, sous le règne de Louis XIII, le duc de Montmorency, qui soulève le Languedoc et

livre bataille à l'armée royale ? et enfin, à l'époque de la Fronde, Condé, le grand Condé, allumant la guerre civile dans la Guyenne, combattant les troupes royales sous les murs de Paris, et quelques mois après faisant dans la Flandre, à la tête d'une armée espagnole, une longue campagne contre son pays ?

Il faut considérer d'ailleurs qu'en sa qualité de baron du Saint-Empire, Annibal Grimaldi croyait ne relever aucunement du duc de Savoie. Son grand tort, sa grande faute, ce fut d'avoir voulu se créer en même temps deux puissants protecteurs dont les intérêts étaient opposés ; il ne comprit pas qu'il finirait par n'en avoir aucun. S'il se fût attaché uniquement à la France, à laquelle touchaient ses domaines et qui avait le plus grand intérêt à réunir à la Provence des pays que le traité de 1388, en avait détachés, nul doute qu'il n'eût triomphé. On l'eût glorifié alors ; et la famille des Grimaldi de Beuil aurait pu jouir encore d'une longue prospérité, comme la famille des Grimaldi de Monaco, qui, vingt ans après, se mit sous la protection armée de la France, dès que le prince Honoré II eut chassé de ses minuscules États, les Espagnols, ses oppresseurs.

DOCUMENTS*

1

Lettre de Jean de Beuil et de son frère Louis de Massoins aux consuls de la ville de Nice, du 16 mai 1397.

Cars amics tant coma frayres nostres,

Honorables e cars amics e frayres. Plasa vos a saber que hyer a vespre nos apliquem en lo luec de Menton sans e alegres, lo Dieu mercy ; e disapte partim de Jenoa en la bonna licencia de mons. lo conte de Sant-Pol, loqual nos a fayt tres grant aculhiment e mes final conclusion en nostra delieurenssa. — *Item* quar nos auriam tres grant desir de parlar ambe alcuns nostres cicutadins, nos scrivem a la Corna de Regimont que sa nos voulgues mandar un sieu ambe alcuns de vos. E per so vos pregam carament que vos plagues de far sa venir un o dos dels nostres ambe cels que la Corna sa volra far venir, quar nos lur direm cosa que sera profiech e honor de nostre tres redoutat senhor Monsegnor de Savoya e de cels del pays. — *Item* aven ausit coma Valantin, servidor nostre, es arrestat a Nisa en preyson ; de que avem grant meravilha. Perque vos pregam carament que vos plasa de far lo relaxar. Autre non vos scrivem mas que si ren podem far en plazer vostre, scrives nos o, quar o farem de tres bon cuer. Lo Sant Esprit vos aya en sa garda.

Scricha a Menton lo 16 jorn de may.

Lo Seynhor de Buelh
e *Loys de Grimaut*, frayres.

TRADUCTION LITTÉRALE :

Chers amis autant que frères notres,

Honorables et chers amis et frères. Vous plaise à savoir que hier au soir nous abordâmes au lieu de Menton sains et alégres, le Dieu merci (grâce à Dieu) ; et samedi partîmes de Gênes avec la

bonne licence (la gracieuse permission) de mons. le comte de Saint-Pol, lequel nous a fait grand accueil et mis finale conclusion à notre délivrance. — *Item* car (comme) nous aurions très grand désir de causer avec quelques-uns de nos concitoyens, nous écrivons à la Corna de Régimont qu'ici il veuille nous envoyer un des siens avec quelques-uns de vous *autres*. Et pour ce vous prions chèrement qu'il vous plaise de faire ici venir un ou deux des nôtres avec ceux que la Corna ici voudra faire venir, car nous leur dirons chose qui sera à profit et honneur de notre très redouté seigneur Monseigneur de Savoie et de ceux du pays. — *Item* avons ouï comme *quoi* Valentin, notre serviteur, est arrêté à Nice en prison; de quoi avons grande merveille (grand étonnement). *C'est* pourquoi vous prions chèrement qu'il vous plaise de le faire relaxer. Autre *chose* ne vous écrivons, mais que (si non que) si rien pouvons faire en votre plaisir, écrivez-nous le, car nous le ferons de très bon cœur. Le Saint-Esprit vous ait en sa garde.

Ecrite à Menton, le 16 jour de mai.

Le Seigneur de Beuil
et *Louis de Grimaut* (*Grimaldi*), frères.

2

Requête de Jean de Beuil et de son frère Louis présentée au comte de Savoie Amédée VIII et au Conseil de régence. — (Janvier 1398)

Al tres aut e tres poyssant Prince lo Conte de Savoya, mon tres redouptat Senhor.

Aysso son las rancuras dels autrages, ontas, vergonhas e despiechs e dapnages, fach, trattatz e obratz per monsur Oddo de Villas *(sic)*, governador e regidor de l'ilustre e tro que poissant Prince e excellent mon Senhor lo Comte de Savoya, e per los officials mandatz per lo dich monsur Oddo de Villas as aquestas partidas de Prohensa a governar lo dich pays de monsenhor de Savoya, coma luectenentz del dich monsur Oddo; losquals monsur Oddo de Villas et desotz officials, luectenentz syeus, an fach enjuriosament, enragionablament, contra drech e justitia, contra lo senhor de Buelh e sos frayres monsur Loys e monsur Andaro, e contra la dama de Buelh et sos frayres e sos enfans, parens, amics e servidors, estant pres lo senhor de Buelh e son frayre monsur Loys

entre las mans e en preyson de mesier Antonioto Adorno, Duze q'era adonc de la ciptat de Jenoa, e tantost quant lo senhor de Buelh e son frayre foron en preyson dedins lo castel de Ventemilla preysoniers.

Nota. — Gioffredo n'a publié que ce préambule du texte original, sans dire d'où il avait tiré la pièce entière : je l'ai cherchée vainement et je ne puis par conséquent donner le texte complet.

TRADUCTION LITTÉRALE

Au très haut et très puissant Prince le Comte de Savoie, mon très redouté Seigneur.

Ce sont ici les plaintes des outrages, insultes, vilainies et vexations faites, pratiquées et commises par monsieur Oddon de Villars, gouverneur et intendant [1] de l'illustre et très puissant et excellent Prince Monseigneur le comte de Savoie, et par les officiers envoyés par ledit monsieur Oddon de Villars en ces parties de la Provence pour gouverner ledit pays de monseigneur de Savoie, comme lieutenant dudit Monsieur Oddon ; lesquels (actes) monsieur Oddon de Villars et les susdits officiers, ses lieutenants, ont faits injustement et déraisonnablement, contrairement à droit et justice, contre le seigneur de Beuil et ses frères monsieur Louis et monsieur Andaron, et contre la dame de Beuil et ses frères et ses enfants, parents, amis et serviteurs, étant pris le seigneur de Beuil et son frère monsieur Louis entre les mains et en prison de messire Antonioto Adorno, qui lors était Doge de la cité de Gênes, et aussitôt que le seigneur de Beuil et son frère furent prisonniers dans le château de Vintimille.

3

Relation de ce que le docteur Honorat Malbequy a déclaré concernant les négociations que le feu comte de Bueil a eues avec les Ministres du Roy d'Espagne .

En l'année mil six cents quatorze durant le séjour de son Altesse à Nisse, qui fut le commencement des menées qui s'en sont ensuivies. Annibal Grimaldi, Comte de Bueil, par l'entremise des

1. Gouverneur et intendant de la province de Nice au nom du comte de Savoie
2. *Mercure françois*, t. VII, année 1621.

sieurs Alexandre Ledouolpe et de Philippe de Lyone, son gendre, commença à traicter avec le Capitaine Pierre Saratta Olazzo, Gouuerneur de Monaco, pour sa Majesté Catholique, et auec Don Iean Viues, Ambassadeur à Gennes pour sadite Majesté.

En ce mesme temps ledit Comte obtint vn bref de protection du Roy de France.

Depuis par le moyen des susdits sieurs et du marquis de Dogliany, le Marquis de l'Innojosa, Gouuerneur de Milan, en eut communication, auec lequel néantmoins on ne resolut rien..

Succedant en apres audit Gouuernement Don Pedro de Tolede, le traicté fut continué auec luy par la voye des susdits, et de Berthelemy Albert de Nisse, et de Pierre Bruny, Médecin ; Et en l'année mil six cents seize au mois d'Aoust, furent accordez et signez certaines articles par ledit Comte et par ledit Saratta, lesquels depuis furent confirmez par ledit D. Pedro, le sens desquels est tel.

Que sa Majesté Catholique reçoit soubs sa protection le Comte de Bueil, ses successeurs, ses subjects, et ses Estats, et promet de les deffendre contre les Serenissimes Ducs de Sauoye et contre tous autres potentats sans exception : et ledit Comte s'oblige de de suiure le party d'Espagne enuers tous et contre tous.

Que sa Majesté Catholique donnera audict Comte quatre mille hommes et de l'argent pour en leuer autre quatre mille : Et moyennant ce il promet de luy mettre és mains dans trois mois la Cité, le Chasteau, et le Comte de Nisse, et sadicte Majesté laissera Seigneur absolu ledict Comte de toutes les terres et subjects dudit Comté de Nisse, reserué les villes de Nisse, Ville-franche, Sospello [1], et deux ou trois autres places, desquelles neantmoins ledit Comte et ses successeurs demeureront Gouuerneurs à perpétuité,

Que sa Majesté Catholique fera payer audict Comte vne pension annuelle et perpétuelle de vingt mille escus d'or.

Ces articles accordez et arrestez, ledict Comte envoya les susdits Alberto de Bruny [2] à Milan ausquels furent deliurez dix ou douze mille ducatons an nom dudit Comte.

Cela estant venu à la cognoissance du Roy de France, il luy depescha le baron de Torues pour lui faire entendre qu'il ne vouloit pas qu'il se jettast en d'autre protection qu'à celle qu'il luy auoit accordée en l'année mil six cents quatorze, sur quoy au mois d'auril 1617 [3] ledit Comte receut l'Edict de protection du Roy, il renuoya ledit Baron de Torues et Barville en France au mois de

1. Le *Mercure françois* dit par erreur *Sospetto*.
2. *Sic* : mais il faut lire évidemment Alberto et Bruny.
3. V. *Document* n° 4 cet édit de protection, qui est daté du mois de mars

Iuin, et mesme vouloit depescher Honorat Malbequy en ceste Court pour traicter auec l'Ambassadeur du Roy d'Espagne.

Nonobstant cela au mois d'Octobre ledict Comte enuoya ledict Docteur Malbequy à D. Iean Viues ponr luy faire entendre ce qui s'estoit passé auec le Roy de France; luy donnant asseurance qu'il persistoit au traicté et articles accordez auec D. Pedro, de quoy ledit D. Iean donne aduis à sa Majesté Catholique, laquelle approuue ce qui s'estoit passé, et ne trouue pas mauuais que ledit Comte se tienne en la protection de la France ponrueu qu'il ne se distraye point de son seruice.

En l'année 1618, au mois de May, ledit Comte enuoye ledit Malbequy à D. Iean Vives, et luy propose que Monsieur le Duc de Mayenne vouloit vendre Ville-neufue qui accommoderoit fort le seruice de sa Majesté Catholique, tant contre le Serenissime Duc de Sauoye, que contre la France, car auec ceste place, et l'assistance de ses adherants et encores par le moyen du Gouuernement de S. Paul tenu par le Commandeur de Ville-plaine son cousin, il pourroit introduire asseurement les gens de guerre de sa dite Majesté dans la Prouence. Et pourtant qu'il luy donnast ou bien prestat argent pour l'acheter : A quoy D. Iean Vives fit response qu'il en aduertiroit son maistre : et que cependant il maintint son traicté, et qu'il entretint ses adherants à la deuotion de sa Majesté Catholique.

L'année 1619 du mois de May ledit Comte depescha derechef ledit Malbequi (*sic*) à D. Ian Vives pour obtenir l'effect de la capitulation susdite accordée, lequel dit, Qu'il falloit traicter de cest affaire auec le Duc de Feria : En suitte de quoy au mois d'Aoust de ladite année ledit Comte enuoya Malbequy au Duc de Feria, auec procure en bonne forme et memoires particuliers bien signez pour luy proposer ce qui s'ensuit.

Qu'il plaise à sa Majesté Catholique receuoir ouuertement sous sa protection le Comte de Bueil, ses successeurs, ses subjects et ses Estats et de le deffendre et eux aussi indifferemment contre tous Potentats sans reserue d'aucun, et ledit Comte seruira sa dite Majesté en toutes occasions.

Et si sa Majesté Catholique n'a pas aggreable de declarer ouuertement sa dite protection, au moins qu'il luy plaise l'y receuoir tacitement et luy donner moyen pour faire la guerre au Duc de Sauoye.

Et si sa Majesté ne trouvoit pas bon qu'il fit la guerre, qu'il luy plaise de luy entretenir mille hommes de pied pour se deffendre contre les attaques que luy pourroit donner son Altesse de Sauoye.

Qu'il luy plaise aussi luy faire toucher argent pour acheter

Villeneufue, comme aussi commander qu'il soit payé de la pension de vingt mil escus à luy accordée.

Que pour asseurance de sa Majesté Catholique, ledit comte, ou le baron son fils, iront seruir dans la Duché de Milan, ou bien là où sa dite Majesté commandera, et luy remettra de ses places dans lesquelles il receura ses garnisons.

Que moyennant cinquante mil escus le mois, il entreprendroit la guerre contre le duc de Sauoye en la Comté de Nisse et dans la Sauoye.

En suitte de ce le Duc de Feria fit visiter le pays et mesmement Ville-neufue par les sieurs Ioseph Monpacon Espagnol, et Greeri de Larena Florentin, Ingénieurs, ausquels le comte de Bueil fait de nouveau les propositions susdites, et sur la relation par eux faicte, le duc de Feria respondit qu'il donneroit aduis du tout à sa Majesté, qui en seroit plus amplement informée par D. Ioan *(sic)* Vives qui s'en alloit en ceste Court là, et qu'à son retour on resoudroit l'affaire.

Au retour de D. Ioan Vives en l'an mil six cents vingt du mois de Iuin, le Comte de Bueil renuoya ledit de Malbequi *(sic)* au duc de Feria, lequel au mois d'Aoust, fit response que sa Majesté auoit tesmoigné par des lettres d'auoir fort aggréable sa négotiation, et qu'il entretint ledict Comte ; mais qu'il ne luy estoit pas enjoinct de resoudre aucune chose : et par ainsi qu'il estoit necessaire que ledit Comte eust recours en Espagne, et qu'il en escriroit à sa Majesté, ce qu'il fit et aussi D. Hierosme Pimentel general de la Cavalerie, et le Marquis de Valdefointes.

En après par commission dudict Comte et du Marquis de Dogliani, par l'entremise duquel tout cest affaire estoit manié, furent enuoyées par la voye dudict Malbequi des instructious particulières au sieur Riccat agent pour ledict Marquis en Espagne, une copie des memoires susdits, capitulations, articles et lettres susmentionnées : Et aussi par la voye dudit Philippe de Lione, le mesme fut enuoyé au pere Lazare Ledouolpe.

Au mois de Decembre 1620 ledit Comte receut lettre dudit Rincat *(sic)* par laquelle il luy demandoit vne lettre de creance vers sa Majesté pour pouuoir traicter sur ce, suiuant quoy ledit Comte escriuit audit Philippe de Lione, au pere Lazare et à Riccat, et fit aussi que ledit Malbequi leur escriuit pour les informer, et enuoya vn blanc signé pour dresser la lettre de creance qu'il désiroit vers sa Majesté.

Le contenu en ceste relation se verifie par plusieurs lettres de D. Pedro de Tholede addressees au Comte de Bueil : et par l'original du traicté faict par luy auec D. Pedro qu'il a signé de sa main :

par plusieurs lettres de D. Ioan Vives Ambassadeurs à Gennes pour sa Majesté Catholique : et par vn grand nombre du Gouverneur de Monaco enuoyées audit Comte et aussi par diuerses lettres escrites par ledit Comte, par ses blancs signez, par lettres dudit Malbequi qui furent surprinses en ce temps là de quoy on rapporte les originaux,

I'ay Honnorat de Malbequi rapporte et atteste tout ce que dessus estre veritable, et l'auoir sceu par le recit du feu Comte et escritures, et en partie pour l'auoir traicté et negotié moymesme. Signé *Malbequi.*

4

Lettres de protection accordées au comte de Beuil par le roi Louis XIII [1]

LOVIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, Comte de Prouence, Forcalquier et terres adjacentes.

A tous presens et aduenir Salut.

Nostre très cher et bien aymé Annibal de Grimaldi, Baron de Bueil, Seigneur de la vallée de Massoins, d'Ascros, de Thodon, de la Tourrette, et du Reuest, et autres lieux, nous ayant en diuerses occasions faict paroistre l'inclination naturelle et particulière qu'il a enuers nous, et au bien et grandeur de ceste Couronne, au seruice de laquelle ses père, ayeul et bisayeul, oncles et autres de son nom et maison, ont tenu et excercé de grandes et honorables charges et dignitez ; mesmes plusieurs d'entre eux y ont finy leurs iours : Ce qui luy auroit faict désirer ardamment de se mettre auec sa femme, famille, biens, terres et pays en la protection de nous et nostre dite Couronne, et se departir de toutes autres protections, alliances, associations et deuoirs qu'il pourroit auoir auec quelques autres Princes que ce puisse estre, et pour cest effect auroit enuoyé vers nous à diuerses fois plusieurs notables personnages pour nous en faire la supplication et instance, et neantmoins d'autant que nous aurions differé quelque temps sans luy en donner les asseurances telles qu'il les désiroit, se trouvant pressé de sa sêureté et conseruation, il se seroit addressé aux Ministres et Agents du Roy d'Espagne, nostre très cher frère et beau-père, et seroit entré en quelque pourparler et traicté avec eux sur ce subject: Mais luy ayant depuis faict sçavoir l'intention que nous

1. *Mercure françois*, t. VII année 1621.

auions de luy octroyer nostre protection, et que nous ne pouuions agreer qu'il la recherchast d'ailleurs, veu la proximité de ses terres auec nos frontieres, et que mesmes s'estant j'à cy-devant addressé à nous pour ce subject, nous luy aurions dès le dix-neufiesme de Nouembre 1614, faict déliurer notre Breuet, portant asseurance de nostre volonté pour ce regard, il nous auroit renuoyé pour la seconde fois le sieur baron de Tourues son gendre, chargé de procuration speciale pour traicter et conuenir auec nous des moyens et conditions conuenables pour y pouuoir paruenir. Surquoy ayans recogneu et consideré le zele, deuotion et bonne volonté que ledit sieur baron de Bueil a enuers nous et ceste Couronne, et desirans pareillement luy faire cognoistre combien nous estimions la resolufion qu'il a prise de s'y attacher entierement, eu esgard aussi au pouuoir qu'il a d'y servir vtilement , veu la qualité de sa personne et les bonnes conditions dont il est doüé, Nous auons volontiers entendu aux instances, propositions et supplications qui nous en ont esté sur ce faictes de sa part.

Povr ces cavses, et autres bonnes et grandes considérations à ce nous mouuans, et après avoir sur ce pris l'aduis de la Royne nostre tres honnoree dame et mere, et d'aucuns Princes, Ducs, Pairs, Officiers de nostre Couronne, et principaux de nostre Conseil, estans pres nostre personne, Nous avons dict et déclaré, et par cestuy nostre Edict perpetuel et irreuocable, disons et declarons que nous auons pris, mis et receu, prenons, mettons et receuons en nostre protection, et de nos successeurs Roys et Couronne de France dès maintenant et à perpétuité ledit sieur Baron de Bueil, auec sa femme, famille et ses descendans et successeurs, biens, terres, Seigneuries, villes et places fortes, dépendans de ladite Baronnie et seigneuries à luy appartenans, droicts, noms, raisons et actions : Ensemble ces subjects et habitans desdits lieux. Promettons en foy et parole de Roy de les maintenir et conseruer de tous nos pouuoirs et moyens soubs nostre dite protection et de nos dits Successeurs et Couronne de France à perpétuité en tous leurs dits biens, droicts de souveraineté, dignitez, honneurs, prerogatiues et priuilèges quelconques, et les garder et deffendre de toutes iniures, oppressions et actes d'hostilité enuers tous et contre tous sans nuls excepter. Voulons et entendons que pour la conseruatiou de ses dits droicts et pretentions, il puisse agir et procedder en nostre Cour de Parlement de Prouence, ou en telles de nos autres Cours de Parlement que bon luy semblera, et y faire conuenir et appeller les détempteurs et vsurpateurs d'iceux. Et par ce qu'il y a aucunes de ses terres et forteresses occupées par quelques Princes, Nous luy promettons d'intercéder et nous entremettre,

soit par la voye de nos Ministres et Ambassadeurs, ou par auctorité et voye de faict, si besoing est, pour les luy faire remettre entre ses mains sous nostre protection et ceste dite Couronne comme les autres. Et pour cest effect, et mesme afin qu'il ait moyen de soustenir la dépense qui luy conviendra faire pour la garde et conseruation des places fortes qni sont dans l'estendue de sadite Baronnie, terres et seigneuries, Nous auons promis, et promettons pour nous et nos dits successeurs Roys de faire payer et deliurer audit sieur Baron de Bueil la somme de vingt mil liures par chacun an par forme de pension, et par aduance de quartier en quartier par les Tresoriers de nostre Espargne presens et à venir : Et outre auons permis et permettons audit sieur Baron de Bueil de pouuoir prendre et achepter dans nostre pays et Comté de Provence le sel qui luy sera necessaire pour la nourriture et prouision de luy et de ses subjects jusques à la quantité de quinze à seize cens mines par chacun an, si tant il en a besoing, en payant le prix que nos fermiers en payent seulement, et iceluy sel faire mener et conduire franchement et quitement en ladite Baronnie de Beuil et terres en dependans, et imposer sur iceluy ce qu'il verra estre à propos: sans neantmoins en abuser ne preiudicier à nos droicts et fermes : comme pareillement nous luy accordons pour luy et ses successeurs chefs et Seigneurs de ladite Baronnie de Bueil, le titre de Capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, auec volonté de nous seruir de la compagnie qui en dressée aux occasions qui s'en offriront.

Promettons aussi que nos Ambassadeurs et ceux de nos successeurs Roys et autres nos Ministres, tant en la Cour de Rome, celle de l'Empereur, que autres Roys et Princes de la Chrestienté, soustiendront, protegeront et deffendront de nostre part, les personnes, affaires et causes dudit sieur Baron de Bueil et de ses successeurs, comme celles des propres subjects de nostre Couronne de France. Que toutes personnes de quelques estat et condition qu'elles soient, nez et à naistre en sesdites villes, terres et Baronnie, pourront venir habiter et demeurer en tous lieux et endroicts de nostre Royaume, et jouyr des mesmes droicts et priuileges que iouissent les naturels originaires d'iceluy, sans qu'ils soient tenus prendre lettres de naturalité ny en payer aucune indemnité. En quoy faisant nous entendons aussi que toutes les fois que pour le bien de nos affaires et service, ou pour la deffense et conseruation de ses villes, bourgs et forteresses estans en l'estenduë de sesdites Baronnies et Seigneuries, nous voudrions y envoyer, et loger des trouppes de gens de guerre, ledit sieur Baron de Bueil et ceux qui commanderont es dites places de sa part, seront tenus de les

receuoir, loger et accommoder en tel nombre qu'il nous plaira, et les y souffrir tant et si longuement que nous le iugerons à propos, en pouruoyant par nous à la solde, et entrtenement d'icelles trouppes pour le temps qu'elles y demeureront. Et encores que ledit sieur Baron de Tourues ayant charge et procuration speciale dudit sieur Baron de Bueil, ait desia en vertu d'icelle, et sous les protestations y contenuës, accepté de sa part et tant pour icely sieur Baron de Bueil que pour ses successeurs, toutes les choses susdites, Nons entendons neantmoins que ledit sieur Baron de Bueil en face (*sic*) encores particuliere declaration autentique (*sic*) sous son seing et seel (*sic*), par laquelle il declarera que luy et ses successeurs ausdites Baronnies et seigneuries susnommées, nous recognoistront et les Roys de France qui nous succederont pour leurs Seigneurs protecteurs ; et nous promettra et jurera tant pour luy, sa femme et enfans que pour tous ses subjects et habitans des villes, bourgs, et villages, despendans desdites Baronnies et seigneuries, et des autres terres libres, qui luy peuvent appartenir, ensemble pour ses successeurs, foy, loyauté et seruice enuers tous et contre tous, pour demeurer perpetuellement ioinct et uny sous ledit nom de protection auec la Couronne de France, sans iamais s'en departir, ny faire aucun traicté ny autre acte au preiudice des presentes, et sans le consentement de nous, et de nos dits successeurs Roys, ainsi ayder et procurer de leur pouuoir, le bien et aduancement de nos affaires, et de ce Royaume, dont il fera desormais declaration et profession ouuerte, laquelle ledit sieur Baron de Bueil enuoyera par quelque personnage de sa part en nostre Cour de Parlement d'Aix, pour y estre registree auec les presentes dans six sepmaines après l'expédition d'icelles, et en outre en prestera serment entre les mains de celuy que nous envoyerons vers luy pour cet effect ; si ce n'est qu'il vint en personne le prester en uos mains ou en celles du Gouverneur ou de nostre Lieutenant general en nostre Comté de Prouence ; lequel serment sera renouvellé pour ses successeurs Seigneurs et Barons de Bueil en la forme que dessus.

Si donnons en mandement à nos amez et feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, des Comptes, Aydes et finances en Prouence, Presidents et Thresoriers generaux de France, audit pays, et à tous autres nos Iusticiers, et Officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils facent lire, publier et enregistrer, et le contenu en icelles garder, obseruer et entretenir inuiolablement ores et à l'advenir, sans aller ny venir directement ou indirectement au contraire. Mandons en outre à tous nos Lieutenans generaux, Gouverneurs de nos Prouinces, Mareschaux de France, Colonnels,

Mareschaux, Maistres de Camp et autres chefs et conducteurs de nos gens de guerre, et à tous autres qu'il appartiendra, que ces dites presentes ils obseruent et entretiennent, facent obseruer et entretenir chacun endroict soy, selon leur forme teneur, sans y contreuenir ny souffrir estre contreuenu en aucune maniere, Car tel est nostre plaisir, nonobstant toutes ordonnances sur le fait des traictez, mandement, deffences et lettres à ce contraires, ausquelles pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence, nous auons desrogé et desrogeons par ces dites préseutes. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, nous y auons faict mettre et apposer nostre seel. Donné à Paris au mois de Mars, l'an de grace mil six cens dix-sept, et de nostre regne le septiesme. Ainsi signé, LOVYS. Et plus bas, Visa. Et au dessous : Par le Roy Comte de Prouence, estant en son Conseil, Signé *Philipeaux*.

5

La proposition du Duc de Mayenne à son A. de Sauoye sur le particulier du Comte de Bueil d'à présent [1].

I. Monsieur le Duc de Mayenne ioint à tons les Princes, Seigneurs, alliez et parents du Comte du Bueil, supplient vostre A. de vous representer l'amitié et seruice bien humble que vous pouuez tirer et receuoir déux, les obligeant à la feruente et affectionnée priere qu'il vous font de restablir le sieur Comte de Beuil d'à présent aux biens qui ont appartenu depuis six cents ans à sa maison possedez de pere en fils, Vostre A. se resouuenant qu'il a tiré de bons seruices d'eux lesquels excedent en toute façon ce que le feu Comte de Bueil pouuoit auoir faict d'offense.

II. Que le Comte d'à présent n'a iamais adheré ne trempé en sorte que ce soit aux resolutions, escrits et actions de feu son pere, lesquelles il a entierement rejettées et contrariées, iusques à se separer de luy ; ayant continuellement eu de l'affection de faire seruice à Monseigneur le Prince Major [2], auec lequel vostre A. l'a faict demeurer cinq ans durant.

1. *Mercure françois*, t. VII, année 1621. Cette pièce et la réponse du duc de Savoie sont données par Gioffredo, placées en regard article par article, page 315 du Tome VI mais l'une et l'autre avec assez d'inexactitudes.

2. Le prince de Piémont Victor-Amédée, héritier présomptif.

III. Qu'il n'est iuste ny raisonnable que les enfans soient punis pour la faute des peres, et encores moins que leurs biens en patissent, veu qu'ils n'en tiennent aucuns du dernier possesseur, tombé en l'indignation de V. A. ains des predecesseurs qui ont plusieurs fois substitué le bien, et desquels le Comte d'à present est vrayment heritier, estant les fautes personnelles ef non hereditaires.

IV. Et quand bien V. A. qui ne se soucie de si peu de choses en auroit gratifié quelques vns (ce qui n'est pas croyable) iceux quand leur postérité durerait trois cents ans n'y peuvent auoir aucun droict, duquel ils decherront par la grande iustice et equité, qui s'est tousiours monstrée et esperée de vostre illustre Maison.

V. Que les grands Roys et souuerains apres auoir faict mourir ceux qui les auoient offensez, et qui estoient criminels de leze Majesté, n'ont iamais retenu leurs biens, et sont innombrables ceux de la France qui sont rentrez en iceux apres la punition de leurs peres. A peine s'en trouue-il qu'il n'ait receu ceste gratification des Roys en don, auec telle obligation qu'ils ont depuis seruy auec toute fidelité leurs Majestèz. Tels Messieurs : : : : : : de : : : : : et de : : : : et generalement mille particuliers, tant Seigneurs que Gentils-hommes de la France. C'est ceste obligation qui faict renaistre dans les cœurs ceste affection, de faire seruice, qui pourroit auoir esté alterée aucunement par la mort de leurs peres ; laquelle tous ces Princes et Seigneurs font foy et s'establiront caution que obligeant ledit sieur Comte de Bueil d'à présent en luy rendant son bien, qu'à tous jours il fera seruice auec toute fidelité à vous et aux vostres : et s'il est besoin le mettront par escrit et le signeront.

VI. Les Princes sont de Bourbon, de Lorraine et de Cleves, et ne se trouuera vn seul d'iceux qui n'attouche de parentage ou d'alliance à la femme du sieur Comte de Bueil d'à present, et que V. A. se souuienne que le nom de sa grand'Mère Madame la Duchesse de Mayenne, estoit de Savoye, sortie de Monsieur le Grand Maistre de France, et ayant cet honneur d'estre issuë de vostre tres-illustre Maison, cela merite et doit exciter vostre clemence et bonté de restituer les biens à leur posterité. Biens qui sont affectez et chargez de grandes debtes envers les enfans, parents du deffunt et creanciers. Et mesmes affectez au mariage, deniers receus et douaire de la Comtesse de Bueil d'à present, montant ledit mariage à prez de trois cents mille liures, assigné sur tous les biens de la maison de Bueil, la moitié desquels ont esté donnez par le Comte d'à present lors Baron de Laval, fondé de procuration vallable de son pêre, à la Dame sa femme, à laquelle la dicte moitié revient de plain droict : ce qui apparoist par le contract de mariage et la

susdite procuration : que quand bien il seroit la moitié vendu, il il ne sçauroit satisfaire à ses debtes. Et qu'il vous plaise annuller les sentences diffamatoires qui pourroient auoir esté donnees contre ledit sieur Comte de Bueil, ce qui est tres grandement iuste, par ce qu'il ne se sçauroit trouuer vn seul tesmoignage, qu'il ait en sorte que ce soit offensé V. A. Au contraire se preuvera facilement qu'il s'estoit separé d'auec son pere, l'ayant abandonné ne le voyant porté d'affection à votre seruice.

VII. Il ne se trouuera Prouince en la France qu'il n'y ait des Principaux Seigneurs qui sont intéressez en ceste alliance, et nommeront celles qui vous sont les plus proches, comme la Bourgogne, Bresse, Dauphiné et Prouence, de là où, outre les plus apparents de ces Prouinces, quasi tous les particuliers Gentils-hommes ressentiront ce bien faict de V. A. desquels vous pouuez iournellement auoir affaire, et qui mesmes se sont portez à vous faire seruice aux dernieres affaires que vous auez euës : et à esté fauorisé le passage aux gens de guerre aux terres appartenantes au sieur Vicomte de Tauannes, ce qui se fera tousiours quand vous en aurez besoin, et que vous leur commanderez. Semble que le temps, est que vostre A. doit conseruer les affections et volontez de ceux qui vous peuuent faire seruice : Et quoy qu'il soit advenu, tous ceux qui appartiennent au sieur Comte de Bueil, se sont tous tenus auec tel respect iusques à maintenant, qu'ils n'ont point parlé au Conseil du Roy, ny en lieuque ce soit, qu'auec tous les respects et honneurs qui sont deus à votre A. laquelle est suppliee tres humblement de nous donner vne favorable expedition et response, et nous prescrire les conditions à quoy il plaist à sadicte Altesse, que le sieur de Bueil la serue à aduenir.

6

Response de son Altesse de Sauoye à la proposition du duc de Mayenen.

I. Son Altesse ne desire rien tant que de seruir ces Princes et Seigneurs et leur tesmoigner combien il est prest de leur donner en effect des preuues de ceste bonne volonté en toutes les occasions où ils le voudroient employer ; et est marry que pour les raisons qu'icy bas se diront, il ne soit en son pouuoir de leur complaire maintenant, puis que le feu Comte de Bueil et son fils, au lieu de recoignoistre les honneurs et biens faicts que leurs Altesses ont

faict, et tascher d'en meriter la continuation, ils se soient par leurs actions non seulement rendus incapables d'en ressentir le fruict des merites de leurs Ancestres, mais qu'ils ayent obligé Son Altesse apres vne si longue attente et patience, et tant de moyens vsez pour les ramener à leur deuoir, de permettre enfin le cours de de la Iustice contr'eux.

II. Le procez qui luy a esté formé contre par le Senat de Nisse, et la sentence qui les a condamnez tous deux à mort, comme criminels de leze Majesté, montre tout le contraire. Et le fils du feu Comte mesmes sçait bien comme les affaires se sont passees, et combien il s'est mal porté enuers Monseigneur le Prince de Piedmont, qui l'aimoit et cherissoit, abandonnant son seruice, lors que ses plus fidelles seruiteurs, et tant de Seigneurs étrangers, cherchoient à l'envy l'vn l'autre d'estre auprez de luy pour se signaler à Verceil, et qu'il croyoit que les Espagnols deussent engloutir ses Estats ; et aussi pendant sa demeure à la Cour (de France) tant en ses actions qu'en ses discours mal à propos, lesquels ont ésté dissimulez pour le respect qu'on deuoit à Sa Majesté Tres-Chrestienne.

III. C'est chose fort notoire que les crimes de leze Majesté punissent aussi les descendans, et en cecy le Senat a consideré non seulement ceux de son père qui ont esté trop grands, comme le Roy en a veu les iustifications originales ; mais aussi les propres et particuliers de son fils, lequel ne se peut excuser d'auoir trempé aux traictez du père, puisqu'il en est conuaincu par des tesmoins et escritures : Comme s'ils auront aggreable le Marquis de Caluze leur fera voir les mesmes pieces originales.

VI. Son Altesse a ordonné une bonne recompense sur ces biens à ces Messieurs de Grimaldi qui l'ont bien seruy, et qui sont de la mesme maison de Bueil, et ausquels seroient venus les biens, si par le crime dudit Comte son fils [1], ils ne fussent retournez au Souverain : il en a donné aussi à beaucoup d'autres : et il ne faut nullement douter que les dons ne soient valables, puis que la confiscation en a esté si iuste.

V. Les grands Roys peuuent faire des choses qui ne reussissent pas à des Princes de la qualité de son Altesse, encores que beaucoup de fois l'on voit que leur seruice n'en est pas mieux faict pour cela. Ce seroit vn trop grand danger auquel son Altesse soumettroit l'asseurance et repos de son Estat, s'il laissoit ces exemples de rebellion et felonnie impunis. Toutesfois plusieurs Seigneurs en France pourroient bien dire que tous les biens

1. *Sic.*; mais il faut lire probablement : « dudit Comte et de son fils. »

confisquez au Roy n'ont pas esté rendus aux heritiers. Et les descendans de Monsieur d'Escros [1] qui sont de la mesme Maison de Grimaldi, ont bien veu qu'ils n'ont iamais esté restablis aux biens de leurs peres, les ayant au contraire son Altesse donnez au comte de Bueil, lequel s'en est monstré fort ingrat, comme de tant d'autres biens faicts et honneurs qu'il a receus de sa main liberale.

VI. La plus grande partie de ces Princes et Seigneurs se souuiendront des Remonstrances que mondit Seigneur le Prince et plusieurs Ministres de son Altesse estans à Paris, leur ont faictes, pour les retirer du traicté de ceste alliance, et des protestations qu'on leur faisoit, que son Altesse ne pourroit de moins vn jour se voyant tiré par les cheueux de venir auec ledit Comte et son fils aux termes passez, voyant mesme leur cœur si obstiné, et qu'ils donnoient tous les iours plus de subject à son A. de les faire chastier, par les Traictez qu'ils faisoient contre son seruice et son Estat, ainsi que l'on a veu depuis par les papiers que l'on a recouurez. Et pleust à Dieu que Madame de Mayenne fust esté en vie, qu'elle n'auroit iamais consenty qu'on eust faict vne telle alliance, mesme estant de ceste Maison et si bonne Sauoisienne : Et tous lesdits Seigneurs en deuoient faire de mesmes ; puisque son Altesse satisfaisant au deuoir d'amitié et de parentage, les auoit fait advertir et prier en temps, de n'y entendre pour les raisons susdites : estant tres-marrie qu'elle n'ait eu assez de credit pour les en diuertir. Et pour ce qui regarde l'interest de ceste Dame, son Altesse croit que ces Seigneurs auront sceu de son Ambassadeur combien il est disposé de la contenter en tout ce qui sera raisonnable, quand ce seroit mesmes auec son interest propre.

VII. Ce sont les considerations aussi qui ont retenu tant de temps son Altesse de ne faire chastier ledit Comte et son fils, en attendant qu'ils se readuisassent [2], et donnant tant de loisir non seulement au Roy d'y entremettre son authorité, comme sa Majesté a faict en enuoyant audit Comte deux de ces Ministres sans aucun fruict, mais aussi à ses parents et amis, qui ont inutilement trauaillé pour le ramener à son deuoir de Vassalige enuers son Prince souuerain. Estant aussi son Altesse marrie que le Roy et son Conseil ayant eu occasion de voir par des capitulations et lettres originales que les susdicts de Bueil parmy leurs Traictez, n'ont pas pardonné au mesme Roy qui les auoit tant obligé *(sic)*,

1. Les descendants de Jean-Baptiste seigneur d'Ascros, qui passa au service de la France. Voir ci-dessus *article* 9. René.

2. Réavissent.

traictant contre ses places, et contre le repos et seruice de son Royaume : ce qui les rend tant plus indignes et incapables de l'assistance de ses faueurs Royales, et de ceux qui sont bons seruiteurs de sa Majesté, comme sont tous les susdits Princes et Seigneurs, qui sont de plus parents et amis de son Altesse, ce qui les doit obliger aussi à auoir esgard aux raisons qui sont dites cy-dessus.

A. L. SARDOU.

FIN

NOTICE SUR LES THÉATRES ANTIQUES

DE LA CONTRÉE

Les premiers théâtres furent les versants des collines sur lesquels se groupaient les spectateurs des luttes ou des danses rustiques.

On creusa plus tard des fossés dont les bords présentaient une sorte de siège [1]. Aux antiques théâtres de gazon succédèrent les théâtres en bois, ce qui permit de les établir même en plaine, et ce mode de construction fut adopté jusqu'à l'écroulement du théâtre d'Athènes, qui eut lieu dans la soixante-dixième olympiade, pendant qu'on jouait une pièce de Pratinas, l'inventeur du drame satyrique.

C'est à cette époque des théâtres en charpente qu'Eschyle imagina le masque, la longue robe et le cothurne.

Post hunc, personæ pallæque repertor honestæ
Æschylus, et modicis instravit pulpita tignis,
Et docuit magnumque loqui nitique cothurno.

(Horace, *Art poétique*, v. 278).

L'an 479 avant J.-C., Thémistocle fit construire le premier théâtre de pierre qui ait été élevé en Grèce. Il y en avait déjà dans les colonies, en Sicile, en Asie Mineure, dans les pays occupés par les Etrusques.

1. Il y a bientôt cinquante ans, je fus témoin, en Bretagne, d'une fête de ce genre, à l'occasion d'un mariage. Les invités avaient pris place autour d'un vaste cercle de gazon, sur une colline qui domine la petite ville d'Hennebon. On avait creusé un fossé dont l'un des bords servait de siège. Après le festin, les jeux et les danses commencèrent sur le sol même qui avait servi de table.

Les premiers théâtres latins ne remontent guère au-delà de la fin du IVᵉ siècle de la fondation de Rome ; on y représentait les jeux étrusques, des danses muettes. Le VIᵉ siècle fut la belle époque de l'art dramatique romain.

Dès les premières années de la conquête des Gaules, les vainqueurs s'empressèrent d'imposer leurs institutions et leurs mœurs aux peuples soumis, et la construction des théâtres précéda celle de tous les autres monuments.

Parmi les nombreuses ruines romaines de la contrée, nous comptons trois théâtres et deux amphithéâtres : les théâtres de Fréjus, d'Antibes et de Vintimille ; les amphithéâtres de Fréjus et de Cimiez, qu'il ne faut pas confondre avec ce que les anciens appelaient des cirques, ces dernières enceintes n'étant destinées qu'aux courses de chars et de chevaux et leur construction oblongue, divisée par la *spina*, différant absolument de celle des amphithéâtres.

Nous ne parlerons aujourd'hui que des théâtres proprements dits.

Le théâtre de Fréjus était construit en dehors des murs de la ville, sur une colline faisant face au S.-E. — Il affectait la forme d'un vaste demi-cercle de 72 mètres de diamètre circonscrivant une *cavea* d'environ vingt gradins. Le diamètre de l'*orchestra*, était de 30 mètres. Sous les gradins le massif de maçonnerie était percé, normalement à son mur d'enceinte, de dix-sept voûtes tronc-coniques au-dessus desquelles étaient disposés les *gradini*.

D'après mes calculs approximatifs, trois mille spectateurs pouvaient prendre place sur les gradins de ce monument.

La construction est faite en moellons de petit appareil un peu plus longs que hauts sur les parements, et intérieurement, en blocages de petits matériaux noyés dans un excellent mortier.

On ne trouve aucun vestige de décoration architecturale.

Le plan semblerait indiquer l'existence d'au moins une précinction ; les premiers rangs de gradins auraient été réservés aux membres de la curie, aux prêtres, aux fonctionnaires et aux chevaliers.

D'après ce qui reste de ce théâtre, nous pouvons rétablir quelques-unes des dimensions des parties détruites : le *proscenium* qui, d'après les règles établies, était de deux fois le diamètre de l'*orchestra* devait avoir 60 mètres de longueur et sa profondeur devait être de 15 mètres.

La *scena* ou mur de fond, devait être établie, très probablement, comme celle des autres théâtres romains, avec une courbure vers le milieu.

Ce mur de fond, représentant ordinairement la façade d'un riche palais, était percé de trois portes, les deux *hospitales* et, au milieu, l'*aula regia*.

Les deux murs en retour ou *versuræ* [1], qui fermaient les deux extrémités du *proscenium*, étaient percés chacun d'une porte.

On sait que l'*aula regia* était destinée au passage des premiers rôles et les *hospitales* à celui des personnages secondaires. Les figurants, dont l'action n'était qu'accessoire, entraient et sortaient par les portes des *versuræ*.

Remarquons que dans toutes les constructions de leurs théâtres, les anciens ont observé, pour règle constante, d'appuyer sur une ligne parfaitement droite tous les angles saillants des gradins et des murs intérieurs formant la *cavea* ou le *visorium* du théâtre.

Chez les Romains, le dernier gradin de la *cavea*, le plus rapproché de l'*orchestra*, n'était qu'à une faible hauteur au-dessus du sol de cette partie du théâtre que les Grecs désignaient sous le nom de Χονίστρα. Ce mot, sauf erreur de ma part, n'indiquait pas une partie distincte de l'ὀρχεστρα mais simplement le sol, la partie basse du théâtre, du mot Χόνις (sable).

Souvent, comme on le voit encore au théâtre d'Arles, le gradin inférieur était précédé d'un demi-gradin servant de marchepied.

Devant ce gradin s'élevait une balustrade ou, quelquefois, un petit mur qui le séparait de l'orchestre, de telle sorte qu'il

1. Le côté *cour* et le côté *jardin* de nos théâtres modernes.

restait entre ce mur et le gradin un passage nommé *platea* [1], qui servait à la circulation pour gagner les places des sièges réservés. Au théâtre d'Orange, les trois premiers gradins étaient destinés aux chevaliers, ainsi qu'en fait foi l'inscription encore existante : E. Q. G. III. A Rome, ils occupaient dans les théâtres les quatorze premiers gradins, en vertu de la loi *Roscia.*

Je dis dans les théâtres, parce qu'il n'en était pas de même dans les cirques ou dans les amphithéâtres. Néron, comme nous l'apprend Pline [2], fut obligé, pour pouvoir réserver des places à l'ordre équestre, de faire couvrir les *euripes* ou fossés de protection.

Ces distinctions de places dans les théâtres furent réglées d'une manière sévère sous Auguste, qui désigna l'ordre dans lequel devaient se placer les spectateurs, les places les plus honorables étant celles de l'*orchestra* et des gradins inférieurs.

Ces détails, qui peuvent paraître superflus, sont cependant nécessaires à l'établissement, dans la suite de ce mémoire, d'une discussion sur l'âge des monuments que nous allons étudier. Permettez-moi donc de leur donner quelque développement.

Comme je l'ai dit plus haut, la loi Roscia portée par Lucius Roscius l'an de Rome 685 (68 ans avant notre ère), exigea qu'on eût 400,000 sesterces de bien [3] pour s'asseoir sur les quatorze premiers gradins du théâtre. Classification qui ne fut pas facilement admise par le peuple, mais qu'il finit par accepter. Auguste, et plus tard Domitien, renouvelèrent ces prescriptions et en ajoutèrent de nouvelles.

Souvent des parvenus, des affranchis, cherchaient à s'introduire sur les bancs réservés, témoin ce Ménas dont parle Horace, Epode IV[e].

Sedilibusque magnus in primis eques
Othone contempto, sedet !

1. La langue italienne a conservé ce mot pour désigner le *parterre*.
2. *Hist. Nat.* lib. VIII, c. VII.
3. 80,000 fr. environ de notre monnaie

Un certain inspecteur des théâtres, du nom d'Océanus, avait un tact particulier pour découvrir les intrus et les faire déguerpir au milieu des huées du public.

Sous Auguste, l'orchestre, formant le demi-cercle horizontal entre les gradins et le *pulpitum* [1] au-devant de la scène, était occupé par les hauts dignitaires, les pontifes, les chefs militaires et les sénateurs.

Les premiers gradins étaient occupés par l'ordre équestre ; puis venaient les petits fonctionnaires, les soldats, les bourgeois, les enfants en prétexte avec leurs pédagogues. Tout en haut la populace, les esclaves, et, au sommet, sous le *cercis* de l'édifice, les femmes qui, antérieurement, assistaient au spectacle confondues avec les hommes. Les vestales avaient une place séparée à l'orchestre.

Les prodigues étaient relégués avec le bas peuple et les esclaves dans les gradins supérieurs.

Quand on disait d'un homme : *de summa cavea spectat*, cela équivalait à notre expression : « c'est un homme de rien. »

L'expression de Sénèque : *Verba ad summam caveam spectantia*, ne pourrait, malgré toute la trivialité de la phrase, être mieux traduite que par ces mots : *Propos du poulailler.*

Il y avait encore d'autres classifications dont on trouve la preuve au théâtre d'Arles où existent encore les inscriptions suivantes :

CVNEVS COELEBVM
CVNEVS OVALIS.

Il est parfaitement établi, que, chez les Romains, l'orchestre était occupé par les spectateurs. Il n'en était pas ainsi dans les théâtres grecs où l'ὀρχεστρα était une dépendance du λογειον et où se trouvait la θυμέλη ou autel consacré à Bacchus.

1. Le *pulpitum* était, très probablement, la ligne de démarcation entre la scène et l'orchestre, ce que nous appelons aujourd'hui *la rampe*.

Cette différence doit être notée particulièrement car, chez les Romains, elle obligea à abaisser le niveau de la scène qui fut réduit à 1m,50 au-dessus du sol de l'orchestre, tandis que chez les Grecs il atteignait 2m,70 environ.

Derrière la *scæna* se trouvaient les *postscenia* comprenant les loges des artistes, les magasins de décors et d'accessoires et, en un mot, toutes les dépendances nécessaires au service de la scène.

Dans certaines villes, à Orange par exemple, la partie postérieure de l'édifice était ornée d'un portique. Tel n'était probablement par le cas à Fréjus.

On ne retrouve aucune trace du portique supérieur ou *cercis* qui était d'invention romaine et couronnait les derniers gradins des grands théâtres.

Comparé aux théâtres de Rome, il est évident que celui de Fréjus est de peu d'importance ; il n'est même pas comparable à celui d'Arles, sur les gradins duquel on comptait plusieurs rangs de galeries superposées, larges, spacieuses, pouvant abriter tous les spectateurs en cas de pluie et donnant accès, par des escaliers intérieurs, à toutes les places de la *cavea*. Cependant, si l'on ne s'en rapportait qu'aux dimensions de l'orchestre, il y aurait peu de différence entre ces monuments : le diamètre de l'orchestre d'Orange est de 29 mètres, celui de l'orchestre d'Arles est de 56 mètres. Celui de Fréjus est d'environ 30 mètres. La grande différence git dans la hauteur de la *cavea* qui n'est que de quelques mètres (huit environ) à Fréjus, tandis qu'elle atteint 30 mètres à Arles ainsi qu'à Orange.

Dans cette dernière localité, le mur de la scæna mesure 36 mètres de hauteur sur 60 mètres de longueur.

Le théâtre d'Antibes, dont il ne reste que quelques traces dans le jardin du bureau du génie militaire, près des remparts et à l'angle d'une rue, a été décrit au commencement du siècle dernier par Arazi [1]. Son grand diamètre était d'environ 72 mètres, comme à Fréjus, et, quoique le mur demi-

1. Voir page 44 de ce volume et planche 1.

circulaire intérieur du plan d'Arazi soit tracé avec un rayon de 20 mètres, il est possible que l'orchestre ait été d'une dimension moindre, à cause de la largeur de la *platea* et de l'espace occupé par les premiers sièges. Nous pensons donc que le théâtre d'Antibes devait, à peu de chose près, être semblable à celui de Fréjus : une simple *cavea* sans *cercis*, probablement deux *mœniana*, une vingtaine de *gradini*, ce qui semblerait indiquer une population à peu près égale à celle de Fréjus. Nous n'avons, pour ce théâtre, aucune indication touchant la scène.

Il nous reste à décrire le théâtre antique découvert à Vintimille par M. Rossi. Cette description a été l'objet d'un travail complet lu par nous à la Sorbonne en 1879, et dont nous nous bornerons à donner ici le résumé publié dans le tome premier du compte rendu de la 44me session du Congrès scientifique de France, qui a eu lieu à Nice en 1878 [1].

« Le théâtre antique, découvert par M. Rossi, est dans un état remarquable de conservation. Il forme un demi-cercle très légèrement aplati, et dont le diamètre, parallèle à la scène, est de 31^{m},15 au gradin supérieur, et de 19^{m},15 au niveau du gradin inférieur.

« La partie de la *cavea* découverte se compose de neuf rangs de gradins reliés entre eux par deux *scalæ*. Ces gradins ne forment qu'une seule précinction ; ils sont en pierre de taille de la Turbie, et leurs dimensions sont : pour le gradin supérieur : hauteur 0^{m},40, largeur 2 mètres ; pour les sept gradins suivants : hauteur 0^{m},40, largeur 0^{m},70 et, pour le gradin inférieur : largeur 0^{m},70, hauteur 0^{m},90.

« A partir du *balteus*, de 0^{m},80, auquel est adossé le gradin supérieur, se trouve un massif de maçonnerie de 8^{m},10 de largeur qui supportait probablement le portique couronnant l'édifice.

« D'après cela on voit que le théâtre pouvait contenir environ sept cents spectateurs assis et un grand nombre d'autres debout sous le portique.

1 Excursion à Vintimille. — Rapport au Congrès Scientifique, par F. Brun.

« On n'a, jusqu'à ce jour, découvert qu'un *vomitorium* et deux *scalæ*; ces derniers sont formés par des entailles à mi-hauteur et mi-largeur des gradins, ce qui fait deux marches pour un gradin. La dernière marche de l'un de ces escaliers, le plus rapproché du *vomitorium* découvert à ce jour, n'est pas entièrement taillée, l'ouvrier n'y a donné que quelques coups de ciseau.

« Le *vomitorium* n'est pas voûté: il est appareillé en plate-bande et formé de larges dalles correspondant aux quatre gradins supérieurs.

« Le plafond forme trois redans de l'épaisseur d'un gradin; et, entre le dessous du gradin supérieur et le dessus du troisième gradin de la *cavea*, on a ménagé dans ce plafond un large vide vertical rectangulaire de $0^{m},40$ de hauteur éclairant le *vomitorium*. La hauteur de ce passage varie donc et se trouve être successivement: sur les deux premiers mètres, de $3^{m},55$; de $2^{m},06$ sur $1^{m},40$, et de $2^{m},45$ sur la longueur de la dernière dalle correspondant au quatrième gradin à partir du haut.

« Sous ces dalles se trouvent des moulures très régulières et assez élégantes, formant une espèce d'encorbellement, elles sont bien traitées et d'un bon style [1].

« Entre la route provinciale et le *vomitorium*, on a découvert une muraille et l'extrémité du linteau d'une des portes latérales de la scène, qu'il ne faut pas confondre avec les trois *aulæ* pratiquées dans le mur de fond ou *scena* (l'*aula regia* et les *hospitales*).

« Il est regrettable qu'une maison, de peu de valeur du reste, soit construite à l'emplacement même de la scène. Nous faisons des vœux pour que les démarches relatives à l'expropriation du sol aboutissent et permettent de déblayer entièrement ce monument remarquable.

« La hauteur totale depuis la plate-forme, qui se trouve à

1. Les filets sont plus larges que dans les moulures grecques dont celles-ci n'ont ni la finesse ni l'élégance. Ce sont des moulures romaines rappelant un peu l'art étrusque et qui doivent dater du sixième siècle de Rome. (Voir aux planches).

$0^m,80$ au-dessus du dernier gradin, jusqu'au niveau de l'orchestre, est de $4^m,90$.

« Le sol de l'orchestre est à $3^m,90$ en contre-bas de la route provinciale voisine.

« L'ancienne voie romaine, qui a été découverte à 200 mètres au levant sur le bord de la route provinciale, est à $1^m,20$ au-dessus de l'orchestre, qui, lui-même, se trouve à $2^m,65$, plus élevé que le niveau de la mer.

« Ce théâtre était entièrement recouvert d'une épaisse couche de sable fin, qui dépassait de plus 3 mètres les maçonneries les plus élevées ; il était donc impossible d'attribuer cet ensablement à la mer. — Quelques personnes avaient cru que les deux rivières voisines, la Roya et la Nervia, pouvaient avoir produit cet ensevelissement de l'antique cité ; mais l'examen attentif des sables, d'une ténuité extrême et absolument semblables à ceux de toutes les dunes du littoral, la classification des coquilles terrestres qu'ils contiennent et parmi lesquelles M. Doumet Adanson a reconnu les mollusques modernes qui vivent sur les sables, ne laissent plus aucun doute sur l'origine de ces accumulations formées par les vents.

Les principales coquilles reconnues par M. Doumet, et que nous avons retrouvées dans d'autres dunes plus voisines de la mer, sont : la *Cyclostoma elegans*, l'*Helix variabilis*, le *Bulinus acutus*, l'*Helix pisana*, l'*Helix maritima*, l'*Helix pyramidata*, la *Pupa cinerea* et l'*Helix vermiculata*.

« Ces coquilles n'ont pas été transportées avec le sable, elles proviennent de mollusques nés à la surface des dépôts successifs.

« Parmi les objets remarquables trouvés dans les fouilles, M. Rossi nous a présenté une pierre percée de deux trous demi-sphériques, dont l'un d'environ $0^m,15$ de diamètre et l'autre à peu près du double. On pense que cette pierre formait le dessus d'un autel antique, probablement la *thymèle*, petit autel qui était placé vers le milieu de l'orchestre et sur lequel on sacrifiait à Bacchus au commencement des spec-

tacles, — usage grec, quelquefois conservé dans les colonies, ainsi que le prouve la thymèle trouvée au grand théâtre de Pompeï, mais qui n'était pas ordinairement adopté par les Romains, l'orchestre ayant chez eux la même destination que le parterre des théâtres modernes.

« M. Rossi nous a dit qu'il avait également trouvé, en faisant les fouilles, une pierre portant les deux lettres romaines S[1] C., un débris de colonne en marbre statuaire ; une amphore contenant les ossements d'un enfant, et le squelette d'un homme, trouvé à la hauteur du gradin supérieur. — M. Rossi croit que cette dernière sépulture remonte au sixième siècle de notre ère.

« Dans le voisinage se trouvent, sous le sable, de nombreuses substructions d'édifices antiques ; il y a quelques années, on a découvert une belle mosaïque représentant Amphion sur un dauphin. Tout indique qu'en ce lieu existait une ville importante. »

Comme on le voit par la description qui précède, le théâtre dit de Vintimille diffère essentiellement de ceux dont nous avons donné la description plus haut. Il ne présente nulle part la voûte plein cintre qui caractérise essentiellement tous les théâtres romains ; le premier gradin de la *cavea* se trouve sur une plate-forme distante de 0m,90 du sol de l'orchestre ; le dessus de ce premier gradin est donc à 1m,30 au-dessus de ce niveau, ce qui est presque la dimension adoptée dans les théâtres grecs. Il n'y a pas de précinction, ce qui indique que les spectateurs devaient être placés sans distinction de rang ; il est de construction plus soignée que ceux de Fréjus et d'Antibes ; de plus, on y a trouvé les débris d'une θυμέλη, ce qui indiquerait que l'orchestre avait la même destination que dans les théâtres grecs.

Quelle était la ville où ce théâtre était construit ? Est-ce bien l'Album Intimelium de Pline ?

La racine *Alb* ou *Alp* n'indiquerait-elle pas que la ville romaine était située sur la hauteur, à l'emplacement de la

1. La lettre S paraît être la fin d'un mot et non l'initiale des mots *Senatu Consulto*.

ville actuelle? La cathédrale n'est-elle pas construite sur les ruines d'un ancien temple?

Quelle était cette cité de la plaine ? Les belles mosaïques, les ruines nombreuses et les inscriptions qu'on a retrouvées dans le voisinage du théâtre, tout indique l'existence en ce lieu d'une importante cité. Il peut se faire qu'à une certaine époque la ville haute, l'*acropolis*, ait été abandonnée par les riches habitants qui seraient venus fonder un établissement dans la plaine.

Un point important reste à déterminer et les fouilles du théâtre peuvent nous éclairer à ce sujet. Quel était le niveau exact du *proscenium* par rapport à l'orchestre ?

Si ce niveau dépasse la hauteur de cinq pieds et s'approche de celle de neuf, il y aura là un indication certaine sur l'usage de l'*orchestra*, indication que peuvent compléter les communications qu'on reconnaîtra entre cette partie du théâtre et la scène.

S'il est reconnu que, de l'orchestre, les spectateurs assis ne pouvaient voir sur la scène, c'est que l'on y donnait des représentations à la mode grecque, contrairement à ce qui se passait dans les autres théâtres que nous avons étudiés.

Ce qui me porte à croire que les représentations au théâtre de Vintimille devaient être d'un ordre plus relevé que celles des autres théâtres de la contrée, ce sont ses petites dimensions et le soin apporté à sa construction.

L'avenir nous révélera probablement quelque chose sur l'origine de ce remarquable monument ; aujourd'hui que les fouilles sont à peine ébauchées, nous ne pouvons que faire des suppositions plus ou moins fondées.

A mon avis, le théâtre de Vintimille est le plus ancien de la contrée ; sa construction a précédé celle des théâtres dont nous avons parlé : on devait y représenter de véritables œuvres dramatiques empruntées, selon toute probabilité, au répertoire grec, ou aux traductions de Livius Andronicus. Quant aux autres monuments de ce genre dont nous venons de parler, comment pouvons-nous admettre qu'ils aient été véritablement consacrés à l'art dramatique proprement dit ? Ce sont

des constructions qui remontent aux premiers siècles de l'empire sans qu'on puisse leur assigner de date certaine; mais on sait combien, à cette époque, les comédiens véritables étaient recherchés à Rome : on sait à quel prix fabuleux ils se faisaient payer. Roscius, d'après Macrobe, recevait par an la valeur de plus de 324,000 francs de notre monnaie. Chacun connaît la prodigieuse fortune amassée par Esopus, rendu célèbre par les monstrueuses prodigalités de son fils Clodius, l'avaleur de perles, le mangeur d'oiseaux savants [1].

Les petites villes de province éloignées de Rome avaient toutes les peines imaginables pour se procurer des artistes pouvant interpréter les chefs-d'œuvre de l'art dramatique.

Les chanteurs étaient encore plus rares.

On sait, d'après Suétone, à quel entraînement singulier on soumettait ces artistes à Rome. Leur régime alimentaire les avait fait surnommer les *fabarii*. Ils dormaient avec des poids pesants sur la poitrine, ils répétaient leurs rôles couchés sur le dos, heureux quand on ne les soumettait pas à des mutilations dont on a trop longtemps, et jusqu'à nos jours, conservé à Rome l'infâme coutume, *ut suavius canerent*.

A quel prix n'estimait-on pas de pareils sujets?

On sait aussi combien le grand Auguste, le célèbre ami des lettres, était peu partisan du théâtre grec; il craignait évidemment que les sentiments d'indépendance si souvent manifestés par les poëtes ne vinssent réveiller chez les spectateurs des idées de liberté. Il préférait de beaucoup les mimes, partageant en cela le goût général du peuple romain qui, naturellement ami des exercices de force et d'adresse se complaisait à voir les luttes des gladiateurs, des équilibristes, et les exercices des danseurs et des bouffons.

Le théâtre de Marcellus, la première scène du pays latin, était abandonné pour le théâtre de Pompée où l'on ne jouait que la pantomime. Alors les théâtres s'agrandirent; l'action

1. Ce singulier personnage faisait élever des oiseaux et quand ils savaient parler, il s'en faisait rôtir une brochette.

n'étant plus parlée mais jouée, il n'y eut plus aucun inconvénient à éloigner les spectateurs de la scène.

Ce goût se répandit rapidement dans les provinces comme à Rome, chaque ville eut son théâtre, son amphithéâtre pour les luttes ou son cirque pour les courses de chars et de chevaux. La plus grande punition que le gouvernement pût infliger à une ville était de fermer ses théâtres. Après la fameuse échauffourée de Pompéi où les Nucériens furent si peu hospitalièrement traités, Néron interdit pour dix ans à cette ville les jeux de l'amphithéâtre. Marc-Aurèle priva de spectacle la ville d'Antioche qui avait pris parti contre lui pour Avidius Cassius.

Les théâtres s'élevèrent non-seulement dans les pays où les langues grecque et latine étaient en usage, mais même dans les contrées nouvellement soumises aux Romains et où ces langues n'étaient que peu on pas comprises par le peuple.

Où trouver pour toutes ces scènes des acteurs de talent ? Il était bien plus facile et bien plus simple de remplacer la parole par le geste et c'est ce qui eut lieu presque partout.

Nos théâtres de Fréjus et d'Antibes ne furent, sans doute, pas souvent favorisés de spectacles littéraires ; mais, en revanche, c'était à qui mériterait, par ses tours de force et par la grâce de ses gestes ou de sa danse, les faveurs du public.

La remarquable inscription d'Antibes est là pour appuyer notre assertion :

D ❦ M
PVERI SEPTENTRI
ONIS - ANNORUM XII QVI
ANTIPOLI - IN THEATRO
BIDVO SALTAVIT. PLA
CVIT

Il est curieux de rapprocher la manière d'être du public romain dans les théâtres de celle de notre public moderne.

Le Romain était généralement dur pour les artistes ; il sifflait impitoyablement ceux qui lui déplaisaient et ne laissait passer aucune négligence de costume on de tenue.

Primitivement, du temps de la République, on applaudissait les artistes en agitant en l'air un pan de sa toge.

Plus tard, on inventa diverses sortes d'applaudissements: les *imbrices* imitant le bruit de la grêle tombant sur un toit et que l'on produisait en frappant l'une contre l'autre les mains allongées à plat; le *bombus* ou bourdonnement, produit par le choc des mains disposées en creux, et enfin le *testus* imitant le bruit de la vaisselle qu'on brise et qui se produisait en frappant le dedans de la main gauche avec les doigts de la droite.

Une manière de manifester son allégresse pour l'entrée d'un personnage illustre dans un théâtre, était d'agiter des bandelettes d'étoffe de différentes couleurs, procédé que nous recommandons à messieurs les organisateurs des fêtes officielles dans nos immenses salles d'exhibition.

Les jeux donnés par les particuliers, les candidats, les gens qui voulaient assurer leur popularité, étaient gratuits. C'étaient les *rastels* de l'époque. Les entrepreneurs de jeux publics faisaient bel et bien payer les places, comme nos directeurs modernes, et c'était fort juste; seulement, à cause de la rusticité des mœurs de l'époque, il leur arrivait plus souvent que de nos jours de *faire four (facere foras)* autrement dit, de rendre l'argent à la porte.

TRENTE ANS D'ÉTUDES

MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

A NICE

La vieille renommée de Nice comme station d'hiver donne un intérêt tout particulier aux études climatologiques faites dans ce pays. Peu de villes en France peuvent présenter, comme la nôtre, des séries d'observations météorologiques qui, réunies, embrassent plus de soixante-trois ans, et s'il est un climat assidûment et scrupuleusement étudié, c'est, à coup sûr, celui du chef-lieu des Alpes-Maritimes.

Je vais passer rapidement en revue les travaux des météorologistes qui m'ont précédé.

HISTORIQUE

SMOLLETT

Les premières observations thermométriques faites à Nice remontent aux années 1764 et 1765, et sont dues à un écrivain anglais, T. Smollett, docteur-médecin, poëte, romancier, journaliste et voyageur qui a joui, en son temps, d'une certaine renommée.

Souffrant d'une maladie de poitrine, il voulut essayer de la guérir en changeant momentanément de climat. Il quitta son pays en 1763, traversa la France du nord au sud, se dirigeant vers l'Italie, et s'arrêta à Nice où il séjourna environ dix-huit mois captivé par la douceur de son climat et par les beautés naturelles de ses environs. Il commença, le 25 février 1764, une série d'ob-

servations quotidiennes comprenant le thermomètre, l'état du ciel, la direction du vent, les jours de pluie, les orages, et quelques notes agricoles. Il continua cet intéressant travail jusqu'au 31 mars 1765, et le publia en entier, l'année suivante, dans son ouvrage en deux volumes intitulé : *Travels through France and Italy*. J'ai fait de ces observations, curieuses par leur ancienneté, un résumé que je mettrai tout à l'heure sous les yeux du lecteur. Smollett commence par donner une description des deux thermomètres qu'il observait simultanément ; l'un était au mercure, l'autre à l'alcool, et ils étaient tous les deux gradués d'après l'échelle de Réaumur. Mais il avait installé ces instruments de la manière la plus singulière : « Ils étaient, dit-il, placés à l'ombre dans une « chambre sans feu exposée au midi, et les observations étaient « faites entre 10 et 11 heures dans la matinée. » Il faut ajouter, pour compléter ce renseignement, que Smollett habitait le rez-de-chaussée d'une maison entourée, de trois côtés, par un jardin.

Voyons quels résultats ont donnés les observations de ces thermomètres ainsi placés. Une remarque que l'on fait tout d'abord, en jetant les yeux sur le registre de Smollett, c'est que ses deux thermomètres n'étaient pas d'accord : quand le thermomètre à alcool marquait 0°,0, ce qui est arrivé deux fois en février 1765, le thermomètre à mercure marquait — 3°,0 ; à mesure que la température s'élevait, cette énorme différence diminuait, et vers + 14° les deux instruments donnaient des lectures à peu près identiques ; quelques degrés plus haut, une différence en sens inverse se manifestait, et vers + 23° le thermomètre à mercure était plus haut que l'autre de 1° environ. — Il est donc évident que la graduation de l'un des deux, peut-être même de tous les deux, était mauvaise. Mais lequel était le moins inexact ? Le thermomètre à alcool, sans aucun doute, et voici pourquoi : j'ai dit, plus haut, que cet instrument avait marqué deux fois 0°,0 en février ; or, cette température de 0°,0 entre 10 et 11 heures du matin, dans une chambre exposée au midi, à Nice, est si extraordinairement basse que l'on ne saurait l'admettre comme vraie [1]. Cet instrument trompait certainement l'observateur, au moins dans la partie inférieure de son échelle ; mais le thermomètre à mercure qui marquait — 3°,0 quand l'autre était à 0°,0 le trompait bien davantage encore ! J'ai donc accordé la préférence au thermomètre à alcool comme étant le moins faux des deux, et ce sont les indications de ce dernier que jai résumées, considérant celles de

1. Dans mon salon exposé au midi, et où l'on ne fait jamais de feu, le thermomètre centigrade ne descend jamais, pendant nos plus grand froids, au-dessous de 11°,5 pendant le jour, ni au-dessous de 10°,5 pendant la nuit.

l'autre comme non avenues. Ce qui étonne c'est que Smollett n'ait rien dit du défaut de concordance de ses deux thermomètres, qui a pourtant dû le frapper.

Voici le résumé mensuel que j'ai fait des observations susdites, en les convertissant en degrés centigrades. Elles embrassent une année entière comprise entre le 1er mars 1864 et le 28 février 1865 sans aucune lacune :

		Moyenne	Maximum	Minimum
1765	Mars	9.30	13.75	5.00
	Avril	14.22	18.75	11.25
	Mai	17.89	21.87	13.75
	Juin	23.21	36.87	17.50
	Juillet	25.23	28.75	22.50
	Août	24.76	38.75	22.50
	Septembre	21.88	26.88	12.50
	Octobre	15.10	18.75	8.75
	Novembre	9.71	14.38	4.38
	Decembre	5.69	7.50	4.38
1765	Janvier	6 51	7.50	5.00
	Février	4.18	7.50	0.00

Ce qui donne pour les quatre saisons : printemps, moyenne 13°,73 ; été, 24°,41 ; automne, 15°,56 , hiver, 5°,50 ; année entière, 14°,85. Cette dernière moyenne est inférieure de 0°,86 à ma moyenne générale de trente ans (15°,71). Le maximum 38°,75 qui figure dans la deuxième colonne du petit tableau précédent, et qui a été noté par Smollett dans l'après-midi du 2 août 1765, par un temps clair et par un fort vent de S.-O., est excessivement élevé et je le considère, quant à moi, comme très douteux. Il dépasse de plus de cinq degrés le maximum absolu de mes trente ans (33°,7), qui est lui-même supérieur aux plus hautes températures constatées à Nice depuis le commencement de ce siècle. Une remarque analogue doit être faite au sujet du second maximum noté en juin et qui est encore de 36°,87.

Les observations de Smollett diffèrent donc d'une manière très sensible, dans leurs moyennes et dans leurs extrêmes, des températures constatées par les observateurs modernes ; ce qui s'explique tout à la fois par l'imperfection des instruments qu'il employait et par le choix bizarre du lieu et de l'heure de ses observations.

Voici l'état du ciel relevé du registre de Smollett :

	Beaux jours	Jours nuageux ou couverts	Jours plus ou moins pluvieux
Printemps	55	23	14
Eté	73	12	7
Automne	49	24	18
Hiver	28	28	34
Année	205	87	73

Il n'y a rien à dire sur ces nombres qui sont, à peu près, conformes aux moyennes constatées de nos jours. Cependant on peut remarquer que l'hiver n'a pas été favorisé cette année-là, puisqu'il a compté vingt-huit beaux jours seulement et trente-quatre jours plus ou moins pluvieux.

Mais la direction des vents notés par Smollett diffère considérablement de ce qui s'observe aujourd'hui. Voici une comparaison qui fera bien ressortir cette différence (les colonnes qui portent mon nom contiennent les moyennes annuelles de trente ans) :

	Vents faibles ou modérés		Vents forts	
	Smollett	Teysseire	Smollett	Teysseire
N.	68 jours	19 jours	3 jours	2 jours
N.-E.	16	4	2	9
E.	182	45	11	35
S.-E.	7	69	0	4
S.	17	60	7	2
S.-O.	6	45	5	20
O.	15	2	7	6
N.-O.	17	3	2	3

Que peut signifier l'énorme écart qui se remarque entre la plupart des nombres que je viens de placer côté à côté ? Le régime des vents à Nice serait-il changé, depuis cent quinze ans, au point que leur fréquence eût diminué des trois quarts et même des quatre cinquièmes pour certains d'entre eux, tandis qu'elle aurait quintuplé, sextuplé et même décuplé pour quelques autres ? — Mon Dieu non ! ce régime devait être alors exactement ce qu'il est aujourd'hui, rien n'étant changé dans les conditions géographiques, orographiques et topographiques du pays. Pour qu'il fût possible d'apprécier à sa juste valeur l'anémographie de Smollett il faudrait d'abord pouvoir répondre à ces questions : — Comment observait-il la direction des vents ? — A quelle heure ? — S'en rapportait-il à une seule girouette ? — Cette girouette était-elle près ou loin de la mer ? [1] — Obéissait-elle bien au vent ? — Ne le trompait-elle pas quelquefois ?.... (il y en a si peu de bonnes !) Je crois, quant à moi, que Smollett observait un peu *grosso modo*, c'est-à-dire qu'il ne distinguait pas toujours avec une suffisante exactitude entre deux vents voisins, entre l'E et le S.-E. par exemple ; et ce qui me le fait supposer c'est le nombre énorme de cent quatre-vingt-deux jours qu'il attribue au premier de ces deux vents, tandis qu'il réduit le second à sept jours, — lorsqu'il est patent et

1. A une petite distance de la mer, un à deux kilomètres par exemple, on constate souvent des courants différents de la brise marine du jour, quand cette brise est encore faible : c'est seulement quand elle a pris une certaine force qu'elle se propage au loin vers les montagnes, et fait cesser les courants locaux et partiels.

depuis longtemps constaté que sur la côte ligurienne de la Méditerranée les brises diurnes les plus fréquentes sont celles du S.-E. et du S. pendant les trois quarts de l'année. Il ne faut donc accepter la rose des vents de Smollett que sous les plus expresses réserves.

Smollett enregistre, dans son année, dix orages avec tonnerre, deux grésils en février, quatre brouillards sur les montagnes dans le même mois, treize chutes de neige sur les montagnes en janvier, mars, avril, septembre et novembre, deux sur les collines voisines en février, et deux aussi autour de la ville (*in the neighbourhood)* le 16 et le 17 du même mois. — Ce sont les mêmes météores que nous observons aujourd'hui en nombres à peu près égaux.

Les quelques notes agricoles que l'on trouve, çà et là, dans le journal de Smollett sont intéressantes parce qu'elles prouvent, mieux que le thermomètre, que le climat de Nice n'a pas changé depuis 1765 ; voici ces notes et leurs dates :

1763, Décembre. — Petits pois, toutes sortes de salades, œillets, roses, giroflées, renoncules, anémones, en fleur tout l'hiver.
1764, Janvier. — Amandiers en fleur.
— Avril, 20. — On récolte les oranges.
— — 26. — Fraises mûres, blé en épis, seigle de 7 à 8 pieds de haut (2^{m},13 à 2^{m},44).
— — 28. — Fraises au marché.
— Mai 3. — Cerises mûres.
— — 4. — Orangers et citronniers couverts de fleurs.
— — 6. — Quelques figues mûres.
— — 20. — Oliviers en fleur.
— — 29. — Les vers à soie font leurs cocons.
— Juin 2. — On mouline les cocons.
— — 9. — Poires et prunes au marché.
— — 12. — Les blés sont mûrs.
— — 16. — Figues mûres et abricots.
— Juillet 14. — Pêches et pommes mûres.
— — 21. — Pastèques mûres venant d'Antibes.
— Octobre 8. — La vendange est commencée.
— — 31. — La récolte des olives commence.

C'est bien ainsi que se passent les choses de nos jours ; seulement Smollett a exagéré la hauteur des seigles, et s'est trompé à coup sûr dans la note du 6 mai : « Quelques figues mûres » (Some ripe figs) ; des figues mûres à cette date ! jamais cela ne s'est vu. Les figues les plus hâtives ne font guère leur première apparition au marché que six semaines plus tard ; ce qui prouve l'erreur, c'est que Smollett a répété la même note un peu plus bas, au 16 juin, date plus vraisemblable.

FODÉRÉ

Le docteur Fodéré, ancien professeur de médecine légale à la Faculté de Strasbourg, fut envoyé, par le gouvernement, en mission scientifique dans le département des Alpes-Maritimes, vers la fin du siècle dernier, peu d'années après l'annexion de ce pays à la France. Il résida longtemps à Nice et y fit, pendant plusieurs années, des observations météorologiques dont le tableau, joint à un Mémoire qu'il envoya au ministre de l'intérieur Chaptal, fut perdu.

Voici tout ce qu'on trouve de ces observations, dans le *Voyage aux Alpes-Maritimes* que ce savant professeur publia en 1821 :

Température

Extrême de l'hiver...........	— 1°,9	centigrades
Extrême de l'été.............	+ 31°,9	»
Ecart annuel................	33°,8	centigrades

Pression atmosphérique

Néant.

Répartition des Vents

Printemps..............	S. et S-E.
Été.....................	S. et S-E.
Automne................	E., O., N-E.
Hiver..................	N., O., E. et S.

D'après lui, les vents soufflent :

du Sud............	125 jours	du Sud-Est.........	30 jours
de l'Est............	80 »	du Sud-Ouest.......	20 »
du Nord...........	52 »	du Nord-Ouest......	(20) »
de l'Ouest..........	50 »	Variables........	8 à 10 »

Pluie

Par an : de cinquante-six à soixante jours, savoir :

Hiver..................	15 jours
Printemps...............	7 »
Eté.....................	4 »
Automne................	30 »

Il a pourtant compté quatre-vingt-treize jours pluvieux en 1803.

Neige

En 1802.................	3 jours
En 1803.................	1 »

Grêle

Deux ou trois fois en Automne.

Brouillards

Année commune : vingt-deux jours, savoir :

Hiver	3 jours
Printemps	5 »
Été	10 »
Automne	4 »

Si on acceptait sans examen ce chiffre de vingt-deux brouillards par an, on se ferait une singulière idée du climat de Nice. Il y a ici évidemment une erreur de chiffres ou une confusion de mots : Fodéré veut parler, peut-être, de simples vapeurs, car les brouillards proprement dits sont très rares à Nice : deux par an, en moyenne.

RICHELMI

Le docteur Richelmi dans son livre intitulé : ***Essai sur les agréments et sur la salubrité du climat de Nice***, publié en 1822, a donné des résumés de dix ans d'observations météorologiques faites par lui de 1806 à 1815 ; ses instruments étaient : le baromètre divisé en pouces, lignes et fractions, le thermomètre de Réaumur et l'hygromètre de Saussure (3 ans seulement, de 1818 à 1821) ; il a noté l'état du ciel, la direction du vent et les divers météores. — Il faisait trois observations par jour, le ***matin***, à ***midi*** et le ***soir***. — Le matin, le soir, c'est bien vague ! Ce défaut de précision dans l'indication des heures ôte toute valeur aux résultats obtenus, parce qu'il est impossible de les discuter en connaissance de cause. Quoi qu'il en soit j'en donne ici des résumés succincts :

Pression atmosphérique

Moyenne générale des dix ans........	750^{m},38	(27,8,023)
Maximum absolu...................	769^{m},99	(28,5,300)
Minimum »	730^{m},89	(27,0,000)

Richelmi ne dit pas s'il a fait à son baromètre les corrections d'usage et ne fait pas connaître l'altitude de cet instrument ; mais il dit que son hygromètre était *de 10 à 12 toises* au-dessus du niveau de la mer, et à cent cinquante pas de ses bords. — Si son baromètre se trouvait à la même hauteur, ce qui semble probable, la moyenne ci-dessus rapportée est tout à fait inadmissible, parce qu'elle est par trop inférieure à la pression normale au niveau de la mer, lors même qu'on lui appliquerait la correction additive de 2mm,35 motivée par l'altitude de 12 toises.

Température

Hiver (d. j. f.)	7°.4,	Réaumur,	9°.25	centigrades
Printemps (m. a. m.)	11.5,	»	14.37	»
Eté (j. j. a.)	19.1,	»	23.87	»
Automne (s. o. n.)	13.2,	»	16.50	»
Année	12.8,	»	16.00	»
Eté, maximum absolu	24.5,	»	30.60	»
Hiver, minimum »	0.0,	»	0.00	»

Cette moyenne générale annuelle de 16°,0 centigrades est un peu haute ; et on peut en dire autant des quatre moyennes saisonnières. Quant au maximum absolu (30°,6) il est certainement trop bas, l'heure de midi n'étant pas propre à faire connaître la plus haute température de la journée. Le minimum absolu (0°,0) peut être vrai, et cependant il est assez improbable que le thermomètre ne soit pas descendu une seule fois, en dix ans, au-dessous du point de congélation. Pour être suffisamment édifié à cet égard, il faudrait savoir à quelle heure Richelmi faisait son observation du matin.

Hygromètre

Moyenne de 3 ans	57.1
Maximum absolu...........	79.0
Minimum »	47.0

Etat du Ciel et météores divers

Beau...............	220	jours par an en moyenne.	
Nuageux ou couvert.	101	—	—
Pluvieux...........	34	—	—
Orages avec tonnerre	36	jours en dix ans.	
Neige	2	fois	—
Brouillards.........	6	—	—

Ni grésil, ni grêle.

Cette moyenne de trente-quatre jours de pluie par an paraît singulièrement basse si on la compare à celle des trente dernières années qui est de soixante-quatre jours; même remarque pour les orages avec tonnerre dont le nombre moyen, d'après Richelmi, ne va pas à quatre par an, tandis qu'il est aujourd'hui de quatorze.

Je ne parlerai pas de l'anémographie de cet auteur, parce qu'il est impossible d'y rien comprendre : sa nomenclature se compose de dix-neuf vents différents, au nombre desquels il en est quatre portant des désignations incompréhensibles. Qu'est-ce, en effet, que le *Sud-Nord-Est*, et le *Sud-Nord*, et le *Nord-Sud*, et l'*Est-Sud?* Impossible de rien tirer de clair de ce chaos.

Au surplus, cette série de dix ans d'observations faites par Richelmi peut être considérée tout entière comme non avenue, sans aucun préjudice pour la météorologie locale, attendu qu'elle a coïncidé avec la série plus longue et plus complète de Risso, dont je vais parler ci-après, et avec laquelle elle fait double emploi.

RISSO

Risso, le savant naturaliste niçois que l'Europe entière connaît, a donné [1] vingt ans d'observations météorologiques (de 1806 à 1825); mais il les a faites à des heures assez mal choisies : de 7 à 8 heures du matin, midi, de 8 à 9 heures du soir.

Pression atmosphérique.

Moyenne de	20 ans :	757m,2
Maximum	id.	777m,0
Minimum	id.	730m,0

Cette moyenne de 757m,2 est évidemment trop basse; Risso le sentit et soumit ses scrupules à M. de Humboldt, qui crut pouvoir admettre ce chiffre, en l'expliquant par l'effet dépressif des vents méridionaux. Mais cette explication porte complètement à faux, attendu que les vents méridionaux ne sont pas dépressifs le moins du monde dans ce pays, comme j'en donnerai plus loin la preuve. Il faudrait donc chercher ailleurs la cause de l'infériorité de cette moyenne. Proviendrait-elle de l'instrument employé? Ou bien Risso, qui observait à 20 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qui réduisait ses observations à zéro de température, a-t-il omis

1. Dans le 1er vol. de son ouvrage intitulé *Histoire naturelle des principales productions de l'Europe méridionale*, publié en 1826.

de les réduire aussi au niveau de la mer? Il est permis de le croire, car il parle de la première de ces corrections et ne dit rien de la seconde.

Température.

Moyenne de 20 ans :		+ 16°,2	centigrades.
Maximum	id.	+ 33°,4	id.
Minimum	id.	— 9°,6	id.

Humboldt a contesté l'exactitude de cette moyenne de 16°,2, à cause des heures peu convenables où les trois observations journalières avaient été faites ; il a cru qu'elle devait être abaissée de 0°,7 et être réduite, par conséquent, à 15°,5, chiffre qui a été adopté pour le classement de Nice entre les lignes isothermes de 15° et 16°.

Le maximum (+ 33°,4) n'a rien d'insolite, mais le minimum (— 9°,6), observé dans la fatale journée du 11 janvier 1820, est un phénomène des plus extraordinaires qui ne se renouvellera pas, sans doute, de bien longtemps à Nice. Ce froid rigoureux fut un désastre pour notre pays où presque tous les orangers périrent.

Risso donne un tableau détaillé de la variabilité de la température *d'un jour à l'autre* pendant vingt ans, et pour ses trois observations quotidiennes. Voici un résumé mensuel de ce tableau, pour les *variations moyennes de midi à midi:*

Janvier..	1°,05	Avril...	1°,25	Juillet...	0°,76	Octobre..	0°,94
Février..	1°,12	Mai....	0°,76	Août....	0°,76	Novembre	0°,87
Mars....	1°,05	Juin....	0°,85	Septembre	0°,76	Décembre	0°,88

Moyenne générale de l'année : 0°,92.

Ce document est fort intéressant ; j'ai fait moi-même un travail analogue pour les dix dernières années, comme on le verra plus loin, et je suis arrivé à un résultat qui ne diffère de celui de Risso, en moyenne générale, que de 3 centièmes de degré, ce qui prouve la parfaite stabilité du climat de Nice, puisque les variations de la température d'un jour à l'autre n'ont subi aucun changement depuis le commencement du siècle.

Hygromètre.

(Hygromètre de Saussure, 10 ans ; d'Holborn, 10 ans).

Moyenne de 20 ans :		58°,5
Maximum	id.	86°,0
Minimum	id.	40°,0

Rose des Vents.

Nord	42	jours par année moyenne.
N.-E.	48	id.
E.	78	id.
S.-E.	81	id.
S.	53	id.
S.-O.	25	id.
O.	9	id.
N.-O.	29	id.
	365	

On regrette que Risso n'ait fait aucune distinction entre les vents faibles ou modérés et les vents forts. Sa rose est meilleure que celle de Smollett ; mais elle laisse aussi à désirer. Les vents de N., N.-E. et N.-O. y sont trop fréquents ; cent dix-neuf jours par an à eux trois ! Rien de pareil ne s'observe aujourd'hui et ma moyenne de trente ans n'est que de quarante jours pour ces trois vents réunis, sans distinction de force.

Risso était probablement trompé par la girouette qu'il observait (celle de la Tour de l'horloge) et voici comment : la brise de terre ou brise de nuit, qui souffle toujours du quart nord du compas, se fait sentir, en hiver, assez avant dans la matinée et ne cesse guère, pendant les jours les plus froids, que vers 10 heures ; un calme parfait lui succède et ce n'est souvent que vers midi que la brise de mer ou brise diurne commence à se former ; mais elle est très faible d'abord et impuissante à faire tourner la girouette très dure dont j'ai parlé plus haut. Cette girouette garde donc la direction de la brise de nuit longtemps après que cette brise a cessé, et Risso, qui observait à midi, pouvait très bien noter un vent qui n'existait plus.

Jours de soleil.

Moyenne de 20 ans : 175 jours par an, savoir :

Hiver, 85 jours.
Eté, 90 id.

Jours de pluie.

Moyenne de 20 ans : 52 jours par an, savoir :

Hiver, 31 jours 1/2.
Eté, 20 id. 1/2.

Jours d'orage.

Moyenne de 20 ans : 6 jours 1/2 par an, savoir :

Eté, 5 jours.
Hiver, 1 id. 1/2.

Jours de brouillard.

Risso parle des « brouillards que l'on remarque quelquefois dans notre golfe ; » mais il n'en donne pas le nombre.

Neige et grésil.

Il ne tombe de la neige à Nice, dit-il, qu'une année sur cinq ou six ; même observation pour le grésil.

ROUBAUDY

M. Roubaudy a donné treize années d'observations météorologiques (de 1830 à 1842), dans son ouvrage intitulé : *Nice et ses environs.* — Les heures qu'il avait choisies : lever du soleil, 2 heures, 9 heures du soir, étaient meilleures que celles de Risso et plus propres à donner une moyenne thermométrique acceptable.

Pression atmosphérique.

Moyenne de 13 ans :	757mm,5
Maximum absolu :	771mm,5
Minimum id.	732mm,7

Cette moyenne n'est supérieure que de 3 dixièmes de millimètres à celle de Risso ; elle doit donc être considérée aussi comme trop basse. M. Roubaudy ne dit rien de l'instrument dont il s'est servi ; il ne dit pas non plus s'il a fait subir à ses observations les corrections d'usage. On serait porté à croire que, comme Risso, il les a réduites à zéro de température, sans les réduire au niveau de la mer ; mais comme il ne fait pas connaître à quelle hauteur était placé son observatoire, on ne peut pas déterminer exactement la valeur de cette dernière correction.

Son minimum (732mm,7) accuse, comme celui de Risso, une dépression extraordinaire, ainsi que M. Roubaudy lui-même le fait remarquer.

Température.

Moyenne de 13 ans :	+ 15°,9
Maximum absolu :	+ 31°,8
Minimum id.	— 2°,5

Hygrométrie.

(Hygromètre de Saussure).

Moyenne de 13 ans :	58°,2
Maximum absolu :	90°,0
Minimum id.	15°,0

Il n'y a pas d'observation à faire sur cette moyenne hygrométrique, qui s'accorde avec celle de Risso ; mais le maximum est fort élevé ; c'est un degré d'humidité que l'hygromètre de Saussure accuse rarement à Nice ; on peut en dire autant du minimum qui est très bas.

Pluviomètre.

M. Roubaudy a donné huit ans d'observations pluviométriques, les premières qui aient été faites à Nice :

Moyenne des 8 ans :		0m,698
Maximum	id.	1m,198 (1829)
Minimum	id.	0m,432 (1831)

Jours de soleil.

Moyenne des 13 ans : 180 jours par an, savoir :

Printemps	44	Automne	40
Eté	56	Hiver	40

Jours pluvieux.

Moyenne :	60	jours par an.
Maximum :	75	id.
Minimum :	42	id.

Jours plus ou moins nuageux.

Moyenne : 125 jours par an.

Orages

M. Roubaudy en a compté de deux à six par an.

Brouillards. — Il ne donne pas de chiffres, et se borne à dire : « Généralement, les brouillards sont fort rares à Nice. »

Neige.— Roubaudy n'a vu de la neige qu'une année sur quatre ou cinq. Cependant il en est tombé, dit-il, jusqu'à 16 centimètres en un seul jour, en 1837.

Grêle. — Il dit que la grêle est rare dans ce pays, et qu'elle est presque toujours accompagnée de pluie. Cependant il a vu, le 14 septembre 1839, jour mémorable pour les Niçois, tomber une grande quantité de grêle. « Jamais orage, dit-il, n'avait vomi, avec des torrents de pluie, de plus énormes grêlons ; il y en avait qui pesaient jusqu'à une livre. »

Grésil. — M. Roubaudy a vu tomber quelquefois du grésil, qu'on appelle dans le pays *neige de Corse*, on ne sait trop pourquoi.

Un savant distingué, M. Banet-Rivet docteur ès sciences, qui était, il y a vingt à vingt-cinq ans, professeur à l'Ecole de commerce alors existante à Nice, à fait, pendant deux ans, d'excellentes observations météorologiques qui étaient publiées quotidiennement dans l'*Avenir de Nice*. Mais elles n'ont jamais été résumées, et sont demeurées éparses dans les collections de ce journal.

M. A Vérany, l'habile et savant chimiste niçois qu'une mort prématurée enleva, il y a une quinzaine d'années, à la science et à l'affection de ses concitoyens, fut chargé, en 1862, par la Préfecture, en sa qualité de professeur des sciences physiques au Lycée, de faire des observations météorologiques qui étaient transmises tous les jours, par le télégraphe, à l'Observatoire de Paris. Il a publié aussi, pendant trois ans, ses observations dans le *Journal de Nice* ; mais la mort ne lui a pas permis d'en donner les résumés.

Un observatoire météorologique officiel fut créé, en 1861, à l'hôpital militaire de Nice, et placé sous l'habile direction du docteur Cabrol, médecin, principal chef de cet établissement sanitaire. On faisait là, avec des instruments excellents, des observations très complètes, très exactes, et d'autant plus intéressantes qu'elles étaient toujours accompagnées d'une étude assidue de la constitution médicale du moment. Tous les dix jours, le savant docteur résumait son travail et celui des jeunes prati-

ciens placés sous ses ordres, et publiait, dans le *Journal de Nice*, un bulletin très détaillé et très lucide qu'on attendait avec impatience et qu'on lisait toujours avec un vif intérêt. — Malheureusement quand le docteur Cabrol fut appelé à Paris on lui donna pour successeur à Nice un médecin qui faisait très peu de cas des études météorologiques.... et bientôt après on ne parla plus de cet observatoire.

Je ne dois pas omettre, en terminant ce préambule, de dire que des observations météorologiques sont faites à l'École Normale de Nice par les élèves de cet établissement ; mais les registres où elles sont inscrites sont envoyés purement et simplement au ministère de l'Instruction publique, et aucun résumé n'en a jamais été publié à Nice, ce qui fait perdre à ces observations une partie au moins de leur utilité.

Je vais maintenant entamer le chapitre de mes propres observations, espérant que ce long travail sera jugé digne de figurer à côté de ceux de mes honorables devanciers.

MES INSTRUMENTS

et leur situation

Les observations dont le tableau ci-après donne le résumé ont été faites au quatrième étage de ma maison, rue Croix-de-Marbre, 2; — hauteur au-dessus du sol 16 mètres, au-dessus du niveau de la mer 21 mètres; elles ont eu lieu trois fois par jour : au lever du soleil, à 2 heures, au coucher du soleil. — Les thermomètres et l'hygromètre de Saussure étaient placés à une fenêtre faisant face au N.-N.-E., à une distance moyenne de 40 mètres des maisons voisines, au-dessus d'un espace occupé par une cour, quelques maisons basses et des jardins; on peut voir de cette fenêtre les sommets de presque toutes les montagnes environnantes; ces instruments étaient donc exposés à l'influence des vents de la moitié nord du compas. — Mon baromètre (système Gay-Lussac, monture en cuivre, 2 verniers), a été réduit à zéro de température et au niveau de la mer.

Au commencement de cette série de trente années, je n'observais que le thermomètre, la direction et la force des vents, l'état du ciel et les météores divers. J'ai commencé à observer le baromètre en 1852 et l'hygromètre de Saussure, ainsi que le thermomètre à minima de Rutherford, en 1858.

En mai 1868, M. E. Renou, un des membres fondateurs de la Société météorologique de France, délégué par le ministre de l'Instruction publique pour inspecter tous les observatoires météorologiques de la province, étant venu remplir sa mission à Nice, m'a fait sa visite et a contrôlé mes instruments. Il a trouvé mon baromètre juste, à quelques centièmes de millimètre près, et mes thermomètres trop hauts ou trop bas de quelques dixièmes de degré : mes résumés ont été corrigés en conséquence.

En 1869, j'ai renouvelé mes thermomètres et je me suis borné à observer le thermomètre à minima de Rutherford.

et le thermomètre à maxima à bulle d'air. Ces instruments, construits par Baudin, ont été choisis par M. E. Renou qui a eu l'obligeance de les contrôler lui-même avec le soin minutieux qu'il sait mettre dans ces sortes d'opérations. A la même époque, j'ai remplacé l'hygromètre de Saussure par le psychromètre d'August dont j'ai noté les indications une fois par jour, à 2 heures, en même temps que celles du baromètre.

Je dois enfin faire remarquer que, pendant deux ans et quelques mois, (du 15 mai 1869 au 30 septembre 1871), j'ai dû, pour cause de santé, habiter ma campagne de Saint-Philippe, près de Nice, où mon observatoire fut transféré. Installés sur une plate-forme ménagée *ad hoc* sur la toiture de mon chalet, et couverts d'un double abri en zinc, système Montsouris, mes thermomètres se trouvaient dans de meilleures conditions qu'à ma fenêtre en ville : ils étaient tout à fait isolés et exposés à tous les vents du compas, à 13 mètres au-dessus du sol.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE

La pression atmosphérique à Nice est régulière et peu sujette à de grandes et brusques variations.

La moyenne générale barométrique des vingt-sept dernières années a été de 761^{mm},065 et les moyennes annuelles ont oscillé entre ces deux limites : 759^{mm},07 (1855) et 762^{mm},45 (1873). (Voir tableau A.)

La marche du baromètre, pendant une année moyenne, est celle-ci : en janvier, il est à son maximum ; puis il baisse rapidement jusqu'en mars qui donne le minimum. Il se relève ensuite, et, après quelques légères fluctuations dans les mois d'été, il éprouve un second maximum en septembre, baisse encore jusqu'en novembre, et remonte en décembre sans atteindre la hauteur de janvier. Ce régime annuel de la pression de l'air constitue, d'ailleurs, une loi générale pour

les latitudes moyennes, loi qui a été mise en évidence par de longues séries d'observations. (Tableau B.)

Le *maximum* et le *minimum absolus* pour ces vingt-sept ans, se trouvent réunis en janvier, mais à deux années d'intervalle ; le premier étant de 779^{mm},3 (1859), le second de 735^{m},3 (1857), il en résulte que le niveau barométrique a parcouru, pendant cette période, une échelle de 44 millimètres ; l'écart annuel a oscillé entre 26^{mm},4 (1871) et 38^{mm},9 (1875) ; il a été en moyenne de 34^{mm},7.

L'oscillation diurne moyenne (du lever au coucher du soleil) a été de 1^{mm},51, elle a varié de 1^{mm},28 à 2^{mm},02 ; l'oscillation diurne la plus forte a été de 12^{mm},0 ; elle s'est produite en 1862, le 19 décembre, et a précédé de vingt-quatre heures un fort coup de mistral.— Si l'on suit l'oscillation diurne moyenne de mois en mois, on trouve qu'elle a son minimum en mai : 1^{mm},11 ; qu'elle va en augmentant régulièrement jusqu'en décembre : 1^{mm},83 ; qu'elle baisse ensuite jusqu'en février : 1^{mm},64 ; qu'elle s'élève assez brusquement en mars à 1^{mm},93, qui est son maximum, et qu'elle descend ensuite rapidement jusqu'en mai. Le peu d'étendue de ces mouvements diurnes du niveau barométrique est un des signes caractéristiques du climat. Le colonel Sykes, savant anglais, qui a publié, en 1855, une petite brochure intitulée : *Statistics of Nice Maritime*, dit à ce sujet : « The range of pressure of the atmosphere at Nice, like the range of temperature, partakes of a tropical character in the comparative steadiness of movement and absence of violent aberrations. »

Mes trois observations journalières n'étaient pas suffisantes pour constater dans quelle mesure le baromètre subit à Nice la loi des heures tropiques, découverte par M. de Humboldt, loi fortement accusée dans les régions voisines de l'équateur et qui devient de moins en moins sensible à mesure que la latitude augmente ; — elles m'ont permis néanmoins de découvrir des traces de la vague atmosphérique révélée par cette loi : ainsi, j'ai très-fréquemment trouvé la colonne barométrique plus élevée le matin qu'à

2 heures et au coucher du soleil, et voici les nombres que j'ai obtenus pour seize ans : moyenne au lever du soleil, 761^{mm},0 : à 2 heures, 760^{mm},8 ; au coucher du soleil, 760^{mm},7. — Pendant une année seulement (1853) j'ai fait une quatrième observation entre 9 et 10 heures du soir, laquelle m'a donné une moyenne annuelle plus élevée de 2 dixièmes de millimètre que la plus haute des trois autres moyennes. C'est que cette quatrième observation coïncidait exactement avec l'heure du maximum nocturne du baromètre ; ce qui fait présumer que si l'on faisait à Nice une série suffisamment longue d'observations bihoraires ou même trihoraires, on obtiendrait, pour les vingt-quatre heures, une courbe régulière accusant nettement les deux maximum, les deux minimum et les quatre moyennes.

Enfin, la moyenne barométrique générale, tirée de mes trois observations par jour pendant les dix-sept premières années (1852 à 1868), est de 760^{mm},85, tandis que la moyenne, déduite d'une seule observation par jour (à 2 heures), pendant les dix années suivantes, s'élève à 761^{mm},52; elle est donc supérieure à la première de 67 centièmes de millimètre ; — enfin, si l'on réunit les deux séries (27 ans), et que l'on en extraie une moyenne générale, on obtient 761^{mm},065. (Tableau A.)

J'ai compté, en vingt-six ans, cent soixante-une ascensions et dépressions barométriques ayant atteint ou dépassé 10 millimètres en vingt-quatre heures ; les voici réparties dans les mois où elles se sont manifestées :

Janvier	23	Juillet	0
Février	26	Août	1
Mars	36	Septembre	3
Avril	5	Octobre	13
Mai	2	Novembre	24
Juin	0	Décembre	28

C'est donc en mars, c'est-à-dire à l'équinoxe du printemps, que l'équilibre aérien est le plus fortement troublé, et en juin et juillet, c'est-à-dire au solstice d'été qu'il est le plus stable ; mais l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver pré-

sentent un ordre de choses inverse, puisque septembre n'a eu, pendant ces vingt-six ans, que trois fortes oscillations, tandis que décembre et janvier en ont eu vingt-huit et vingt-trois.

Il est intéressant de savoir de quels phénomènes atmosphériques ont été précédés et suivis ces rapides déplacements du niveau barométrique. J'ai dressé, afin de pouvoir en rendre compte, des tableaux détaillés, dont je vais donner ici les résultats condensés.

Le nombre des fortes dépressions a été de 90 ; elles ont varié de 10 à 22 millimètres en vingt-quatre heures ; les hauteurs barométriques après les dépressions, sont comprises entre 735mm,3 et 761mm,0.

État atmosphérique avant et après les fortes dépressions barométriques

	Avant	Après
Beau et vent modéré.........	28 fois	9 fois
Id. et vent fort............	8	27
Nuageux et vent modéré.....	20	5
Id. et vent fort........	3	10
Couvert et vent modéré......	7	2
Id. et vent fort.........	3	3
Pluie et vent modéré........	15	13
Id. et vent fort...........	6	21

En condensant davantage on trouve qu'il y a eu *avant :* vingt-une pluies et vingt vents forts, et *après :* trente-quatre pluies et soixante-un vents forts; donc les fortes dépressions annoncent plus fréquemment le vent que la pluie. — Au surplus, elles ne sont presque jamais suivies de phénomènes météoriques proportionnés à leur amplitude.

En voici un exemple très-remarquable : le 12 décembre 1867, au lever du soleil, le baromètre marquait 770mm,0 par un temps calme et par un ciel peu nuageux ; au coucher du soleil il était déjà descendu à 763mm,0, et le temps était devenu pluvieux avec vent modéré du N.; le lendemain matin, après une nuit de pluie calme et continue, le niveau barométrique avait encore baissé et se trouvait à 754mm,2 ; le vent commença alors à souffler fort du S.-O. par un ciel couvert, et passa à l'O. fort dans l'après-midi, chassant pres-

que complètement les nuages ; cependant le baromètre avait continué de baisser, et à 2 heures il n'était plus qu'à 749^{mm},0 ; la dépression s'arrêta enfin à 748^{mm},0 au coucher du soleil, par un temps nuageux. — Ainsi donc, depuis la veille au matin, la colonne barométrique avait baissé de 22 millimètres ! Certes, une si énorme dépression avait quelque chose de menaçant. — Eh bien ! l'effet ne fut pas adéquat à la menace, car la nuit fut tranquille, et il tomba purement et simplement quelques centimètres de neige mêlée de grésil, par un vent de N.-E. peu prononcé, après quoi le baromètre commença à remonter.

J'ai, par contre, observé de très-intenses perturbations atmosphériques annoncées par des dépressions barométriques fort peu étendues ; — ainsi trente-six coups de vent violents, que j'ai enregistrés de 1853 à 1878, (et dont 21 ont mérité le nom de *tempêtes*), n'ont été précédés ou accompagnés que de dépressions variant de 1^{mm},0 à 8^{mm},3, et en moyenne de 3^{mm},9 ; il en est même quelques-uns, et des plus impétueux, qui ont coïncidé avec des ascensions de 2 et même de 5 millimètres, — comme par exemple le coup de vent de S.-O. du 8 mai 1853, et la tempête de N.-E. du 13 novembre 1863.

Passons maintenant aux fortes ascensions : j'en ai compté soixante et onze en vingt-six ans, allant de 10 à 17 millimètres en vingt-quatre heures ; les hauteurs barométriques qu'elles ont produites sont comprises entre 750^{mm},7 et 774^{mm},0. Cela posé, voyons quels états atmosphériques les ont précédées et suivies :

Etat atmosphérique avant et après les fortes ascensions barométriques.

	Avant	Après
Beau et vent modéré	24 fois	46 fois
id. et vent fort............	24	8
Nuageux et vent modéré.....	8	12
id. et vent fort........	2	0
Pluie et vent modéré........	8	3
id. et vent fort............	4	1

Ainsi donc le retour du beau temps, après les fortes ascensions du niveau barométrique, est bien une règle générale, mais seulement dans le rapport de 46 sur 71, (ou de 65 sur 100), comme le montre le tableau qui précède ; cette règle souffre donc de nombreuses exceptions. J'en cite ici quatre, dont une est digne de remarque :

Le 5 mars 1862; baromètre 748^{mm},0, ascension de 12^{mm}; — AVANT : *beau, vent modéré* ; — APRÈS : *beau, N.-O. fort.*

Le 23 mars 1866, baromètre 748^{mm},0, ascension 13^{mm} ;— AVANT : *beau; vent modéré;* — APRÈS ; *pluie, grêle, tonnerre, E. fort.*

Le 9 décembre 1866, — baromètre. 764^{mm},2, ascension de 11^{mm},2 ; AVANT : *nuages épars, vent modéré* ;—APRÈS : *beau, E. fort.*

Le 7 novembre 1867, baromètre 761^{mm},1, ascension 10^{mm},8; — AVANT : *beau, vent modéré* ; —APRÈS : *beau, N.-E. fort.*

Ainsi, voilà de fortes ascensions barométriques qui ont eu des effets pareils à ceux qu'annoncent d'ordinaire les fortes dépressions ; l'ascension de 13^{mm} du 23 mars 1866 notamment a été suivie d'une véritable tempête.

On doit forcément conclure de tout ce qui précède :

1° Que les fortes dépressions n'annoncent pas nécessairement des perturbations atmosphériques adéquates à leurs amplitudes ;

2° Que les états météoriques les plus violents peuvent se produire sans que le baromètre en ait averti autrement que par de très-légères dépressions, et même coïncider avec des pressions ascendantes ;

3° Que les fortes ascensions ne sont pas un indice certain du retour du beau temps, et qu'elles n'excluent pas la possibilité de troubles météoriques très accentués.

On peut, à ce propos, faire remarquer, en passant, le peu de certitude que présentent les indications inscrites sur les baromètres du commerce : *beau, beau fixe, pluie, pluie ou vent, etc.* — Ce ne sont là que des *inductions secondaires* et des *probabilités* ; — et voilà pourquoi le baromètre est souvent accusé de mensonge.

Le baromètre, quand il est bien construit, est l'instrument de physique le plus parfait qui existe ; mais sa fonction directe est purement et simplement d'indiquer le poids actuel de la colonne d'air qu'il supporte, et s'il semble mentir quelquefois, c'est que les fabricants veulent lui faire parler un langage qui n'est pas rigoureusement le sien. — Pour corroborer encore ce que je viens de dire, j'ajouterai que j'ai vu pleuvoir à Nice par tous les états barométriques compris entre *grande pluie* et *beau fixe*, et que j'ai même observé des pluies abondantes et de longue durée par des pressions très-élevées, comme par exemple en février 1867, où j'ai compté, du 13 au 28, six jours et deux nuits de très fortes pluies par des vents violents d'E. et de N.-E., tandis que le baromètre marquait de 768mm,8 à 774mm,4, avec marche constamment ascendante, malgré cet affreux temps.

On n'a jamais, à ma connaissance, étudié à Nice l'influence des différents vents sur la hauteur de la colonne barométrique ; j'ai fait cette étude et je vais en donner le résumé ; elle porte sur vingt-quatre ans (1855-78).

Rose barométrique des vents à Nice.

	Moyenne	Maximum	Minimum
N.	757mm24	777mm1	735mm3
N.-E.	759 47	774 0	742 0
E.	761 25	777 5	741 0
S.-E	762 67	776 0	742 0
S.	762 31	777 9	742 8
S.-O	758 55	779 3	735 6
O.	759 52	772 5	743 0
N.-O.	754 62	770 5	742 6

On voit que les moyennes les plus élevées sont dues aux vents méridionaux du S.-E. et du S., et les plus basses aux vents continentaux du N. et du N.-O.; il y a quelque chose d'inattendu dans ce résultat, qui est l'inverse de ce qui se passe dans beaucoup de pays. En effet, je trouve dans Kaemtz [1] les roses des vents barométriques de quinze points

1. *Cours complet de Météorologie*, traduction de Ch. Martins.

importants de l'Europe : Londres, Paris, Berlin, Vienne, Copenhague, Saint-Pétersbourg, etc., etc., et dans toutes ces villes, la dernière exceptée, c'est aux vents de S.-E., S., S.-O., que sont dues les plus basses pressions, tandis que les plus élevées sont produites par le N., le N.-E. et le N.-O. — A Saint-Pétersbourg seulement, les choses se passent à peu près comme à Nice. Là, comme ici, c'est le S.-E. qui donne les plus fortes moyennes barométriques, et le N.-O. les plus faibles. Ce point de ressemblance entre deux régions si différentes au point de vue géographique et climatologique est assez singulier.

TEMPÉRATURE

La moyenne générale de la température à Nice, d'après les vingt premières années de mes observations thermométriques faites trois fois par jour, a été de 15°,78 ; celle des dix dernières années, déduite des minima nocturnes et des maxima diurnes, est de 15°,53, et les deux réunies donnent 15°,71 (voir Tableau A). — Ainsi l'adjonction des dix dernières années d'observations nycthémérales a eu pour effet de faire baisser la moyenne générale de 7 centièmes de degré.

On a vu dans l'historique que la moyenne de Risso (20 ans), corrigée par Humboldt, est de 15°,5, et que celle de Roubaudy (13 ans) est de 15°,9 ; ma moyenne de trente ans se place donc entre les deux et à égale distance de l'une et de l'autre.

Voici quelles sont, pour trente ans, les moyennes générales mensuelles :

Décembre	8°,99	Juin	21°,48
Janvier	8°,46	Juillet	23°,91
Février.............	9°,31	Août...............	23°,77
Mars...............	10°,40	Septembre..........	20°,69
Avril...............	14°,33	Octobre	16,°85
Mai................	17°,75	Novembre..........	11°,99

Si l'on établit la différence entre les moyennes des mois successifs, on trouve les nombres suivants :

De janvier à février,	différence en plus	0°,85
De février à mars	id.	1°,09
De mars à avril	id.	3°.93
D'avril à mai	id.	3°,42
De mai à juin	id.	3°,73
De juin à juillet	id.	2°,43
De juillet à août	différence en moins	0°,14
D'août à septembre	id.	3°,08
De septembre à octobre	id.	3°,84
D'octobre à novembre	id.	4°,86
De novembre à décembre	id.	3°,00
De décembre à janvier	id.	0°,53

La faible amplitude de ces différences montre que la température à Nice croit et décroît, de mois en mois, sans éprouver les écarts considérables qui se remarquent dans d'autres pays. Cependant la décroissance d'octobre à novembre est assez fortement accusée (voir Tableau F).

Mais les moyennes mensuelles ont varié, en trente ans, entre certaines limites dont il est utile de constater l'écart. C'est le moyen de connaître la plus grande variation que la température a subie, pour chaque mois, pendant ladite période. Ainsi, par exemple, décembre dont la moyenne générale a été de 8°,99, comme nous venons de le voir, a eu pour moyennes extrêmes 6°,13 (1849) et 11°,99 (1868) ; la différence entre ces deux nombres, 5°,86, nous montre jusqu'où peut s'étendre, d'une année à l'autre, la variabilité de la température de ce mois ; le même calcul, fait pour tous les mois, donne douze nombres comparables que l'on peut ranger comme suit dans un petit tableau synoptique.

Différence entre la plus faible et la plus forte moyenne de chaque mois

Décembre	5°,86	Juin	6°,15
Janvier	4°,83	Juillet	3° 41
Février	6°,05	Août	4°,49
Mars	5°,68	Septembre	4°,28
Avril	4°,33	Octobre	3°,95
Mai	4°,17	Novembre	5°,92

(Voir au tableau B les variantes extrêmes des moyennes mensuelles.)

Ainsi les mois les plus variables, d'une année à l'autre, sont : juin, février, novembre, décembre, mars et janvier ; et les moins variables, juillet, octobre, mai, septembre, avril et août.

Je reviens maintenant aux moyennes générales mensuelles pour en déduire les moyennes saisonnières, qui sont :

Hiver (décembre, janvier, février)	8°,92
Printemps (mars, avril, mai)............	14°,16
Eté (juin, juillet, août)................	23°,05
Automne (septembre, octobre, novembre)	16°,51

Si nous faisons pour les quatre saisons ce que nous avons fait tout à l'heure pour les douze mois, c'est-à-dire, si nous calculons la différence entre les moyennes extrêmes que chacune d'elles a fournies en trente ans, nous obtenons le petit tableau suivant :

	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse	Différence
Hiver.........	10°,28 (1866)	7°,08 (1850)	3°,20
Printemps.....	15°,82 (1862)	13°,14 (1849)	2°,68
Eté...........	24°,43 (1868)	21°,09 (1871)	3°,34
Automne......	17°,98 (1857)	14°,74 (1851)	3°,24

C'est donc le printemps et l'hiver qui ont éprouvé les plus faibles variations d'une année à l'autre ; mais les différences sont petites, et la variabilité est à peu près égale pour les quatre saisons.

L'oscillation nycthémérale de la température, c'est-à-dire l'écart entre la plus basse température de la nuit et la plus haute température du jour (νύξ, ἡμέρα) est à Nice, de 8°,12 d'après une moyenne générale de dix ans (1869 à 1878). Ses variations mensuelles vont de 6°,84 (décembre) à 8°,95 (avril). — (Tableau E.) — Cette oscillation est plus grande dans les régions plus septentrionales et situées loin des côtes maritimes ; même dans le midi de la France, sitôt que l'on s'éloigne de notre région vers l'ouest, on trouve que le ther-

momètre parcourt en vingt-quatre heures une échelle notablement plus étendue qu'à Nice. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, je vois dans une très importante étude sur la température, récemment publiée par M. Ch. Martins, l'éminent professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de médecine de Montpellier [1], je vois, dis-je, que dans cette ville l'oscillation diurne est, en moyenne annuelle, de 13°,24 et qu'elle varie de 9°,54 (décembre) à 17°,18 (juin). Si nous comparons ces trois nombres à ceux que j'ai donnés plus haut pour Nice, nous trouvons les différences suivantes en faveur de notre ville :

Montpellier......	13°,24	9°,54	17°,18
Nice............	8°,12	6°,84	8°,95
Différences...	5°,12	2°,70	8°,23

Ainsi l'oscillation diurne moyenne est, à Montpellier, de plus de 5° plus forte qu'à Nice ; le rapport est moins grand en décembre, mais vers la fin du printemps, il va du simple au double ! Et pourtant ces deux villes sont placées presque sur le même parallèle. On voit combien est avantageuse la situation de Nice, combien est grande l'influence des abris puissants dont la nature l'a dotée.

L'amplitude du mouvement ascendant et descendant du thermomètre, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, intéresse, plus encore que l'oscillation nycthémérale, les malades, les convalescents et les valétudinaires qui n'ont pas à compter avec la température de la nuit. J'ai calculé ces deux mouvements d'après seize ans d'observations, et j'ai trouvé que le mouvement moyen annuel ascendant du thermomètre, depuis le lever du soleil jusqu'à 2 heures, est de 5°,79 ; il est à son minimum en décembre (4°,97) et à son maximum en avril (6°,49). Quant au mouvement descendant, c'est-à-dire à la décroissance de la température jusqu'au coucher du soleil, il est, en moyenne générale, de 2°,23 ; c'est janvier qui a le minimum (1°,81), et c'est encore avril qui a le maximum

1. *Températures de l'air, de la terre et de l'eau au jardin des plantes de Montpellier.*

(2°,49). (Voir tableaux D et F). Les mouvements diurnes du thermomètre sont donc ici très peu étendus, et les hygiénistes doivent apprécier à sa juste valeur l'uniformité de la température révélée par ces faibles oscillations.

Risso, voulant donner, d'une autre manière, une idée précise de cette uniformité, a extrait de ses vingt ans d'observations un tableau de la variabilité de la température *d'un jour à l'autre*, ainsi que je l'ai rapporté dans l'historique.

J'ai fait moi-même un travail analogue, c'est-à-dire j'ai calculé les différences entre les moyennes nycthémérales des jours successifs, pendant les dix dernières années. — Voici le résultat condensé de ce travail, par mois :

Janvier....	1°00	Mai.......	0°99	Septembre..	0°86
Février....	0°93	Juin......	0°97	Octobre....	0°96
Mars......	1°06	Juillet.....	0°78	Novembre .	1°06
Avril......	0°99	Août......	0°74	Décembre..	1°12

Moyenne générale des dix ans — 0°,95 (Risso a trouvé 0°,92 pour les variations moyennes de midi à midi de ses vingt ans).

Ainsi donc, pendant huit mois de l'année, la différence moyenne de la température d'un jour à l'autre ne va pas à 1°, et elle dépasse à peine ce nombre pendant les quatre autres mois (tableau G). Mais, pour être juste, il faut convenir que parfois, en automne et surtout au printemps, on éprouve ici, par l'effet d'un brusque changement de vent, d'assez fortes variations de température d'un jour à l'autre et même du matin au soir. La plus extraordinaire que j'aie observée en trente ans a eu lieu du 2 au 3 décembre 1867 : le 2, à 2 heures, le thermomètre marquait 14°,1 par un temps nuageux et par un fort vent de S.-O.; le lendemain, à la même heure, sous l'influence du vent de N.-E. et par un temps de neige, il ne marquait plus que + 1°,1; c'était donc 13° de moins que la veille. Je cite ce fait comme un phénomène très exceptionnel.

Les *extrêmes de la température* et leurs différences constituent aussi un des caractères importants du climat et méritent notre attention.

Le lecteur n'a qu'à étudier un peu le tableau C, pour se renseigner complètement sur tout ce qui concerne ces extrêmes et les écarts de la température à Nice pendant les trente années de la période.

Il verra qu'en décembre, par exemple, la moyenne des maxima journaliers étant de 11°,69 et celle des minima de 5°,15, l'écart diurne moyen est de 6°,54 ; que la moyenne des maxima mensuels de trente ans, pour ce même mois, étant de 15°,52 et celle des minima de + 0°,51, l'écart mensuel est de 15°01 ; qu'enfin le plus haut maxima de trente ans (toujours pour décembre) ayant été de 18°,5 (en 1872), et le plus bas minima de — 2°,7 (en 1870), l'écart absolu, c'est-à-dire la plus longue excursion, en ce mois, du thermomètre pendant la dite période, a été de 21°,2, mais à deux ans d'intervalle. Il verra aussi que la moyenne des maxima mensuels les plus bas a été de 6°,96 ; que le maxima absolu le plus bas, c'est-à-dire la plus basse température notée au milieu du jour a été de + 1°,1 (1867) ; etc., etc.

L'écart annuel (*moyen*, *minimum*, *maximum* et *absolu*) est détaillé dans le même tableau.

L'écart annuel moyen est de 31°,60 ; il a été, au minimum, de 27°,0 (1850) et, au maximum, de 35°,5 (1869) ; l'écart absolu des trente ans, compris entre les extrêmes — 3°,5 (1864) et + 33°,7 (1865), n'a pas dépassé 37°,2. — On trouvera ces chiffres peu élevés si on les compare aux écarts annuels qui s'observent dans d'autres villes plus septentrionales. — Ainsi, ceux de Paris, Londres, Bruxelles, Berlin, etc., sont de plus de 50° ; celui de Saint-Pétersbourg atteint et dépasse même 60°. A Montpellier, ville de même latitude que Nice, l'écart annuel moyen est compris, pour treize ans, entre les extrêmes + 37°,33 et — 9°,20 [1] ; il est donc encore de 46°,53 et dépasse de 14°,93 l'écart annuel moyen de Nice qui n'est, comme on vient de le voir, que de 31°,60.

Cela veut dire qu'à Nice les extrêmes de la température se rapprochent, non pas seulement en raison de la latitude,

1 M. Martins, ouvrage déjà cité.

mais aussi et surtout grâce à l'admirable situation de la ville si bien protégée contre les vents froids par le grand relief des Alpes et par le demi-cercle de hautes collines qui, l'entourant à une petite distance, fait de son bassin comme une sorte de serre tempérée.

Quels sont les plus grands froids à Nice? Les tableaux A et C répondent à cette question. — On trouve dans le premier la série des plus bas minima annuels de trente ans; ces minima ont varié de + 2°,4 à — 3°,5 et leur moyenne est de — 0°,81. Pendant ces trente hivers, le thermomètre est descendu quatre-vingt-quinze fois à 0° ou au dessous, dans la nuit, à ma fenêtre; c'est en moyenne un peu plus de trois fois par an [1]. Sept hivers sur trente n'ont pas eu de gelée du tout; jamais je n'ai vu le thermomètre rester toute une journée à 0° ou au dessous; en d'autres termes, il n'a pas gelé une seule fois en trente ans à Nice pendant le jour. Le peu de glace que l'on voit persister quelquefois toute une journée et même deux jours de suite, dans certains ruisseaux à l'ombre, est toujours l'effet d'une petite gelée nocturne, et si cette glace ne fond pas le jour même, ce n'est pas que le thermomètre se tienne au-dessous de 0°, c'est qu'elle fond trop lentement pour disparaître avant l'arrivée de la nuit.

La plus basse température pendant le jour s'est réalisée en 1867, le 3 décembre, par un temps de neige et sous l'influence du vent de N.-E., comme je l'ai déjà dit. Ce jour-là, en effet, le thermomètre ne marquait, à 2 heures, que + 1°,1. Ç'a été le jour le plus froid de cette longue série de trente hivers. Ce qui prouve que c'est là un abaissement de température très exceptionnel à Nice, c'est la *moyenne des maxima journaliers des mois d'hiver*. — Je comprends ici, sous cette dénomination de mois d'hiver, tous les mois où le thermomètre est descendu, ne fût-ce qu'une fois en

1. Il n'est pas hors de propos de faire observer ici qu'un thermomètre placé à une fenêtre dans l'intérieur d'une ville se tient toujours 2° à 3° plus haut que s'il était exposé en rase campagne. Ainsi, j'ai constaté plusieurs fois que quand mon thermomètre à minima marquait + 1°,0 et même + 1°,5, il y avait, le matin, de la glace dans les jardins et quelquefois aussi dans les ruisseaux de nos promenades exposées au nord.

trente ans, à 0° ou au dessous, pendant la nuit. — Eh bien ! pour ces mois-là, les maxima moyens sont les suivants, comme on peut le voir au tableau C :

Novembre......	14°86
Décembre......	11°69
Janvier........	11°19
Février........	12°36
Mars..........	14°33

On voit quel écart considérable il y a entre ces nombres qui représentent la température moyenne au milieu du jour et le froid insolite du 3 décembre 1867 [1].

J'ai dit tout à l'heure que le plus bas minima de mes trente hivers a été de — 3°,5 ; il s'est réalisé dans la nuit du 8 février 1864, après deux jours d'intempéries où il avait neigé sur les montagnes et même sur les collines environnantes. Mais pour faire voir combien est forte l'insolation dans ce pays, j'ajouterai que, le jour même de ce minima extrême, un thermomètre placé au soleil sur ma fenêtre, au sud, s'est élevé, vers 3 heures, à + 25°,0 ; au même instant le thermomètre au nord et à l'ombre marquait + 6°,0.

Après avoir traité de la température en hiver, voyons ce qu'elle devient dans la saison opposée. — Les personnes qui n'ont jamais séjourné à Nice que depuis le mois de novembre jusqu'au mois d'avril, se figurent, en raison de l'élévation du thermomètre pendant ces six mois, que l'été doit être ici extraordinairement chaud. C'est une erreur, et on peut dire que les étés de Nice sont aussi remarquables par l'absence de chaleurs excessives, que ses hivers le sont par l'absence de grands froids. Je n'ai, pour le prouver, qu'à rapporter ici, pour les quatre mois les plus chauds, les

1. Ainsi que je l'ai rappelé dans l'historique, Risso a vu, dans l'après-midi du 11 janvier 1820, son thermomètre descendre jusqu'à — 7°,7 Réaumur = — 9°,63 centigrade, ce qui comporte — 12° à 13° en rase campagne. Ce fut un froid désastreux pour nos jardins, où presque tous les orangers furent gelés jusqu'au collet. Un vieux cultivateur niçois avec lequel je m'entretenais un jour de cet événement, me dit qu'il se produisit sous l'influence du vent de N.-E. (nommé *grégal* dans le pays) circonstance que Risso n'a pas fait connaitre.

moyennes de trente ans des maxima journaliers, extraites du tableau C. :

Juin...........	24°53
Juillet.........	27°47
Août..........	26°90
Septembre.....	23°83

On voit qu'il n'y a là rien d'excessif.

Ce qui fatigue certaines personnes non encore acclimatées, ce n'est pas l'*excès*, c'est la *constance* de la chaleur qui revient presque tous les jours la même, depuis le 15 juin jusqu'au 15 septembre ; c'est la sérénité à peu près continue du ciel; c'est l'intensité de la lumière qui vous enveloppe partout de son éclat éblouissant; c'est aussi la sécheresse et la poussière, car il ne pleut presque pas à Nice pendant l'été ; mais à tous ces inconvénients, il est un correctif puissant : la brise de mer.

La brise de mer est une vraie bénédiction ! Elle commence à souffler une heure ou deux après le lever du soleil et ne cesse qu'un peu avant son coucher ; elle tempère notablement les ardeurs de l'été dans le bassin niçois qui lui est largement ouvert, et il n'y a guère que les jours très rares où elle fait défaut, ou bien ceux plus rares encore où le *siroco* africain arrive jusqu'à nos côtes, que l'on puisse véritablement appeler des jours de grande chaleur. Ces jours-là, le thermomètre atteint et dépasse 30°. Cela est arrivé deux cent soixante-cinq fois en trente étés :

En juin...........	15 fois
En juillet.........	144 fois
En août...........	99 fois
En septembre......	6 fois
En octobre........	1 fois
	265

C'est, en moyenne, un peu moins de neuf fois par été.

Quant aux maxima extrêmes des trente ans, les voici dans leurs mois respectifs :

Le 11 juin 1877	31°6 (pas de brise)
Le 10 juillet 1865....	33°7 (siroco)
Le 10 août 1869.....	33°2 (fort siroco)
Le 3 septembre 1853.	32°9 (fort siroco)

Mais ces hautes températures sont des phénomènes isolés et rares, puisque chacune d'elles ne s'est réalisée qu'une fois en trente ans. — Nous avons vu, dans l'*historique*, que les maxima extrêmes enregistrés par mes devanciers ont été les suivants :

Fodéré	31°9
Risso.......	33°4
Roubaudy ..	31°8

Or, tous ces maxima, les miens compris, embrassant une période de près de soixante-dix ans, font ressortir l'improbabilité du maximum exorbitant (38°,75) noté par Smollett le 2 août 1765.

Les météorologistes estiment que la température moyenne des eaux des puits doit approcher beaucoup de la moyenne annuelle de la température de l'air.

Voulant voir par moi-même ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette assertion, j'ai noté, pendant douze mois (1870-71), la température de l'eau du puits de mon chalet, à Saint-Philippe, où j'habitais alors, et je vais faire connaître le résultat de mes observations.

Afin de bien préciser la valeur de la comparaison qui va suivre, je dois rappeler qu'en 1870-71, époque où elle a eu lieu, mes thermomètres étaient placés, non pas à ma fenêtre en ville, mais sur la plate-forme de mon chalet, sous double abri en zinc, et non loin du puits dont il s'agit.

La profondeur de ce puits, margelle non comprise, est de 8^{m},90 ; le diamètre de l'orifice (resté constamment ouvert) est de 1 m. 10 et la hauteur de la nappe d'eau a varié de

2^{m},19 (mars et avril) à 1^{m},09 (septembre). — Cela posé, voici la température du puits à la fin de chaque mois, comparée à la moyenne température de l'air pour ces mêmes mois :

		Puits	Air
1870	Mai...........	14°,7	17°,75
	Juin..........	15°,0	21°,05
	Juillet........	15°,5	23°,91
	Août..........	15°,5	21°,67
	Septembre.....	15°,7	19°.46
	Octobre.......	15°,4	16°,76
	Novembre.....	13°,7	11°,92
	Décembre.....	13°,0	7°,06
1871	Janvier.......	13°,0	6°,93
	Février........	13°,4	10°,05
	Mars..........	13°,4	11°,57
	Avril.........	14°,3	14°,16
	Moyennes	14°,38	15°,19

Il résulte, comme on voit, de cette comparaison, que la température moyenne de l'air, pendant ces douze mois, a dépassé de 0°,81 celle du puits. — Il est donc bien vrai de dire que la température des puits approche de la température moyenne de l'air ; mais on est fondé à ajouter qu'elle n'en approche qu'à 0°,8 près, au moins dans le bassin niçois.

On objectera peut-être qu'on ne peut guère tirer une conclusion définitive d'une seule année d'expériences. Je conviens que cette conclusion aurait plus de valeur si elle était basée sur des observations continuées pendant plusieurs années. Mais ce qui m'autorise à croire que le résultat auquel je suis arrivé n'est pas loin de la vérité, c'est que M. Ch. Martins, le savant professeur que j'ai déjà plusieurs fois cité, ayant fait pendant sept ans (1870-76), au jardin des plantes de Montpellier, la comparaison de la témpérature moyenne d'un puits de 11^{m},70 de profondeur, et de la température moyenne de l'air, a trouvé, en faveur de cette dernière, des différences annuelles qui ont varié de 1°,21 à 0°,44, et dont la moyenne générale est de 0°,85. Or, on a vu que la différence trouvée par moi est de 0°,81; il n'y a donc entre l'une et l'autre, qu'un écart insignifiant de 4 centièmes de degré.

Au surplus il n'y a rien d'absolu ni de fixe dans l'égalité approchée des températures moyennes des puits et de l'air, et ce qui est vrai à Nice et à Montpellier, peut très-bien ne l'être pas dans d'autres pays où le régime des pluies est différent ; ainsi, par exemple à Strasbourg, où il pleut davantage en été qu'en hiver, et où par conséquent il tombe plus de pluies chaudes que de pluies froides, la température d'un puits de 5 mètres de profondeur, observée pendant dix-huit ans par Herrenschneider, s'est trouvée égale et même légèrement supérieure à la moyenne de l'air (puits 9°,84, air 9°,80 [1].

Il y a donc, sous ce rapport pour chaque pays, des conditions particulières qui interdisent les généralités et les affirmations à *priori*.

Mais le petit tableau qui précède peut encore donner lieu à quelques autres remarques qui ne manquent pas d'intérêt.

Celle qui saute aux yeux tout d'abord c'est la faible amplitude de l'oscillation annuelle de la température du puits : ainsi le minimum étant de 13°, (décembre et janvier) et le maximum de 15°,7 (septembre) cette oscillation n'a été que de 2°,7 pour l'année, tandis que celle de la température moyenne de l'air, comprise entre 6°,93 (janvier, et 23°,91 (juillet), a été de 16°,98. — Une nappe d'eau souterraine ne subit donc que dans de très-faibles proportions les fluctuations de la température de l'air.

On remarquera aussi que cette dernière température est arrivée à son maximum en juillet, tandis que celle du puits n'a atteint le sien qu'en septembre, c'est-à-dire avec un retard de deux mois ; cela prouve que la chaleur de l'air ne pénètre que très-lentement jusqu'aux eaux souterraines. — Mais, chose singulière, si l'échauffement de ces eaux a été lent, leur refroidissement s'est produit, cette année-là, d'une manière très-rapide, puisque le minimum de la température du puits et celui de la température de l'air ont coïncidé dans le même mois (janvier) ; ce prompt refroidissement a pu avoir pour cause l'abondance des pluies froides de novembre, décembre et janvier dont la somme c'est élevée à 417^{mm}3. On peut remarquer enfin que l'eau du puits est plus froide que l'air pendant six mois et demi (du commencement de

1. Ch. Martins, ouvrage déjà cité.

mai à la mi-novembre) et plus chaude que lui pendant les cinq mois et demi restants (du 15 novembre à la fin d'avril) ; vers ces deux époques la température de l'eau souterraine et la moyenne température de l'air demeurent sensiblement égales pendant un certain nombre de jours.

On est frappé, dans ce pays, plus encore en hiver qu'en été, de la forte chaleur que l'on ressent lorsqu'on est exposé aux rayons directs du soleil ; aussi les étrangers, et même beaucoup d'habitants du pays, adoptent-ils l'usage de l'ombrelle en toile blanche ou grise, doublée de vert ou de bleu; c'est une précaution fort sage et que les médecins ne doivent point négliger de recommander à leurs clients nouveau venus. Pour donner une idée précise de l'énorme différence de température que l'on éprouve en passant du soleil à l'ombre, et réciproquement, je vais rapporter ici les observations comparatives que j'ai faites pendant un an — (1868). — J'ai placé plusieurs fois dans chaque mois, de midi à 2 heures, sur le bord de ma fenêtre et en plein soleil, un thermomètre à mercure, dont j'avais préalablement enveloppé la boule d'un tissu de laine noire, afin d'éliminer l'effet du rayonnement et d'empêcher la dispersion du calorique ; ce thermomètre se trouvait donc dans les mêmes conditions qu'une personne vêtue de drap noir; j'ai noté avec soin les indications de cet instrument et celles que me donnait au même instant mon thermomètre placé au nord et à l'ombre, et voici à quels résultats je suis arrivé :

		Au soleil.	A l'ombre.	Différence.
Hiver	Moyenne...........	36°9	13°3	23°6
	Maximum (février)..	43°5	13°5	30°0
	Minimum (janvier)..	29°0	12°0	17°0
Printem.	Moyenne...........	45°6	19°8	25°8
	Maximum (mai)....	54°0	28°0	25°4
	Minimum (avril)....	40°5	16°2	24°3
Eté	Moyenne...........	51°6	28°3	23°3
	Maximum (juillet)..	57°5	29°3	28°2
	Minimum (juin)....	44°5	29°9	14°6
Automne	Moyenne...........	42°1	18°1	24°0
	Maximum (septemb.)	51°5	25°0	26°5
	Minimum (novemb.).	37°0	13°8	23°2

On voit à quelle hauteur considérable le thermomètre au soleil monte dans ce pays, même en plein hiver ; on voit aussi quel écart il y a entre la température au soleil et la température à l'ombre, écart qui s'est élevé, en février, jusqu'à 30°,0. Remarquez aussi que le minimum de la différence se trouve en été, tandis que le maximum est en hiver. — Si on calcule les moyennes respectives de ces différences pour les saisons d'été et d'hiver, on trouve pour la première 22°,0 et pour la seconde 23°,5 ; il est donc vrai de dire que, sous le ciel de Nice, l'écart de la température entre le soleil et l'ombre est plus prononcé en hiver qu'en été. — Il est en moyenne de 24° pour l'année entière.

HYGROMÉTRIE

L'hygromètre de Saussure m'a donné, pour onze ans (1858-1868), les moyennes suivantes :

	Au lever du soleil.	A 2 heures.	Au coucher du soleil.	Moyennes saisonnières.
Hiver (déc. janv. févr.)....	59°,6	58°,2	59°,5	59°,1
Printemps (mars, avr., mai)	60°,6	58°,5	59°,9	59°,7
Eté (juin, juillet, août)....	63°,0	61°,1	62°,1	62°,0
Automne (sept., oct., nov.).	63°,1	61°,2	62°,5	62°,2
Moyennes générales...	61°,6	59°,7	61°,0	60°,7

La moyenne générale annuelle, résultant de ces onze ans d'observations, est donc de 60°,7 ; elle a varié de 57°,1 (1858) à 63°,7 (1868), comme on peut le voir au tableau A où se trouvent aussi les extrêmes annuels. Quant aux moyennes et aux extrêmes mensuels, le lecteur les trouvera au tableau B.

On vient de voir, par le petit tableau qui précède, que l'humidité de l'air n'est sujette habituellement, à Nice, qu'à de faibles variations diurnes, puisqu'il n'y a, entre les moyennes générales au lever du soleil (61°,6) et à 2 heures (59°,7), qu'une différence de 0°,9 ; l'écart est encore

moindre entre cette dernière moyenne et celle du coucher du soleil (61°,0), qui ne la dépasse que de 0°,3.

Mais il est des cas exceptionnels et assez rares où l'oscillation diurne de l'hygromètre devient très grande, sous l'influence de certains vents et il importe de faire connaître ces brusques variations pour donner une idée complète du régime hygrométrique de notre climat. Afin d'arriver à ce but, j'ai pris, dans chaque mois des onze années de la période, l'oscillation diurne la plus forte, j'ai réuni tous ces nombres et j'en ai déduit, pour chaque mois, la plus forte oscillation moyenne, en faisant ressortir, pour chacun d'eux, dans une colonne à part, l'*oscillation maxima* qui lui est afférente. De ce travail, j'ai extrait le petit tableau par saisons que je vais donner ci-dessous.

Le nombre des plus fortes oscillations diurnes (à une par mois) devrait être de cent trente-deux, comme le nombre de mois de la période; mais il n'est que de cent vingt-sept, parce qu'il y a une lacune de cinq mois non observés (trois mois de juillet et deux mois d'août). Une remarque à faire, tout d'abord, c'est que sur ces cent ving-sept fortes oscillations, il en est cent de *descendantes* (c'est-à-dire allant de l'humide au sec) et seulement vingt-sept d'*ascendantes* (allant du sec à l'humide), ce qui est déjà caractéristique. Les cent fortes oscillations *descendantes* vont de 5° à 33°. En voici les moyennes saisonnières et les maximums absolus :

Nombre d'oscillations descendantes	Oscillations moyennes	Oscillations maxima
Hiver..(d. j. f.) — 25	14°,4	30°,0 (janvier 1858)
Print...(m. a. m.) — 30	15°,2	26°,0 (mars 1868)
Eté....(j. j. a.) — 21	13°,6	33°,0 (juillet 1863)
Autom.(s. o. n.) — 24	11°,8	29°,0 (novembre 1859)

On voit, en premier lieu, que le printemps a le plus grand nombre de fortes oscillations et l'été le plus petit, et que l'hiver et l'automne en ont une part à peu près égale. On voit ensuite que le printemps a la plus forte oscillation moyenne et l'automne la plus faible. C'est donc pendant la

première de ces deux saisons que l'aiguille hygrométrique subit tout à la fois les plus fréquents et les plus grands écarts, et c'est pendant la seconde que ces écarts sont le moins accentués. Quant à l'été et à l'hiver, ils se placent entre les deux autres saisons et diffèrent peu entre eux, puisque l'oscillation moyenne du dernier n'est supérieure que de 0°,8 à celle du premier.

Tel est, à Nice, le régime régulier des fortes oscillations diurnes descendantes de l'hygromètre. Quant aux oscillations maxima absolues, qui ne sont que de simples accidents, elles n'ont pas suivi l'ordre des moyennes, puisque c'est l'été qui a la plus forte et le printemps la plus faible. Ces maximums de l'oscillation diurne descendante sont très élevés ; nous verrons tout à l'heure à quels vents ils sont dus.

Voici maintenant les vingt-sept fortes oscillations ascendantes distribuées par saisons ; leur amplitude va de 3° à 19° ; elle est donc moindre que celle des fortes oscillations descendantes.

	Nombre d'oscillations ascendantes	Oscillations moyennes	Oscillations maxima
Hiver.......	8	11°,7	19
Printemps...	3	11°,6	16
Eté.........	7	7°,6	17
Automne....	9	10°,3	14

C'est, comme on pouvait s'y attendre, le printemps qui a le plus petit nombre de ces oscillations et c'est l'automne qui en a le plus grand nombre. Au surplus, ces brusques changements de l'état hygrométrique dans le sens du sec à l'humide, sont si rares (un peu plus de deux par an, en moyenne), qu'ils n'ont guère d'importance et sont impuissants à imprimer au climat, comme les fortes oscillations dans l'autre sens, un caractère spécial.

Nous allons voir maintenant à quels vents sont dues les rapides variations diurnes de l'hygromètre, dans le sens de l'humide au sec. Nous savons déjà que j'en ai compté cent en onze ans ; sur ce nombre, soixante-seize ont été produites par des vents forts ou violents, et vingt-quatre par

des vents faibles ou modérés. — Voici les unes et les autres distribuées selon leurs vents respectifs.

	Nombre d'oscillations descendantes	Oscillations moyennes	Oscillations maxima
N........	7	14°,1	25°,0
N.-E.....	11	12°,9	17°,0
E........	27	11°,2	22°,0
S.-E.....	5	11°,2	18°,0
S........	6	8°,3	12°,0
S.-O.....	15	19°,6	33°,0
O........	16	15°,9	25°.0
N.-O.....	12	20°,9	30°,0
Nul......	1	» ,»	18°,0

Ce n'est pas le nombre des fortes oscillations, mais bien leur *amplitude* qui donne aux vents le caractère de siccité qui leur est propre. Ainsi le vent d'est, qui compte vingt-sept oscillations n'a qu'une moyenne de 11°,2 et un maximum de 22°, tandis que le N.-O., le S.-O. et l'O., qui ne comptent que douze, quinze et seize oscillations, ont pour leurs moyennes respectives 20°,9, 19°,6 et 15°,9, et pour leurs maximums les nombres exceptionnellement forts de 30°, 33° et 25°. Ce sont donc là les trois vents les plus secs de notre région : le premier, connu sous le nom de *mistral*, est le plus sec de tous, puisqu'il a la plus forte oscillation moyenne ; mais il y a une réserve à faire en ce qui concerne le S.-O. Ce vent, en effet, n'est pas aussi constamment sec que les deux autres; quand il est sec, ce n'est qu'un mistral détourné, c'est-à-dire un mistral qui, n'occupant pas une assez grande hauteur au-dessus du niveau des plaines, ne peut franchir les montagnes de la Provence et nous arriver sous sa vraie direction ; rejeté vers la mer, il y subit une déviation qu'explique la différence de sa température, toujours relativement basse, avec celle de la région littorale sensiblement plus élevée, surtout en-deçà des monts des Maures et de l'Estérel ; il se précipite alors vers les golfes de Cannes, de Nice, etc., où il arrive sous la direction S.-O.; mais on reconnait tout de suite sa véritable origine en observant le mouvement de baisse rapide que subissent, sous son influence, le baromètre, le thermomètre et l'hygromètre ; quand ces deux derniers instruments montent et se tiennent au-dessus de la moyenne pendant que le vent de S.-O. souffle avec force, c'est que ce vent a bien

réellement alors une origine maritime et même océanienne. Dans ce cas il nous apporte assez souvent la pluie et les orages.

Quant aux vents du S. et du S.-E., qui ont donné tout à la fois le plus petit nombre de fortes oscillations descendantes et les moins grandes de ces oscillations, ce sont les vents les plus humides de notre rose, comme je le ferai voir tout à l'heure par une démonstration encore plus probante.

Les vingt-sept fortes oscillations dans le sens du sec à l'humide se sont produites, en majeure partie, par des temps de pluie ; vingt sont dues à des vents modérés ou faibles du N., de l'E., du S.-E. et du S., et sept à des vents plus ou moins forts du N.-E., de l'E. et du S.-O. ; — le N.-O. même, par une anomalie singulière que je n'ai pu m'expliquer, a produit, le 2 février 1865, une de ces fortes oscillations ascendantes s'élevant à 18°, lui qui est toujours d'une si grande siccité !

Nous venons de juger du caractère hygrométrique des vents par les fortes oscillations qu'ils ont produites ; mais il est une manière plus sûre encore, et plus complète, d'apprécier ce caractère : c'est de rapporter, pendant un temps suffisamment long, l'état hygrométrique de *chaque jour* au vent sous l'influence duquel il s'est produit, et de faire ensuite une récapitulation générale qui permette de dégager la moyenne hygrométrique de chaque vent, ainsi que le maximum et le minimum absolus qu'il a produits ; — c'est-à-dire, en un mot, de construire la *rose hygrométrique des vents de la région.* J'ai fait ce travail pendant onze ans, et j'en donne ici le résultat pour chacun des huit vents principaux :

Rose hygrométrique des Vents.

(par l'hygromètre de Saussure).

	Moyenne	Maximum	Minimum
N.......	62°,2	75°	23°
N.-E ...	58°,1	72°	30°
E.......	59°,6	77°	38°
S.-E....	62°,7	71°	41°
S.......	61°,8	74°	47°
S.-O....	59°,7	75°	40°
O.......	50°,2	70°	32°
N.-O....	40°,5	53°	30°
Nul.....	60°,8	74°	48°

Ainsi les vents les plus humides sont les vents marins du S.-E. et du S., et le vent continental du N. ; mais leur état hygrométrique n'a rien d'excessif, puisque leurs moyennes ne dépassent que de 1°,1 à 2°,0 la moyenne générale annuelle, qui est, comme nous l'avons vu, de 60°,7.

Les vents de N.-E., d'E. et de S.-O. sont légèrement audessous de cette moyenne, et diffèrent peu entre eux. Quant aux deux vents d'O. et de N.-O., ils sont franchement et remarquablement secs, le dernier surtout, puisque leurs moyennes respectives sont inférieures de 10°,5 et de 20°,2 à la moyenne générale annuelle. — On voit enfin, par la dernière ligne de la rose, que les jours où il y a absence complète de tout vent, ce qui est arrivé, en moyenne, vingt fois par an, l'état hygrométrique de l'air est, à fort peu près, égal à la moyenne générale.

Voilà donc le caractère hygrométrique des vents à Nice complètement établi.

Ainsi que je l'ai déjà dit, j'ai remplacé, en 1869, l'hygromètre de Saussure par le psychromètre d'August généralement préféré aujourd'hui dans les observatoires, parce qu'il donne des résultats plus scientifiques et plus comparables que l'autre instrument.

Voici les moyennes, les maximums et les minimums qu'il m'a donnés pour dix ans (1869 à 1878), et pour une seule observation par jour faite à 2 heures :

Humidité relative de l'air,
(la saturation étant = 100).

	Moyenne	Maximum	Minimum
Hiver (d. j. f.).......	61,°/₀ 5	97,°/₀ 0	8,°/₀ 0
Printemps (m. a. m.).	58, 8	93, 0	6, 0
Été (j. j. a.).........	62, 1	91, 0	25, 0
Automne (s. o. n.)...	62, 0	98, 0	10, 0
Moyenne générale.	61,°/₀ 1		

Ainsi la moyenne annuelle de l'humidité relative de l'air, à 2 heures, est de 61,°/₀ 1, d'après le psychromètre d'August.

Elle n'est que de 59°,7, pour la même heure, d'après l'hygromètre de Saussure : la différence n'est que de 1°,4 ; elle n'est donc pas grande, et les deux instruments sont suffisamment concordants en ce qui concerne la moyenne générale ; mais il n'en est pas de même, tant s'en faut, pour les extrêmes mensuels et annuels. Les maximums sont beaucoup plus élevés et les minimums beaucoup plus bas pour le psychromètre que pour l'hygromètre, comme on peut le voir aux tableaux A et B. En effet, ce dernier instrument a donné, en onze ans, pour extrêmes absolus, 23° et 77°, tandis qu'en dix ans le psychromètre a donné 6 °/₀ et 98 °/₀. Le premier n'a donc fourni qu'un écart absolu de 54°, tandis que celui du second s'élève à 92°. L'hygromètre paraît donc être beaucoup moins sensible que le psychromètre, et moins apte que lui à exprimer les grands et rapides écarts de sécheresse et d'humidité.

Mais les deux extrêmes absolus du psychromètre, 6 °/₀ et 98 °/₀, sont des nombres remarquables (le premier surtout), et qui méritent d'arrêter un instant notre attention. En effet, 6 °/₀ d'humidité relative représentent un état de siccité extraordinaire et qui se réalise bien rarement ; il est donc intéressant de savoir en quelles circonstances il s'est produit. Il a eu lieu le 26 mars 1878, sous l'influence d'un très fort mistral ; la veille et l'avant-veille le même vent avait soufflé avec violence, et avait fait descendre l'humidité relative a 34 °/₀, puis à 9,°/₀ 5, ce qui était déjà fort bas. Le 26, par un ciel d'une admirable limpidité, et par une pression atmosphérique de 759^{mm},1, le mistral se mit à souffler, mais avec un peu moins de violence que la veille ; à 2 heures, le thermomètre sec étant à + 13°,0, le thermomètre mouillé descendit jusqu'à + 4°,0 ; la différence psychrométrique était donc, en ce moment-là, de 9°,0, la tension de la vapeur atmosphérique de 0^{mm},72, et l'humidité relative de 6 °/₀ seulement ! — Par contre, le 12 novembre 1877, après quatre jours et quatre nuits de pluies abondantes qui donnèrent ensemble au pluviomètre une hauteur d'eau de 127^{mm},9, l'humidité de l'air devint si grande qu'elle n'était plus qu'à

2 degrés du point de saturation. Ce jour-là, en effet, à 2 heures, le baromètre marquant 754^{mm},5 par un temps de grande pluie et de brume, et par un fort vent de sud-ouest charriant d'épais nuages, le thermomètre sec marquait + 13°,1 et le thermomètre mouillé + 12°,9 ; la différence n'était donc que de 0°,2 ; il s'ensuit que l'humidité relative, en ce moment-là, était de 98 %, et que la tension de la vapeur d'eau dans l'atmosphère avait atteint le chiffre élevé de 10^{mm},97 : c'est un degré d'humidité qui ne sera peut-être jamais dépassé à Nice. — Il est intéressant de se rendre compte de la distance où se trouvait *le point de rosée* dans ces deux cas, c'est-à-dire de déterminer le degré où la température de l'air aurait dû descendre pour que la vapeur d'eau qu'il tenait en suspension pût se condenser et se déposer en rosée. J'ai fait ce calcul et j'ai trouvé, pour le premier cas, que le peu de vapeur d'eau suspendue dans l'atmosphère était tellement raréfiée qu'il aurait fallu, pour la condenser et la précipiter en eau, un refroidissement de plus de 100° centigrades ! tandis que, dans le second cas, un abaissement de température de 0°,4 aurait suffi pour amener la formation de la rosée.

J'ai donné, tout à l'heure, la rose hygrométrique des vents d'après l'hygromètre de Saussure observé pendant onze ans ; je donne ici celle que m'a fournie le psychromètre d'August après dix ans d'observations, afin que l'on puisse comparer les deux :

Rose hygrométrique des Vents
(par le psychromètre d'August).

	Moyenne	Maximum	Minimum
N.......	64,% 6	97,% 0	8,% 0
N.-E ...	58, 2	95, 0	9, 0
E.......	58, 8	94, 0	20, 0
S.-E....	66, 9	90, 0	26, 0
S.......	61, 8	95, 0	20, 0
S.-O....	59, 3	98, 0	13, 0
O.......	51, 2	74, 0	12, 0
N.-O....	35, 5	91, 0	6, 0
Nul.....	66, 6	91, 0	22, 0

La comparaison des moyennes des deux roses montre que les deux instruments ont donné des résultats très concordants ; seulement le psychromètre fait ressortir davantage l'humidité du S.-E. et la sécheresse du N.-O. Quant aux maximums et aux minimums, nous savons déjà qu'ils sont toujours plus fortement accusés par le psychromètre que par l'hygromètre, ce qui rend toute comparaison superflue.

Il me reste, pour clore ce chapitre, à parler d'un singulier phénomène psychrométrique qui s'observe quelquefois à Nice — et probablement aussi sur tous les autres points du littoral de la Provence et de la Ligurie — mais seulement en hiver ; — phénomène qui étonne toujours nos hôtes étrangers.

Par les temps calmes de décembre et de janvier, et par un ciel sans nuages, on voit quelquefois, au beau milieu du jour, le pavé des rues allant de l'est à l'ouest, *mouillé comme par un arrosement abondant*, tandis que rien de pareil ne s'observe dans les rues orientées nord-sud. Sur la promenade des Anglais, où les rayons solaires ont un libre accès, il n'y a de mouillé que l'étroite bande où se projette l'ombre de la haie d'atriplex. Sur les Terrasses la chose est plus singulière encore : l'ombre du parapet est si complètement mouillée qu'elle miroite, d'une extrémité à l'autre, comme après la pluie, et la ligne de séparation entre la partie sèche et la partie humide du sol est si nettement tracée qu'elle semble avoir été tirée à la règle.

C'est la rosée qui se dépose ainsi en plein jour, lorsque se réalisent certaines circonstances que je vais faire connaître.

On remarque généralement, lorsque ce phénomène a lieu, que le temps, comme je l'ai déjà dit, est très calme et que la mer est à peine effleurée par une faible brise du sud ou du sud-est ; — mais toutes les brises, même les plus légères, qui affectent l'une ou l'autre de ces directions, ne déposent pas d'humidité : — c'est qu'il y a ici une distinction importante à établir.

Quand le vent diurne venant du large a pris naissance à une petite distance de la côte, 40 à 50 kilomètres par exem-

ple, ce qui est ordinairement le cas, il n'a pas eu le temps de se charger de vapeur d'eau, et il arrive alors à terre dans un état hygrométrique qui ne dépasse guère la moyenne.

Il en est tout autrement, on le conçoit, si, pendant les temps calmes que l'on doit à l'époque solsticiale, une brise à marche très lente, ayant pris naissance fort loin sur la mer, ou même sur le continent africain (car, ne l'oublions pas, toutes les contrées qui bordent la Méditerranée au nord sont soumises à l'influence saharienne), il en est tout autrement, dis-je, si une pareille brise peut arriver jusqu'à nos côtes sans être déviée par d'autres courants atmosphériques rasant la surface de la mer.

La couche d'air qu'elle nous apporte alors ne parcourt guère que 30 à 40 mètres par minute (c'est la marche des brises à peine sensibles) ; elle met donc un temps très long à franchir les 850 kilomètres qui séparent les deux rives de la Méditerranée. Très sèche et très avide d'eau à son départ des bords africains, elle se charge de vapeur aqueuse au contact de la mer, et nous arrive dans un état hygrométrique très voisin de la saturation.

Lorsque la vapeur d'eau contenue dans l'air est à ce point *tendue*, il suffit qu'elle arrive en contact avec un corps dont la température soit inférieure à la sienne, ne fût-ce que de quelques dixièmes de degré, pour que sa condensation et sa précipitation en gouttelettes se produise. Or, toutes les rues où le soleil ne donne pas, le côté d'une avenue où se projette l'ombre d'une haie touffue, présentent des surfaces assez froides pour que ce que l'on appelle en physique *le point de rosée* puisse s'y réaliser.

C'est alors que l'on voit la rosée se déposer, même en plein jour, avec une abondance quelquefois très grande, et toujours proportionnelle à la différence des températures respectives de l'air qui l'apporte et du sol qui la reçoit.

Pourquoi cela n'arrive-t-il jamais en été ? Les molles et douces brises australes règnent pourtant, dans cette saison, d'une manière encore plus constante qu'en hiver. — C'est qu'à cette époque de l'année la température de l'air est nota-

blement plus élevée que dans l'autre cas, d'où une tension moindre pour la vapeur qu'il charrie; d'ailleurs, dans la saison chaude, la température des corps, même de ceux qui sont à l'abri des rayons solaires, est supérieure, ou tout au moins égale à celle de l'air, et le *point de rosée* ne peut se produire nulle part en plein jour ; ce n'est que le soir et pendant la nuit qu'arrive un refroidissement suffisant pour que la vapeur atmosphérique puisse atteindre sa *tension-limite*, et se déposer en rosée plus ou moins abondante.

Au surplus, cette grande humidité qui surprend tant de monde pendant certains beaux jours de l'hiver, et que les étrangers nouveau venus semblent redouter, est absolument inoffensive dans le jour : 1° parce que la vapeur ne trouve pas sa tension-limite dans les lieux où l'on se promène habituellement, le soleil y maintenant l'air à une température suffisamment élevée ; 2° parce que les vêtements de laine dont on est couvert sont par eux-mêmes fort peu hygrométriques ; 3° parce que leur température est supérieure à celle de l'air, d'où il résulte que la vapeur ambiante, ne trouvant pas son *point de rosée* à leur contact, ne saurait en aucune façon les imprégner d'umidité.

Il n'en serait pas de même, on le conçoit, le soir après le coucher du soleil ou pendant la nuit.

Terminons ce chapitre par un proverbe local :

Lorsque les vieux Niçois voient leurs trottoirs à l'ombre se mouiller de rosée en plein jour, il ont coutume de dire : *Il fait Siroco : signe de beau temps.*

Les Niçois ont parfaitement raison : ce pronostic est à peu près infaillible, et pour mon compte je l'ai toujours vu se vérifier, notamment pendant l'hiver de 1873-1874 où j'ai eu à noter huit fois ce curieux phénomène qui fut accompagné de 43 jours sans nuages, en décembre et janvier réunis.

ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE

J'ai noté, en trente ans, 6275 jours beaux ou très-peu nuageux, 2632 jours nuageux ou couverts, 1931 jours plus ou moins pluvieux : il y a eu en tout 119 jours non observés formant lacune. (Voir tableau A.)

On voit que la moyenne annuelle des beaux jours est de 209,2, celle des jours nuageux de 87,4 et celle des jours pluvieux de 64,4. Le nombre des beaux jours a varié de 147 à 247, celui des jours nuageux de 45 à 142, et celui des jours pluvieux de 45 à 103. — Quant à la répartition moyenne par mois, on peut la voir au tableau B, où l'on trouve que les mois les plus favorisés, sous le rapport de la sérénité du ciel, sont juillet, août, septembre et décembre ; que les plus nuageux sont janvier, mars, mai, novembre et octobre, et que ceux où il pleut le plus fréquemment sont novembre et octobre. Il y a pourtant assez souvent des années où l'on compte, dans les mois d'hiver, autant et même plus de beaux jours que dans les mois d'été comme le montre le tableau suivant :

Décembre..	1851	26	jours de soleil
	1857	24	id.
	1861	20	id.
	1862	25	id.
	1863	25	id.
	1865	23	id.
	1866	23	id.
	1867	21	id.
	1871	22	id.
	1872	22	id.
Janvier....	1854	20	id.
	1858	24	id.
	1859	21	id.
	1864	26	id.
	1874	21	id.
	1878	25	id.
Février	1854	24	id.
	1863	23	id.
	1868	22	id.
	1871	22	id.
	1877	22	id.
	1878	22	id.

Voici d'ailleurs la moyenne par saisons et pour trente ans des jours beaux, nuageux et pluvieux :

	Beaux	Nuageux	Pluvieux
Hiver (décembre, janvier, février).......	50,1	22,3	16,1
Printemps (mars, avril, mai)	48,9	23,9	19,0
Eté (juin, juillet, août)................	61,3	18,8	9,3
Automne (septembre, octobre, novembre)	48,3	22,1	19,8

On voit que les deux saisons moyennes se ressemblent beaucoup pour l'état du ciel, et que la différence entre les deux saisons extrêmes n'est à l'avantage de l'été que pour un nombre qui varie de 4 à 11 jours.

Enfin, si l'on associe les mois où les étrangers viennent séjourner à Nice, en obtient les moyennes suivantes, pour novembre, décembre, janvier, février, mars et avril réunis : beaux jours 98, jours nuageux 46, jours pluvieux 36. — Voilà des chiffres qui expliquent et confirment la juste réputation de ce climat privilégié.

VENTS

A Nice, comme dans tous les pays situés au bord de la mer, les vents se divisent en deux classes : 1° les vents généraux ou grands courants atmosphériques obéissant à des causes lointaines ; 2° et les vents locaux ou simples brises déterminées par des différences de température entre la mer et la terre. — Les premiers ne se font sentir moyennement, que quatre-vingts fois par an, comme on le verra plus loin ; quant aux seconds, leur règne est presque quotidien et atteint, en moyenne, le chiffre de deux cent quarante-six jours par an.

On sait, d'une manière générale et en vertu d'une loi bien connue, que sur les côtes maritimes les brises de la nuit soufflent de la terre vers la mer, et les brises du jour de la mer vers la terre. Cette alternance se manifeste à

Nice avec une grande régularité. A la fin du jour, lorsque le soleil a disparu sous l'horizon, la terre et la couche d'air qui lui est superposée perdent rapidement le calorique acquis pendant la journée ; mais la mer, beaucoup plus lente à se refroidir, conserve pendant la nuit une grande partie de ce calorique et le communique à la couche atmosphérique qui repose sur elle. L'air marin étant alors plus chaud et partant plus raréfié que l'air terrestre, s'élève, en vertu de sa légèreté relative, et est immédiatement remplacé par ce dernier qui se précipite pour remplir le vide ; il en résulte une brise se dirigeant de la terre vers la mer, brise fraîche en été, froide en hiver, qui dure toute la nuit et dont la force est proportionnelle à la différence des températures qui lui donnent naissance. — Le matin, dès que le soleil est levé, elle commence à s'affaiblir et finit par cesser complétement lorsque la terre s'est réchauffée et que sa température est devenue égale à celle de la mer. Tant que dure cette égalité, c'est-à-dire pendant un temps qui varie selon la saison et qui est quelquefois de plus de trois heures en hiver, nulle brise ne se fait sentir, le calme de l'air, le calme de la mer sont parfaits ; c'est souvent le plus beau moment de la journée et c'est ce qui fait que les matinées sont, dans ce pays, presque toujours plus belles et plus agréables que les après-midi. — Mais à mesure que le soleil s'élève, la terre s'échauffe progressivement et acquiert enfin une température supérieure à celle de la mer ; alors un effet d'antagonisme se produit, et c'est l'air de la zone marine qui se précipite, à son tour, vers la zone terrestre pour remplir le vide que laisse, en s'élevant, l'air de cette dernière région ; c'est ce qui donne naissance à la brise de mer ou brise diurne qui dure jusqu'au coucher du soleil et à laquelle succède un temps de calme complet, analogue à celui qui s'observe dans la matinée ; calme qui est, en hiver, de courte durée, mais qui peut se prolonger pendant plusieurs heures en été, le refroidissement de la terre étant alors beaucoup plus lent que dans l'autre cas ; — puis le règne du vent de terre recommence. — Telle est la

loi qui régit l'alternance de ces deux brises locales et quotidiennes ; — brises modérées, salubres, bienfaisantes, et qui ne font défaut que pendant les jours de mauvais temps, c'est-à-dire lorsque prévalent les grands courants atmosphériques. — Il arrive pourtant, en hiver, pendant certains jours exceptionellement froids, et d'ailleurs assez rares, que la brise de terre ou septentrionale persiste toute la journée sans dérangement de temps.

Quelques observateurs ont affirmé que, pendant les mois d'hiver, les vents dominants à Nice et sur toute la côte ligurienne et provençale, sont les vents du nord. Cela est vrai, si l'on considère l'ensemble des vingt-quatre heures de la nuit et du jour réunis. En effet, la brise de terre soufflant toujours du quart nord du compas et se levant le soir dès le coucher du soleil, ne cesse, comme je l'ai déjà dit, que le lendemain matin — quelque temps après son lever ; elle règne donc, en plein hiver seize à dix-sept heures sur vingt-quatre, et il ne reste que sept à huit heures, pour la part de la brise marine et du calme complet formant interrègne entre les deux antagonistes. Mais ces sept à huit heures sont de beaucoup les plus importantes, celles où l'on sort, où l'on se promène, où l'on vaque à ses affaires, où l'on jouit de la vie en plein air, celles enfin qui donnent à la journée proprement dite son type climatologique — type qui serait, selon moi, tout à fait faussé si, pour l'établir, on faisait intervenir les heures de brise nocturne. — Qu'importe, en effet, aux étrangers qui passent l'hiver à Nice, le vent régnant, quand ils sont, le soir et la nuit, enfermés dans un appartement bien clos, assis au coin de leur feu, ou chaudement couchés dans leurs lits ?

Les vents diurnes ayant donc seuls, à mon sens, une importance décisive pour Nice, je n'ai noté que ceux-là. Pendant trente ans j'ai enregistré tous les jours le vent régnant de 10 heures du matin au coucher du soleil, et quand deux ou plusieurs vents différents se sont fait sentir dans la même journée, j'ai noté seulement le plus important, soit par la force, soit par la durée.

Les observations ont été faites au bord de la mer, boulevard du Midi, ou promenade des Anglais, en avant du Jardin public. Comme il n'y a pas à Nice une seule girouette à laquelle on puisse se fier, je m'en suis rapporté à la mer qui est un anémoscope infaillible : en effet, les girouettes ordinaires peuvent tromper l'observateur, soit par suite de leur mauvaise installation, soit parce qu'elles ont l'inconvénient d'indiquer un vent lorsqu'il n'en fait pas du tout. La mer, au contraire, ne trompe jamais l'œil exercé à la consulter, surtout quand on ne considère que les huit principales divisions de la rose, comme font la plupart des météorologistes. Or, un séjour de près de cinquante ans sur ses bords m'à donné, à cet égard, une expérience comparable à celle des vieux marins.

Je donne, dans les deux petits tableaux suivants, un résumé succinct de ces observations, scindé en deux grandes divisions : 1° les vents faibles ou modérés ; 2° les vents plus ou moins forts.

Vents faibles ou modérés

	Sommes de 30 ans	Moyennes annuelles
N.........	557 jours	19 jours
N.-E......	116—	4 —
E.........	1341—	45 —
S.-E......	2070—	69 —
S.........	1787—	60 —
S.-O......	1359—	45 —
O.........	61—	2 —
N.-O......	82—	3 —
Nul.......	608—	20 —

(Il y a eu, pendant ces 30 ans, 579 jours non observés formant lacune, seulement pour les vents modérés ou faibles).

Vents plus ou moins forts

	Sommes de 30 ans	Moyennes annuelles
N.........	57 jours	2 jours
N.-E	254 —	9 —
E.........	1058 —	35 —
S.-E......	118 —	4 —
S.........	53 —	2 —
S.-O	592 —	20 —
O.........	164 —	6 —
N.-O......	101 —	3 —

De ces deux tableaux il résulte :

1° Que les vents modérés dominants sont le S.-E., le S., le S.-O., et l'E., c'est-à-dire les vents compris à peu près *dans la moitié méridionale du compas* ; c'est là le trait saillant du régime des vents à Nice, et une des causes de la douceur exceptionnelle du climat, indépendamment de l'heureuse situation topographique et orographique du pays ;

2° Que les vents forts dominants sont l'E. et le S.-O., et que le *mistral* (N.-O.), ce fléau de la Provence, comme on l'appelle souvent, — assez fréquent au-delà des montagnes de l'Estérel, — est très rare à Nice, puisqu'il ne s'y est fait sentir que 101 fois en trente ans, c'est-à-dire un peu plus de trois fois par an en moyenne. On peut, il est vrai, lui assimiler son voisin le vent d'ouest fort qui lui ressemble en ce qu'il fait, comme lui, baisser rapidement le baromètre, le thermomètre, et surtout l'hygromètre ; mais on n'arrive encore ainsi qu'à une moyenne de 9 fois par an.

A propos du mistral je dois faire ici une remarque : — Bien des personnes s'étonnent que ce vent froid et très sec qui *mange les nuages*, comme disent les marins provençaux, et sous l'influence duquel le ciel devient toujours d'une admirable sérénité, puisse faire baisser le baromètre, effet qu'il produit invariablement, et d'une manière quelquefois très prononcée. Mais cela est facile à concevoir si l'on considère que cet instrument indique tout à la fois le poids de la colonne d'air sec qui lui est superposée, et celui de la vapeur d'eau qui s'y trouve mêlée en quantité variable ; or, si le mistral, vent toujours très avide d'eau, surgit à un moment où le baromètre marque, par exemple, $0^m,760$, la tension de la vapeur étant de $0^m,006$, il absorbe ou raréfie rapidement cette vapeur qui perd de son poids, et dont la tension peut être réduite, je suppose, à $0^m,002$; il y a, dans ce cas, une perte de pression de 4 millimètres que le baromètre exprime en descendant de $0^m,760$ à $0^m,756$, sans que le poids de l'air sec ait diminué le moins du monde. Il est donc vrai de dire que le mistral agit principalement sur la vapeur atmosphérique dont il diminue considérablement la tension, et qu'il

n'a pas, sur l'atmosphère sèche, les effets dépressifs que l'apparence semble lui attribuer.

En résumé, le mistral est un vent salubre, mais fort désagréable par sa violence, surtout pour les personnes nerveuses. Sa siccité est si grande que je l'ai vu, plus d'une fois, après des temps pluvieux, réduire, en moins de deux heures, la boue de nos boulevards en poussière.

Le *grégal* (vent fort du N.-E.) mérite, comme le mistral, une mention spéciale. Il n'a pas, comme ce dernier, un caractère fixe et constant, et on peut dire qu'il ne se ressemble pas toujours à lui-même dans ses effets. Il souffle quelquefois par un temps clair, et produit alors une siccité aussi prononcée que celle résultant du mistral ; je l'ai vu, un jour (le 31 janvier 1875), faire descendre l'humidité relative, donnée par le psychromètre, à 9 °/ₒ. — D'autres fois il nous apporte de lourds nuages, la pluie, le tonnerre, la grêle ou la neige. — En un mot, c'est un vent malfaisant, la plupart du temps, et justement redouté des cultivateurs. C'est à lui, il faut le rappeler ici, que l'on doit le plus grand froid du siècle dans ce pays : je veux parler du fameux minimum de — 9°,6 observé par Risso le 11 janvier 1820.

Heureusement le *grégal* est un vent assez rare, puisqu'il ne se fait sentir, en moyenne, que neuf fois par an, comme on l'a vu dans le second des deux petits tableaux précédents.

J'ai donné, dans ces tableaux, les sommes des vents modérés et des vents forts en 30 ans, et j'en ai déduit la moyenne annuelle pour chacun d'eux. Ce travail montre, en résumé, qu'il y a à Nice, année moyenne, 246 jours de vents modérés, et le plus souvent locaux, une vingtaine de jours tout à fait calmes, et 80 jours de vents forts ou grands courants atmosphériques. — (Pour compléter l'année de 365 jours il manque 19 jours ; c'est le nombre moyen des lacunes, qui, pour trente ans, a été de 579 jours, comme je l'ai déjà dit). Mais pour donner à cette étude une plus complète signification, il importait de répartir tous ces vents par mois. J'ai fait ce travail, et le lecteur en trouvera tous les détails au tableau H.

Voici maintenant comment se rangent les quatre saisons :

1° Sous le rapport des vents forts :

		Jours
Printemps,	moyenne	26,8
Automne	id.	19,8
Hiver	id.	17,4
Eté	id.	15,7

2° Sous le rapport des vents modérés :

		Jours
Eté,	moyenne	63,2
Automne	id.	62,8
Hiver	id.	60,5
Printemps	id.	59,4

3° Sous le rapport des jours tout à fait calmes :

		Jours
Hiver,	moyenne	9,1
Automne	id.	4,9
Printemps	id.	3,8
Eté	id.	2,5

Ces comparaisons montrent : 1° que le printemps et l'automne sont les saisons les plus venteuses, que l'été l'est moins que toutes les autres, et que l'hiver est celle qui se rapproche le plus de l'été ; 2° que, sous le rapport des vents modérés ou faibles, le printemps est naturellement la saison la plus mal partagée ; 3° et que l'hiver est très supérieur à toutes les autres saisons pour le nombre de jours parfaitement calmes, ce qui n'avait pas été constaté jusqu'à présent.

J'ai fait connaître, dans deux chapitres précédents, les caractères barométriques et hygrométriques des différents vents ; je n'y reviendrai pas ici.

Il est à peine nécessaire que je parle de leur influence sur le thermomètre ; on la devine facilement : en général tous les courants atmosphériques qui prennent leur origine dans le demi-cercle nord du compas font baisser plus ou moins la température, tandis que tous ceux qui nous viennent du demi-cercle sud la font monter. Cette règle générale souffre

pourtant certaines exceptions dont je vais parler : — La brise diurne de S.-O., par exemple, est quelquefois, en hiver, beaucoup plus froide que ne le comporte son origine apparente ; cela arrive surtout si elle prend une certaine force ; c'est qu'elle n'est alors, selon toute probabilité, qu'un mistral affaibli, et qui après avoir franchi le promontoire de l'Estérel s'infléchit vers la baie de Nice, cédant à l'appel de l'air plus chaud et partant plus raréfié de notre côte. — Les vents forts de N.-E, d'O et de N.-O habituellement froids, offrent aussi et assez souvent pour les deux derniers, — de bizarres anomalies de température : j'ai constaté plus d'une fois pour chacun d'eux, qu'ils nous arrivaient avec tous les caractères thermiques du *siroco*. D'où leur venait cette température anormale ? C'est que le vent africain régnait sans doute, ces jours-là, dans le golfe de Gênes ou dans le golfe du Lion, et rencontrait, en arrivant sur la côte ligurienne, ou sur la côte provençale, des courants contraires qui, selon la loi du parallélogramme des forces, le déviaient de sa direction primitive.

Voici un exemple très-remarquable de cette déviation : le 13 octobre 1870, en ouvrant ma fenêtre, à 8 heures du matin, j'éprouvai une sensation de chaleur qui me fit craindre un instant que le feu ne fût quelque part dans le voisinage ; mais je m'aperçus bientôt que cette température anormale était due à un très-fort vent d'ouest ; à 10 heures le thermomètre à l'ombre marquait déjà 28°,8 ; à 1 heure un thermomètre habillé de laine noire, placé au soleil sur le bord de ma fenêtre, monta à 52°,4 ; à 3 heures je constatai que mon thermomètre à maxima sous double abri en zinc, avait atteint 31°,2. Une pareille température à la mi-octobre, c'est-à-dire à une époque de l'année où les maxima journaliers ne dépassent guère 20°, était un phénomène fort extraordinaire; en effet, l'été précédent, le thermomètre n'ayant pas dépassé 31°,3, il s'en fallut de bien peu que le maxima absolu de cette année-là ne se trouvât rejeté en plein automne. Comment le vent d'ouest, habituellement assez froid, a-t-il pu ce jour-là produire une si forte hausse thermométrique ?

C'est que très-probablement il n'était autre chose que le vent saharien détourné de sa direction normale par un courant plus puissant que lui-même.

J'ai dit ci-dessus que l'on compte à Nice, dans une année moyenne, 80 jours où règnent les grands courants atmosphériques, vents plus ou moins forts qui n'ont rien de local; mais il importe d'ajouter que, dans ce nombre, il en est quelquefois de très-violents, et qui méritent le nom de *tempêtes*. Il ne faut pas croire pourtant que ces coups de vent, — d'ailleurs rares, puisque je n'en ai compté que vingt-un en trente ans, — atteignent ici le degré de violence qui caractérise les cyclones des régions équatoriales. Afin de fixer les idées à cet égard, je vais citer un seul fait :

Une des plus violentes bourrasques, qu'il m'ait été donné d'observer, passa sur Nice le 9 janvier 1866, à 6 heures 30 minutes du soir, et ne dura qu'un quart d'heure.

Elle suivait la direction Ouest-Est, et était accompagnée de pluie battante, de grêle et de coups de tonnerre; or ce même coup de vent avait été ressenti à Marseille à 5 heures : il avait donc franchi, en une heure et demie, les 150 kilomètres en ligne droite qui séparent ces deux villes ; ce qui donne, pour sa vitesse, 1666 mètres par minute, si l'heure de Marseille a été exactement rapportée. C'est assurément une marche fort rapide ; mais elle n'est pas comparable à celle des ouragans des Indes et des Antilles, qui dépasse souvent 100 milles marins par heure (plus de 3000 mètres par minute).

Encore un mot au sujet des coups de vent et des tempêtes : on sait que Nice, comme tout le littoral ligurien et étrusque, échappe presque complétement au régime météorique des régions plus septentrionales, les Alpes et les Apennins formant la ligne de partage entre les climats continentaux et le climat méditerranéen soumis à l'influence saharienne. Aussi les tempêtes d'origine océanienne qui arrivent sur l'Europe par le N.-O., viennent rarement troubler notre ciel. — En effet, M. Ch. Matteucci a constaté à Florence que, du mois d'avril 1866 au même mois de 1868,

sur cent dix-huit tempêtes qui, venant de l'Atlantique, ont attaqué l'Europe par l'Irlande et l'Angleterre, quarante-neuf seulement se sont propagées jusqu'aux côtes méditerranéennes de l'Italie. Je puis affirmer, bien que je n'aie pas pris de notes à cet égard, que ces sortes de tempêtes atteignent Nice dans une proportion bien moindre encore. Le massif des Alpes qui nous abrite, est, en effet, un rempart bien autrement puissant que la simple ligne des Apennins.

Il ne me reste plus, pour compléter l'anémographie de Nice, qu'à dire un mot sur la rotation des vents. Elle se manifeste ici très-nettement et très-régulièrement pendant les saisons de printemps et d'été ; en effet, à partir du mois d'avril, jusqu'au mois de septembre, quand le temps est beau et la pression atmosphérique un peu au-dessus de la moyenne on voit, le matin, peu de temps après le lever du soleil, et aussitôt que le vent de terre a cessé, se former une légère brise d'E., qui augmente et passe au S.-E., entre 10 et 11 heures, augmente encore et passe au S. vers 1 heure, continue d'augmenter et passe au S.-O, entre 3 et 4 heures, diminue enfin et passe à l'O, où elle expire au moment où le soleil disparaît à l'horizon ; alors commence la brise de terre qui dure toute la nuit et dont le point d'origine varie entre le N.-N.-O. et le N.-N.-E. — La rotation du vent est très-connue des marins de cette côte qui ont coutume de dire qu'en été *le vent suit le soleil.* — En automne et surtout en hiver ce phénomène est beaucoup plus rare. On le constate seulement les jours de temps très-calme et par des pressions atmosphériques assez élévées.

ÉLECTRICITÉ

J'ai compté, en trente ans, quatre cent-six orages avec tonnerre ; on peut en voir au tableau B la répartition par mois ; décembre et février n'en ont eu que trois, et octobre en a compté soixante-sept. Il y a eu des années très-ora-

geuses, et d'autres où le tonnerre s'est fait entendre fort rarement : ainsi j'ai noté trente-deux orages en 1868, et seulement quatre en 1861 : la moyenne annuelle a été de 13,5. — Les accidents causés par la foudre sont rares à Nice et dans les environs.

Voici la répartition des orages par les différents vents qui les ont amenés :

	N.	N.-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N.-O.	Totaux
Hiver.....	5	3	4	2	1	4	2	2	23
Printemps.	9	9	19	2	11	19	9	4	82
Eté.......	13	11	21	18	16	28	8	12	127
Automne..	15	25	24	12	19	37	5	4	141
Sommes	42	48	68	34	47	88	24	22	373

(Trente-trois orages n'ont pas été notés dans ce tableau, les vents respectifs n'ayant pu être observés).

Le tableau précédent montre que les vents les plus orageux sont :

En hiver, — le N., l'E. et le S.-O.
Au printemps et en été, — l'E et le S.-O.
En automne, — le S.-O., le N.-E. et l'E.

Il montre aussi que, si l'on considère l'ensemble sans tenir compte des saisons, les vents prennent l'ordre suivant, en commençant par le plus orageux :

S.-O., E., N.-E., S., N., S.-E., O. et N.-O.

Il montre enfin que la saison d'automne est beaucoup plus orageuse que toutes les autres.

L'*ozone* (oxigène électrisé) est abondamment répandu dans le bassin niçois. Les médecins ont quelquefois agité la question de savoir si les phénomènes d'excitation qu'ils remarquent souvent chez les personnes, saines ou malades, nouvellement arrivées à Nice, et demeurant dans le voisinage de la mer, ne tiendraient pas à la présence d'un excès d'ozone

sur le littoral. Afin d'élucider cette question, j'ai organisé en 1857, avec le concours de quelques amis dévoués à la science, cinq observatoires ozonométriques placés à différentes distances de la mer. Chacun de nous a fait, pendant 43 jours, quatre-vingt-six observations aux mêmes heures et avec des fragments des mêmes papiers de Schœnbein, que nous nous étions distribués, afin de rendre les résultats aussi comparables que possible.

Voici le résumé de ces observations :

				Moy.	Max.	Min.
A 20 mètres	de la mer		(aux Ponchettes)	6,3	9,0	5,0
A 82	id.	id.	(promenade des Anglais)	7,1	9,0	3,0
A 220	id.	id.	(rue Croix-de-Marbre)	6,1	10,0	1,0
A 1200	id.	id.	(Villa Bermond)	6,4	8,5	3,0
A 1270	id.	id.	(Carabacel)	7,0	10,0	5,0

Comme on le voit, il parait résulter de ces expériences que l'ozone est partout abondant, mais qu'il ne l'est pas plus au bord de la mer qu'ailleurs, car la station des Ponchettes a donné une moyenne et un maximum légèrement inférieurs à ceux de la station de Carabacel. Quant à la faible différence en plus que l'on remarque en faveur de la promenade des Anglais, elle s'explique, selon moi, uniquement par la plus grande hauteur de cette station placée au quatrième étage, tandis que celle des Ponchettes se trouvait beaucoup plus près du sol (2me étage). Il a été démontré, en effet, par des expériences faites à différentes hauteurs sur le clocher de la cathédrale de Strasbourg, et rapportées par Scoutteten, que l'ozone augmente à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère.

Au surplus, pour être complètement édifié sur la question de l'ozone, il serait nécessaire de faire de plus longues expériences, et d'employer les papiers perfectionnés de MM. Jame et Bérigny.

HYDROMÉTÉORES

Pluie. — J'ai compté, en trente ans, 1931 jours plus ou moins pluvieux, ce qui donne une moyenne annuelle d'un peu plus de 64 jours (64,4). — L'année la plus pluvieuse en a eu 103 (1853) ; la moins pluvieuse 45 (1871) ; les moyennes mensuelles se trouvent au tableau B ; voici la répartition par saisons :

	Moyenne	Maximum	Minimum
Hiver.....(d. j. f.)...	16.1	26.(1857)	6.(1852)
Printemps.(m. a. m.).	19.0	35.(1853)	7.(1870)
Eté.......(j. j. a.)....	9.3	16.(1852)	1.(1873)
Automne..(s. o. n.)...	19.8	31.(1853)	9.(1876)

L'automne est donc la saison la plus mouillée, le printemps l'est un peu moins, l'hiver prend le troisième rang et compte juste le quart des jours pluvieux d'une année moyenne ; tandis que la part de l'été n'est que de un septième.

Pendant les vingt premières années je n'ai eu à ma disposition ni terrasse, ni jardin pour installer un pluviomètre. En 1870 seulement, ayant transporté mon domicile à la campagne, j'ai pu en placer un au haut de mon chalet sur une plate-forme qui domine la toiture, et qui est à 13 mètres au-dessus du sol. Je savais que cette position n'était pas irréprochable ; mais je n'avais pas pu d'abord en trouver une meilleure, mon jardin, trop couvert d'orangers, ne présentant aucun espace assez ouvert et assez distant de tout abri. Mais en 1872, grâce à la complaisance d'un voisin de campagne, j'ai pu placer mon pluviomètre à $3^{m},50$ seulement au-dessus du sol, sur le mur d'une serre, où il se trouve dans des conditions meilleures.

Les hauteurs d'eau que j'ai recueillies sont les suivantes : moyenne annuelle de dix ans (1870-1879) $796^{mm},4$; — maximum $1383^{mm},9$ (1872) ; — minimum $452^{mm},9$ (1875). — On

trouvera les détails mensuels au tableau B. Je donne ici un résumé par saisons :

	Moyenne	Maximum	Minimum
Hiver.....	192mm,0	409m,6 (1873)	33m,7 (1878)
Printemps.	215 ,8	460 ,3 (1879)	81 ,0 (1871)
Eté.......	80 ,4	231 ,6 (1870)	3 ,0 (1873)
Automne..	308 ,2	484 ,7 (1872)	168 ,5 (1875)

Ce qui ressort de ce dernier tableau (ainsi que du précédent) c'est une grande irrégularité dans le régime des pluies des saisons extrêmes. Ainsi le maximum de l'hiver (1873) contient plus de douze fois le minimum (1878) ; le maximum de l'été (1870) contient le minimum (1873) plus de soixante-dix-sept fois ! Mais cette irrégularité est moins tranchée dans les saisons moyennes, puisque le maximum du printemps (1879) n'est que cinq fois et demie plus grand que le minimum (1871), et que le maximum de l'automne (1872) ne contient pas tout à fait trois fois le minimum (1875).

L'automne est donc la saison la plus régulièrement pluvieuse, tandis que nous avons des étés où il ne pleut presque pas du tout.

Le nombre des jours de pluie des dix années où j'ai observé le pluviomètre, a été de six cent-dix, et la hauteur totale de la couche d'eau mesurée, de 7963mm,9 ; ce qui donne en bloc une moyenne de 13mm,05 par jour pluvieux pour les quatre saisons réunies ; mais cette moyenne change de la manière suivante, si l'on considère chaque saison séparément :

	Somme des pluies	Jours pluvieux	Moyenne par jour
Hiver.....	1919mm,9	171	11mm,23
Printemps.	2158 ,4	190	11 ,36
Eté.......	803 ,9	82	9 ,80
Automne..	3081 ,7	167	18 ,45

Ainsi chaque jour de pluie, en automne, donne en moyenne, une hauteur d'eau de $18^{mm},45$, tandis qu'en été la pluviosité est moitié moindre, tant pour le nombre de jours que pour la quantité d'eau tombée en une seule journée. Quant à l'hiver et au printemps ils ont une moyenne à fort peu près égale ; mais ils diffèrent par le nombre de jours pluvieux qui est plus grand pour cette dernière saison.

Il tombe quelquefois, dans ce pays, comme dans tout le midi, des quantités d'eau considérables en une seule pluie. Je donne ici le relevé, pour chacune des dix années, de la pluie la plus abondante :

	En une seule pluie.	Durée de la pluie.	Moyenne par heure.
1870, 4 août......	$74^{mm},4$	5 heures	$14^{mm},9$
1871, 27 septembre.	56 ,3	4 id.	14 ,1
1872, 20 octobre....	53 ,3	3 id.	17 ,8
1873, 15 id.	71 ,4	3 id.	23 ,8
1874, 1 id.	52 ,5	6 id.	8 ,7
1875, 10 id.	50 .0	10 id.	5 ,0
1876, 20 décembre..	50 ,7	3 id.	16 ,9
1877, 24 octobre....	73 ,6	4 id.	18 ,4
1878, 26 id.	102 ,6	10 id.	10 ,3
1879, 16 août......	39 ,7	1 id.	39 ,7

Ce sont là des averses véritablement diluviennes surtout celles du 15 octobre 1873 et du 16 août 1879 ; cette dernière est remarquable par sa courte durée et par son extrême abondance : près de 40^{mm} d'eau en une heure, c'est énorme !

Il reste une question intéressante à examiner : celle de savoir d'où nous viennent les pluies à Nice.

Il ne s'agit pas ici d'attribuer les pluies aux vents régnant sur terre au moment où elles se produisent, mais aux vents qui amènent les nuages pluvieux, ce qui est bien différent.

Pendant les dix dernières années il ne m'a été possible de reconnaître la marche des nuages que pour deux cent quatre-

vingt-deux pluies. C'est sur ce chiffre que je m'appuie pour donner la rose hyétographique suivante :

Rose hyétographique (10 ans, 1870 à 1879)

Vents des nuages	Nombre de pluies	Hauteur d'eau pour chaque vent	Moyenne par pluie	Pluie la plus forte	Pluie la plus faible
N.	8	32mm.8	4mm.1	13mm.1	0mm.7
N.-E.	15	293 .6	19 .6	95 .0	2 .5
E.	84	1431 .1	17 .0	77 .0	0 .4
S.-E.	27	463 .0	17 .1	42 .0	4 .0
S.	44	816 .2	18 .5	77 .8	0 .5
S.-O.	81	1289 .0	15 .9	71 .4	0 .2
O.	16	118 .9	7 .4	43 .0	0 .2
N.-O.	7	87 .1	12 .4	33 .6	2 .0

Ainsi donc c'est de l'E. et du S.-O. que nous viennent les pluies les plus nombreuses, mais c'est du N.-E. et du sud que nous sont venues les plus abondantes pendant ces dix ans. Le N. et le N.-O. nous en ont envoyé le plus petit nombre.

Voici maintenant combien de fois le vent terrestre a été le même que le vent des nuages, pendant la pluie :

N.	2	fois sur	8
N.-E.	8	id.	15
E.	22	id.	84
S.-E.	7	id.	27
S.	7	id.	44
S.-O.	34	id.	81
O.	1	id.	16
N.-O.	0	id.	7
	81		282

On voit qu'en somme le vent terrestre, pendant la pluie, n'a été d'accord avec le vent des nuages que 81 fois sur 282, ou 29 fois sur 100 à peu près ; d'où il résulte qu'en attribuant la pluie qui tombe au vent régnant sur terre, on peut se tromper 71 fois sur 100.

Grêle. — Il tombe rarement de la grêle à Nice, et elle est généralement d'un grain menu et inoffensif. Je l'ai notée soixante-cinq fois en trente ans : quatre années (1859-60-62-69) n'en ont pas eu du tout, et une année (1855) en a eu six fois ; c'est le mois de mars qui en compte le plus, et ce sont les mois de février, juillet, août et décembre qui en comptent le moins.

Grésil. — Le grésil, n'est noté que trente-quatre fois dans mes cahiers de trente ans ; elles sont réparties dans les mois de novembre, décembre, janvier, février et mars : les sept autres mois n'en ont jamais eu.

Neige. — La neige est aussi rare que le grésil ; je l'ai vue tomber trente-trois fois ; treize années sur trente n'en ont pas eu du tout ; c'est l'année 1860 qui en a eu le plus (5 fois) ; la répartition par mois est exactement la même que pour le grésil ; au surplus la neige à Nice est toujours peu abondante et fond généralement en touchant le sol ; il est très-rare qu'on en retrouve des traces vingt-quatre heures après. Une fois pourtant (dans la nuit du 18 au 19 février 1853), j'en ai vu tomber jusqu'à 20 centimètres ; la terre en est demeurée couverte pendant trois jours, sans que nos plantes et nos arbres en aient beaucoup souffert. Une autre fois, le 4 décembre 1870, il a neigé abondamment pendant cinq heures, et la couche de neige a atteint 17 centimètres d'épaisseur dans mon jardin.

Brouillards. — Les brouillards, les vrais brouillards opaques et puants qui attristent les hivers des régions plus septentrionales, sont inconnus à Nice ; les plus denses que j'aie observés permettaient de distinguer les objets à une

distance de 50 à 60 mètres. Ils viennent la plupart du temps de la mer, dans la matinée, poussés par un faible vent du S.-E. ou du S., et ne persistent jamais une journée entière. J'en ai noté soixante-un en trente ans, et c'est la saison du printemps qui en a compté le plus grand nombre.

ÉVAPORATION

L'évaporation de l'eau à l'air libre est un phénomène physique intéressant à étudier. J'ai commencé à l'observer en juin 1870, et j'ai continué jusqu'en avril 1878, mais avec d'assez fréquentes interruptions, de sorte que mes cahiers présentent de nombreuses lacunes ; l'année 1875 manque même tout entière. En résumé je n'ai noté que 1065 observations portant sur autant de jours et sur tous les mois ; l'année 1877 a été pourtant observée intégralement. Quelque peu nombreux qu'ils soient, les chiffres que j'ai réunis présentent de l'intérêt, et c'est ce qui me décide à en donner ci-après les résumés.

J'ai employé d'abord, comme évaporateur, un vase cylindrique en zinc, dans lequel je versais, la matin, une quantité d'eau mesurée avec soin dans une éprouvette dont la section était à celle du cylindre : : 1 : 10, et qui décuplait, par conséquent, la hauteur d'eau mesurée, permettant ainsi d'apprécier facilement les fractions de millimètre ; le lendemain à la même heure je reversais l'eau du cylindre dans l'éprouvette, et le déficit que je constatais me faisait connaître la quantité d'eau évaporée en vingt-quatre heures. Mais j'appliquais au chiffre ainsi trouvé la petite correction soustractive nécessitée par le mouillage de l'appareil, correction que j'avais déterminée expérimentalement une fois pour toutes.

Mais ce système présentant des inconvénients j'y renonçai pour employer le tube atmométrique ou *évaporomètre* de Piche, préférable sous tous les rapports, et généralement adopté aujourd'hui par les météorologistes.

Cela posé, je donne ici le résultat de mes observations : elles sont, comme je l'ai dit tout à l'heure, au nombre de 1065, et le total de l'évaporation est de 3977^{mm},5 (c'est-à-dire une couche d'eau de près de 4 mètres), ce qui donne une moyenne générale de 3^{mm},73 d'eau évaporée par vingt-quatre heures.

Voici de quelle manière cette moyenne se modifie selon les saisons :

	Nombre des jours	Somme de l'évaporation	Moyenne	Maximum	Minimum
Hiver....	347	1098^{mm},6	3^{mm},17	13^{mm},3	0^{mm},5
Printemps	263	904 ,7	3 ,44	12 ,6	0 ,8
Eté......	201	915 ,4	4 ,55	12 ,0	1 ,5
Automne.	254	1058 ,8	4 .17	12 ,0	0 ,4

C'est donc en été que l'évaporation est le plus active, et c'est en hiver qu'elle l'est le moins : cela est naturel puisque l'évaporation est une fonction directe de la température. Quant aux deux autres saisons, l'automne prime le printemps d'un millimètre entier ; — c'est que le mois de septembre évapore autant d'eau que les mois d'été, ce qui n'arrive pour aucun mois du printemps.

Je dois appeler l'attention du lecteur sur les maximums absolus que j'ai rapportés ci-dessus, et qui vont de 12^{mm},0 à 13^{mm},3. Ce sont là des nombres très élevés, et il n'est pas sans intérêt de savoir dans quelles circonstances ils ont pu se produire.

Les deux maximums de 12^{mm},0 ont été notés le 18 juin et le 25 novembre 1877 ; le premier s'est produit par un ciel nuageux, sous l'influence d'un fort grégal (vent de N.-E.), le psychromètre marquant 44 °/₀ d'humidité relative, et la tension de la vapeur étant de 9^{mm},27. Le second a été amené par le mistral succédant à une nuit pluvieuse, circonstance qui prouve bien la grande siccité de ce vent ; l'humidité relative était, ce jour-là, de 25 °/₀ et la tension de la vapeur de 3^{mm},08. Le maximum 12^{mm},6 s'est réalisé le 25 mars 1878 par un ciel admirablement pur, et sous l'influence d'un fort

mistral pendant lequel l'humidité relative était tombée à 6 °/₀ et la tension de la vapeur à 0^{mm},72 ! — Enfin le maximum le plus fort 13^{mm},3 a eu lieu le 28 février 1877, par un ciel serein, et c'est encore le mistral qui l'a produit, faisant, en même temps, descendre l'humidité relative à 8 °/₀, et la tension de la vapeur à 0^{mm},75.

Ainsi donc, sur ces quatre maximums d'évaporation, trois sont dus au mistral, y compris le plus fort de tous ; et cela ne doit pas nous étonner, car nous avons déjà vu, au chapitre *hygrométrie*, combien ce vent violent est sec et avide d'eau. — Quant à celui des quatre maximums qui est dû au *grégal*, il nous prouve que ce vent peut avoir quelquefois les qualités desséchantes du mistral, bien qu'il soit assez souvent humide et pluvieux.

Les quatre minimums absolus notés dans la dernière colonne du petit tableau qui précède, indiquent par contre, que dans certaines circonstances, l'évaporation peut devenir très peu active ; ce ralentissement est toujours dû à un temps pluvieux ou très chargé de nuages peu élevés. Ce dernier cas s'est réalisé pour le minimum 1^{mm},5 de la saison d'été (3 juillet 1870) par un ciel très couvert et par un vent d'est modéré, l'humidité relative étant à 68 °/₀ et la tension de la vapeur à 14^{mm},99. Les trois autres minimums ont été produits par des pluies plus ou moins abondantes, mais de longue durée. Le plus bas de tous, 0^{mm},4, est celui de l'automme (12 novembre 1877) ; il a eu lieu par un fort vent de S.-O. et par une journée de grande pluie et de brume où l'air était presque saturé de vapeur d'eau ; en effet, ce jour-là à 2 heures, l'humidité relative était montée à 98 °/₀ et la tension de la vapeur à 11^{mm},04 ; on voit qu'il ne s'en fallait que de 2 °/₀ pour que le point de saturation fût atteint ; c'est pourquoi l'évaporation a été, pendant ces vingt-quatre heures, réduite à une mince couche d'eau de 4 dixièmes de millimètre.

Il résulte, en somme, de tout ce qui vient d'être dit, que l'évaporation moyenne nycthémérale a été, pour mes 1065 observations, de 3^{mm},73 comme je l'ai déjà établi, et qu'elle

a varié entre les extrêmes 13^{mm},3 et 0^{mm},4 ; — d'où un écart absolu de 12^{mm},9.

Ainsi donc, pour une année moyenne, l'évaporation se monte à : 3^{mm},73 $\times$ 365 = 1361^{mm},4, c'est-à-dire à une couche d'eau de 1 mètre 36 centimètres, presque double de la moyenne annuelle de la pluie qui n'est que 796^{mm},4. On ne se doute pas, généralement, que l'évaporation puisse élever dans l'atmosphère, en un an, une quantité d'eau si considérable.

Au surplus pour bien établir le régime atmométrique de notre climat une plus longue série d'observations journalières serait nécessaire.

LA LUNE INFLUE-T-ELLE SUR LE TEMPS?

A cette question on a répondu oui et non. — Mais les hommes de science, ceux qui ont l'habitude d'examiner les choses de près, sans parti pris, sans idées préconçues, sont pour la négative.

Pour comprendre combien cette négative est fondée il faut lire la notice scientifique qu'a publiée M. Faye, l'éminent astronome, dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes de 1878, sous le titre de *Météorologie cosmique*.

Après avoir signalé l'obstination des cultivateurs, des marins, etc., à attribuer le beau et le mauvais temps à telle ou telle phase de la lune, malgré tout ce que Bouvard et Arago ont écrit de probant contre ce vieux préjugé, M. Faye indique en ces termes la méthode à suivre pour arriver à constater la vérité des faits :

« Mais, dira-t-on, comment savoir si deux phénomènes « aussi disparates qu'une phase de la lune et le temps beau « ou mauvais qui va régner pendant quelques jours, ont ou « n'ont pas de rapport entre eux ? Il y a un moyen, mais un « seul, c'est d'en tenir registre. Si ces deux évènements « sont réellement étrangers l'un à l'autre, il y a autant de « chances pour qu'ils se produisent ensemble que séparé-

« ment. Il suffira donc d'ouvrir le susdit registre, de com-
« pulser impartialement les cas de concordance et les cas
« de désaccord, puis de compter s'il s'en est produit à
« peu près autant des uns que des autres. Plus on multi-
« pliera les observations et les épreuves, et plus les écarts
« entre ces deux nombres seront insignifiants par rapport à
« leur total. S'il existe, au contraire, une liaison physique
« entre la phase et le temps, les désaccords, purement ac-
« cidentels, seront en petit nombre ; plus on multipliera les
« épreuves, plus le nombre de ces désaccords sera insigni-
« fiant par rapport au total. La seule condition, c'est d'en-
« registrer impartialement les faits, rien que les faits, à me-
« sure qu'ils se présentent, sans se laisser influencer par
« une idée préconçue. »

A la lecture de ce passage l'idée m'est venue de rechercher, dans mes trente ans d'observations, en suivant la méthode indiquée par M. Faye, le rapport qu'il a pu y avoir entre les phénomènes atmosphériques et les phases lunaires pendant cette période, et de voir si le résultat de cette recherche serait conforme aux conclusions tirées par Arago et Bouvard de leurs observations bien plus nombreuses que les miennes.

J'ai donc relevé, dans mes registres, toutes les intempéries : pluies, forts vents, orages, etc., en rapportant chacune d'elles à la phase lunaire pendant laquelle elle s'est produite, et voici, en résumé, le résultat que ce long pointage m'a donné :

Il y a eu, pendant ces trente ans (1850 à 1879), 368 lunaisons entières, et conséquemment 1472 phases; il y a eu, d'autre part, 2399 pluies, 2353 vents forts, 406 orages, 65 grêles, etc. — Voici comment ces intempéries se sont réparties dans les quatre phases :

	Pluies	Sommes de 30 ans				
		Vents forts	Orages	Grêle	Grésil	Neige
N. L.	575	576	95	18	13	12
P. Q.	579	590	99	20	31	7
P. L.	645	578	109	11	7	2
D Q.	600	609	103	16	10	10

On voit qu'il y a eu un excédant de pluies et d'orages dans la pleine lune, et un excédant de pluies, de vents forts et d'orages dans le dernier quartier (je ne parle ni de la grêle, ni du grésil, ni de la neige qui ont donné des nombres trop petits pour que l'on puisse en tirer des inductions de quelque valeur). Mais le petit tableau qui précède peut se réduire à deux lignes en faisant séparément la somme des deux phases de la lune croissante et des deux phases de la lune décroissante, afin d'obtenir des nombres plus facilement comparables et plus démonstratifs. — Voici cette réduction :

	Pluies	Vents forts	Orages
Lune croissante...	1154	1166	194
Lune décroissante.	1245	1187	212
Différences..	91	21	18

Ainsi donc il y a eu, du côté de la lune décroissante, une différence en plus de 91 pluies, de 21 forts vents et de 18 orages en trente ans. — Si l'on divise ces trois nombres par 30, pour établir la différence annuelle moyenne qui existe au détriment de la lune décroissante, on obtient, pour les pluies, le nombre 3,0, pour les vents forts le nombre 0,7, et pour les orages le nombre 0,6. — La lune croissante aurait donc eu, en une année moyenne, trois pluies de moins que la lune décroissante ; quant aux vents forts et aux orages, la différence entre les deux demi-lunaisons est si faible que, comme on vient de le voir, elle ne peut atteindre l'unité. — Est-il permis, en présence de la petitesse de ces différences, de conclure que telle phase est pluvieuse, venteuse, orageuse, et que telle autre ne l'est pas ?

Mais ne nous bornons pas à ces calculs, reprenons les quatre phases séparément et voyons comment chacune d'elles s'est comportée pendant trente ans.

Le nombre des intempéries a varié, pour chaque phase, de la manière suivante :

	Pluies		Vents forts		Orages	
	minim.	maxim.	minim.	maxim.	minim.	maxim.
N.L.	de 9....	à....35	de 11....	à....35	de 0....	à.... 7
P.Q.	de 7....	à....31	de 8....	à....28	de 0....	à....10
P.L.	de 10....	à....35	de 6....	à....29	de 0....	à....10
D.Q.	de 11....	à....38	de 6....	à....37	de 0....	à.... 6

Les écarts très-forts que l'on remarque entre les minimums et les maximums des intempéries afférentes à chaque phase, prouvent d'une manière indiscutable qu'aucune d'elles n'a un caractère fixe et constant de pluviosité, de ventosité, etc., puisque toutes ont été tantôt très humides et tantôt très sèches, tantôt très agitées et tantôt très calmes.

Mais les moyennes annuelles, mieux encore que les maximums et les minimums, vont nous montrer que toutes les phases se ressemblent.

Nombres moyens annuels des intempéries pour chaque phase
(368 fois observée)

	Pluies	Vents forts	Orages
N.L..	19.1	19.2	3.2
P.Q..	19.3	19.7	3.3
P.L..	21.5	19.3	3.6
D.Q..	20.0	20.3	3.4

Les différences annuelles moyennes d'une phase à l'autre sont, comme on voit, très petites, et, si trente ans d'observations ont suffi pour montrer qu'aucune des quatre phases n'a un caractère tranché ni dans le sens du beau temps, ni dans le sens du mauvais temps, il est permis d'affirmer qu'une série d'observations double, triple, quadruple, effacerait toutes ces petites différences et mettrait en complète évidence la parfaite égalité des phases entre elles relativement au nombre des intempéries, — confirmant ainsi les conclusions de Bouvard et d'Arago, à savoir que les phases de la lune et le temps bon ou mauvais sont deux phénomènes étrangers l'un à l'autre et n'ayant entre eux absolument aucun rapport de cause à effet.

LA MER, LE PAILLON

Je veux, avant de terminer, dire quelques mots de deux choses étrangères au domaine de la météorologie, mais qui s'y rattachent pourtant par un certain côté. De ces deux choses, l'une contribue puissamment à la beauté de Nice: — la mer; — l'autre l'attriste et l'enlaidit: — le Paillon.

LA MER. — Pendant un an (1868) j'ai noté, non pas chaque jour, mais toutes les fois que la vague ne m'en a pas empêché, le degré de chaleur de l'eau de mer près du rivage, entre 11 heures et midi, ayant soin de prendre, en même temps, la température de l'air, sur la plage, au moyen d'un thermomètre tourné en fronde. Ce travail m'a donné des résultats qui me paraissent intéressants au point de vue de la balnéation sur cette côte.

Les voici répartis par mois :

1868	Mer	Air
Janvier	de 12°,0 à 13°,5	de 10°,0 à 13°,5
Février..........	de 13°,5 à 14°,0	de 12°,5 à 14°,7
Mars............	de 13°,5 à 14°,5	de 14°,0 à 15°,2
Avril	de 14°,0 à 17°,0	de 15°,2 à 18°,0
Mai.............	de 17°,2 à 23°,0	de 20°,5 à 25°,5
Juin............	de 22°,0 à 24°,0	de 24°,0 à 26°,7
Juillet	de 24°,0 à 26°,0	de 24°,5 à 28°,0
Août............	de 23°,0 à 25°,0	de 24°,0 à 28°,0
Septembre.......	de 18°,0 à 23°,0	de 20°,0 à 25°,0
Octobre	de 15°,0 à 18°,0	de 16°,0 à 20°,0
Novembre.......	de 14°,0 à 15°,0	de 14°,0 à 15°,0
Décembre.......	de 12°,5 à 13°,0	de 10°,0 à 14°,0

Ainsi donc :

1° En hiver la mer est *généralement* plus chaude que l'air ;

2° Au printemps et en automne elle est *souvent* un peu moins chaude, *quelquefois* aussi chaude, *rarement* plus chaude que l'air ;

3° En été elle est, *la plupart du temps*, moins chaude que l'air d'une manière sensible (de 2 à 5 degrés environ) ;

mais il arrive encore quelquefois que sa température est égale et même supérieure à celle de l'air, — quand le temps est couvert, par exemple, ou quand il règne, depuis peu, un vent relativement froid.

Mais ce que je viens de dire se rapporte uniquement au milieu du jour : il n'en est plus de même le matin et le soir ; — ainsi avant le lever et après le coucher du soleil, la mer est en général plus chaude que l'air *en toute saison*, parce que le refroidissement de ses eaux est beaucoup plus lent que celui de la couche d'air qui leur est superposée.

J'ai noté, pendant quelques années, l'état de la mer ; mais une seule est complète (1877) ; j'en donne ici le résumé. Une année c'est peu de chose, mais on y trouvera toujours un aperçu de la manière dont la mer se comporte sur notre côte dans toutes les saisons :

Etat de la mer en 1877 (par jours).

	Calme plat	Calme ou belle	Clapoteuse	Peu houleuse	Houleuse	Mouton-neuse	Grosse ou tempêtueuse
1er trimestre..........	13	22	24	17	5	7	2
2me id.	33	26	13	6	1	11	1
3me id.	8	22	32	7	10	12	0
4me id.	21	26	16	13	7	9	0
Sommes.......	75	96	85	43	23	39	3

On voit que les jours de mer calme sont très-nombreux sur cette côte ; mais si on y joint les jours de mer *clapoteuse* et *peu houleuse*, qui sont des états peu différents du calme proprement dit, on arrive à un total de 299 jours de mer parfaitement praticable pour les baigneurs ; — dont 76 pour le premier trimestre, 78 pour le second, 69 pour le troisième et 76 pour le quatrième. — Ainsi les saisons d'hiver et de printemps réunies ont eu, en 1877, 154 jours de mer calme ou peu agitée, 9 de plus que l'été et l'automne, qui n'en ont compté ensemble que 145.

Décembre et janvier sont l'époque hyémale où la mer nous donne souvent, comme en juin, le magnifique spectacle des calmes solsticiaux. Rien n'égale le charme et la splendeur de ces beaux jours d'hiver où pas un nuage ne se voit au ciel, où le soleil resplendissant inonde la plage de lumière et de chaleur, et force les promeneurs à s'abriter sous leurs ombrelles contre l'ardeur de ses rayons ; où la mer calme, placide, immobile comme le Léman par un beau soir d'été, teintée comme lui de cette inimitable couleur d'un blanc nacré ou rosé, que lui donne l'absence de toute brise, — reflète dans son limpide miroir les montagnes, les collines, les édifices qui ornent ses bords, les mouettes qui l'effleurent de leurs ailes, les voiles blanches qui pendent inactives le long des mâts. — Non, je le répète, rien n'égale la beauté de ces jours de calme radieux, — et quand on a joui une fois de ce sublime spectacle, on ne l'oublie jamais !

LE PAILLON. — Au dire d'Alphonse Karr, le Paillon est un *fleuve* dans le lit duquel les blanchisseuses font *sécher* leur linge, et où les bergers, pourrait-on ajouter, mènent paître leurs moutons. — Fleuve n'est pas son vrai nom; appelons-le torrent, c'est déjà plus qu'il ne mérite, attendu que les trois quarts du temps il n'est que le *lit d'un torrent*, une longue et aride traînée de galets de 80 mètres de large. — Une pareille chose, au beau milieu d'une charmante ville, fait l'effet d'une hideuse balafre sur un beau visage. — Et encore, si cet immense fossé n'était coupable que de manquer d'eau, on pourrait à la rigueur l'amnistier ; mais il est aussi, il est surtout un vaste réceptacle de détritus et d'immondices, où se déversent, par-dessus le marché, toutes sortes d'eaux impures.....

Or, quand un torrent, passant à travers une ville, s'y comporte comme un égout, il faut le traiter comme un égout ; c'est-à-dire le cacher aux yeux, en le couvrant d'une voûte ; le pont-square de plus de 100 mètres de large qu'on a construit, il y a quelques années entre les deux quais, montre que la chose n'est pas impossible.

Je laisse maintenant de côté la question d'hygiène et d'or-

nementation, et je rentre dans la statistique. — Chiffrer l'état du Paillon n'était pas chose facile, aucune échelle d'étiage ne pouvant être appliquée à ce torrent. Il a fallu me contenter d'une estimation à vue d'œil du plus ou moins de largeur du courant sous les trois arches du Pont-Neuf, notant par 1, 2, 3, les arches pleines, et par dixièmes les fractions d'arche; j'ai fait ces observations pendant trois ans (1866-67-68) et j'en donne ici le résumé :

Sur les 1096 jours formant ces trois années, les trois arches du Pont-Neuf ont été complètement à sec pendant 539 jours; il y a eu une arche incomplètement pleine (de 1 à 9 dixièmes) pendant 381 jours; une arche pleine pendant 133 jours deux arches pleines pendant 38 jours, et enfin de l'eau couvrant complètement les trois arches, c'est-à-dire le lit entier du Paillon, pendant 5 jours seulement.

Ces chiffres donnent une piteuse idée du régime hydrométrique de notre pauvre torrent. Mais s'il pèche la plupart du temps par défaut, il pèche aussi par excès et donne parfois à notre ville de terribles spectacles ! Je l'ai vu un jour, après de grandes pluies dans les montagnes voisines, atteindre un niveau si élevé que les arches du Pont-Vieux suffisaient à peine à livrer passage à ses eaux fangeuses. — Et il ne faut pas croire qu'il présente en pareil cas une surface unie comme celle d'une paisible rivière; c'est un formidable amoncellement de vagues monstrueuses se précipitant, avec une rapidité furibonde et un fracas épouvantable, vers la mer, qu'elles vont jaunir jusqu'à une grande distance. Ces grandes crues sont fort rares, il est vrai; mais ce qui est arrivé jadis ne peut-il arriver encore? Le reboisement pratiqué, depuis vingt ans, dans nos montagnes aura-t-il pour conséquence de diminuer la violence des accès de fureur semi-séculaires du Paillon? — Espérons-le.

PHÉNOMÈNES EXTRAORDINAIRES

J'ai enregistré, en trente ans, comme phénomènes extraordinaires :

1° Une *trombe sur la mer*, le 13 juillet 1852, vers 2 heures, par un temps d'orage et de pluie torrentielle, avec fort vent d'est : elle était à 3 milles au large et avait l'aspect d'un arbre immense dont le tronc aurait touché la mer et dont le feuillage se serait perdu dans les nuages ; on voyait l'eau se soulever et bouillonner à l'endroit où la colonne affleurait la surface des flots ;

2° *Huit tremblements de terre* : les 29 décembre 1854, 21 juin 1859, 4 mars et 20 octobre 1861, 19 mai 1866, 22 décembre 1870, 24 février 1873, et 21 décembre 1876. Le premier seul mérite une mention spéciale, les autres n'ont été que des trépidations peu prononcées et de très-courte durée. Celui du 29 décembre 1854 eut lieu à 3 heures du matin ; j'étais malade et je ne dormais pas ; je pus donc l'observer dans tous ses détails : il se propagea de l'Est à l'Ouest ; j'entendis d'abord, du côté de l'Est, un bruit sourd assez éloigné, comme si plusieurs tombereaux lourdement chargés eussent roulé au bout de ma rue ; puis une sorte de cliquetis qui me parut provenir des tuiles s'entre-choquant sur les toitures voisines ; au même instant je ressentis de violents soubresauts qui durèrent deux à trois secondes ; ils furent suivis d'ondulations très-prononcées qui me berçaient dans mon lit, et qui durèrent quatre à cinq secondes. Les habitants de Nice, réveillés en sursaut, furent bientôt sur pied ; saisis de terreur, ils sortirent précipitamment de leurs demeures, dont ils craignaient l'écroulement, pour aller se réfugier au milieu des grandes places, sur la plage, ou en rase campagne, et le plus loin possible des édifices ; quelques maisons furent lézardées, des meubles furent renversés ; mais il n'y eut pas d'accident plus sérieux ;

3° *Quatre lumières zodiacales* : les 18 janvier 1866 ; 1er, 2 et 3 janvier 1867, vers 7 heures du soir ; elles étaient parfaitement nettes et bien caractérisées. C'est vers le solstice d'hiver qu'on peut le plus facilement observer cette lumière à Nice, parce qu'alors le soleil se couche à un point de l'horizon où les montagnes, très-peu élevées, ne masquent pas le cône lumineux ;

4° *Quatre aurores boréales*, le 24 et le 25 octobre 1870, le 5 avril 1871, et le 4 février 1872. — Les deux premières, ont été très-brillantes. Le pouvoir éclairant de leurs rayons était assez grand pour illuminer la façade des maisons et produire des ombres distinctes. — Celle de 1871 a été, paraît-il, très-belle aussi ; mais je ne l'ai pas observée moi-même ; un journal de la localité disait le lendemain : « Le noyau central de cette lumière était si éclatant que les objets du premier plan ressortaient en plein relief ; elle jeta, pendant quelques instants un vif rayonnement sur la mer. » Celle du 4 février 1872 fut très remarquable, non par son éclat, mais par son immense étendue ; elle ne montrait pas de rayons, et se composait seulement d'un très-grand segment blanc s'étendant du N.-E. au N.-O. entouré de nuages rouges et peu denses, dont quelques-uns descendaient vers le sud jusqu'au-delà du tropique du Capricorne. On apprit quelque temps après, que cette aurore avait été observée même dans l'hémisphère austral ;

5° *La pluie d'étoiles filantes* du 27 novembre 1872. — Voici, sur cette évènement céleste, le rapport textuel que j'ai adressé, dès le 28, à la Société météorologique de France, rapport qui, ayant été égaré, n'a pas été publié dans les annales de cette Société :

« Les personnes qui aiment à étudier le ciel ont joui, hier au soir, du curieux et intéressant spectacle d'une véritable pluie d'étoiles filantes. J'en ai compté de ma fenêtre, d'où je ne pouvais voir que la moitié du ciel, cent vingt-six en dix minutes, vers 7 heures et demie ; encore cette moitié était-elle masquée par un vaste *stratus* d'une opacité complète, et qui a dû en dérober à ma vue un assez grand nombre.

« Afin de mieux étudier le phénomène je suis descendu,

vers 8 heures, sur la promenade des Anglais en compagnie de mon ami le docteur Macario, et là, malgré des nuages assez étendus, nous avons vu les astéroïdes sillonner le ciel en si grand nombre qu'il n'était pas possible de songer à les compter ; on peut certainement les évaluer à une cinquantaine par minute, ce qui donnerait trois mille par heure.

« Il y en avait de très-brillants et à long trajet, et en général l'éclat diminuait pour tous comme la longueur de la trajectoire ; enfin une multitude innombrable produisaient l'effet de petites étincelles à peine visibles.

« Je tenais à déterminer d'une manière aussi précise que possible le *point radiant*, c'est-à-dire la région du ciel où toutes les trajectoires auraient coïncidé, si elles eussent été suffisamment prolongées en arrière, et j'ai reconnu que cette région, très voisine du zénith, était comprise, à fort peu près, dans le triangle formé par les étoiles *Gamma* et *Xi* d'Andromède et la tête de Persée. Les astéroïdes se dirigeaient vers tous les points de l'horizon à la fois, de sorte que s'il fallait rapporter toutes leur trajectoires sur une carte céleste, on tracerait la figure d'un soleil rayonnant dans tous les sens, et ayant son centre un peu à l'ouest de la tête de Persée.

« A 11 heures l'apparition avait beaucoup diminué, et je n'ai plus compté de ma fenêtre, que quatre-vingt-neuf astéroïdes en dix minutes ; à minuit le phénomène avait cessé à peu près complètement.

« On peut conclure de ces faits que la terre se trouvait hier au soir, entre 7 et 8 heures, précisément au centre de projection du groupe de ces astéroïdes. Ce qui semble le démontrer c'est que les trajectoires, très-courtes, et les vitesses très-faibles, pour ceux qui paraissaient dans le voisinage du point radiant, semblaient augmenter, pour les autres, avec leurs distances à ce même point, — probablement par la raison que l'on voyait très en raccourci les trajectoires des premiers, — tandis que celles des autres se voyaient de plus en plus développées.

« Le phénomène de la nuit dernière aura, je crois, du re-

tentissement dans le monde savant, et voici pourquoi : — On sait qu'indépendamment des étoiles filantes sporadiques qui s'observent toute l'année et qui viennent indistinctement de tous les points du ciel, on a depuis longtemps constaté l'existence de plusieurs groupes périodiques d'astéroïdes qui apparaissent à diverses époques de l'année. Les plus remarquables sont ceux du 10 au 12 août qui ont reçu le nom de *perséides* parce qu'ils semblent venir de la constellation de Persée, et ceux du 12 au 13 novembre qu'on a nommés *léonides* par la raison que leur point radiant se trouve dans la constellation du Lion. — Or, l'apparition très-remarquable d'hier au soir ne satisfait aucunement aux conditions de date ni d'origine apparente de ces deux groupes. Serait-ce donc un groupe nouveau d'une très-grande importance ? Et le mois de novembre aurait-il dorénavant ses *perséides* comme le mois d'août ? »

6° Onze *coups de mer violents :* — le 26 décembre 1859, le 30 octobre et le 24 novembre 1862, le 21 février et le 26 octobre 1864, le 19 octobre 1865, le 25 décembre 1868, le 11 décembre 1872, le 20 janvier 1873, le 5 avril 1874 et le 22 décembre 1876. — Ce sont toujours les vents forts du S.-E., du S. ou du S.-O. qui produisent, sur notre côte, ces espèces de ras de marée ; ils prennent, dans certaines circonstances, des proportions vraiment effrayantes, et c'est un spectacle des plus curieux et des plus émouvants de voir ces énormes vagues, se brisant contre les rochers des Ponchettes, lancer des masses d'eau et des gerbes d'écume blanche jusqu'à des hauteurs prodigieuses. — Le dernier de ces coups de mer, celui du 22 décembre 1876, a été d'une violence extrême : la promenade des Anglais fut, d'un bout à l'autre, balayée par les vagues, et couverte d'une couche de sable et de galets de 40 à 50 centimètres d'épaisseur ; les jardins des villas qui bordent cette magnifique voie furent, sur plusieurs points, envahis par les flots ; la haie d'atriplex qui sert de brise-vent fut ravagée et détruite par places, et enfin le perré qui soutient et protège la chaussée éprouva de sérieux dégâts.

Comme on l'a vu plus haut, sur ce nombre de onze grosses mers, décembre en a compté quatre en trente ans, octobre trois, janvier, février, avril et novembre chacun une ; — les six autres mois en ont été complètement exempts ;

7° Les *calmes solsticiaux* de juin 1877 méritent de prendre rang au nombre des phénomènes exceptionnels, tant par leur durée que par leur beauté. En effet, du 2 au 15 dudit mois, c'est-à-dire pendant 14 jours consécutifs, la mer a présenté le plus magnifique spectacle ; pas la moindre vague ne ridait sa surface unie comme un immense miroir et reflétant avec une netteté merveilleuse les édifices, les collines, les rochers et les navires, comme pourrait le faire le lac le plus tranquille ;

8° *Hirondelles en hiver.* — Les étrangers qui passent pour la première fois l'hiver à Nice ne sont pas peu surpris de voir quelquefois en décembre, janvier, février, et précisément par les plus mauvais temps, des hirondelles apparaître tout à coup en assez grand nombre, demeurer quelques jours, et disparaître quand le beau temps est revenu. Voici l'explication de ce fait en apparence anormal : — Les Alpes-Maritimes possèdent une hirondelle sédentaire, l'*hirundo rupestris* des naturalistes ; elle habite les gorges profondes de nos montagnes, et toutes ses migrations consistent à descendre vers les bords de la Méditerranée pendant les jours les plus froids de l'hiver : elle vient alors chercher une pâture qui lui fait momentanément défaut dans les vallées alpestres où les insectes, engourdis par le froid, ne peuvent plus voler. — Mieux que toutes les observations thermométriques, la présence de ces oiseaux dans notre ville en plein hiver est une démonstration indiscutable de la douceur de son climat, puisque les insectes volants qui constituent l'unique nourriture de cette hirondelle, comme de ses congénères, ne peuvent éclore et vivre qu'à la faveur d'une température relativement élevée ;

9° La *végétation* aussi nous fournit une démonstration analogue : l'acclimatation depuis longtemps acquise d'une foule d'arbustes et de plantes de serre qui vivent et prospè-

rent ici en plein air; la floraison, en décembre, janvier et février, dans nos jardins et en plein champ, des violettes, des tubéreuses, des anémones, etc., ne laissent aucun doute sur l'élévation de la température hyémale dans ce pays. L'oranger lui-même montre très souvent des fleurs en hiver; et quand un été très sec est suivi d'un automne pluvieux au début, et suffisamment chaud, on a parfois, en novembre et en décembre, le curieux spectacle d'une floraison complète et générale de ces arbres charmants, comme cela est arrivé en 1868.

Tel est le résumé général de mes observations. — Je veux, en terminant, et en guise d'épilogue, emprunter encore un passage à la brochure déjà citée du colonel Sykes : « La pré-
« cédente analyse de la météorologie de Nice, dit ce savant
« Anglais, et par induction celle des Alpes-Maritimes,
« présente quelques traits communs à un climat tropical,
« c'est-à-dire : oscillations de la pression atmosphérique
« relativement peu étendues, faibles écarts thermométriques
« tant diurnes que mensuels et annuels, pas de chaleurs
« excessives en été, pas de grands abaissements de tempé-
« rature en hiver, un ciel sans nuages pendant des semaines
« consécutives, rareté des vents violents et des tempêtes,
« la sérénité de l'atmosphère étant le caractère principal
« du climat ; et, ajoutée à tout cela, une verdure perpé-
« tuelle [1]. »

(1) « The preceding analysis of the meteorology of Nice..., and by inference that of the Maritime Alps, presents some features common to a tropical climate, *id est*, comparatively limited range of atmosphere pressure, small range of the thermometer, whether daily, monthly, or annual, no excess of heat in the summer, no great diminution of heat in the winter, an uncloudy sky for weeks together, violent winds and tempests rare, serenity of the atmosphere being a characteristic, and, added to all, perennial verdure. »
(Statistics of Nice Maritime, page 30).

APPENDICE

CARACTÈRES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

DES DOUZE MOIS ET DES QUATRE SAISONS

(D'après 30 ans d'observations pour le thermomètre, l'état du ciel, les vents et les météores divers ; — 27 ans pour le baromètre ; — 11 ans pour l'hygromètre ; — 10 ans pour le psychromètre et le pluviomètre).

N.-B. — Tous les nombres qui figurent ici séparément dans les mois successifs se trouvent groupés synoptiquement dans les tableaux B, C, D, E, F, G et H où le lecteur pourra facilement les comparer entre eux.

Janvier

Pression atmosphérique, moyenne : $762^{mm},71$; — température moyenne : $8°,46$; — moyenne hygrométrique : $58°,6$; — moyenne psychrométrique : $61°/°,3$; — jours de vent fort : 6 en moyenne ; — jours de soleil : 17 ; nuageux : 8; pluvieux : 6 ; — moyenne pluviométrique : $66^{mm},1$; — pendant ces trente mois de janvier, il y a eu onze orages avec tonnerre, quatre fois de la grêle, six fois de la neige, six fois du grésil et onze brouillards.

Janvier est, d'ordinaire, un beau mois ; la moyenne de ses maxima thermométriques journaliers est de $11°,19$; ses plus grands froids n'ont jamais fait baisser le thermomètre au-dessous de $—3°,0$ pendant la nuit, ni au-dessous de $+3°,0$ au milieu du jour ; son plus haut maxima s'est élevé à $19°,2$ et sa moyenne a oscillé, en trente ans, entre $5°,75$ et $10°,58$; l'oscillation diurne moyenne a été de $7°,4$ (*) et la différence moyenne d'un jour à l'autre a été de $1°,0$; la moyenne

(*) Je rappelle ici, une fois pour toutes, que l'oscillation diurne ou nycthémérale est la différence entre la plus basse température de la nuit et la plus haute température du jour.

barométrique de ce mois est plus élevée que celle de tous les autres sans exception; et cependant c'est à lui qu'est dû le plus bas minimum de ces trente ans (735mm,3); mais c'est lui aussi qui a donné le plus haut maximum (779mm,3); le nombre moyen de ses jours de soleil est égal — à une faible fraction près — à ceux des mois de mai et de juin; il ne compte moyennement que 6 jours pluvieux, comme on l'a vu plus haut, et si, par extraordinaire, ce nombre s'est élevé à 15 en 1856, par contre, plusieurs autres janviers n'en ont eu que 2 ou 3, et janvier 1864 n'en a pas eu un seul. Enfin, dans ce mois, comme dans tous les autres de la saison d'hiver, la neige se montre bien rarement, comme je l'ai déjà établi; on peut en dire autant des brouillards qui d'ailleurs ne sont jamais, à Nice — tant s'en faut — aussi denses que dans le centre et le nord de la France. — On jouit souvent en janvier, de calmes solsticiaux magnifiques. — Le sommeil hivernal de la végétation n'existe pour ainsi dire pas dans ce pays où les plantes et les arbres à feuilles caduques sont en petit nombre; on trouve des fleurs en janvier dans tous nos jardins, on voit dans la campagne les petits pois fleurir et fructifier; les violettes, les anémones sauvages, les tubéreuses, etc., sont communes pendant ce mois.

Février

Pression atmosphérique, moyenne: 762mm,24; — température moyenne: 9°,31; — moyenne hygrométrique: 59°,2; — moyenne psychrométrique: 60°/°,3; — jours de vent fort: 7 en moyenne; — jours de soleil: 16; — nuageux: 7; — pluvieux: 5; — moyenne pluviométrique: 39mm,3. — Ces trente mois de février ont eu ensemble sept orages avec tonnerre, deux fois de la grêle, six fois du grésil, cinq fois de la neige et trois brouillards.

Février vaut moins que janvier sous plusieurs rapports; il est plus sujet à de brusques variations de température; les vents désagréables y sont plus fréquents; — et pourtant il est quelquefois magnifique et donne de longues séries de véritables jours printaniers; neuf fois sur trente il a compté de 20 à 24 jours sans nuages; mais aussi huit fois sur trente il a eu de 10 à 16 jours de vent fort. C'est le mois de février qui a donné le plus bas minimum thermométrique au lever du soleil, de ces trente hivers (— 3°,4 le 14 février 1854); mais au milieu du jour la température n'est jamais descendue plus bas que + 3°,2, et s'est élevée au plus haut à 18°,9; elle a oscillé, en trente ans, entre les moyennes 6°,23 et 12°,28; la moyenne des maxima journaliers a été de 12°,36, l'oscillation diurne moyenne de 7°,76, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,93. — Le mouvement printanier de la végétation commence à se manifester pendant ce mois.

Mars

Pression atmosphérique, moyenne : 759^{mm},37 ; — température moyenne : 10°,40 ; — moyenne hygrométrique : 58°,8 ; — moyenne psychrométrique : 56°/°,0 ; — jours de vent fort : 10 en moyenne ; — jours de soleil : 16 ; — nuageux : 9 ; — pluvieux : 6 ; — moyenne pluviométrique : 80^{mm},9. — Ces trente mois de mars ont eu ensemble vingt orages avec tonnerre, onze fois de la grêle, six fois du grésil, six fois de la neige et neuf brouillards.

Mars est un mois généralement venteux et sec ; c'est lui qui a la plus basse moyenne hygrométrique ; sa température est variable ; elle a oscillé entre les moyennes 8°,81 et 14°,49 ; le thermomètre est descendu au plus bas à — 0°,6 pendant la nuit, et à + 5°,2 au milieu du jour ; il a atteint, au maximum 21°,4 ; la moyenne des maxima journaliers a été de 14°,33, l'oscillation diurne moyenne de 8°,36, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 1°,06. — La pression atmosphérique, en mars, est plus faible que celle de tous les autres mois. Il présente néanmoins assez souvent de très belles séries de jours sans nuages ; mais quelquefois aussi il est marqué par de brusques retours des intempéries hyémales. — La végétation printanière est déjà très active pendant ce mois.

Avril

Moyenne barométrique : 760^{mm},29 ; — température moyenne : 14°,33 ; — moyenne hygrométrique : 59°,3 ; — moyenne psychrométrique : 60°/°,5 ; — jours de vent fort : 9 en moyenne ; — jours de soleil : 17 ; — nuageux : 7 ; pluvieux : 6 ; — moyenne pluviométrique : 79^{mm},0. — Ces trente mois d'avril ont eu ensemble vingt-trois orages avec tonnerre, sept fois de la grêle, pas de grésil, pas de neige et six brouillards.

Avril participe encore un peu des intempéries de mars ; mais le réveil de la nature, la végétation en pleine activité, la riche et abondante floraison des plantes et des arbres font ordinairement de ce mois un des plus agréables de l'année. Le thermomètre, pendant ce mois, a varié, en trente ans, entre les moyennes 11°,79 et 16°,12 ; il n'est jamais descendu au-dessous de + 2°,9 pendant la nuit, ni au-dessous de + 7°,0 au milieu du jour ; il a atteint une fois le maximum remarquable de 27°,8 (21 avril 1871) ; la moyenne des maxima journaliers est de 17°,74 ; l'oscillation diurne moyenne de 8°,95, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,99.

Mai

Moyenne barométrique : 760^{mm},35 ; — température moyenne : 17°,75 ; — moyenne hygrométrique : 60°,9 ; — moyenne psychrométrique : 60°/°,0 ; — jours de vent fort : 8 en moyenne ; — jours de soleil : 16 ; — pluvieux : 7 ; — nuageux : 8, — moyenne pluviométrique : 55^{mm},9. — Ces trente mois de mai ont eu ensemble quarante orages avec tonnerre, six fois de la grêle (il n'est plus question de grésil ni de neige), et neuf brouillards.

Le mois de mai est délicieux à Nice dans les années ordinaires : les fleurs de toutes sortes, mais surtout celles des orangers, des bigaradiers, des citronniers sont alors si abondantes dans les jardins environnants, que la ville entière est, surtout le soir, comme enveloppée d'une atmosphère de parfums qui s'étend quelquefois, grâce à la brise nocturne de terre, jusqu'à une distance de 8 à 10 lieues en mer. Les rosiers aussi fleurissent avec une profusion merveilleuse ; mais il est quelquefois venteux ou pluvieux ; il a compté une fois (1853) 20 jours de pluie ; aucun autre mois n'en a jamais eu autant ; la température y est parfois assez variable : elle a oscillé, en trente ans, entre les moyennes 15°,8 et 20°,0 ; elle est descendue au plus bas à + 4°,6 pendant la nuit, et à 8°,7 au milieu du jour ; elle s'est élevée une fois au maximum de 29°,6 ; la moyenne des maxima journaliers a été de 21°,83, l'oscillation diurne moyenne de 8°,87, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,99, comme en avril.

Juin

Moyenne barométrique : 761^{mm},56 ; — température moyenne : 21°,48 ; — moyenne hygrométrique : 61°,6 ; — moyenne psychrométrique : 62°/°,4 ; — jours de vent fort : 7 en moyenne ; — jours de soleil : 18 ; — nuageux : 8 ; — pluvieux : 4 ; — moyenne pluviométrique : 41^{mm},2. — Ces trente mois de juin ont eu ensemble cinquante-trois orages avec tonnerre, six fois de la grêle et un brouillard.

Juin est à Nice un mois généralement très agréable, surtout pendant la première quinzaine où la chaleur est encore modérée ; mais les fleurs printanières disparaissent rapidement ; elles sont remplacées par un petit nombre de fleurs d'été dont nos horticulteurs font assez peu de cas. Les céréales mûrissent et la moisson se fait, dans les campagnes environnantes, du 20 au 30, époque où commencent ordinairement les chaleurs estivales. Le thermomètre, pendant ce mois, a varié, en trente ans, entre les moyennes 17°,96 et 24°,11 ; il est descendu, au plus bas,

à + 6°,5 pendant la nuit (1871), et à 17°,4 au milieu du jour; il est monté, au plus haut, à 31°,6 : la moyenne des maxima journaliers a été de 24°,53, l'oscillation diurne moyenne de 8°,86, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,97.

Juillet

Moyenne barométrique : 761^{mm},30; — température moyenne : 23°,91; — moyenne hygrométrique : 62°,2 ; — moyenne psychrométrique : 62°/°,4 ; — jours de vent fort : 5 en moyenne ; — jours de soleil : 22; — nuageux : 6 ; — pluvieux : 3; — moyenne pluviométrique : 13^{mm},5; — Ces trente mois de juillet ont eu ensemble quarante-six orages avec tonnerre, deux fois de la grêle et quatre brouillards.

Juillet est, en général, un mois chaud et sec assez désagréable ; il constitue, avec son voisin août, ce qu'il est permis d'appeler la saison rigoureuse de Nice, ainsi que de tout le littoral provençal et ligurien ; ce n'est pas que le thermomètre s'élève à des hauteurs extraordinaires: il atteint rarement 31° et 32°, et quant à moi je ne l'ai jamais vu qu'une seule fois arriver à 33°,7 (10 juillet 1865) ; mais ce qui peut paraître fatigant à beaucoup de personnes, c'est, avec une chaleur régulière de 27° à 28° tous les jours, la constante sérénité du ciel, le défaut de pluies et l'extrême intensité de la lumière solaire. Heureux sont alors les habitants qui demeurent sur les bords immédiats de la mer : là, en effet, les brises régulières venant du large entretiennent une fraîcheur relative qui rend les étés de Nice parfaitement supportables. — Il faut encore ajouter aux désagréments de ce mois, que nos collines, dépouillées de leurs récoltes, n'offrent plus qu'un sol aride et desséché ; heureusement les oliviers, les figuiers et tous nos autres arbres fruitiers cachent assez bien la nudité des terres. — Il n'en est pas ainsi, bien entendu, dans les jardins maraîchers et autres, où l'irrigation est possible : là, tout demeure frais, vert et fertile malgré les chaleurs caniculaires. — Mais quand le canal de la Vésubie, aujourd'hui en voie de construction , sera ouvert, les collines n'auront plus rien à envier à la plaine. — Le thermomètre, pendant ce mois, a varié, en trente ans, entre les moyennes 22°,09 et 25°,50; il est descendu, au plus bas, à 15°,0 pendant la nuit, et à 20°,7 au milieu du jour ; il est monté, au plus haut, à 33°,7, comme je l'ai déjà dit. La moyenne des maxima journaliers a été de 27°,47 ; l'oscillation diurne, moyenne de 8°,67, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,78.

Août

Pression atmosphérique, moyenne : 761mm,40 ; — température moyenne : 23°,77 ; — moyenne hygrométrique : 62°,3 ; — moyenne psychrométrique : 61°/°,6 ; — jours de vent fort : 4 en moyenne ; — jours de soleil : 22 ; — nuageux : 6 ; — pluvieux : 3 ; moyenne pluviométrique : 25mm,7. — Ces trente mois d'août ont eu ensemble quarante-six orages avec tonnerre, trois fois de la grêle et deux brouillards.

Août ressemble, en tout et pour tout, à juillet, avec une très légère différence en moins pour la température et en plus pour la pression atmosphérique ; même nombre moyen de jours beaux, nuageux et pluvieux, même nombre d'orages, même moyenne hygrométrique à fort peu près, etc. ; mais à l'approche de septembre le thermomètre suit une marche décroissante en général très lente. — Ce qui caractérise ce mois, c'est la maturation des excellents fruits de la région : pêches magnifiques que l'on exporte en grande partie, figues exquises qui se consomment sur place, pastèques et melons succulents qui nous viennent d'Antibes. Les raisins aussi mûrissent et font leur apparition dans la seconde quinzaine. — Le thermomètre, pendant ce mois, a varié, en trente ans, entre les moyennes 21°,59 et 25°,81 ; il est descendu, au plus bas, à 12°,3 pendant la nuit, et à 19°,2 au milieu du jour ; il s'est élevé, au plus haut, à 33°,2 ; la moyenne des maxima journaliers a été de 27°,47, l'oscillation diurne moyenne de 8°,09 et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,74.

Septembre

Moyenne barométrique : 762mm,34 ; — température moyenne : 20°,69 ; — moyenne hygrométrique : 62°,9 ; — moyenne psychrométrique 61°/°,7 ; — jours de vent fort : 6 en moyenne ; — jours de soleil : 18 ; —nuageux : 7 ; — pluvieux : 5 ; —moyenne pluviométrique : 43mm,7. — Ces trente mois de septembre ont eu ensemble cinquante-cinq orages avec tonnerre et quatre fois de la grêle ; il n'y a jamais eu de brouillard.

Septembre est un très beau mois d'été à Nice, bien qu'il fasse partie de l'automne des météorologistes ; la chaleur encore assez forte pendant la première quinzaine, diminue sensiblement dans la seconde ; il est plus orageux qu'août et juillet et à peu près autant que juin. Septembre est surtout remarquable, dans ce pays, par l'abondance et la beauté de ses fruits qui donnent, de 8 à 11 heures du matin, à notre marché, le charmant aspect d'une riche exposition de pomiculture. — Le thermomètre, pendant ce mois, a varié, en trente ans, entre les

moyennes 18°,39 et 22°,67 ; il est descendu, au plus bas, à 10°,4 pendant la nuit, et à 17°,2 au milieu du jour ; il s'est élevé, au plus haut, à 32°,9 (le 3 septembre 1853) ; la moyenne des maxima journaliers a été de 23°,83, l'oscillation diurne moyenne de 8°,48, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,86. — Septembre, enfin, a la plus forte moyenne barométrique, après janvier.

Octobre

Moyenne barométrique : 760mm,82 ; — température moyenne : 16°,85 ; — moyenne hygrométrique : 62°,4 ; — moyenne psychrométrique : 62°/°,2 ; — jours de vent fort : 8 en moyenne ; — jours de soleil : 16 ; — nuageux : 8 ; — pluvieux : 7 ; — moyenne pluviométrique : 138mm,9. — Ces trente mois d'octobre ont eu ensemble soixante-sept orages avec tonnerre, neuf fois de la grêle et deux brouillards.

Octobre est un mois à température encore assez élevée et à peine inférieure à celle du mois de mai, auquel il ressemble aussi par le degré d'humidité atmosphérique et par le nombre de jours de soleil ; mais il en diffère par sa moyenne pluviométrique qui est supérieure à celle de tous les autres mois ; il a donné une fois (1872), jusqu'à 410mm,9 d'eau au pluviomètre en 18 jours plus ou moins pluvieux. — La végétation, pendant ce mois, est encore très active, et la plupart des arbres à feuilles caduques demeurent aussi verts qu'en plein été. Les pluies ravivant les plantes que les chaleurs estivales avaient desséchées, les font rapidement reverdir et refleurir ; c'est pourquoi l'automne, à Nice, a souvent l'apparence et les charmes d'un second printemps. — Le thermomètre, pendant ce mois, a varié, en trente ans, entre les moyennes 14°,56 et 18°,52 ; il est descendu, au plus bas, à + 2°,6 pendant la nuit, et à 11°,0 au milieu du jour ; il s'est élevé, au plus haut, à 31°,2 ; mais ce maximum extraordinaire, constaté le 13 octobre 1870, fut un phénomène exceptionnel et isolé dû au vent saharien ; les maxima des vingt-neuf autres mois d'octobre ont varié entre 20° et 27° ; la moyenne des maxima journaliers a été de 19°85, l'oscillation diurne moyenne de 7°,98, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 0°,96.

Novembre

Moyenne barométrique : 760mm,12 ; — température moyenne : 11°,99 ; — moyenne hygrométrique 61°,4 ; — moyenne psychrométrique 62°/°,2 ; — jours de vent fort : 6 en moyenne ; — jours de soleil : 15 ; — nuageux : 8 ; — pluvieux : 7 ; — moyenne pluviométrique : 125mm,6. — Ces trente mois de novembre ont eu ensemble trente et

un orages avec tonnerre, huit fois de la grêle, cinq fois du grésil, trois fois de la neige et six brouillards.

Novembre jouit généralement d'une température très douce, et, bien que le nombre de ses jours de soleil soit, en moyenne, inférieure à celui de tous les autres mois, cette moyenne est encore de 15 jours, comme on vient de le voir plus haut. Sa moyenne hygrométrique est légèrement inférieure à celle d'octobre, mois auquel il ressemble par la nébulosité et la pluviosité. — La plupart des arbres à feuilles caduques sont encore assez verts pendant ce mois, et ce n'est guère que dans la seconde quinzaine qu'ils commencent à se dépouiller; mais en même temps beaucoup de plantes que les pluies automnales ont réveillées de leur sommeil estival, sont en fleurs dans tous nos jardins; de magnifiques roses remontantes s'y montrent en grand nombre; les rosiers du Bengale refleurissent abondamment; les orangers eux-mêmes nous donnent parfois le charmant spectacle d'une seconde floraison, et ce que j'appelle le second printemps de Nice se prolonge ainsi jusqu'au mois suivant. — Le thermomètre, pendant ce mois, a varié, en trente ans, entre les moyennes 8°,19 et 14°,11; il est descendu, au plus bas, à — 1°,5 pendant la nuit, et à + 4°,2 au milieu du jour; il s'est élevé, au plus haut, à 23°,7; la moyenne de ses maxima journaliers a été de 14°,86, l'oscillation diurne moyenne de 7°,50, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 1°,06. — Novembre, enfin, a eu la plus faible pression atmosphérique moyenne, après mars.

Décembre

Pression atmosphérique, moyenne: 760mm,93; — température moyenne: 8°,99; — moyenne hygrométrique: 59°,4; — moyenne psychrométrique: 62°/°,8; — jours de vent fort: 5 en moyenne; — jours de soleil: 18; — nuageux: 7; — pluvieux: 6; — moyenne pluviométrique 86mm,6. — Ces trente mois de décembre ont eu ensemble sept orages avec tonnerre, trois fois de la grêle, onze fois du grésil, treize fois de la neige et huit brouillards.

Décembre est, à Nice, le plus beau mois de l'hiver; il est, après août, le moins venteux de tous les mois: le nombre de ses jours de soleil, qui est en moyenne de 18, comme on vient de le voir, s'est élevé dix fois sur trente, de 20 à 26. Il est exempt, à peu près complètement, des intempéries qui le caractérisent dans la plupart des autres contrées de l'Europe; sa température moyenne a oscillé entre + 6°,13 et + 11°,99; le plus grand froid a été de — 2°,7 pendant la nuit, et de + 1°,1 au milieu du jour; le plus haut maximum s'est élevé à 18°,5, la moyenne des maxima journaliers a été de 11°,69, l'oscillation diurne moyenne de 6°,84, et la différence moyenne d'un jour à l'autre de 1°,12.

Les arbres, les arbustes et les plantes à feuilles persistantes étant les plus nombreux à Nice, il s'ensuit que nos collines et nos jardins ne prennent jamais, en décembre (pas plus d'ailleurs qu'en aucun autre mois d'hiver), cet aspect triste et dénudé que présentent, après la chute des feuilles, les campagnes des pays plus septentrionaux. Les oliviers montrent leurs fruits mûrs, les rameaux verts des orangers sont chargés d'oranges déjà jaunes, les citronniers sont couverts tout à la fois de fleurs et de fruits ; sur le penchant des collines, à l'abri des oliviers et même à découvert, il n'est pas rare de voir déjà nos gracieuses anémones sauvages ouvrir leurs corolles ; enfin les tubéreuses, les violettes de Parme abondent, pendant ce mois, chez tous nos marchands de fleurs.

HIVER

(DÉCEMBRE, JANVIER, FÉVRIER)

—

Thermomètre

Hiver le plus chaud	(moyennes)	10°,28 (1866)
Hiver le plus froid....................	—	7°,08 (1850)
Hiver moyen	—	8°,92

Baromètre

Pression la plus forte...............	(moyennes)	767mm,40 (1858)
Pression la plus faible................	—	758mm,17 (1865)
Hiver moyen......................	—	761mm,95

Psychromètre

Hiver le plus humide..................	(moyennes)	64°/°,6 (1876)
Hiver le plus sec......................	—	57°/°,5 (1871)
Hiver moyen	—	61°/°,5

Jours de soleil

Hiver le plus beau.........................	(moyennes)	67 (1852)
Hiver le plus laid..........................	—	35 (1870)
Hiver moyen	—	50

Jours nuageux

Hiver le plus nuageux.....................	(moyennes)	38 (1875)
Hiver le moins nuageux..................	—	8 (1853)
Hiver moyen.............................	—	22

Jours de pluie

Hiver le plus pluvieux	(moyennes)	26 (1857)
Hiver le moins pluvieux	—	6 (1852)
Hiver moyen	—	16

Jours de vent fort

Hiver le plus venteux	(moyennes)	31 (1865)
Hiver le moins venteux	—	7 (1849)
Hiver moyen	—	18

Orages avec tonnerre	(sommes en 30 hivers)		25 fois
Grêle	—	—	9 —
Grésil	—	—	23 —
Neige	—	—	24 —
Brouillard	—	—	22 —

Quatorze hivers n'ont pas eu d'orages, les autres en ont eu de un à trois ; — vingt-un hivers n'ont pas eu de grêle, les autres en ont eu une fois ; — seize hivers n'ont pas eu de grésil, les autres en ont eu de une à trois fois ; — seize hivers n'ont pas eu de neige, dont sept consécutifs ; les autres en ont eu de une à quatre fois ; — dix-neuf hivers n'ont pas eu de brouillard, les autres en ont eu de une à quatre fois.

PRINTEMPS

(MARS, AVRIL, MAI)

Thermomètre

Printemps le plus chaud	(moyennes)	15°,82 (1862)
Printemps le plus froid	—	13°,14 (1849)
Printemps moyen	—	14°,16

Baromètre

Pression la plus forte	(moyennes)	762^{mm},37 (1875)
Pression la plus faible	—	757^{mm},30 (1877)
Printemps moyen	—	759^{mm},91

Psychromètre

Printemps le plus humide	(moyennes)	61°,6 (1876)
Printemps le plus sec	—	54°,0 (1873)
Printemps moyen	—	58°,8

Jours de soleil

Printemps le plus beau....................	(moyennes)	62 (1861)
Printemps le plus laid.....................	—	33 (1869)
Printemps moyen........................	—	49

Jours nuageux

Printemps le plus nuageux	(moyennes)	41 (1871)
Printemps le moins nuageux	—	9 (1853)
Printemps moyen.........................	—	24

Jours de pluie

Printemps le plus pluvieux.................	(moyennes)	35 (1853)
Printemps le moins pluvieux................	—	7 (1870)
Printemps moyen.........................	—	19

Jours de vent fort

Printemps le plus venteux.................	(moyennes)	41 (1852)
Printemps le moins venteux.................	—	13 (1869)
Printemps moyen..........................	—	27

Orages avec tonnerre.........	(sommes en 30	printemps)	83	fois
Grêle......................	—	—	24	—
Grésil......................	—	—	6	—
Neige......................	—	—	6	—
Brouillard..................	—	—	24	—

Un seul printemps n'a pas eu d'orages, les autres eu ont eu de un à huit ; — treize printemps n'ont pas eu de grêle, les autres en ont eu de une à quatre fois ; — vingt-six printemps n'ont pas eu de grésil, les autres en ont eu de une à deux fois ; — vingt-cinq printemps n'ont pas eu de neige, les autres en ont eu de une à deux fois ; — seize printemps n'ont pas eu de brouillard, les autres en ont eu de une à quatre fois.

ÉTÉ

(JUIN, JUILLET, AOUT)

—

Thermomètre

Eté le plus chaud	(moyennes)	24°,43 (1868)
Eté le plus froid	—	21°,09 (1871)
Eté moyen	—	23°,09

Baromètre

Pression la plus forte	(moyennes)	763mm,79 (1873)
Pression la plus faible	—	758mm,07 (1852)
Eté moyen	—	761mm,29

Psychromètre

Eté le plus humide	(moyennes)	64°/°,4 (1870)
Eté le moins humide	—	58°/°,5 (1875)
Eté moyen	—	62°/°,1

Jours de soleil

Eté le plus beau	(moyennes)	74 (1851)
Eté le plus laid	—	40 (1869)
Eté moyen	—	61

Jours nuageux

Eté le plus nuageux	(moyennes)	38 (1869)
Eté le moins nuageux	—	9 (1851)
Eté moyen	—	19

Jours de pluie

Eté le plus pluvienx	(moyennes)	16 (1852)
Eté le moins pluvieux	—	1 (1873)
Eté moyen	—	9

Jours de vent fort

Eté le plus venteux	(moyennes)	35 (1850)
Eté le moins venteux	—	2 (1858)
Eté moyen	—	16

Orages avec tonnerre..............	(sommes en 30 étés)		145 fois
Grêle..............................	—	—	11 —
Brouillard	—	—	7 —

Un seul été (1861) n'a pas eu d'orages, les autres en ont eu de un à seize ; — dix-neuf étés n'ont pas eu de grêle, les autres en ont eu une fois chacun ; — vingt-cinq étés n'ont pas eu de brouillard ; les autres en ont eu de un à deux.

AUTOMNE

(SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE)

—

Thermomètre

Automne le plus chaud..................	(moyennes)	17°,98 (1857)
Automne le plus froid..................	—	14°,74 (1851)
Automne moyen..........................	—	16°,51

Baromètre

Pression la plus forte...............	(moyennes)	763mm,87 (1853)
Pression la plus faible...............	—	756mm,47 (1852)
Automne moyen..........................	—	761mm,03

Psychromètre

Automne le plus humide...............	(moyennes)	65°/°,5 (1872)
Automne le plus sec..................	—	57°/°,7 (1870)
Automne moyen.........................	—	62°/°,1

Jours de soleil

Automne le plus beau.....................	(moyennes)	58 (1861)
Automne le plus laid.....................	—	32 (1869)
Automne moyen............................	—	48

Jours nuageux

Automne le plus nuageux..................	(moyennes)	39 (1869)
Automne le moins nuageux................	—	7 (1851)
Automne moyen............................	—	22

Jours de pluie

Automne le plus pluvieux..................	(moyennes)	31 (1853)
Automne le moins pluvieux................	—	9 (1869)
Automne moyen........................	—	20

Jours de vent fort

Automne le plus venteux..................	(moyennes)	34 (1870)
Automne le moins venteux.................	—	4 (1869)
Automne moyen.........................	—	20

Orages avec tonnerre...........	(sommes en 30 automnes)		153 fois
Grêle.......................	—	—	21 —
Grésil.......................	—	—	5 —
Neige.......................	—	—	3 —
Brouillard....................	—	—	8 —

Un seule automne (1876) n'a pas eu d'orage, les autres en ont eu de un à treize ; — dix-sept automnes n'ont pas eu de grêle, dont onze consécutifs ; les autres eu ont eu de une à quatre fois ; — vingt-cinq automnes n'ont pas eu de grésil, dont dix consécutifs ; les autres en ont eu une fois chacun ; — vingt-sept automnes, dont vingt consécutifs, n'ont pas eu de neige ; les autres en ont eu une fois chacun ; — vingt-quatre automnes n'ont pas eu de brouillard ; les autres en ont eu de une à deux fois.

J. Teysseire,
Membre de la Société Météorologique de France et de la Commission Météorologique du département des Alpes-Maritimes.

TABLEAUX

RÉSUMÉ P

des observations météorologiques f

ANNÉES	BAROMÈTRE moyennes annuelles	BAROMÈTRE minimums annuels	BAROMÈTRE maximums annuels	THERMOMÈTRE CENTIGRADE moyennes annuelles	THERMOMÈTRE CENTIGRADE minima annuels (nuit)	THERMOMÈTRE CENTIGRADE maxima annuels (jour)	HYGROM DE SAUS moyennes annuelles	HYGROM DE SAUS minimums annuels
	mm	mm	mm	o	o	o	o	o
1849	»	»	»	15.43	0.0	28.0	»	»
1850	»	»	»	14.81	0.0	27.0	»	»
1851	»	»	»	15.15	— 1.1	31.2	»	»
1852	759.20	738.0	774.5	16.11	— 1.3	29.2	»	»
1853	762.22	743.0	774.0	14.86	— 1.1	32.9	»	»
1854	759.79	742.0	774.0	15.68	— 3.4	31.5	»	»
1855	759.07	738 0	776.0	15.45	— 2.5	28.2	»	»
1856	759.74	739.0	773.0	15.64	— 0.1	30.4	»	»
1857	761.86	735.3	775.0	16.12	+ 1.4	30.2	»	»
1858	761.73	740.0	775.0	15.99	— 1.7	29.2	57.1	25.0
1859	761.67	742.0	779.3	16.48	— 1.6	31.2	59.7	30.0
1860	759.38	740.0	774.0	15.35	— 1·6	26.9	59.6	37.0
1861	761.21	746.0	775.0	16 21	0.0	29.7	59.6	36.0
1862	759.56	744.0	773.0	16.23	— 3.0	28.7	63.7	40.0
1863	761.20	740.0	772.0	16.48	+ 0.7	32.7	60.2	23.0
1864	760.99	742.0	773.0	15.65	— 3.5	30.2	58.2	36.0
1865	761.02	741.0	777.0	16.53	— 0.5	33.7	60.5	33.0
1866	761.78	741.5	776.9	15.86	+ 2.4	30.9	62.6	35.0
1867	760.95	742.9	774.9	15.50	— 0.2	33.1	62.1	27.0
1868	762.17	740.2	777.1	16 43	0.0	31.5	63.6	32.0
1869	761.78	740.5	777.0	15.26	— 2.3	33.2	»	»
1870	760.57	738.6	773.7	14.95	— 2.7	31.3	»	»
1871	762.05	750.0	776.4	14.83	— 2.2	32.0	»	»
1872	760.82	742.6	772.0	15.87	+ 1.7	30.5	»	»
1873	762.45	742.9	777.9	16.08	+ 1.3	31.7	»	»
1874	762.23	740.9	774.2	15.57	— 1.8	32.4	»	»
1875	761.84	735.6	774.5	15.78	— 1.0	32.5	»	»
1876	760.90	738.7	777.5	15.60	+ 0.1	30.4	»	»
1877	760 70	742.7	774.0	15.77	+ 1.1	31.6	»	»
1878	761.89	742.9	776.8	15.65	— 1.4	31.6	»	»
(1879	»	»	»	»	»	»	»	»
Sommes	»	»	»	»	»	»	»	»
Moyennes générales	761.065	»	»	15.71	— 0.81	30.79	60.7	»
Moyennes les plus basses	759.07	»	»	14.81	»	»	57.1	»
Moyennes les plus hautes	762.45	»	»	16.53	»	»	63.7	»
Minimums absolus	»	735.3	»	»	— 3.5	»	»	23.0
Maximums absolus	»	»	779.3	»	»	33.7	»	»

NÉES

ice pendant 30 ans (1849 à 1878)

(Tableau A)

ROMÈTRE AUGUST		JOURS DE VENT (SOMMES)			ÉTAT DU CIEL (SOMMES)			PLUVIOMÈTRE (en millimètres)	MÉTÉORES DIVERS (SOMMES)					LACUNES (jours non observés)	
minimums annuels	maximums annuels	faible ou modéré	plus ou moins fort	nul	jours de soleil	jours nuageux ou couverts	jours plus ou moins pluvieux		orages avec tonnerre	grêle	grésil	neige	brouillards	pour les vents modérés	pour l'état du ciel
°/₀	°/₀														
»	»	266	91	3	228	71	66	»	12	3	1	2	0	5	0
»	»	224	111	0	211	90	64	»	14	2	1	1	1	30	0
»	»	187	99	28	235	48	82	»	12	4	1	2	1	51	0
»	»	202	103	57	240	47	79	»	19	2	0	0	0	4	0
»	»	218	105	42	217	45	103	»	19	5	3	4	3	0	0
»	»	192	95	24	216	76	57	»	9	3	0	0	0	54	16
»	»	182	101	46	213	73	79	»	20	6	2	1	1	36	0
»	»	205	83	23	208	72	86	»	12	1	1	1	6	55	0
»	»	225	66	18	230	63	72	»	14	2	0	0	0	56	0
»	»	216	61	21	222	85	58	»	11	2	0	2	2	67	0
»	»	258	72	15	231	76	58	»	10	0	1	2	4	20	0
»	»	248	91	16	198	94	74	»	7	0	1	5	6	11	0
»	»	242	78	39	231	78	47	»	4	1	0	0	1	6	6
»	»	273	68	24	197	98	70	»	7	0	1	1	6	0	0
»	»	258	100	7	247	63	55	»	15	1	0	0	1	0	0
»	»	263	92	11	214	94	58	»	14	2	2	1	1	0	0
»	»	262	89	11	214	85	66	»	10	1	5	2	0	3	0
»	»	268	85	11	208	106	51	»	19	4	0	0	2	1	0
»	»	264	91	6	219	90	56	»	20	2	2	2	3	4	0
»	»	271	72	14	203	93	70	»	32	2	3	1	2	9	0
13.0	94.0	283	31	10	147	142	46	»	6	0	1	1	3	38	30
10.0	94.0	263	80	12	192	108	65	872 5	27	1	4	4	1	10	0
12.0	93.0	243	82	23	191	123	45	805.8	13	1	0	0	3	17	6
19.0	95.0	248	71	29	154	112	86	1383.9	24	2	0	0	7	18	14
9.5	87.0	267	68	12	220	81	47	795.9	13	3	0	0	0	18	17
18 0	94.0	274	58	19	201	94	58	619.0	14	2	0	0	3	14	12
9.0	89 0	252	60	29	177	124	50	452.9	9	5	1	0	0	24	14
10.0	97.0	275	62	19	187	104	66	747.5	9	2	2	1	2	10	9
8.0	98.0	268	68	27	211	94	58	628.2	5	2	0	0	0	2	2
6.0	86.0	276	61	12	210	93	59	735.7	6	4	2	0	2	16	3
»	»	»	»	»	»	»	»	922.5	»	»	»	»	»	»	»
»	»	7373	2397	608	6275	2622	1931	»	406	65	34	33	61	579	129
»	»	245.8	79.9	20.3	209.2	87.4	64.4	796.4	13.5	2.2	1.1	1.1	2.0	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6.0	»	182	34	0	147	45	45	452.9	4	0	0	0	0	»	»
»	98.0	283	111	57	247	142	103	1383.9	32	6	5	5	7	»	»

RÉSU

Des observations météorologiques f

30 ANS pour chaque MOIS (*)	BAROMÈTRE réduit à zéro et au niveau de la mer: moyenne générale	moyenne la plus basse	moyenne la plus haute	minimum absolu	maximum absolu	THERMOMÈTRE CENTIGRADE: moyenne générale	moyenne la plus basse	moyenne la plus haute	minima absolu (nuit)	maxima absolu (jour)	HYGROM. DE SAUSS: moyenne générale	moyenne la plus basse	moyenne la plus haute
	mm	mm	mm	mm	mm	o	o	o	o	o	o	o	o
Décembre.	760.93	754.49	771.90	738.6	777.0	8.99	6.13	11.99	— 2.7	18.5	59.4	52.7	66.3
Janvier ..	762.71	754.20	769.40	735.3	779.3	8.46	5.75	10.58	— 3.0	19.2	58.6	48.0	70.0
Février ..	762.24	753.60	768.80	738.0	776.8	9.31	6.23	12.28	— 3.5	18.9	59.2	53.9	63.2
Mars....	759.27	750.46	768.10	740.0	775.7	10.40	8.81	14.49	— 0.3	21.4	58.8	55.0	61.7
Avril....	760.29	755.60	767.20	740.9	773.5	14.33	11.79	16.12	+ 2.9	27.8	59.3	52.7	65.1
Mai	760.35	756.90	764.50	744.7	770.1	17.75	15.83	20.00	+ 4.6	29.6	60.9	56.2	65.2
Juin....	761.56	757.90	766.11	746.0	770.0	21.48	17.96	24.11	+ 6.5	31.6	61.6	58.0	65.0
Juillet...	761.30	758.50	765.00	751.5	770.0	23.91	22.09	25.50	15.0	33.7	62.2	59.2	65.5
Août....	761.40	757.20	764.28	749.0	769.9	23.77	21.59	25.81	12.3	33.2	62.3	58.2	67.2
Septembre	762.34	758.30	766.40	744.0	772.2	20.69	18.39	22.67	10.4	32.9	62.9	56.8	67.9
Octobre..	760.82	756.00	764.40	735.6	774.0	16.85	14.56	18.52	+ 2.6	31.2	62.4	58.9	64.5
Novembre.	760.12	754.90	766.80	738.0	777.0	11.99	8.19	14.11	— 1.5	23.7	61.4	55.0	65.7

(*) 30 Ans pour le thermomètre, les jours de vent fort, l'état de l'atmosphère et les météores divers; 27 ans 10 ans pour le pluviomètre (1870 à 1879).

AR MOIS

ce pendant 30 ans (de 1849 à 1878).

(Tableau B)

YCHROMÈT. D'ARGUST				JOURS de vent fort	ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE			PLUVIOMÈTRE			MÉTÉORES DIVERS (Sommes de 28 ans)				
					Jours beaux ou très-peu nuageux	Jours nuageux ou couverts	Jours plus ou moins pluvieux	HAUTEUR D'EAU MESURÉE							
moyenne la plus basse	moyenne la plus haute	minimum absolu	maximum absolu	moyennes	moyennes	moyennes	moyennes	moyenne	minimum	maximum	Orages avec tonnerre	Grêle	Grésil	Neige	Brouillard
°/₀	°/₀	°/₀	°/₀	j.	j.	j.	j.	mm	mm	mm					
52.9	73.9	9.5	97	4.6	17.5	7.0	5.8	86.6	1.6	301.7	7	3	11	13	8
52.4	67.7	8.0	95	5.5	16.8	8.5	5.7	39.3	8.0	224.8	11	4	6	6	11
52.3	64.7	8.0	94	7.3	16.1	7.1	5.0	80.9	0.0	93.1	7	2	6	5	3
47.2	60.4	6.0	93	9.8	16.1	8.4	6.4	79.1	8.9	149.1	20	11	6	6	9
51.1	68.3	12.0	93	9.0	16.8	7.3	5.8	55.9	0.2	174.3	23	7	0	0	6
52.1	66.9	12.0	93	8.0	16.0	8.1	6.3	41.2	2.2	165.7	40	6	0	0	9
58.3	67.4	32.0	87	6.6	17.6	7.4	4.2	13.5	3.0	115.4	53	6	0	0	1
56.6	68.2	33.0	89	5.0	22.0	5.9	2.5	25.7	0.0	37.7	46	2	0	0	4
58.2	65.6	25.0	91	4.1	21.9	5.5	2.6	43.7	0.0	101.7	46	3	0	0	2
56.1	64.8	29.0	83	6.1	17.8	6.5	5.3	138.9	0.0	149.3	55	4	0	0	0
57.2	73.2	10.0	92	7.8	16.0	7.7	7.0	125.6	19.2	410.9	67	9	0	0	2
57.6	65.6	12.0	98	5.9	14.7	7.9	7.4	86.6	26.9	286.0	31	8	5	3	6

romètre (1852 à 1878) ; 11 ans pour l'hygromètre (1858 à 1868) ; 10 ans pour le psychromètre (1869 à 1878) ; et

MOYENNES ET EXTRÊ

(Trente a

TEMPÉRATURE MAXIMA PENDANT LE JOUR						
TRENTE ANS POUR CHAQUE MOIS	Moyennes des maxima journaliers.	Moyennes des maxima mensuels.	Moyennes des max. mensuels les plus bas.	Maxima mensuels absolus.	Maxima mensuels absolus les plus bas.	
	o	o	o	o	o	
Décembre..............	11.69	15.52	6.96	18.5 (1872)	+1.1 (1867)	
Janvier.................	11.19	14.49	7.23	19.2 (1855)	3.0 (1862)	
Février..	12.36	15.66	8.30	18.9 (1866)	3.2 (1854)	
Mars....................	14.33	17.65	9 22	21.4 (1871)	5.2 (1860)	
Avril.....................	17.74	21.75	12.72	27.8 (1871)	7.0 (1849)	
Mai.	21.83	25.18	16.73	29.6 (1870)	8.7 (1861)	
Juin......................	24.53	27.67	20.87	31.6 (1877)	17.4 (1856)	15
Juillet....................	27.47	30.42	24.08	33.7 (1865)	20.7 (1851)	[illegible]
Août.....................	26.90	29.66	23.74	33.2 (1869)	19.2 (1857)	99
Septembre.............	23.83	26.95	20.03	32.9 (1853)	17.2 (1852)	6
Octobre..................	19.85	23.86	15.20	31.2 (1870)	11.0 (1869)	1
Novembre..............	14.86	19.15	9.76	23.7 (1819)	4.2 (1851)	

Ecart annuel moyen : 31°,60 (entre la moyenne des plus hauts maxim

id. maximum : 35°,5 (1859, entre les extrêmes +33°,2 et –

id. minimum : 27°,0 (1850, entre les extrêmes +27°,0 et

Ecart absolu des 30 ans : 37°,2 (entre le plus haut maxima

LA TEMPÉRATURE

à 1878)

(Tableau C)

	Température minima pendant la nuit					Écarts		
	Moyennes des min. mensuels les plus hauts.	Moyennes des min. mensuels les plus bas.	Minima mensuels absolus les plus hauts.	Minima mensuels absolus les plus bas.	Therm. cent. à 0° ou au-dessous	Entre les maxima et les minima journal[s] moyens	Entre les maxima et les minima mensuels moyens	Entre les extrêmes mensuels absolus.
	° 9.66	° +0.51	° 14.8 (1852)	° —2.7 (1870)	28 fois	° 6.54	° 15.01	° 21.2
	8.93	1.08	15.5 (1854)	—3.0 (1862)	31 —	6.60	13.41	22.2
.3	9.43	0.83	13.5 (1867)	—3.5 (1861)	27 —	7.23	14.83	22.4
	10.55	1.92	13.3 (1871)	—0.6 (1860)	5 —	7.81	15.74	22.0
	13.83	5.43	17.8 (1865)	+2.9 (1869)	»	8.24	16.32	24.9
	18.09	9.15	21.3 (1852)	+4.6 (1870)	»	8.51	16.03	25.0
	21.06	13.43	25.0 (1868)	+6.5 (1871)	»	7.29	14.24	25.1
3	22.56	16.97	26.2 (1859)	15.0 (1878)	»	8.71	13.45	18.7
7	22.11	16.47	26.0 (1859)	12.3 (1876)	»	7.93	13.19	20.9
	20.01	13.00	22.6 (1855)	10.4 (1876)	»	7.24	13.95	22.5
	16.88	8.20	18.9 (1873)	2.6 (1869)	»	7.06	15.66	28.6
	12.79	3.24	18.0 (1859)	—1.5 (1858)	1 —	6.90	15.91	25.2

…0°,79) et la moyenne des plus bas minima de l'hiver (—0°,81).

…t et 27 décembre).

…llet et 12 janvier).

…let 1865, et le plus bas minima —3°,5, 8 février 1864.

TEMPÉRATURE MOYENNE

AU LEVER DU SOLEIL, A DEUX HEURES ET AU COUCHER DU SOLEIL

(Seize ans, 1853 à 1868)

(TABLEAU D)

SEIZE ANS POUR CHAQUE MOIS	THERMOMÈTRE CENTIGRADE								
	AU LEVER DU SOLEIL			A DEUX HEURES			AU COUCHER DU SOLEIL		
	Moyenne générale.	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse	Moyenne générale.	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse	Moyenne générale.	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
Décembre....	6.63	10.06 (1868)	5.13 (1859)	11.61	13.93 (1868)	9.25 (1859)	9.71	11.99 (1868)	7.96 (1853)
Janvier	5.71	6.86 (1866)	2.60 (1864)	10.95	11.80 (1866)	8.90 (1855)	9.14	11.22 (1856)	6.87 (1857)
Février	6.08	8.21 (1866)	3.82 (1854)	11.94	13.95 (1866)	9.21 (1853)	9.92	11.99 (1866)	6.03 (1853)
Mars..	7.73	9.13 (1866)	5.89 (1853)	14.17	16.70 (1859)	11.58 (1865)	11.81	13.88 (1859)	9.25 (1853)
Avril........	11.20	13.69 (1858)	9.57 (1860)	17.69	19.33 (1862)	16.47 (1868)	15.20	16.88 (1862)	13.77 (1857)
Mai..........	14.69	16.64 (1868)	12.85 (1855)	20.98	22.71 (1868)	19.39 (1853)	18.51	20.47 (1868)	17.01 (1856)
Juin..........	18.59	21.35 (1868)	17.05 (1853)	25.66	26.81 (1868)	22.48 (1853)	21.97	24.17 (1868)	20.01 (1857)
Juillet........	20.72	23.82 (1859)	19.20 (1861)	26.55	28.18 (1859)	24.79 (1864)	24.14	21 67 (1866)	22.97 (1860)
Août.........	20.83	23.78 (1859)	18.64 (1860)	26.58	28.24 (1859)	24.58 (1860)	24.26	26.46 (1861)	22.16 (1860)
Septembre....	17.56	19.87 (1865)	14.91 (1854)	23.52	25.88 (1865)	22.39 (1856)	21.24	22.34 (1867)	20.12 (1860)
Octobre......	14.28	15.50 (1855)	13.07 (1854)	20.01	21.52 (1862)	17.62 (1853)	17.65	19.53 (1862)	16.22 (1864)
Novembre....	9.51	11.29 (1857)	6.46 (1856)	14.61	16.89 (1857)	12.57 (1854)	12.58	14.75 (1857)	10.01 (1856)
Moyennes générales.	12.70	»	»	18.69	»	»	16.34	»	»

Moyenne générale des 16 ans : 15°94

ECART entre le thermomètre à minima (nuit) et le thermomètre à maxima (jour); ou Oscillation nycthémérale de la température pendant 10 ans (1869 à 1878).

(TABLEAU E)

DIX ANS POUR CHAQUE MOIS	OSCILLATION MOYENNE	OSCILLATION MOYENNE LA PLUS HAUTE	OSCILLATION MOYENNE LA PLUS BASSE	MAXIMUM	MINIMUM
Décembre....	6°.84	8°.76 (1873)	5°.98 (1872)	13°.2 (4.1878)	1° 8 (1.1872)
Janvier.......	7 .01	8 .15 (1871)	6 .29 (1869)	12 .3 (17.1875)	1 .9 (5.1871)
Février.......	7 .76	8 .84 (1871)	6 .83 (1870)	11 .3 (11.1871)	1 .6 (15.1872)
Mars.........	8 .36	9 .09 (1870)	7 .61 (1872)	13 .3 (1.1869)	1 .7 (25.1871)
Avril.........	8 .95	10 .86 (1871)	7 .79 (1872)	14 .8 (15.1870)	1 .3 (5.1872)
Mai..........	8 .87	10 .32 (1870)	7 .58 (1875)	18 .1 (3.1870)	1 .5 (8.1876)
Juin..........	8 .86	9 .77 (1869)	8 .14 (1875)	13 .8 (8.1871)	0 .8 (5.1870)
Juillet........	8 .67	9 .75 (1870)	7 .10 (1870)	13 .9 (2.1870)	3 .5 (10.1878)
Août.........	8 .09	9 .27 (1870)	7 .27 (1872)	16 .7 (4.1871)	3 .8 (3.1870)
Septembre....	8 .48	9 .55 (1871)	6 .77 (1875)	15 .0 (22.1871)	2 .3 (27.1875)
Octobre......	7. 98	10 .67 (1870)	6 .65 (1871)	18 .4 (13.1870)	1 .2 (24.1872)
Novembre....	7 .50	10 .10 (1878)	6 .08 (1871)	13 .6 (15.1870)	1 .8 (29.1871)
Moy. génér. des dix ans.	8°.12	»	»	»	»
Moyenne la plus haute.	»	10°.86 (avril 1871)	»	»	»
Moyenne la plus basse.	»	»	5° 98 (déc. 1872)	»	»
Maxim. abs..	»	»	»	18°.4 (13 oct. 1870)	»
Minim. abs..	»	»	»	»	0°.8 (5 juin 1870)

AMPLITUDE *du mouvement moyen ascendant et descendant du thermomètre centigrade, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.*

(Seize ans, de 1853 à 1868).

(TABLEAU F)

SEIZE ANS POUR CHAQUE MOIS	ENTRE LE LEVER DU SOLEIL ET 2 HEURES — MOUVEMENT ASCENDANT			ENTRE 2 HEURES ET LE COUCHER DU SOLEIL — MOUVEMENT DESCENDANT		
	moyenne générale	moyenne la plus haute	moyenne la plus basse	moyenne générale	moyenne la plus haute	moyenne la plus basse
	°	°	°	°	°	°
Décembre........	4.97	7.14 (1861)	2.50 (1862)	1.89	2.42 (1856)	1.25 (1859)
Janvier..........	5.24	7.02 (1864)	3 75 (1856)	1.81	2.53 (1857)	1.06 (1860)
Février..........	5.86	8.34 (1863)	4.15 (1855)	2.02	3.18 (1853)	1.43 (1858)
Mars.............	6.41	8.09 (1857)	4.92 (1856)	2.35	3.78 (1857)	1.63 (1860)
Avril.............	6.49	7.55 (1862)	5.04 (1858)	2.49	3.47 (1857)	1.84 (1865)
Mai..............	6.29	7.49 (1855)	5.18 (1853)	2.47	3.30 (1854)	1.84 (1860)
Juin..............	5.82	7.04 (1861)	3.75 (1864)	2.44	4.20 (1854)	1.54 (1864)
Juillet............	5.83	7.50 (1854)	3.74 (1866)	2.41	3.36 (1868)	0.82 (1866)
Août.............	5.75	7.68 (1867)	4.00 (1864)	2.32	3.20 (1858)	0.93 (1864)
Septembre.......	5.96	8.62 (1854)	4.08 (1866)	2.28	3.69 (1859)	0.93 (1864)
Octobre..........	5.73	6.46 (1856)	3.98 (1867)	2.36	3.56 (1865)	1.23 (1853)
Novembre........	5.10	7.16 (1856)	4.06 (1855)	2.03	3.61 (1856)	1.37 (1855)
Moyenne générale des 16 ans....	5.79	»	»	2.23	»	»
Moyenne la plus haute..........	»	8.62 (sept.) (1854)	»	»	4.20 (juin) (1854)	»
Moyenne la plus basse..........	»	»	2.50 (déc.) (1862)	»	»	0.82 (juillet) (1866)

DIFFÉRENCE *entre les moyennes nycthémérales des jours successifs, ou* Variation de la température *d'un jour à l'autre.*

(Dix ans, de 1869 à 1878).

(TABLEAU G)

DIX ANS POUR CHAQUE MOIS	DIFFÉRENCE MOYENNE GÉNÉRALE	DIFFÉRENCE MOYENNE LA PLUS HAUTE	DIFFÉRENCE MOYENNE LA PLUS BASSE	DIFFÉRENCE MAXIMA	DIFFÉRENCE MINIMA
Décembre...........	1°.12	2°.01 (1870)	0°.79 (1877)	6°.8 (1870)	0°.0 (9 fois)
Janvier.............	1 .00	1 .84 (1871)	0 .76 (1873)	5 .5 (1871)	0 .0 (6 —)
Février.............	0 .93	1 .32 (1870)	0 .73 (1878)	4 .9 (1874)	0 .0 (3 —)
Mars................	1 .06	1 .60 (1876)	0 .78 (1875)	4 .9 (1869)	0 .0 (13 —)
Avril.................	0 .99	1 .18 (1878)	0 .83 (1877)	3 .8 (1874)	0 .0 (12 —)
Mai..................	0 .99	1 .16 (1870)	0 .85 (1875)	3 .6 (1869)	0 .0 (9 —)
Juin..................	0 .97	1 .46 (1876)	0 .70 (1875)	6 .4 (1876)	0 .0 (16 —)
Juillet................	0 .78	0 .99 (1871)	0 .48 (1873)	3 .5 (1878)	0 .0 (18 —)
Août..................	0 .74	0 .98 (1876)	0 .42 (1873)	3 .3 (1874)	0 .0 (11 —)
Septembre...........	0 .86	1 .23 (1871)	0 .55 (1872)	4 .1 (1870)	0 .0 (11 —)
Octobre..............	0 .96	1 .62 (1870)	0 .65 (1877)	5 .8 (1870)	0 .0 (11 —)
Novembre...........	1 .06	1 .44 (1870)	0 .86 (1871)	6 .1 (1876)	0 .0 (7 —)
Moyenne générale des 10 ans...........	0°.955	»	»	»	»
Moyenne la plus haute	»	2°.01 (1870) (déc.)	»	»	»
Moyenne la plus basse	»	»	0°.42 (1873) (août)	»	»
Maximum absolu....	»	»	»	6°.8 (1870) (déc.)	»
Minimum absolu....	»	»	»	»	0°.0 (126 fois)

RÉSUMÉ général par mois des Vents observés de 10 heures du matin au coucher du Soleil, de 1849 à 1878 (30 ans).

(Ce tableau donne le nombre de jours afférent à chaque Vent).

(TABLEAU H)

TRENTE ANS POUR CHAQUE MOIS	VENTS FAIBLES OU MODÉRÉS N.	N-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N-O.	TOTAUX	JOURS tout à fait calmes	VENTS PLUS OU MOINS FORTS N.	N-E.	E.	S.-E.	S.	S.-O.	O.	N-O.	TOTAUX	LACUNES Jours non observés pour les vents modérés
Décembre	145	17	111	77	84	160	14	21	629	126	11	20	60	0	2	28	10	8	139	36
Janvier	101	17	129	91	100	148	17	19	622	101	7	21	61	9	2	41	9	16	166	41
Février	43	8	112	125	128	136	5	1	561	46	4	30	100	3	1	55	12	15	220	20
Mars	41	1	130	138	146	119	1	0	579	31	6	29	142	5	7	66	18	22	295	22
Avril	11	6	128	169	175	90	0	1	580	15	3	38	138	7	5	58	15	6	270	5
Mai	21	6	101	205	190	92	1	4	623	36	5	17	110	16	5	66	16	4	239	32
Juin	18	3	94	233	183	80	5	5	621	35	4	11	102	20	4	48	10	1	200	41
Juillet	8	5	103	282	170	83	2	3	656	21	4	3	53	27	7	43	9	5	151	102
Août	7	6	84	270	154	87	4	5	617	19	4	3	46	15	7	31	15	1	122	172
Septembre	20	9	100	239	158	103	3	5	637	25	1	17	75	12	5	62	10	1	183	55
Octobre	33	14	125	141	168	121	3	3	608	53	2	36	99	3	8	58	23	7	236	33
Novembre	106	21	121	100	131	140	6	12	640	67	6	29	72	1	0	36	17	15	176	17
Sommes de 30 ans	557	116	1341	2070	1787	1359	61	82	7373	608	57	254	1058	118	53	592	164	101	2397	579
Moyennes annuelles	18.6	3.9	44.7	69.6	59.6	45.3	2.0	2.7	245.8	20.3	1.9	8.5	35.3	3.9	1.8	19.7	5.5	3.4	79.9	19.3

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 16 FÉVRIER 1879

La séance est ouverte à 2 heures dans la grande salle de l'Hôtel de ville et en présence d'un nombreux auditoire, sous la présidence de M. Doniol, préfet des Alpes-Maritimes et membre correspondant de l'Institut.

M. le Préfet prononce l'allocution suivante :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

« Cette année encore, la *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes* a bien voulu me demander de présider sa séance publique. » Je lui en adresse mes remercîments. Elle célèbre aujourd'hui sa dix-huitième année. Pour une association qui s'est faite toute seule et ne doit ce qu'elle est qu'à elle-même, c'est une longue existence qui présage la longévité.

« Il est presque toujours bon d'avoir eu de la naissance. Les associations ne sont pas moins favorisées à cet égard que les personnes. Tout ce qui a la force initiale de l'origine grandit et prospère si le mérite s'y joint. La *Société* répondait aux besoins intellectuels, aux goûts des choses d'art et de science dans ce pays international ; elle a su se tenir toujours au niveau, s'animer de l'esprit libéral et ouvert qui est l'âme de la vie moderne : c'est pourquoi sa croissance a été constante.

« Je serai votre interprète à tous, Mesdames et Messieurs, en remerciant ici les fondateurs de la *Société des Lettres*. Sont-ils nombreux encore, au milieu des soixante-dix titulaires qu'elle compte en ce moment ? Je le souhaite pour elle de votre part ; mais j'envie, quant à moi, la profonde satisfaction qui doit être la leur, de voir ainsi se développer et porter ses fruits la création à laquelle ils ont voué leur attachement et leurs efforts, depuis 1861, où ils l'ont mise au monde.

« S'il n'appartenait pas en propre à l'un des membres du bureau de vous retracer les travaux de l'année écoulée, je me plairais à le faire. De très intéressantes études d'archéologie, de géographie ancienne, ont occupé les séances et les publications. Je tiens à citer au moins deux succès dont nous devons être fiers. Au congrès des langues romanes tenu à Montpellier, il y a quelques mois, sous le patronage de M. le Ministre de l'instruction publique, par les romanistes du midi de l'Europe, le deuxième prix a été décerné au volume que M. Sardou père a écrit sur l'*Idiome niçois*. C'est la consécration précieuse de la grande médaille que la Société décerna l'an dernier à cet excellent et distingué collègue et que j'ai été si heureux de lui remettre devant vous, pour sa collaboration aussi constante que savante et pleine d'aménité.

« L'autre succès nous honore tous, nous qui vivons à Nice. Une médaille d'or a été attribuée par le Ministre de l'agriculture et du commerce à M. le docteur Niepce père, pour ses travaux d'eaux thermales, et cette récompense est la troisième seulement de sa nature donnée depuis seize ans. L'éclat qui en rejaillit sur le docteur Niepce étend ses rayons sur la *Société des Sciences et Lettres* dont il est un des membres assidus et laborieux entre tous.

« A côté des travaux individuels, la *Société* a eu ses œuvres collectives, comme toute compagnie qui veut marquer sa trace. Répandre l'instruction, élever, étendre, accroître les connaissances autour d'elle est un de ses buts ; elle s'y est employée tant qu'elle l'a pu. Elle avait établi, elle a maintenu trois années successives des cours publics d'enseignement secondaire pour les jeunes filles. C'est de son sein

qu'est sortie, en dernier lieu, l'idée de l'Athénée de Nice ; c'est à elle que nous devons les leçons ou conférences publiques qu'y ont données avec talent, l'année dernière et celle-ci, des hommes distingués. On les suit avec empressement ; le Conseil général du département et le Conseil municipal de Nice les ont dotées de subventions spéciales : la Société a fondé là une institution d'avenir. Je lui en exprime la gratitude de tous.

« Instruire est le devoir de notre temps ; applaudissons ceux qui s'ingénient à le remplir. Je crois que tous les droits auxquels peut prétendre la nature humaine sont aujourd'hui proclamés, et qu'à peu près tous sont garantis; mais la lumière dont elle a besoin ne porte pas encore ses rayons bien loin, et là où elle arrive elle est souvent faible et vacillante. Nous sommes un peuple d'idéal et à cela nous avons conquis beaucoup de gloire : désormais la gloire sera à être un peuple éclairé. La *Société des Sciences et Lettres* agit dans cette vue sous les limites de sa sphère et de ses moyens. Qu'elle me permette de parler encore un moment, afin de donner l'éclat de son milieu et de cette solennité aux récompenses récemment décernées par le Ministre de l'instruction publique pour les services rendus à l'enseignement primaire dans le département. »

Ici M. le Préfet signale les personnes qui ont été récompensées par le Ministre et fait connaître la nature des distinctions qu'elles ont à bon droit méritées. Ces personnes sont, dans l'ordre même où elles ont été nommées :

M. Aubert, instituteur à l'école du Port, palmes d'officier d'Académie ; — Mlle Gonzalès, directrice de l'école communale du quartier Saint-Etienne, grande médaille de 1re classe ; — M. Raibaud, instituteur à Vallauris, médaille d'argent ; — M. Veron, instituteur à Lucéram, médaille de bronze ; — Mme Mareys, directrice de l'école Guiraut à Nice, médaille de bronze ; — M. Gayraud à Belvéder, M. Rousset à Puget-Théniers, Mlle Pons à l'Escarène, et sœur Marie-Eléonore, directrice d'une salle d'asile à Nice, mention honorable ; — MM. Chaumont, secrétaire de l'inspection académique ;

Barbe et Robin, professeur à l'école normale primaire, palmes d'officier d'Académie ; — M. Pollonnais, maire de Villefranche, même distinction pour services exceptionnels rendus à l'enseignement primaire dans sa commune.

M. le Préfet termine ainsi son remarquable discours :

« J'ai retardé trop longtemps les lectures qui doivent remplir cette séance, je me hâte d'en finir. Mais je ne saurais quitter la parole sans donner ici pour vous tous un témoignage de gratitude au secrétaire général de la *Société des Siences et Lettres*, qui est un de ses rares fondateurs survivants. M. Brun, ne se contente pas de porter au milieu de vous le flambeau du premier jour avec une constance qui ne se dément pas et de rester à toute heure le serviteur zélé de l'association, il est un de ses archéologues les plus actifs et les plus judicieux, se faisant écouter et louer, chaque année, au congrès de la Sorbonne. J'aurais mal rempli ma tâche de président d'honneur, si j'avais oublié ici son nom après en avoir prononcé tant d'autres. »

M. le Dr Macario, président de la Société, prend ensuite la parole et fait en ces termes l'exposé de nos travaux pendant l'exercice de l'année 1878 :

« Mesdames et Messieurs,

« Voilà deux années consécutives que je suis appelé à l'honneur de présider cette solennité. L'année dernière, c'était pour remplacer, en ma qualité de vice-président de la Société, le président empêché, et cette année pour mon propre compte comme président effectif.

« Avant d'entrer en matière, permettez-moi de réclamer toute votre indulgence ; car c'est une tâche difficile que d'apprécier convenablement les travaux variés et nombreux qui ont été produits, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, par une société comme la nôtre, d'autant plus difficile qu'il y a des sujets qui sortent du cadre de mes études habituelles.

« Je vais néanmoins essayer de remplir du mieux que je pourrai l'honorable et délicate mission qui m'a été imposée par mes savants collègues.

« Le dernier volume de nos *Annales* qui vient de paraître contient plusieurs mémoires intéressants dignes d'être signalés ; ce sont :

« 1° L'*Idiome niçois*, par M. Sardou ;

« 2° L'*Essai de psychologie appliquée aux sciences mathématiques* par le chef de bataillon du génie, M. Cugnin ;

« 3° Les *Aqueducs romains de Cimiez* par M. Guébhard ;

« 4° La première partie de l'*Epigraphie antique* du département par M. Blanc ;

« 5° L' *Ægitna* de Polybe par M. Sardou ;

« 6° La *rectification de* l'*Itinéraire maritime* d'*Antonin entre Vintimille et Nice* par M. Brun ;

« 7° L'*Etymologie de Cemenelun* par le même.

« Le travail de M. Sardou sur l'*Idiome niçois, ses origines, son passé et son état présent* est d'une grande importance philologique. Il a obtenu l'approbation d'un juge compétent, à savoir de Mistral, l'auteur du célèbre poëme provençal *Mireio* que vous connaissez tous.

« M. Sardou a démontré, que l'idiome niçois appartient originairement à la langue d'*oc*, l'une des quatre langues romanes nées en occident de la corruption du latin. Les trois autres sont la langue d'*oil* (ancienne langue française), l'italien (langue du *si* comme dit Dante), et la langue espagnole. Quant à la langue portugaise M. Sardou, d'après Littré, la rattache à l'espagnol. Je crois cependant que le portugais forme une langue à part aussi distincte que les autres langues romanes, qu'il se rattache même d'une manière plus intime que les autres au latin. Je me rappelle, en effet, avoir lu dans les *Lusiades* de Camoëns, des séries de vers qui étaient tout à la fois latins et portugais. A ce titre il me semble que le portugais devrait former la cinquième langue romane.

« M. Blanc, l'éminent géologue et archéologue de Vence, vient de publier la première partie d'une œuvre d'une grande haleine, précédée d'une étude sur la géographie ancienne des

Alpes-Maritimes : c'est l'*Epigraqhie antique* de notre département. Il a fallu à l'auteur, pour entreprendre une telle œuvre, non-seulement une vaste érudition et la connaissance des langues grecque et latine, mais encore une énergie et une vigueur exceptionnelles ; car il lui a fallu parcourir à pied la plaine et gravir les montagnes de toute la contrée. Ce n'est qu'un profond amour de la science qui a pu le soutenir dans une pareille entreprise.

« Le travail de M. Blanc ne se prête point à l'analyse ; il faut le lire dans nos Annales, où il a paru.

« M. Blanc nous a, en outre, communiqué les *Statuts de Fréjus* sous Bérenger IV.

« M. Sénequier nous a fait connaître les différents idiomes des environs de Grasse et nous a décrit les nouvelles enceintes préhistoriques et les monuments mégalithiques fort remarquables des environs de la même ville, dont il a relevé lui-même les dessins.

« Cette importante communication a permis de vérifier les assertions de notre savant secrétaire M. Brun, exposées dans son travail si original, relatif aux désignations celtiques des localitées des environs de Saint-Vallier. M. Brun, comme on sait, est persuadé que les noms de plusieurs localités de l'arrondissement de Grasse proviennent des dolmens et autres monuments préhistoriques.

« M. le docteur Bonnal s'occupe d'un sujet très important, à savoir de la chaleur animale. Il nous a lu la première partie de son mémoire dans laquelle il expose et apprécie avec une grande clarté les différentes opinions qui ont été émises jusqu'à ce jour sur la production du calorique vital. Cette lecture est, pour ainsi dire, la préface de ses recherches personnelles dont nous attendons le résultat pour l'apprécier comme il le mérite. Mais en attendant ce résultat, permettez-moi de vous apprendre que c'est dans la profondeur de l'organisme, dans les tissus, dans les éléments anatomiques eux-mêmes que se produit la chaleur animale. Elle est le résultat de l'oxydation, de la combustion des tissus organiques, car, la vie est une flamme dans la véritable accep-

tation du mot, comme l'a péremptoirement démontré le grand physiologiste dont la France, dont le monde savant tout entier pleure la mort prématurée : j'ai nommé Claude Bernard, dont je suis fier d'avoir été le condisciple dans les hôpitaux de Paris [1].

« Dès qu'un organe entre en activité, dès qu'un phénomène vital à lieu, il y a production de chaleur et partant destruction, combustion de l'organe à tel point qu'il est vrai de dire que la *vie c'est la mort*.

« Cette assertion semblera sans doute paradoxale aux personnes étrangères aux sciences biologiques. En effet, la formation des organes et des tissus s'effectue sans bruit, sans manifestation apparente ; la synthèse organique réunit en silence les matériaux ambiants qui s'assimilent aux tissus, soit comme principes nutritifs, soit comme éléments essentiels. Ces matériaux seront oxydés, consumés, brûlés plus tard dans l'expression phénoménale. Ainsi, dès que nous faisons un mouvement, quand nous contractons un muscle, le bras par exemple, quand notre pensée se fait jour, au moment où l'homme de génie enfante une découverte, quand la vue des mets sollicite la salivation, il y a destruction, il y a mort des organes ; de sorte que ce qui pour le vulgaire, c'est-à-dire l'action, est la caractéristique de la vie, c'est véritablement la mort pour le physiologiste ; et le repos, par contre, c'est la vie : car le repos c'est le temps du travail. C'est en effet, pendant le repos que les organes se reconstituent et réparent les pertes qu'ils ont éprouvées par l'action. Ainsi la vie se maintient et se conserve par deux actes opposés : l'*organisation* et la *destruction*.

« J'aime à croire que les expériences de notre honorable

1. — La chaleur animale n'est cependant pas produite exclusivement par la combustion des tissus, des éléments anatomiques, mais encore par l'hydratation et le dédoublement des principes immédiats, c'est-à-dire par des actes de fermentation, actes chimiques spéciaux aux êtres vivants qui, tout en ayant pour conséquence générale une oxydation, n'ont cependant pas la simplicité d'un foyer ordinaire, si bien que ce n'est pas à une simple machine à feu qu'on doit comparer un être vivant, comme on l'a fait depuis Lavoisier mais bien plutôt à la cuve en ébullition du brasseur. Mais ajoutons que cela n'explique pas le problème de la vie, problème qui restera toujours insoluble.

ami le docteur Bonnal, confirmeront cette vérité, qui est désormais un axiome en physiologie.

« M. le docteur Niepce père nous a entretenus de l'origine du lehm rouge (argile rouge) des environs de Nice. — Les géologues ne sont point encore d'accord sur cette origine. Pour les uns, en effet, le lehm rouge est de formation diluvienne ; pour les autres, au contraire, ce serait un dépôt tertiaire pliocène. Notre savant ami, M. de Chambrun de Rosemont, est à la tète de la première opinion, et M. Niepce, défend la seconde avec des arguments sérieux. N'importe, la question ne semble pas encore résolue. Nous conseillons donc aux deux savants antagonistes de poursuivre leurs recherches sur cet intéressant sujet.

« M. Brun, l'infatigable secrétaire de la Société, a étudié les théâtres antiques de la contrée comparativement à ceux d'Arles, d'Orange et de Rome. Dans cette étude l'auteur a fait preuve d'une rare érudition et d'une connaissance approfondie des styles architectoniques. Je n'en dirai pas davantage, car vous allez en entendre la lecture.

« M. Brun a essayé, en outre, de démontrer l'origine celtique des habitants des Alpes-Maritimes en s'appuyant sur le témoignage des auteurs anciens (Pline, Strabon, etc.,) les documents archéologiques et la linguistique.

« L'opinion de M. Brun n'est pas acceptée par tout le monde; plusieurs écrivains de l'ancien comté de Nice même, entre autres le célèbre historien Alberti, de Sospel, et P. L. Caire, de Nice, soutiennent que les habitants de notre Comté sont des Ligures, que les Celtes n'ont jamais habité cette contrée et, pour le prouver, ils s'appuyent sur les théogonies de l'antique Ligurie, sur les mœurs, les coutumes, les traditions et la linguistique. — « Où trouve-t-on dans la contrée, dit M. Caire, des désinences de localité en *acco*, *ago*, *ate*, *è* ou *y*, qui puissent faire croire à une dérivation celtique, comme cela s'observe en Piémont et en Lombardie, où les Celtes laissèrent des traces de leur passage ? Ce ne sont certes pas, poursuit M. Caire, les noms d'Ariana, de Drappo, de Peglia, d'Eza, de Falicone, de Scarena, de To-

etto, de Berra, de Lucerame, de Levenzo, de Coaraza, de Clanzo, d'Utelle, de Lantosca, de Belvedere, de Roccabigliera, de Sospello, de Torretta, etc., qui sont de nature à le faire supposer. »

« Cette question ne semble donc pas encore résolue et doit par conséquent toujours rester à l'étude.

« M. Germain, conducteur principal des ponts et chaussées à Nice, a exposé au pavillon d'anthropologie du Trocadero : 1° les dessins de trois tumulus ligures qu'il a découverts dans les communes de la Trinité et de Peillon ; — 2° une carte archéologique de l'arrondissement de Nice ; — 3° les dessins de l'*oppidum* du rocher du Château et de huit enceintes ligures de nos montagnes ; — 4° le dessin des camps de Bastia et de Saint-Laurent dans la vallée de la Turbie avec les nombreux objets qu'il y a trouvés ; — 5° enfin, un squelette découvert au sommet du tumulus, tête du camp de Bastia.

« Tous ces objets ont été fort remarqués et étudiés par les savants et particulièrement par M. Cartailhac, le célèbre archéologue et anthropologiste de Toulouse. Voici la lettre que ce savant lui adressa :

« J'ai étudié avec le plus vif intérêt vos envois à notre Exposition. Je n'ai qu'un regret, c'est que vous n'ayez pas dessiné sur papier autographique vos excellents dessins. J'aurais publié ces planches dans ma *Revue* avec le plus grand plaisir.

« Avez-vous l'intention de publier votre travail sur les sépultures dans quelque revue ou bulletin de Société ? Si oui, j'attendrai cette publication avec impatience ; si non, encore une fois usez de l'hospitalité que je vous offre dans la *Revue officielle de l'Exposition*.

« Agréez, etc.

« M. Chauvain a donné lecture à la Société d'un travail fort intéressant et très bien écrit sur les *Chambres Syndicales et la loi de juin* 1791.

« L'auteur démontre que ces chambres sont non-seulement utiles, mais nécessaires au progrès social, politique et

industriel. Elles sont appelées à devenir un puissant auxiliaire aux chambres de commerce, aux tribunaux, aux administrations municipales; elles constituent des centres de réunion qui permettent aux fabricants, aux marchands, de faire valoir leurs droits, de défendre leurs intérêts, de porter avec quelque chance, auprès des autorités, des réclamations collectives qui, présentées au nom d'un seul, resteraient souvent impuissantes; elles forment un trait d'union entre les patrons et les ouvriers, facilitent le règlement à l'amiable de bien des difficultés entre fabricants et marchands, entre patrons et employés, difficultés entretenues quelquefois par la passion et qui amènent des grèves dont souffrent également l'ouvrier, le patron et le consommateur. Et cependant les chambres syndicales ne sont pas légalement reconnues et, ce qui est pis, la loi de juin 1791, si funeste aux transactions commerciales, n'est pas abrogée.

« Espérons que le nouveau régime sous lequel nous vivons mettra un terme à ce fâcheux état de choses, qu'il n'oubliera pas que dans le monde des passions, dans le monde des intelligences, dans le monde des intérêts, l'harmonie ne se fondera que par l'association, comme le dit avec raison Louis Reybaud.

« La question traitée par M. Chauvain est d'une importance capitale et nous attendons avec impatience la suite de ses études.

« Comme on le voit, les soins de son grand hôtel n'empêchent pas notre honorable collègue de s'occuper avec succès des questions économiques et sociologiques, et je saisis cette occasion pour lui adresser mes félicitations.

« Notre Société compte parmi ses membres un autre maître d'hôtel distingué : c'est M. Steinbruck de l'hôtel d'Angleterre que j'ai surpris maintes fois lisant dans leurs textes, les œuvres d'Horace et d'Homère.

« M. Steinbruck nous a déjà donné et nous donnera encore, je l'espère, des gages de son savoir et de son érudition.

« *L'Essai de Psychologie appliquée aux mathématiques*

du commandant Cugnin, qui vient de paraître, mérite d'être étudié avec attention à cause de sa haute importance.

« Des études de M. Cugnin découle l'enseignement suivant, trop oublié de nos jours : C'est qu'il importe de se préparer à l'étude des sciences physiques et mathématiqnes par l'étude des disciplines philosophiques, attendu que la philosophie est la science des principes, comme le proclamait Aristote, la base de toute connaissance. Hors la philosophie point de salut. On ne sera jamais, en effet, un savant vraiment digne de ce nom, un grand naturaliste, un grand médecin, un grand littérateur, si on est étranger aux disciplines philsophiques. Vous n'aurez que des *savantules*, qu'on me passe le mot, qui se croiront des phénix, mais qui, en réalité, ne sont que de vulgaires moineaux.

« La science roule sur deux éléments : le phénomène et la qualité ; mais les phénomènes sont, par rapport à nous, intérieurs ou extérieurs. Les premiers constituent réellement le principal élément de la connaisance, car ils nous révèlent la notion de notre propre existence. C'est par eux que nous savons qu'il y a en nous une substance distincte de celle que nous révèlent les phénomènes extérieurs : d'où la notion que l'univers est constitué de deux substances, l'esprit et la matière, l'âme et le corps.

« La qualité principale de la matière est l'*inertie* ; et celle de l'esprit l'*activité*, en vertu de laquelle l'esprit agit de *motu proprio*, indépendamment de toute influence extérieure, tandis que la matière a besoin d'une cause externe pour entrer en activité.

« Les adversaires du spiritualisme objecteront sans doute que l'esprit ou l'âme est dans le même cas, que nos sensations sont toujours accompagnées de mouvement de la substance cérébrale. Cela est vrai, mais comment avons-nous conscience de ces impressions ? — Entre cette conscience et la modification du cerveau s'étendra toujours un abîme que le matérialisme ne pourra jamais franchir, parce qu'il se trouve là en présence de quelque chose qui diffère en tout de la transformation d'un mouvement en un autre *(Tyndall)*.

« Notre connaissance de la nature, comme le dit Dubois-Ré, est bornée entre deux limites qui lui prescrivent éternellement d'un côté l'impossibilité de connaître l'essence de la force et de la matière, de l'autre celle d'expliquer les phénomènes intellectuels à l'aide de leurs conditions matérielles.

« Entre ces deux limites la science est maîtresse souveraine : elle analyse, elle construit à son gré, et nul ne saurait fixer les bornes de son savoir et de sa puissance ; mais au-delà de ces deux limites, son empire cesse, et elle ne les franchira jamais ; car vouloir les franchir, c'est vouloir s'aventurer dans les ténébreux domaines de l'*Inconnaissable.*

« Cependant, au-delà du *Connaissable*, la raison humaine et l'induction scientifique sont forcées d'admettre une force suprême, absolue, qui préside aux destinées de l'univers. Oui, Mesdames, oui Messieurs, dans ces temps de troubles et de guerres homicides, dans ces temps de peste qui nous menace et d'iniquités, dans ces temps de misères physiques et morales, la foi en Dieu fait la consolation et l'espérance de l'humanité.

« M. René Guébhard a décrit avec soin les aqueducs romains qui alimentaient Cimiez, l'antique *Cemenelum* des Romains. L'un de ces aqueducs venait de Mouraille et l'autre de Falicon. Ce sont des travaux dignes du Peuple-roi qui a construit le Colysée, le Pont du Gard, le théâtre d'Orange et tant d'autres travaux qui étonnent toujours la science moderne.

« M. Teysseire a publié dans le courant de l'année dernière deux volumes fort appréciés, à savoir un roman intitulé : *Trop tôt*, dont le sujet est un petit garçon et une petite fille qui étant élevés ensemble, s'éprirent mutuellement d'un profond amour, d'abord inconscient, qui les conduisit tous deux au tombeau après que la jeune fille, par un enchaînement de circonstances fatales, eut épousé le père du jeune homme.

« M. Teysseire, croyons-nous, a peut-être voulu, en parodiant un vers célèbre, prouver que chez les cœurs sensibles l'amour n'attend pas le nombre des années pour se développer.

« Le second volume est un voyage en Italie où, après le nombre incalculable d'écrits sur la Péninsule, l'auteur a encore trouvé le moyen de faire du nouveau.

« Cet ouvrage a eu une chance singulière : il a été traduit en Cambodgien, par ordre du roi de Cambodge, par notre compatriote et ami Félix Faraut, ingénieur en chef de ce royaume de l'extrême Orient. Pareil honneur est échu également à mon livre sur la *Genèse des mondes* qui, m'écrit le traducteur, a fortement captivé l'attention de Sa Majesté Norodon. Ce roi aime beaucoup les voyages et les sciences ; aussi est-il membre de la Société de géographie, de celle d'acclimation et de plusieurs autres sociétés savantes, dont il reçoit régulièrement les bulletins et dont M. Faraut lui traduit les passages les plus intéressants.

« M. Teysseire avait en outre formé le projet d'élever dans le Jardin Public une colonne météorologique afin que les étrangers pussent se rendre un compte exact de la douceur de nos hivers. Ce projet allait recevoir son exécution, lorsque notre savant ami a été frappé d'une cruelle maladie qui le tient éloigné du monde et de nos travaux, auxquels il prêtait un précieux concours.

« M. de Fontanes enfin, vient du publier un volume avec le titre : *Deux touristes en Algérie.* Je regrette vivement de ne pouvoir l'apprécier ici, car je ne l'ai pas lu, n'en ayant eu connaissance que ce matin même.

« Telles sont les œuvres de notre Société dans le courant de l'année qui vient de s'écouler.

« Avant de terminer qu'il me soit permis de payer un tribut de regrets à la pieuse mémoire d'un de nos membres, M. Croze, ancien voyer en chef du département. C'était un homme de bien, fort instruit, mais modeste, qui laisse un profond souvenir chez tous ceux qui l'ont connu.

« Nous avons, en outre, perdu deux autres membres ; mais qui, Dieu merci, sont pleins de santé. Ce sont M. Roumestan, inspecteur d'Académie, qui fut appelé dans une autre résidence, et M. Fabre des Essarts, qui a quitté Nice, et dont la charmante muse venait parfois égayer l'aus-

térité scientifique de nos séances. Mais pour trois membres perdus nous en avons gagné dix-sept. Ce sont : 1° *Parmi les membres honoraires*, MM. Victorien Sardou, de l'Académie française, dont il est superflu de vous faire l'éloge ; Delestrac, ingénieur général des ponts et chaussées ; le comte de Montalivet, Guilloteau, Charles Robert, de l'Institut, et le comte de Moncel, également de l'Institut.

« 2° *Parmi les membres titulaires* : MM. le comte Schouvaloff, le colonel Féraud, Séligmann, président du Tribunal civil, Delestrée, inspecteur d'Académie, le docteur Comandré (de Cauterets).

« 3° *Parmi les membres correspondants* : MM. Bonaparte Wyse, officier de marine, petit-neveu du grand empereur, Desjardins, président de la Société archéologique de Lyon, Charles Deslys, Paul Saunière, de Sor, le docteur Greletty (de Vichy).

« Comme on le voit, notre société est pleine de vie. Je ne dirai pas tout le bien que je pense d'elle de crainte d'être taxé de partialité et de donner à soupçonner que je plaide *pro domo mea* ; mais voici ce qu'en dit un juge compétent, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques : « L'archéologie, dit Charles Robert, possède dans les Alpes-Maritimes des richesses inépuisables et des adeptes aussi habiles que zélés. Le tome IV de la Société des lettres, sciences et arts de Nice contient sept articles qui tous méritent l'intérêt de votre section. »

« Après un tel éloge je n'ai plus rien à ajouter.

A la suite de ce discours, fréquemment applaudi, M. le docteur Niepce père, a lu une savante étude paléontologique sur l'origine du cheval ; M. Brun a communiqué quelques extraits d'une intéressante étude sur les théâtres antiques de la contrée, qu'il a comparés à ceux d'Arles, d'Orange et de Rome ; M. Charles Deslys a lu, avec le talent qui le caractérise, une charmante nouvelle intitulée : *La lettre du médecin.*

Toutes ces communications ont été couvertes d'applaudissements ainsi que l'appel des lauréats dont les noms figurent dans le discours de M. le préfet.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 15 AVRIL 1880

La Société a tenu sa séance publique annuelle dans la grande salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Le Roy, secrétaire-général, délégué par M. le préfet, empêché.

La séance a été ouverte à 3 heures par M. le secrétaire-général qui a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Votre séance publique annuelle commence par une déception, puisque c'est à moi qu'est échu l'honneur, dont je me sens fort indigne, de présider cette solennité. M. le préfet, qui eût été très heureux de se trouver au milieu de vous, s'est vu forcé, à son très vif regret, de s'absenter pour quelques jours, et m'a chargé de vous dire le chagrin qu'il a ressenti de ce contre-temps. Je n'ai pas l'espérance de le remplacer ; je me permets donc d'invoquer l'indulgence qui m'est nécessaire et que vous voudrez bien ne pas me refuser. Assurément, Messieurs, s'il suffisait de s'intéresser vivement aux études sérieuses qui vous occupent, je pourrais me dire des vôtres ; mais je ne saurais avoir cette prétention, et je ne puis qu'applaudir à vos succès, en m'associant du fond du cœur aux sympathies qu'ils inspirent à toutes les âmes élevées, à tous les esprits véritablement soucieux de la grandeur intellectuelle de notre pays. Aussi bien, Messieurs, n'ai-je qu'à jeter les yeux autour de moi pour trouver la marque de cette communion d'idées féconde en

grands résultats. Le gouvernement de la République, que je représente ici; l'administration municipale qui met avec empressement à votre disposition son Hôtel de ville, cette brillante assemblée accourue à votre appel : tous, enfin, comprennent votre œuvre et ne lui ménagent pas leur admiration. C'est qu'en vérité, Messieurs, Nice est, grâce à vous, une ville parfaite.

« Nice, à laquelle on fait parfois le reproche immérité de n'être, par son beau ciel, sa vie élégante et facile, qu'un centre aimable de distractions mondaines, est aussi un foyer de sciences et d'érudition. On ne se contente donc pas, dans ce pays enchanté de sacrifier aux grâces ; et c'est à vous qu'il appartenait, par vos patientes recherches, par vos investigations incessantes dans une région si riche en souvenirs historiques, de prouver que l'étude n'avait ni abdiqué, ni perdu ses droits. Vous avez réuni, depuis près de vingt ans, les documents les plus curieux pour l'archéologie, l'épigraphie, l'histoire, la géologie, la médecine, l'hygiène ; et vous continuez chaque année à enrichir de découvertes nouvelles le trésor des connaissances humaines. Qui ne vous serait reconnaissant de tels efforts ? A coup sûr, personne ne me démentira si je dis que vous avez bien mérité du pays.

« Cette année, d'ailleurs, brillera d'un éclat singulier dans vos annales déjà glorieuses. La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes a obtenu un prix de 1,000 francs et une médaille au Congrès des Sociétés savantes de province siégeant à Paris. Cette simple nouvelle pourrait se passer de tout commentaire : c'est la consécration de vos travaux, je ne veux pas dire le couronnement de l'édifice, car je sens que cette distinction ne fera que stimuler encore, s'il en était besoin, votre ardeur scientifique. Vous me permettrez, Messieurs, au nom de tous ceux qui m'écoutent, de vous féliciter de ce succès qui vous était bien dû, et dont le département des Alpes-Maritimes tout entier doit se sentir fier.

« Mais il me reste aussi à accomplir un devoir qui

m'est cher : — je suis assuré, Messieurs, d'être l'interprète de ceux qui m'écoutent en rendant un public hommage à ceux d'entre vous dont les travaux ont été soumis au Congrès des Sociétés savantes, en invoquant ce vieil adage : « Ceux qui furent à la peine doivent être aussi à l'honneur. »

« M. Brun a présenté au Congrès un mémoire extrêmement intéressant sur l'état actuel des découvertes archéologiques faites à *Cemenelum* (Cimiez).

« M. Edmond Blanc, de Vence, a présenté une étude très remarquable sur le plafond peint du château de Cagnes et attribué à Carlone. Votre Compagnie peut s'enorgueillir à juste titre de posséder dans son sein des hommes de cette valeur, qui l'ont si dignement représentée à cette assemblée qui pourrait s'appeler les Etats généraux de la science provinciale.

« Mais je ne veux pas retarder plus longtemps, Messieurs, le compte rendu de vos travaux et les rapports que vous attendez avec une impatience bien légitime. Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de votre bienveillance; à vous féliciter encore de vos triomphes; à vous assurer, enfin, des vœux ardents que forme l'administration supérieure pour la continuation de vos succès. »

Après ce discours qui a été accueilli par de vifs applaudissements, M. le docteur Maurin, président de la Société, a fait le compte rendu suivant des travaux de ladite Société depuis la dernière séance publique.

« Mesdames, Messieurs,

« J'ai pour devoir de vous présenter le compte rendu des travaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice pendant l'année qui vient de s'écouler, et je m'acquitte avec plaisir de cette tâche qui m'incombe, en raison de l'affection que je porte à cette Société et de la reconnaissance que je lui dois. Il me semble, d'ailleurs, lorsque j'envisage les

beaux travaux accomplis et les brillants succès obtenus depuis l'année dernière, que je n'ai à établir ici qu'un bilan des plus prospères. Si donc, par malheur, je ne réussissais pas à vous faire partager mon sentiment, veuillez ne vous en prendre qu'à moi-même.

« En général, toutes les joies sont mêlées de tristesses, tous les triomphes accompagnés de regrets. Avant d'enregistrer nos faits glorieux, nous avons à compter nos pertes. Depuis notre dernière séance publique, quatre membres de notre Société ont quitté la vie : M. le comte de Montalivet, M. Walferdin, M. Ch. Nègre, M. le colonel Féraud. Nous leur devons notre premier hommage ; où pourrions-nous, mieux qu'ici, leur adresser un dernier et solennel adieu ?

« De M. le comte de Montalivet, je ne dirai qu'un mot, parce que son nom et sa mémoire appartiennent à l'histoire générale de notre époque. Il était membre titulaire de notre Société depuis 1867, et membre honoraire depuis son départ de Nice ; il se montra toujours plein d'intérêt et de bienveillance pour elle, et très heureux de ses succès.

« M. Hippolyte Walferdin, ancien représentant du peuple à la Constituante du 1848 et savant distingué, fut l'ami et le collaborateur de F. Arago et de Dulong, qui l'associèrent à leurs recherches sur l'accroissement de la température de la terre à mesure que l'on pénètre plus à l'intérieur. On lui doit le thermomètre à déversoir, qui lui fut d'une grande utilité pour la mesure de la température de l'eau dans les grandes profondeurs, ainsi que les thermomètres à *maxima* et à *minima* qui portent son nom et qui se placent dans la position inclinée. C'était lui-même aussi qui avait construit la plus grande partie des instruments d'optique dont il se servait.

« Amateur des beaux-arts, passionné surtout pour les lettres et les arts du dix-huitième siècle, M. Walferdin prit une part active à la publication de l'édition de Diderot par Brière, et réunit une riche collection de tableaux, surtout des œuvres de Fragonard, à une époque où ce maître était tombé dans l'oubli. Il est mort à quatre-vingt quatre ans, fidèle à

ses convictions philosophiques et politiques. Il avait été notre hôte assidu, et pendant longtemps il était venu passer les hivers à Nice, où il comptait plus d'un ami, et où, sous le couvert de son goût pour les arts et de sa foi politique, son bon cœur lui a fait répandre de nombreux bienfaits. Il était membre honoraire de notre Société et il s'est toujours particulièrement intéressé à ses succès. Que son nom reste dans nos souvenirs et dans nos annales.

« M. Ch. Nègre était un enfant de ce pays, car il était né à Grasse et il y est mort. Élève d'Ingres, il était devenu un peintre distingué ; et il est le premier qui ait inventé un procédé d'héliographie. Le *Bulletin de la Société française de photographie*, 26ᵉ année, nº 2, porte sur lui le jugement suivant :

« Un des vétérans de la photographie, dont les remar- « quables travaux d'héliogravure remontent aux premiers « essais d'impression aux encres grasses, M.Ch. Nègre, est « décéde à Nice, où il vivait retiré. Nous retrouvons dans « nos collections de grands spécimens de gravure hélio- « graphique exécutés par lui sur plaques d'acier, représen- « tant les plus beaux travaux de la cathédrale de Chartres et « prouvant, dès le début, tout l'intérêt et l'avenir que pré- « sentaient ces procédés. Malheureusement, Ch. Nègre « s'était isolé dans ses travaux ; n'ayant autour de lui ni « élèves ni collaborateurs, il n'a pu suivre cette marche pro- « gressive qui seule amène les meilleures méthodes à l'état « complétement pratique ; et, si nous connaissons l'ensem- « ble des moyens par lesquels il obtenait, avec le bitume de « Judée et les dorures galvaniques, les réserves que demande « la morsure des planches, il faudra, à qui voudra reprendre « l'application de ce système général, la recherche conve- « nable de tous les détails qui assurent la réussite, et que « des collaborateurs du maître eussent seuls pu nous trans- « mettre..... Sa santé délicate lui avait imposé, depuis plu- « sieurs années déjà, la retraite et le repos sous le doux cli- « mat de Nice. Là, nommé professeur de dessin au Lycée, il « vivait modestement, après avoir attaché à jamais son nom « aux premiers beaux résultats de l'héliogravure. »

« C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que nous avons connu M. Ch. Nègre, ce grand vieillard maigre, timide, d'une modestie égale à son talent, et aimé de tous ceux qui le connaissaient. C'était un inventeur; mais, comme tant d'autres, il ne retira aucun profit de ses inventions, et à lui-même, comme à tant d'autres, on pourrait appliquer les fameux vers de Virgile : *Sic vos non vobis*. Que reçut-il, en effet, comme récompense et comme honneur ? Lors de la 33me session du Congrès scientifique de France, qui eut lieu à Nice en 1866, la Société française d'archéologie lui décerna une médaille d'argent pour ses beaux procédés de l'héliogravure ; il fut investi de la modeste place de professeur de dessin au Lycée ; et l'année dernière, peu de temps avant sa mort, il fut nommé officier d'académie. Et c'est tout. Puisse l'hommage public que nous lui rendons aujourd'hui contribuer à faire vivre son nom dans vos mémoires.

« Un autre homme, d'un grand mérite, dans un autre genre, a droit à une égale part dans nos regrets et dans nos souvenirs. Notre très honoré collègue, M. Féraud, colonel du génie en retraite, a couronné toute une vie de dévouement par une irrésistible immolation de soi-même pour sauver ses enfants. Je ne dirai rien de plus de cet homme de bien, dont lamort fut si déplorable, parce que vous entendrez dans un instant un récit de sa laborieuse et belle existence que nous devons au cœur et à la plume de M. le commandant Cugnin et qui sera inséré dans nos Annales.

« Vous le voyez, notre Société a éprouvé, depuis sa dernière séance publique, des pertes cruelles et irréparables. Toutefois, elle a fait en même temps des recrues nombreuses et distinguées, dont les travaux et les dons, quoique récents, ont déjà accru d'une manière sensible notre stock de productions et de richesses. Parmi ces recrues, se trouvent huit membres honoraires, dont les noms et les mérites contribueront puissamment à rehausser l'éclat de notre Société. Ce sont :

« M. Gustave Vallier, numismate distingué, auteur de plusieurs publications intéressantes ;

« M. Desor, le compatriote d'Agassiz et son émule, professeur à l'université de Neufchâtel, et connu de tout le monde savant par ses travaux sur la géologie et l'archéologie ;

« M. le baron Boyer de Sainte-Suzanne, gouverneur général de la principauté de Monaco, homme de goût et d'érudition, publiciste distingué, auteur d'études fort remarquables sur les tapisseries ;

« M. William Boyne, numismate fort distingué, possesseur de plus de trente mille médailles et auteur d'un très bel ouvrage sur la numismatique ;

« M. Bischoffsheim, qui a donné deux millions pour fonder un observatoire à Nice, a été nommé par acclamation membre honoraire de notre Société ;

« M. Bottin, receveur des postes et des télégraphes à Saint-Vallier, qui exploite toutes les richesses archéologiques de ce pays et qui a découvert et signalé les beaux dolmens de Devans;

« M. Lazard, architecte, l'auteur du beau projet de recouvrement du Paillon, avec construction d'un Casino, qui va être mis à exécution et contribuera si efficacement à l'embellissement de Nice ;

« M. Charles Livet, officier de l'instruction publique, littérateur et linguiste des plus distingués.

« A ces huit membres honoraires, nouveaux, je dois ajouter M. le commandant Cugnin, qui, nommé chef du génie à Palaiseau, près de Paris, a dû quitter Nice, et que notre Société, très affligée de son éloignement, a nommé membre honoraire par acclamation.

« La Société s'est adjoint aussi onze membres titulaires. Ce sont, par ordre de dates : M. le docteur Ducoux ; M. Harris, consul d'Angleterre ; M. Lœwenstein, de la Styrie ; M. le docteur Desjardin ; M. Aimé Martin ; M. Barbe père ; M. Preire ; M. le docteur Dupeyron ; M. le docteur Smeltz ; M. Louis Deville ; M. le docteur Troque.

« La Société s'est également annexé huit membres correspondants : M. Ch. Jolivet, ancien secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, actuellement secré-

taire général de la principauté de Monaco ; — M. le docteur Massé, directeur et rédacteur en chef de la *Gazette des Eaux*; — M. Bourguignat, géologue et archéologue distingué, connu par de nombreux travaux, parmi lesquels je citerai particulièrement ses *Etudes sur les Alpes-Maritimes*; — M. Lieutaud, le savant conservateur de la bibliothèque de Marseille, qui est aussi président de l'*Aube Provençale ;* — M. Louis Bénard, secrétaire général de la Mairie de Boulogne-sur-Mer, auteur d'une histoire de cette ville, officier d'académie.

« Certes, nous trouvons, dans ces trois classes d'associés, des noms qui nous promettent pour l'avenir une collaboration efficace et féconde ; mais déjà, si seulement nous portons notre attention sur les travaux accomplis durant l'année qui vient de s'écouler, nous avons lieu d'être satisfaits. En effet, la Société a reçu un grand nombre de brochures et de volumes qui lui ont été adressés par leurs auteurs et dont il serait fastidieux de faire l'énumération ; elle a reçu aussi plusieurs objets curieux, intéressant la géologie et l'archéologie. De plus, un assez grand nombre de mémoires sur des sujets variés ont été lus dans nos séances et la plupart me semblent présenter un certain intérêt. Je voudrais bien vous en donner la preuve, mais comment m'y prendre ? Je ne saurais avoir la prétention de vous en offrir une analyse, même succinte ; le temps et les moyens me manqueraient, et vous n'auriez pas la patience de m'écouter jusqu'au bout. — Dois-je vous en donner la liste par ordre de dates, c'est-à-dire selon l'ordre où ils se sont produits dans la succession de nos séances ? Cela serait bien aride et ne vous intéresserait guère plus que si je vous énumérais, une par une et de minute en minute, toutes les personnes qui passent sur un pont dans le courant d'une journée. J'aime mieux vous indiquer tout simplement ces travaux, en les rattachant aux noms de leurs auteurs rangés par ordre alphabétique. Mes auditeurs pourront facilement voir ainsi quelles ont été, parmi nous, les personnalités les plus laborieuses et de quel genre d'études chacune d'elles s'occupe plus spéciale-

ment. Ils pourront aussi réserver aux ouvriers qui auront été le plus à la peine, une plus grande part d'estime et d'honneur. Quant à moi, il me semble que j'ai trouvé ainsi un bon moyen de me tirer d'embarras, tout en restant impartial.

« M. Alaux, l'éminent professeur que vous connaissez tous, nous a lu un savant travail sur les variations de la morale dans l'humanité. Les variations de la morale!... Eh! oui; la morale a ses variations, comme toutes les conceptions de l'intelligence humaine qui ne sont pas de l'ordre mathématique pur. Pascal et d'autres profonds esprits l'ont reconnu et avoué. Toutefois, rassurez-vous : ces variations, qui ont leur raison d'être dans la différence des temps, des lieux, des mœurs, etc, n'existent que dans la forme et à la surface. Au fond, il y a une morale, une, invariable, absolue, que les moralistes et les philosophes travaillent à dégager des voiles qui nous la cachent. C'est l'idéal duquel le législateur cherche à s'inspirer en formulant ses prescriptions, et auquel l'homme honnête et sage s'applique à conformer sa conduite. Voilà ce que M. Alaux a démontré avec une logique irréfutable et dans un style digne, par son élévation, d'une aussi belle thèse. Aussi la Société a-t-elle décidé qu'un extrait de ce travail serait envoyé au concours de la Sorbonne, pour y être lu en séance publique. (Décision du 18 mars 1880.)

« M. Brun, notre laborieux et fécond secrétaire général, nous a lu plusieurs mémoires intéressants, dont voici les titres : *Réponse à une critique formulée en séance publique, étude historique.* — *Du tracé des égouts à Nice; principes qui doivent présider à leur établissement.* — *Etymologie du nom de la ville de Cannes.* — *Etude sur les mœurs probables des hommes primitifs, basée sur les découvertes faites par M. E. Rivière.* — *Des armes de l'époque néolithique.* M. Brun a présenté plusieurs armes fort curieuses de l'âge de bronze et de l'époque néolithique, trouvées à Roquestéron, Cuébris et Saint-Césaire. — *Inscription laudative sur une lampe funéraire.* L'auteur

cherche à prouver que les mots : *fortis, pulcher, victor, gracilis*, que l'on voit figurer sur des lampes ou des urnes anciennes, ne sont pas des noms propres, mais des qualifications s'appliquant aux personnes inhumées. — *Etat actuel des découvertes faites à Cimiez*. Etude dont la lecture a été autorisée pour le concours de la Sorbonne, dans la section d'archéologie.

« M. César Daly nous a fait une description attrayante des chotts algériens. Il a déclaré ne pas approuver le projet de la création d'une mer intérieure au centre de l'Afrique, à cause des dangers qui en résulteraient : l'augmentation de l'insalubrité et la ruine de la culture du palmier, la seule qui existe dans ce pays. — M. Daly a publié naguère une savante et judicieuse critique du Trocadéro et des autres constructions destinées à notre dernière exposition. Une analyse de ce travail, faite par M. Brun au sein de notre Société, nous a valu, de la part du savant directeur du *Journal d'architecture*, une chaleureuse et éloquente improvisation sur la signification des lignes en architecture et sur le mérite plus que discutable du Trocadéro au point de vue de l'esthétique.

« M. Desor a fait aussi une critique fort bien motivée du projet de la création d'une mer intérieure en Algérie. Le même savant a communiqué à la Société les documents relatifs à la découverte, faite par le docteur Withney, d'un crâne humain dans un terrain pliocène de la Californie ; et, soit dans la discussion qui a suivi, soit dans une brochure publiée à Nice même sur ce sujet, il s'est efforcé de faire partager sa croyance à l'existence de l'homme pendant la période tertiaire. Enfin, M. Desor nous a communiqué une observation faite pendant le percement de la galerie du Saint-Gothard, c'est que la chaleur terrestre augmentait dans une proportion en rapport, non plus avec la profondeur au-dessous de la surface du sol, mais avec la hauteur de la montagne au-dessus de la galerie.

« M. L. Deville a lu à la Société quelques pages du récit de ses voyages dans l'Inde, ouvrage dont vous pourrez vous-mêmes, dans un instant, apprécier tout l'intérêt.

« M. le docteur Dupeyron a lu à la Société une étude sur les landes de l'Agénois, très savante et très originale sous tous les rapports.

« M. Ch. Jolivet, qui se distrait de ses fonctions administratives par des études scientifiques, a inséré, dans l'annuaire de Monaco pour 1879, le résultat de ses patientes recherches sur les monnaies de la Principauté ; un travail plein d'érudition et qui se recommande surtout à l'attention des numismates.

« M. Ch. Livet nous a donné lecture d'un excellent article littéraire et critique sur le *Misanthrope*, de Molière.

« Notre savant et infatigable collègue, le docteur Macario, nous a lu un intéressant mémoire sur les causes de la *mal'aria*, d'après les recherches de Tomazzi. La maladie aurait pour agents de production et de propagation, des germes végétaux appelés *baccelli*, et il en faudrait tenir compte dans l'emploi des moyens de guérison et de prophylaxie.

« M. le docteur Alex. Niepce, qui poursuit avec tant de zèle et de constance ses études sur la météorologie, a lu dans le sein de la Société plusieurs mémoires très intéressants sur divers points de cette science. Ce sont : Un travail sur les marées à Nice, qui a été envoyé au concours de la Sorbonne en 1879, et qui sera probablement publié dans la *Revue des Sociétés savantes* ; — Un mémoire sur le régime des vents à Nice ; — Un mémoire sur les variations du climat de Nice en 1879.

« M. Alexandre Peragallo nous a lu une étude très intéressante sur les Vespidées et sur les mœurs curieuses de ces insectes.

« M. Emile Rivière nous a adressé un travail sur les instruments en obsidienne trouvés en Grèce. Il nous a envoyé aussi un specimen de son bel ouvrage sur l'antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes, avec les planches magnifiques dont il est accompagné. La Société a décidé qu'elle fera l'acquisition de cet ouvrage dès que la publication en sera terminée.

« M. Roveri, de Saint-Etienne-lès-Monts, nous a adressé un mémoire sur l'antique Lieusola et sur J.-B. Fulconis, qui a été lu dans la Société.

« Nous avons de M. A.-L. Sardou un travail sur les tours du Cannet. Notre intrépide vétéran nous a lu aussi une étude sur le manuscrit de Joseph Scaliero intitulé : *La città di Nizza di Provenza*, dans laquelle l'intérêt du fond est rehaussé par la finesse et le charme de la forme : un vrai travail d'académicien. Une commission a été nommée pour traduire et classer les parties de ce manuscrit qu'il serait bon de publier. Nous devons aussi à M. Sardou un compte rendu de la fête de l'Aube Provençale à Grasse, avec la description des tableaux du Bar.

« Enfin, M. Gustave Vallier nous a adressé des études sur la numismatique monégasque, dont il a été donné lecture à la Société.

« Tels sont, Mesdames et Messieurs, les travaux qui se sont produits au sein de notre Société depuis la dernière séance publique. Je ne puis ici que vous les indiquer ; et, cependant, j'aurais voulu vous les faire connaître un peu moins sommairement et aussi vous dire de quelles savantes et intéressantes discussions ils ont fourni la matière. Toutefois, leur nombre et leur importance peuvent vous convaincre que la Société ne perd pas son temps. Je dois ajouter que beaucoup de ses membres sont astreints à des devoirs professionnels qui les empêchent de faire pour elle tout ce qu'ils pourraient ou voudraient faire.

« Ne croyez pas, d'ailleurs, que notre Société dépense son activité au-dedans d'elle-même et pour ainsi dire en famille ; car elle a donné au dehors plusieurs preuves de sa virtualité et de sa valeur.

« D'abord, elle a publié cette année, deux volumes : le tome VI de ses Annales ; et le tome Ier des comptes rendus de la session du Congrès scientifique tenu à Nice en 1878. Le tomme II doit paraître prochainement.

« Ensuite, notre Société a été honorablement représentée à la réunion des délégués des sociétés savantes de France,

qui a eu lieu à la Sorbonne, soit l'année dernière, soit cette année-ci.

« L'an dernier, nous avons frémi d'une douce satisfaction, à la lecture du récit que l'honorable M. Thénard, notre délégué, nous a fait des résultats de ce concours. Les travaux envoyés par notre Société y avaient été fort applaudis. Dans la séance générale, M. Chabouillet, secrétaire et rapporteur de la section d'archéologie, s'était exprimé ainsi : « En « conviant les grandes sociétés de Bourges, de Bordeaux et « du Périgord à prendre place au premier rang, nous annon- « çons avec satisfaction que d'autres se font tous les jours des « droits à les y rejoindre ; et j'en dois mentionner deux parti- « culièrement, au nom de la section : la Société d'émulation « du Jura à Lons-le-Saulnier, et la Société des Lettres, « Sciences et Arts à Nice. »

« Cet éloge, qui plaçait notre Société au cinquième rang parmi toutes les Sociétés savantes de France, ne permettait pas qu'on pût mettre en doute sa valeur réelle, ou tout au moins la possession d'une somme de mérites équivalente à la place honorable qui lui était assignée. Il faisait pressentir aussi les glorieuses récompenses qui devaient nous être accordées l'année suivante.

« D'autres témoignages vinrent confirmer, d'ailleurs, les espérances que nous pouvions légitimement concevoir dès cette époque. En effet, trois mois plus tard, M. le ministre de l'Instruction publique, par un arrêté en date du 17 juillet, attribuait à notre Société une allocation de 400 francs, au lieu de 300 qu'on lui accordait habituellement. M. le ministre, était heureux, écrivait-il, de pouvoir encourager ainsi les travaux de notre compagnie et de lui donner un nouveau témoignage de son intérêt.

« Bientôt nous allions être honorés d'une distinction bien autement importante. En effet, par un décret du président de la République en date du 25 août 1879, notre Société fut reconnue et déclarée établissement d'utilité publique. Or, pour une Société, une telle déclaration équivaut à l'acte par lequel on établirait pour une personne la reconnaissance de

sa majorité. Nous avons dès lors une existence civile : nous pouvons donner et recevoir, accepter des legs et des présents, faire des dons, prendre des engagements, recevoir des subventions de l'État, tester, ester en justice, etc., et tout cela légalement, comme tout citoyen jouissant de ses droits civils.

« Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que j'avais raison de prétendre que cette année est pour nous une année heureuse entre toutes. Mais, loin de moi la pensée d'attribuer les succès actuels à une circonstance accidentelle ou à une influence passagère ; car cette pensée, on aurait le droit, pour ce qui me regarde personnellement, de la taxer d'outrecuidance. Non, ces succès ne sont pas le fait d'une occasion ou d'un hasard ; ils sont la conséquence logique de travaux accumulés depuis plusieurs années ; ils sont surtout les résultats capitalisés des efforts persévérants de quelques-uns de nos collègues, laborieux entre tous. Toutefois, outre que j'ai le droit individuel de m'en réjouir, comme le membre le plus indigne d'une famille a le droit de s'enorgueillir de l'auréole d'honneur et de gloire qui rayonne autour de son nom, j'ai de plus, aujourd'hui, la mission spéciale et officielle d'exalter devant vous, de mettre en relief, de faire miroiter à vos yeux les mérites de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice. Soyez assurés, cependant, non-seulement que je n'apporte ici aucun sentiment de vanité personnelle, car je crains beaucoup l'application de certaines fables de La Fontaine ; mais encore que je suis exempt de toute tendance à l'hyperbole, et que la justice seule dicte mon jugement, qui vient, d'ailleurs, d'être confirmé en haut lieu.

« Récemment, en effet, notre Société a été, au congrès annuel qui se tient à la Sorbonne, l'objet d'une d'instinction toute spéciale. Un de nos délégués, M. Brun, a été désigné par M. le ministre de l'Instruction publique pour faire partie du bureau et a même été appelé à présider la section d'archéologie. Notre secrétaire général, comme pour justifier l'honneur qui lui était fait, a lu dans cette section un remarquable travail intitulé : *État actuel des découvertes*

sur l'emplacement de l'ancienne cité romaine de Cemenelum (Cimiez). Ce mémoire a été fort applaudi. Notre autre délégué, M. Edm. Blanc a lu à son tour, avec non moins de succès, un étude artistique sur le plafond à la fresque de l'ancien château de Cagnes, représentant la chute de Phaéton et attribué à Carlone. Enfin, comme récompense, suprême notre Société a reçu une médaille avec un prix de 1,000 francs. M. Brun vous racontera dans un instant les détails de ce congrès qui sont intéressants pour nous.

« Les membres de notre Société trouvent généralement en eux-mêmes le stimulant qui les soutient dans leurs travaux et le contentement qui en est le prix. Cependant il arrive quelquefois qu'une récompense moins intime, plus extérieure, vient les trouver, et, en couronnant leurs efforts pour ainsi dire publiquement, leur apprend que leurs concitoyens s'occupent d'eux et sont attentifs à leurs études.

« Notre Société, légitimement fière des distinctions obtenues à la Sorbonne et de l'éclat qui en rejaillissait sur elle, a voulu donner, vous n'en serez pas étonnés, à ceux de ses membres dont les travaux lui avaient plus particulièrement valu cette gloire, un témoignage exceptionnel de sa satisfaction et de sa reconnaissance. Elle avait décerné déjà, il y a quelques années, comme preuve de sa gratitude, une médaille d'argent à M. Sardou. Elle a décidé, cette année-ci, qu'une médaille semblable serait donnée, pour le même motif et en séance publique, à MM. Edm. Blanc et F. Brun.

« Rien de plus juste et de mieux mérité que cette récompense que nous avons votée par acclamation. MM. Blanc et Brun, que je ne puis séparer l'un de l'autre, semblent avoir rivalisé d'ardeur dans leurs études sur l'épigraphie, sur l'archéologie, sur les monuments anciens et sur tous les objets qui se rattachent à l'histoire de notre région. Ils ont attiré sur eux la même attention et les mêmes applaudissements aux congrès de la Sorbonne ; et c'est à eux surtout que notre Société doit la place qu'elle occupe aujourd'hui et les honneurs qu'elle a reçus dans ces savantes réunions.

« Tout succès impose des obligations nouvelles. La So-

ciété des Lettres, Sciences et Arts de Nice, encouragée par ses résents triomphes, a conçu des aspirations plus élevées et se dispose à une action plus étendue. Il ne lui suffit plus de travailler pour elle seule et de maintenir sa prospérité intérieure ; elle veut encore rayonner chaleureusement autour d'elle, et exercer, sur tout ce qui la touche ou l'environne, sa féconde et toujours libérale influence.

« Déjà, le 1er décembre dernier, sur une demande adressée par la presse locale, notre Société a donné, pour la loterie en faveur des inondés de Murcie, une collection de dix eaux-fortes de Ch. Jaque.

« Plus récemment, elle fait don à la Société des beaux-arts, pour sa loterie, de deux œuvres, une aquarelle et un fusain, que leurs auteurs MM. Brun et Thénard, lui ont généreusement abandonnées dans ce but.

« Elle s'est chargée aussi, avec le consentement du Conseil général, de la direction et de la conservation du musée départemental. Vous savez que ce musée a pour destination de réunir la collection de tous les objets qui peuvent intéresser le département aux divers points de vue de l'industrie, de la production, des mœurs, de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, des beaux-arts, voire même de la simple curiosité. Les cantons, les communes y enverront tout ce qui est de nature à les faire connaître des visiteurs et à servir ainsi à leur prospérité. L'utilité d'une telle création n'a pas besoin d'être démontrée, la vue de ces richesses éveillera la curiosité et provoquera des études, des recherches assurément très fructueuses. Il va sans dire que notre Société ne sera chargée que du classement de cette collection ; tout l'honneur en reviendra aux localités qui auront contribué à l'enrichir, et tout le profit à la ville de Nice et au département, qui d'ailleurs en feront les frais.

« Mais il est une œuvre d'une utilité non moins grande et d'une portée peut-être plus élevée encore, à laquelle nous nous intéressons d'une manière toute particulière. Vous savez qu'une commission spéciale, prise au sein de notre Société et connue sous le nom d'Athénée, a été chargée d'organiser

un ensemble de conférences et de leçons publiques : or, notre Société tient à soutenir l'Athénée, à favoriser son développement et ses progrès ; et notre Société a raison : car les cours de l'Athénée ont pris, dès les premiers jours de leur fondation, une importance considérable ; et l'on ne saurait nier aujourd'hui qu'ils ne contribuent puissamment à la prospérité de Nice. A ce point de vue, nous devons travailler à les maintenir par tous les moyens possibles.

« Il y a un fait très curieux à signaler ici, c'est que, dans cette œuvre de l'Athénée, ce ne sont pas les hommes qui ont manqué. Les membres de l'Athénée ont rempli leur devoir de manière à mériter tous les éloges. Les professeurs jusqu'à ce jour, n'ont jamais fait défaut. Et quand je dis les professeurs, je n'entends faire, croyez-le bien, et j'aurais grand tort de faire aucune exclusion de sexe. Ce qui a fait défaut parfois, ce sont les moyens matériels : le local et l'argent.

« Chaque année, les membres de l'Athénée se mettent à la recherche d'un local favorable et ont grand'peine à en découvrir un. Nous nous appliquons dès aujourd'hui et nous parviendrons certainement à faire que l'Athénée ait à sa disposition un local toujours prêt, afin qu'il puisse ouvrir ses cours à une époque fixe et dès le commencement de la saison.

« Il serait à désirer aussi que l'argent ne fît pas défaut. Sans doute, nos administrateurs sont trop clairvoyants et trop dévoués aux intérêts du pays pour ne pas prêter à l'Athénée un appui efficace ; aussi le Conseil général et le Conseil municipal se sont-ils montrés à son égard aussi généreux que bienveillants ; et nous les en remercions ici publiquement. Néanmoins, les ressources pécuniaires de l'Athénée sont restées jusqu'à ce jour extrêmement limitées et hors de proportion avec ses besoins et surtout avec ses aspirations. Aussi cherche-t-il à battre monnaie, afin de faire servir l'augmentation de ses recettes au perfectionnement de son œuvre. Nous avons le ferme espoir qu'il réussira ; car, dans la poursuite du but utile auquel il tend, il ne peut

manquer d'être aidé par le concours de toutes les bonnes volontés. Hé quoi ! dans une ville où l'on trouve tant d'argent pour organiser des fêtes, n'en trouvera-t-on pas quelque peu pour l'instruction ? Croit-on que les hôtes nombreux qui nous arrivent chaque hiver ne songent qu'à s'amuser, et qu'il n'en est point qui pensent à étudier et à cultiver leur intelligence ? L'expérience est là pour prouver le contraire. Les cours de l'Athénée sont, pour quelques familles, une des principales attractions de Nice ; le public s'intéresse à ces cours, il les aime, il les fréquente : il y affluerait, nous en avons la certitude, si on lui en rendait l'accès plus facile, la variété plus grande, les moyens de démonstration plus complets. Voilà l'indication à remplir.

« La ville de Nice, grâce à son ciel toujours pur et à son doux et bienfaisant climat, a pris, depuis quelques années, un développement considérable et qui tend à s'accroître encore ; aujourd'hui, elle offre, physiquement, tous les genres de séduction. Mais cette cité, que nous aimons tous, nous voudrions la rendre célèbre dans les arts de l'esprit, comme elle l'est déjà par sa beauté et par sa salubrité ; nous voudrions qu'elle devînt, nous espérons même qu'elle deviendra aussi un centre d'instruction, un foyer de lumières. Les cités, comme les nations, ne sont pas grandes seulement par leur étendue et leur magnificence matérielle ; elles ne le sont complètement que lorsqu'elles joignent à ces avantages l'appoint de la grandeur intellectuelle, c'est-à-dire de celle qu'on obtient par la culture des lettres, des sciences et des arts. Or, tout nous fait présager que cette grandeur suprême ne manquera point à notre splendide cité.

« Déjà notre Lycée a conquis un rang élevé parmi ceux de l'académie d'Aix. Plusieurs sociétés savantes, agricoles, artistiques fonctionnent activement, publient régulièrement les résultats de leurs travaux et les exposent à l'admiration des amateurs. Notre Société, en particulier, est fière de ses récentes et brillantes couronnes. Un laboratoire de chimie est ouvert à toutes les recherches profitables à la science, à l'industrie, à l'hygiène. Un opulent et généreux donateur a

consacré récemment une somme énorme à la création d'un observatoire, qui ne peut manquer de devenir un foyer d'études utiles. De son côté, le Club alpin, qui vient de s'organiser, va scruter tous les coins de notre région, tous les secrets de nos montagnes. Que l'on y réfléchisse et l'on verra que bien peu de choses manquent à Nice pour que toutes les branches de la culture humaine y trouvent une puissante impulsion et en même temps d'efficaces instruments.

« En présence de ces créations, développées en si peu de temps, qui pourrait méconnaître qu'un vent fécond souffle sur cette ville, le vent de la prospérité ? Ne trouvons-nous pas autour de nous les tendances les plus heureuses que l'on puisse souhaiter pour l'avenir? Et ces tendances, qui donc oserait dire que l'on ne doit pas les fortifier, les encourager, les soutenir ?

« Jadis, une ville placée, comme Nice, sur les bords de la Méditerranée et jouissant, comme elle, d'un climat des plus salubres, était fréquentée aussi par des malades, qui y venaient de tous les points du monde pour se faire guérir. Grâce à un institut fondé par les bénédictins du mont Cassin, les études y étaient en honneur, un grand nombre de savants et de praticiens y entretenaient le feu sacré; une laborieuse école y florissait, dont la célébrité s'était répandue au loin. Cette ville, c'était Salerne. Elle dut, pendant le moyen âge, aux avantages d'une heureuse situation, aux travaux de ses professeurs, à l'affluence des hommes ardents qui venaient s'y instruire et aussi, disons-le, à la sage sollicitude et à l'habile protection de ses princes, une illustration qui se maintint pendant plusieurs siècles et la fit regarder comme la ville savante du littoral méditerranéen.

« Nous rêvons pour Nice ces brillantes destinées. Puisque la nature l'a placée, comme Salerne, dans les meilleures conditions géographiques et climatériques, développons chez elle le goût des études, maintenons-y toujours ardent le flambeau de la science ; que ses administrateurs étendent leur intelligente prévoyance sur les œuvres de

l'esprit. Ses habitants ont une aptitude remarquable pour tout ce qui se rattache aux sciences et aux arts; ils ont aussi, présage certain, une foi inébranlable dans la grandeur de leur patrie. Qui sait si Nice ne sera pas un jour la Salerne des temps modernes? »

Une triple salve d'applaudissements éclate aux dernières paroles de ce remarquable discours.

M. Thénard, trésorier-archiviste de la Société donne lecture, au nom de l'auteur absent, M. Cugnin, commandant du génie, d'une très intéressante notice nécrologique sur le colonel Féraud.

M. Brun, secrétaire de la Société, rend compte des réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, du 31 mars au 3 avril dernier. Cette communication et la précédente font partie des pièces insérées dans le présent volume (voir ci-après).

M. Deville lit le récit pittoresque d'un voyage dans l'Inde.

M. Alaux donne lecture des passages les plus remarquables de son mémoire sur les variations de la morale (voir ce savant travail, ci-dessus, p. 115).

M. le président Maurin remet à M. Brun au nom de la Société une médaille comme témoignage de sa reconnaissance pour ses travaux et son zèle infatigable; une médaille toute pareille est accordée à M. Edmond Blanc pour ses recherches persévérantes en archéologie et son beau travail sur l'épigraphie antique du département.

M. le délégué du préfet remet ensuite à M. le président Maurin, de la part du Ministre de l'Instruction publique, la médaille qui a été décernée à la Société dans la séance tenue à la Sorbonne le 3 avril de la présente année, et prononce l'allocution suivante:

« En déclarant cette séance terminée, je serais taxé d'ingratitude si je ne remerciais pas, tant en mon nom qu'au nom de l'assistance, les orateurs qui se sont succédé pendant cette séance si attachante.

« Qu'il me soit donc permis de témoigner ma reconnaissance et la vôtre:

« A M. le docteur Maurin, votre éminent président, pour son rapport, un des plus parfaits qu'il m'ait été donné d'entendre ;

« A M. Brun, pour son rapport si excellent sur les réunions des Sociétés savantes ;

« A M. Thénard, pour la lecture de l'éloge de M. le colonel Féraud, lecture faite avec une émotion que chacun a partagée ;

« A M. Deville, pour ses notes de voyage si variées, si pittoresques ;

« A M. Alaux, pour son étude si éloquente de la morale, pleine de sentiments si généreux.

« Après des rapports si dignes d'intérêt et qui nous ont permis de nous rendre compte de l'importance, du prix inestimable de vos travaux, j'ai à peine besoin de renouveler mes vœux pour d'autres succès. Votre brillant passé m'est un sûr garant d'un avenir plus brillant encore. »

RAPPORT de M. F. Brun, *délégué par la Société pour la représenter au concours de la Sorbonne, en mars 1880.*

« Chargé par vous, Messieurs et honorés confrères, de représenter la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes à la réunion des Sociétés savantes de province, qui vient d'avoir lieu à la Sorbonne, je viens vous rendre compte, le plus brièvement possible, de la mission que vous m'avez confiée.

« A la séance solennelle d'ouverture, qui a eu lieu le 31 mars, dans la salle Gerson, M. Léon Regnier, membre de l'Institut, délégué par le ministre de l'instruction publique, a donné connaissance des décisions ministérielles relatives à la constitution des bureaux des quatre sections.

« Votre délégué a été nommé membre du bureau de la section d'archéologie, qu'il a eu l'honneur de présider deux

fois en l'absence de M. Léon Regnier. C'est vous dire, Messieurs, qu'il n'a pu suivre que les travaux de la section à laquelle il a été attaché ; il peut cependant vous dire que le travail scientifique ayant pour titre : *Des variations du climat de Nice en 1879*, adressé par notre honoré confrère, M. Alexandre Niepce, a été accueilli de la manière la plus favorable par la section des sciences.

« Le travail de philosophie de notre savant confrère M. Alaux, n'a pu trouver place dans le programme des sections.

« Le comité des travaux historiqnes avait autorisé la lecture en séance de dix-huit mémoires seulement pour la section d'archéologie. L'étude que j'avais envoyée au concours[1] a été lue dès la première séance et vous avez pu connaître par l'*Officiel* l'appréciation trop bienveillante, assurément, du savant secrétaire de la section, M. Chabouillet, conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale.

« Un incident s'est produit pendant cette lecture : un professeur du Collège de France fit une observation relative à l'origine des habitants des Alpes-Maritimes. Votre délégué crut devoir répondre quelques mots et fut chaleureusement appuyé par M. Henri Martin, le célèbre historien, membre de l'Institut, qui prit la parole pour déclarer qu'il ne partageait pas l'opinion de M. Paul Meyer et ne s'associait pas à sa critique. Il ajouta qu'il croyait, avec M. Brun, que les anciens habitants des Alpes-Maritimes appartenaient à la race celtique.

« Je ne saurais trop vous dire, Messieurs, avec quelle cordialité nous avons été reçus par nos confrères de Paris et de la province ; l'appel du nom de notre Société a constamment été suivi d'une triple salve d'applaudissements.

« Il me reste à vous entretenir, Messieurs et honorés confrères, de la séance solennelle présidée par M. le ministre de l'Instruction publique. Vous savez tous qu'à cette réunion assistaient le prince Oscar de Suède et le professeur Nor-

1. *Etat des découvertes faites à Cimiez jusqu'à ce jour.*

denskiold, ainsi que le capitaine Palander, une partie des membres de l'expédition scientifique de *la Véga*, et, outre les représentants des trois cents Sociétés savantes de province, un grand nombre d'illustrations scientifiques. Vous avez lu le magnifique discours du Ministre et, peut-être aussi, le rapport fait au nom de la section d'archéologie sur les travaux de notre Société. Permettez-moi de vous rappeler seulement quelques passages de ce document qui restera comme un des titres les plus honorables des archives de notre Société.

« C'est loin de Paris, du centre des lumières, c'est en Afrique et à l'extrémité méridionale de la France que nous avons trouvé les deux Sociétés auxquelles M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-arts va décerner les médailles de cette année. Ces sociétés sont : premièrement, la Société archéologique de Constantine ; secondement, la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, qui siège en Provence, à Nice, où, sans se laisser distraire par le bruit des fêtes, elle accomplit avec la plus louable persévérance la noble mission qu'elle s'est donnée.

« Fondée le 22 octobre 1861, par un groupe d'hommes éclairés et dévoués aux véritables intérêts de la région, la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes « fut le premier lien intellectuel qui ait consacré le retour de Nice à la France [1].

« Ce n'est cependant qu'en 1865 que parut le premier volume de ce recueil, qui n'en compte encore que six. De telles lenteurs pourront étonner ; elles s'expliquent à l'honneur de la Compagnie. Si, pendant les premières années de son existence, elle s'est résignée à ne publier que de rares notices, éparpillées dans les Annuaires du département, dont elle faisait les frais, c'est qu'elle consacrait le plus clair de ses ressources à des œuvres peut-être plus méritoires. Il n'y avait pas alors à Nice d'enseignement secondaire pour les jeunes filles; la Société lui ouvrit des cours dont plu-

1. Introduction du t. I des *Annales de la Société*, p. 1re.

sieurs de ses membres furent les professeurs désintéressés, et qu'elle soutint de 1867 à 1873. Pendant la même période, elle organisait une exposition et répandait, avec un questionnaire archéologique, des instructions auxquelles on doit la conservation de monuments désormais abrités dans les modestes musées cantonaux dont elle-même a suggéré la création.

« Toutefois, la Société des Alpes-Maritimes donnait peu d'espérance à notre section, qui ne pouvait deviner que ce silence n'était pas de l'oisiveté et voyait avec regret que le tome I[er] de ses *Annales* n'accordait pas dix pages à l'archéologie. Cet état de choses ne pouvait pas durer ; l'archéologie ne tarda pas à prendre une place plus grande dans le *Recueil* de la Société : elle domine dans les deux derniers volumes, ceux de 1878 et 1879.

« Sans avoir négligé l'histoire, la linguistique et les sciences qui ont contribué à établir sa renommée à ses débuts, la Société des Alpes-Maritimes prend légitimement rang aujourd'hui parmi celles de ses émules qui servent le plus efficacement le progrès de l'archéologie. Elle s'est surtout distinguée sur le terrain de l'épigraphie. De bonne heure, on y a compris les obligations qui s'imposaient à des savants dont le domaine abonde en inscriptions, ces manuscrits qui nous arrivent directement de l'antiquité sans l'intermédiaire des copistes. Aussi l'épigraphie y compte-t-elle des amis, même parmi ceux-là qui doivent leur reputation à des études d'un autre ordre, comme M. Antoine-Léandre Sardou, si honorablement connu par des travaux de linguistique qui font autant d'honneur au patriotisme qu'à l'érudition de leur auteur.

« Dès l'année 1873 (t. II des *Annales*), M. A.-L. Sardou terminait une notice sur des inscriptions de l'époque romaine en dénonçant la nécessité d'une révision complète de l'épigraphie antique du département. Depuis, d'honorables tentatives tournées vers ce but avaient été faites par M. Sardou lui-même et par M. F. Brun, lorsqu'un jeune membre de la Société qui s'était donné une forte éducation d'é-

rudit par la fréquentation des maîtres de la science et de fructueux voyages, entreprit résolûment de réaliser les vœux de ses confrères. Aujourd'hui, après avoir parcouru les Alpes-Maritimes en tous sens, fouillant les plus humbles bourgades, gravissant les cimes les plus sauvages des montagnes, M. Edmond Blanc vient d'achever l'*Epigraphie des Alpes-Maritimes.* Cette œuvre considérable, qui comprend quatre cent soixante-cinq numéros et remplit presque entièrement les deux derniers volumes des *Annales*, ce livre écrit en face des monuments originaux, fait le plus grand honneur à la Société, dont les membres se sont effacés un instant devant lui, en même temps qu'il fonde la réputation de M. Blanc.

« Les juges les plus sévères ont loué, dans cet ouvrage, l'emploi des bonnes méthodes, l'esprit critique qui a dicté le choix entre les anciennes leçons des textes dont les originaux n'ont pu être retrouvés, l'érudition sobre et de bon aloi, enfin, l'exactitude minutieuse des citations. On n'analyse pas un tel recueil ; tout au plus peut-on essayer de montrer par un exemple frappant l'importance du service rendu à la science par son auteur.

« On doit à ce jeune savant la résurrection de l'une des plus importantes inscriptions antiques de la France, de l'un de ces monuments publics dont Horace a dit qu'ils rendaient l'âme et la vie aux chefs vaillants, de l'inscription sur laquelle sont célébrées les victoires remportées sur quelques peuplades des Alpes par Cn. Domitius Ahenobarbus, l'an 121 avant J.-C.

« Dans le *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, cette inscription, connue des érudits depuis 1774, mais dont on ignorait le sort, a été reléguée parmi les fausses par M. Th. Mommsen. M. Blanc ne jure pas sur la parole des maîtres : tout en gardant pour l'éminent historien la déférence qui lui est due, le jeune archéologue, qui n'était pas convaincu de la fausseté de ce texte, s'était promis, sinon de le retrouver, du moins de le rechercher. Il s'est tenu parole. Après les fatigues d'une odyssée dont il

exposait les péripéties l'an dernier à la Sorbonne, M. Blanc eut la joie de retrouver ce marbre précieux. Il le découvrit brisé en deux morceaux assez éloignés l'un de l'autre, encore incomplet malheureusement, mais cependant avec une ligne oubliée par le premier éditeur. Il l'a découvert dans un désert, au sommet du Tournairet, à 2,000 mètres d'altitude, à la limite des communes de Clanz, d'Utelle, de Lantosque et de Venanson.

« Il serait superflu d'insister sur l'importance de la découverte de M. Blanc, devant une assemblée comme celle qui veut bien m'écouter ; mais elle n'apprendra pas sans l'applaudir la décision prise par M. le ministre de l'instruction publique au sujet de l'inscription d'Ahenobarbus.

« Par les ordres de M. le ministre, ce monument acquis par l'Etat, ne restera pas plus longtemps abandonné dans les solitudes des Alpes ; dans quelques semaines il sera transporté au musée de Saint-Germain.

« On étudie, avec non moins de bonheur, les antiquités monumentales que les inscriptions, au sein de la Société des Alpes-Maritimes. Je ne la quitterai pas sans citer les savantes recherches de son vigilant secrétaire, M. Fr. Brun, architecte habile, archéologue expérimenté, *sur les ruines de Cemenelum*, Cimiez, dont plusieurs ont été lues à la Sorbonne avec succès, son *Essai de rectification de l'Itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Nice*, et je n'oublierai pas la notice de M. Senéquier *sur les camps retranchés des environs de Grasse*.

« Je rendrai aussi un hommage bien mérité à M. Sardou, qui, à travers ses travaux de linguistique et d'épigraphie, a trouvé le temps d'écrire pour le tome VI des Annales une spirituelle esquisse archéologique sur *Deux vieilles tours du Cannet, près Cannes*, et qui, avec le titre exceptionnel et permanent de Président honoraire, a assumé la charge de diriger les publications de la Compagnie dont il est l'âme, pour emprunter l'expression du Président en exercice de 1877, M. le docteur Lambron.

« Je n'oublierai pas non plus M. Rivière. On doit à ce

savant la découverte du squelette humain des grottes de *Baoussé-Roussé,* dit de Menton, que l'on conserve au Museum d'Histoire naturelle à Paris, et un mémoire publié dans le tome II des Annales de la Société des Alpes-Maritimes sur un second squelette humain découvert au même endroit et dans les mêmes conditions. Enfin M. de Chambrun-Rosement a étudié dans le tome III les tombes préhistoriques du mont Agel, et M. le docteur Henry, dans le tome IV, a publié l'intéressant récit d'une *Excursion au lac des merveilles, près Saint-Dalmas de Tende.* Là où les uns voyaient un monument carthaginois chargé de bas-reliefs et d'*inscriptions hiéroglyphiques* en langues *inconnues* selon les uns, en langues *puniques* selon d'autres plus logiques, et où l'on a même vu des caractères cunéiformes, le docteur, qui y a regardé de près, déclare qu'il n'y a que d'innombrables stries naturelles.

« Les titres de la Société des Alpes-Maritimes à la gratitude des amis de la science sont trop nombreux pour être tous énumérés ici ; je dirai seulement qu'on lui doit la fondation de l'Athénée de Nice, qu'elle a institué des concours annuels, subventionné et dirigé des fouilles à Eze, au château de Nice, à Cimiez, qu'elle a provoqué le classement sur la liste des monuments historiques des ruines du trophée d'Auguste à la Turbie, ainsi que de l'amphithéâtre de *Cemenelum.* Une telle compagnie ne pouvait manquer de s'acquérir une grande influence ; celle de la Société l'est, en effet, dans les Alpes-Maritimes, parce qu'elle n'en use que dans l'intérêt des lettres, des sciences et des arts.

« En ce moment, la ville de Nice est réduite à entasser ses antiquités dans deux ou trois étroites salles attachées à la bibliothèque. Bientôt elle possédera un vrai musée qu'elle devra au premier des présidents de la Société des Alpes-Maritimes, à l'un de ses fondateurs, à Augustin Carlone, dont l'honorable carrière d'artiste et d'archéologue érudit a été retracée dans le tome II des Annales par M. F. Brun. Augustin Carlone, a laissé à Nice, sa ville natale, outre ses collections de livres, de tableaux et de dessins, un capital

considérable, destiné par la volonté du testateur à faciliter la construction d'un musée à Nice. Il y a tout lieu d'espérer que les difficultés qui ont empêché jusqu'à présent la réalisation du testament d'Augustin Carlone, ne tarderont pas à être aplanies ; et, l'on peut en être assuré, la Société des Alpes-Maritimes ne restera pas étrangère à la réalisation du vœu de l'un de ses fondateurs.

« Les Sociétés savantes, on l'a déjà dit, ne sont pas seulement des centres intellectuels ; ce sont de grandes écoles de patriotisme et les Annales de la Société des Alpes-Maritimes, que l'on vient de parcourir, apportent une nouvelle confirmation de cette vérité [1]. »

Cette péroraison a été couverte de chaleureux applaudissements qui ont encore redoublé quand notre Société a été proclamée comme ayant remporté dans la section d'archéologie le GRAND PRIX DE MILLE FRANCS.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de déposer entre vos mains la médaille qui m'a été remise, par le Ministre lui-même, comme souvenir durable de ce succès qui doit encourager nos efforts.

Après la lecture de ce rapport, le Président de la Société a remis à MM. Edmond Blanc et Fr. Brun les médailles qui leur ont été votées par la Société, dans la séance du 16 mars en récompense de leurs travaux.

---

1. Extrait du rapport fait par M. Chabouillet à la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne. (*Journal Officiel* du mardi 6 avril 1880).

ARTICLE NÉCROLOGIQUE

Dans le courant de l'année 1880 et en février de la présente année 1881, notre Société a perdu huit de ses membres, savoir : MM. le général d'Auvare, Malval, René Guébhard, Henri Sémérie, Mougins de Roquefort (de Grasse), Eugène Cortambert, tous membres correspondants, et M. Petit d'Ormoy, ainsi que M. Germain, membres titulaires.

La Société a décidé l'insertion dans ses Annales des deux notices suivantes relatives, l'une au colonel Féraud, décédé l'année dernière, l'autre au général d'Auvare.

Notices Biographiques

LE COLONEL FÉRAUD

Le 30 décembre 1879, une triste nouvelle se répandait dans la ville de Nice et dans une partie du département des Alpes-Maritimes. Celui que tout le monde se plaisait à appeler le brave colonel Féraud était mort le matin, après une agonie de quelques heures seulement, mais des plus douloureuses, quand l'avant-veille encore on l'avait vu se promener au Jardin-Public avec l'une de ses filles au bras, le visage tout rayonnant de cette santé si solide, qui ne lui avait jamais fait défaut, et de ce bonheur paternel, qu'il savourait d'habitude si franchement.

Ce qui ajoutait à la tristesse publique, c'était le récit de l'accident tragique dans lequel cet homme de bien, qui était le dévouemeut incarné, avait trouvé la mort.

La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, qui le comptait depuis plusieurs années parmi ses membres titulaires, ressentit profondément la perte qu'elle venait de faire et exprima tout de suite le désir de voir conserver dans ses Annales les principaux traits d'une vie que tout le monde savait si bien remplie. C'est de ce sentiment et de ce désir que l'auteur de cette notice, à la fois membre de l'honorable Société et ami intime du regretté Colonel, a cherché à s'inspirer.

FÉRAUD (Désiré-Boniface), naquit le 30 juin 1818 à Gattières, petite commune de l'ancien département du Var et aujourd'hui du département des Alpes-Maritimes. Il fit ses premières études au collège d'Antibes, où il se signala par la vivacité de son intelligence et son énergie au travail. Avec de pareilles qualités, il parvint à l'École polytechnique à l'âge de dix-neuf ans et en sortit en 1839 dans l'arme du Génie. Après deux années d'études à l'école d'Application de Metz, il entra au 1er régiment du génie à Montpellier, le 1er janvier 1842. Mais la vie calme de garnison ne pouvait longtemps convenir à sa nature ardente ; l'Algérie, la terre classique, à cette époque surtout, des fatigues et des périls militaires, l'attira de bonne heure, et dès la fin de cette même année il y débarqua, pour y faire un séjour à peu près ininterrompu de plus de dix ans.

C'est là qu'au milieu des camps, exposé souvent aux balles des Arabes et à un air meurtrier, il acquit ce coup d'œil de l'ingénieur et ce mépris des dangers, dont il fit preuve, avec une simplicité antique, jusqu'à son dernier souffle, et qui lui valurent, dès l'âge de trente-uu ans, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Mais en même temps se développaient en lui cet amour du vrai et du bien, ces sentiments élevés et généreux, qui honorent plus un homme que la science et le talent réunis, et qui lui donnèrent de bonne heure des convictions libérales

dont il ne se départit jamais dans tout le cours de sa vie publique. Aussi, l'Empire naissant ne s'y trompa pas, et le capitaine Féraud fut maintenu en Algérie bien au-delà du temps qu'y passaient d'habitude les officiers du génie, et avec des notes spéciales visant son libéralisme et attestant nettement les craintes qu'un tel homme inspirait aux fauteurs du coup d'État. Ces notes, dont il s'honorait d'ailleurs, le suivirent dans toute sa carrière ; et il expia par dix-huit années de grade de chevalier de la Légion d'honneur le tort, grave alors pour un officier, d'être réputé un esprit libéral.

Débarqué à Marseille en avril 1853, il fut employé successivement à Montpellier, Toulon et Antibes, s'éloignant ainsi le moins possible du clocher natal, pour lequel il avait ce culte qui distingue toujours les cœurs droits et sensibles. Pendant son séjour à Toulon, en 1855, il rencontra celle qui fut, jusqu'à la fin de sa vie, sa digne compagne et qui lui donna cette belle famille qu'il aima plus que lui-même, comme sa fin l'a bien prouvé.

Envoyé de nouveau en Algérie, il y resta encore six ans et revint en France en 1862. Après avoir servi à l'état-major du génie à Sisteron et à Draguignan, il fut enfin, par un sentiment de justice bien tardive, désigné pour un poste de choix, celui de commandant du génie de la circonscription de l'Ouest à Paris ; la même année, en 1868, il reçut ausssi la croix d'officier de la Légion d'honneur. L'Empire, qui se sentait près de sa fin, se relâchait évidemment de ses rigueurs à l'égard des opinions libérales.

La guerre de 1870 le surprit dans ce poste, qu'il quitta alors immédiatement pour celui de commandant du génie d'une division de l'armée du Rhin. En cette qualité, il prit une part active aux terribles batailles de Rezonville et de Saint-Privat, et fut blessé à cette dernière, en même temps que son cheval fut tué sous lui. Il sortait à peine de l'ambulance, lorsqu'il fut envoyé en captivité à Hambourg, à la suite de la capitulation de Metz.

A la paix, rentré un des premiers en France, il courut embrasser sa femme et ses enfants restés dans Paris pen-

dant le siège, sans songer au danger auquel il s'exposait en entrant dans la capitale insurgée. Il en sortit peu de jours après, non sans péril ; et au lieu de s'adonner à un repos bien gagné, il alla, sans hésiter et mû uniquement par son ardent patriotisme, offrir ses services au ministre de la guerre, qui s'empressa de les accepter et de le classer au 4me corps de l'armée de Versailles, en qualité de sous-chef d'état-major.

Après la chute de la Commune, il reprit modestement, sans le moindre avancement, son poste de commandant du génie à Paris, qu'il quitta deux ans après, pour revoir cette région du Midi qui avait tant d'attraits pour lui. Il était chef du génie à Perpignan, quand l'épaulette de lieutenant-colonel vint enfin le trouver et lui procurer le poste plus important de chef du génie à Montpellier ; c'est là que l'âge de la retraite l'atteignit deux ans après, en 1876, encore plein de cette vigueur physique et intellectuelle qui n'a jamais faibli un seul instant chez lui. De tels hommes donnent tort à ces lois inflexibles qui assignent une limite d'âge à la période d'activité des serviteurs du pays.

Depuis cette époque, retiré à Nice, le colonel Féraud se consacra, avec une ardeur vraiment inouïe, aux intérêts du sol qui l'avait vu naître et à la protection des malheureux qui l'approchaient. Pas une cause humanitaire, pas une idée grande et généreuse, pas une infortune particulière ne le trouva indifférent. Autant il avait été, pendant toute sa carrière, désintéressé pour lui-même, autant il était ardent pour le bien des autres. La cause de l'instruction publique, et en particulier celle de l'instruction primaire, ainsi que la défense des intérêts de l'agriculture, le passionnaient surtout profondément. Il était de toutes les sociétés créées sous l'un ou l'autre de ces deux drapeaux, et même, on peut dire, de toutes celles où le dévouement et le patriotisme étaient en jeu ; et presque toutes s'empressaient, dès qu'elles l'avaient un peu vu à l'œuvre, de le mettre à leur tête.

Sa petite commune de Gattières, entre autres, avait été heureuse de lui voir accepter, après les élections municipales de décembre 1877, les fonctions de maire, que son père et

son frère aîné avaient aussi exercées pendant plusieurs années, ce qui semble indiquer que le dévouement est héréditaire dans cette famille.

Mais là où ses qualités ressortirent dans tout leur éclat, ce fut au Conseil général des Alpes-Maritimes, dont il faisait partie depuis 1871, c'est-à-dire depuis cinq ans avant sa mise à la retraite. Son rôle dans cette assemblée, où l'ardeur de ses convictions républicaines n'empêchait pas ceux de ses collègues qui ne les partageaient pas, de l'estimer sincèrement, fut des plus considérables ; et l'on ne saurait mieux faire, pour mettre ce rôle en relief et en même temps pour dépeindre l'homme comme il le mérite, que de reproduire en entier la touchante allocution prononcée devant son cercueil, aux imposantes funérailles que lui fit la population de Nice, par M. Malaussena, président du Conseil général.

Voici cette allocution, dont l'effet pathétique fut considérablement accru par le ton grave et ému de l'orateur :

« Au nom du Conseil général, je dois dire une parole « d'adieu au collègue dont la fin si tragique nous plonge « tous dans la désolation. Une voix plus autorisée que la « mienne retracera la carrière militaire du colonel Féraud « et dira comment il a pu s'élever si haut[1] par son seul « mérite, sans jamais rien demander, sans jamais rien « devoir à la faveur.

« Nous n'avons connu, nous n'avons pu apprécier que « l'administrateur.

« Toujours et partout homme de cœur et de dévouement, « le colonel Féraud, même dans les actes de la vie civile, « restait fidèle aux principes de son éducation militaire.

« Il accepta le mandat des électeurs du canton de Vence, « comme il aurait accepté la mission de défendre un poste « important en face de l'ennemi.

1. Il résulte de l'exposé précédent des états de services du colonel Féraud, que l'honorable M. Malaussena commet ici une petite erreur d'appréciation, en ce sens que la carrière militaire de ce digne officier fut des plus modestes et ne répondit en rien ni à ses brillantes qualités ni à ses bons services. Comme l'a très-bien dit un excellent publiciste de Nice, M. Marck Ivan, le colonel Féraud a été beaucoup à la peine, sans avoir été sérieusement à l'honneur.

« Il apportait dans l'accomplissement des devoirs que lui
« imposait la confiance de ses concitoyens, la même ardeur,
« la même exactitude qu'il devait apporter à l'accomplisse-
« ment de ses devoirs militaires.

« Depuis surtout que les loisirs de la retraite lui avaient
« permis de consacrer entièrement son inépuisable activité
« à ses fonctions administratives, l'étude des besoins de ses
« commettants et des moyens de les satisfaire occupait tout
« son esprit, remplissait toute son âme.

« Serviable de sa nature, personne n'a poussé plus loin
« que lui le sentiment de ses devoirs, personne ne s'identi-
« fiait plus complètement que lui avec le pays qu'il repré-
« sentait.

« Pour lui, il n'y avait ni grands, ni petits intérêts, il les
« défendait tous avec la même sollicitude, il étudiait toutes
« les questions avec la même attention, avec la même per-
« sévérance.

« Officier supérieur du génie, par ses connaissances
« techniques et par sa grande expérience, il avait sa place
« marquée au sein de la Commission des travaux publics.

« Aussi y a-t-il été constamment maintenu, et ses collè-
« gues en l'appelant à la présidence de cette Commission,
« ont donné la mesure de l'autorité qu'il y exerçait.

« L'indépendance de son caractère et l'inflexible rigidité
« de ses principes jetaient un vif éclat sur ses qualités.

« C'était un de ces hommes tout d'une pièce, qui imposent
« le respect par la sincérité de leurs convictions.

« Vaillant soldat, administrateur zélé et consciencieux, le
« colonel Féraud était aussi un excellent époux et un père
« de famille tendre et affectueux.

« Il l'a prouvé, en scellant de son sang son amour pour
« ses enfants.

« Tous ceux qui l'ont connu comprendront sans peine,
« que, à la vue des flammes embrasant un lit où il croyait
« une de ses filles en danger, il ait retrouvé l'élan et le
« courage de sa jeunesse pour voler à son secours, et que,
« préoccupé uniquement de sauver un être chéri, il n'ait, ni

« vu le danger auquel il s'exposait, ni senti les blessures
« auxquelles, malgré sa vigoureuse constitution, il a suc-
« combé en quelques heures.

« Une vie si bien remplie, couronnée par une mort héroï-
« que, devait exciter l'admiration et les sympathies de tous
« les hommes de cœur.

« Tout ce qu'il y avait de noble et de grand dans ce
« sublime dévouement a été compris, et la foule qui a
« accompagné et entouré son cercueil, est à elle seule le
« plus bel éloge qu'on puisse faire de l'homme qui est l'objet
« de démonstrations si touchantes et si universelles.

« Puisse sa veuve inconsolable, puissent ses enfants y
« trouver un adoucissement à l'immense douleur où doit les
« avoir plongés la perte d'un époux et d'un père, qui aura
« donné le suprême témoignage de son affection par le
« suprême sacrifice de sa vie ! »

Ajouter quoi que ce soit à ces belles paroles, serait les affaiblir. Mais nous ne pouvons nous empêcher, en terminant cette notice, de formuler un vœu que le récit d'une telle vie ne peut manquer d'inspirer à tout cœur réellement animé de l'amour de la patrie :

Puisse la France compter parmi ses enfants, dans le présent et dans l'avenir, beaucoup d'hommes comme le colonel Féraud !

E. CUGNIN.

LE GÉNÉRAL D'AUVARE

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous présenter une notice nécrologique sur notre regretté collègue, M. le baron Charles-Marcellin Corporandi d'Auvare, major général en retraite de l'armée italienne, commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, officier de la Couronne d'Italie, décédé à La Croix, arrondissement de Puget-Théniers, le 16 septembre 1880 dans sa 86me année.

Cette tâche m'offre un double intérêt ; elle me permet de m'acquitter envers vous d'un devoir et de rendre hommage à une famille avec laquelle j'ai eu pendant de longues années des relations, sinon d'intimité, du moins de politesse et de voisinage, qui m'ont mis à même d'apprécier sa grande honorabilité.

Les armes de la maison Corporandi d'Auvare sont :

De gueules avec deux cors ou huchets entrelacés, au chef d'azur à trois étoiles d'argent.

Cette famille investie du fief et de la baronnie d'Auvare, où elle possède des terres, est originaire de La Croix, où un modeste château et diverses propriétés lui viennent de ses ancêtres.

Comme la commune de La Croix a appartenu à différentes époques, tantôt à la France, tantôt au Piémont, les d'Auvare ont été alternativement au service de la France et à celui de la Sardaigne et de l'Italie.

La Croix situé sur une éminence fut d'abord un château fort appartenant aux Templiers, autour duquel vinrent se grouper différentes familles entre autres celle des Corporandi ; après la suppression de l'ordre, La Croix fut divisé entre une commanderie de Malte et une coseigneurie de Beauregard, puis des barons d'Auvare.

Cette maison, qui semble avoir donné longtemps des magistrats, s'est illustrée aussi par des généraux, des amiraux, des hommes distingués en tout genre, ainsi que par d'honorables alliances.

Ses preuves existent à l'ordre des SS. Maurice et Lazare à Turin ; on trouve dans la *Biographie Niçoise* de Toselli, f° 249, la vie de Gaspard d'Auvare, seigneur de Verraïon, lieutenant général au service de la France, chevalier de Saint-Louis, aïeul de notre collègue et celle de son père, le baron Joseph-Félix, major général, chevalier des SS. Maurice et Lazare, et de Savoie, décoré de la médaille Mauricienne, marié à Mlle Antoinette d'Estienne du Bourguet, d'Aix en Provence.

La biographie du second des frères de notre collègue, Auguste, vice-amiral en retraite, chevalier grand-croix des SS. Maurice et Lazare, grand officier de l'ordre du Nicham, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, encore vivant et habitant Nice, figure dans l'*Histoire des hommes de guerre du dix-neuvième siècle*, imprimée à Genève, f° 491.

Le troisième des frères, Alexandre, grand officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, commandeur de la Couronne d'Italie, décoré de la médaille de la valeur militaire, allié par son mariage à la maison des Visconti, est retraité comme lieutenant général d'artillerie de l'armée italienne.

La France héraldique de Poplimont, tome Ier (Bruxelles 1868), à laquelle j'emprunte presque textuellement ces renseignements, donne huit degrés de cette ancienne généalogie, établie sur chartes, actes publics et autres pièces irrécusables.

Elle débute par Nicolas Corporandi, lieutenant de juges, dont le fils fut également magistrat.

Le baron Marcellin Corporandi d'Auvare naquit le 28 juillet 1795 à Suze, en Piémont, à l'époque où son père Joseph-Félix, ayant émigré, avait pris du service dans l'armée du roi de Sardaigne sous le commandement du général Thaon de Saint-André, qui opérait dans les Alpes-Maritimes.

En 1802, la famille d'Auvare rentra en France, où elle chercha à réunir les débris de sa fortune territoriale perdue dans les événements politiques.

Le jeune Marcellin fit ses premières études à Puget-Théniers sous la direction de l'abbé Cautier, renommé par son profond savoir. En 1809 il fut envoyé à Aix chex son oncle maternel Jules d'Estienne du Bourguet, pour y compléter son éducation.

En 1814, sur la demande de son père qui avait repris du service en Piémont, il obtint du roi Victor-Emmanuel I un brevet de sous-lieutenant surnuméraire dans le régiment d'Aoste, qu'il échangea en 1818 contre une lieutenance dans le corps d'élite des carabiniers royaux; il passa capitaine dans le même corps en 1832 et major de cavalerie en 1835. Le grade de lieutenant-colonel lui fut donné en 1837 et celui de colonel en 1853; enfin appelé en 1848 à commander la province d'Acqui, il demanda à être retraité et il se retira à Nice avec le grade de major général.

Par diplôme royal du 28 octobre 1840 il avait été décoré de la croix des SS. Maurice et Lazare, à laquelle fut jointe en 1842 une pension de 600 francs, accordée dans des circostances essentiellement honorables que nous nous réservons de faire connaître dans le cours de cette notice.

Studieux de sa nature et d'un caractère doux mais ferme, patient et persévérant par principe en toutes choses, le baron Marcellin aimait à s'instruire, et dans la carrière des armes, où il a laissé de si beaux souvenirs et où il a donné de si remarquables exemples à ses enfants, il n'a jamais cessé de cultiver les belles-lettres et d'étendre ses connaissances scientifiques et historiques, heureux lorsqu'il pouvait trouver un moment de loisir pour se livrer à la lecture des grands maîtres, où il relevait les maximes qu'il prenait pour guides de sa vie : les parois intérieures de son château de La Croix ont été ornées par lui d'inscriptions qui témoignent du sérieux de ses travaux et du désir de laisser des traces de ses études ; on conserve de lui un grand livre de notes et d'extraits qui constitue un précieux héritage.

M. le baron d'Auvare était donc en tous points digne de faire partie de votre Société et le Comité du Congrès scientifique l'a si bien compris que, lors de la réunion à Nice en janvier 1878 de la 44me Session, il l'a nommé président honoraire.

En est-il un parmi nous, Messieurs, qui serait en mesure de donner généreusement de son vivant, à un établissement de notre ville une bibliothèque de dix mille volumes, fruit de minutieuses et de dispendieuses recherches?

C'est ce qu'a fait notre regretté collègue dans les dernières années de sa vie.

Homme profondément religieux, doué d'une foi des plus vives, aussi modeste que charitable, il se faisait un devoir de secourir les pauvres ; son aide n'a fait défaut à aucune œuvre destinée à soulager les misères, et son nom est attaché pour toujours à une fondation essentiellement moralisatrice et populaire qu'il a créée à La Croix avec le concours de ses deux frères : une salle d'asile où les cultivateurs reconnaissants s'empressent d'envoyer leurs enfants.

Doué d'un courage calme et réfléchi, mais ferme et résigné, M. le baron Marcellin d'Auvare a donné dans le cours de sa carrière militaire des preuves fréquentes de cette résolution qui va droit au but, sans hésitation, sans compromis.

Consultons à ce sujet ses états de service : nous y verrons que le 5 octobre 1818, alors qu'il était lieutenant des carabiniers, il fut informé qu'un de ses soldats nommé Passadore, révolté contre ses chefs et dans un état de surexcitation voisin de la folie, s'était retranché, muni de nombreuses armes chargées, dans une pièce faisant face à l'escalier du poste, et que, de là, il tirait sur ceux de ses camarades qui cherchaient à parvenir jusqu'à lui ; déjà cinq carabiniers avaient été ou tués ou blessés ; le lieutenant d'Auvare arrive, il s'avance, appelle le révolté par son nom, le conjure de rentrer dans le devoir. « Retirez-vous, mon lieutenant, ou je vous tue. »

Le baron Marcellin continue à s'avancer ; deux soldats tombent morts à ses côtés ; rien ne l'arrête, et il allait atteindre son but lorsque des carabiniers qui étaient parve-

nus à pénétrer par derrière dans la pièce où se trouvait Passadore, s'emparèrent de lui.

Cette belle conduite, ce courage héroïque chez un jeune homme de vingt-trois ans, signalèrent le lieutenant d'Auvare à l'attention du gouverneur amiral Desgeneys.

Le 1[er] août 1824, disent encore les états de service, il se signala par *sa fermeté, sa valeur, son sang-froid et son intrépidité* (tels sont les termes du document) dans l'affaire du faubourg Saint-Vincent, à Gênes.

Enfin, en 1835, lorsque le choléra décimait la population de Coni, où il était major des carabiniers royaux, notre collègue donna une nouvelle preuve de dévouement à ses semblables, que la *Gazette piémontaise* du 29 août, journal officiel, s'empressa de porter à la connaissance de ses lecteurs.

L'épidémie sévissait surtout sur ceux qui venaient des provinces voisines. C'est alors que le major d'Auvare reçut son changement pour Gênes, où la maladie n'avait pas encore fait son apparition ; tout autre que lui aurait accepté avec satisfaction une nomination qui l'éloignait du fléau : tel ne fut pas le sentiment du baron Marcellin; il écrivit au ministre pour lui faire remarquer que, puisqu'il était acclimaté, il était préférable de le maintenir à Coni, plutôt que d'envoyer à sa place un officier qui pouvait courir les plus grands dangers.

Le ministre céda au désir si généreux qui lui était manifesté et accorda plus tard au major d'Auvare, en raison du fait que je viens d'exposer, une pension de 600 francs, sur les fonds de la caisse de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, ainsi qu'il résulte d'une patente royale sur parchemin datée du 22 juillet 1842.

Je voudrais pouvoir donner la copie textuelle de cette pièce, contenant trois pages d'éloges et signée Charles-Albert, mais je suis arrêté par la longueur de ce document si précieux pour la famille de celui qui en a été l'objet.

En 1840, le lieutenant-colonel de cavalerie Marcellin d'Auvare épousait M[lle] Angélique Vitale de Pallières, qui

lui apportait, avec la fortune, les plus belles alliances en Piémont et qui n'a jamais cessé de s'associer à tous ses sentiments généreux.

Une vie aussi noblement remplie devait être couronnée par une belle mort ; le baron Marcellin d'Auvare s'est éteint à La Croix, plein de résignation, de recueillement et d'espoir, au milieu des siens ; il est venu mourir au berceau de ses ancêtres.

Au moment où, au milieu d'une population recueillie et profondément attristée, son cercueil allait quitter La Croix pour prendre rang dans la sépulture de la famille à Cimiès, le curé du lieu a prononcé des paroles émues et reconnaissantes.

Le 27 septembre suivant, le consul de Nice reçevait du ministre des affaires étrangères d'Italie la lettre ci-après, par laquelle je terminerai cette notice :

« Monsieur le Consul,

« J'ai reçu le 19 la lettre par laquelle vous me donnez le « douloureux avis de la mort du baron d'Auvare, major « général en retraite des carabiniers royaux.

« Le gouvernement du roi a ressenti une vive douleur de « la mort de ce vaillant officier qui vient d'éclaircir les « rangs de ceux qui, dans le moment du péril, n'ont pas « hésité à exposer leur vie pour défendre leur roi et la « Patrie.

« Je vous prie de vouloir bien être, auprès de la famille « du glorieux décédé, l'interprète de tous ses sentiments et « de leur adresser en mon nom les plus sincères condo- « léances.

« Je profite, etc., etc.

« *Pour le Ministre*,
« Signé : A. PEIRELERI. »

Nice, le 16 octobre 1880.

A. PERAGALLO,
Chevalier de la Légion d'honneur.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Président honoraire

M. A.-L. SARDOU, ✿, O. ✱

Membres honoraires

S. A. S. CHARLES III, Prince de Monaco.
Le Préfet du Département (président d'honneur).
Mgr l'Evêque de Nice (président d'honneur).
M. le Recteur d'Académie d'Aix.
M. CAMILLE FLAMMARION, ✝, astronome (1er avril 1873).
M. GAZAN, O. ✱, ✱, colonel d'artillerie en retraite (3 juin 1873).
M. GAMBART, ✱, consul d'Espagne (1er avril 1876).
M. DUMONCEL Ch., ✝, membre de l'Institut (1er avril 1876).
S. A. le DUC DE PARME (11 mai 1876).
M. GARNIER, sénateur (11 mai 1876).
M. CÉSAR DALY, ✱, ✱, architecte, directeur de la *Revue d'Architecture* (16 février 1878).
M. FRÉD. MISTRAL, ✱, littérateur, *Capoulié* du Félibrige (16 juin 1878).
M. DELESTRAC, O. ✱, ✱, Inspecteur général des Ponts et chaussées (16 octobre 1878).
M. VICTORIEN SARDOU, O. ✱, membre de l'Académie française (16 octobre 1878).
M. CH. ROBERT, ✱, ✱, membre de l'Institut (16 décembre 1878).
M. GUSTAVE VALLIER, ✱, numismate à Grenoble (1er mars 1879).
M. DE SOR, géologue, professeur de l'Université, à Neufchâtel (17 mars 1879).
M. le baron BOYER DE SAINTE-SUZANNE, O. ✱, ✱, gouverneur général de la principauté de Monaco (12 avril 1879).
M. WILLIAM BOYNE, numismate à Nice (16 mai 1879).
M. FR. GUESSARD, ✱, membre de l'Institut, ancien professeur à l'Ecole des Chartes (16 décembre 1879).
M, BISCHOFFSCHEIM, ✱, à Paris (16 janvier 1880).
M. CUGNIN, O. ✱, commandt du Génie, à Palaiseau (16 mars 1880).

Bureau pour l'année 1881

Président..................	M. SELIGMAN.
Vice-Président.............	Dr HENRY.
Secrétaire.................	M. F. BRUN.
Secrétaire-Adjoint.........	Dr NIEPCE, fils.
Trésorier-Archiviste........	M. THÉNARD.

Membres Titulaires

MM.

F. Brun, ✿, architecte à Nice, membre fondateur, rue Saint-Etienne, 29 (14 novembre 1861).

Juge, ingénieur des mines, membre fondateur, rue Saint-Etienne, 24, (14 novembre 1861).

P. Marguet, ✻, conseiller de préfecture en retraite, rue Pertinax (5 février 1863).

Niepce, O. ✻, docteur en médecine, quai Masséna, 5 (16 février 1865).

Teysseire, météorologiste, rue Croix-de-Marbre, 2 (8 mars 1866)

F. Lagarrigue, C. ✻, consul de Turquie et de Portugal, rue Gioffredo, 54 (6 décembre 1866).

A. Funel de Clausonne, avocat, rue Gioffredo, 48, (5 décembre 1867).

A.-L. Sardou, ✿, O. ✻, ancien chef d'institution, rue Adélaïde, 3 (19 mars 1868).

Blond, agent-voyer à Grasse (1er septembre 1868).

Piccon, ✻, ✻, avocat, ancien député, rue Saint-François-de-Paule, 24 (1er septembre 1868).

E. Corinaldi, propriétaire, 2, place Grimaldi, (13 novembre 1868).

Chevallier, architecte à Nice, avenue de la Gare, 28 (16 mai 1873),

Macario, ✻, docteur en médecine, rue Croix-de-Marbre, 2 (17 novembre 1873).

Carré (Charles), ✻, artiste musicien et compositeur, villa Belge, avenue Meynell (16 janvier 1874)

Bonnal, docteur en médecine, rue de la Buffa, au Hammam (16 janvier 1874).

MM.

Faraut (Henri), docteur en médecine, rue Saint-François-de-Paule, 20 (16 janvier 1874).

Proll, docteur en médecine, directeur des eaux de Gastein (Autriche), rue du Temple, 20 (16 janvier 1874).

De Coppet (G.-C.), chimiste, à sa villa des Baumettes (19 février 1874).

Henry, docteur en médecine, rue Palermo, 5 (1er décembre 1874).

Collongues, ✻, docteur en médecine, rue Notre-Dame, 2 (16 décembre 1874).

Lambron, O, ✻, docteur en médecine, rue Beaulieu, villa Michel-Ange (4 janvier 1875).

Bonnaffé, propriétaire rue de Paris, 3 (16 avril 1875).

Domergue, littérateur, rue Delille, 5 (16 avril 1875).

Desforges, notaire, rue de la Préfecture, 10 (16 avril 1875).

Barèty, docteur en médecine, place Saint-Etienne, 18 (3 novembre 1875),

Thaon, docteur en médecine, membre du Conseil général, rue Masséna, 4 (3 novembre 1875).

Régnier (Antony), artiste-peintre, à Marseille (1er mars 1876).

Masse, notaire, rue du Pont-Neuf, 7 (12 avril 1876).

Bessat, procureur général à la cour d'appel d'Aix (11 mai 1876).

Chiris (Léon), ✻, député, à Grasse (11 mai 1876).

Dieudé-Défly (Auguste), ✻, architecte, rue de France, 15 (11 mai 1876).

MM.

DURANDY, ✻, ingénieur civil, conseiller général, rue Saint-Michel, 10 (11 mai 1876).

DE FONTANES, avocat, rue de France (11 mai 1876).

GILLY (Jules), villa Giulia, montée de Villefranche (11 mai 1876).

ROISSARD DE BELLET, député, place Masséna, 2 (11 mai 1876).

BALESTRE, docteur en médecine, professeur adjoint à la Faculté de Montpellier, place Charles-Félix, 3 (16 juin 1876).

CHAUVAIN (Pierre), rue Alberti, 18 (16 juin 1876).

STEINBRUCK, hôtel d'Angleterre, place du Jardin-Public (16 juin 1876).

MAURIN, ✻, docteur en médecine, rue Papacin, 8 (16 octobre 1876).

THÉNARD, artiste peintre, rue Garnieri, 10 (3 novembre 1876).

ARNULPHY (Bernard), docteur en médecine, place du Jardin-Public, 6 (8 janvier 1877).

DE BARRÊME (comte), rue de France 54 (6 janvier 1877).

NIEPCE (Alexandre), fils, docteur en médecine, rue Garnieri, 1 (8 janvier 1877).

GRANDVILLIERS, docteur en médecine, avenue de la Gare, 8 (18 janvier 1877).

DESPREZ, docteur en médecine, avenue de la Gare, 27 (16 février 1877).

CONDUZORGUES-LAIROLLE (E.), avocat, rue Longchamp, 7 (2 mars 1877.

D'IZALGUIER, professeur libre et publiciste, rue Gioffredo, 47 (16 avril 1877).

DEFLY (A), ancien consul, rue Saint-Étienne, 31 (2 mai 1877).

ARÈNE (Edouard), négociant, rue Pastorelli, 18 (3 novembre 1877).

MM.

JAMES BRUYNS ANDREWS, propriétaire, villa Pyganti, à Menton (16 novembre 1877).

PERAGALLO (Al.), directeur des contributions indirectes, rue Pastorelli, 18 (15 décembre 1877).

JANDIN, président du tribunal de commerce, à Lyon (9 janvier 1878).

LAMBERT, docteur en médecine, rue Garnieri, 5 (9 janvier 1878).

TIENGOU DES ROVARIES, rue de la Paix, 1 (16 février 1878).

SCHOUVALOFF (comte P.), villa Monticello (1er juin 1878).

SÉLIGMAN, O. ✻, président du tribunal de 1re instance, rue Palermo, 5 (1er février 1879).

COMMANDRÉ, docteur en médecine, rue de la Paix, 1 (8 février 1879).

LŒVENSTEIN (L.), ✚, en sa villa, promenade des Anglais, (mars 1879).

DESJARDIN (P. A.), docteur en médecine, rue de France, 115 (17 mars 1879).

HARRIS, artiste peintre, villa des Rochers, ancienne route de Villefranche (17 mars 1879).

AIMÉ MARTIN, négociant, conseiller général, rue Palermo, 1 (16 avril 1879).

BARBE, père, ancien maire de Cannes (3 novembre 1879).

PREIRE, avoué, ancien juge de paix, rue du Pont-Neuf, 1 (3 novembre 1879).

DUPEYRON, docteur en médecine, rue du Pont-Neuf, 1 (3 janvier 1880).

SCHMELTZ, docteur en médecine, rue Gioffredo, 46 (3 janvier 1880).

DEVILLE (Louis), rue Garnieri, 8 (2 février 1880).

Dr TROQUE, avenue de la Gare, 24 (16 février 1880).

MM.

LEROY, secrétaire général de la Préfecture (1er mai 1880).

MAZINGUIEN, conseiller de préfecture, 4, rue de Rome (1er mai 1880).

USQUIN, ✱, Directeur des Postes, rue Defly (1er mai 1880).

LEGALAIS-VERDIER, rue Masséna, 34, (1er octobre 1880).

FAVET, ✱, inspecteur d'Académie, route nouvelle de Villefranche maison Béardo, (1er octobre 1880).

LURAT (Jean-Prosper-Aristide) entreposeur des tabacs, rue du Paillon, 1, (16 janvier 1881).

SAUNIÈRE (Paul) ✱, littérateur, quai Masséna, (16 janvier 1881).

DESLYS (Charles) littérateur, cité du Parc, 12, (16 janvier 1881).

MM.

RECIPON, député, rue de France, 98, villa Kronn (16 janvier 1881).

LAZARD, ✱, ingénieur civil (16 janvier 1881).

NŒTINGER (Fernand), rue Saint-François-de-Paule, 7 (16 février 1881).

NADAL, procureur de la République, rue de France, 35, (16 février 1881).

PLANAT (Docteur), médecin, directeur de l'hospice de Saint-Pons (7 avril 1881).

POLLONNAIS (Désiré) ✱, ✿, conseiller général, maire de Villefranche (16 mai 1881).

DOCTEUR (Louis), publiciste, avenue de la Gare, 3, (16 mai 1881).

Membres Correspondants

MM,

DE BERLUC-PÉRUSSIS, président de la Société académique, à Aix, rue Cardinale, ou au château de Porchères, par Forcalquier.

LOMBARD (Alexandre), à Genève.

TARBÉ (Prosper), correspondant de l'Institut, à Reims.

MOUGINS DE ROQUEFORT, ✱ conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

MOUGINS DE ROQUEFORT, ✱, docteur en médecine, à Antibes.

PARROCEL, à Marseille.

LESCOUVÉ, ✱, premier président à la Cour d'Appel de Limoges.

LUIGI, pasteur évangélique à l'école de Sainte-Philomène, près Nice.

CARROL (docteur), O. ✱, à Paris.

CASSAGNE, (Armand), artiste peintre, rue du Bac, 12, à Paris.

MM.

DURENNE, ✱, maître de forges, rue de la Verrerie, 20, à Paris.

RIVIÈRE, ✿, correspondant du ministre de l'Instruction publique, rue du Bac, 93, à Paris.

MILLIÈRE, naturaliste à Cannes.

BLANC (Edmond), ✿, archéologue, correspondant du ministre de l'Instruction publique, rue de la Bourse, 3, à Paris.

HEUZEY (Léon), ✱, conservateur au Musée du Louvre.

AZAIS (Gabriel), littérateur à Béziers.

VOG SIGMUND, docteur en médecine, à Vienne (Autriche)

SANTIAGO GARCIA DE MENDOZA, ✱, consul de Portugal, à Marseille.

VINGTRINIER, membre de la Société littéraire de Lyon.

DIDIER (l'abbé), directeur du petit séminaire de Brignoles.

MM.

MAZARD, ✻, conservateur de la bibliothèque du Musée de Saint-Germain.

DUHAMEL, archiviste du département de la Corse.

SÉNEQUIER (Paul), juge de paix à Grasse.

CHEVRIER (Jules), directeur du Musée de Châlon-sur-Saône.

FARAUT (Félix), ✻, ingénieur civil à Saïgon.

PIERRUGUES (l'abbé), vicaire, à Grasse.

LECOCQ , (Georges) , avocat , à Amiens.

DE PUYMAIGRE (comte de), membre de l'Académie de Metz.

BACQUIAS, docteur en médecine à Troyes.

BERSEZIO (Victor), auteur dramatique, à Turin.

BÉLIN (Gaspard), homme de lettres, à Lyon.

RAILLARD (l'abbé), rédacteur du journal scientifique *les Mondes*, à Paris.

ROVERY ✿, maire de Saint-Etienne des-Monts.

ROUMANILLE, ✻, littérateur à Avignon.

DE CROIZIER, consul de Grèce, à Versailles.

ROSSI (G.), ✻, inspecteur des fouilles de la province de Vintimille.

BALDY, ancien proviseur à Beauvais.

DUBARLE, (Achille), homme de lettres, à Boulogne-sur-Mer.

WILLIAM CH. BONAPARTE-WYSE, littérateur et propriétaire en Irlande.

MM.

MOUGINS DE ROQUEFORT, propriétaire à Grasse.

DESJARDINS (Tony), ✻, président de l'Académie de Lyon.

GRELLETY, docteur en médecine, rue Lafayette, 137, à Paris.

JOLIVET (Ch.), ✿, ✻, secrétaire du gouverneur général de la principauté de Monaco.

MACÉ, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.

BOURGUIGNAT, ✻, géologue, à Saint-Germain-en-Laye.

LIEUTAUD (V.) *Cancelié* du Félibrige, à Marseille.

BÉNARD, secrétaire en chef de la mairie, à Boulogne-sur-Mer.

BOTTIN, receveur des postes et télégraphes, à Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes).

LIVET (Ch.), ✻, ✿, ✻, ✠, homme de lettres, à Vichy.

MAQUET (Adrien Ernest) ✿, membre de la Société Académique de Versailles, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise)

BEUF (Charles-Joseph), à Vallauris.

DUCOUX, docteur en médecine à Marseille.

ALAUX, professeur de Faculté, à Alger.

TERRIN (Léon), homme de lettres, à Grasse.

BARBIER, ancien bibliothécaire du Louvre, à Paris.

DUJON (Emile), professeur, à Cannes.

TABLE DES MATIÈRES

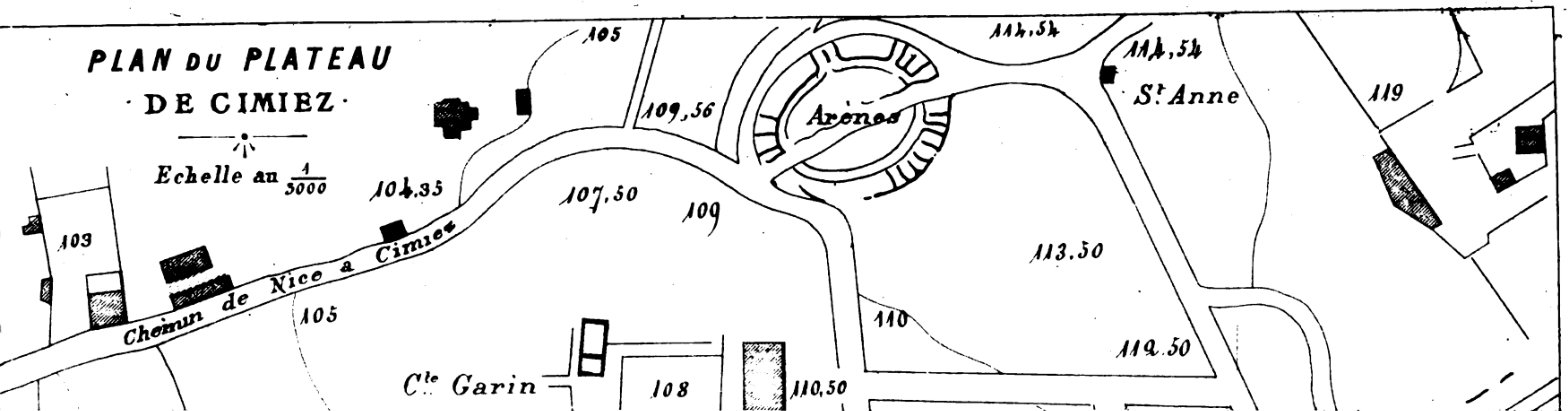

MA
MA
D M
PVERI SEPTENTRI
ONIS ANNOR XII QVI
ANTIPOLI IN THEATRO
BIDVO SALTAVIT ET PLA
CVIT

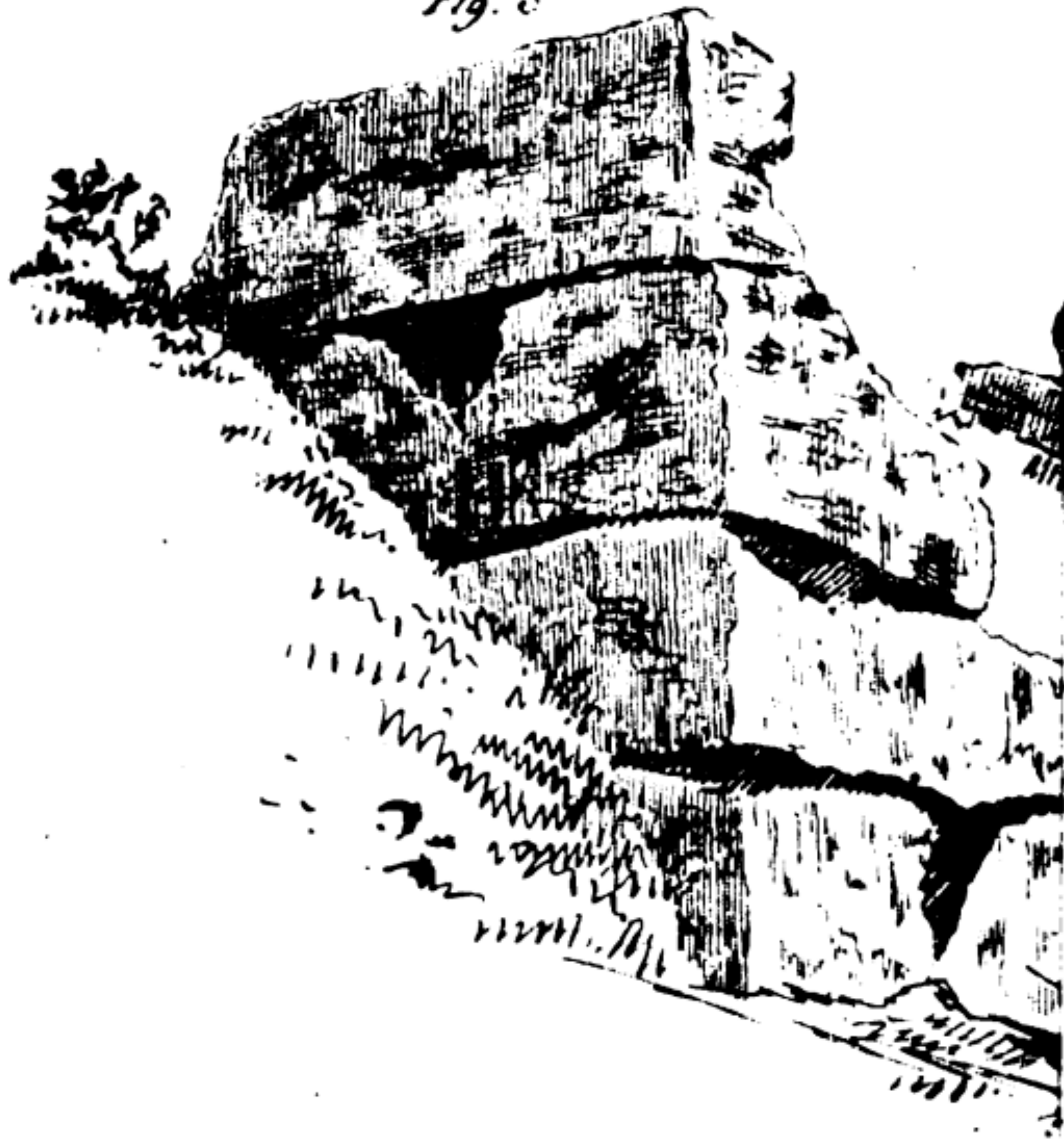
1

2

3

4


PLAN DU PLATEAU
DE CIMIEZ
Echelle au 1/5000
105
104,35
103
Chemin de Nice à Cimiez
105
107,50
109
109,56
Arènes
114,54
114,54
St Anne
119
113,50
110
112,50
Cte Garin
108
110,50


Fig. 3

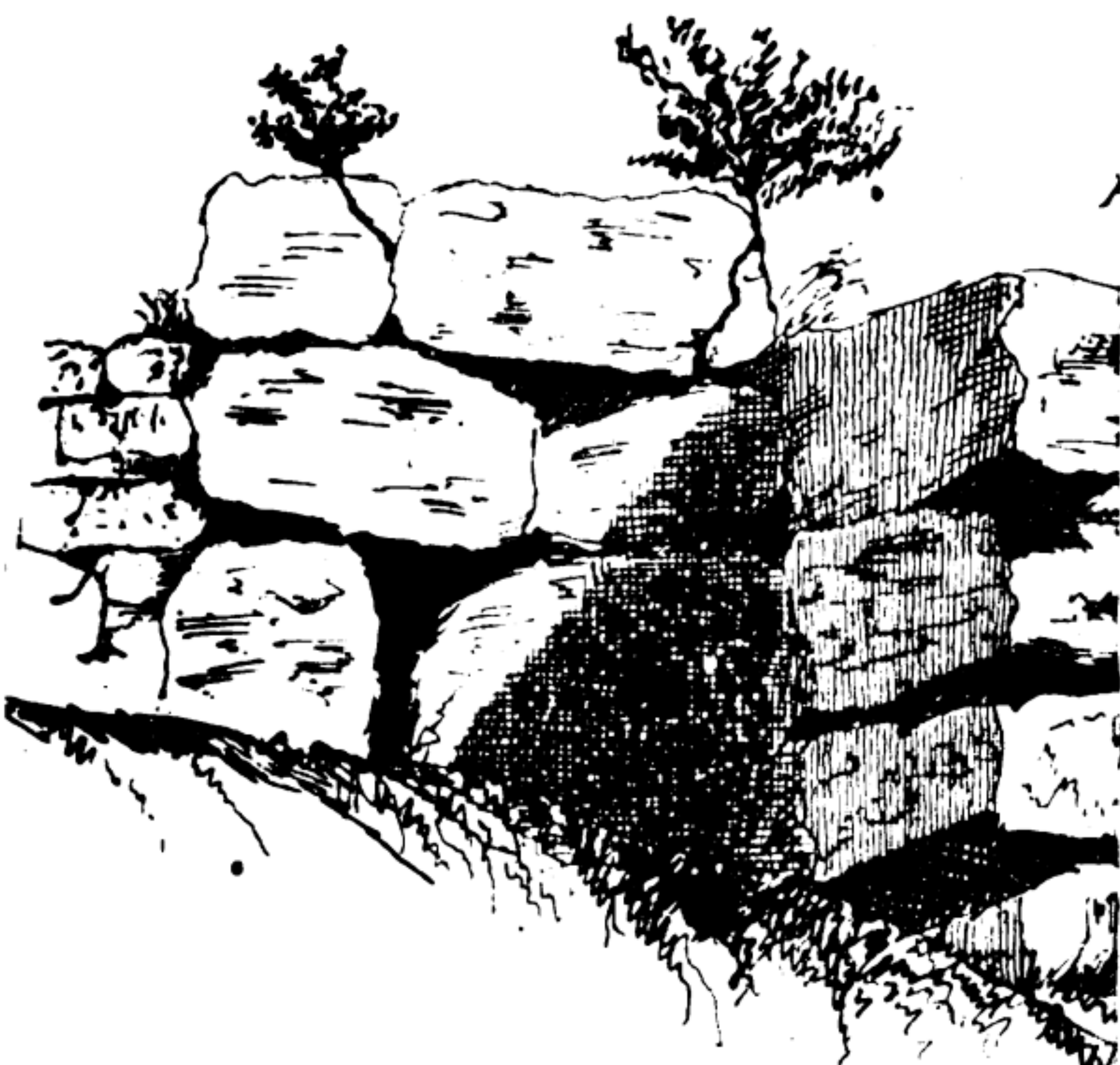




Fig. 7



Fig. 8



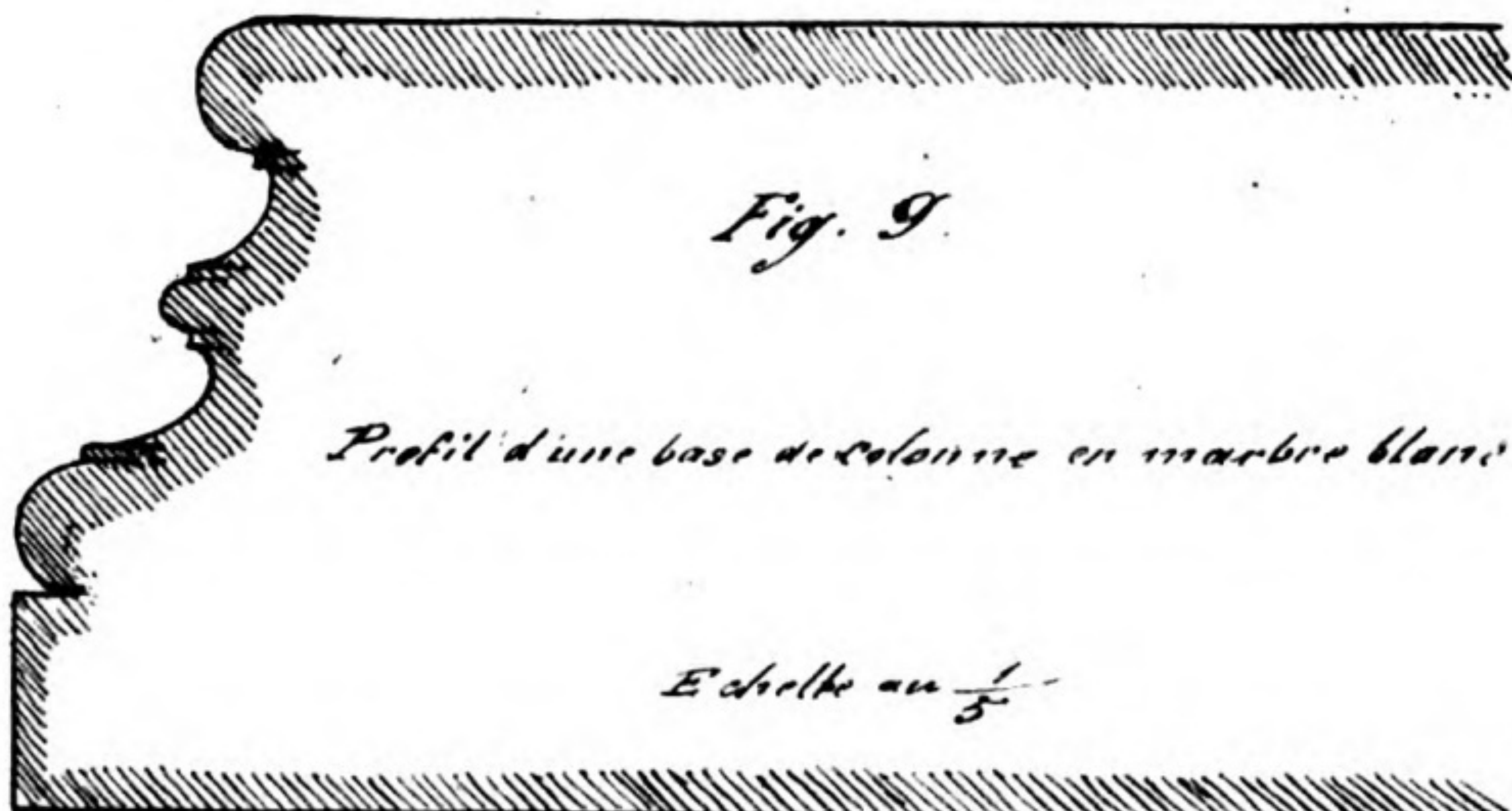

Fig. 9
Profil d'une base de colonne en marbre blanc
Echelle au 1/5

Fig. 10

Fig. 11

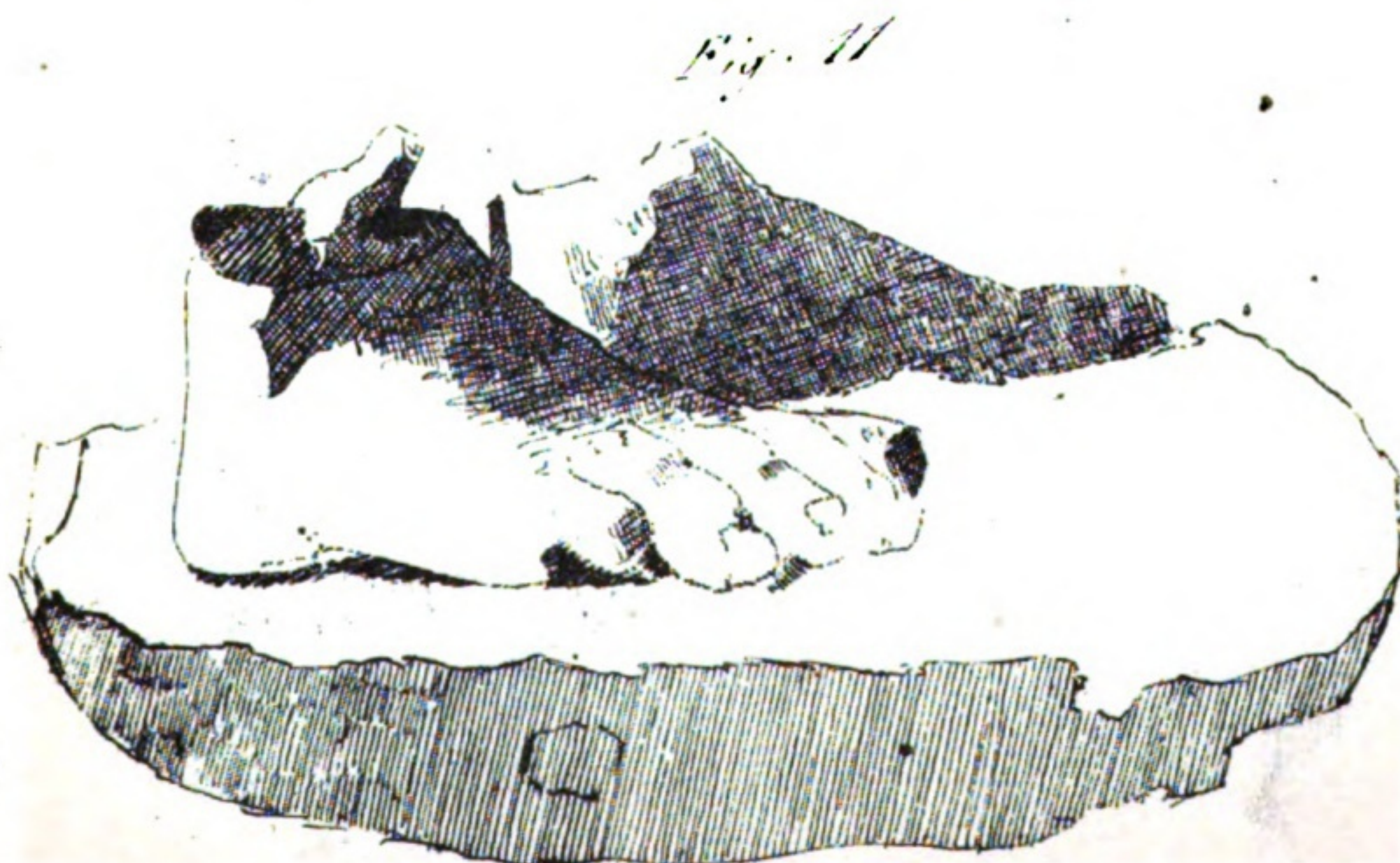


Fig. 12



Fig. 13

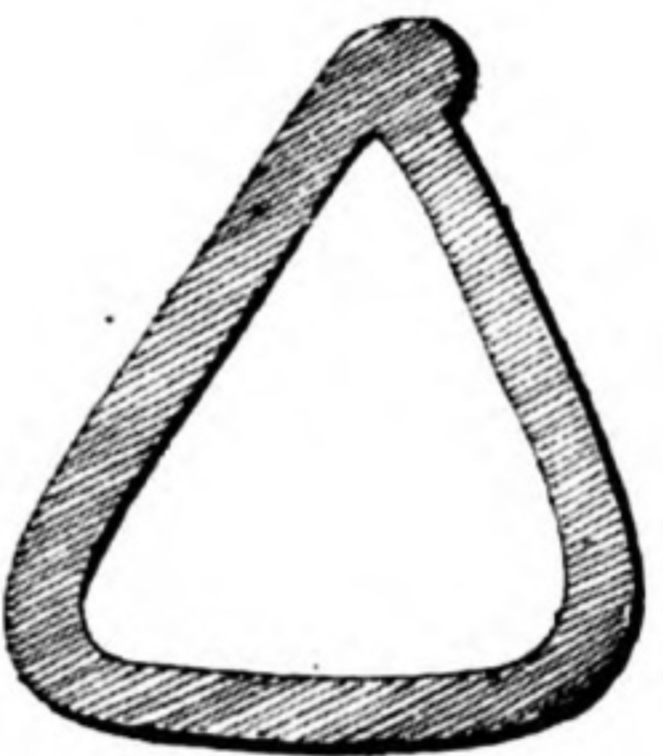
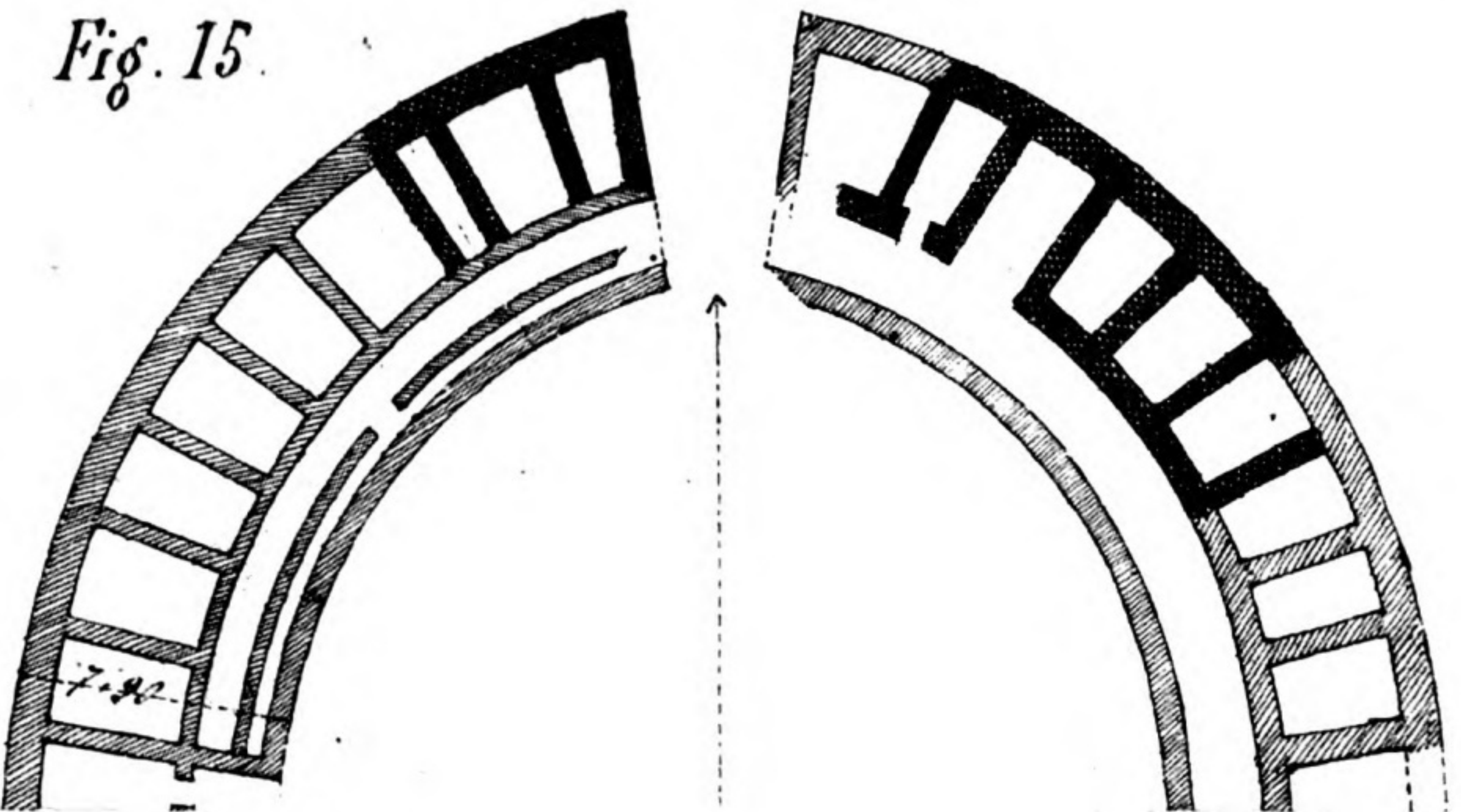
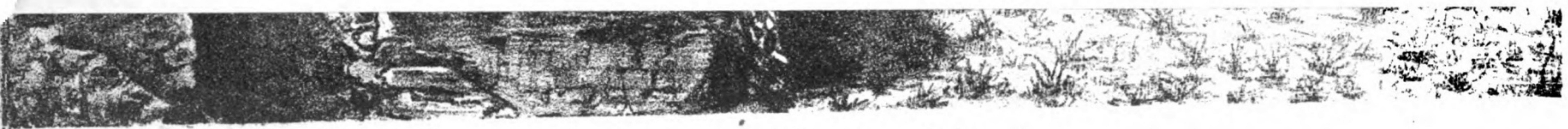



Fig. 15





Arènes de Cimiez (Nice)

Fig. 16.



Arènes de Cimiez (Nice)

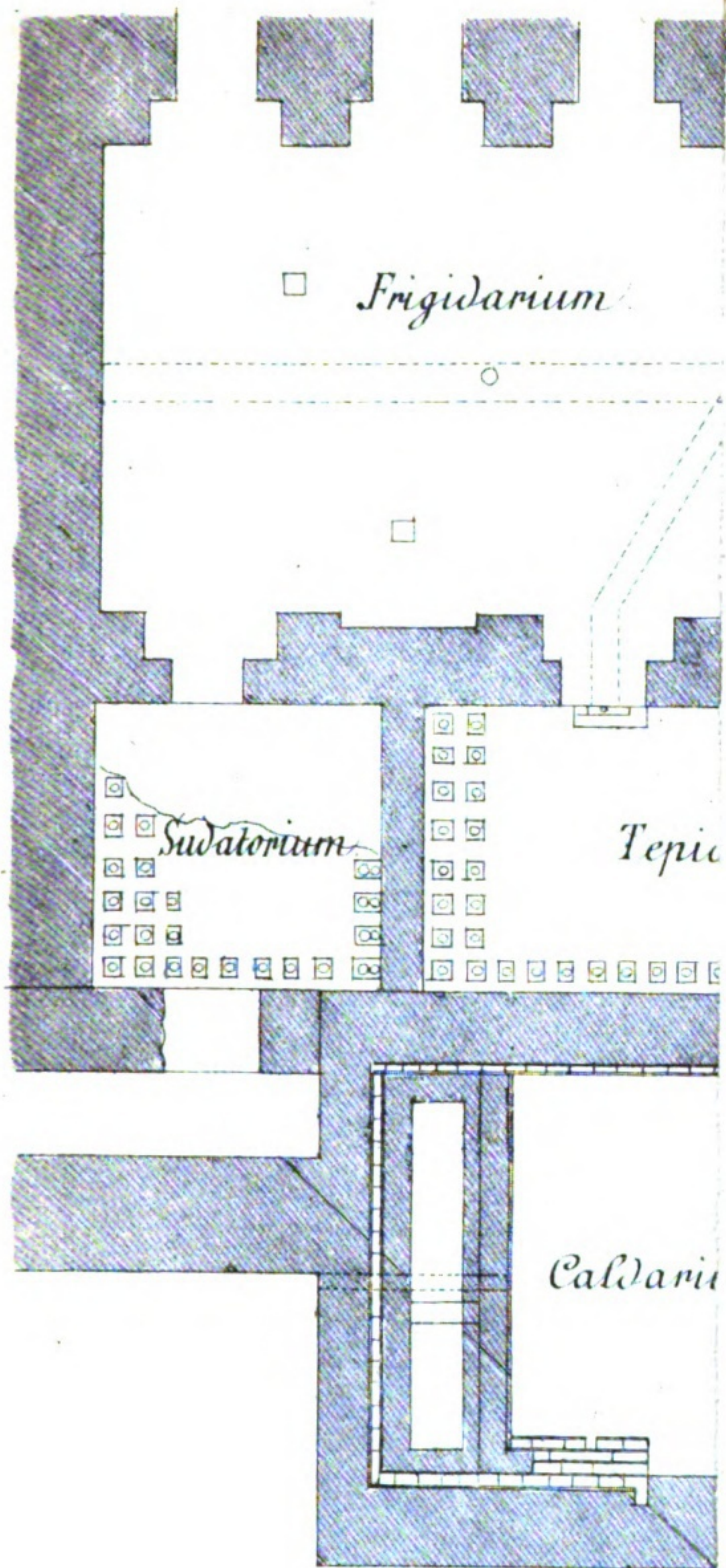


Fig. 17







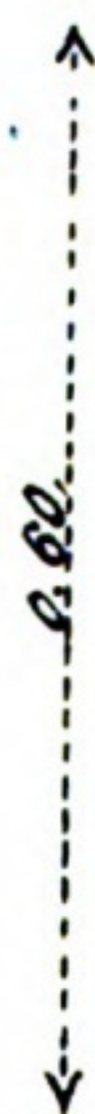


Fig. 18



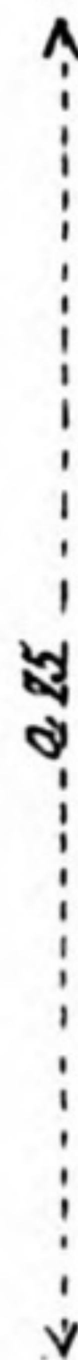
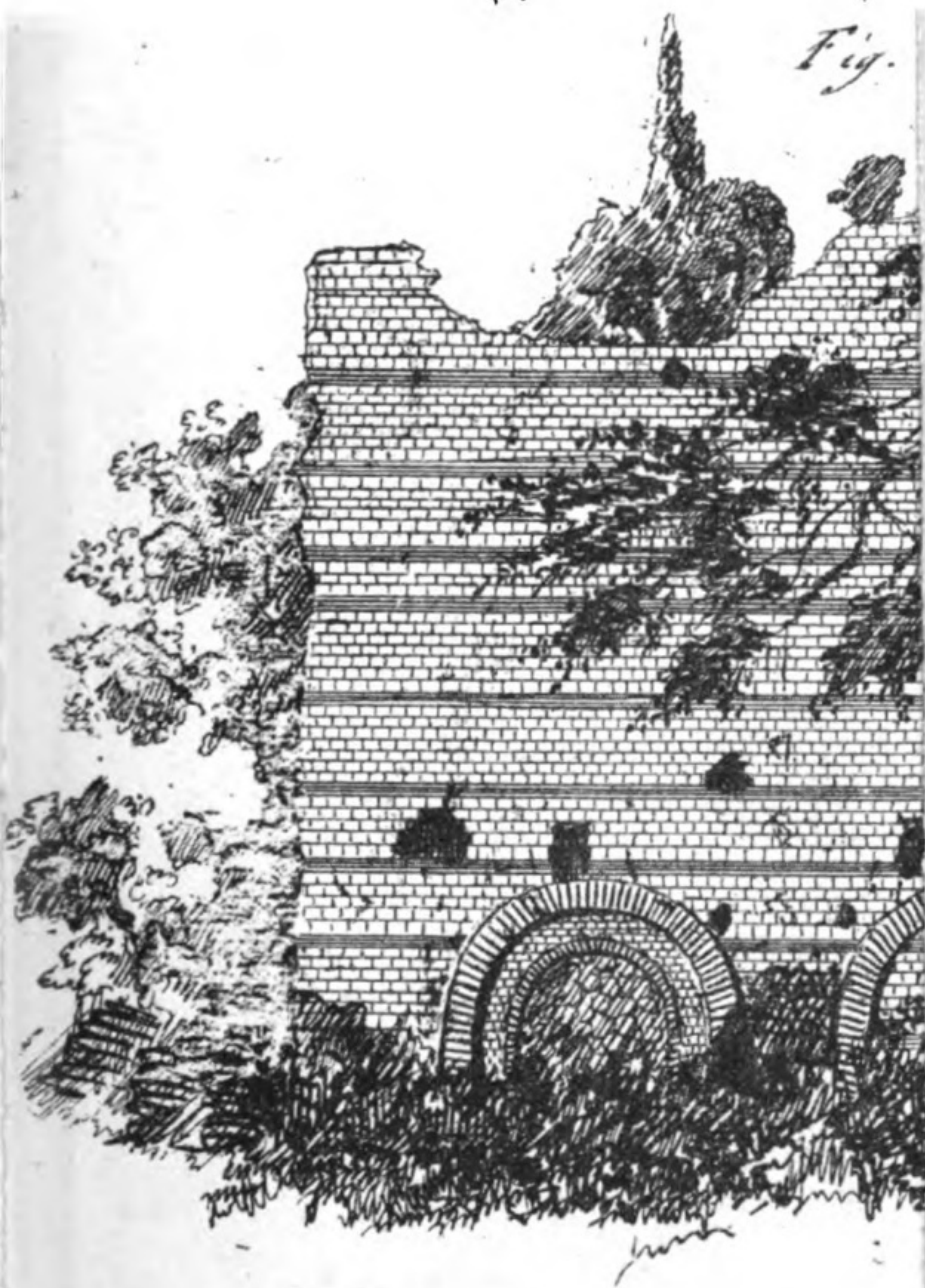


Fig.



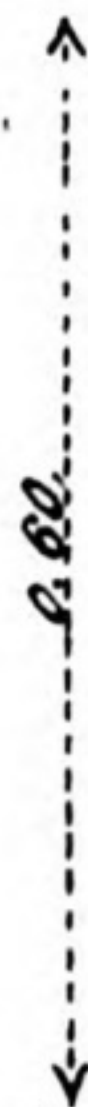


Fig. 21

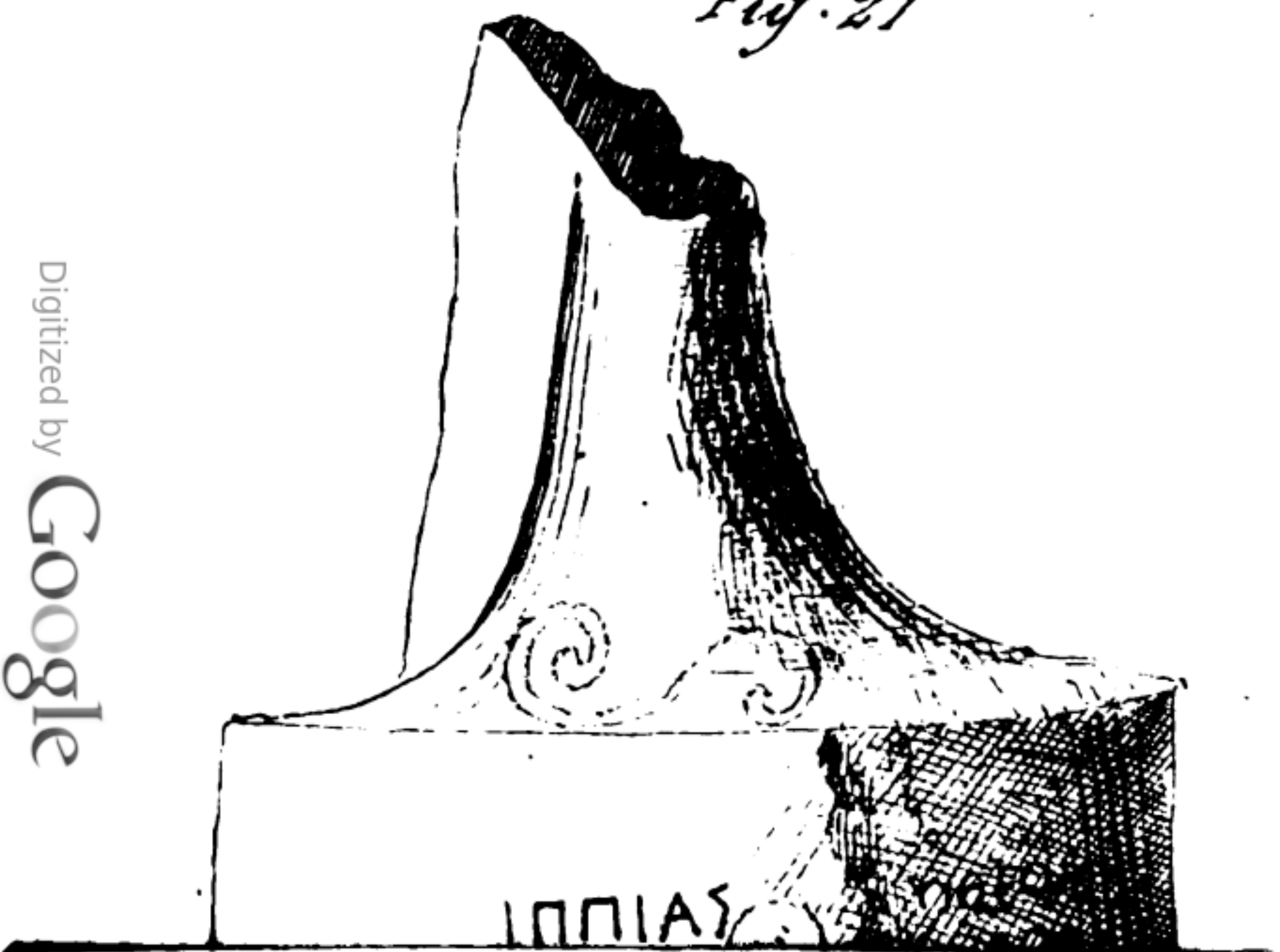

ΙΠΠΙΑΣ

Fig. 22


ΟΙΝΑΝΘΗΞΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΗΣ
ΕΑΛΑΜ
ΙΝΙΑ


ΠΛΩΤΙΣΟΠΟΛΔΑΚΑΗΙΟΝΩΝΓΥΜΝΑ
ΚΕΟΙΣΙΜΑΘΛΟΙΣΚΕΜΑΙΑΝΚΑΥΙΦΙΥΠΑΡΚΟΣ
ΝΙΤΙΕΙΡΛΗΩΣ ΖΩΗΙΚΑΙΚΑΜΑ

Fig. 24

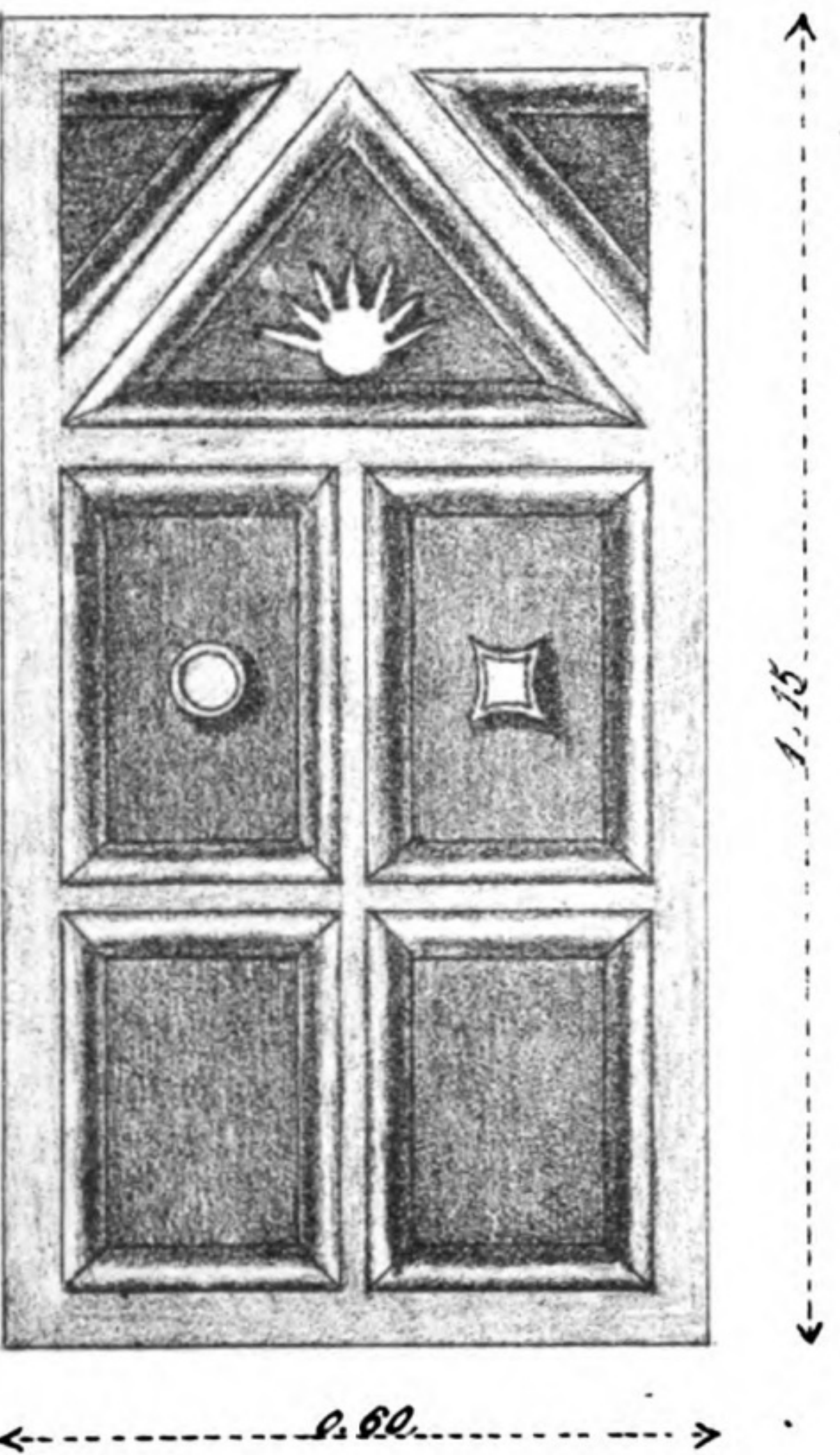
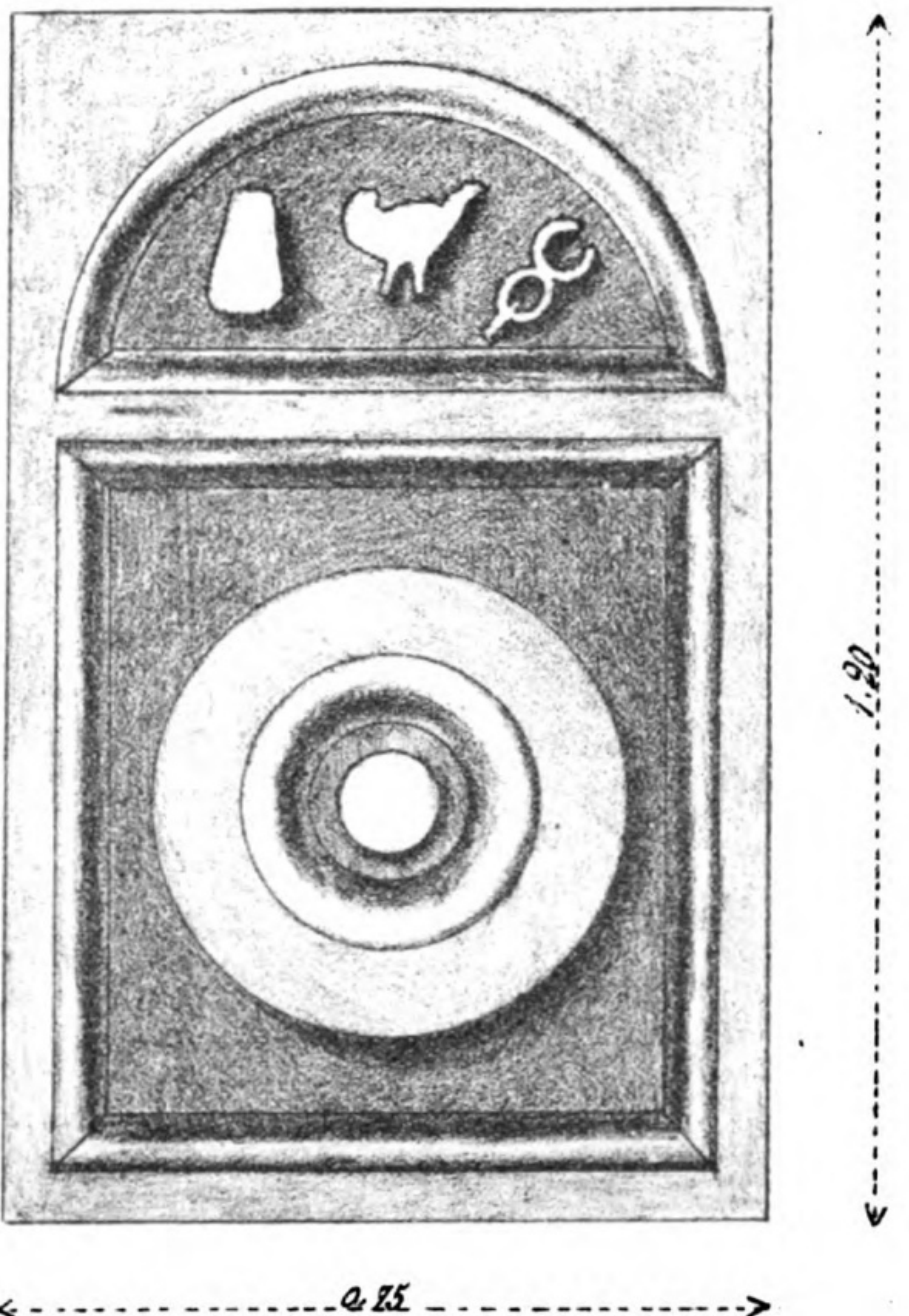
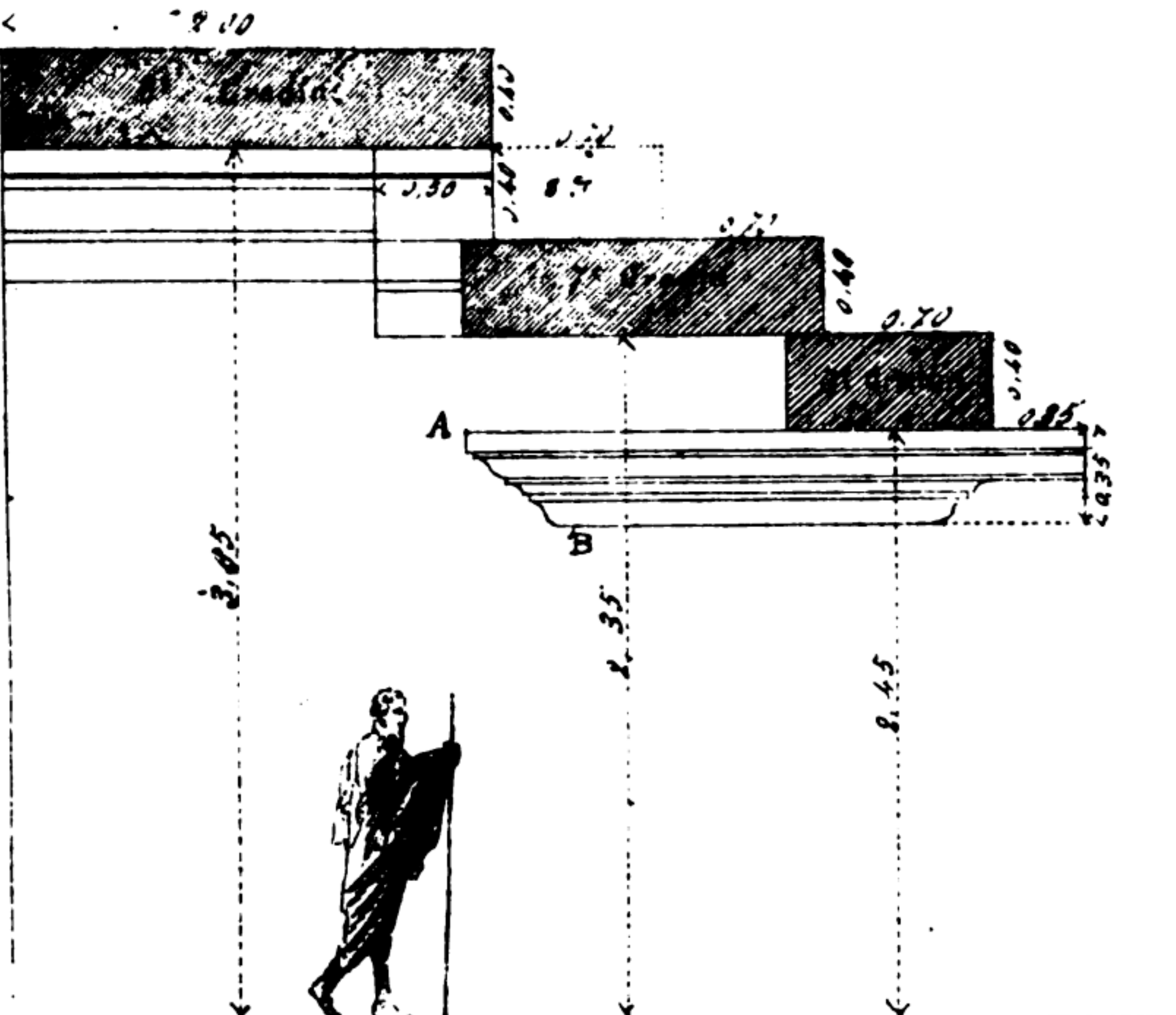
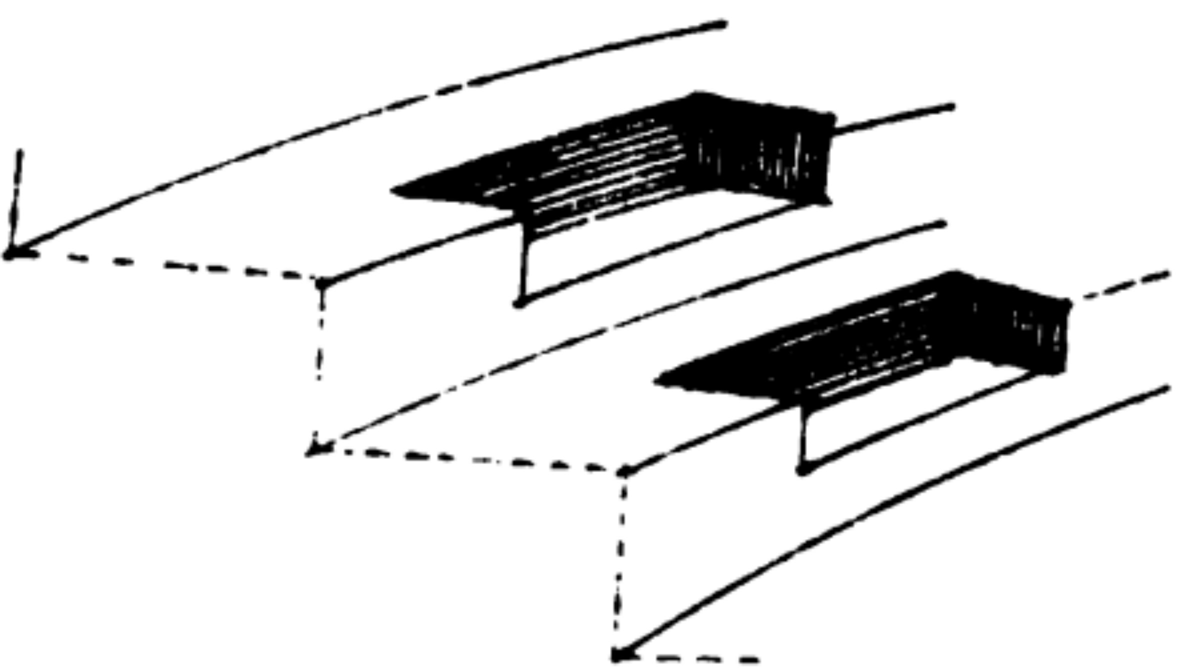


Fig. 25





Coupe du Vomitorium



Marches dans les Gradins



Profil de la moulure A B





